HISTOIRE

PHYSIQUE, NATURELLE ET POLITIQUE

DE

MADAGASCAR.

PARIS,

LIBRAIRIE HACHETTE ET C[IE],

BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79.

HISTOIRE
PHYSIQUE, NATURELLE ET POLITIQUE
DE
MADAGASCAR

PUBLIÉE

PAR ALFRED GRANDIDIER.

VOLUME XVIII. -19 Texte + Atlas
uncolured

HISTOIRE NATURELLE DES LÉPIDOPTÈRES.

TOME I. — TEXTE

PAR

M. PAUL MABILLE.

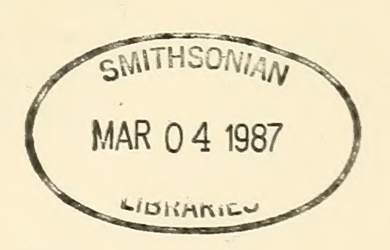


PARIS.

IMPRIMÉ, PAR AUTORISATION DE M. LE GARDE DES SCEAUX,

A L'IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXXVI.



PRÉFACE.

La faune lépidoptérologique de Madagascar[1] est très remarquable. Elle s'écarte beaucoup de celle du continent de l'Afrique, qui est si voisin; non qu'il n'y ait entre elles des rapports évidents, mais la présence d'espèces nombreuses qui lui sont propres ou qui n'ont de parenté qu'avec celles de l'Inde, de la Malaisie et de l'Arabie lui imprime un cachet tout particulier. La répartition géographique si nette de beaucoup d'espèces entre la région de l'Est et du Nord-Ouest, qui est montagneuse, boisée et humide, et la région de l'Ouest et du Sud, qui est plate et sèche, est, en outre, bien digne d'attirer l'attention[2].

Je me suis efforcé de rassembler tous les Lépidoptères qui ont été apportés de cette île en Europe, et j'ai été assez heureux pour réussir

[1] Dans ce travail, on n'a compris que Madagascar et les îles malgaches telles que Sainte-Marie et Nosy-Bé, et l'on a laissé de côté les Mascareignes, les Seychelles et les Comores.

[2] Le *Papilio Antenor* ne se trouve que dans l'Ouest, tandis que les *P. Cyrnus*, *Endochus*, *Mangora*, *Evombar*, etc., habitent à peu près exclusivement les forêts de l'Est et du Nord-Ouest. Sur six espèces d'Anthocharis connues à Madagascar, cinq semblent propres à la région méridionale et occidentale, que caractérisent aussi certaines espèces d'Acrées à couleurs foncées. Il n'y a pas de *Charaxes* dans l'Ouest, tandis que les forêts de l'Est en comptent onze espèces. Les genres si curieux *Smithia*, *Smerina*, etc., les Euplées, semblent aussi confinés à la région orientale.

à les faire tous figurer d'après nature. M. Mabille, dont la grande compétence dans cet ordre d'études est bien connue, s'est chargé de les décrire, et, à très peu d'exceptions près, qui ont été du reste indiquées avec soin, ses descriptions sont aussi faites sur nature. Je ne saurais trop louer le zèle avec lequel ce savant entomologiste a compulsé toutes les publications, éparses dans un grand nombre d'ouvrages, dans lesquelles on parle des Lépidoptères de Madagascar; il est à l'œuvre depuis plusieurs années, et ce n'a pas été une tâche facile; mais ses efforts n'ont pas été vains, et je crois qu'il n'a rien laissé échapper sous ce rapport.

Nous ne saurions tous deux exprimer assez notre reconnaissance envers les personnes qui, possédant des collections, ont bien voulu les mettre à notre disposition; plusieurs d'entre elles nous ont prêté leurs trésors entomologiques avec tant de complaisance que nos remerciements seront toujours insuffisants pour leur témoigner nos sentiments de profonde gratitude, car, sans leur aide bienveillante, notre travail n'eût pu être complet; grâce à elles, nous pouvons dire que tous les Lépidoptères apportés jusqu'à ce jour de Madagascar sont figurés dans notre ouvrage, à l'exception de quelques espèces cosmopolites.

M. Henley Grose Smith, de Londres, possesseur d'une belle collection de Lépidoptères, qui est très riche en espèces malgaches, nous a envoyé toutes celles qui pouvaient nous être utiles; beaucoup d'entre elles étaient nouvelles, et nous avons pu les étudier et les faire figurer. M. H. G. Smith possède la série de Satyrides malgaches la plus complète, et la plupart des espèces si intéressantes qu'a décrites M. Mabille lui appartiennent.

Une autre collection importante est celle de M. C. Ward, de Ha-

lifax. M. Ward a entretenu à Madagascar, pendant plusieurs années, un naturaliste, Alfred Crossley, qui y a fait de belles découvertes, et il s'est fait connaître par un ouvrage intéressant, les *Lepidoptera africana*, dont la publication est malheureusement interrompue. Il nous a prêté tous les types de ses espèces et a bien voulu y joindre quelques autres Lépidoptères qui n'étaient point encore décrits. Nous devons aussi à sa générosité quelques Nocturnes. C'est chez M. Ward que nous avons vu deux exemplaires du *Nymphalis Phraortes*, dont l'un a servi à notre description et à notre figure.

M. Guenée, le savant auteur du *Species*, a mis à notre disposition les exemplaires de sa collection; les Nocturnes nous ont surtout été utiles.

Nous avons visité les riches collections du Musée britannique, dont l'éminent directeur, M. Gunther, nous a fait l'accueil le plus aimable. C'est avec la plus grande complaisance que M. A. G. Butler nous a montré ce que cet établissement renfermait alors d'insectes malgaches, et c'est grâce à ce savant entomologiste que nous avons pu faire peindre d'après nature les espèces qui nous manquaient ainsi que celles qu'il a décrites depuis notre visite.

Nous avons également vu à la même époque la collection justement célèbre de M. C. Hewitson et étudié sur les types les espèces de Madagascar que ce savant a établies.

M. Ch. Oberthur a guidé très gracieusement M. Mabille parmi les nombreuses richesses entomologiques qu'il a accumulées à Rennes, et au nombre desquelles figure la précieuse collection du docteur Boisduval, l'auteur de la *Faune de Madagascar*.

A ces trésors, que leurs possesseurs nous ont communiqués avec la plus grande bienveillance, il faut joindre ceux que nous avions sous

la main et la série assez nombreuse de Lépidoptères que j'ai rapportés de mes voyages, surtout du sud-ouest de l'île, et dont plusieurs n'ont pas été rencontrés depuis. Nous devons des remerciements tout particuliers à l'éminent professeur du Muséum de Paris, M. É. Blanchard, et à M. Lucas, pour l'obligeance avec laquelle ils nous ont donné accès dans les collections si riches de notre grand établissement national.

Dans ces dernières années, M. Saalmüller, de Francfort, nous a communiqué les espèces qu'il a reçues de Nosy-Bé, et il a eu la grande bonté de nous envoyer les types mêmes qu'il a décrits.

Sur ma demande, un naturaliste français, M. Léon Humblot, a recueilli, pendant ses voyages à Madagascar, de nombreuses séries de Papillons, qui ont beaucoup augmenté nos connaissances sur la faune entomologique de la région orientale.

Enfin la collection particulière de M. P. Mabille, où depuis longtemps notre savant collaborateur s'efforce de réunir les Nocturnes de toute l'Afrique, a été aussi d'un grand secours pour compléter la série des espèces à figurer.

On voit donc que rien n'a été donné au hasard ni à la conjecture dans ce travail, et que, grâce à l'obligeance inappréciable des entomologistes qui ont bien voulu nous confier leurs types et aux visites faites aux divers musées et collections, toutes les descriptions et toutes les figures ont été faites sur nature. Nous n'avons pas, malgré cela, la prétention de donner une faune complète des Lépidoptères de Madagascar, car il y a encore dans l'île des parties inexplorées, et il faudra de longues recherches pour épuiser un pays aussi riche ; pour les Diurnes cependant, il reste relativement peu à faire; il n'en est pas de même pour les Hétérocères, dont nous ne con-

naissons certainement qu'une très faible partie[1]. Le progrès de nos connaissances dans cette branche spéciale des sciences naturelles a été rapide depuis quelques années. Le docteur Boisduval, dans sa *Faune*, en 1833, énumère 75 Diurnes et 67 Nocturnes, soit 142 espèces; plus tard, en 1865, Guenée porte le nombre des Diurnes à 88 et celui des Nocturnes à 90, soit 178 espèces; aujourd'hui notre liste comprend 253 Diurnes pris authentiquement à Madagascar, et nous connaissons plus de 500 Nocturnes.

Paris, 31 décembre 1885.

ALFRED GRANDIDIER.

[1] M. Mabille, en se basant sur ce qu'on sait des Lépidoptères d'Europe, pense que nous connaissons à peine la huitième partie des Nocturnes de toute l'île.

HISTOIRE NATURELLE

DES

LÉPIDOPTÈRES DE MADAGASCAR.

PREMIÈRE PARTIE.

LÉPIDOPTÈRES RHOPALOCÈRES.

FAMILLE DES NYMPHALIDÉS.

SOUS-FAMILLE DES DANAÏNÉS.

Genre DANAIS.

DANAIS CHRYSIPPUS, Linné.

Papilio Chrysippus, Linné, *Museum Ludov. Ulricæ reginæ* (1764), p. 263.
Papilio Chrysippus, Linné, *Systema Naturæ*, t. I (1767), p. 767.
Papilio Chrysippus, Cramer, *Papillons exotiques* (1779), p. 118, B. C.
Danais Chrysippe, Godart, *Encyclopédie méthodique*, t. IX (1819), p. 187.
Danais Chrysippus, Duponchel, *Hist. des Lép.*, Suppl. (1832), p. 196, pl. XVII, fig. 1-3.
Danais Chrysippus, Chenu, *Encyclopédie d'histoire naturelle* (1852), fig. 154.

La *Danais Chrysippus* a les ailes, en dessus, d'un fauve roux, plus foncé à la côte des supérieures et plus pâle sur le disque et au bord interne; une bordure étroite, très sombre, les entoure, et leur apex est d'une couleur noire, qui, sur les premières ailes, va en se fondant jusqu'à la cellule. Sur cet apex, se détache une bande blanche oblique, à bords anguleux, coupée par les nervures. Il y a sur la côte deux forts traits de couleur blanche et sur le disque deux points semblables, très écartés; la bande oblique est comme continuée jusqu'au bord par deux points

IMPRIMERIE NATIONALE.

inégaux et variables. Contre le bord externe, il y a une rangée de points blancs, constants seulement en son milieu, et la frange est légèrement coupée de blanc devant eux.

Les ailes inférieures sont d'un fauve plus uni, plus clair, à bordure terminale noire, étroite et dentée ou laciniée intérieurement; sur cette bordure, il y a une rangée de petits points blancs, très visibles à l'angle anal, puis tendant à disparaître vers le milieu de l'aile; la frange est obscurément coupée de blanc. Sur le côté supérieur de la cellule, qui est fermée, il y a trois taches noires; une quatrième est placée sur le bord antérieur. Chez les mâles, on voit en outre une tache carrée, noire, placée au-dessous de la cellule et surmontant ou entourant une cicatrice ou sorte de repli, qui est le signe distinctif de leur sexe; ce repli contracte la membrane et produit au-dessus et au-dessous deux sillons peu sensibles.

Le dessous des ailes présente le même dessin que le dessus, mais il en diffère par la couleur. L'apex est d'un jaune d'ocre, la côte d'un roux brûlé; la rangée marginale de points blancs est complète. Aux ailes inférieures, les nervures, et surtout les taches du disque, sont éclairées de blanc et ressortent davantage sur le fond plus clair, qui tire sur le roux d'ocre. La cicatrice du mâle est marquée d'une tache blanche géminée; il y a, sur le bord antérieur, trois taches noires, qu'accompagne un trait blanc triangulaire. Enfin la ligne terminale est composée de gros points réguliers et rapprochés. La poitrine est marquée de points blancs, ainsi que le thorax, qui a en outre une raie longitudinale de cette même couleur. Les palpes ont le premier et le deuxième article blancs, avec la jointure noire; le troisième article est aigu et noir. L'abdomen est un peu plus clair que les ailes et est de couleur cendrée en dessous.

Les deux sexes sont semblables; ils ne diffèrent que par la cicatrice, qui distingue le mâle.

Une forme curieuse de cette espèce, qui diffère du type par la coloration, est assez commune dans les parties méridionales de Madagascar. Le fond des ailes supérieures est d'un brun de bois pourri; les ailes inférieures, d'une couleur plus claire, sont d'un fauve pâle et même blanchâtre. On dirait un passage à la variété qu'on appelle *D. Archippus* et

qui n'a pas été, du moins jusqu'à présent, trouvée dans l'île. La *Danais Chrysippus* varie beaucoup de taille; les femelles, comme les mâles, atteignent souvent 85 millimètres. Cette Danaïs vole presque toute l'année, et les générations se suivent pour ainsi dire sans interruption, excepté à l'époque des grandes pluies, où la vie est comme suspendue chez ces insectes. La variété que nous décrivons a été rapportée par M. A. Grandidier.

La Chenille est d'un gris de perle ou d'un blanc violacé, avec des plis transversaux noirâtres et une bande d'un bleu foncé sur chaque anneau; cette bande est marquée de deux points jaunes. En outre, il y a une raie jaune au-dessus des pattes, et le dos porte trois paires d'épines noires, dont une est placée sur le cou, une autre sur le milieu du corps et la troisième sur le dernier anneau. La tête a trois raies noires, l'intermédiaire tachée de jaune. La face inférieure est d'un gris foncé et plombé. Les pattes sont marquées de points blancs. D'après Boisduval, cette Chenille vit par familles sur les *Nerium*[1].

Genre EUPLOEA.

1. EUPLOEA EUPHON, Fabricius.

(Pl. I, fig. 4 et 5.)

Papilio Euphon, Fabricius, *Entomologia systematica*, Suppl. (1798), p. 423.
Danais Euphone, Godart, *Encyclopédie méthodique*, t. IX (1819), p. 181.
Danais Desjardinsii, Guérin, *Iconogr. du règne animal* (1829), p. 474, fig. 1.
Euploea Euphone, Boisduval, *Faune entom. de Madagascar* (1833), p. 36, pl. III.

L'*Euplœa Euphon* a les ailes supérieures d'un beau noir à l'apex et sur le disque; leur base et leur bord interne sont, ainsi que les ailes inférieures, un peu roussâtres; la partie apicale porte une rangée fortement anguleuse de gros points d'un blanc un peu bleuâtre, dont le dernier est placé entre le troisième et le deuxième rameau de la nervure composée inférieure, et dont les deux premiers, plus larges et confluents, touchent la côte. Il y a,

[1] Dans l'Afrique septentrionale, cette Chenille vit sur le *Gomphocarpus fruticosus*, petit arbrisseau de la famille des Asclépiadées.

en outre, vers le milieu de la même côte un fort point blanc et au-dessous, sur le disque, un autre entre le deuxième et le premier rameau de la composée; ces deux points sont réunis par une rangée courbe de petits points blancs, plus ou moins apparents, qui sont parfois tout à fait oblitérés chez certains individus. Enfin, le long du bord externe, on soupçonne une rangée marginale de points blanchâtres, qui sont peu visibles.

Les ailes inférieures ont deux bandes antémarginales : l'intérieure est blanchâtre, légèrement jaunie, très large, coupée par les nervures en rayons échancrés des deux côtés; l'autre est presque marginale et composée de points d'un blanc sale, rapprochés deux par deux et effacés aux extrémités. La frange est aussi d'un blanc sale, surtout aux inférieures.

En dessous, la teinte est d'un noir décoloré qui tourne au gris brunâtre, excepté sur le disque des ailes supérieures, qui est toujours d'un beau noir. Sur celles-ci, la rangée apicale n'a que les deux points inférieurs blancs et bien marqués, les autres sont effacés. Il y a sur le disque, entre les rameaux, une rangée droite de six points, dont les supérieurs sont allongés et d'un blanc bleuâtre, puis au-dessus, le long du bord interne, un long trait également d'un blanc bleuâtre; il y a, en outre, deux autres points blancs, un à la côte et un au bout de la cellule.

Les ailes inférieures ont les deux bandes antémarginales reproduites en gris sale, très obscur; sur le milieu de l'aile, il y a un point blanc à l'extrémité de la cellule et cinq autres semblables autour d'elle, tous cerclés de noir. Le corps est d'un beau noir en dessus, ainsi que la tête, qui est marquée de points blancs. En dessous, l'abdomen a trois points blancs par anneaux formant trois lignes, une ventrale et deux latérales. La poitrine et la base même des ailes sont piquées de blanc. Le premier et le deuxième article des palpes ont un trait blanc sur le côté. Les antennes sont noires. Les pattes ont la face interne des cuisses d'un gris cendré.

La femelle, qui est un peu plus grande que le mâle, n'en diffère que par la grandeur des points blancs, qui d'ordinaire sont plus développés et plus nombreux. En dessous des ailes inférieures, les deux bandes antémarginales sont très affaiblies, d'un gris sale, et se confondent même presque entièrement avec la couleur du fond chez quelques individus.

L'envergure des mâles est de 85 millimètres, celle des femelles de 96 à 98 millimètres.

Cette espèce, assez commune dans certaines localités, affectionne les endroits ombragés, le bord des bois.

2. EUPLOEA GOUDOTII, Boisduval.

(Pl. I, fig. 6 et 7.)

Euploea Goudotii, Boisduval, *Faune entomol. de Madag.* (1833), p. 36, pl. III, fig. 2.
Euploea Goudotii, Trimen, *Rhopalocera Africæ australis* (1862), p. 83.
Euploea Goudotii, Guenée, dans les *Notes sur la Réunion* de Maillard, Ann. G (1863), p. 9.

L'*Euplœa Goudotii* a le dessus des ailes d'un noir foncé, avec des reflets bruns; leur base est d'un noir plus intense qui s'éclaircit à partir de la cellule. Les premières ailes ont un petit point jaunâtre sur la côte, un peu avant la fin de la nervure costale, et un autre blanchâtre entre les deux rameaux supérieurs de la composée inférieure; les secondes ailes ont le bord externe suivi par une bande antémarginale blanchâtre, que les nervures divisent en taches carrées, très nettes à l'angle anal, affaiblies et presque effacées à l'angle antérieur. Dans les exemplaires frais, on voit un petit point brunâtre dans la cellule des supérieures et deux autres entre les points blancs du disque.

Le dessous des ailes est semblable au dessus pour la couleur générale, mais, sur le disque des antérieures, il y a une rangée courbe de cinq points d'un blanc bleuâtre, les deux inférieurs ronds, le troisième allongé, puis deux autres semblables, l'un à la côte et l'autre dans le milieu de la cellule. Les ailes inférieures offrent une bande antémarginale un peu moins nette qu'en dessus, un point très petit dans la cellule et une ligne de cinq à six points d'un blanc bleuâtre autour de la cellule; parfois il en manque un ou deux.

La femelle, qui est un peu plus grande que le mâle, en diffère en outre par l'espace terminal des ailes, qui est plus clair, et par la bande marginale, qui est plus large, avec des taches plus allongées. En dessous, les points des ailes supérieures sont plus gros, et il en manque quelques-uns chez certains individus.

Le corps, la tête et les pattes sont entièrement noirs dans les deux sexes; il est à noter qu'ils ne sont pas parsemés de petits points blancs comme dans les autres espèces du même genre.

La Chenille de cette espèce vit sur le laurier-rose, et surtout sur le *Jussenda aventa.* Suivant Guenée[1], la description qu'en a donnée le docteur Boisduval est inexacte et se rapporte même à une autre espèce; peut-être y a-t-il confusion avec celle de l'*Euplœa Euphon.* Quoi qu'il en soit, la Chenille de l'*Euplœa Goudotii* est d'un vert blanchâtre, lavé de blanc cendré; elle a une vasculaire de petits points noirs et une stigmatale orangée, doublée en haut par une ligne festonnée et en dessous par un filet jaune. Elle a huit prolongements charnus, dont deux sont placés sur le cou. La tête est noire, et le premier anneau est d'un jaune orangé avec deux points foncés. La Chrysalide est d'un argenté métallique à reflets dorés ou cuivrés; elle brunit au moment de l'éclosion, qui a lieu quinze jours après la métamorphose de la Chenille.

L'envergure est de 80 millimètres chez les mâles, de 95 et même de 98 chez les femelles.

L'Euplée de Goudot est assez répandue dans la partie septentrionale de Madagascar; elle vole parfois en grand nombre sur certains arbres au moment de la floraison. Cette espèce, restée longtemps rare, existe aujourd'hui dans la plupart des collections.

Genre AMAURIS.

Les espèces du genre Amauris ont les caractères généraux des Danaïs et des Euplées. Les mâles ont un amas d'écailles, de forme spéciale et très serrées, qui est situé près de l'angle anal, sur la nervure composée postérieure des secondes ailes; ils ont les tibias antérieurs et les tarses plus ou moins couverts d'écailles appliquées et serrées.

[1] Maillard, *Notes sur l'île de la Réunion*, Annexe G, p. 9.

1. AMAURIS PHÆDON, Fabricius.

(Pl. I, fig. 1 et 2.)

Papilio Phædon, Fabricius, *Entomologia systematica*, Suppl. (1798), p. 423.
Danais Phædone, Godart, *Encyclopédie méthodique*, t. IX (1819), p. 183.
Euploea Phædon, Boisduval, *Faune entom. de Madagascar* (1833), p. 37, pl. III, fig. 3.

L'*Amauris Phœdon* a le dessus des ailes d'un brun noir, qui passe facilement au roux en vieillissant; les antérieures ont la partie externe, depuis la cellule jusqu'au bord terminal, parsemée de points d'un jaune pâle, qui sont ainsi disposés : deux à la côte, presque au-dessus de la cellule, deux autres plus gros au-devant d'elle, deux à l'apex, un de forme allongée sur le disque entre le deuxième et le troisième rameau de la composée postérieure, trois assez gros en ligne droite le long du bord, dont le troisième, situé presque en face des deux gros points qui sont placés au-devant de la cellule, forme avec eux une ligne oblique de trois points; sur le bord même, en face de chacun des points marginaux, il y en a deux très petits qui sont réunis par paires. Les ailes inférieures ont une large bande transversale, jaunâtre, à bords sinués en dessous, qui n'atteint pas l'espace anal et se joint au bord antérieur par une tache échancrée d'un jaune paille. Le bord externe porte une double rangée de points jaunâtres, les plus gros en dedans, à l'exception de deux, qui sont très petits et s'avancent sur le disque; ceux de la rangée marginale sont petits, allongés et rapprochés par paires. En outre, le bord antérieur offre une tache lisse, d'un blanc jaunâtre pâle, que recouvrent les ailes supérieures.

Le dessous des premières ailes est semblable au dessus, mais un peu plus pâle; les points sont un peu plus gros, et il y en a, au milieu de la cellule, un petit qui est allongé et blanchâtre. Les ailes inférieures sont aussi plus pâles qu'en dessus. La base du bord antérieur est jaunâtre, et la bande transversale se fond brusquement avec le jaune sale et un peu verdâtre qui occupe tout l'espace abdominal et sur lequel se détachent en noir les trois nervures simples postérieures.

Le corps, en dessus, est tout noir, avec quelques points jaunâtres sur le collier et sur la tête; il y en a un assez fort sur les ptérygodes. La poitrine est marquée de points jaunes, et les pattes ont la face interne de cette même couleur. Tout le dessus de l'abdomen est jaune. Les palpes sont noirs, à l'exception du deuxième article et d'une tache sur le premier, qui sont jaunâtres. La femelle ressemble au mâle; les points sont cependant un peu plus forts. Aux premières ailes, le point cellulaire est visible en dessus et en dessous. Enfin, aux secondes ailes, la bande est plus large et s'avance davantage sur l'espace abdominal.

L'envergure est de 64 à 68 millimètres.

Cette espèce est assez rare; elle habite les bois et les endroits peu fréquentés. Son vol est élevé et rapide.

2. AMAURIS NOSSIMA, Ward.

(Pl. I, fig. 3.)

Amauris Nossima, Ward, *Entomological Monthly Magazine* (1870), p. 225.
Amauris Nossima, Ward, *Lepidoptera africana* (1874), pl. V, fig. 1.

L'*Amauris Nossima* a le dessus des ailes d'un beau noir. La partie basilaire et médiane des supérieures est occupée par une large tache blanche, qui commence en pointe à la base, couvre la moitié de la cellule et s'étend sur les rameaux de la composée postérieure jusqu'au bord interne, où la bordure devient très étroite pour s'élargir beaucoup à la base; sur cette partie basilaire, il y a un petit point blanc. En haut, la grande tache blanche est sinuée dentée et elle se réunit presque à une seconde tache, très large, qui est apicale et irrégulière. Entre ces deux taches, la côte porte deux points blancs; il y a le long du bord une série antémarginale de cinq gros points également blancs, arrondis, dont deux sont situés à l'apex et trois au-dessous. Enfin, il y a une série marginale de petits points de même couleur, trois à l'apex et six placés deux par deux devant chacun des points déjà mentionnés.

Les ailes inférieures ont tout le disque et le bord abdominal d'un beau

blanc; l'angle anal est un peu rembruni; elles ont en outre une bordure noire, peu large, qui porte une double ligne de points blancs inégaux.

Le corps est noir, avec des points blancs sur le thorax et la poitrine. L'abdomen, qui est blanchâtre en dessous et sur les flancs, a, en dessus, une ligne noire peu nette.

L'envergure est de 80 à 82 millimètres.

Cette espèce est une des grandes raretés de la faune entomologique de Madagascar; elle n'a été trouvée jusqu'à présent que dans la partie orientale de l'île, où elle a été prise par Alfred Crossley. Il y en a un exemplaire dans la collection de M. C. Ward, à Halifax.

SOUS-FAMILLE DES SATYRINÉS.

Il existe, dans les genres de cette famille, une telle confusion qu'il est difficile d'y placer toutes les espèces sans en contredire les caractères généraux. Pour nous tirer de cet embarras, nous aurions pu établir de nouvelles coupes génériques; c'eût été plus commode; mais nous avons préféré suivre la méthode dont M. S. Scudder a donné tout récemment un bon exemple[1]. Nous avons consulté les auteurs mêmes qui les premiers ont établi ou caractérisé les divers genres, et nous n'avons pas imité ceux qui ont appliqué certains noms génériques à des insectes pour qui ils n'ont pas été faits. Il y a une priorité pour les noms de genres comme pour les noms d'espèces, et il nous semble qu'on doit se faire une loi de ne jamais détourner un nom de genre de son sens primitif, sous peine de lui faire perdre toute signification.

Voici une revue rapide des genres anciens qui ont des représentants à Madagascar :

Le genre *Gnophodes*, créé par M. Westwood en 1851, ne s'applique qu'à un petit groupe bien distinct, compris dans les *Cyllo* de Boisduval.

Les *Melanitis* de Fabricius contiennent des espèces assez disparates; mais, le type semblant être le *M. Leda*, nous l'acceptons sans extension.

[1] *Catalogue des noms de genre chez les Lépidoptères.*

IMPRIMERIE NATIONALE

Il en est autrement du genre *Leptoneura* de M. Wallengren, dans lequel M. Kirby a rangé le *S. Cassus* et le *S. Clytus*. Compris ainsi, ce genre est synonyme d'*Iphthima*, proposé par Hubner en 1816 pour le *S. Cassus;* ce nom, mal orthographié par l'auteur, a été appliqué plus tard par Doubleday à un groupe très éloigné qui rentre dans celui des Satyres vrais ou *Hipparchia*. Nous conservons le genre de Hubner. Pour le *S. Hippia*, qui offre quelques différences, on peut garder le nom *Pseudonympha*, qu'a proposé Wallengren.

Le genre *Maniola* présente d'autres difficultés. Il a été créé en 1801 par F. de Paula Schranck, qui a désigné sous ce nom tous les Satyres, en établissant des sections; la première répond aux *Arge* de Boisduval, et, si le nom de *Maniola* doit être gardé comme coupe divisionnaire, c'est au *S. Galathea* et à ses congénères qu'il faut l'appliquer. Hubner, qui l'a repris en 1816, le borne à tort au *S. Phegea* et au *S. Phryne*, qui sont très éloignés l'un de l'autre.

Le *S. Tamatavæ* est le type d'un groupe très distinct qui ne rentre ni dans les *Erebia* de Dalman, ni dans les Satyres vrais. Nous lui avons donné le nom de *Strabena*, que Boisduval avait indiqué déjà dans sa collection.

Le genre *Mycalesis* a été créé ou plutôt indiqué par Hubner pour le *S. Evadne;* il serait peut-être bon d'en séparer les espèces qui n'ont pas la côte velue laineuse. Le *M. Wardii* et le *M. Pasandava* sont les espèces malgaches les plus rapprochées des Mycalésis africains; mais on peut dire que ce genre, si répandu sur le continent, n'a vraiment aucun représentant à Madagascar.

Enfin les Satyrides, comme les *S. asterope*, *S. Corynetes*, compris sous la dénomination d'*Iphthima*, forment une section des *Strabena*.

Genre GNOPHODES (CYLLO).

GNOPHODES (CYLLO) BETSIMENA, Boisduval.

(Pl. II, fig. 1, 2, 3 et 4, et pl. II A, fig. 1.)

Cyllo Betsimena, Boisduval, *Faune entomologique de Madagascar* (1833), p. 58.

Le dessus des ailes du *Cyllo betsimena* est d'un brun roussâtre. Les supérieures ont l'apex tronqué et le bord externe prolongé un peu au-des-

sous en une forte dent; elles sont coupées, depuis la côte jusqu'à l'angle interne, par une large bande d'un jaune pâle, lavée de roux clair sur les bords, érodée et sinuée extérieurement, droite intérieurement. Cette bande est accompagnée de chaque côté d'une ombre bien plus foncée que le fond de l'aile; entre le troisième rameau de la composée postérieure et la simple postérieure, se trouve un espace carré qui est couvert de poils bruns, courts et serrés; ce signe singulier est propre aux mâles. Le bord externe est teinté de brun ferrugineux, et la frange, très étroite, est noire.

Les ailes inférieures ont le bord externe d'abord droit, puis subitement prolongé en une grosse dent caudiforme; entre cette dent et l'angle anal, le bord est sinué et forme une autre dent plus petite. Ces ailes, d'un brun clair, sont rembrunies de noir vers l'angle antérieur et étroitement bordées de jaune roussâtre.

En dessous, les ailes supérieures ont l'apex d'un roux clair, strié de noir et de ferrugineux; la bande oblique devient presque blanche et elle est bordée intérieurement d'un large espace noir, teinté de ferrugineux brûlé à la côte et arrêté vers la base par du gris blanchâtre; la côte est plus ou moins marbrée de noir et de ferrugineux, et, sur la partie apicale, on voit une ligne oblique de quatre à cinq points blancs cerclés de noir. Les ailes inférieures ont toute la base jusqu'au bout de la cellule d'un gris violet, strié de brun. Une raie jaunâtre part de la côte et se continue vaguement en contournant la cellule. Tout l'espace terminal est plus strié de noir et est, en outre, lavé de jaune fauve. Il y a une rangée marginale de six points blanchâtres; celui qui touche le bord antérieur est placé sur une ombre parfois très noire; ce bord lui-même est précédé d'une large raie d'un jaune d'ocre; le bord extérieur est liseré de jaune orangé.

Le corps est d'un brun foncé en dessus et d'un gris cendré en dessous. Les pattes sont d'un jaune pâle, les palpes d'un gris cendré. Les antennes sont d'un roux clair et le bout de la massue d'un jaune pâle. Les yeux sont lisses. La femelle est semblable au mâle, avec des couleurs un peu plus claires cependant. Les ailes supérieures ont la bande oblique

plus large, d'un jaune presque blanc, et elles sont dépourvues de l'espace couvert de poils serrés et couchés qui existe chez le mâle.

L'envergure est de 80 à 85 millimètres suivant les individus.

Le *Gnophodes* (*Cyllo*) *betsimena* est assez rare; il habite les côtes ainsi que les forêts du versant oriental du grand massif.

Cette belle espèce se trouve aux Musées de Paris et de Londres, dans les collections de MM. Henley G. Smith de Londres et Ch. Oberthur de Rennes, et dans la nôtre.

Nous avons rejeté les synonymes qui ont été proposés pour le *Gnophodes* (*Cyllo*) *betsimena*, et nous lui avons conservé son nom; malgré d'assez solides conjectures, nous n'avons pu nous rendre à l'opinion de M. Butler, qui le considère comme le *P. Pythia* de Fabricius. La description de Fabricius est mauvaise et s'applique bien aux quatre Cyllo que nous connaissons; nous doutons donc que le vrai *C. betsimena* existe hors de Madagascar, malgré l'exemplaire de la collection de Banks, et il est probable que Fabricius a vu une espèce de la Guinée, localité qu'il indique. En outre, le Cyllo qui se trouve à la côte de Natal, et dont nous avons vu plusieurs beaux exemplaires au Musée britannique, diffère sensiblement du nôtre, quoiqu'il en soit cependant très voisin : la bande jaune des ailes supérieures est plus étroite; ses bords sont sinués dentés, etc.

Genre MELANITIS.

MELANITIS LEDA var. FULVESCENS, Guenée.

(Pl. II, fig. 5, 6 et 7.)

Cyllo Leda var. fulvescens, Guenée, *Notes sur la Réunion* de Maillard (1863), Lép., p. 15.
Cyllo fulvescens, Felder, *Expéd. de la Novara*, Lépidopt., t. III (1867), p. 465.

Les ailes du *Melanitis Leda* mâle sont, en dessus, d'un fauve brûlé, brunissant sur les bords. A la côte des supérieures, on voit un triangle noirâtre, qui s'arrête à la cellule, et une ombre de même couleur, indécise, qui est située plus près de l'apex et qui rejoint la tache ocellée et se confond avec elle; cette tache est double chez la femelle et existe chez quelques mâles; dans les exemplaires malgaches, la première est ab-

sorbée par l'ombre dont il a été parlé, et la seconde, qui est placée entre le deuxième et le troisième rameau de la composée postérieure, est noire, pupillée de blanc bleuâtre. Les ailes inférieures sont un peu plus sombres et portent un petit ocelle noir, entouré d'un cercle fauve clair très étroit et pupillé de blanc bleuâtre, qui est placé entre le troisième et le deuxième rameau de la composée postérieure.

Le dessous des quatre ailes est semblable à celui des individus du continent, c'est-à-dire qu'il est d'un gris ocreux, strié et chiné de noir. Les supérieures offrent deux zones transversales plus foncées, avec des stries plus serrées, dont l'une, située devant la cellule, est droite et va de la côte à l'angle externe, où elle s'arrête avant le bord, et dont l'autre, un peu courbe, traverse la cellule et meurt sur l'espace interne. Les ailes inférieures sont à peine anguleuses, et la dent du bord est peu sensible; c'est un caractère des mâles. Les taches ocellées, qui varient de netteté, sont ordinairement grandes et disposées de la manière suivante: aux ailes supérieures, il y a deux petits ocelles en face de l'apex, un grand en face de la cellule et un point blanc au-dessus; aux inférieures, il y a, entre l'angle anal et la dent du milieu du bord, trois ocelles, dont l'intermédiaire est très grand, et, au-dessus de cette dent, trois autres, dont le supérieur est le plus grand de tous. Ces ocelles sont tous composés d'une tache noire, ronde, sablée de bleu cendré, pupillée de blanc et entourée d'un cercle jaune qui est limité par une ligne noire.

La femelle, qui a été bien décrite par M. Guenée, varie comme celle du *M. Leda* typique. Elle est en dessus du même fauve, un peu plus clair; les ombres du bord costal sont d'un noir rougeâtre et séparées par une éclaircie d'un fauve assez vif qui entoure les deux taches ocellées; de ces taches, l'inférieure est grande, ronde, noire et pupillée de blanc lavé de bleu rosé, et la supérieure est en forme de tronçon de bande noire, qui se joint à la tache ronde et porte à son extrémité extérieure un gros point blanc bleuâtre, presque carré. Le bord externe des ailes n'est pas comme chez les mâles; l'apex est tronqué, et le bord, rentrant au-dessous, produit une dent très forte; la frange de la partie tronquée est marquée de trois points blancs, qui manquent chez tous les mâles que nous avons vus.

Les inférieures ont le bord externe prolongé en son milieu en une grosse dent saillante. Il y a près du bord deux petites taches blanches non cerclées de noir. Le dessous des quatre ailes présente les variations les plus étonnantes : il n'y a plus de stries, mais des marbrures, des taches et des bandes plus colorées que le fond. Nous décrirons deux formes extrêmes.

La première a tout le fond des ailes d'un jaune d'ocre; les supérieures sont traversées par trois bandes ombrées de noir, et les inférieures par deux; le fond entre ces bandes est de couleur d'ocre; elles occupent les deux tiers des ailes supérieures et la moitié des inférieures à partir de la base. L'espace restant est sali de noirâtre sur le bord, et sur la partie claire on distingue de petits ocelles : deux noirs à l'apex et un blanchâtre au milieu du bord externe des ailes supérieures, trois blancs, cerclés de noir, en ligne droite entre l'angle anal et la dent saillante des ailes inférieures, un très visible à leur bord antérieur, et quelquefois un dernier plus bas. L'autre femelle, qui est d'une taille plus petite, a la face inférieure des quatre ailes d'un brun rougeâtre, marbré de taches noirâtres qui indiquent la place et la direction des bandes; les points ocellés sont les mêmes. Ces deux femelles, que nous avons décrites sur les exemplaires de la collection Guenée, montrent que le dessous des ailes chez le *M. fulvescens* est aussi variable que chez le *M. Leda* typique; la première femelle rappelle le *M. arcensia* de Cramer, la deuxième est anal gue au *M. Leda* du même auteur; le mâle ressemble tout à fait à la figure de sa planche CXCVI qui représente un individu de la côte occidentale d'Afrique, mais le dessus des ailes reste constamment différent. Comme on peut le voir, la variété malgache du *M. Leda* se rapproche beaucoup du *M. Banksia*, qui est le type australien : même coloris en dessus, mêmes dessins en dessous; ce fait est digne de remarque, car ce n'est pas le seul rapprochement à faire entre les faunes de la Nouvelle-Hollande et de Madagascar[1].

La Chenille du *Melanitis Leda* serait, selon Horsfield, toute verte,

[1] Voyez l'*Histoire naturelle des Oiseaux de Madagascar* par MM. A. Milne Edwards et A. Grandidier.

avec les excroissances ou cornes de la tête violettes; il est probable qu'elle varie de couleur, comme le Papillon, suivant les contrées qu'elle habite. La Chenille du *M. fulvescens* est d'un vert jaunâtre, avec des poils blancs et fins; les incisions des anneaux sont jaunâtres, et elle a des raies longitudinales d'un vert foncé; la stigmatale est rousse. La tête porte deux cornes obtuses d'un violet clair. Cette Chenille vit de graminées; on la trouve parfois sur le Maïs, le *Coyx lacryma* et autres espèces cultivées. La Chrysalide est presque cylindrique, verte; le Papillon éclôt du treizième au quinzième jour.

L'envergure varie suivant les individus de 70 à 80 millimètres.

Le *Melanitis fulvescens* est commun à Madagascar, et la plupart des collections en possèdent des exemplaires; il vole dans les endroits arides, dans les clairières des bois secs, sur les pentes rocailleuses et chaudes; on le voit aussi dans les jardins et les champs cultivés.

Genre SMITHIA.

Le genre *Smithia*[1] est caractérisé par des ailes larges, minces, dont le bord externe est crénelé aux supérieures, dentelé ou simplement crénelé aux inférieures, à apex obtus. L'origine des nervures des premières ailes est gonflée en une vésicule transparente, presque nue, qui, chez l'animal vivant, doit être très saillante. La première vésicule est placée entre la simple antérieure et la composée antérieure; la deuxième divise le tronc de la composée postérieure en deux branches, qui se réunissent au point où naît le troisième rameau inférieur; la troisième est plus petite, obtuse, accolée à la précédente et limitée en dessous par la simple postérieure. Ces vésicules sont également visibles sur la face inférieure de l'aile. Le deuxième article des palpes est long, aplati et frangé; le troisième, aciculaire, est très petit.

Les antennes sont annelées, à massue distincte et pyriforme. Les yeux sont hérissés.

[1] P. Mabille, *Bulletin de la Société entomologique de France* (1877), n° 24, p. 235.

1. SMITHIA PARADOXA, P. Mabille.

(Pl II A, fig. 2 et 2ᵃ.)

Smithia paradoxa, P. Mabille, *Bullet. de la Soc. entom. de France* (1877), nᵒ 24, p. 235.

Le *Smithia paradoxa* a les ailes supérieures d'un beau noir; la côte est marquée de quelques hachures blanches; le bord externe est crénelé, et le fond de chaque crénelure est bordé de blanc. Le milieu du disque porte une large tache d'un beau blanc, qui est sinuée du côté supérieur, et qui, s'arrêtant avec la cellule, s'avance vers l'angle interne jusqu'au milieu des rameaux, où elle est un peu denticulée. Les ailes inférieures sont d'un noir uniforme un peu roussâtre; leur bord est simplement crénelé; les crénelures sont marquées de blanc.

Le dessous des ailes supérieures offre la même tache, mais bien plus large, car elle touche l'origine de la côte et le bord externe; la côte est zébrée de hachures noires, disposées sur deux rangs. L'apex est blanc, strié de noir et séparé de la partie blanche de l'aile par une large bande noire sinuée; une liture noire se détache de cette bande et va aboutir au-dessous de l'apex, isolant une tache blanche; un mince filet noir suit le bord. Les ailes inférieures ont le fond blanchâtre, chargé de stries et de hachures noires très serrées et un peu rembruni au bord externe. Un double filet noir précède le bord, et une rangée de quatre ocelles s'appuie sur lui, l'un adossé au bord antérieur, les trois autres placés entre les rameaux de la composée postérieure. Ces ocelles, placés sur un petit nuage d'un gris bleuâtre, sont noirs, finement cerclés de blanc et avec un point central de même couleur.

Le corps est noir en dessus, gris en dessous, avec l'abdomen cendré. Les antennes sont fines, noires, annelées de blanc, et leur massue, très distincte, est pyriforme et un peu roussâtre en dessous.

L'envergure est de 40 millimètres.

On ne connaît encore qu'un mâle, qui appartient à M. Henley Grose Smith.

2. SMITHIA MASOURA, Hewitson.

(Pl. II, fig. 8 et 9.)

Melanitis Masoura, Hewitson, *Entomological Monthly Magazine*, t. XI (1875), p. 227.
Elymnias Masoura, Kirby, *Catalogue synonymique*, Supplément (1877), p. 783.

Le *Smithia Masoura* n'a aucun des caractères des *Melanitis*, et il est plus voisin de l'espèce précédente que son aspect ne le fait supposer au premier abord. Bien que ses ailes soient dentées, nous n'avons pas hésité à rapprocher et à placer dans le même genre deux insectes différents par la couleur et par la taille, mais très semblables par l'organisation.

Le *Smithia Masoura* mâle a le dessus des quatre ailes d'un blanc brillant, un peu jaunâtre. Les supérieures sont échancrées, arrondies à l'apex, qui est denté, ainsi que le bord externe. Les inférieures ont des dents plus fortes, une surtout, qui est longue et aiguë, au bout du premier rameau de la composée postérieure.

Les premières ailes ont la côte et l'apex noirs, entrecoupés de blanc; depuis le milieu de la cellule jusqu'au bout de la costale, il n'y a plus que des mouchetures. La frange est blanche; l'extrémité de chaque nervure est saupoudrée de quelques écailles noires. La cellule est teintée de jaune safran jusqu'à l'origine des rameaux. Il y a entre le troisième et le deuxième rameau de la composée postérieure une tache ronde noirâtre qui est la reproduction par transparence d'un ocelle du dessous. Les ailes inférieures sont d'un blanc plus pur, et le bord est suivi par un double liséré noir, qui est denté; on voit par transparence les ocelles du dessous, qui forment sur le disque un demi-cercle de taches noirâtres arrondies. La base des ailes inférieures porte un pinceau de poils jaunâtres que recouvrent presque les supérieures.

Le dessous des ailes est concolore, un peu farineux aux supérieures et satiné aux inférieures. Les mouchetures de la côte sont plus distinctes qu'en dessus et commencent dès la base. La tache jaune centrale est un peu réduite, et il y a, entre le troisième et le deuxième rameau de la

IMPRIMERIE NATIONALE

composée postérieure, un ocelle composé d'une tache noire à point central blanc, avec un anneau d'un fauve pâle qui est cerclé de noir.

La base et le bord abdominal des secondes ailes sont couverts de mouchetures noires; leurs deux lisérés terminaux sont plus forts, et il y a une ligne courbe antémarginale de cinq ocelles, deux à l'angle anal, dont le premier est double et dont le deuxième, plus grand, est placé entre le troisième et le deuxième rameau de la composée postérieure, les trois autres, assez distants de ceux-ci, dont les deux plus rapprochés sont petits et dont le dernier, placé au bord antérieur, est très grand. Tous ces ocelles sont formés d'une tache noire à point central blanc, qu'entourent un anneau d'un fauve sale et un fort cercle noir. Entre les ocelles et le liséré, on voit quelques traits qui sont comme les vestiges d'une ligne noire mal marquée.

La femelle est un peu plus grande que le mâle; le dessus des ailes est plus blanc, plus luisant; la tache safranée est plus accusée. Le dessous offre les dessins déjà décrits, mais l'ocelle de l'angle interne manque aux ailes supérieures et est remplacé par quelques stries noires. Les dents des ailes inférieures sont plus longues; le pinceau de poils a disparu du bord antérieur, qui est lisse.

L'envergure est de 60 millimètres chez les mâles et atteint jusqu'à 75 millimètres chez les femelles.

Jusqu'à présent ce bel et remarquable insecte est rare; il a été rapporté de l'intérieur de l'île. Nous en avons vu une belle paire dans la collection de M. H. G. Smith, et il y a un mâle dans la collection que M. A. Grandidier a donnée au Musée d'histoire naturelle de Paris.

Genre IPHTHIMA.

Il n'y a aucune raison valable pour appliquer le nom de genre *Iphthima* à un groupe différent de celui pour lequel il a été établi par Hubner et pour lui substituer une appellation nouvelle. Nous faisons subir au mot une correction qui n'a qu'une faible importance, puisqu'elle est purement orthographique[1].

[1] Toutes les fois que nous nous verrons contraint de corriger au point de vue de l'or-

IPHTHIMA CASSUS, Linné.

(Pl. III, fig. 6, 7, 8 et 9.)

Papilio Cassus, Linné, *Museum Ludov. Ulricæ reginæ* (1764), p. 269.
Papilio Cassus, Linné, *Systema Naturæ*, t. II (1767), p. 768.
Papilio Cassus, Cramer, *Papillons exotiques* (1782), p. 314, C. D.
Satyrus Cassus, Godart, *Encyclopédie méthodique*, t. IX (1823), p. 526.
Iphthima Casse, Hubner, *Verzeichn.* (1816), p. 63.
Leptoneura Cassus, Trimen, *Rhopalocera Africæ australis* (1866), p. 192.

L'*Iphthima Cassus* est un insecte assez curieux, dont l'organisation rappelle beaucoup celle du *S. Mœra* d'Europe et auquel, si cette affinité était bien reconnue, il y aurait lieu d'assigner une autre place. Mais, pour en juger en connaissance de cause, il faudrait avoir une série d'*I. Cassus* et des espèces voisines du continent africain en bon état.

L'*Iphthima Cassus* mâle a les ailes larges et robustes, d'un brun noirâtre à reflet rouge en dessus. Les antérieures ont le disque fauve, que traverse dans son milieu une sorte de bande large et courte d'un pourpre foncé. Il y a, devant l'apex, une forte tache noire portant deux points blancs, dont l'inférieur est le plus gros. Les secondes ailes ont, sur les rameaux de la composée postérieure, une éclaircie étroite, d'un fauve sombre, sur laquelle se détachent trois petits ocelles noirs, pupillés de blanc, dont le supérieur est d'ordinaire presque nul ou oblitéré.

Le dessous des ailes supérieures est noir; la moitié basilaire est d'un rouge sombre; deux lignes noires un peu obliques partent de la côte, l'une avant, l'autre après l'ocelle apical, et se perdent vers le milieu de l'aile. Les ailes inférieures sont noirâtres; sur la base, on voit deux lignes noires, courbes, dentées, éclairées intérieurement d'un peu de ferrugineux; une troisième ligne semblable, doublée extérieurement de ferrugineux, est proche du bord, et avant elle, sur le limbe, il y a

thographe un terme proposé par un auteur, nous ferons ces changements, qui sont purement du domaine de la grammaire, sans les faire figurer dans la synonymie accompagnés de mots latins, avec ou sans parenthèses.

une rangée de sept ocelles, très obscurs et cerclés de brun rouge. Le corps est de la couleur des ailes, un peu moins foncé en dessous.

La femelle ressemble au mâle, mais le dessus des ailes est plus roux; la tache apicale est placée sur une éclaircie d'un fauve plus roussâtre. En dessous, le fond est d'un gris clair; les lignes sont mieux marquées, plus éclairées de jaunâtre; les ocelles, au nombre de sept, sont plus visibles.

L'envergure est de 52 à 54 millimètres.

Cette espèce, commune au Cap, est rare à Madagascar; nous en possédons un exemplaire, qui a été envoyé autrefois par Goudot.

Genre PSEUDONYMPHA.

Le genre *Pseudonympha* est caractérisé par des antennes longues, dont la massue, distincte et obovale, est comprimée latéralement, et par des palpes beaucoup plus longs que la tête et ascendants. L'article moyen, plus long que les deux autres réunis, porte de longs poils; le troisième article, qui est émoussé, les a courts et disparaît dans ceux du deuxième. Les yeux sont nus; les pattes antérieures sont petites; les cuisses des autres pattes sont presque nues et un peu plus longues que le tibia. Les ailes sont arrondies et entières. La cellule discoïdale des antérieures occupe presque la moitié de l'aile. La nervure, d'abord anguleuse, devient droite.

1. PSEUDONYMPHA HIPPIA, Cramer.

(Pl. III, fig. 4 et 5.)

Papilio Hippia, Cramer, *Papillons exotiques* (1782), pl. CCXXII, C. D.
Satyrus Cassus ♀, Godart, *Encyclopédie méthodique* (1823), p. 526.
Erebia Hippia, Trimen, *Rhopalocera Africæ australis* (1866), p. 199.

Le dessus des ailes du *Pseudonympha Hippia* est d'un noir roux, plus foncé sur les bords. La cellule des supérieures a un reflet rougeâtre, et, sur les rameaux des nervures, s'étend une tache ovale d'un fauve obscur, peu arrêtée, qui finit sur le troisième rameau de la composée postérieure et qui est tronquée en haut et surmontée d'un œil noir marqué

de deux points blancs et entouré d'un cercle fauve très pâle. Les ailes inférieures sont noirâtres à la base et ont, au bord externe, deux taches d'un fauve obscur, mal arrêtées, l'une, qui est la plus proche de l'angle anal, très réduite et portant un petit point noir pupillé de blanc, l'autre, qui lui est contiguë, plus large et ayant également un point noir à point central blanc; les franges sont concolores.

En dessous, les ailes supérieures sont d'un brun noirâtre, mais la tache fauve envahit la cellule et se prolonge en pointe jusqu'à la base; la tache ocellée est très marquée. Les ailes inférieures sont d'un brun plus noirâtre, avec des fragments de lignes ondées, indistinctes; elles sont en outre parsemées d'écailles grises.

Les palpes sont d'un brun noirâtre; la tête est très hérissée, et le reste du corps, tant en dessus qu'en dessous, est de la couleur des ailes. Les pattes sont d'un brun clair. Les yeux sont lisses. La base de la composée antérieure est seule renflée en ampoule oblongue, qui réunit cette nervure à la costale; cette dernière redevient libre ensuite.

L'envergure est de 38 à 40 millimètres.

Le *P. Hippia* semble rare à Madagascar. Nous n'en avons vu que deux exemplaires provenant de la partie septentrionale de l'île.

2. PSEUDONYMPHA GOUDOTII, P. Mabille.

(Pl. III, fig. 1, 2 et 3.)

Le *Pseudonympha Goudotii* a les ailes supérieures d'un brun noirâtre, avec la côte un peu grisâtre. Sur le limbe des supérieures s'étend une large tache d'un fauve obscur, dont le bord intérieur est droit et dont le bord extérieur est arrondi; elle s'étend depuis le premier rameau de la composée antérieure jusqu'au troisième de la postérieure, qu'elle dépasse un peu. Elle enferme deux taches noires, rondes, oculaires, entre lesquelles il y a un tout petit point noir : la première, apicale, contient deux petits points bleuâtres; la deuxième, plus petite, n'en a qu'un seul. Les ailes inférieures ont, près du bord externe, deux taches fauves, qui sont réunies, et que marque un petit point bleuâtre entouré d'un cercle noir mince.

Le dessous des ailes supérieures est d'un gris obscur, strié de brun foncé, avec la même tache fauve qu'en dessus; le bord interne est d'un brun uni, presque sans stries. Les ailes inférieures sont d'un gris plus noir et sont complètement couvertes de stries brunes, très fines, pointillées de brun rougeâtre. Il n'y a ni taches ni points.

Le corps a la couleur des ailes; les antennes sont grises en dessous, et leur massue, noire en dessus, a la face inférieure d'un fauve clair. Les yeux sont rouges, marbrés de noir et lisses. L'envergure est de 37 à 38 millimètres.

Nous n'avons vu que deux exemplaires, dont l'un a été pris aux environs de Foulepointe.

Genre STRABENA.

Les genres dont nous allons nous occuper maintenant comprennent une série d'espèces qui caractérisent la faune de Madagascar d'une manière spéciale; les premiers auteurs n'en ont connu que deux, le *Satyrus Tamatavæ* et le *S. Narcissus*. Ces Satyrides rappellent, jusqu'à un certain point, les Mycalésis du continent africain et aussi certaines espèces de Java; le premier genre, que nous avons établi sous le nom de *Strabena* et dont le *S. Tamatavæ* est le type, semble une création à part et est fort intéressant à plusieurs points de vue, car ses représentants sont peu abondants dans les contrées tropicales, tandis qu'à Madagascar, au contraire, il semble y en avoir un nombre considérable; on peut appliquer la même remarque aux Mycalésis malgaches, qui diffèrent notablement de leurs congénères africains.

Toutes les espèces du genre *Strabena* sont voisines les unes des autres, et nous ne sommes pas sûr de ne pas en avoir établi un trop grand nombre; manquant souvent de l'un des sexes, n'ayant parfois qu'un seul individu, il nous a été difficile de nous garder de toute erreur. Le lecteur doit donc prendre en considération les embarras qu'apporte en soi l'étude d'espèces exotiques dont les mœurs sont presque inconnues et dont on ne possède souvent qu'un seul exemplaire; l'avenir seul est capable de décider dans les cas douteux. Du reste, on verra que nous avons eu plusieurs fois

recours à une critique impartiale, avant d'admettre les espèces, et que quelques-unes d'entre elles ont déjà une synonymie.

Dans le genre *Strabena,* l'origine de la nervure simple antérieure est renflée, avec une vésicule qui fait dévier la composée antérieure; celle de la composée postérieure l'est un peu moins, et la costale se trouve, en conséquence, appliquée à la composée antérieure tout le long de la vésicule et devient libre ensuite.

Le mâle et la femelle ne diffèrent que par la présence d'un petit ocelle qui est placé chez celle-ci au bord antérieur des secondes ailes et qui, du reste, manque quelquefois.

Le bord antérieur des ailes inférieures est recouvert d'écailles, sans espace lisse et sans pinceau de poils. La forme des ailes est variable; elles ont parfois l'apex tronqué et le bord supérieur anguleux. Les palpes sont hérissés, porrigés, et ont le premier article court et fortement coudé, le second, qui est trois fois plus long, velu, hérissé et à poils longs, et le troisième, qui est égal à la moitié du second, aciculaire, aigu et nu. Les yeux sont lisses.

Les ailes supérieures ont toujours, à la même place, un œil apical, bipupillé, placé au milieu d'une tache fauve assez variable; c'est un caractère à ajouter à ceux déjà indiqués.

Nous ne savons rien de très précis sur les mœurs des *Strabena;* le *St. Tamatavæ* vole dans les jardins et dans les bois clairs et semble se comporter à la manière des *Cœnonympha* européens.

1. STRABENA TAMATAVÆ, Boisduval.

(Pl. III, fig. 10, 11 et 12.)

Satyrus Tamatavæ, Boisduval, *Faune ent. de Madag.* (1833), p. 60, pl. VIII, fig. 6 et 7.

Le *Strabena Tamatavæ* a les quatre ailes d'un brun noir foncé, plus sombres sur les bords; cette frange, que précède un liséré noir, paraît luisante et est limitée intérieurement sur les premières ailes par une faible ligne noirâtre et droite, sur les secondes par une ligne semblable, un peu tremblée.

Les ailes supérieures ont une grande tache ocellée apicale, composée d'une large tache fauve arrondie, portant une tache noire plus petite, ronde et marquée de deux points bleus superposés. Il y a tout autour de cette tache ocellée un espace un peu plus clair que le fond de l'aile, figurant, dans les exemplaires bien frais, une sorte de triangle allongé qui finit en pointe au bord interne.

Les ailes inférieures ont une grande tache ovale du même fauve, qui est placée sur les rameaux de la composée postérieure, dépassant un peu le premier, et qui porte deux ocelles noirs à petit point central bleu, l'un entre le troisième et le deuxième, l'autre entre le deuxième et le premier de ces rameaux. Le bord externe est un peu denté, et la frange est grise.

La femelle ne diffère du mâle que par les ailes inférieures, qui ont d'ordinaire un petit point fauve en face de la cellule et, auprès du bord antérieur, une tache également fauve, petite et ovale, avec un point noir pupillé de bleu.

Chez les deux sexes, le dessous des ailes supérieures est semblable au dessus, si ce n'est que l'œil est plus grand et que le fond noirâtre de l'aile est strié de gris et zébré de noir. L'espace que les stries grises couvrent entre l'œil et l'apex, se rétrécit brusquement et se termine en bandelette le long de la ligne noire antémarginale, qui est moins nette qu'en dessus.

Les ailes inférieures sont, en dessus, noirâtres, marbrées de gris cendré et traversées du bord externe au bord interne par trois bandes noires, indécises ou interrompues, entre lesquelles le gris est plus clair. La première ou basilaire passe sur la cellule, en formant un angle qui atteint la disco-cellulaire, et porte à son origine un point oblong, assez gros, d'un blanc vif; elle se perd au bord abdominal. La deuxième est presque droite et passe sur le milieu de tous les rameaux; elle est interrompue en son milieu, où elle se confond avec une ombre noire, un peu roussâtre, qui part du bord et forme la troisième ligne, et qui est accompagnée de quelques mouchetures, surtout à ses extrémités. Le bord externe offre un liséré noir bien marqué en avant de la frange, qui est

grise et entrecoupée. Les taches ocellées ne sont pas reproduites sur cette face.

En dessus, le corps est noirâtre, un peu velu; en dessous, la poitrine et l'abdomen sont gris, comme les pattes. Les palpes ont le deuxième article hérissé de longs poils d'un gris cendré. Les yeux sont noirâtres, marbrés de fauve et lisses.

L'envergure est de 40 à 42 millimètres chez le mâle, de 43 à 45 millimètres chez la femelle.

Le *St. Tamatavæ* a probablement plusieurs générations successives, puisqu'il figure dans tous les envois d'insectes, à quelque époque qu'ils aient été recueillis. Il ne doit, comme beaucoup d'espèces tropicales, cesser de voler qu'au moment des très fortes chaleurs ou des pluies continues.

Le *St. Tamatavæ* se trouve aujourd'hui dans presque toutes les collections, et nous en avons vu un grand nombre d'exemplaires.

2. STRABENA ZANJUCA, P. Mabille.

(Pl. IV, fig. 11 et 12.)

Le *Strabena zanjuca* ressemble beaucoup au précédent, dont il diffère à peine en dessus : sa taille est un peu plus grande; la tache fauve des ailes supérieures est un peu plus petite; aux ailes inférieures, le point noir ocellé près de l'angle anal est manifestement plus petit. La frange est noire et mouchetée légèrement de blanc.

Le dessous des ailes est d'un brun noirâtre, plus clair sur le disque et au bord interne des premières. L'ocelle apical y est placé sur un espace grisâtre, que limitent deux lignes noires, partant de la côte et rejoignant le bord sous forme d'une bandelette évasée vers le haut. La côte est marquée de hachures cendrées. La cellule est traversée par des stries noires serrées.

Les ailes inférieures sont striées de blanc, surtout sur les nervures et le long du bord externe. Une double raie noire traverse le disque, l'extérieure passant sur l'extrémité de la nervure et formant au-dessus une

IMPRIMERIE NATIONALE.

saillie arrondie et prononcée. Une ligne de même couleur, tremblée, part de l'angle antérieur et suit le bord; entre elle et la raie du disque, il y a une suite de taches noires, variant d'intensité suivant les individus, mais toujours mieux marquées à l'angle anal : les stries blanches sont plus fortes devant chaque ligne noire. Un liséré noir, coupé en segments par les nervures, précède la frange.

Le dessus du corps est de la couleur des ailes, et le dessous est grisâtre; les palpes sont d'un gris de fer. Les yeux sont lisses. L'envergure est de 43 à 46 millimètres.

Cette espèce est facilement reconnaissable à l'absence, sous les ailes inférieures, du point blanc, placé devant la cellule, qui reste visible chez les plus médiocres sujets du *St. Tamatavæ*.

Le *St. zanjuca* est moins répandu que le *St. Tamatavæ;* il vole aux mêmes endroits. Nous avons vu un certain nombre d'exemplaires au Musée de Paris et dans les collections de MM. H. G. Smith et P. Mabille.

3. STRABENA ANDRIANA, P. Mabille.

(Pl. IV, fig. 1 et 2.)

Le *Strabena Andriana* a le dessus des ailes d'un brun noir, avec une étroite bordure mal accusée et un peu plus foncée que le reste de l'aile. Sur les supérieures, il y a, en face de l'apex, un œil de grandeur moyenne, noir, marqué de deux petits points blancs et cerclé de fauve. Les inférieures ont, entre les rameaux de la composée postérieure, près du bord externe, deux ocelles juxtaposés, séparés, ronds, à cercle fauve; ils portent une tache noire, pupillée de blanc bleuâtre. La frange est un peu rousse.

En dessous, les ailes supérieures sont d'un noir mat; l'ocelle est plus grand et placé sur une bande grisâtre qui est évasée à la côte et étranglée à l'angle interne. La bordure est mieux marquée et tachée de cendré à l'apex. Les ailes inférieures sont bien plus foncées, et il faut les considérer à la loupe pour se rendre bien compte de leur couleur; le fond est d'un noir intense; un peu au-dessus de l'angle anal, s'étend une éclaircie indécise, ferrugineuse et arrondie, qui va jusqu'au milieu de

l'aile, où elle se joint à une autre éclaircie qui occupe tout l'angle antérieur et qui est d'un cendré bleuâtre à reflet rose, parfois très vif; ces couleurs sont produites par des écailles dont l'aile est comme poudrée. La base de l'aile est très noire, parsemée de quelques écailles cendrées; une demi-ligne très vague s'avance du bord antérieur jusqu'au bout de la cellule et s'arrête à une petite tache ronde ferrugineuse, qui est placée au milieu du limbe. On ne voit pas d'ocelles, mais, entre les rameaux de la composée postérieure, il y a sur le pli un petit point bleuâtre, formé d'écailles fugitives. Certains individus ont les couleurs plus vives et les éclaircies d'une intensité remarquable; nous avons représenté une de ces variétés de coloration.

Le corps est noir et velu, en dessus comme en dessous. Les antennes, qui sont très minces, sont noires et obscurément annelées de gris. Les yeux sont fauves, marbrés de noir et lisses. L'envergure est de 38 à 40 millimètres.

Le *Strabena Andriana* paraît assez rare; nous en avons vu trois exemplaires mâles dans la collection de M. Henley Grose Smith.

4. STRABENA VINSONII, Guenée.

(Pl. IV, fig. 6 et 7.)

YPTHIMA VINSONI, Guenée, dans le *Voy. à Madag.* de Vinson, Lépid. (1865), p. 39.

Le *Strabena Vinsonii* a le dessus des ailes d'un brun noir, plus foncé à la base et surtout sur le bord des quatre ailes. Il y a sur les supérieures un grand ocelle apical formé d'une tache noire placée sur une tache fauve arrondie et portant deux petits points d'un blanc bleuâtre. Sur les inférieures, il y a deux ocelles semblables, un peu plus petits et égaux, qui sont placés sur deux taches d'un fauve terne, contiguës, et qui ont un seul point central blanc.

Le dessous des ailes supérieures est d'un brun noirâtre; l'ocelle se détache sur une bande grisâtre qui part de l'apex et aboutit au bord interne. Le bord antérieur et la base des ailes inférieures, qui sont noirâtres, se fondent, sur le milieu de l'aile, avec une large éclaircie d'un blanc sale.

striée de brun, qui se bifurque et forme deux pointes s'avançant vers le bord antérieur. Il y a, sur cette partie claire, deux petits ocelles noirs, cerclés de gris pâle, l'un près de l'angle antérieur, l'autre en face de l'angle anal.

La femelle est d'un brun grisâtre, plus foncé à la base des ailes; entre cette partie sombre et la bordure, il y a une bande médiane très large et grisâtre, sur laquelle se détache, près de l'apex des supérieures, un ocelle noir assez grand, marqué de deux points blanchâtres et cerclé de fauve. Aux inférieures, il y a trois ocelles, le premier à l'angle antérieur, les deux autres, qui se touchent, entre les rameaux de la composée postérieure.

La face inférieure des premières ailes est semblable à la face supérieure; l'apex est strié de gris cendré, et l'ocelle a un cercle fauve plus large et plus coloré. Les secondes ailes sont à peu près comme chez le mâle; la partie médiane est d'un gris blanchâtre, striée et vermiculée de brun. A l'angle supérieur, il y a un tout petit point noir, pupillé de blanc, qui répond à l'ocelle du dessus.

L'envergure est de 36 à 37 millimètres.

Cette espèce n'est pas rare; nous avons vu, entre autres exemplaires, ceux de la collection Guenée qui ont été rapportés par le docteur Aug. Vinson de la côte orientale de Madagascar.

5. STRABENA TRIOPHTHALMA, P. Mabille.

(Pl. IV, fig. 8.)

YPTHIMA VINSONII var. TRIOPHTHALMA, Guenée, *In Musæo et in litteris.*

En dessus, le *Strabena triophthalma* diffère peu du précédent et encore moins des deux suivants. L'œil apical est placé sur une tache d'un fauve rouge très vif, dont le segment inférieur est plus large. Les deux taches des secondes ailes, qui contiennent les points ocellés, sont confluentes et forment comme une bande courte et assez large, d'un fauve rouge.

Le dessous des ailes supérieures est noir; l'apex est strié de petites hachures d'un cendré argentin, qui sont placées entre les nervures et lui donnent une teinte grise. Les ailes inférieures sont d'un noir terne, mé-

langé de grisâtre; une ligne brisée, anguleuse, sépare et limite la partie basilaire et décrit un angle en face de la cellule; elle est éclairée extérieurement de blanc pur et forme une bandelette qui est souvent oblitérée au bord antérieur, mais qui s'avance toujours en pointe au bout de l'angle médian et gagne le bord par une éclaircie blanchâtre formée de stries rapprochées. Accolés à cette bandelette blanche, et entre les rameaux de la composée postérieure, se trouvent deux ocelles noirs, à pupille bleue, qui sont cerclés de jaune. Au-dessus de l'angle antérieur, il y a un troisième ocelle semblable, un peu plus pâle. Chez quelques individus, la bandelette blanche passe entre l'ocelle supérieur et les deux inférieurs et ne se continue pas au-dessus; cependant on voit toujours, contre le bord antérieur une ou deux mouchetures cendrées qui indiquent la direction de la ligne médiane. Le bord externe, au-dessus des deux ocelles inférieurs, est couvert de stries blanchâtres. La frange est brunâtre.

Nous n'avons vu que des mâles. Leur envergure est de 32 millimètres.

Cette espèce habite la partie septentrionale de l'île. Les exemplaires décrits font partie des collections de MM. A. Guenée et Henley Grose Smith.

Nous avions d'abord, d'après Guenée, considéré ces Strabènes comme une variété du *Strabena Vinsonii*, mais l'inspection de plusieurs individus nous a déterminé à les mettre au rang d'espèce. C'est du *St. Rakoto*, ou plutôt du *St. Ibitina*, qu'ils se rapprochent le plus.

6. STRABENA RAKOTO, Ward.

(Pl. V, fig. 1, 2 et 3.)

Erebia Rakoto, C. Ward, *Entomological Monthly Magazine* (1870), p. 30.

Les ailes du *Strabena Rakoto* sont, en dessus, d'un brun noir uniforme, à peine plus claires vers les bords, où l'on voit comme une ligne marginale plus foncée. Les supérieures ont une tache apicale ronde et fauve, qui porte une tache noire bipupillée de blanc bleuâtre. Les inférieures ont deux petits ocelles noirs, à point central également blanc bleuâtre et

cerclés de fauve pâle, qui sont très rapprochés et placés entre les rameaux de la composée postérieure.

Le dessous des ailes est d'un noirâtre enfumé, avec la base plus sombre et l'espace terminal des quatre ailes strié de gris cendré; les bords sont plus foncés. La tache ocellée de l'apex est reproduite sans changement, mais il n'y en a point aux inférieures.

La femelle est un peu plus grande que le mâle. Les secondes ailes ont en dessus un ocelle de plus, qui est du reste semblable aux autres et qui est placé près du bord antérieur; tout autour des ocelles, le fond de l'aile est plus clair.

Le dessous est d'un noirâtre enfumé, avec l'espace terminal d'un gris cendré et strié de brun; le bord étant plus foncé, il y a comme une bande grisâtre qui traverse les ailes. Aux inférieures, on voit sur cette partie claire deux petits ocelles, à peine cerclés de fauve décoloré, qui reproduisent ceux du dessus et sont placés, l'un au bord antérieur, l'autre près de l'angle anal; ils sont souvent à peine visibles, comme dans l'exemplaire figuré.

Le corps est noir; les antennes sont finement annelées de gris; les palpes sont noirs et longuement hérissés. Les yeux sont lisses. L'envergure est de 36 à 38 millimètres.

Les ailes inférieures sont plus arrondies que chez le *Strabena Vinsonii;* les espèces appelées *St. Vinsonii*, *St. triophthalma*, *St. Rakoto*, *St. Ibitina*, sont du reste très voisines et forment avec le *St. Argyrina* un petit groupe homogène.

Le *St. Rakoto* vole dans les clairières des bois, dans les lieux secs et couverts d'herbes ou d'une végétation basse. Nous l'avons reçu des environs de Foulepointe et des forêts de l'Est; nous l'avons, en outre, vu et étudié dans les riches collections de MM. H. G. Smith et C. Ward.

7. STRABENA DYSCOLA, P. Mabille.

(Pl. IIA, fig. 5 et 5a.)

STRABENA DYSCOLA, P. Mabille, *Bull. Soc. entom. de Belgique* (juillet 1880), p. CIV.

Le *Strabena dyscola* est très voisin des espèces précédentes; il res-

semble, en dessus, au *St. triophthalma* et, en dessous, au *St. Rakoto.* Le fond des ailes est d'un brun noirâtre très intense; la tache ocellée des supérieures a la partie fauve plus large, plus étendue en tout sens. La partie fauve des deux ocelles des inférieures forme une bande courte et bien continue.

En dessous, les ailes sont d'un noir fuligineux uniforme, sans traces de dessins. La côte des supérieures porte de petites hachures cendrées; aucun ocelle n'est reproduit sous les inférieures.

Le corps est tout noir. L'envergure est de 36 millimètres.

Nous n'avons vu qu'un seul exemplaire, appartenant à M. H. G. Smith : c'est une femelle. Il eût été utile de voir plusieurs individus de cette espèce; car il est possible que ce ne soit qu'une forme du *St. Rakoto* dont les ocelles seraient très développés et bien marqués en fauve.

8. STRABENA IBITINA, Ward.

(Pl. V[A], fig. 1 et 2.)

Mycalesis Ibitina, Ward, *Entomological Monthly Magazine*, t. X (1873), p. 60.

Le *Strabena Ibitina* a, en dessus, les ailes d'un brun noir; les premières ont, comme dans les espèces précédentes, un ocelle apical, mais un peu plus petit et très arrondi, et ceux des secondes sont placés sur une bande commune fauve, un peu rétrécie vers l'angle anal. Toutes ces taches sont disposées sur un espace d'un brun gris clair et mal défini, qui est commun aux deux ailes. Il y a une étroite bordure d'un brun foncé, limitée en dedans par une ligne noirâtre peu accusée. En dessous, les supérieures sont d'un brun noir. L'ocelle de l'apex se détache sur une surface d'un gris cendré qui va de la côte, où elle est très large, jusqu'au bord interne, où elle finit en pointe.

Les ailes inférieures ont le milieu du disque d'un blanc cendré, et une raie courte de cette même couleur coupe obliquement le bord antérieur, qui est obscur et noirâtre. La partie terminale de l'aile est d'un brun grisâtre et enferme un espace sinueux, d'un gris cendré, qui est situé au-dessous de deux ocelles noirs marqués d'un petit point blanc

et cerclés de jaunâtre; ces deux espaces cendrés sont striés de petites hachures noires.

Le corps est noirâtre; les palpes sont noirs, parsemés d'écailles grises sur la face externe. Les antennes sont annelées de gris, et les yeux sont fauves et lisses. Cette espèce a 36 millimètres d'envergure.

Le *Strabena Ibitina* semble fort rare; nous n'avons vu qu'un seul exemplaire, qui est le type même de l'espèce, dans la collection de M. Ward.

En raison des affinités que présentent les quatre Strabènes précédents, il est possible qu'ils ne soient que les extrêmes d'une seule et même espèce très variable et qu'on les réunisse lorsqu'on en aura des séries plus complètes.

9. STRABENA ARGYRINA, P. Mabille.

(Pl. IV, fig. 9 et 10.)

STRABENA ARGYRINA, P. Mabille, *Bull. de la Soc. entom. de France* (mai 1878), p. 91.

Le *Strabena argyrina* est caractérisé par le dessous de ses ailes inférieures. Si la seule femelle que nous avons vue n'est pas une exception, les deux sexes du *St. argyrina* seraient semblables, car l'ocelle du bord antérieur des secondes ailes manque; les autres sont plus grands et un peu plus marqués.

Les quatre ailes sont d'un brun noir à reflet roussâtre. Les supérieures ont un grand œil apical, composé, comme dans les autres espèces, d'une tache noire à peu près ronde, marquée de deux points bleu clair superposés et entourée d'un large anneau d'un fauve rouge très vif. Une étroite bordure, plus foncée que le fond de l'aile, suit et précède la frange, qui, aux inférieures, est délimitée intérieurement par une ligne noire peu apparente. Ces mêmes ailes portent, en outre, deux ocelles entourés d'une tache fauve arrondie : ces taches, qui se touchent, sont situées entre les rameaux de la composée postérieure; chaque ocelle est marqué d'un point central blanc bleuâtre.

Le dessous des supérieures est d'un brun noirâtre uniforme, excepté à la côte qui est grise et striée. A l'apex, un trait oblique argenté, coupé en deux ou trois segments, s'arrête un peu avant l'ocelle et est suivi en dessous, le long du bord externe, d'une raie grisâtre, oblique et indécise. Les inférieures sont d'un brun noirâtre, avec des stries plus foncées et trois bandes de traits argentés juxtaposés : la première est basilaire et descend un peu le long du bord abdominal; les deux autres passent au delà de la cellule et se confondent par leurs traits plus allongés les uns que les autres, de manière à former une très large bande antémarginale appuyée à la partie basilaire, qui est presque noire, et sur laquelle sont placés les ocelles, au nombre de quatre, dont l'un est au bord antérieur et les trois autres entre les rameaux de la composée postérieure; le troisième, qui est tout près de l'angle anal, est, comme les autres, noir, entouré d'un cercle fauve terne, mais il est marqué de deux points bleus, tandis que les autres n'en ont qu'un seul.

Les palpes sont noirs et très velus. Le corps est également noir, ainsi que les pattes. Les yeux sont bruns et lisses. L'envergure est de 33 à 34 millimètres.

Le *Strabena argyrina* est rare; il habite le nord-est et l'est de l'île. Nous avons vu plusieurs exemplaires de cette jolie espèce dans la collection de M. Henley Grose Smith et au Musée de Paris.

10. STRABENA SMITHII, P. Mabille.

(Pl. IV, fig. 3, 4 et 5.)

Strabena Smithii, P. Mabille, *Bull. de la Soc. zool. de France* (juin 1878), p. 81.
Pseudonympha Wardii, Butler, *Cistul. Entomolog.*, t. II (1879), p. 390.
Callypthima Wardii, Butler, *Ann. and Magaz. of Nat. Hist.* (1880), p. 335.

Les ailes supérieures du *Strabena Smithii* mâle ont l'apex un peu tronqué; le bord externe est légèrement excavé, ce qui forme une dent peu prononcée. Les inférieures sont arrondies, et leur frange est sinuée entrecoupée. Elles sont toutes les quatre d'un brun noirâtre, à reflet cendré, avec une bordure plus foncée qui, d'abord étroite, s'élargit à l'apex. Les

ailes supérieures ont un grand œil apical, qui est composé d'une tache noire ovale avec deux points d'un blanc bleuâtre superposés et qui est cerclé de fauve vif. La frange est d'un gris roussâtre, entrecoupée de noir jusqu'à la dent, puis noire jusqu'à la côte. Les ailes inférieures présentent au bord externe, entre les rameaux de la composée postérieure, deux ocelles cerclés de fauve, qui sont un peu écartés l'un de l'autre. La bordure terminale est noire, bien distincte; la frange est d'un gris jaunâtre, entrecoupée par la bordure.

En dessous, les ailes supérieures sont d'un noirâtre plus pâle et mat. L'ocelle, aussi grand qu'en dessus, est placé sur une bande d'un gris cendré qui va en se rétrécissant depuis la côte jusqu'au bord interne, et qui, un peu au-dessus du bord, est étranglée et coupée par le noir du fond sur le troisième rameau de la composée postérieure. L'apex et le bord externe sont un peu teintés de gris jaunâtre.

Les ailes inférieures ont deux espaces arrondis d'un gris cendré bleuâtre, l'un à la base même de l'aile, l'autre à l'angle antérieur. Entre ces deux espaces, il y a une bande interrompue qui part du bord antérieur et va, en s'évasant, finir au bord abdominal; elle renferme, au bord antérieur, une tache d'un blanc ocracé brillant, réticulée de brun et coupée en trois ou quatre segments, dont un, très écarté des autres, est placé dans la cellule; au-dessous, elle est interrompue par un espace noir foncé qui se perd avant le bord abdominal et limite l'espace basilaire; puis elle se continue par du gris jaunâtre brillant, réticulé de brun, qui est placé entre les rameaux de la composée postérieure. Les bords de l'aile sont d'un brun noirâtre. Il y a, au bord anal et au bout des nervures, de petites taches bleuâtres, formées par de petits amas d'écailles. La frange est entrecoupée, et on ne voit aucune trace d'ocelles.

La femelle est plus grande que le mâle; elle n'en diffère, en dessus, que par un petit ocelle supplémentaire, semblable aux autres, qui est placé près de l'angle, au bord antérieur des ailes inférieures. Le dessous des mêmes ailes est plus délayé; le jaune ocracé est plus étendu et passe au jaune doré.

Le corps est noirâtre. Les antennes sont finement annelées de gris; la

massue est noire. Les yeux sont d'un fauve clair et ont les bords bruns; ils sont lisses. Les poils des palpes sont entremêlés d'écailles grises.

Un des mâles de la collection de M. H. G. Smith porte, aux premières ailes, un petit ocelle entre le troisième et le deuxième rameau de la composée postérieure et, aux secondes, un autre près du bord antérieur, comme chez la femelle, mais moins marqué. C'est une simple aberration, car, dans ce même exemplaire, les ocelles sont moins colorés sur les ailes de gauche.

L'envergure est de 38 millimètres chez les mâles et de 42 millimètres chez les femelles.

Le *Strabena Smithii* a été trouvé dans le nord-est de l'île et dans le pays des Betsileo, à Fianarantsoa.

Il y en a quatre exemplaires dans la collection de M. Henley Grose Smith. Le Musée britannique en possède aussi quelques-uns que nous n'avons pas vus, mais nous avons une figure très exacte du type de M. Butler; la coupe des ailes nous a fait hésiter un instant, car l'apex y est représenté arrondi et le bord externe droit; cette différence nous paraît être due au médiocre état de conservation du modèle, les deux types étant d'ailleurs exactement semblables.

Nous n'avons pas non plus conservé le genre *Callyphthima*, qui ne répond qu'à un petit groupe des *Strabena*, représenté par le seul *St. Smithii*. Nous nous sommes en effet montré très réservé en ce qui regarde l'établissement des coupes génériques, puisque nous rapportons à ce même genre *Strabena* le *St. Corynetes*, le *St. Mopsus* et même le *St. asterope*, dont les palpes offrent tous la même organisation avec le troisième article aciculaire et nu, et qui présentent bien les caractères que nous avons indiqués. Les groupes européens où l'on a introduit le *St. asterope* ont une organisation très différente : le groupe du *Cœnonympha Tithonus* a le troisième article peu hérissé, mais spatulé; le groupe du *C. Pamphilus*, qui est le plus voisin de nos espèces, a ce troisième article aciculaire, mais plus écailleux. La nervulation offre aussi des différences : chez les *Strabena*, la base de la simple antérieure est vésiculeuse et celle de la composée postérieure est renflée; chez les *Cœnonympha*, il y

a trois nervures renflées. Les *Mycalesis* ont été rangés parmi les *Erebia* par beaucoup d'auteurs, quoique la plupart aient trois nervures renflées à la base et que leurs palpes ne soient pas hérissés, aient des articles peu distincts et soient couverts de poils écailleux, courts, comme drapés (*M. Pasandava*), ou bien qu'ils soient grêles, redressés et régulièrement frangés (*M. Narcissus*). Les *Mycalesis* ont donc des rapports avec les *Satyrus*, et les *Strabena* avec les *Erebia*, mais ils se rapprochent surtout des *Cœnonympha*.

11. STRABENA CORYNETES, Boisduval.

(Pl. VIII, fig. 6, 7, 8 et 9.)

Satyrus Corynetes, Boisduval, *Voyage de Delegorgue*, t. II (1847), p. 594.
Satyrus Batesii, Felder, *Reisen Novara*, Lépidopt. (1867), p. 486, pl. LXVIII, fig. 10 et 11.
Ypthima niveata, Butler, *Ann. and Magaz. of Natur. Hist.* (1879), p. 229.

Le dessus des ailes du *Strabena Corynetes* mâle est d'un brun noir, enfumé et terne; une bordure assez large, plus foncée, précède la frange. Les supérieures ont un ocelle apical noir, cerclé de fauve et marqué de deux points bleus. Les inférieures portent deux ocelles noirs, cerclés de fauve terne et marqués d'un point central d'un blanc bleuâtre, l'un, qui est petit, au bord antérieur, près de l'angle, et l'autre, plus grand, qui est placé un peu avant l'angle anal; la présence de l'ocelle du bord antérieur chez le mâle est digne de remarque. Le dessous des supérieures est d'un brun noirâtre; l'œil apical est placé sur une bande blanche, évasée à la côte et obscurcie de noirâtre au-dessus de l'ocelle. Les inférieures ont la base et le bord externe étroitement noirs; le reste de l'aile est d'un beau blanc; il y a un ocelle, assez grand, pupillé de bleu, cerclé de jaune et placé sur une ombre noirâtre qui se joint au bord antérieur; un second ocelle semblable, mais plus grand, est placé, entre le troisième et le deuxième rameau dé la composée postérieure, sur une ombre un peu plus allongée et reliée à l'angle anal; au-dessous de lui, et à l'angle même, se trouve un troisième ocelle, petit et pareil aux autres.

La femelle est un peu plus grande; en dessus, elle est semblable au mâle, mais la couleur générale est plus pâle et tire un peu sur le roux.

Aux ailes inférieures, l'ocelle du bord antérieur est grand et bien marqué. En dessous, le blanc s'étend davantage autour de l'ocelle des supérieures et gagne la base même des inférieures, au bord interne; les ocelles sont beaucoup plus gros et plus marqués, et leur cercle jaune est un peu plus large.

Chez un mâle, qui d'ailleurs ressemble aux autres individus en dessus, l'ocelle du bord antérieur, qui est à peine distinct, est réduit à un simple petit point jaunâtre obscurément marqué d'un point noir à peine visible. Le dessous des ailes inférieures est noir jusqu'au milieu de l'aile, et il n'y a qu'une bande blanche transversale à bords parallèles qu'échancrent des deux côtés les ocelles placés comme chez le type, dont cette forme n'est qu'une variation. La figure de Felder représente un mâle intermédiaire entre les deux types que nous venons de décrire.

L'envergure est de 35 à 37 millimètres chez les mâles et de 44 à 47 millimètres chez les femelles.

Cette espèce est assez rare. Nous avons vu plusieurs exemplaires dans les collections de MM. Henley Grose Smith, C. Ward et Boisduval. Nous avons nous-même reçu les deux sexes du nord de l'île; on l'a aussi rapportée des environs de Fianarantsoa, capitale du pays des Betsiléo.

12. STRABENA ALBIVITTULA, P. Mabille.

(Pl. II^A, fig. 4 et 4^a.)

SATYRUS ALBIVITTULA, P. Mabille, *Ann. de la Soc. entomol. de France* (1879), p. 344.

Le *Strabena albivittula* nous a d'abord paru n'être qu'une aberration de l'espèce précédente, analogue à celle que nous venons de décrire, mais plus accentuée; en examinant l'insecte avec soin, nous avons vu qu'il possède assez de caractères spécifiques pour en être séparé; en effet, les ailes ont une coupe un peu différente, elles sont plus larges, et, comme on le verra plus loin, les ocelles n'occupent pas la même place.

Le dessus des quatre ailes est d'un noir fuligineux; l'ocelle apical est grand, et son anneau jaune est mal arrêté. Aux ailes inférieures, il y a deux ocelles de moyenne grandeur placés côte à côte entre les rameaux de

la composée postérieure; il n'y en a pas au bord antérieur. Le dessous des supérieures n'offre pas de différence sensible; les inférieures sont noires et portent une bandelette blanche étroite, qui commence au bord antérieur, en deçà d'un ocelle pareil à celui du *St. Corynetes,* et qui forme une fourche où sont enfermés les ocelles du bord externe; ces ocelles, qui sont situés à la place accoutumée, ne répondent pas à ceux du dessus. Le corps est noirâtre, comme dans l'espèce précédente; mais le troisième article des palpes est un peu plus court.

L'envergure est de 36 millimètres.

Le *Strabena albivittula* habite la partie Nord-Est de l'île. Nous n'avons vu qu'un mâle, qui appartient à la riche collection de M. Henley Grose Smith.

13. STRABENA MOPSUS, P. Mabille.

(Pl. II A, fig. 3 et 3a ♂, et pl. V, fig. 4 et 5 ♀.)

SATYRUS MOPSUS, P. Mabille, *Bull. de la Soc. entomol. de France* (juin 1878), p. 107.

Le *Strabena Mopsus,* qui est la plus grande espèce du genre, semble appartenir à un groupe spécial; il se rapproche beaucoup du *St. Corynetes.* Nous n'avons pu étudier que deux exemplaires assez différents, mais que nous croyons être le mâle et la femelle. Le premier, dont l'abdomen manque, mais que nous supposons néanmoins être un mâle, a le dessus des ailes d'un brun noirâtre clair, avec une ligne antémarginale plus foncée qui forme une bordure étroite. Les ailes antérieures ont un œil apical assez grand, noir, cerclé de fauve pâle et bipupillé de bleu métallique. Les ailes inférieures sont larges et très arrondies; elles portent deux ocelles, l'un près de l'angle antérieur, qui est petit, cerclé de fauve sale et presque aveugle, l'autre près de l'angle anal, qui est plus grand et marqué d'un point central blanc.

En dessous, les supérieures tirent un peu sur le roussâtre; le cercle fauve de l'ocelle est bien plus grand qu'en dessus, et il est placé sur un espace clair, à teinte ocracée, limité de chaque côté par une raie noirâtre. L'apex est teinté de gris rosé

Les ailes inférieures sont plus foncées; les deux ocelles sont très nettement reproduits; il y en a un troisième plus petit à l'angle anal. Au milieu des deux grands ocelles opposés, entre le bord externe et le bord abdominal, il y a une bande oblique d'un gris rosé, finement striée de noir et bordée intérieurement par une petite ligne noire; un mince liséré également noir précède la frange. Les yeux sont lisses.

Nous rapportons à cet insecte, bien qu'il en soit peut-être spécifiquement distinct, un second exemplaire que nous considérons comme sa femelle et qui en diffère surtout par l'absence d'ocelles sous les ailes inférieures.

En dessus, le disque des quatre ailes est plus clair et les ocelles se trouvent ainsi placés sur une sorte de bande commune. Il y en a trois aux ailes inférieures, un assez grand près du bord antérieur, et deux autres, dont le supérieur est très grand, entre les rameaux de la composée postérieure.

En dessous, la base des ailes est plus foncée; les inférieures n'ont pas d'ocelle et elles sont traversées par une large éclaircie d'un gris rosé, très finement striée de brun; la base et le bord externe sont seuls noirâtres.

Le corps est de la couleur des ailes. L'envergure du mâle est de 53 millimètres, celle de la femelle de 48 millimètres.

14. STRABENA ASTEROPE, Klug.

HIPPARCHIA ASTEROPE, Klug, *Symbol. physic.* (1832), pl. XXIX, fig. 11, 14.
YPHTHIMA ASTEROPE, Hewitson, *Transact. of the Entom. Soc.*, t. II (1865), p. 283.

Le *Strabena asterope*, qui est si répandu dans l'ancien monde, se retrouve aussi à Madagascar; l'individu que nous en avons reçu est petit, comme ceux de provenance asiatique.

Les ailes sont en dessus d'un noir un peu cendré; les supérieures portent à l'apex un ocelle placé sur une sorte de bande plus claire que le fond et qui, d'abord large à la côte, se rétrécit et se perd à l'angle interne. Cet ocelle est composé d'une tache très noire marquée de deux points bleus et est entouré d'un anneau jaune qui lui-même est cerclé

d'une ligne noire; l'espace clair est plus foncé de chaque côté, ce qui le fait paraître bordé de deux raies noires dont l'extérieure se continue sur les ailes inférieures, en se rapprochant du bord. Celles-ci offrent, en outre, un petit ocelle, semblable à celui des supérieures et placé un peu avant l'angle anal. La frange est d'un gris jaunâtre luisant.

En dessous, les ailes sont couvertes en entier de petites hachures d'un cendré jaunâtre; le bord interne des supérieures en est dépourvu, et l'ocelle est entouré d'un grand cercle ombré de noirâtre. Les inférieures ont quelques mouchetures plus noires au milieu du limbe et d'autres le long du bord externe; elles portent en outre trois petits ocelles, un à l'angle antérieur et deux à l'angle anal, dont l'extérieur est le plus petit.

La femelle ressemble au mâle, mais elle est plus grande; l'ocelle apical est plus gros et placé sur un espace plus clair, plus arrêté; les ailes inférieures ont un petit point non ocellé au bord antérieur et un troisième, qui est à peine distinct, à l'angle anal; enfin le disque est traversé par une ombre noirâtre peu sensible.

Le corps est d'un gris brun; les antennes ont la massue rougeâtre et la tige annelée de cendré. Les pattes sont d'un gris cendré.

L'envergure est de 30 à 35 millimètres; chez certaines femelles de la côte occidentale d'Afrique, elle en atteint 40.

Cette espèce a été trouvée dans la partie Nord-Est de l'île; nous en avons vu plusieurs exemplaires provenant de Foulepointe.

Genre MYCALESIS.

Le genre *Mycalesis* est caractérisé par ses palpes, dont le deuxième article est plus long que les deux autres réunis, et qui sont redressés et couverts de poils écailleux serrés et appliqués; le troisième article, qu'on distingue avec peine, est court, conique, un peu obtus et semblable aux précédents. A l'aile supérieure, il y a trois nervures renflées et vésiculeuses à la base; le système de la composée postérieure est très développé.

Il est à remarquer que les taches ocellées des ailes répondent le plus souvent à ces caractères. De même que l'on reconnaîtra un *Strabena* à

son œil apical unique bipupillé de bleu, la majeure partie des *Mycalesis* malgaches porte un grand ocelle au-dessus de l'angle interne des premières ailes. Dans un premier groupe, remarquable par la couleur de ses ailes, qui sont d'un bleu noirâtre, il n'y a pas d'ocelles; un autre groupe est remarquable par les dents souvent fort longues de ses ailes inférieures; les autres groupes, où il serait facile d'établir des divisions, ont ces mêmes ailes très arrondies.

1. MYCALESIS PASANDAVA, Ward.

(Pl. VI, fig. 1 et 2.)

Mycalesis Passandava, Ward, *Entomological Monthly Magazine* (1871), p. 122.
Mycalesis Passandava, P. Mabille, *Petites nouvelles entomologiques* (1877), p. 158.

Le *Mycalesis Pasandava* mâle a le bord externe des ailes supérieures un peu rentrant et leur bord interne excavé. Les ailes inférieures sont arrondies et dentées; elles ont le bord antérieur atténué et presque parallèle à la nervure simple antérieure, ce qui diminue beaucoup leur largeur; elles portent en outre, comme dans toutes les espèces du genre *Mycalesis*, un pinceau de poils couchés et appliqués le long du bord antérieur sur un espace luisant, de couleur blanche, qui est couvert d'écailles très fines.

Le dessus des ailes est d'un noir bleu luisant, avec une bordure d'un noir mat, qui est assez large à l'apex. Il n'y a pas d'ocelle; à l'angle anal, on distingue chez quelques exemplaires un petit point noir, qui indique l'œil de la face inférieure. La frange est d'un noir mat.

Le dessous des ailes est d'un beau noir; le bord est un peu plus clair, et une ligne sinueuse, qui rentre devant la cellule de chaque aile, sépare les deux teintes. Aux supérieures, on voit un petit ocelle apical marqué d'un point blanc. A l'angle anal des inférieures, il y a, entre le troisième et le deuxième rameau de la composée postérieure, un grand ocelle formé d'une tache ronde, noire, à point central blanc et cerclée d'un anneau fauve; entre lui et le bord anal, se trouve un petit point noir pupillé de blanc.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Le corps est tout entier noir, ainsi que les pattes. Le dessous de l'abdomen a une large raie d'un gris jaunâtre. Les valves génitales sont larges à la base, de couleur testacée et médiocrement hérissées. L'envergure est de 45 millimètres.

Le *Mycalesis Pasandava* habite le nord de l'île; il semble plus rare sur les côtes que dans l'intérieur. Nous n'avons vu que des mâles; nous avons étudié une dizaine d'exemplaires qui appartiennent aux collections de MM. Henley Grose Smith et C. Ward, et nous en avons reçu plusieurs des environs de Foulepointe.

2. MYCALESIS MASIKORA, P. Mabille.

(Pl. VI, fig. 3 et 4.)

Mycalesis Masikora, P. Mabille, *Petites nouvelles entomologiques* (1877), n° 178, p. 157.

Le *Mycalesis Masikora* ressemble beaucoup au *M. Pasandava,* ainsi qu'à l'espèce suivante; il en diffère par la moindre étendue de la teinte bleue et par la largeur de la bordure noire, surtout à l'apex.

Le dessous des ailes supérieures est, jusqu'au delà de la cellule, d'un noir bleu, peu luisant; l'apex et le bord externe sont d'un brun clair un peu roussâtre, ce qui forme une bande triangulaire, évasée à la côte et très étroite le long du bord. En face de l'apex, il y a un ocelle de grandeur moyenne, noir, à point blanc, qui est placé sur la partie claire de l'aile et qui est plus petit que chez le *M. Pasandava;* un liséré noir, très fin, précède la frange. Les ailes inférieures sont plus claires, d'un brun roussâtre, mais le disque est rembruni de noirâtre et traversé par une ligne médiane sinuée, d'un brun rouge, qui est presque absorbée par la couleur du fond. Au-dessous, l'aile s'éclaircit; elle est finement striée de noirâtre et porte un ocelle noir à point blanc, qui est de même grandeur que celui des supérieures, mais cerclé de roussâtre et placé entre le troisième et le deuxième rameau de la composée postérieure. Plus près de l'angle anal, se trouve un tout petit point blanc. Le long du bord externe, il y a, entre les rameaux des nervures, quelques petits points

ocellés; les deux qui sont placés en face de la cellule sont seuls bien visibles. Un liséré noir précède le bord; la frange est noire aux quatre ailes.

Nous n'avons vu qu'un mâle, qui appartient à M. Henley Grose Smith et dont l'envergure est de 44 millimètres.

3. MYCALESIS ANDRIVOLA, P. Mabille.

(Pl. VI, fig. 5 et 6.)

MYCALESIS ANDRIVOLA, P. Mabille, *Petites nouvelles entomologiques* (1877), n° 178, p. 157.

Le *Mycalesis Andrivola* a le dessus des ailes d'un bleu noir luisant; la bordure, d'un noir mat, est un peu plus large que dans les espèces voisines, et le pinceau de poils tire sur le gris; mais, en somme, ces trois espèces sont tout à fait semblables en dessus. Le dessous est, au contraire, très différent.

Les ailes supérieures ont la base noirâtre jusqu'au delà de la cellule; la côte, l'apex et la moitié du bord externe sont lavés de brun rougeâtre. Dans un des exemplaires, la couleur est pourprée et forme deux taches, l'une à la côte, l'autre au bord externe, qui se rejoignent sous l'apex. Il y a un tout petit point blanc, placé sur un peu de noir entre le deuxième et le premier rameau de la composée antérieure, et un ocelle noir à point central blanc, placé entre le troisième et le deuxième rameau de la composée postérieure, assez près du bord externe. Les ailes inférieures sont d'un ferrugineux sombre, tout strié d'atomes noirs, et elles sont traversées par une large bande plus colorée que le fond, que délimitent deux lignes dentées, ombrées intérieurement de ferrugineux strié de noir. Parfois la ligne basilaire est effacée ou absorbée dans les stries, qui sont alors plus épaisses, surtout au bord antérieur; mais la ligne extérieure qui passe sur les rameaux et décrit un sinus dentiforme et profond entre le troisième et le deuxième rameau de la composée postérieure persiste toujours; le bord externe est ombré de ferrugineux et strié de noir, et il se produit ainsi une bande claire antémarginale entre lui et la ligne du disque; sur cette bande claire est un petit ocelle noir, à point central blanc, placé au-dessous du sinus dentiforme déjà indiqué.

Le corps est en dessus d'un noir bleuâtre; en dessous, l'abdomen est d'un gris foncé, avec les valves anales étroites, noires et hérissées. L'envergure est de 43 à 44 millimètres.

Le *Mycalesis Andrivola*, dont les seuls exemplaires connus appartiennent à M. H. G. Smith, a des rapports assez étroits avec le *M. Pasandava;* nous n'avons malheureusement vu les femelles ni de l'un ni de l'autre.

4. MYCALESIS NAROVA, P. Mabille.

(Pl. VI, fig. 7 et 8.)

Mycalesis Narova, P. Mabille, *Petites nouvelles entomologiques* (1877), n° 178, p. 158.

Le *Mycalesis Narova* a le bord interne des ailes supérieures droit et le bord externe des inférieures arrondi et entier; leur bord antérieur est convexe et arrondi, ce qui donne à l'aile plus de largeur et une forme ovale. En dessus, les quatre ailes sont d'un bleu noir luisant, qui est plus intense sur le disque; la côte et une bordure assez large sont d'un noir mat; il n'y a pas d'ocelle.

En dessous, les supérieures sont noirâtres et parsemées d'atomes ocracés, excepté au bord interne. Le bord externe est plus chargé de ces atomes, et une ligne de petites taches ocracées descend de la côte jusqu'en face de la cellule, près de l'apex; sur une de ces taches, il y a un très petit point blanc, entouré d'un peu de noir. Les ailes inférieures sont de la même couleur; leur base est couverte d'écailles ocracées qui s'avancent jusqu'au bout de la cellule et le long du bord externe ; à partir de l'angle antérieur, il y a une ligne de trois points ocracés placés entre les nervures. Une ombre noirâtre, ondulée, indistincte, traverse l'aile sur les rameaux des nervures. Il y a, entre le troisième et le deuxième rameau de la composée postérieure, un ocelle noir à très petit point blanc.

Le corps est noir en dessus; l'abdomen est roussâtre en dessous. Le pinceau de poils est d'un gris noirâtre. L'envergure est de 43 millimètres.

Cette espèce se distingue facilement de la précédente par la coupe de ses ailes. Les yeux sont fauves et hérissés, comme chez ses congénères.

Nous n'avons vu qu'un seul mâle, qui appartient à la collection de M. Henley Grose Smith.

5. MYCALESIS STRATO, P. Mabille.

(Pl. V^A, fig. 3 et 4.)

MYCALESIS STRATO, P. Mabille, *Bull. de la Soc. entomol. de France* (1878), p. 107.
MYCALESIS INDET., Ward, *Lepidoptera africana*, pl. XVIII (inédite), fig. 9 et 10.

Le *Mycalesis Strato* a les ailes d'un noir foncé en dessus; le disque des premières et les secondes en entier sont glacés de bleu noir luisant. Il y a un petit point blanc à l'apex des ailes antérieures et, près de l'angle interne, un ocelle de grandeur moyenne, qui est noir avec un point central blanc. Les ailes inférieures portent aussi un ocelle semblable entre le troisième et le deuxième rameau de la composée postérieure, mais il est plus petit.

En dessous, les premières ailes ont le disque noir et une bordure assez large d'un gris roussâtre, striée de noir. L'ocelle et le point apical sont plus nets qu'en dessus. Les secondes ailes ont une raie noire, médiane, anguleuse, éclairée en dehors de roux clair, s'épaississant dans les angles de la ligne; il y a une raie semblable, à peine visible, qui est parallèle et basilaire. L'ocelle du dessus reparaît à la même place, cerclé de fauve sale, et il y a au-dessous, vers l'angle anal, un petit point blanc et, vers l'angle antérieur, quatre autres points très petits et blanchâtres qui forment ensemble une ligne courbe antémarginale. La base et le bord abdominal sont striés de gris bleuâtre. On remarque en dessous, à la base de l'aile supérieure, un petit espace d'un blanc luisant, comme chez le *M. Wardii*.

Le corps tout entier est noir. Les antennes sont annelées de roussâtre, et la base de la massue est rousse. Le pinceau de poils couchés est blanchâtre et inséré sur un petit espace cendré et luisant. L'envergure est de 40 millimètres.

Nous n'avons vu qu'un mâle de cette espèce dans la collection de M. C. Ward.

6. MYCALESIS WARDII, P. Mabille.

(Pl. VI, fig. 9 et 10.)

Mycalesis Wardii, P. Mabille, *Bull. de la Soc. entomol. de France* (1877), p. 110.

Le *Mycalesis Wardii* a les ailes supérieures larges, triangulaires, à bord externe droit, plus longues que les inférieures; celles-ci ont le bord antérieur légèrement atténué, et le pinceau de poils couchés, qui est d'un blanc cendré, est placé sur un petit espace ovale, blanc et luisant. Le dessus des quatre ailes est en dessus d'un noir profond, glacé de bleu foncé sur le disque. A l'apex des supérieures, il y a un très petit point d'un blanc pur.

Le dessous des ailes est d'un noir foncé, glacé de bleu sombre, chatoyant sur le disque. La base des supérieures a un petit espace triangulaire d'un blanc luisant. A l'apex, on voit un point blanc carré, surmonté d'un deuxième plus petit, qui disparaît quelquefois. Un troisième point blanc est placé près du bord externe, entre le troisième et le deuxième rameau de la composée postérieure. Les secondes ailes ont une teinte un peu roussâtre, avec une ligne antémarginale de quatre points blancs, le premier, qui est de moyenne grandeur, noir, à petit point central blanc et cerclé de jaune en dessous, le deuxième beaucoup plus petit.

Le corps est noir en dessus; les antennes sont d'un noir bleuâtre, et la massue est fauve à l'extrémité. En dessous, l'abdomen et les tibias sont roussâtres; les palpes sont gris et frangés de noir; les antennes sont jaunâtres. Les yeux sont hérissés et d'un fauve brillant. L'envergure est de 42 millimètres.

Nous n'avons vu que des mâles de cette espèce très remarquable, qui n'est représentée jusqu'à ce jour que dans les collections de MM. C. Ward et Henley Grose Smith, et que nous avons dédiée à M. Ward, l'auteur des *Lepidoptera africana*, à la grande obligeance de qui nous avons dû la communication de plusieurs espèces rares.

7. MYCALESIS PERDITA, Butler.

(Pl. V A, fig. 5 et 6.)

MYCALESIS PERDITA, Butler, *Annals and Magazine of Nat. Hist.* (octobre 1878), p. 283.

Le *Mycalesis perdita* est en dessus d'un noir fuligineux avec un reflet pourpré. Les secondes ailes portent une ligne blanchâtre mal définie.

En dessous, les quatre ailes sont plus ternes qu'en dessus, et elles sont traversées dans leur milieu par une assez large bande plus sombre que le fond et que limite de chaque côté une ligne noire, l'intérieure arquée et l'extérieure irrégulièrement sinuée; près du bord, il y a une ligne blanchâtre subterminale. Les premières ailes ont le bord interne d'un gris jaunâtre luisant; elles portent deux ocelles, l'un au-dessous de l'apex, très petit, noir, à point central blanc et obscurément cerclé de jaunâtre, l'autre vers le milieu du bord externe, qui est de la même couleur, mais plus grand et mieux marqué. Sur les ailes inférieures, il y a, entre les rameaux de la composée postérieure, un ocelle de grandeur moyenne et, un peu au-dessus, un autre beaucoup plus petit, qui est presque réduit à un point. De l'angle antérieur descend contre le bord une rangée de très petits points blancs.

L'envergure est d'environ 43 millimètres.

Nous n'avons pas vu cette espèce, qui a été trouvée aux environs de Fianarantsoa et dont le type appartient au Musée britannique. Elle semble avoir beaucoup de rapports avec celles que nous venons de décrire; sa coupe d'ailes rappelle le *M. Narova*. Nous avons fait représenter une figure faite à Londres, qui semble indiquer que l'exemplaire, un mâle d'après M. Butler, est en mauvais état. Notre description est faite d'après cette figure et la description de M. Butler.

8. MYCALESIS CINGULINA, P. Mabille.

(Pl. VII B, fig. 8 et 8a.)

MYCALESIS CINGULINA, P. Mabille, *Bull. de la Soc. entom. de Belgique* (juillet 1880), p. CVI.

Le *Mycalesis cingulina* a les ailes un peu plus larges et plus arrondies

que les espèces précédentes; le dessus est d'un noir opaque tirant un peu sur le roux et offre, suivant l'incidence de la lumière, un reflet bleu très faible et fugitif. Il n'y a aucune trace d'ocelle. Le dessous est du même noir; les quatre ailes sont traversées par une raie d'un brun cendré, qui, sur les supérieures, ressemble à une traînée de poussière grise et qui devient sur les inférieures un peu maculaire et la fait paraître dentée. L'espace terminal au delà de cette raie a un reflet pourpré. Il y a, à l'angle interne, un ocelle assez grand, noir, pupillé de blanc et cerclé de fauve terne; sur les ailes inférieures, il y en a un semblable, qui est situé entre le troisième et le deuxième rameau de la composée postérieure et qui est accompagné, de chaque côté, d'un autre très petit presque punctiforme.

Le corps est tout noir. L'envergure varie, suivant les individus, de 33 à 36 millimètres.

Nous avons cru d'abord, en lisant la description de M. Butler, que le *M. cingulina* était la même espèce que le *M. perdita;* mais, après avoir vu la figure de ce dernier, nous avons cru devoir le maintenir comme espèce séparée. Il a en effet une coupe d'ailes très différente; le bord externe des secondes ailes est presque crénelé, et la forme générale est tout autre. Nous ne connaissons que deux exemplaires du *M. cingulina,* deux mâles bien conservés, dont l'un appartient à la collection de M. Ward et l'autre à la nôtre.

Cette espèce provient de l'intérieur de l'île.

9. MYCALESIS EXOCELLATA, P. Mabille.

(Pl. VII B, fig. 7 et 7a.)

MYCALESIS EXOCELLATA, P. Mabille, *Ann. de la Soc. entom. de France* (avril 1879), p. 343.

Le *Mycalesis exocellata* a les ailes d'une forme particulière; le bord externe des supérieures est presque droit; celui des inférieures, qui sont cependant arrondies, est légèrement anguleux. La couleur générale est le brun foncé : il y a sur les ailes supérieures, à l'apex, un petit point blanc, entouré de noir très foncé, et, entre le premier et le deuxième

rameau de la composée postérieure, un ocelle noir à point central blanc qu'entoure une auréole obscure d'un fauve sale formant un anneau mal arrêté. Les ailes inférieures, dont le bord abdominal est assez velu, n'ont aucun ocelle.

Le dessous des quatre ailes est d'un gris noirâtre tirant sur le brun, beaucoup plus clair sur le tiers terminal. Le grand ocelle du dessus reparaît aux supérieures plus brillant, entouré d'un cercle jaunâtre et d'un anneau plus large de couleur ferrugineuse; il y a entre lui et l'apex une ligne de cinq points d'un blanc bleuâtre, dont le costal ou premier est très petit et dont le troisième est plus gros. Sur les ailes inférieures, on voit entre les rameaux des nervures une ligne de sept points également d'un blanc bleuâtre; il y a un petit trait de la même couleur au-dessus du troisième rameau de la composée postérieure, et un autre petit, semblable, au milieu du bord abdominal.

Le pinceau de poils qui est placé au bord antérieur des secondes ailes est peu fourni; l'espace luisant est de couleur cendrée. Le corps est concolore; les yeux sont hérissés. L'envergure est de 36 millimètres.

Cette espèce possède les caractères généraux des Mycalésis, mais elle s'en éloigne par la coupe de ses ailes et par son aspect. Nous l'avons rapprochée du premier groupe, qui diffère beaucoup des espèces qui vont suivre et qui se fait remarquer par l'absence de taches ocellées sur le dessus des ailes.

Nous avons vu un mâle qui appartient à la collection de M. Henley Grose Smith, et nous en avons reçu un second des bois qui sont situés sur la côte orientale, au sud de Foulepointe.

10. MYCALESIS ANTAHALA, Ward.

(Pl. V[A], fig. 7 et 8.)

Mycalesis Antahala, Ward, *Entomological Monthly Magazine*, t. IX (1872), p. 148.
Mycalesis Antahala, Ward, *Lepidoptera africana* (1874), p. 16, pl. XII, fig. 7 et 8.

Cette espèce appartient à un petit groupe dont le principal caractère est l'ampleur des ailes et la dentelure profonde du bord externe des

IMPRIMERIE NATIONALE.

inférieures, et qui comprend un certain nombre de Mycalésis, peu différents d'ailleurs de leurs congénères; le *M. Iboina*, dont le bord postérieur est fortement crénelé et non denté, réunit ce groupe aux suivants. Ce sont du reste les plus belles espèces du genre, et le dessous des ailes est quelquefois paré de couleurs assez vives.

En dessus, le *Mycalesis Antahala* mâle est d'un brun un peu grisâtre, beaucoup plus clair sur le disque des quatre ailes. Il y a aux supérieures, entre le troisième et le deuxième rameau de la nervure composée postérieure, un ocelle noir à point central blanc, qui est entouré d'une auréole d'un gris clair. Aux inférieures, il y a, entre les rameaux de la nervure correspondante, deux ocelles semblables qui ont un anneau roussâtre; le bord externe est fortement denté et précédé d'un liséré noir; la frange est blanchâtre.

Le dessous des ailes, d'un gris cendré clair, est coupé par une ligne médiane, fortement anguleuse, qui va de la côte au bord abdominal; toute la base en dedans de cette ligne est élégamment striée d'une foule de petits traits bruns qui s'épaississent surtout à la côte et sont moins denses sur les inférieures. Une ligne noire ombrée de roussâtre en dedans précède le bord, qui est suivi d'un liséré noir, double aux ailes inférieures, simple aux supérieures, qui portent en outre deux ocelles noirs à point central blanc bleuâtre cerclés de fauve pâle. Les secondes ailes ont six ocelles semblables, mais inégaux, placés sur l'espace terminal qui est délimité par la ligne médiane et la ligne qui précède le bord; il est presque blanc et dépourvu de stries. De ces six ocelles, le premier ou costal, au bord antérieur, est très grand, le suivant et les deux derniers, situés près de l'angle anal, sont très petits, le troisième et le quatrième sont de moyenne grandeur.

Le corps est roussâtre en dessus, gris en dessous. L'envergure est de 45 millimètres.

Nous avons vu un mâle qui appartient à la collection de M. C. Ward, et nous en avons reçu un autre des environs de Fianarantsoa.

11. MYCALESIS ANKOMA, P. Mabille,

(Pl. VI, fig. 11 et 12.)

Mycalesis Ankoma, P. Mabille, *Bull. Soc. entom. de France* (mai 1878), p. 91.
Strabena Mabillei, Butler, *Ann. and Magaz. of Nat. Hist.* (septembre 1879), p. 127.

Le *Mycalesis Ankoma* est voisin du précédent; il en diffère par quelques caractères, notamment par une taille plus grande. L'apex des ailes supérieures est un peu tronqué, et le bord externe forme en face de la cellule une dent peu prononcée. Les inférieures ont le bord externe coupé de dents, dont celle qui est placée au bout du premier rameau de la composée postérieure est longue et aiguë. Il y a sur les supérieures, entre le troisième et le deuxième rameau de la composée postérieure, un ocelle noir qui est marqué d'un petit point central bleu. Un liséré noir suit le bord un peu en avant de la frange, laissant aux secondes ailes une bandelette d'un gris cendré; il n'y a aucun ocelle apparent.

Le dessous des premières ailes est noirâtre; une ligne noire, anguleuse, qui s'épaissit dans les anfractuosités, traverse l'aile et la coupe en deux parties de la côte au bord abdominal; la partie basilaire est plus foncée, striée de noir surtout dans la cellule, et porte quelques mouchetures ou taches ocracées, qui sont limitées en dehors par une ligne noire interrompue et qui sont comme le vestige d'une bandelette parallèle à la ligne médiane. Une ligne noire sinueuse, doublée d'ocracé rougeâtre et d'un liséré noir en avant de la frange, traverse les deux ailes et laisse un large espace terminal d'un brun rougeâtre à reflet pourpré sur lequel se détachent les ocelles, qui sont au nombre de deux aux ailes supérieures, un petit sous l'apex qui est suivi en dessous, de la ligne médiane jusqu'au bord externe, par une large traînée d'écailles grises et un très grand entouré de rougeâtre au-dessus de l'angle interne, et de six inégaux et en série interrompue aux ailes inférieures : deux petits à l'angle anal qui sont joints ensemble, deux plus grands entre les rameaux de la composée postérieure qui sont presque égaux, un cinquième au-dessus qui est très petit et plus rapproché de la ligne anté-terminale, et enfin le sixième, de grandeur moyenne, qui est presque

accolé à la ligne noire médiane et touche le bord antérieur. Tous ces ocelles sont formés d'une tache noire, à point central bleu, avec un anneau d'un ocracé pâle, et cerclés en outre de noir.

Le corps est noir en dessus, gris noirâtre en dessous. Les palpes sont blanchâtres et frangés de noir; les yeux sont bruns et hérissés. Les antennes sont noires en dessus et jaunâtres en dessous. Le pinceau de poils couchés est d'un noir roussâtre.

La femelle est plus grande que le mâle; le disque des ailes antérieures et les inférieures tout entières sont d'un roux clair; la partie antérieure de la cellule reste noire aux premières ailes, et il y a à la place ordinaire un grand ocelle bien marqué, qui est entouré d'une auréole rougeâtre, vague et mal arrêtée. Sur les ailes inférieures, il y a, entre le deuxième et le premier rameau de la composée postérieure, un ocelle de moyenne grandeur, cerclé de fauve; entre ce dernier et le troisième, se trouve un petit point ocellé.

Le dessous des ailes, d'un brun roussâtre, est bien plus clair que chez le mâle, avec des stries plus fortes, mais moins denses; les ocelles sont plus distincts, cerclés de fauve pâle, avec un point central d'un blanc bleuâtre.

L'envergure du mâle est de 48 millimètres, celle de la femelle de 53.

Cette espèce habite les forêts du nord et de l'est de l'île. Nous avons vu plusieurs exemplaires : une belle paire dans la collection de M. Henley Grose Smith et divers individus dans celle de M. C. Ward. M. Butler a aussi reçu le *M. Ankoma,* qu'il place dans notre genre *Strabena,* d'où l'excluent ses yeux velus et ses palpes et qui est un vrai Mycalésis; son type, qu'il a eu l'obligeance de me dédier, est très coloré et montre que ce Papillon est variable.

12. MYCALESIS AVELONA, Ward.

(Pl. VII, fig. 1, 2, 3 et 4.)

Mycalesis Avelona, Ward, *Entomological Monthly Magazine* (1870), p. 31.
Mycalesis Avelona, Ward, *Lepidoptera africana* (1874), pl. XVIII, fig. 1 et 2.

Le *Mycalesis Avelona* est le plus grand des Mycalésis de Madagascar;

il varie notablement, surtout à la face inférieure des secondes ailes. Le mâle et la femelle présentent des différences qui ne peuvent causer d'embarras.

Les ailes sont larges. Les supérieures ont le bord externe droit; elles sont d'un brun un peu rougeâtre, plus foncées à la côte, et portent deux ocelles, un petit près de l'apex, formé d'un point noir cerclé de fauve, puis, entre les rameaux de la composée postérieure, un plus grand qui consiste en un point noir à point central blanc, placé sur une tache ronde d'un fauve clair, beaucoup plus large en haut. Les ailes inférieures sont un peu prolongées dans le sens de la longueur et ont le bord externe coupé de dents dont les deux avant-dernières sont les plus longues. Il n'y a pas d'ocelles, et le pinceau de poils couchés est d'un beau blanc. Une ligne noire, épaissie dans le dessin des dents, divise en deux minces bandelettes une bordure d'un ocracé clair, qu'un filet noir très fin sépare de la frange.

Le dessous est d'un brun noirâtre foncé, poudré d'écailles ocracées. Les ailes sont traversées par une ligne médiane commune, qui, arrivée au-dessus de l'angle anal, se dirige brusquement vers le bord abdominal, formant un sinus plus ou moins prononcé et plus ou moins denté, suivant les individus; cette ligne est noire et ombrée de fauve rouge en dedans.

La partie basilaire des ailes supérieures est coupée par deux bandelettes claires qu'indiquent des lignes noires et courtes; l'autre partie porte deux ocelles, dont l'inférieur, suivant les individus, est placé sur une tache mal arrêtée d'un jaune clair ou se prolonge en bande le long de la ligne médiane. Le long du bord, il y a une ombre brune ou d'un brun rougeâtre, et la frange est précédée d'un liséré noir.

La partie basilaire des ailes inférieures est traversée par une bandelette d'un brun rougeâtre, qui est limitée en dedans par une ligne brune; l'autre partie, ou partie extérieure, est ordinairement d'un ocracé clair, parfois jaune, jusqu'à une ombre antémarginale brune ou rougeâtre qui fait suite à celle des ailes supérieures et qui est éclairée extérieurement de fauve terne ou de blanchâtre suivant les individus.

s'épaissit en triangles épais sur les dents et court le long du bord, suivie en outre d'un liséré jaune en avant de la frange.

La femelle est d'une taille plus grande. Le dessus des ailes supérieures ne diffère que par la grandeur de la tache fauve qui entoure le grand ocelle; les inférieures ont le disque teinté de roux clair et les dessins sont mieux marqués. Le dessous est plus clair et tire sur l'ocracé; chez quelques individus, le ton général est gris, chez d'autres, il est brun pâle. L'espace terminal est toujours moins coloré que la partie basilaire; les deux ocelles y sont reproduits, mais la couleur jaune qui les entoure a presque disparu : on n'en voit qu'une petite trace entre le grand ocelle et la ligne médiane. Aux inférieures, l'ombre subterminale est souvent assez forte et éclairée inférieurement de blanchâtre; quelquefois elle est presque nulle et indiquée par des points ou des mouchetures. La ligne médiane elle-même est tantôt très accusée, tantôt affaiblie vers la côte et vers le bord abdominal.

Le corps a la couleur des ailes; la massue des antennes est fauve; les yeux sont gros et hérissés.

Toutes les variations dont nous venons de parler sont du reste peu considérables, et elles se rapportent toujours à un même type. Il en est différemment de la variété suivante : c'est un mâle d'un quart plus petit que les individus ordinaires et qui ressemble tout d'abord à s'y méprendre à l'espèce suivante. En dessus, ses ailes sont d'un noir foncé; l'ocelle apical manque aux supérieures, et le second, de grandeur moyenne, est entouré d'un anneau fauve étroit et régulier. Les dents des ailes inférieures sont très prononcées et presque divergentes. Le dessous est d'un brun noirâtre foncé; la ligne médiane est noire, très nette et dentée sinuée aux ailes inférieures. La partie basilaire est presque noire; elle porte les mêmes dessins que dans le type. L'espace terminal est à peine plus clair; les ocelles ne sont pas cerclés de fauve. L'ombre antémarginale est d'un roux noirâtre, très marquée et plus rapprochée du bord; aux ailes inférieures, elle est tremblée, bordée extérieurement de blanc, et le liséré qui précède la frange est également blanc. Nous n'avons vu qu'un individu mâle de cette forme qui pourrait bien être une race locale ou de saison.

L'envergure du *Mycalesis Avelona* atteint 48 millimètres chez les mâles, 53 chez les femelles; la variété n'en mesure que 40.

Le *Mycalesis Avelona* existe dans beaucoup de collections; nous l'avons vu chez MM. Henley Grose Smith et C. Ward et au Musée britannique; nous le possédons nous-même des environs de Foulepointe.

13. MYCALESIS PARVIDENS, P. Mabille.

(Pl. V[a], fig. 9 et 10.)

MYCALESIS PARVIDENS, P. Mabille, *Ann. de la Soc. entom. de France* (mars 1879), p. 343.

Le *Mycalesis parvidens* est voisin du *M. Avelona*, surtout de la variété sombre, mais les ailes inférieures ont les dents du bord externe plus larges et moins longues.

En dessus, les ailes sont d'un noir foncé, presque uniforme. Aux supérieures, il n'y a qu'un ocelle, situé entre les rameaux de la composée postérieure; il est de grandeur moyenne et composé d'une tache noire à point central blanc, qu'entoure un anneau d'un fauve terne, très étroit et comme effacé en haut. Les inférieures n'en portent aucun, mais elles ont une bandelette très noire, tournant au brun chocolat foncé sur les dents, qui divise la bordure terminale et jaunâtre en deux lisérés, l'un supérieur, l'autre contre la frange qui reste d'un noir foncé.

En dessous, le fond des ailes est noirâtre; les supérieures ont la cellule zébrée de gris, et l'ocelle est placé sur un espace moins foncé que limite des deux côtés une ligne claire ombrée de noirâtre. Près de la côte, devant l'apex, il y a un petit ocelle à point blanc. Les ailes inférieures sont traversées vers le milieu par une ligne noire anguleuse, de forme variable, qui aboutit à l'angle anal et est ombrée de violet clair et qui parfois s'étend sur tout l'espace terminal en petites marbrures. La bandelette terminale est tout entière d'un brun de chocolat foncé, plus étroite qu'en dessus, bordée extérieurement d'une ligne ocracée fine et intérieurement d'une raie plus forte, d'un lilas clair chez les exemplaires frais et de couleur d'ocre chez ceux qui ont volé. Le corps est brun. L'envergure est de 38 millimètres.

Notre description ne concerne que le mâle. Le *Mycalesis parvidens* provient des parties boisées du nord-est de l'île. Nous n'en connaissons qu'un seul exemplaire, dans la riche collection de M. Henley Grose Smith.

14. MYCALESIS BICRISTATA, P. Mabille.

(Pl. V, fig. 12 et 13.)

MYCALESIS BICRISTATA, P. Mabille, *Bull. de la Soc. zool. de France* (juin 1878), p. 81.

Nous ne connaissons encore que le mâle de cette espèce, et c'est grand dommage, car les singularités de son organisation semblent l'éloigner de ses congénères, bien qu'il possède tous les caractères du genre. Le bord externe des ailes inférieures n'est plus que crénelé, et avec lui commence insensiblement un nouveau groupe où les ailes sont plus larges, moins allongées et à bords non dentés.

Le *Mycalesis bicristata* est, en dessus, d'un brun foncé. Aux premières ailes, dont le bord externe est légèrement convexe, il y a un ocelle de grandeur moyenne et d'un fauve enfumé, qui est placé entre le troisième et le deuxième rameau de la composée postérieure et qui porte une tache noire, marquée d'un point central blanc. Les secondes ailes ont, entre le troisième et le deuxième rameau de la composée postérieure, un petit ocelle fauve, à tache également noire et pupillée de blanc. Un liséré noir suit le bord externe en avant des crénelures. Le caractère particulier de cette espèce réside dans les pinceaux de poils couchés que portent les ailes inférieures; il y a, au bord antérieur, comme dans toutes les espèces, un espace luisant où est inséré un pinceau de poils roux, mais il y a en outre, à l'origine du troisième rameau de la composée postérieure, un second pinceau de poils bruns, qui est appliqué le long du tronc de la nervure et s'étend jusque sur le premier rameau, et qui est parallèle au premier.

En dessous, les deux tiers des ailes qui regardent le corps sont d'un noir foncé et séparés de la partie terminale par une ligne un peu convexe et légèrement dentée. Au bord interne des supérieures, il y a un espace ovale, qui est luisant et d'un gris perlé. La partie terminale est d'un brun

gris clair, et l'ocelle des supérieures y est reproduit, mais il est plus petit et son point blanc est placé au-dessus de la tache noire, débordant sur l'anneau fauve, qui est presque effacé. L'ocelle des inférieures a un cercle fauve très pâle et très étroit; au-dessous de lui, on voit un second ocelle réduit à un point.

Le corps est noir en dessus, gris de fer en dessous, ainsi que les palpes et les pattes. Les yeux sont bruns et velus. L'envergure est de 38 millimètres.

Cette espèce a été trouvée dans l'intérieur de l'île. L'exemplaire que nous avons décrit et figuré appartient à la collection de M. Henley Grose Smith.

15. MYCALESIS ANDRAVAHANA, P. Mabille.

(Pl. V, fig. 6, 7, 8 et 9.)

Mycalesis Andravahana, P. Mabille, *Bull. de la Soc. zool. de France* (juin 1878), p. 82.
Henotesia Wardii, Butler, *Ann. and Magaz. of Nat. Hist.* (sept. 1879), p. 228.

Le *Mycalesis Andravahana* a les ailes encore plus arrondies que le précédent; le bord externe des supérieures est à peine crénelé, celui des inférieures l'est davantage. Le mâle et la femelle sont de taille assez inégale, à en juger par les exemplaires que nous avons eus sous les yeux; la couleur des ailes inférieures semble très variable.

Chez le mâle, le dessus des ailes est d'un brun foncé, un peu plus clair vers les bords; entre le troisième et le deuxième rameau de la composée postérieure des premières ailes, il y a un ocelle moyen, pupillé de blanc, qu'entoure un anneau d'un fauve terne. Les ailes inférieures ont un ocelle semblable, mais plus petit, plus sombre et placé symétriquement. La frange est précédée d'un liséré noir peu sensible et légèrement entrecoupée de cendré, surtout si l'insecte a volé.

En dessous, les ailes supérieures sont d'un brun noirâtre; la côte est couverte de marbrures d'un gris cendré, roussâtre, formant trois bandelettes courtes qui s'arrêtent sur la cellule; la dernière ou apicale s'avance jusqu'auprès de l'ocelle, et elle est souvent presque blanche;

IMPRIMERIE NATIONALE

l'ocelle est exactement reproduit, mais plus vif qu'en dessus; enfin le bord externe est lavé de gris clair.

Les ailes inférieures ont toute leur surface marbrée de roux clair et de noirâtre; deux lignes, parallèles et fortement ombrées de brun intérieurement, traversent l'aile : la basilaire, qui est la moins nette, est bordée de roux clair du côté du corps, et la médiane, qui est bien écrite et sinuée anguleuse, est bordée extérieurement d'un espace blanc formant une bandelette sinuée qui n'atteint aucun des deux bords. Le reste de l'aile, ou espace terminal, est strié de noirâtre sur un fond gris roussâtre; l'ocelle du dessus y est reproduit, mais est peu distinct; une ombre noire interrompue suit le bord et s'arrête d'ordinaire sur l'ocelle.

Le corps est noir; les pattes sont annelées de roux, les palpes sont roussâtres à la base; les yeux sont hérissés.

Il y a des mâles dont le coloris est beaucoup plus sombre : en dessus, leurs ailes sont noires; l'ocelle des supérieures est terne et enfumé et celui des inférieures est réduit à un petit point blanc. En dessous, les premières ailes sont d'un brun foncé, la côte est obscurément zébrée de roux et le disque est presque noir; aux secondes ailes, les lignes transversales sont indistinctes, la bandelette blanche a disparu et l'aile est striée de brun noirâtre sur un fond ocracé et même ferrugineux; les stries noires, plus épaisses près du bord antérieur, forment une bande noirâtre qui va en zigzag jusqu'au milieu de l'aile.

La femelle est d'une couleur plus claire que le mâle, surtout sur le disque. L'ocelle des ailes supérieures est très grand, d'un fauve clair; l'ocelle des inférieures est très petit. En dessous, les premières ailes ont les zébrures blanchâtres jusque dans la cellule; l'espace terminal est d'un gris cendré. Aux inférieures, il y a les mêmes dessins, mais plus délayés; la bandelette blanche est d'un gris sale. Les autres parties de l'insecte sont comme dans le type mâle que nous avons décrit plus haut.

L'envergure est de 36 millimètres chez le mâle, de 44 chez la femelle.

Le *Mycalesis Andravahana* a été envoyé à M. Henley Grose Smith des parties boisées du nord-est de l'île.

M. Butler a placé cette espèce dans un genre nouveau que nous

n'avons pu adopter; elle rentre en effet dans les Mycalésis par ses caractères principaux, et nous ne croyons pas utile de distinguer génériquement chaque petit groupe. Nous connaissons le type de l'*Henotesia Wardii,* qui provient des environs d'Antananarivö, par une bonne figure faite au Musée britannique. L'insecte est plus frais que les nôtres, et nous pouvons ajouter à notre description que les franges sont distinctement entrecoupées de blanc cendré et de noir.

16. MYCALESIS FULIGINOSA, P. Mabille.

(Pl. V, fig. 10 et 11.)

Mycalesis Fuliginosa, P. Mabille, *Bull. de la Soc. zool. de France* (juin 1878), p. 82.

Les quatre ailes du *Mycalesis fuliginosa* sont, en dessus, d'un noirâtre enfumé, très obscures. L'apex des antérieures est atténué, ce qui rend le bord externe légèrement anguleux dans son premier tiers. Il y a un ocelle très sombre à la place ordinaire sur les rameaux de la composée postérieure. Les secondes ailes sont un peu prolongées dans le sens de la longueur, et leur bord externe est à peine sinué; il y a, entre le troisième et le deuxième rameau de la composée postérieure, un petit ocelle peu visible, à peine cerclé de fauve terne. En dessous, les quatre ailes sont d'un brun noirâtre, plus foncé à la base et s'éclaircissant graduellement en approchant des bords où le fond est strié de noir obscur et lavé de roux. L'ocelle des ailes supérieures est peu distinct, très sombre; celui des ailes inférieures est comme en dessus, et, entre lui et le bord, on voit deux petits points noirs pupillés de blanc; à cet endroit, l'aile est distinctement teintée de ferrugineux. Chez l'un des deux mâles que nous avons sous les yeux, l'ocelle des ailes inférieures a presque complètement disparu.

Le corps est noir en dessus, brunâtre en dessous. La massue des antennes est rougeâtre en dessous. Les yeux sont d'un brun fauve et hérissés. L'envergure est de 40 millimètres.

Cette espèce, qui est sombre et sans dessins caractéristiques, se rapproche de quelques-unes des précédentes par la coupe de ses ailes,

mais elle s'en éloigne par ses bords, qui sont presque entiers. Nous avons vu deux mâles qui appartiennent, l'un à la collection de M. Henley Grose Smith, le second à la nôtre.

17. MYCALESIS IBOINA, Ward.

(Pl. VII, fig. 5, 6, 7, 8 et 9.)

Mycalesis Iboina, Ward, *Entomological Monthly Magazine* (1870), p. 31.
Mycalesis Iboina, Ward, *Lepidoptera africana* (1874), p. 16, pl. XII, fig. 5 et 6.

Le *Mycalesis Iboina* mâle a les ailes d'un brun noirâtre en dessus. Les supérieures ont le bord externe très droit et un petit liséré terminal noir peu apparent; elles portent un petit œil apical noir, entouré d'un cercle fauve mince et marqué d'un point central blanc, et un grand ocelle noir à prunelle blanche, placé sur une tache fauve irrégulièrement arrondie, très large, qui s'étale sur les rameaux de la composée postérieure. Les secondes ailes ont, sur le disque, entre le troisième et le deuxième rameau de la composée postérieure, un ocelle de grandeur moyenne, noir, à très petit point central blanc et à peine cerclé de fauve pâle. Le bord externe porte des dents, dont trois sont plus fortes et obtuses; le long de la frange, il y a un liséré noir, doublé intérieurement d'une ligne noire bien nette dont la sépare un mince filet jaunâtre, coupé de noir à chaque dentelure.

Le dessous des ailes est d'un brun ocracé très clair; la base, qui est striée et pointillée de noirâtre et un peu plus foncée, est séparée de la partie terminale de l'aile par une raie médiane, noirâtre ou ferrugineuse, qui passe sur le milieu des rameaux et qui, sur les supérieures, forme un sinus arrondi en face de l'ocelle sans atteindre le bord interne, qui est lisse et d'un gris luisant. Le reste de l'aile est un peu plus clair; l'ocelle est comme en dessus, mais la tache fauve, qui est très réduite en haut et décolorée, semble se continuer jusqu'à la côte en une bande d'un gris jaunâtre, ombrée ou striée de brun pâle et limitée vers le bord externe par du brun plus foncé. Un liséré noir précède la frange. On distingue à peine à l'apex l'ocelle apical, qui est réduit à un petit point blanc. Le dessin et les couleurs du dessous des ailes supérieures se continuent sur

le dessous des inférieures. L'espace terminal est marbré de taches plus claires, éparses ou distribuées contre la ligne médiane et contre une ombre vague qui le divise par le milieu. L'ocelle est réduit à un point noir, sans cercle jaune.

La femelle est plus grande que le mâle. En dessus, elle ne diffère que par les ailes qui sont plus amples, par l'ocelle qui est plus large et par la couleur générale qui est un peu plus claire. En dessous, la teinte est notablement moins foncée, les bords sont plus fortement ombrés de noirâtre, l'ocelle des supérieures est plus échancré dans le haut, les ailes inférieures sont presque unicolores, d'un gris ocracé, striées finement de brun; entre les nervures, on distingue deux points blancs qui sont situés presque en face de la cellule; enfin le liséré noir terminal a disparu.

Nous considérons comme une variété la femelle que nous allons décrire et chez laquelle le dessous est très différent de ce qu'on voit dans les exemplaires ordinaires. En dessus, les ailes supérieures ont l'œil apical presque éteint et dépourvu de cercle jaune et l'apex plus foncé. Le dessous des quatre ailes est d'un brun ocracé clair, marbré de rougeâtre. Les supérieures ont la base noirâtre, teintée d'ocracé dans la cellule et traversée par trois ou quatre bandelettes de couleur feuille-morte. Une raie sinueuse d'un brun rouge coupe l'aile en deux parties. L'espace qui la suit est fortement ombré de brun rouge à l'apex, et l'ocelle se trouve ainsi placé à la partie inférieure d'une bande claire qui s'étend jusqu'à la côte. La tache jaune qui entoure cet ocelle est toujours réduite ou échancrée dans le haut. Les inférieures ont le fond plus coloré et sont traversées par trois raies d'un brun rougeâtre, avec des stries de la même couleur : la première est basilaire, assez nette et dentée; la seconde est médiane, sinueuse, élargie, fondue et mêlée de noir. Le bord est ombré de brun rougeâtre. La frange est grise et entrecoupée de brun.

Le corps du *M. Iboina* est noir en dessus dans les deux sexes, et le dessous a la couleur des ailes. Les pattes sont d'un jaune ocracé, ainsi que les palpes, qui sont frangés de noir. Les antennes sont d'un fauve sombre, avec la massue plus obscure en dessus. Les yeux sont d'un jaune ocracé,

ternes et hérissés. L'envergure est de 43 à 44 millimètres chez les mâles, de 48 à 50 chez les femelles.

Le *Mycalesis Iboina* paraît être assez répandu à Madagascar; il a été pris à Tamatave, à Foulepointe et dans le nord de l'île. Les trois premiers exemplaires que nous avons vus, et qui sont ceux que nous avons décrits, appartiennent à la collection de M. Henley Grose Smith. Cette espèce existe aussi dans les collections de MM. C. Ward et Ch. Oberthur et dans la nôtre.

18. MYCALESIS DIFFICILIS, P. Mabille.

(Pl. VII B, fig. 2 et 2ᵃ.)

MYCALESIS DIFFICILIS, P. Mabille, *Bull. de la Soc. entom. de Belgique* (juillet 1880), p. CIV.

Le *Mycalesis difficilis* est très voisin du précédent, mais certains caractères semblent indiquer une espèce particulière; comme nous n'avons vu qu'une femelle, l'avenir, en faisant connaître le mâle, peut seul nous apprendre si nous avons fait erreur. Pour ne pas répéter des détails inutiles, nous le décrirons comparativement au *M. Iboina.*

Les ailes supérieures sont d'un noirâtre foncé; la frange est distinctement coupée de cendré; l'anneau du grand ocelle est régulier et presque égal. Les inférieures sont d'un ton très sombre; le bord externe est crénelé, précédé d'un liséré noir. En dessous, les ailes supérieures sont marbrées de hachures de couleur feuille-morte; le petit ocelle est bien marqué et accompagné inférieurement d'un point blanc, et le grand est pourvu d'un anneau très régulier, non échancré et fauve; l'aile est, tout autour, de la même couleur que la base. Une ombre noire, droite, antéterminale suit le bord, qui est en outre marqué d'un liséré noir en avant de la frange. Les ailes inférieures sont marbrées comme les supérieures; la ligne médiane, qui est ombrée de roux, forme vers son premier tiers un angle prononcé; la bandelette et le liséré des supérieures se continuent sur celles-ci, enfermant entre eux et la bande médiane un grand espace terminal plus clair, et contenant, outre l'ocelle du dessus, qui est très nettement reproduit, une série de points blancs laiteux, qui,

placés sur les plis des nervures, forment avec lui une ligne courbe et dont l'avant-dernier, situé près de l'angle anal, est en outre cerclé de noir.

Le corps a la couleur des ailes. L'envergure est de 46 millimètres.

Le *Mycalesis difficilis* vient du nord-est de l'île; l'exemplaire que nous avons décrit appartient à la collection de M. Henley Grose Smith.

19. MYCALESIS ANGANAVO, Ward.

(Pl. VII, fig. 10 et 11.)

MYCALESIS ANGANAVO, Ward, *Entomological Monthly Magazine,* VIII (1871), p. 122.

Le *Mycalesis Anganavo* est, en dessus d'un brun noirâtre foncé. Les ailes supérieures ont, à l'apex, un petit œil noir, sans cercle fauve, marqué d'un petit point blanc; il y a, entre le troisième et le deuxième rameau de la composée postérieure, et très près du bord, un grand ocelle formé d'une tache noire à point central blanc qu'entoure un large anneau d'un brun fauve, très étroit du côté du bord, qu'il semble toucher. Les ailes inférieures sont hérissées au bord anal de poils roussâtres et n'ont qu'un ocelle noir, pupillé de blanc, obscurément cerclé de fauve sombre et placé entre le troisième et le deuxième rameau de la composée postérieure.

Le dessous des ailes est d'un roux brûlé, strié de noirâtre. Une ligne médiane à grosses dents, qui est commune aux deux ailes, les partage en deux parties et est ombrée de noir du côté de la base; extérieurement la ligne dentée est éclairée de jaunâtre ou de gris jaunâtre, surtout autour du grand ocelle des ailes supérieures, qui est presque dépourvu de cercle fauve. Le bord externe des deux ailes est ombré de roux brûlé, strié de brun.

Le corps est de la couleur des ailes. Les antennes sont fauves en dessous et noires en dessus à l'extrémité. Les yeux sont bruns et hérissés. L'envergure est de 43 millimètres.

Cette espèce, dont nous n'avons vu que des femelles, rappelle beaucoup certaines variétés du *M. Iboina,* et l'on pourrait croire à une aberration, si la place de l'ocelle des ailes supérieures n'était très différente.

Il y a des *Mycalesis Anganavo* dans les collections de MM. Ward et Henley Grose Smith et au Musée britannique.

20. MYCALESIS PARVA, Butler.

(Pl. VII B, fig. 3 et 3a.)

CULAPA PARVA, Butler, *Ann. and. Magaz. of Nat. Hist.* (septembre 1879), p. 228.
MYCALÉSIS IRRORATA, P. Mabille, *Ann. de la Soc. entom. de France* (1879), p. 348.

Le *Mycalesis parva* se distingue de toutes les espèces voisines par la coupe de ses ailes; en effet, l'apex est un peu tronqué aux supérieures, tandis qu'aux inférieures le bord externe est comme évidé depuis la pointe de l'angle antérieur jusqu'au troisième rameau de la composée postérieure. En dessus, le fond est d'un brun noir; les ailes supérieures portent un petit point blanc à l'apex et un grand ocelle à la place ordinaire entre les rameaux de la composée postérieure. Cet ocelle est noir, à point central blanc et entouré d'un cercle fauve, irrégulier, qui déborde en haut et en bas les deux rameaux de la nervure. Il y a sur les ailes inférieures, entre le troisième et le deuxième rameau de la composée postérieure, un petit ocelle noir, pupillé de blanc et entouré d'un cercle fauve, mince et régulier, et, entre le deuxième et le premier rameau, un très petit point blanc cerclé de noir.

En dessous, les ailes sont d'un brun roussâtre; une large bande d'un violet lilas, très claire aux supérieures, un peu teintée d'ocre et couverte de petites hachures brunes ondulées aux inférieures, les traverse toutes deux en leur milieu. Le grand ocelle est comme tronqué, et le cercle fauve qui l'entoure passe au jaune clair. Chez les exemplaires qui ont volé, la bande s'efface promptement et tout le dessous des ailes devient d'un brun noirâtre uniforme, mais la coupe des ailes permet toujours de distinguer cette espèce.

Le corps est d'un brun noirâtre, les antennes sont d'un fauve sombre, les pattes sont grises et les palpes sont cendrés. L'envergure est de 43 à 44 millimètres.

Le *Mycalesis parva* provient du centre et du nord de l'île. Le type de

M. Butler, qui appartient au Musée britannique, a été pris à Fianarantsoa.

Nous avons vu un exemplaire mâle dans la riche collection de M. Henley Grose Smith, et nous en avons reçu un des environs de Foulepointe.

21. MYCALESIS ANKOVA, Ward.

PREMIÈRE RACE.

MYCALESIS ANKOVA TYPICA, Ward.

(Pl. VII A, fig. 1, 2 et 3.)

Mycalesis Ankova, Ward, *Entomological Monthly Magazine* (1870), p. 31.
Mycalesis Ankova, Ward, *Lepidoptera africana* (1874), p. 15, pl. XII, fig. 3 et 4.

Les ailes du *Mycalesis Ankova* sont, en dessus, d'un brun noir, avec les franges grises. Les supérieures ont deux ocelles : l'un apical, qui est de grandeur moyenne, noir, pupillé de blanc, placé sur une tache fauve allongée entre les rameaux; l'autre semblable, mais plus grand et se détachant sur une large tache d'un fauve vif, qui est arrondie et qui couvre les rameaux de la composée postérieure. Les secondes ailes, qui sont plus foncées à la base, ont, entre les rameaux de la composée postérieure, deux petits ocelles, dont le plus grand est placé entre le troisième et le deuxième rameau; ils sont tous les deux formés d'une tache noire à point central blanc et entourés d'un anneau fauve.

Le dessous des ailes est d'un brun grisâtre clair; la base est plus foncée, striée de brun rougeâtre, avec deux bandelettes d'un roux obscur qui traversent la cellule des supérieures; cette partie basilaire est limitée vers le milieu de l'aile par une ligne anguleuse qui se continue sur les inférieures, où elle forme un angle en face de la cellule. Les ocelles sont bien reproduits aux ailes supérieures, mais la couleur fauve est plus pâle; l'espace terminal où sont placés les ocelles est beaucoup plus clair que le reste de l'aile et est limité extérieurement par une ombre noirâtre parallèle au bord. Aux ailes inférieures, la même ombre se continue et les ocelles sont à peu près effacés et réduits à un point noir;

leur cercle fauve a également disparu. La frange est précédée d'un très fin liséré noir aux quatre ailes.

La femelle est à peine plus grande que le mâle; elle a les mêmes dessins et les mêmes couleurs; les ocelles sont, en dessus, un peu plus grands et moins colorés. En dessous, les ocelles des ailes inférieures sont tout à fait effacés et remplacés par deux petits points noirs.

L'envergure est de 36 millimètres chez le mâle, de 37 chez la femelle.

Le *Mycalesis Ankova* est répandu dans le nord et dans l'est de Madagascar; il vole dans les endroits découverts et au voisinage des bois. Nous avons vu un certain nombre d'exemplaires appartenant aux collections de MM. C. Ward de Halifax et Henley Grose Smith et à la nôtre.

DEUXIÈME RACE.

MYCALESIS ANKOVA var. TURBATA, Butler.

(Pl. V A, fig. 11 et 12.)

Pseudonympha turbata, Butler, *Ann. and Magaz. of Natural History* (1880), p. 334.

Nous rapportons au *Mycalesis Ankova* la belle variété que nous décrivons ci-dessous et que M. Butler a nommée *Pseudonympha turbata*. Les dessins et les taches sont en effet les mêmes, quoiqu'ils soient bien plus marqués et plus grands dans cette seconde race. Les ocelles sont entourés d'un cercle fauve très vif, presque rouge; celui de l'apex des ailes supérieures est oblong et rejoint le second, qui est aussi plus grand et très arrondi. Aux ailes inférieures, il y a trois taches fauves, dont deux sont placées comme chez le *M. Ankova*, et dont la troisième est entre le dernier rameau de la composée postérieure et le rameau qui part de la discocellulaire.

La face inférieure tantôt porte, comme chez le *M. Ankova*, des points plus distincts qui répondent aux petits ocelles, et tantôt est, comme dans le type de M. Butler, d'un brun brûlé, plus colorée, avec l'espace terminal glacé de violet clair; la raie médiane des ailes inférieures est peu anguleuse et dentée d'une manière plus distincte. Les palpes sont un peu plus forts et beaucoup plus foncés que dans la race type.

La femelle ne diffère du mâle que par une taille un peu plus grande et par les ocelles qui sont entourés d'un cercle d'un fauve très vif plus allongé.

Le *Mycalesis turbata* provient de Fianarantsoa.

Nous avons vu deux exemplaires de cette espèce; ils appartiennent à M. Henley Grose Smith. Le Musée britannique possède le type de l'espèce, que nous connaissons par une figure faite à Londres pour nous.

22. MYCALESIS COWANI, Butler.

(Pl. V[A], fig. 13 et 14.)

Pseudonympha Cowani, Butler, *Ann. and Magaz. of Nat. Hist.* (avril 1880), p. 334.

Le *Mycalesis Cowani* a, comme le précédent, beaucoup de rapports avec le *M. Ankova,* mais le dessus des ailes inférieures semble indiquer une espèce différente.

En dessus, ses ailes sont d'un brun clair; il y a, à l'apex des supérieures, un fort point blanc et, à la place ordinaire, un grand ocelle sur une tache d'un fauve clair qui est de forme irrégulière et très étendue. Les inférieures portent deux ocelles de grandeur moyenne entre les rameaux de la composée postérieure. Le bord externe est suivi par un liséré et par une ombre vague qui forme comme une bordure étroite.

En dessous, une raie noire divise les quatre ailes en deux parties égales. Aux supérieures, la base est noirâtre, l'espace terminal est d'un blanc sali de brun; le point blanc apical y est reproduit, et l'ocelle est très grand, mais la tache fauve est décolorée sur ses bords. Aux ailes inférieures, la base est grise et réticulée de brun; l'espace terminal est blanc et porte trois ocelles de grandeur moyenne, qui sont entourés d'un anneau fauve et cerclés de brun, le premier au bord antérieur, les deux autres, qui sont contigus, entre les rameaux de la composée postérieure. Le long du bord il y a une bandelette noire, puis un liséré; la frange est brune.

Le corps est de la couleur des ailes. L'envergure est de 41 millimètres.

Le *Mycalesis Cowani* provient des environs de Fianarantsoa.

Nous avons décrit cette espèce d'après l'opuscule de M. Butler et d'après la figure que nous avons fait exécuter sur le type, qui nous semble être une femelle; il eût été particulièrement intéressant de connaître le mâle dans un groupe dont toutes les espèces sont si voisines. Du reste, le *Mycalesis Cowani* s'éloigne du *M. Ankova* par les trois ocelles du dessous de ses ailes inférieures.

23. MYCALESIS STRIGULA, P. Mabille.

(Pl. VIII, fig. 4 et 5.)

MYCALESIS STRIGULA, P. Mabille, *Petites nouvelles entomologiques* (1877), n° 178, p. 158.
PSEUDONYMPHA SUBSIMILIS, Butler, *Ann. and Magaz. of Nat. Hist.* (septembre 1879), p. 228.

Le *Mycalesis strigula* est un peu plus grand que le *M. Ankova*, auquel il ressemble beaucoup. Ses ailes sont, en dessus, d'un brun noir; les supérieures ont un petit ocelle apical, noir, à point central blanc, avec un anneau ovale d'un fauve décoloré, et un grand ocelle placé comme chez le *M. Ankova* et entouré d'un large anneau fauve, tronqué supérieurement. Les ailes inférieures portent sur le disque, au bout de la cellule, un trait fauve, court, et, entre le troisième et le deuxième rameau de la composée postérieure, un ocelle de grandeur moyenne; il y a, entre le deuxième et le premier rameau, un petit amas d'écailles fauves qui remplace l'ocelle qu'on voit chez le *M. Ankova*. Entre la frange et le double liséré noir, il y a une mince bandelette de la couleur du fond ou un peu plus claire.

Le dessous des ailes est d'un gris jaunâtre, réticulé de brun. Une ligne médiane, d'un brun rougeâtre, très flexueuse aux premières ailes, presque droite aux secondes, les coupe en deux parties égales; sur la partie basilaire, il y a une ligne sinuée d'un brun rougeâtre, parallèle à la première, qui est double dans la cellule des supérieures où elle forme deux branches un peu divergentes, et simple aux inférieures. Cette partie basilaire est bien plus foncée que la partie terminale, et les lignes portent une ombre intérieure brune. Sur la partie terminale, on voit aux supérieures une bandelette antémarginale qui est tremblée et noirâtre et, en avant de la frange, un double liséré noir. L'ocelle apical est réduit à un

petit point blanc; la tache fauve du grand ocelle, qui s'appuie sur la ligne médiane, est d'un jaune pâle, et, au-dessus, se trouve un cercle orangé qui entoure la tache ocellée. Aux ailes inférieures, le trait fauve est réduit de moitié et est décoloré. Une ligne brisée antémarginale est marquée en noirâtre, et le liséré qui précède la frange est double, comme aux supérieures.

En dessus, le corps est noirâtre. Le pinceau de poils du bord antérieur des secondes ailes est noirâtre à la base, puis gris cendré. En dessous, le corps est de la couleur des ailes. Les antennes sont noirâtres et annelées de jaunâtre.

Il y a des mâles chez lesquels le trait fauve des secondes ailes a disparu; on croirait alors voir des *M. Ankova,* mais ils s'en distinguent par l'ocelle unique des ailes inférieures et par la raie médiane du dessous de ces mêmes ailes, qui forme un angle moins prononcé et est même presque droite.

M. Butler a décrit sous le nom de *M. subsimilis* un insecte qui ne diffère des précédents que par sa face inférieure et que nous n'hésitons pas à considérer comme une forme du *M. strigula.* Le dessus des ailes ne présente en effet aucune différence; en dessous, le fond est d'un gris ocracé, réticulé de noirâtre; la cellule des supérieures est coupée à partir de la côte par deux bandelettes plus claires, et, sur la base des inférieures, il y a une ligne noire sinuée, parallèle à la ligne médiane qui est également noire, fine, dentée, anguleuse et qui forme un sinus très profond au-devant du grand ocelle des premières ailes et un coude denté en face de la cellule des secondes. L'espace terminal est limité près de la frange par un liséré noir et une ligne intérieure qui est régulièrement dentée; il est un peu plus clair que la partie basilaire et renferme les deux ocelles, dont l'un, celui de l'apex, régulier et très petit, est placé au bout d'une ombre noirâtre qui part de la côte, et dont le second, qui est grand, est entouré d'un cercle fauve échancré ou affaibli en dehors et en dedans. Aux ailes inférieures, il y a également deux ocelles, l'un au bord antérieur, l'autre qui correspond à celui du dessus; tous deux sont de moyenne grandeur et portent une tache centrale noire, pupillée de blanc, cerclée de fauve sale

et, en outre, de noir. Nous avons fait figurer cette forme remarquable d'après un dessin qui a été fait au Musée britannique sur le type même.

Nous n'avons vu qu'une femelle du *M. strigula,* et encore est-elle dans un si mauvais état qu'on ne peut la rapporter facilement ni au type ni à une de ses variations. La seule chose qu'on puisse affirmer, c'est qu'elle n'a, comme le mâle, qu'un ocelle sur les ailes inférieures.

L'envergure est de 38 à 40 millimètres.

Le *Mycalesis strigula* est commun dans tout l'est de Madagascar, sur les pentes herbues auprès des bouquets d'arbres ou dans les bois clairs. Nous avons vu beaucoup d'exemplaires du type et de la variété dans la collection de M. Henley Grose Smith. Le *M.* var. *subsimilis* qui provient des environs de Fianarantsoa appartient au Musée britannique.

24. MYCALESIS ANGULIFASCIA, Butler.

(Pl. VIII, fig. 5.)

PSEUDONYMPHA ANGULIFASCIA, Butler, *Ann. and Magaz. of Nat. Hist.* (sept. 1879), p. 228.
MYCALESIS BUTLERI, Mabille, *Ann. de la Soc. entomol. de France* (1879), p. 34.

Les ailes du *Mycalesis angulifascia* sont, en dessus, d'un brun noirâtre; les supérieures offrent deux ocelles, l'un auprès de l'apex, qui est petit et à peine cerclé de fauve, et l'autre qui est placé comme celui du *M. strigula,* auquel il ressemble, si ce n'est que l'anneau fauve est un peu plus étroit et plus sombre. Les ailes inférieures ont un seul ocelle, de grandeur moyenne, qui est régulier et placé entre le premier et le deuxième rameau de la composée postérieure.

Le dessous des ailes est d'un brun clair; la côte des supérieures est striée d'ocracé, et la cellule est traversée par trois bandelettes claires. Une raie médiane noire coupe les ailes en deux parties. La base est plus foncée. Les ocelles des premières ailes sont aussi marqués qu'en dessus.

Aux ailes inférieures, la base est striée de brun et traversée par une raie parallèle à la médiane qui délimite avec elle une bande assez étroite, ombrée de ferrugineux ou de noirâtre, et qui décrit un angle

arrondi très prononcé à la hauteur de la cellule. L'espace terminal est lavé d'ocracé clair, surtout près de la raie médiane, et porte trois points blancs placés en ligne à partir du bord antérieur; puis l'ocelle du dessus est bien reproduit entre les rameaux de la composée postérieure et accompagné en dessous par un autre plus petit. Un double liséré noir suit le bord externe des deux ailes et limite l'espace terminal.

La femelle diffère du mâle par la coupe de ses ailes, qui sont plus larges et plus arrondies, par la couleur de leur face inférieure, qui est beaucoup plus pâle et presque entièrement d'un jaune d'ocre, avec les mêmes dessins un peu plus délayés et les ombres moins arrêtées.

Le corps est d'un brun noirâtre en dessus, d'un gris cendré ou d'un brun clair en dessous. Les palpes sont ocracés, frangés de noirâtre, et les yeux sont hérissés. L'envergure est de 37 millimètres chez le mâle et de 39 chez la femelle.

Le *Mycalesis angulifascia* habite le nord-est et le centre de l'île. Nous en avons vu une belle paire dans la collection de M. Henley Grose Smith; le type se trouve au Musée britannique.

Les quatre dernières espèces que nous venons de décrire avaient, comme on vient de le voir, donné lieu à l'établissement de six espèces distinctes; peut-être faudra-t-il par la suite réduire encore ce nombre; car le genre *Mycalesis* réserve certainement des surprises à l'entomologiste. Notons toutefois qu'elles gravitent autour des deux premiers types décrits, qui se distinguent par le nombre des ocelles moyens placés au bord postérieur des secondes ailes : le *M. Ankova* en présente deux, tandis que le *M. strigula* n'en présente qu'un.

Nous réunissons toutes les espèces qui ont été décrites en un tableau dichotomique qui fera facilement saisir leurs différences.

1.	Deux ocelles moyens entre les rameaux de la composée postérieure sur le dessus des ailes inférieures	2
	Un seul ocelle à cette même place	4
2.	Espace terminal du dessous des ailes inférieures presque concolore à la partie basilaire et ne portant que des points au lieu d'ocelles	3
	Même espace terminal blanc et portant trois ocelles réguliers, dont deux contigus au bord postérieur et un au bord antérieur	M. Cowani.

3. Raie médiane du dessous des ailes inférieures anguleuse; la couleur fauve des ocelles tournant au jaune.................................. M. Ankova.
Même raie à peine anguleuse, dentée; la tache fauve des ocelles très étendue et tournant au rouge. Trois ocelles sur le dessus des ailes inférieures, dont le dernier très petit.......................... M. turbata.

4. Raie médiane du dessous des ailes inférieures presque droite, d'un brun rouge; un seul ocelle au bord postérieur, punctiforme.............. M. strigula.
Raie médiane anguleuse : deux ocelles sur l'espace terminal, ou un seul et des points blancs.. 5

5. Deux ocelles sur l'espace terminal du dessous des ailes inférieures, l'un au bord antérieur, l'autre au bord postérieur. Raie médiane dentée anguleuse.. M. subsimilis.
Un ocelle au bord postérieur du même espace; trois points blancs en ligne partant du bord antérieur. Raie médiane décrivant un angle obtus très prononcée en son milieu................................ M. Angulifascia.

25. MYCALESIS VOLA, Ward.

(Pl. VIII, fig. 1, 2 et 3.)

Mycalesis Vola, Ward, *Entomological Monthly Magazine* (1870), p. 31.
Mycalesis Vola, Ward, *Lepidoptera africana* (1874), p. 15, pl. XI, fig. 1 et 2.

Les ailes du *Mycalesis Vola* mâle sont, en dessus, d'un brun noir foncé, un peu plus claires dans la cellule et sur le disque. Les supérieures ont, entre le troisième et le deuxième rameau de la composée postérieure, un grand ocelle noir, marqué d'un point central blanc et entouré d'un anneau fauve composé de quatre segments de cercle imparfaitement joints. Les ailes inféireures ont un reflet roux sur le disque et portent, entre le deuxième et le premier rameau de la composée postérieure, un petit ocelle noir pupillé de blanc et à peine cerclé de fauve. La frange est noirâtre, et une ligne noire, qui est indistincte aux supérieures et plus accusée aux inférieures, longe le bord postérieur. Dans les individus bien frais, l'aile semble traversée obliquement par une bande claire; c'est la raie blanche du dessous qui se voit par transparence.

Le dessous des ailes est d'un noir foncé; elles portent toutes quatre une bande d'un blanc un peu jaunâtre, qui est droite et mince aux supérieures, oblique et plus large aux inférieures. La cellule des supérieures porte deux petites bandelettes d'un noir mat, et l'ocelle qui est reproduit

en dedans de la bande blanche est cerclé de fauve obscur. Il y a sur la base des inférieures une ligne noire, courbe, et un ocelle qui est placé au bord antérieur et accolé intérieurement à la bande blanche. L'ocelle du bord externe n'est pas reproduit. En avant de la frange, qui est d'un noir de suie, il y a aux quatre ailes un fin liséré noir que sépare d'une ligne également noire une mince bandelette plus claire que le fond.

La femelle est un peu plus grande que le mâle et d'un brun plus clair; on voit mieux la bande du dessous par transparence, et la ligne noire antéterminale est mieux marquée. Le dessous n'offre point de différence, si ce n'est que les bandes blanches sont plus larges.

Le corps est tout noir. Les palpes sont hérissés de poils écailleux noirs et courts; les yeux sont noirs, fauves au milieu et hérissés. L'envergure est de 38 millimètres chez le mâle, de 42 chez la femelle.

Le *Mycalesis Vola* est rare; il provient des vallées boisées du nord de l'île. Nous avons vu plusieurs exemplaires de cette espèce dans les collections de MM. C. Ward et Henley Grose Smith. La femelle, dont nous ne connaissons qu'un exemplaire, se trouve dans la collection du Musée d'histoire naturelle de Paris.

Cette espèce s'éloigne beaucoup des autres Mycalésis trouvés jusqu'à ce jour à Madagascar, où elle semble former un groupe à part. Elle a des affinités marquées avec certains Mycalésis de l'Inde et de la Malaisie qui portent une bande blanche transversale sur la face inférieure des ailes. Enfin le *Mycalesis perspicua* d'Afrique[1] est une espèce qui s'en rapproche à certains égards, mais qu'en éloignent les nombreux ocelles qu'elle porte sur les deux faces de l'aile.

26. MYCALESIS ANKARATRA, Ward.

(Pl. VII A, fig. 4, 5 et 6.)

Mycalesis Ankaratra, Ward, *Entomological Monthly Magazine* (1870), p. 30.
Yphthima Sakalava, Saalmuller, *Jahresb. Senckenb. Naturf. Gesellsch. Frankfurt* (1877), p. 79.
Yphthima Loukoubensis, Saalmuller, *Jahresb. Naturf. Frankfurt* (1878), p. 80.

Le *Mycalesis Ankaratra* mâle a le dessus des quatre ailes d'un fauve

[1] Mycalesis perspicua, Butler, *Transactions of Entomol. Society* (1873), pl. I, fig. 3.

IMPRIMERIE NATIONALE.

brillant, avec la côte et une étroite bordure d'un brun rougeâtre; les supérieures ont deux ocelles noirs à point central blanc, l'un très petit près de l'apex, l'autre plus grand au-dessus de l'angle interne. Les ailes inférieures ont deux petits ocelles à la place ordinaire, tous les deux pupillés de blanc; celui qui est le plus proche de l'angle est un peu plus grand que l'autre. Le bord abdominal est teinté de fauve brun.

En dessous, les supérieures ont la base et le disque jusqu'autour du grand ocelle d'un fauve rougeâtre; la côte, l'apex et le bord interne sont d'un gris jaunâtre avec de nombreuses stries brunes. La cellule est coupée par une demi-ligne d'un brun rouge, et une autre ligne de la même couleur traverse toute l'aile sur les rameaux des nervures. Une ligne rougeâtre, dentée, suit le bord externe, et la frange est précédée d'un double liséré. Les nervures sont saillantes et grises.

Les ailes inférieures sont d'une couleur d'ocre grisâtre, entièrement striées et pointillées de gris brun; une ligne médiane dentée, anguleuse, partage l'aile en deux parties à peu près égales; les deux ocelles du dessus sont reproduits, accompagnés en dessous de deux autres plus petits; le bord est obscurément suivi des mêmes lignes qu'aux supérieures.

Le corps est noir en dessus, tout à fait gris en dessous, ainsi que les pattes; les antennes sont fauves, avec la massue un peu sombre. Les palpes sont jaunâtres, plus grêles que dans les espèces précédentes, et le troisième article est allongé et aigu; les yeux sont velus.

La femelle est semblable au mâle, mais plus foncée; le bord des ailes est assez largement rembruni de noirâtre. Aux ailes inférieures, l'un de ces ocelles a disparu, et celui qui reste est très réduit. En dessous, les stries brunes sont plus accusées.

L'envergure est de 38 à 40 millimètres chez les mâles, de 44 chez les femelles.

Le *Mycalesis Ankaratra* a été trouvé dans le nord, dans le centre et dans l'est de Madagascar. Nous en avons vu un assez grand nombre d'exemplaires dans les collections de MM. Henley Grose Smith et C. Ward, au Musée britannique et au Musée de Francfort; nous l'avons reçu de Nosy-Bé. Le *Mycalesis Loukoubensis* est le type même de l'espèce de Ward.

Quand l'insecte n'a pas encore volé, les stries du dessous des ailes sont plus fortes et plus foncées.

27. MYCALESIS NARCISSUS, Fabricius.

(Pl. VIIA, fig. 9 et 10.)

Papilio Narcissus, Fabricius, *Entomologia systematica*, Suppl. (1798), p. 428.
Satyrus Narcissus, Godart, *Encyclopédie méthodique*, t. IX (1823), p. 551.
Mycalesis Narcissus, Trimen, *Rhopalocera Africæ australis* (1866), p. 209.
Mycalesis fraterna, Butler, *Catalog. of the Satyr.* (1868), p. 143, pl. III, fig. 13.
Mycalesis evanescens, Saalmuller, *Lepidopt. Madag.* (1884), p. 91.

Le *Mycalesis Narcissus* mâle a les ailes d'un brun noir; les supérieures offrent sur le milieu du disque une large tache fauve ovale et un peu courbée, qui part de la base et va en s'évasant jusqu'auprès du bord externe. Sur cette extrémité, qui est arrondie, se détache un grand ocelle noir à point central blanc; un demi-cercle rougeâtre ou brun coupe la tache fauve et enveloppe l'ocelle, dont il semble former l'anneau. Les ailes inférieures sont du même brun, et il y a sur le disque, devant la cellule et sur les rameaux, une éclaircie fauve qui forme une large tache transversale. Il y a, entre les rameaux de la composée postérieure, deux ocelles qui sont placés sur la bordure brune de l'aile.

Le dessous est d'un gris jaunâtre, plus ou moins strié de brun et fortement rembruni à l'apex des supérieures et sur le disque des inférieures. Deux lignes parallèles d'un fauve rougeâtre, qui sont parfois oblitérées, traversent le milieu des ailes. La cellule des supérieures est coupée de deux bandelettes vagues. L'ocelle est grand, et son anneau fauve est cerclé d'orangé pâle. La partie terminale où il est placé est le plus souvent d'un jaune clair; elle est rarement rembrunie ou striée. A l'apex, se trouve un petit ocelle qui est parfois visible en dessus. Aux ailes inférieures, les deux lignes, quand elles existent, sont moins parallèles; la basilaire est courbe et l'extérieure forme souvent une dent. Sur l'espace terminal qui est toujours plus clair, entre les nervures, on voit des ocelles qui sont disposés parallèlement au bord; ils varient de nombre suivant les individus : il y en a quelquefois sept, et d'autres fois il n'y en a que deux ou trois punctiformes. La frange est précédée d'un double liséré noir.

La femelle est un peu plus grande que le mâle et de couleur parfois plus claire, parfois plus sombre; les ocelles sont mieux marqués. Du reste, elle est soumise aux mêmes variations, et peu d'individus sont bien semblables; le dessous varie plus que tout le reste. Le *Mycalesis evanescens*, que nous n'avons pu voir, est, d'après la description, un *M. Narcissus* qui porte sur la face inférieure des secondes ailes une bande de sept ocelles de grandeurs inégales.

Le corps a la couleur des ailes.

Le *Mycalesis Narcissus* est commun dans toute l'île; aussi est-il connu depuis longtemps. Il vole, à la manière de nos *Cœnonympha*, sur les coteaux herbus dont la végétation arborescente est rare ou basse. La Chenille, dont nous n'avons pas la description, semblerait, d'après une note très vague, se nourrir de petites légumineuses, mais il est plus probable qu'elle vit sur les graminées au milieu desquelles vole le Papillon. Nous en avons vu un grand nombre d'exemplaires appartenant à des collections diverses.

28. MYCALESIS MAEVA, P. Mabille.

(Pl. VII A, fig. 11, 12 et 13.)

MYCALESIS MAEVA, P. Mabille, *Bull. de la Soc. zoolog. de France* (juin 1878), p. 82.

Le *Mycalesis maeva* est très voisin du *M. Narcissus*, dont il diffère par la disposition du coloris et par la coupe des ailes.

Les ailes supérieures du mâle sont noires; une large tache fauve de forme ovale s'étend jusqu'au bord externe, comme chez le *M. Narcissus*. Leur base est d'un fauve plus rouge que chez ce dernier. Près de l'angle interne, entre le troisième et le deuxième rameau de la composée postérieure, il y a un ocelle noir à prunelle blanche, en avant duquel se trouve une raie d'un fauve rougeâtre qui est droite et non arquée comme dans l'espèce précédente et qui coupe verticalement la grande tache fauve auprès de la cellule. Les ailes inférieures sont d'un fauve noirâtre; il y a, entre le troisième et le deuxième rameau de la composée postérieure, un ocelle de moyenne grandeur, qui manque très souvent.

Le dessous des quatre ailes est d'un jaune d'ocre rayé de jaune plus foncé sur les bords, mais non pas réticulé ni strié de gris ou de noirâtre. Deux lignes rougeâtres parallèles passent sur le milieu des ailes, et des hachures anastomosées couvrent la base. Les supérieures portent un petit ocelle à l'apex, puis un autre à l'angle interne; les inférieures n'en ont qu'un seul comme en dessus; un liséré brun, simple, suit la frange aux quatre ailes.

Le corps est d'un brun fauve; les palpes sont jaunes et assez robustes. L'envergure est de 40 millimètres.

Nous avons fait figurer à côté de cette espèce un mâle de petite taille que nous regardions comme une variété. Nous le rapportons maintenant au *M. Narcissus,* dont il paraît être une forme à ailes réduites, avec une raie droite, et non courbe comme d'ordinaire, traversant la tache fauve des ailes supérieures. Peut-être même est-ce une espèce séparée.

Le *Mycalesis maeva* est rare; il habite l'intérieur de l'île. Nous en avons vu un exemplaire dans la collection de M. Henley Grose Smith et deux autres dans la collection de M. C. Ward; la femelle nous est inconnue.

29. MYCALESIS MENAMENA, P. Mabille.

(Pl. VII A, fig. 7 et 8.)

MYCALESIS MENAMENA, P. Mabille, *Petites nouvelles entomologiques* (1877), n° 178, p. 158.

Le *Mycalesis menamena* ressemble aux précédents; mais les ailes sont plus minces, et les inférieures, qui sont atténuées au bord antérieur, sont plus larges et moins prolongées dans le sens de la longueur. Les quatre ailes sont d'un jaune fauve clair; les supérieures ont la côte et l'apex lavés de noirâtre, ainsi que l'angle interne et la base des quatre ailes, quoique plus faiblement. Entre le troisième et le deuxième rameau de la composée postérieure, il y a un ocelle noir, pupillé de blanc.

Les ailes inférieures sont à peine rembrunies au bord externe, le long duquel court une rangée de six ocelles appuyés sur une bandelette terminale, noirâtre et presque maculaire, qui précède la frange. Ces

ocelles sont composés d'un point noir, pupillé de blanc et entouré d'un anneau jaune cerclé de noir; les deux qui sont placés entre les rameaux de la composée postérieure sont beaucoup plus grands.

Le dessous des ailes est d'un jaune clair; les bords sont à peine marbrés de noirâtre, et la frange, que précède un double liséré noir, est brune. On voit trois lignes transversales communes, d'un fauve rougeâtre, les deux intérieures presque parallèles, l'extérieure, qui précède les ocelles, un peu flexueuse et tremblée.

Aux supérieures, il y a quatre ocelles, deux à l'apex, superposés, et deux, dont l'inférieur est punctiforme, à l'angle interne. Aux secondes ailes, il y en a sept, petits et mieux marqués qu'en dessus.

Le corps est noirâtre en dessus, jaune en dessous; les palpes sont jaunes et ont leur dernier article aigu et noir. Les yeux sont fauves et hérissés. L'envergure est de 38 millimètres.

Le *Mycalesis menamena* vient de l'intérieur de l'île. Nous n'avons vu qu'un exemplaire mâle que nous avons reçu avec des *M. Narcissus.*

Genre HETEROPSIS, Westwood.

Le genre *Heteropsis* a embarrassé les entomologistes; le facies de l'insecte, la coupe de ses ailes, ont fait penser en effet à quelques-uns que ce n'était pas un Satyride. Tout dernièrement, M. Butler[1] a proposé de le reporter auprès des *Siderone* et des *Cœnophlebia*, en un mot d'en faire un vrai *Nymphalis.* La découverte de la Chenille pourra seule trancher la question; mais, jusqu'à nouvel ordre, les caractères de l'insecte parfait sont trop bien ceux des Satyrides pour que la coloration puisse les primer. Nous insistons sur les caractères organiques relevés chez les deux sexes : la base de la nervure simple antérieure, ou costale, et de la composée antérieure est très dilatée, et ces deux nervures sont soudées ensemble; la base de la composée postérieure est renflée, vésiculeuse, et l'origine de la simple postérieure est également renflée; toutes ces nervures sont encore plus fortement dilatées chez la femelle. A la base même de l'aile inférieure du mâle, il y a un espace assez large, luisant, un peu plus noir

[1] Butler, *Annals and Magazine of Natural History* (octobre 1878), p. 284.

que le reste de l'aile, où est inséré, à l'origine du pli qui traverse la cellule, un pinceau de poils roux, couchés. Sur l'espace abdominal, le long de la simple postérieure, il y a une rangée de poils noirs, serrés, longs et flexueux.

HETEROPSIS DREPANA, Westwood.

(Pl. VIII, fig. 10, 11, 12 et 13.)

Heteropsis drepana, Westwood, *Genera of Diurnal Lepidoptera* (1850), p. 323.
Heteropsis drepana, Doubleday et Hewitson, *Gen. Diurn. Lepid.* (1850), pl. LXIII, fig. 5.
Heteropsis drepana, Hewitson, *Entomological Monthly Magazine* (1875), p. 227.

Les deux sexes de l'*Heteropsis drepana* sont de couleur très différente. Le mâle a les ailes supérieures falquées à l'apex, qui se prolonge en une pointe droite. Les ailes sont très larges, d'un noir olivâtre uni, qui pâlit un peu au bord antérieur des secondes ailes; le disque des premières porte, entre le troisième et le deuxième rameau de la composée postérieure, un petit ocelle noir, pupillé de blanc. Les franges sont courtes et concolores.

En dessous, les supérieures ont la base d'un gris noirâtre, striée de noir foncé. Une raie oblique, formée d'atomes noirâtres et accompagnée en dehors, à l'origine, par trois ou quatre taches blanches disposées en ligne, part de l'apex et se termine au bord interne. Tout l'espace terminal est d'un gris de feuille morte, parfois un peu rosé; le bord interne et le haut de l'apex sont noirâtres. Les ailes inférieures ont la base d'un brun roussâtre, parsemée de stries noires, plus épaisses et plus serrées sur le disque et au bord abdominal. L'espace terminal est plus foncé, et, là où les deux couleurs se fondent, on voit entre chaque nervure un petit point blanc; il y en a deux plus forts et bleuâtres près de l'angle anal; le fond de l'aile est comme poudré d'écailles blanchâtres.

Les palpes sont cultriformes, très aigus, d'un roux jaunâtre clair, comme la poitrine. Les antennes sont d'un roux foncé, annelées de blanc; la massue est rousse.

La femelle est plus grande, avec la même coupe d'ailes. En dessus, elle est d'un blanc de crème, teinté de jaune roussâtre à la côte et sur

le disque des premières ailes; l'apex est noir, et une ombre de même couleur descend le long du bord externe, sans toucher l'extrémité, qui reste blanchâtre ainsi que la frange. Il y a, entre le troisième et le deuxième rameau de la composée postérieure, un grand ocelle noir, pupillé de blanc, et, à l'apex, deux taches blanches qui commencent une ligne oblique se continuant sur le disque par une traînée d'atomes gris. Les ailes inférieures sont sans taches, un peu plus pâles et légèrement teintées de jaunâtre sur la frange. En dessous, elles sont d'un jaune d'ocre pâle; les supérieures ont la base teintée de roux clair et sont pointillées de noir. De l'apex partent une liture qui va jusqu'au milieu du bord externe et une ligne oblique qui commence par quatre taches blanches presque contiguës et se continue jusqu'au bord interne par une ombre d'un gris foncé, pointillée de noir. Les ailes inférieures ont la partie antérieure d'un jaune clair et tout le reste lavé de jaune roussâtre, surtout au bord externe et à l'angle anal; elles sont, en outre, pointillées de noir. Il y a entre les nervures un petit point blanc et deux autres très marqués près du bord abdominal.

Le corps est, en dessus, d'un brun de feuille morte très clair. Les palpes et la poitrine sont ocracés. Les antennes sont noirâtres, et la massue, surtout chez la femelle, est brune. L'envergure du mâle est de 38 millimètres, celle de la femelle de 53.

L'*Heteropsis drepana* est rare; il habite l'intérieur et le midi de l'île. On l'a reçu de plusieurs points assez éloignés, notamment d'Antananarivŏ, d'Anfakană et du pays des Betsileo.

SOUS-FAMILLE DES ÉLYMNIINÉS.

Genre ELYMNIAS.

ELYMNIAS PHEGEA, Fabricius.

Papilio Phegea, Fabricius, *Entomologia systematica*, t. III (1792), p. 132.
Papilio Phegea, Donovan, *Insectes de l'Inde* (1800), pl. XXXI, fig. 1.

L'*Elymnias Phegea* a les ailes minces et amples; en dessus, elles sont noires et traversées par une très large bande d'un fauve orangé divisée en

deux taches, dont la première est placée obliquement devant l'apex et est grande, ovale et sinuée sur les bords, et dont la seconde s'élargit au milieu du bord interne. La côte est rayée de traits blancs. Les ailes inférieures sont fauves avec la base noirâtre; une large bordure noire les termine et remonte par des stries irrégulières et anastomosées vers le centre de l'aile, surtout au bord abdominal.

Le dessous de l'aile supérieure offre les mêmes taches fauves que le dessus; mais, de plus, celle de l'apex s'étend jusqu'au bord et les parties noires sont élégamment striées et réticulées de blanc; les stries sont formées de lignes brisées et anastomosées, très larges sur la base et très déliées sur la partie apicale. Les inférieures sont entièrement fauves, mais tout l'espace terminal est zébré de fortes raies noires rapprochées. La côte et une partie de la base sont marquées de taches blanches et noires. La frange est coupée aux quatre ailes de mouchetures blanches.

En dessus, le corps est noirâtre avec les flancs fauves; en dessous, la poitrine est noire et tachée de blanc. Les palpes sont noirs avec une tache blanche. La trompe est fauve. L'abdomen est également fauve avec une ligne médiane de points noirs. L'envergure est de 86 millimètres.

Nous n'avons vu de Madagascar que la race à fond fauve; celle qui a le fond blanc et a reçu le nom de *Bammakoo* vient de la côte occidentale d'Afrique. L'*Elymnias Phegea* est très rare dans l'île et n'a été rencontré que par M. A. Grandidier, dans la partie méridionale.

SOUS-FAMILLE DES ACRÉINÉS.

Les sous-familles qui suivent immédiatement les Satyrides n'ont pas de représentants à Madagascar; la quatrième, celle des *Morphinæ,* est propre à l'Amérique et à l'Inde malaise, car c'est par erreur que le *M. Celinde* a été indiqué comme provenant d'Ashanti; la cinquième, celle des *Brassolinæ,* est exclusivement américaine; mais dans la sixième se trouve un des plus beaux genres de la faune malgache. L'élégance des formes, la beauté du coloris des *Acræa* séduit l'œil, et leur organisation, qui est assez compliquée, intéresse vivement l'entomologiste. Le

IMPRIMERIE NATIONALE.

nombre des espèces d'Acrées est considérable, et plusieurs d'entre elles semblent particulières à l'île. Elles ne sont pas peut-être toutes parfaitement délimitées, et l'étude des mœurs et des premiers états serait d'un grand secours, car on ne sait rien de précis sur leurs Chenilles; il semblerait, d'après quelques renseignements vagues, qu'elles vivent de graminées, mais il est plus probable qu'elles se nourrissent de plantes basses et peut-être de légumineuses. Les Acrées volent dans les endroits découverts et herbus, un peu à la manière de quelques-unes de nos Mélitées et de nos Argynnes, en rasant le sol, avec lequel elles se confondent facilement. La plupart semblent localisées, mais ne sont pas rares.

Nous avons dit que l'organisation des Acrées attirait vivement l'attention; en effet, l'appareil génital est, dans les deux sexes, un sujet d'étonnement pour l'observateur. Nous avons étudié cette organisation autant que le permettaient le nombre et l'état des individus que nous avons pu réunir; les caractères que nous avons constatés sont tellement tranchés qu'ils suffisent à délimiter des sections et peut-être même des genres.

Nous établissons plusieurs groupes, bien séparés les uns des autres, que nous désignons par des dénominations particulières.

Le premier, que nous nommons *Solenites,* contient quelques espèces dont l'appareil sexuel est très remarquable. Les valves, qui chez les mâles des Lépidoptères diurnes forment l'extrémité de l'abdomen, ont disparu; un tube cylindrique d'un jaune testacé, transparent, présentant un orifice rond, occupe la partie ventrale et dépasse un peu les poils du dernier anneau; le style est saillant, courbé, bifide, et vient, en se redressant, barrer l'orifice. C'est la disposition qu'on observe chez l'*A. Igati;* celle de l'*A. Damii* en diffère notablement, mais elle présente des caractères communs qui la rangent manifestement dans ce premier groupe. Nous nommons cette pièce, qui dans ces espèces a la forme d'un tube, le vélum; il ne prend tout son développement qu'aux dépens des valves; en effet, quand il est complet, celles-ci n'existent pas, et le dorsum des trois derniers anneaux est réduit à une voûte étroite qui semble lui servir de support. Tout l'intérieur du vélum est hérissé de poils raides assez denses, mais qui n'ont pas l'aspect d'une vestiture.

En fendant longitudinalement le vélum de l'*A. Igati*, on voit les deux pinces, qui sont très divergentes à leur point d'insertion et qui ont la forme d'un cylindre comprimé; elles sont munies d'une dent à la face interne, vers leur tiers postérieur, puis elles se rapprochent par leurs pointes qui s'appuient sur la base du style, lequel se trouve situé au bout des pinces et semble ne pouvoir se mouvoir que par le mouvement propre du dernier anneau auquel il semble soudé et qu'il termine comme s'il en était le prolongement. Il est courbe, assez longuement exserte et finit en pointe bimucronée.

Le vélum de l'*A. Damii* est proportionnellement moins développé; il est formé de deux parties accolées longitudinalement et séparées par un sillon profond, et il porte en arrière, au-dessus du style, une échancrure qui forme un sinus obtus. L'orifice ainsi produit est très large, irrégulier, et il y a, de chaque côté, un petit pli écailleux qui semble indiquer les valves. Le dos des anneaux est plus développé et est terminé par le style qui est large, épais à la base, puis recourbé, comme dans l'*A. Igati*, en une pointe bifide. Les pinces sont tout à fait cachées.

L'appareil sexuel des femelles est encore plus extraordinaire, car il n'est pas facile d'en trouver l'explication. En effet, la femelle de l'*Acræa Igati* a l'extrémité de l'abdomen recourbée, et l'orifice de l'organe sexuel est placé au-dessous d'un processus écailleux et hérissé qui forme une pointe terminale. Il n'y a rien là que de normal, mais l'anneau suivant offre une pyramide cornée, translucide, d'un fauve pâle, dont la partie supérieure est tronquée obliquement par une ouverture large, à bords crénelés ou dentelés, qui est comme séparée en deux loges par une membrane transversale; le côté qui regarde le ventre est plus haut que le côté opposé et est terminé par une pointe aiguë. La hauteur de cette pyramide égale l'épaisseur de l'abdomen, et elle a, à sa base, la même largeur que l'anneau qui la supporte. Quelle est la consistance, l'aspect et surtout l'usage de ce singulier appendice chez l'insecte vivant? Il est impossible de répondre à ces questions d'une manière satisfaisante, et c'est une des particularités qui font vivement regretter de ne pouvoir étudier l'insecte vivant. Cet organe joue-t-il un rôle dans l'accouple-

ment? Il semble que cela doit être, et cependant il est extérieur aux parties sexuelles. L'état de dessiccation ne permet guère, du reste, de se faire une idée exacte de tout l'appareil; on ne connaît rien de semblable chez les autres Lépidoptères, si ce n'est l'appendice en forme de poche ou de cornet que portent les femelles des *P. Parnassius* et qui n'a guère de rapports avec l'organe dont nous parlons. Nous nous sommes assuré sur plusieurs exemplaires que son intérieur ne contient point d'œufs; on eût pu en effet supposer que cette sorte de poche leur servait d'abri jusqu'à ce que l'insecte trouvât l'occasion de les déposer dans un lieu convenable; mais rien n'autorise cette hypothèse.

Dans ce premier groupe, nous rangeons, outre les *A. Igati* et *A Damii,* les *A. Mahela, A. Neobule* et *A. Quirina,* dont l'organisation, quoique présentant des différences notables, est cependant très voisine. L'*Acræa Mahela* a le vélum cylindrique, à dos bombé, à orifice en fer à cheval; les pinces ne se voient point, et le style est à pointe bifide. Chez l'*Acræa Neobule,* la disposition est à peu près la même et l'organe est d'un noir de poix.

Dans le deuxième groupe que nous désignons sous le nom de *Phanopeltis,* le vélum est beaucoup moins étendu; il est réduit à une pièce de forme variable, qui semble un processus de l'anneau qui lui est joint. Il est lisse, corné, et se termine par une partie arrondie, un peu roulée en dedans sur le bord ou seulement infléchie. Il se prolonge, de chaque côté de cette partie arrondie, en deux pointes courtes qui sont l'extrémité de deux petites baguettes latérales parallèles à l'axe du corps et qui forment un sillon convexe; les deux pinces sortent, de chaque côté du vélum, au-dessous du sillon qui en est comme la gaine, et elles sont fortes, moins longues que dans les espèces précédentes et parallèles; elles touchent la base du style, qui est toujours placé de la même façon, mais qui ne semble pas adhérer au dorsum du dernier anneau et qui le dépasse notablement; leur partie postérieure est assez longuement exserte et se termine par une sorte de fourche dont la branche intérieure est la plus courte. Le dos des anneaux est assez développé, mais il n'y a pas de trace de valves. Le centre du vélum est fortement déprimé et comme

concave. Il présente, à son point d'insertion, quelques écailles plus adhérentes; le reste est tout à fait lisse, luisant, d'apparence cornée et presque transparent. L'appareil que nous venons de décrire est celui de l'*A. Ranavalona*. L'*A. Hova* n'en diffère point pour la disposition générale; le vélum est proportionnellement plus grand, mais moins étendu; il a presque la figure d'un triangle, dont le sommet est opposé à l'orifice sexuel; le centre en est notablement déprimé, et les pinces, qui sont plus fortes, longuement exsertes, hérissées et convexes, d'abord divergentes, se rapprochent à leur extrémitéet se croisent presque sur le style, qui est grêle, bifide et un peu dépassé par le dernier anneau, que couvrent des poils écailleux très denses.

Dans cette section, l'appendice des femelles diffère beaucoup d'une espèce à l'autre. Chez l'*Acræa Ranavalona*, c'est une sorte de mamelon noir, assez large, mais peu élevé; il est bifide en dessous et porte un petit sillon à bords peu écartés, qui aboutit à un cratère central, parfaitement rond. Chez l'*Acræa Hova*, au contraire, c'est une haute pyramide assez étroite, qui a environ une fois et demie l'épaisseur du corps et qui est terminée par une pointe aiguë et très longue; il y a, un peu au-dessous de la pointe, une ouverture en forme de cornet, dont les faces sont lacuneuses et munies de veines colorées en brun; l'appareil occupe tout l'avant-dernier anneau, et de sa base même part une sorte de canal aplati qui va s'ouvrir, par un orifice assez large, juste au-dessus de l'organe sexuel et qui est d'un brun clair à peu près transparent, presque glabre, excepté à la base, où il est hérissé de quelques poils. Chez cette espèce de grande taille, l'organe semble avoir une destination, qui est inexplicable pour nous. Les lacunes des faces semblent donner passage à l'air.

De ces deux premières sections il convient de rapprocher la suivante, où le vélum se manifeste encore d'une manière distincte et que nous désignons sous le nom d'*Aphanopeltis*, mais qui n'est pas entièrement homogène, car elle peut se diviser en plusieurs groupes, suivant que le vélum est plus ou moins apparent. En effet, ce vélum n'est pas autre chose que la face ventrale des deux derniers anneaux qui est modifiée

d'une manière particulière; il s'ensuit que, si la modification cesse, la face ventrale de l'anneau reprend la forme ordinaire, et elle est alors complètement écailleuse, comme le reste de l'abdomen; l'ouverture arrondie de l'extrémité persiste cependant et ressemble même à celle des groupes précédents; en effet, cette ouverture, qui est parfois ovale, laisse voir à découvert les pinces et toute l'armature génitale. Nous rejetons à la fin du genre les espèces où le corps tout entier est écailleux.

Le vélum est apparent dans l'*A. Obeira*, où il a la forme d'une petite pièce triangulaire, cornée, lisse et sans écailles, un peu érodée, dentée antérieurement; le bord des deux derniers anneaux est prolongé et forme deux valves qui sont assez écartées; on aperçoit les pinces, qui sont courtes et convexes et qui ne s'avancent pas au delà de la moitié de la longueur des valves; le style est inséré profondément au-dessous d'elles et n'est pas apparent, ce qui est un caractère commun à toutes les espèces de cette section.

Nous rangeons dans ce groupe les *Acræa horta*, *A. Admata*, *A. Cepheus*, *A. Turna*, *A. caffra*, *A. Pharsalus*, *A. Zetes*, *A. Egina* et *A. pseudegina*. La disposition des pièces est la même chez l'*A. Horta* et chez l'*A. Admata*; le vélum n'est plus distinct de la face ventrale, qui est seulement aplatie, un peu déprimée et couverte d'écailles; l'orifice est assez grand, à bords squameux, hérissés; les pinces sont très saillantes, exsertes, courbes et convexes; le style n'est pas apparent; les valves sont assez accusées, surtout chez l'*A. Admata*, mais elles ne se rejoignent pas. Chez l'*A. Cepheus*, espèce assez particulière dont la femelle nous est inconnue, les valves sont nulles et l'échancrure, qui est irrégulière, laisse voir l'extrémité des pinces, qui sont convexes, noires et rapprochées. L'*Acræa caffra* offre une disposition spéciale à un petit groupe d'espèces très voisines; le dernier anneau est très prolongé; le dorsum forme une voûte qui est arrondie à l'extrémité et échancrée-sinuée sur les côtés, imitant un peu les pièces terminales de la queue d'une écrevisse; un processus ventral triangulaire, couvert d'écailles, remplace le vélum et laisse exsertes les deux pinces, qui sont fortes, convexes et arrondies en dessus, avec l'extrémité large et deux petits mucrons hérissés de poils, et qui effleurent

les bords de l'arcade dorsale, comme pour remplir l'échancrure latérale; le style est visible, mais non exserte, courbé et terminé en pointe obtuse. L'*A. Turna* offre tout à fait la même conformation que l'*A. caffra*, dont elle se rapproche à tous les égards. Vient enfin l'*Acræa pseudegina*, dont les pièces sont beaucoup moins saillantes et moins fortes.

Après ce groupe en vient un autre où se rangent beaucoup d'espèces qui diffèrent notablement entre elles par les couleurs et par la coupe des ailes. L'extrémité de l'abdomen est parfois épaissie et présente rarement l'apparence de valves, qui, quand cela a lieu, sont très écartées. L'orifice sexuel est oblique par rapport à l'axe du corps; ses bords sont écailleux, parfois frangés de poils squameux; le vélum n'est plus distinct, et comme le bord de l'avant-dernier anneau n'est ni lobé ni sinué, il est simplement terminé par un pinceau de poils qui s'avance sur l'ouverture. Les espèces que nous avons pu examiner sont les *Acræa Lycoa*, *A. Sambavæ*, *A. Masamba*, *A. Orina*, *A. Zitja*, *A. Rahira*, *A. serena*, *A. punctatissima*, *A. Cæcilia*, *A. Bonasia*, *A. Esebria*, *A. Alciope*, *A. Venidia* et *A. Eponina*. Leurs pinces sont très saillantes, convexes, rapprochées, et occupent tout le milieu de l'ouverture; on les prendrait tout d'abord pour les bords mêmes des valves, mais il n'en est rien; leur extrémité recouvre le style, qui n'est pas apparent. Chez l'*Acræa Masamba*, les pinces ont la forme de lames convexes, aplaties et larges, qui sont jointes par les bords externes et occupent toute l'ouverture. Suivant les espèces, ces pinces sont testacées, grises ou noires.

Les autres espèces n'offrent pas de grandes différences; les femelles sont constituées comme celles des groupes précédents, mais les appendices sont ordinairement plus réduits. On peut conserver le nom d'*Acræa* à ce groupe et le considérer comme celui auquel tous les autres se rattachent.

Un dernier groupe est composé de quelques grandes espèces comme l'*A. Gea*, l'*A. Euryta* et de deux autres que je n'ai pu nommer d'une manière certaine et qui sont peut-être inédites. Les mâles ont l'abdomen terminé par deux valves garnies de poils écailleux qui parfois recouvrent tout l'orifice; ni le style ni les pinces ne sont apparents. Dans ce groupe,

les femelles diffèrent beaucoup des mâles par leurs ailes, qui sont plus larges et plus arrondies, et par leurs couleurs.

Genre ACRÆA.

SECTION PREMIÈRE DES SOLÉNITES.

---

1. ACRÆA DAMII, Vollen.

(Pl. X, fig. 3 et 4.)

Acræa Damii, Vollen, *Faune de Madag.* de Pollen (1869), Insectes, p. 12, pl. II, fig. 4.
Acræa percussa, Keferstein, *Entomologische Notizen* (1870), pl. XIII, fig. 1 et 2.
Acræa Masonala, Ward, *Entomological Monthly Magazine*, t. IX (1872), p. 3.
Acræa Masonala, Ward, *Lepidoptera africana* (1874), p. 10, pl. VII, fig. 5.

Les ailes de l'*Acræa Damii* mâle sont transparentes, légèrement enfumées; la base jusqu'au delà de la cellule, et même un peu plus loin sur les inférieures, est d'un rouge vermillon très vif et tachée de noir; l'espace abdominal est plus pâle et tire sur le rose; à la fin de la partie rouge, il y a cinq taches noires disposées en une sorte de ligne courbe : une de moyenne grandeur et ronde qui se trouve au bord antérieur, une grosse et ovale en face de l'angle antérieur et, à côté, une troisième plus petite, enfin deux autres ovales et contiguës entre les rameaux de la composée postérieure.

En dessous, les ailes supérieures sont très pâles et vernissées, mais de la même couleur qu'en dessus. Les inférieures sont glacées de blanchâtre, et le noir de la base est divisé en trois ou quatre petites taches rapprochées; celles du disque sont moins fortes, plus rondes, d'un noir de velours, et placées sur un espace d'un bleu d'acier qui égale en grandeur les taches du dessus.

Le corps est, en dessus, d'un noir de velours avec deux lignes latérales de gros points d'un blanc jaunâtre. En dessous, les palpes et le milieu de la poitrine sont d'un jaune d'ocre. L'abdomen est blanc, avec une ligne de taches noires. Les pattes sont noires et leur face interne est jaunâtre.

On a vu plus haut combien cette brillante espèce diffère de l'*A. Igati*; elle a, en outre, les ailes plus larges et moins allongées.

La femelle a les ailes supérieures transparentes; la côte est, ainsi que les nervures, lavée de brun clair, et les espaces internervuraux sont blancs jusqu'au bout de la cellule. Les ailes inférieures ont le disque glacé de blanc; les taches noires sont plus grosses que chez le mâle. Le dessous est vernissé et n'a pas de coloris propre. Cette femelle diffère de celle de l'*A. Igati* par la place des taches noires sur les ailes inférieures, qui sont placées l'une sur le milieu du bord antérieur, les deux autres loin de celles-ci entre les rameaux. L'abdomen est noir, avec une double rangée de taches blanches sur les flancs. Le corselet et la poitrine sont tachés de blanc.

L'*Acræa Masonala* de M. Ward diffère un peu de l'*A. Damii*. Le mâle a la base des ailes d'un rouge fauve qui est un peu plus étendu. Il y a cinq taches noires aux ailes inférieures : une au bord antérieur, qui est grosse et ronde, deux plus bas en face de l'angle, qui sont presque égales, deux enfin au bord postérieur, qui sont plus grosses et plus oblongues. Pour tout le reste, l'insecte ressemble à l'*A. Damii*, et les parties génitales du mâle sont pareilles. Nous réunissons donc l'*A. Masonala* à l'*A. Damii*, d'autant plus que nous avons vu des mâles de l'*A. Damii* offrir trois taches au bord antérieur, dont une très petite. La figure qu'a donnée M. Ward représente la vraie *A. Damii*, mais sa description s'applique à la forme dont nous venons de parler; nous avons, du reste, étudié le type lui-même.

L'*A. Damii* semble répandue dans toute l'île; nous l'avons vue dans la plupart des collections et nous l'avons reçue plusieurs fois de la côte Nord-Est. L'*A. Masonala* appartient à la collection de M. C. Ward.

2. ACRÆA IGATI, Boisduval.

(Pl. X, fig. 1 et 2.)

ACRÆA IGATI, Boisduval, *Faune ent. de Madag.* (1833), p. 29, pl. IV, fig. 3, et pl. V, fig. 3.

L'*Acræa Igati* mâle a les ailes tout à fait transparentes, un peu enfumées de roussâtre à l'extrémité. La base des quatre est lavée, jusqu'au delà du milieu, de fauve clair, semi-transparent, surtout aux supé-

IMPRIMERIE NATIONALE.

rieures. Aux inférieures, la base est tachée de noir; ce sont plusieurs points réunis et confondus dont l'ensemble forme une tache plus ou moins étendue suivant les individus. Il y a sur le disque, juste à l'endroit où cesse la couleur fauve, deux grosses taches noires : l'une, située près du bord antérieur, qui comprend deux points oblongs et réunis et au-dessous de laquelle il y en a encore un très petit, plus ou moins isolé; l'autre, placée entre les rameaux de la composée inférieure, qui est formée de deux gros points ovales plus distincts. Le dessous est plus pâle, vernissé luisant, et la partie des inférieures qui correspond à la couleur fauve du dessus est glacée de blanc laiteux.

Le corps est, en dessus, d'un noir de velours; les anneaux portent une double ligne de points jaunâtres sur chaque flanc; en dessous, les palpes et le devant de la poitrine sont d'un jaune de soufre; l'abdomen est rayé de blanc; la plaque des parties sexuelles, ou vélum, est testacée. Les pattes et les antennes sont noires.

La femelle est plus grande que le mâle, dont elle ne diffère du reste que par la coloration. En effet, les ailes supérieures sont teintées de jaune roussâtre, très faible et transparent; la base des inférieures est lavée de blanchâtre, surtout en dessous. Les taches noires sont fortes; il y en a trois au bord antérieur et deux autres au-dessous de la cellule; parfois il existe un point noir entre ces deux séries de taches. Boisduval, par une singulière méprise, a confondu les sexes de cette espèce, et c'est à la femelle qu'il attribue des ailes fauves jusqu'au delà du milieu.

L'envergure est de 60 millimètres chez le mâle, de 70 à 75 chez la femelle.

L'*Acræa Igati* est un peu plus rare que l'*A. Damii;* elle vole dans les lieux boisés, d'abord en avril et en mai, puis une seconde fois en juillet et en août.

3. ACRÆA MAHELA, Boisduval.

(Pl. XI, fig. 13.)

ACRÆA MAHELA, Boiduval, *Faune entomolog. de Madag.* (1833), p. 31, pl. VI, fig. 1.

L'*Acræa Mahela* mâle a les ailes supérieures lavées de jaune d'ocre

pâle depuis la base jusqu'aux deux tiers de l'aile; le tiers terminal est transparent, légèrement enfumé. Ces ailes sont marquées de plusieurs points noirs, un, qui est assez fort, au milieu de la cellule, trois autres en ligne, dont le supérieur est placé sur la nervule, un isolé entre le deuxième et le premier rameau de la composée inférieure, enfin trois en ligne droite près de la côte, sur la limite de la partie colorée. Les ailes postérieures sont entièrement jaunes, avec une mince bordure foncée qui s'épaissit en un point noir placé sur le bout de chaque nervure. Le disque est parsemé de points noirs, placés irrégulièrement; les deux qui sont placés entre les rameaux de la composée postérieure sont constamment plus gros et oblongs.

En dessous, la teinte est la même, mais un peu affaiblie; les ailes supérieures sont comme vernissées, et les points ne se voient que par transparence; sur les inférieures, qui sont d'un jaune terne et mat, les points noirs et la bordure sont marqués comme en dessus; il y a de plus, le long du bord abdominal, deux ou trois points qui manquent en dessus.

Le thorax et la tête sont noirs et marqués de points jaunes; la base de l'abdomen est noire, et tout le reste est jaune. En dessous, la poitrine est noire, tachée de jaune; l'abdomen, entièrement jaune, porte deux lignes de très petits points noirs. Les palpes et les pattes sont jaunes, les antennes sont noires.

La femelle est plus grande que le mâle; ses ailes sont d'un jaune plus pâle, ainsi que l'apex des supérieures entre les nervures; les points noirs sont plus forts et manquent d'ordinaire sur la base des ailes postérieures; à leur place, on voit ceux du dessous par transparence. Pour tout le reste, elle ressemble au mâle.

L'*Acræa Mahela* est très distincte de l'*A. Neobule*, qu'on veut depuis quelque temps confondre avec elle. En effet, celle-ci a une large bordure noire, marquée entre les nervures de taches rondes de la couleur du fond, et si les deux espèces ont leurs parties génitales semblables, elles diffèrent beaucoup par le coloris et par le dessin; la bordure chez les *Acræa* est un caractère distinctif qui trompe bien rarement. C'est avec l'*A. horta* que l'*A. Neobule* a les rapports les plus marqués, la bordure

terminale étant la même chez l'une et chez l'autre; au surplus, nous n'avons vu aucune Acrée de Madagascar se rapprochant de ces deux types africains.

L'envergure du mâle est de 53 à 56 millimètres, celle de la femelle de 60.

L'*Acræa Mahela* n'est pas très commune. Elle habite les bois du versant oriental de la chaîne littorale; son vol est vif, et les bons exemplaires sont assez rares.

SECTION SECONDE DES PHANOPELTIS.

4. ACRÆA RANAVALONA, Boisduval.

(Pl. IX, fig. 4, 5, 6 et 7, et pl. IX A, fig. 5.)

ACRÆA RANAVALONA, Boisduval, *Faune entom. de Madag.* (1833), p. 31, pl. VI, fig. 3.
ACRÆA RANAVALONA, Hübner, *Zuträge z. Samml. Exot. Schm.*, fig. 925-926.
ACRÆA MANANDAZA, Ward, *Entomological Monthly Magazine*, t. IX (1872), p. 147.
ACRÆA MANANDAZA, Ward, *Lepidoptera africana* (1874), pl. VII, fig. 1 et 2.

L'*Acræa Ranavalona* mâle a les ailes supérieures transparentes, un peu enfumées, avec la côte noire et la base et presque tout le bord interne d'un vermillon vif, tirant sur le rouge cerise. Les ailes inférieures sont opaques et entièrement de cette même couleur; elles portent deux séries de taches noires transversales : la première est marginale et en comprend sept appuyées sur le bord, qui se joignent et sont marquées à leur partie postérieure d'un point rond d'un rouge vif, à l'exception des deux extrêmes qui sont souvent isolées et sans ce point rouge; la deuxième traverse le disque un peu au delà du milieu, offre près du bord abdominal un amas de taches noires confluentes, puis se courbe pour rejoindre le bord antérieur; la base est foncée, et il y a un gros point noir au bord antérieur.

En dessous, les ailes supérieures sont comme vernissées; le rouge du dessus ne se voit que par transparence. Les inférieures sont d'un blanc carné; les points noirs s'y retrouvent tous, mais moins confluents.

Le corps et la tête sont noirs; les anneaux de l'abdomen, qui sont en

dessous d'un jaune rosé avec deux lignes latérales de points noirs, portent tous deux points rouges, et les trois derniers sont souvent lavés de rose et cerclés de noir. Les antennes sont noires et leur massue est ovoïde, aplatie et courte. Les palpes sont d'un jaune de citron, les pattes sont jaunâtres.

La femelle, dont la taille est variable, est d'ordinaire plus grande que le mâle. Ses ailes supérieures sont tout à fait transparentes et à peine teintées de roux très pâle. Les nervures sont rousses. Les ailes inférieures sont également transparentes, mais blanches; elles offrent les mêmes rangées de taches que le mâle, la marginale un peu plus pâle, la médiane plus mince, plus grêle, avec des points noirs plus petits et distincts; sur leur base, il y a quatre ou cinq taches éparses. Le dessous est tout à fait semblable au dessus, et il a en plus un aspect vernissé et luisant.

Le corps ressemble à celui du mâle, mais les points des anneaux sont d'un jaune pâle et souvent oblitérés; les flancs portent une raie jaune; le ventre est brun aux extrémités, et les deux anneaux du milieu, qui sont jaunes, sont marqués de deux points contigus et d'un arc noirs.

L'*Acræa Ranavalona* femelle varie de couleur comme de taille. Les ailes supérieures sont tantôt presque incolores, tantôt d'un roux clair à la base seulement; quelques individus très grands les ont toutes rousses. Les ailes inférieures sont quelquefois rouges, comme celles du mâle; nous avons vu au Musée de Paris un exemplaire appartenant à cette intéressante variété. La taille est, comme nous l'avons dit, variable; certains exemplaires ont des dimensions doubles de celles des mâles; d'autres, au contraire, sont plus petits, avec les ailes inférieures un peu réduites et la même coupe d'ailes que l'autre sexe. Trompé par cette apparence et aussi par la mention *in copula* que portaient deux femelles renfermées dans la même papillote, M. Ward a cru avoir entre les mains une espèce différente, et non une simple femelle de l'*A. Ranavalona,* comme le docteur Boisduval l'avait pensé; c'est l'auteur de la *Faune de Madagascar* qui avait bien vu; nous avons examiné les exemplaires mêmes qui ont servi de type à M. Ward, et d'ailleurs les parties sexuelles des Acrées, qui sont si caractérisées, ne permettent aucun doute.

L'envergure est de 42 à 50 millimètres chez les mâles, de 50 à 60 chez les femelles.

L'*Acræa Ranavalona* est très commune dans toute l'île de Madagascar; elle vole une grande partie de l'année dans les bois et dans les endroits cultivés et elle a plusieurs générations par an. C'est par une erreur typographique que le nom d'*A. Manandaza* a été conservé sur la planche IX; les figures 5, 6 et 7 représentent toutes trois l'*A. Ranavalona* femelle.

5. ACRÆA HOVA, Boisduval.

(Pl. IX, fig. 1, 2 et 3, et pl. IX[A], fig. 6.)

Acræa Hova, Boisduval, *Faune entom. de Madag.* (1833), p. 29, pl. IV, fig. 1 et 2.
Acræa Hova, Chenu, *Encyclop. d'hist. natur.* (1852), fig. 6, pl. XXVII, fig. 3.
Acræa Hova, Guenée, dans le *Voy. à Madagascar* de Vinson, Ann. (1864), p. 35.
Acræa Hova, Ward, *Lepidoptera africana* (1874), p. 10, pl. VII, fig. 6.

L'*Acræa Hova* est la plus grande et la plus remarquable des espèces du genre; elle varie de taille et de couleur, comme la précédente. Le mâle a les ailes supérieures d'un fauve rouge depuis la base jusqu'au delà de la cellule; la partie terminale est transparente, hyaline, mais un peu enfumée. Sur la partie colorée on voit trois séries ou lignes de points noirs qui vont de la côte au bord interne: la première en compte deux, l'un, qui est gros et courbe, au milieu de la cellule, l'autre au-dessous; dans la deuxième, il y en a trois, d'abord une réunion de plusieurs points confluents au bout de la cellule, un très gros au-dessous d'elle et un troisième, qui manque quelquefois, près du bord interne; enfin la dernière en comprend quatre ou cinq, dont deux ou trois rapprochés en face de l'apex, un entre le premier et le deuxième rameau de la composée postérieure et un autre au-dessous du troisième rameau.

Les ailes inférieures sont entièrement d'un fauve rouge; le bord est légèrement rembruni. Leur attache et le bord abdominal sont d'un jaune clair. La base est marquée de deux lignes de petits points noirs, rapprochés, et, au delà du milieu, on voit deux autres lignes de points plus gros, irréguliers, dont la ligne externe est parallèle au bord et dont l'interne décrit une courbe prononcée au bord antérieur. Les ailes supérieures

sont en dessous comme en dessus, mais vernissées; les couleurs qu'on aperçoit sont dues à leur transparence. Il en est de même aux inférieures. Les taches noires du dessus sont reproduites par une tache égale, d'un bleu noirâtre, sur laquelle se détache un point noir.

La femelle ne diffère du mâle que par la taille et l'ampleur des ailes inférieures; elle offre souvent quelques points en plus.

Il y a une remarquable variété, très rare, qui n'a pas du tout de rouge; ses ailes supérieures sont hyalines et uniformément enfumées. Les inférieures sont d'un jaune pâle, également hyalines; les taches et les points sont du reste les mêmes que dans le type.

Nous avons aussi figuré un individu dont les points noirs sont confluents en bandes interrompues sur un fond très rouge et dont les nervures sont atrophiées. C'est une aberration.

Chez le mâle, le corps est noir; le corselet est taché de blanc; l'abdomen a un gros point blanc jaunâtre sur le flanc des anneaux, dont les quatre derniers sont jaunes. En dessous, les palpes sont jaunes; la poitrine est tachée de blanc; l'abdomen est jaune avec deux lignes de traits noirs. Les cuisses sont jaunes, les tibias sont noirs. Chez la femelle, l'abdomen est tout noir avec des taches jaunes plus fortes. L'envergure du mâle est de 78 millimètres, celle de la femelle de 85.

L'*Acræa Hova* est peu commune; elle habite surtout les parties boisées de l'Est, où elle se plaît dans les clairières et vole avec rapidité.

Nous avons vu de nombreux exemplaires de l'*Acræa Hova* dans les collections de MM. Ward, H. G. Smith et Ch. Oberthur et dans la nôtre. La variété à ailes blanches appartient M. C. Ward.

SECTION TROISIÈME DES APHANOPELTIS.

---

6. ACRÆA OBEIRA, Hewitson.

(Pl. IXᴬ, fig. 7, et pl. X, fig. 5 et 6.)

ACRÆA OBEIRA, Hewitson, *Proceedings of the Zoological Society* (1863), p. 65.
ACRÆA PIVA, Guenée, dans le *Voy. à Madagascar* de Vinson (1864), Ann., p. 34.

Les ailes supérieures de l'*Acræa Obeira* mâle sont transparentes; la

côte et l'apex sont enfumés et comme nébuleux; la base est d'un jaune fauve très pâle. La base des inférieures est tout entière du même jaune et porte une ligne basilaire de quatre ou cinq points noirs; au delà, il y en a un qui est gros et isolé, puis, à l'extrémité de la cellule, deux plus petits, et enfin une rangée transversale de huit autres, dont plusieurs gros et oblongs, au-dessous du milieu de l'aile, là où s'arrête la couleur jaune. Une bordure noire très étroite, que coupent les nervures et qui porte entre chaque rameau un point rose, fait le tour de l'aile. Entre cette bordure et la rangée de points transversale, s'étend un espace assez large qui forme comme une bande à reflet blanc argenté.

En dessous, les ailes supérieures sont plus pâles, et ce n'est que par la transparence qu'on y voit les couleurs indiquées en dessus. Les inférieures, quoique également plus pâles, sont tout à fait semblables sur les deux faces; la base de l'aile est comme glacée de blanc jaunâtre, et il y a, sur l'attache même, deux points noirs de plus qu'en dessus.

Le corps est noir en dessous; l'abdomen a les incisions jaunes; il y a, sur chaque flanc, une rangée de points d'un jaune clair et, sur le dos, une autre ligne de petits points blanchâtres. En dessous, la poitrine est variée de jaune clair et l'abdomen est d'un blanc d'ocre avec deux lignes de traits noirs. Les palpes sont jaunes.

La femelle est plus grande d'un quart que le mâle; ses ailes supérieures sont faiblement lavées de fauve sale à la base, et la partie hyaline est enfumée. Les inférieures ont la base d'un fauve jaunâtre, très pâle; les points noirs sont plus gros, souvent un peu fondus; en dessous, la teinte est plus faible et la base des ailes inférieures est d'un jaune clair.

L'envergure du mâle est de 50 millimètres, celle de la femelle de 60 environ.

Cette espèce est rare; elle a été rapportée de l'est et du nord de l'île. Elle existe dans les collections de MM. Henley Grose Smith, C. Ward, Boisduval et Guenée et dans la nôtre. Les Musées de Paris et de Londres la possèdent également. Nous avons établi notre synonymie sur le type même de M. Guenée.

7. ACRÆA LIA, P. Mabille.

(Pl. IXA, fig. 8 et 8a.)

Acræa Lia, P. Mabille, *Bull. de la Soc. philomathique de Paris* (juin 1879), p. 132.

Les ailes supérieures de l'*Acræa Lia* sont assez étroites et étendues dans le sens de la longueur; elles sont transparentes, avec la côte un peu rousse et la base, jusqu'au milieu de la cellule, d'un rouge brun translucide. Les ailes inférieures, qui sont arrondies et plus courtes que les supérieures, sont d'un brun rougeâtre ou lie de vin, et elles ont une bordure noire étroite, épaissie sur les rameaux, qui paraît être une rangée terminale de taches rondes fondues ensemble. Au delà du milieu, se voient plusieurs lignes de points noirs rapprochés et presque confondus, dont l'extérieure est plus sinueuse que chez l'*A. Ranavalona* et rappelle la disposition qu'offre l'espèce précédente; les points sont oblongs; il y en a deux ou trois gros dans la cellule, qui sont joints ensemble et sont contigus à ceux du rang voisin; plusieurs autres sont disposés en ligne le long du bord abdominal.

Le dessous des ailes supérieures est semblable au dessus, un peu plus roussâtre. Les inférieures offrent aussi les mêmes dessins, un peu plus distincts. Quant à la bordure, elle est d'un brun rougeâtre; les points noirs qui la forment sont plus petits, placés sur les nervures, et, entre eux, le bord de l'aile est plus pâle, ce qui forme comme une série marginale de petites taches blanchâtres. Le disque est d'un rose carné.

Le corps est noir, plus pâle en dessous. Les antennes sont noires, les palpes et les pattes sont testacés.

L'individu que nous avons eu entre les mains est une femelle en mauvais état; nous n'avons pu distinguer les taches de l'abdomen, et il n'est cependant pas probable qu'il n'y en ait pas. D'après son organisation, nous rapprochons cette espèce de l'*A. Obeira*, sans autre raison que l'analogie. Notre figure se ressent naturellement du mauvais état de conservation de notre exemplaire.

L'*Acræa Lia* a été trouvée dans le sud-ouest de l'île par M. Grandidier,

IMPRIMERIE NATIONALE.

et nous n'avons vu que l'individu qu'il a rapporté. Nous avions d'abord pensé que notre espèce pouvait être l'*Acræa Maransetra* de M. C. Ward, dont le type n'existait plus dans la collection de l'auteur quand nous l'avons visitée; mais sa description, trop brève du reste, ne s'y applique pas du tout; elle convient au contraire assez bien aux petits exemplaires de l'*A. Ranavalona*, ou peut-être de l'*A. Obeira*. Il est donc probable que ce nom de *Maransetra* ne désigne pas une espèce distincte, à moins qu'on ne retrouve un type intermédiaire entre ceux que nous signalons et auquel se rapporterait la diagnose de M. C. Ward.

8. ACRÆA CEPHEUS, Linné.

(Pl. XII, fig. 1 et 2.)

Papilio Cepheus, Linné, *Museum Ludov. Ulricæ reginæ* (1764), p. 252.
Papilio Cepheus, Clerck, *Icones* (1764), pl. XLIII, fig. 4.
Papilio horta, B. Cepheus, Linné, *Systema Naturæ* (1767), p. 755.
Acræa Zosteria, Godart, *Encyclopédie méthodique* (1819), p. 232.

L'*Acræa Cepheus* mâle a en dessus les ailes d'un rouge vermillon éclatant, bordées de noir, avec la côte également liserée de noir et des taches de la même couleur sur le disque : deux assez larges dans la cellule même, trois autres au-dessous et deux ou trois petites sur la base.

La bordure noire des ailes inférieures est plus étroite; les rameaux des nervures sont rayés de noir; au delà du milieu commence une triple série de points foncés, un peu anguleux, presque contigus, dont la série extérieure est très distincte et dont ceux qui sont situés à la base même de l'aile sont un peu confondus. En dessous, les ailes supérieures sont plus pâles, avec les nervures ressortant en noir sur la bordure, qui est d'un brun clair. Les inférieures ont une bordure noire, comme en dessus, mais divisée par une rangée terminale de points jaunâtres ou verdâtres. Tout le reste de l'aile est d'un blanc rosé et taché de rose clair entre les nervures, d'abord le long de la bordure, puis entre les deux premières lignes de points noirs, qui répondent exactement à celles du dessus.

Le corps est noir en dessus et l'abdomen est d'un jaune clair, avec la

partie postérieure orangée; il y a un point rouge sur le côté du premier anneau, qui est noir. En dessous, les palpes et les pattes sont d'un ocracé clair. L'envergure est de 56 à 58 millimètres.

Nous ne connaissons pas la femelle, que nous n'avons vue dans aucune collection.

L'*A. Cepheus,* dont la patrie véritable est le Congo, semble être très rare à Madagascar. Nous avons décrit et figuré le seul exemplaire de provenance malgache que nous ayons vu; il appartient au Muséum de Paris, mais comme son étiquette ne porte pas de localité précise, nous gardons quelques doutes sur l'existence de cette espèce dans la faune malgache.

9. ACRÆA TURNA, P. Mabille.

(Pl. XII, fig. 8 et 9.)

ACRÆA TURNA, P. Mabille, *Petites nouvelles entomologiques* (1877), n° 178, p. 158.

Les ailes supérieures de l'*Acræa Turna* mâle sont largement triangulaires, avec l'apex arrondi et le bord externe sinué. La base jusqu'au milieu de la cellule est d'un noir brunâtre; tout le bord et l'apex sont aussi fortement rembrunis, ce qui forme une sorte de bordure peu large, rétrécie vers l'angle interne; le reste de l'aile est d'un blanc jaunâtre ou carné, semi-transparent, coupé par les nervures qui sont noires et divisé par des taches ou des amas de taches également noires; il y a à la base trois points, dont deux sur la partie brune et un sur la partie claire, placés au milieu du limbe, trois grosses taches carrées dont l'inférieure seule est sur la partie claire de l'aile, et enfin, en face de l'apex, un amas de points confluents qui forment une bande courte, contiguë à la bordure et isolant un large espace semi-transparent entre elle et l'apex. Sur la bordure est placée une série de points d'un blanc jaunâtre.

Les ailes inférieures ont la base à peine rembrunie et une très large bordure brune sur laquelle se continue la rangée terminale de points jaunes. Il y a sur le disque une ligne brisée de huit points ronds, noirs, dont l'un est isolé au milieu de la cellule, et, sur la base, une

deuxième ligne de points semblables, mais plus petits, qu'accompagnent quelques autres placés tout près du corps.

Le dessous des ailes reproduit les taches et le coloris du dessus, mais les parties brunes sont décolorées; les points noirs seuls sont bien marqués et très foncés; les points terminaux sont blanchâtres et doublés aux inférieures d'un petit point noir.

Le corps est noir en dessus, avec des points blancs sur le thorax; l'abdomen a les incisions jaunâtres, et les flancs portent une ligne de points d'un jaune clair; les derniers anneaux sont jaunes avec trois lignes de taches noires, une dorsale et deux latérales. En dessous, la poitrine est blanchâtre, ainsi que les pattes. Les palpes sont noirs.

La femelle, dont nous n'avons vu qu'un exemplaire mal développé, est semblable au mâle, mais plus foncée. La bordure est plus large et les points marginaux sont plus jaunes. En dessous, la base des ailes supérieures est lavée de rouge.

L'envergure est de 63 millimètres.

Cette espèce remarquable a été découverte dans le sud-ouest de l'île par M. A. Grandidier; par son organisation elle se rapproche beaucoup de l'*A. Caffra*, qui habite la côte orientale de l'Afrique.

10. ACRÆA PHARSALUS, Ward.

(Pl XII, fig. 3 et 4.)

ACRÆA PHARSALUS, Ward, *Entomological Monthly Magazine* (1871), p. 81.
ACRÆA PHARSALUS, Ward, *Lepidoptera africana* (1873), p. 8, pl. VI, fig. 7 et 8.

Les ailes supérieures de l'*A. Pharsalus* sont prolongées comme celles de l'*A. Zethes*, de l'*A. Egina* et des espèces de ce groupe. Elles sont brunes et traversées par trois séries de taches transversales d'un fauve rouge, que précèdent des taches noires : une carrée au bout de la cellule et, au-dessous, une autre plus large près du bord interne, cinq au-devant de la cellule, séparées des précédentes par trois taches noires alignées, enfin trois à l'apex, d'un rouge clair.

Les ailes inférieures ont la base brune, marquée de taches noirâtres,

un peu délayées. Le disque est tout entier d'un fauve rouge, et l'aile est terminée par une bordure noire assez étroite; sur la partie fauve, se détache une ligne brisée de sept points noirs.

Le dessous des ailes supérieures est comme effacé et décoloré; les taches et les teintes du dessus s'y laissent voir, mais vagues et confuses. Les inférieures ont la base noirâtre avec des points foncés plus distincts; le disque est d'un fauve pâle. La bordure est noirâtre avec un trait plus foncé entre chaque nervure. Le corps est noir; l'abdomen est d'un jaune ocracé, avec une série dorsale d'ombres brunes.

La femelle de l'*A. Pharsalus* ne nous est connue que par des exemplaires africains qui égalent en taille les *A. Zethes;* leurs ailes supérieures sont d'un brun noir roussâtre, avec les taches fauves disparaissant dans la couleur du fond et la série apicale blanche. Les ailes inférieures, qui ont en dessus le disque roussâtre et les points noirs très gros, sont en dessous d'un gris jaunâtre tirant sur le vert, avec les points plus nombreux et plus gros.

Cette Acrée s'éloigne beaucoup des espèces précédentes et appartient à un groupe tout à fait africain; elle était étiquetée dans la collection Boisduval sous le nom d'*A. Ornea.* L'exemplaire que nous avons étudié est plus petit de moitié que ceux du Congo; malgré cette différence de taille et quelques variations dans la couleur, il nous a semblé impossible de séparer cette espèce de celle que M. Ward a publiée, il y a quelques années.

Nous n'avons vu qu'un exemplaire mâle, qui a été rapporté du sud-ouest de l'île par M. A. Grandidier.

SECTION QUATRIÈME DES ACRÉES.

---

11. ACRÆA SAMBAVÆ, Ward.

(Pl. X, fig. 7, 8 et 9.)

ACRÆA SAMBAVÆ, Ward, *Entomological Monthly Magazine*, t. X (1873), p. 59.

Les ailes supérieures de l'*Acræa Sambavæ* mâle ont la côte, l'apex, le

bord interne et le bord externe noirs; cette bande est large et bien arrêtée surtout à la côte et au bord interne. Toutes les nervures sont noires et épaissies par les écailles. La cellule et l'espace compris, d'une part, entre la simple postérieure et le troisième rameau de la composée postérieure, et, d'autre part, entre le troisième et le second rameau de la même nervure, sont d'un rouge vif et constituent par leur réunion une grande tache basilaire que coupent les nervures noires. Les autres espaces internervuraux qui occupent la partie antérieure de l'aile forment quatre taches vitrées, un peu enfumées. Le dessous des mêmes ailes, qui est presque dépourvu d'écailles colorées, est uni, miroitant, et laisse voir les dessins du dessus par transparence.

Les ailes inférieures sont en dessus d'un beau rouge vif tirant sur le fauve, excepté au bord et à l'angle anal, qui sont d'un jaune testacé; elles portent trois séries transversales de points noirs, assez forts, sur le disque et à la base, et une quatrième série marginale de taches triangulaires, également noires, qui sont placées sur les nervures. La première série, qui est située à la base même de l'aile, comprend deux points noirs arrondis et un troisième peu visible, placé contre le corps; la deuxième série est droite, parallèle à la précédente, et compte quatre taches ou plutôt quatre amas de taches étroitement confondues, dont le deuxième est accompagné par deux petits points ronds et noirs, l'un d'eux placé dans la gouttière abdominale, dont le troisième est plus petit et suivi inférieurement d'un petit point, et dont le dernier est composé de deux points inégaux, noirs, contigus, qui s'appuient sur le bord antérieur; la troisième série, qui est placée sur le limbe au-dessous de la cellule, est irrégulière et commence au bord abdominal par un point isolé, se continue par trois ou quatre autres très forts, qui sont rapprochés et presque confondus, et finit par deux qui sont juxtaposés et un peu séparés des précédents. Ces ailes sont, en dessous, d'un gris blanchâtre, brillant, que la teinte rouge du dessus fait paraître un peu rosé par transparence. Les taches du disque sont un peu plus petites, et les triangles marginaux sont un peu effacés.

La tête est noire, ainsi que les antennes, dont la massue est aplatie

et assez forte. Les palpes sont jaunes et ciliés de poils courts et noirs. Le corps est noir en dessus avec un point jaune sur le flanc de chaque anneau, et les incisions sont légèrement marquées de la même couleur. Le dessous du ventre est jaune avec deux lignes noires. La poitrine est noire et porte des taches blanches. Les pattes sont d'un jaune testacé, et la trompe est noire.

La femelle est bien plus grande que le mâle; elle a les mêmes dessins, mais le rouge vif des ailes est remplacé par du jaune ocracé assez pâle, qui s'étend moins entre les nervures; les taches du disque des inférieures sont plus fortes, mais mieux séparées et presque rondes. L'espace abdominal est d'un ocracé plus pâle; les points jaunes des anneaux sont plus gros, et les incisions ont un cercle jaune mieux marqué.

L'envergure est de 57 millimètres chez le mâle, de 70 chez la femelle.

L'*Acræa Sambavæ* est rare à Madagascar; elle semble habiter les lieux boisés de la région orientale.

Nous avons vu une belle paire de cette espèce dans la riche collection de M. Henley Grose Smith, et nous en avons reçu une femelle des forêts situées au sud de Tamatave.

12. ACRÆA MASAMBA, Ward.

PREMIERE RACE.

ACRÆA MASAMBA TYPICA, Ward.

(Pl. IXA, fig. 1, 1a et 2.)

Acræa Masamba (pro parte), Ward, *Entomological Monthly Magazine* (1872), p. 3.
Acræa Masamba ♀, Ward, *Lepidoptera africana* (1874), p. 10, pl. VII, fig. 4.
Acræa Masamba, Saalmuller, *Lepidopt. madag.* (1884), pl. III, fig. 32.
Acræa Boseæ, Saalmuller, *Lepidopt. madag.* (1884), pl. I, fig. 3.

L'*Acræa Masamba* est une espèce mal délimitée, et les deux figures qu'en a publiées M. Ward en donnent une idée incomplète. En effet, nous avons reçu de Madagascar de nombreux exemplaires d'une Acrée de taille moyenne, dont les deux sexes sont à peu près semblables, et une autre de grande taille qui se rapporte à la femelle de M. Ward; son mâle,

au contraire, n'est qu'une forme plus petite et plus colorée que nous regardons comme une race de saison ou de localité, et que nous avons nommée *A. silia.* Les exemplaires de grande taille, à large bordure noire, nous paraissent être de vrais *Acræa Masamba,* dont la femelle serait anomale, puisque dans ce groupe la femelle est toujours à peu près semblable au mâle; peut-être du reste l'exemplaire que nous connaissons n'est-il qu'une aberration de couleur, comme nous l'avons vu déjà pour l'*A. Hova,* et le type est-il coloré comme le mâle. Les parties sexuelles ne présentant pas de différence, nous avons cru agir sagement en n'admettant qu'une seule espèce.

L'*A. Masamba* typique mâle a la base des ailes supérieures d'un rouge vermillon un peu sombre et tout l'espace terminal transparent; la côte, l'apex et le bord sont noirs et les parties claires de l'aile sont un peu enfumées le long des nervures. Les ailes inférieures ont une bordure noire très large, qui est sinuée en dedans et présente un sinus profond en face de la cellule; la base de l'aile porte une série de points noirs rangés sur trois lignes, dont la première, qui est extérieure et située sur le disque, compte à partir du bord anal trois points assez gros, un quatrième plus petit, placé plus en dehors contre le troisième rameau de la composée postérieure, et deux autres, dont le supérieur, qui est très fort, est auprès du bord antérieur et à une certaine distance des précédents. Les deux autres lignes ont leurs points qui semblent se confondre; la médiane, qui coupe le disque, en compte quatre, les deux extérieurs gros et alignés avec le troisième de la ligne intérieure et aussi avec le gros point du bord antérieur de la ligne extérieure, les deux autres très petits; la dernière part du bord antérieur et compte trois points égaux.

La face inférieure des premières ailes est semblable à la face supérieure, mais plus pâle. Les secondes sont d'un blanc rosé avec la même bordure et les mêmes points qu'en dessus.

Le corps est noir; l'abdomen porte, en dessus, une ligne dorsale de points blancs et deux lignes latérales de points jaunâtres. La poitrine est noire, et l'abdomen est, en dessous, d'un jaune foncé avec deux lignes

noires latérales. Les palpes sont jaunes et les pattes sont d'un brun jaunâtre clair.

L'envergure du mâle est de 52 millimètres, celle de la femelle de 60.

Cette espèce est rare et provient des provinces centrales de l'île. Nous avons vu les types de la collection de M. C. Ward et plusieurs autres exemplaires qui étaient tous des mâles.

DEUXIEME RACE.

ACRÆA MASAMBA var. SILIA, P. Mabille.

(Pl. IX[A], fig. 3.)

Acræa Masamba ♂, Ward, *Lepidoptera africana* (1874), p. 10, pl. VII, fig. 3.

Les ailes supérieures de l'*Acræa Masamba* var. *silia* sont exactement semblables à celles de l'*A. Masamba typica;* la partie noire de l'apex est plus étroite. Les ailes inférieures sont d'un rouge plus sombre, et la bordure foncée, qui est bien moins large, forme une dent sur chaque nervure et s'amincit à l'angle anal, où le bord abdominal est décoloré et parfois blanchâtre; l'aile est souvent d'un blanc sale jusqu'au milieu du disque. Les taches noires sont disposées en lignes comme dans la race type; seulement la ligne extérieure est complète à cause de deux petits points supplémentaires; les points en sont ordinairement gros et de forme ovale. Du reste, ces points varient beaucoup de grosseur, et l'on trouve des exemplaires où quelques-uns manquent.

Le dessous des ailes est exactement semblable à celui du type; le disque des ailes inférieures est un peu plus blanc. Les taches noires varient de grandeur d'un individu à l'autre et sont toujours plus distinctes et mieux séparées que sur la face supérieure. Pour le reste, l'insecte ne présente aucune différence importante.

La femelle ressemble tout à fait au mâle, mais chez elle le rouge est vineux, et les bords abdominal et postérieur sont d'un blanc sale ou un peu roussâtre, ainsi que le disque entre les taches noires et la bordure. Les points de la base sont un peu plus petits et ceux de la ligne médiane

IMPRIMERIE NATIONALE.

sont plus gros, ovales et allongés. En dessous, les teintes sont plus pâles. Les ailes supérieures sont bien plus claires que chez le mâle, et le rouge vineux s'y étend davantage. M. Saalmuller figure dans ses Lépidoptères de Madagascar sous le nom d'*A. Masamba* une femelle qui ressemble tout à fait à celle que nous décrivons, sauf qu'elle est plus grande d'un quart; elle a la taille de la grande femelle de l'*A. Masamba* à ailes claires que nous avons représentée. Les deux sexes de l'*A. silia* ont la même taille; et l'envergure varie de 46 à 50 millimètres.

Cette Acrée est commune à Madagascar, surtout dans les parties boisées de l'intérieur.

Nous ne nous flattons point d'avoir établi sans conteste les limites de cette espèce. La grande femelle que, d'après M. Ward, nous avons donnée au type nous paraît au moins une anomalie, et il serait possible qu'une série d'exemplaires des deux sexes montrât que nous avons confondu plusieurs espèces affines. M. Saalmuller décrit et figure une *Acræa Boseæ* qui est de la taille de l'*A. silia* et qui reproduit à peu près exactement les couleurs de la grande femelle de l'*A. Masamba typica;* seulement les ailes supérieures ont la cellule dépourvue de point noir et la base très faiblement lavée de jaune, tandis que les inférieures sont jaunes avec les points noirs très petits et la bordure très large; nous rapportons cette figure à l'*A. silia,* dont elle est, croyons-nous, une aberration. Le même auteur cite une femelle colorée de l'*A. Masamba typica* dont la cellule est pourvue d'un point noir, tandis qu'il manque chez l'*A. silia.*

Il est à remarquer que dans les deux races, comme dans l'*A. Sambavæ,* la nervure composée postérieure et l'origine de ses rameaux sont couvertes d'écailles d'un jaune brillant.

13. ACRÆA FORNAX, Butler.

(Pl. IXᴬ, fig. 10 et 10ᵃ.)

ACRÆA FORNAX, Butler, *Ann. and Magaz. of Nat. Hist.* (sept. 1879), p. 230.
ACRÆA SMITHII, P. Mabille, *Ann. de la Soc. entom. de France* (oct. 1879), p. 341.

L'*Acræa fornax* a le port de l'*Acræa Masamba* et de l'*A. Sambavæ,*

mais son coloris est aussi vif que celui de l'*A. Cepheus.* Les ailes supérieures ont la base, la côte exceptée, d'un beau rouge fauve qui s'étend jusqu'à la cellule et de là jusqu'au milieu des rameaux. La côte et l'espace terminal sont noirs; il y a au-devant de la cellule une éclaircie qui n'est peut-être qu'accidentelle, l'exemplaire qui a servi à cette description n'étant pas bien conservé. Il y a, en outre, deux points noirs placés entre les rameaux de la composée postérieure; l'attache des ailes est teintée de noir.

Les ailes inférieures sont du même rouge et ont une large bordure noire qui forme intérieurement des dents émoussées sur chaque rameau; la base de l'aile porte trois rangées de points noirs, une de trois, qui est basilaire, la suivante de quatre dont le quatrième est très gros, placé hors rang et plus bas que les autres, et la dernière qui, partant de la côte, forme sur le disque une ligne anguleuse et en compte huit ou neuf, le premier au bord antérieur et les trois derniers, plus gros que les autres, au bord interne.

Le dessous des ailes supérieures est un peu plus pâle que le dessus et porte une rangée marginale de taches d'un brun rougeâtre qui sont placées entre les rameaux. Les ailes inférieures ont la même bordure qu'en dessus, mais moins nette, et marquée d'une rangée de taches marginales, triangulaires, rougeâtres et cerclées de noir foncé. Les lignes de points noirs ressortent mieux sur le disque, et tout l'espace où ils sont placés est sali de noirâtre, excepté à la base où le fond est d'un rose sale. Entre la troisième rangée de points et la bordure, l'aile est d'un rose carné, ce qui forme une large bande de couleur claire, parallèle au bord. Le corps est, en dessus, noir avec deux rangées de points rouges sur chaque flanc; il est aussi noir en dessous, et l'abdomen est rayé de blanc. Les palpes et les pattes sont couleur de chair; les antennes et le dessus des palpes sont noirs.

L'envergure est de 57 millimètres.

Nous avons vu un mâle qui appartient à la collection de M. Henley Grose Smith. M. Butler a fait sa description d'après un exemplaire du Musée britannique.

14. ACRÆA ZITJA, Boisduval.

(Pl. XI, fig. 1, 2, 3, 4, 5 et 6, et pl. IXA, fig. 9.)

ACRÆA ZITJA, Boisduval, *Faune entom. de Madag.* (1833), p. 32, pl. IV, fig. 4 et 5.
ACRÆA RAKELI, Boisduval, *Faune entom. de Madag.* (1833), p. 32, pl. V, fig. 1 et 2.
ACRÆA ZITJA, Guenée, dans le *Voy. à Madag.* de Vinson, Ann. F (1864), p. 35.
ACRÆA ZITJA var. RADIATA, Guenée, *Voy. à Madag.*, Ann. F (1864), p. 35, note 8.
ACRÆA ZITJA var. FUMIDA, Mabille, *Bull. Soc. entomol. de Belg.* (août 1880), p. CVI.
ACRÆA CALIDA, Butler, *Ann. and Magaz. of Nat. Hist.* (1878), p. 288.

L'*Acræa zitja* a les quatre ailes, en dessus, d'un fauve chaud et vif, avec une bordure noire étroite et bien arrêtée; les supérieures ont la côte noire et plusieurs points de la même couleur, dont un sur la base de la cellule, deux réunis en une tache assez épaisse auprès de la côte, cinq rangés en ligne courbe sur le disque devant la cellule et un neuvième placé près du bord interne. Les inférieures portent à la base quelques points épars et, sur le milieu, une ligne anguleuse de points semblables, tous assez petits.

En dessous, les ailes supérieures sont un peu plus pâles; la bordure noire y est presque effacée et l'extrémité des nervures est rayée de blanchâtre. Les inférieures sont d'un fauve jaunâtre avec les points noirs plus forts; la ligne du disque est placée sur une bande transversale d'un carné pâle; les nervures sont écrites en blanchâtre et le fauve reparaît entre chacune d'elles; la bordure est formée d'une rangée d'arcs renfermant une tache marginale blanchâtre.

Le corps est noir avec une ligne latérale de taches jaunes sur les anneaux; en dessous, les palpes sont testacés, la poitrine est jaunâtre et l'abdomen a une ligne médiane noire.

La femelle est un peu plus grande; elle ne diffère du mâle que par le dessus et la forme des ailes, qui sont plus amples. La couleur fauve passe au jaune ocracé; les supérieures ont les points plus gros et la ligne courbe du disque en compte toujours six bien marqués; les ailes inférieures ont les points plus épais. Le docteur Boisduval a, par erreur, érigé cette femelle en espèce séparée sous le nom d'*A. Rakeli.*

La couleur de l'*A. zitja* varie beaucoup d'intensité. La race nommée *A. radiata* par Guenée comprend surtout des femelles dont le dessus est d'un fauve roussâtre; tous les points sont très accusés et le milieu des ailes inférieures est traversé par une éclaircie, au-dessous de laquelle le fauve brunâtre reparaît. En dessous, la bande claire des inférieures est presque blanche, l'extrémité des nervures des quatre ailes est rayée de blanc et leur intervalle est d'un rouge brique, ce qui forme comme une rangée marginale de rayons rouges. Il y a du reste une infinité de passages, et il est difficile de dire où commence et où finit cette variété. Nous avons figuré le type même de M. Guenée.

L'*A. zitja* var. *fumida* est une femelle qui n'a plus de couleur fauve et est en entier d'un brun sale enfumé; entre les rameaux des nervures, l'aile devient blanche, ce qui forme une bande large et commune aux quatre ailes, placée sur les rameaux et s'arrêtant à la bordure, qui est un peu foncée et fondue. Le dessous est de la même couleur et plus pâle; les points noirs sont les mêmes qu'en dessus, gros et très marqués.

L'*A. calida* de M. Butler est une variété ou plutôt une aberration de l'*A. zitja*, qui au fond est très variable. En effet, si le dessin que nous avons reçu de Londres est exact, la principale différence entre cette forme accidentelle et le type consiste dans l'absence de quelques-uns des points noirs, ce qui tient à un arrêt de développement; en outre, les ailes n'offrent pas la régularité de contours d'un individu bien conformé. En dessus, la bordure est réduite à une série marginale de taches triangulaires qui se prolongent sur les rameaux; le point de la base de la cellule a disparu; celui de l'extrémité est gros et arrondi; la côte est restée fauve, et la ligne de points du disque est anguleuse. La base des ailes inférieures est couverte de points placés sans ordre et formant une sorte de traînée longitudinale. Le dessous se rapproche de celui de la variété *A. radiata*, mais il est moins coloré.

Il y a du reste deux types différents; au premier aspect, on croit à des espèces affines, mais en examinant de près beaucoup d'individus, on ne trouve que des différences légères. La première de ces formes est celle que nous avons décrite en tête de cet article; c'est le type de l'espèce et

aussi la forme la plus répandue. La seconde offre les différences suivantes : les ailes du mâle sont plus arrondies, moins allongées; aux supérieures, la côte est plus noire; le point de la base de la cellule est affaibli, tandis que celui de l'extrémité est gros et relié à la côte; la bordure est plus noire et plus arrêtée; la série de points noirs placée sur le disque ne compte que quatre points allant de la côte à la cellule, les deux inférieurs manquant toujours. Les secondes ailes ont les mêmes points que le type, mais ils sont si petits qu'on les voit à peine. La femelle est d'un fauve roussâtre; elle ne diffère des autres qu'en ce que la rangée de points noirs du disque des ailes supérieures n'en compte que cinq.

L'envergure varie de 45 à 47 millimètres.

L'*A. zitja* est commune à Madagascar; elle vole pendant une grande partie de l'année et semble avoir plusieurs générations successives. Elle habite les bois, les jardins et les endroits cultivés. En outre des exemplaires que nous avons vus dans diverses collections, nous avons examiné un envoi où il y avait plus de soixante individus de cette espèce se rapportant aux types que nous venons de signaler et à l'*A. zitja* var. *radiata.*

15. ACRÆA RAHIRA, Boisduval.

(Pl. XI, fig. 9 et 10.)

ACRÆA RAHIRA, Boisduval, *Faune entom. de Madag.* (1833), p. 33, pl. V, fig. 4 et 5.

L'*Acræa Rahira* a le dessus des quatre ailes d'un fauve très clair et mat; les supérieures ont la côte, l'apex et le bout des nervures noirs; il y a sur le disque six points, trois devant l'apex qui sont rapprochés, un au-dessous et deux plus bas. Dans la cellule, il y a deux gros points noirs, l'un à l'extrémité qui est géminé, l'autre à la base qui est isolé.

Les ailes inférieures ont une bordure étroite noire, qui remonte le long des nervures, formant des rayons triangulaires. A la base de l'aile, dont l'attache est ombrée de noir, il y a un point, puis deux séries de points en lignes presque droites et parallèles en leur milieu; l'extérieure passe par le bout de la cellule; au-dessous d'elle et au delà du centre, il y a une ligne noirâtre très fine qui se perd vers le bord externe.

Le dessous des supérieures ressemble au dessus; il est seulement un peu plus mat, et les zébrures noires marginales sont remplacées par des traits. Le dessous des inférieures est d'un jaune d'ocre à la base et au bord antérieur, fauve entre les deux séries de points noirs du disque, ainsi qu'au-dessous de la ligne noire transversale. Cette ligne est plus forte qu'en dessus, et les nervures rayées de noir viennent y aboutir; les points sont plus forts, et il y en a trois sur le bord antérieur.

Le corps est noir en dessus; le collier est fauve; l'abdomen porte deux séries latérales de points fauves. En dessous, les palpes et les taches de la poitrine sont fauves; l'abdomen est jaune avec deux lignes noires maculaires.

La femelle se distingue du mâle par une couleur plus pâle; le fond de l'aile s'éclaircit à l'apex et porte une tache blanchâtre et indécise. En dessous, toute l'aile inférieure est jaunâtre; le fauve a presque disparu et ne se voit plus qu'en taches éparses placées entre les lignes de points noirs.

L'envergure varie de 46 à 48 millimètres.

L'*Acræa Rahira* est une des Acrées les plus rares de Madagascar, car les envois ne la contiennent presque jamais; elle habite les bois des environs de Tamatave et le nord-est de l'île, où elle a été prise dans ces derniers temps. Outre les deux exemplaires que nous possédons, nous en avons vu plusieurs dans les collections de MM. Ward et Oberthur et au Musée de Paris.

16. ACRÆA SERENA, Fabricius.

(Pl. XI, fig. 7 et 8.)

PAPILIO SERENA, Fabricius, *Entomologia systematica* (1775), p. 461.
PAPILIO EPONINA, Cramer, *Pap. exot.* (1782), pl. CCLXVIII, C. D.
PAPILIO SERENA, Herbst, *Naturs. Schmetter.*, t. IV (1790), pl. LXXXII, fig. 6 et 9.
ACRÆA SERENA, Godart, *Encyclopédie méthodique* (1819), t. IX, p. 232.
ACRÆA SERENA, Trimen, *Rhopal. Africæ australis*, t. I (1862), p. 107.
ACRÆA MANJACA, Boisduval, *Faune ent. de Mad.* (1833), pl. IV, fig. 6, et pl. V, fig. 6 et 7.

L'*Acræa serena* mâle a les quatre ailes fauves en dessus, avec une

bordure noirâtre, de largeur moyenne, qui porte une rangée de points fauves un peu plus clairs que le fond du disque. Les ailes supérieures ont la côte et l'apex noirs, et l'extrémité de la cellule discoïdale est marquée d'une tache noire, contiguë à la côte et se prolongeant en forme de bandelette oblique jusqu'à la bordure; cette bandelette isole au sommet de l'aile une tache rectangulaire fauve. Il y a deux petites taches noires, l'une dans la cellule, l'autre au-dessous d'elle, et plusieurs autres à la base des inférieures, dont celle qui est placée au bout de la cellule est d'ordinaire la plus forte et la plus visible.

En dessous, les ailes supérieures sont d'un jaune terne et blanchâtre, avec la base fauve; la bandelette oblique s'y montre noire, mais la bordure est effacée et les nervures seules sont écrites en brun foncé, formant comme de petites raies marginales. Les ailes inférieures sont d'un jaune d'ocre pâle; à la base, on remarque une triple série de points noirs, l'extérieure très anguleuse avec deux points également noirs, qui se suivent, entre elle et l'intermédiaire. La bordure est formée d'une rangée de lunules jaunes, bordées de noir et surmontées entre chaque nervure d'un trait également noir en forme d'I.

Le corps est noir en dessus, avec deux points jaunes sur chaque anneau; en dessous, il est, ainsi que les pattes, d'un jaune d'ocre.

La femelle varie beaucoup de teinte. Les ailes supérieures sont ordinairement d'un noirâtre clair et semi-transparent, avec la base un peu fauve; les dessins noirs sont les mêmes que dans le mâle, mais la tache apicale est d'un blanc jaunâtre ou d'un blanc sale, quelquefois d'un jaune pâle. Les ailes inférieures sont d'un fauve très léger, et les points marginaux sont plus gros. Le dessous rappelle tout à fait celui de l'autre sexe, mais il est plus pâle et plus terne.

Le docteur Boisduval a regardé cette Acrée comme différente de la vraie *A. serena;* il n'y a aucun caractère spécifique qui permette de la considérer même comme une variété. Nous avons examiné plus de cinquante individus de toute provenance, et nous n'avons constaté que des variations de taille et de teinte. L'erreur de Boisduval vient sans doute de ce qu'il a cru que le *Papilio Eponina* de Cramer et l'*A. serena*

de Fabricius étaient une seule et même espèce; il est reconnu aujourd'hui que Cramer s'est trompé et a confondu deux espèces assez éloignées. Ces erreurs ont été déjà signalées par Guérin dans le voyage en Abyssinie de Lefebvre.

L'*A. serena* a de 42 à 50 millimètres d'envergure, et la femelle en a parfois 52.

Elle est répandue partout à Madagascar et se prend presque toute l'année. La plupart des collections la possèdent; elle est du reste aussi commune en Afrique que dans notre île.

17. ACRÆA LYCIA, Fabricius.

(Pl. XI, fig. 11 et 12.)

ACRÆA LYCIA, Fabricius, *Entomologia systematica* (1775), p. 464.
ACRÆA SGANZINI, Boisduval, *Faune entom. de Madag.* (1833), p. 34, pl. VI, fig. 6 et 7.

Cette Acrée est anciennement connue; car, si le type de Madagascar, l'*A. Sganzini* du docteur Boisduval, est un peu plus roux que celui du Congo, on ne peut regarder cette légère différence de coloration comme un caractère spécifique, ni même comme un caractère de race; beaucoup d'individus pris à Nosy-Bé ne diffèrent point, du reste, de ceux de la côte d'Afrique.

Le mâle a le fond des ailes d'un blanc jaunâtre, ou parfois rougeâtre, quand l'insecte est bien frais; la côte est rembrunie aux supérieures, et l'apex est, jusqu'au tiers de l'aile, d'un brun noirâtre qui va en se dégradant vers la cellule. Sur la partie foncée se dessine une large bande oblique, blanchâtre, que les nervures séparent en cinq taches. Sur la partie ocracée, il y a cinq ou six points noirs : un gros dans la cellule, qui est carré et qu'accompagne souvent en arrière un deuxième plus petit, surtout chez les mâles, trois autres en ligne droite sur l'ombre qui termine la partie obscure de l'aile, et enfin un petit au-dessous de la cellule, qui manque quelquefois.

Les ailes inférieures ont une bordure noirâtre fondue intérieurement; les nervures sont également noirâtres, et il y a, entre chaque rameau,

IMPRIMERIE NATIONALE.

un fort trait noir qui part de la bordure et remonte jusqu'au tiers de l'aile. Le disque porte, un peu au-dessous de son milieu, une série de sept ou huit points ronds et noirs qui forment une ligne courbe et irrégulière. A la base, il y a encore sept points de la même couleur, deux au bout de la cellule, un à sa base et quatre en ligne droite et transversale au-dessus.

Le dessous des ailes a les mêmes dessins. Les ailes supérieures sont plus ternes et plus rembrunies; les inférieures sont d'un ocracé pâle et mat; les points noirs sont plus marqués, et il y en a deux ou trois de plus à l'origine de l'aile.

La tête et le corselet sont noirâtres avec quelques points jaunâtres. L'abdomen est ocracé; ses incisions sont noirâtres et sa base est tachée de brun. En dessous, les palpes et l'abdomen sont jaunes, la poitrine est noirâtre avec des taches jaunes, les pattes sont ocracées et les antennes sont noires.

La femelle ressemble au mâle; elle est souvent plus grande et un peu plus pâle.

L'envergure est de 60 à 62 millimètres chez le mâle et elle atteint jusqu'à 65 millimètres chez la femelle.

L'*A. Lycia* est commune à Madagascar; elle vole dans les bois et les terrains cultivés. Nous avons vu de nombreux individus; ils ne présentent point de différences sensibles.

18. ACRÆA PUNCTATISSIMA, Boisduval.

(Pl. XI, fig. 14.)

ACRÆA PUNCTATISSIMA, Boisduval, *Faune entom. de Madag.* (1833), p. 31, pl. VI, fig. 2.

L'*Acræa punctatissima* mâle a les quatre ailes d'un fauve clair en dessus, avec la côte et l'apex noirs et la frange noirâtre; elles sont couvertes de points noirs qui sont à peu près tous de même grandeur et rangés en lignes presque régulières. On distingue d'abord une ligne marginale où les points sont un peu carrés, puis une deuxième qui est régulière et courbe aux secondes ailes, et, au-dessus, une troisième irrégulière qui

fait le tour de la cellule aux supérieures et forme un angle aux inférieures. En outre, les premières ailes ont une ligne de points le long de la côte, deux dans la cellule, qui sont gros, et un autre près du bord interne, qui est isolé; les secondes ont une série de trois points à leur base, trois plus petits sur le bord antérieur et deux ou trois autres sur le bord interne.

Le dessous est tout à fait semblable au dessus, un peu moins vif de coloris. Le corps est noirâtre; l'abdomen est presque entièrement jaune avec une ligne dorsale très fine; les incisions des anneaux sont noirs ainsi que les points latéraux. Les palpes sont bruns et les pattes sont jaunes.

La femelle est tout à fait semblable au mâle. L'envergure est de 40 à 44 millimètres.

L'*A. punctatissima* est un des papillons les plus communs de Madagascar.

19. ACRÆA SATIS, Ward.

(Pl. X, fig. 10 et 11.)

Acræa Satis, Ward, *Entomological Monthly Magazine*, t. VIII (1871), p. 35.
Acræa Satis, Ward, *Lepidoptera africana* (1875), p. 6, pl. VI, fig. 1.

Les ailes de l'*Acræa Satis* mâle sont fauves en dessus; les supérieures ont les deux premiers tiers du côté de la base d'un fauve transparent, tirant sur le rouge; une ligne noire, qui forme en son milieu un sinus rentrant très prononcé, limite la couleur fauve et laisse apercevoir quelques points noirs noyés dans l'ombre. La côte est brune, et il y a au bout de la cellule deux taches noires, dont l'extérieure est contiguë au sinus de la ligne déjà décrite. Tout l'espace terminal est transparent, mais enfumé.

Les ailes inférieures sont fauves avec une bordure noire étroite, sur laquelle se détache une ligne de points fauves qui sont placés entre chaque nervure et qui sont oblitérés ou nuls auprès de l'angle antérieur; le bord antérieur et l'espace terminal passent au jaune, et la base de l'aile porte quelques traits noirs, presque tous réunis; deux lignes noires, formées de traits et de points confondus et liés ensemble, qui se joignent en leur

milieu et qui sont divergentes à leurs extrémités, traversent le milieu du disque au bout de la cellule.

Le dessous des ailes est semblable au dessus, plus pâle, mais le bord antérieur et l'espace abdominal des inférieures sont jaunes et la bordure noire enferme une série complète de sept taches également jaunes; les points de la ligne médiane sont plus distincts.

Le corps est noir en dessus; l'abdomen offre des dessins noirs sur chaque anneau et est jaune en dessous, ainsi que les pattes et les palpes.

La femelle, qu'on n'a pas encore rapportée de Madagascar, a les mêmes dessins que le mâle, mais le fond des ailes est d'un blanc un peu jaunâtre.

L'envergure est de 62 millimètres.

L'*Acræa Satis* habite les forêts et les plaines du centre et du midi; M. A. Grandidier l'a rencontrée dans son expédition chez les Antandroy. Il y en avait dans la collection Boisduval un exemplaire inscrit sous le nom d'*A. Hippa*, que nous n'avons pu lui conserver.

20. ACRÆA GEA, Fabricius.

(Pl. XII, fig. 6 et 7.)

ACRÆA GEA, Fabricius, *Species Insectorum* (1781), p. 32.
PAPILIO EPÆA, Cramer, *Papillons exotiques* (1782), pl. CCXXX, B. C.
PAPILIO JODUTTA, Fabricius, *Entomologia systematica* (1793), p. 175.

Le dessus des ailes de l'*Acræa Gea* mâle est noir, coupé obliquement par deux bandes fauves, l'une apicale, qui est étranglée en bas, l'autre au-dessous de la cellule, qui passe sur les ailes inférieures, où elle occupe tout le disque et le bord abdominal; les nervures et les plis sont relevés de raies noires qui remontent jusqu'au milieu du disque et entre lesquelles le fauve s'avance plus ou moins selon les individus.

Le dessous des ailes supérieures a le même coloris, mais plus pâle et plus terne; les inférieures ont la base fauve marquée de trois lignes de points ou de traits noirs. L'espace terminal est brun et rayé, comme en dessus, de lignes noires.

La femelle a les ailes inférieures plus larges et plus arrondies que le mâle. La bande apicale des supérieures est plus large et d'un jaune d'ocre.

La variété femelle qui vient de Madagascar n'a plus de fauve, mais du blanc; les dessins sont du reste à peu près les mêmes : la tache apicale est d'un blanc pur; celle du disque s'élargit en passant sur les ailes inférieures, quoiqu'elle soit un peu plus étroite que chez le type. L'espace terminal, qui est par conséquent plus large, est d'un noir roussâtre, et les nervures et les plis y sont marqués par des raies noires qui vont jusqu'à la bande médiane. Le dessous des ailes a les mêmes couleurs, mais la bande blanche est plus petite sur les inférieures et est un peu obscurcie. La base est roussâtre, marquée de points noirs assez gros.

Le corps est, dans la variété comme dans l'espèce type, d'un noir foncé; l'abdomen est jaune, avec les incisions et une tache noires sur chaque anneau. En dessous, la poitrine est tachée de blanc. L'envergure est de 72 millimètres.

Nous n'avons vu de Madagascar que la femelle à taches blanches; le type s'y retrouve probablement comme sur la côte occidentale d'Afrique, d'où nous avons reçu du reste une femelle semblable à celle que nous décrivons, avec les taches un peu plus grandes. La description abrégée du type que nous avons donnée a été faite sur des exemplaires provenant du Congo.

L'*A. Gea* est rare dans l'île; M. A. Grandidier en a rapporté un seul exemplaire du sud de l'île.

21. ACRÆA EURYTA, Linné.

(Pl. XII, fig. 5.)

PAPILIO EURYTA, Linné, *Museum Ludov. Ulricæ reginæ* (1764), p. 221.
PAPILIO EURYTA, Linné, *Systema Naturæ* (1767), t. I, p. 757.
PAPILIO MACARIA, Fabricius, *Entomologia systematica* (1782), p. 174.
PAPILIO EURYTA, Cramer, *Pap. exot.* (1782), pl. CCXXXIII, A. B.
PAPILIO EURYTA, Palissot-Beauvois, *Insect. afr. et amér.* (1805), p. 262, pl. VII, fig. 4.
ACRÆA EURYTA, Godart, *Encyclopédie méthodique* (1819), t. IX, p. 238.

Nous n'avons vu provenant de Madagascar qu'une seule *Acræa Euryta,*

une femelle à taches blanches. Le mâle est très différent; nous le décrirons sommairement d'après des individus de la côte occidentale d'Afrique.

Les ailes supérieures, qui sont très prolongées à l'apex, sont brunes et traversées au delà du milieu par une bande fauve qui va en s'évasant jusqu'au bord interne; d'ordinaire cette bande a son côté extérieur dentelé par les nervures qui sont rayées de noir, et, du côté intérieur, quelques taches noires se détachent sur le fauve. Les inférieures ont une large bordure d'un brun noirâtre, rayée par les nervures et les plis qui sont noirs; le reste de l'aile est fauve, et la base, qui est un peu rembrunie, est marquée de nombreux points noirs variant de forme et de grosseur.

En dessous, les ailes supérieures ont le même coloris, mais la cellule est tout à fait noire. Les inférieures ont la base d'un fauve roux, marquée de points plus gros qu'en dessus.

Le corps est foncé, l'abdomen est fauve et les premiers anneaux sont annelés de noir. En dessous, la poitrine est tachée de blanc et l'abdomen est d'un jaune fauve.

La femelle, qui provient de Madagascar, correspond à la figure de Cramer[1]; elle est plus grande que le mâle, les ailes sont plus larges et les inférieures sont en outre plus arrondies. La bande apicale des supérieures a une forme ovale et ses bords sont sinués; elle est d'un blanc pur et n'atteint pas le bord interne. Les secondes ailes ont la base légèrement teintée de roux clair et marquée de points noirs irréguliers; tout le disque est blanc, excepté la bordure qui est assez large et noirâtre; les nervures et les plis sont accusés par une raie noire.

Le dessous des ailes supérieures ne diffère pas du dessus; le bord interne seulement est blanchâtre. Les inférieures ont la base d'un brun rouge, marquée de points noirs; il n'y a plus sur le disque qu'une seule bande d'un blanc sale, et l'espace terminal est tout entier d'un brun noirâtre, rayé de lignes noires.

Le corps est semblable à celui du mâle, avec les dessins noirs un peu plus forts. L'envergure est de 75 millimètres.

[1] Voyez Cramer, *Lépid. exot.*, pl. CCXXXIII, fig. B.

Nous n'avons vu qu'un seul individu de provenance malgache, c'est une femelle que M. A. Grandidier a rapportée du sud-ouest de l'île.

SOUS-FAMILLE DES NYMPHALINÉS.

Les Papillons que nous allons maintenant décrire appartiennent à la huitième sous-famille du catalogue de M. Kirby, qui, dans l'ancien monde, vient après les *Acræa*, les Héliconiens étant tous américains. Madagascar possède un genre et plusieurs espèces de ce groupe qui lui sont propres, mais qui ont en réalité un caractère malais et asiatique. Il est remarquable que le genre *Romalaosoma*, qui est exclusivement africain et qui est très abondant en espèces répandues sur toutes les côtes du continent voisin, y soit complètement absent; les *Aterica* ne sont représentées que par une seule espèce, qui est particulière à l'île. Il n'est pas douteux que la terre d'Afrique a envoyé des colonies dans l'île de Madagascar, mais que les deux faunes sont bien plus différentes que ne l'indiquerait la position géographique respective des deux pays.

Genre ATELLA.

1. ATELLA PHALANTHA, Drury.

Papilio phalantha, Drury, *Illustr. Exot. Entomol.* (1773), pl. XXI, fig. 1 et 2.
Papilio columbina, Cramer, *Papillons exotiques* (1782), pl. CCXXXVIII, A. B.
Papilio columbina, Cramer, *Papillons exotiques* (1782), pl. CCCXXXVII, D. C.
Argynnis phalantha, Godart, *Encyclopédie méthodique*, t. IX (1819), p. 259.
Atella Eurytis, Hewitson, *Doubleday's Genera Diurn. Lepid.* (1847), pl. XXVII, fig. 3.

L'*Atella phalantha* a le dessus des ailes d'un fauve clair et brillant, avec des points et des lignes noirs, disposés de la manière suivante : sur la frange du bord externe des ailes supérieures, une rangée de points allongés, que précèdent deux lignes, l'une parallèle au bord, l'autre intérieure portant des dents dont la pointe s'épaissit et vient s'appuyer sur la ligne précédente, où elle se réunit par un trait au point marginal correspondant; il y a, sur les rameaux des nervures, une autre rangée,

convexe en dedans et presque parallèle à la triple ligne marginale; au-dessous de la cellule, une ligne de quatre points noirs, et, dans la cellule même, une série de quatre zébrures également noires dont l'antérieure touche la côte.

Les ailes inférieures ont sur le disque une ligne de points noirs très gros; le dessin marginal correspond à celui des supérieures, et la ligne intérieure, qui est fortement dentée, ne se joint point aux deux autres.

Le dessous des ailes est d'un fauve plus rouge qu'en dessus, mais moins brillant, et porte les mêmes zébrures et les mêmes lignes, mais d'un brun rouge : le dernier point noir de la ligne du disque des supérieures se transforme en une grosse tache carrée, qui se retrouve toujours dans toutes les modifications que subit l'espèce. Les inférieures ont une bande médiane, large, d'un brun clair teinté de violet, que limitent des lignes dentées, rougeâtres. Sur cette bande il y a cinq ou six taches plus colorées en forme d'ocelles.

La femelle ne diffère que par la taille, qui est plus grande, par la teinte, qui est plus claire, et par la ligne dentée, qui est plus forte et plus accusée.

Le corps est concolore, presque blanc en dessous; les palpes sont également blancs en dessous; les pattes sont d'un jaune clair, hérissées de poils blancs. L'envergure est de 48 millimètres chez les mâles, de 52 chez les femelles; la taille est du reste variable.

Ce Papillon, le seul de la faune malgache qui rappelle les Argynnes européennes, est commun à Madagascar.

2. ATELLA MADAGASCARIENSIS, P. Mabille.

(Pl. XIII, fig. 1.)

L'*Atella madagascariensis*[1] a les quatre ailes en dessus d'un fauve très vif, plus foncé que dans l'*A. phalantha;* la côte a une petite bordure noire, et une raie de la même couleur suit le bord externe des premières ailes, laissant la frange fauve. A la côte des mêmes ailes, se trouvent

[1] La planche XIII porte par erreur le nom d'*Atella phalanta* var. *madagascariensis*.

six zébrures noires, dont les trois premières se prolongent sur le disque en séries de points ou en bandelettes; les autres s'arrêtent dans la cellule. La première zébrure se continue en une bandelette anguleuse, parallèle au bord, qui est interrompue sur le troisième rameau de la composée postérieure et qui passe sur les secondes ailes, où elle est tout à fait continue, à peine sinuée et coupée en segments par les rameaux des nervures, celui de l'angle anal remontant plus que les autres. De la même origine part une ligne de six points noirs, qui, sur les ailes inférieures, est remplacée par sept segments épais, presque droits et très rapprochés, dont le septième ou segment anal est arqué et placé un peu au-dessus des autres. La troisième zébrure est suivie, sur le disque, de trois points noirs placés obliquement et, sur les ailes inférieures, de quatre qui sont disposés deux par deux, les premiers auprès du bord antérieur, les autres plus rapprochés du bord anal. La base de l'aile est légèrement ombrée de brun.

Le dessous des ailes est d'un fauve orangé; les dessins du dessus y sont faiblement reproduits en orangé rougeâtre; près du bord, une large bande glacée de violet bleuâtre, qui est interrompue à l'apex et à l'angle opposé, s'étend sur les rameaux de la composée postérieure. Un large point noir est placé à l'angle interne des ailes supérieures; les secondes ailes sont de la même couleur, mais la bande glacée de violet occupe tout l'espace terminal, et deux lignes sinuées, anguleuses, orangées, suivent le bord, laissant au-dessus d'elles une large bande à reflet argenté, marquée de cinq ou six taches rondes, fauves, à centre brun. Le bord même de l'aile est d'un jaune orangé.

Le corps est de la couleur des ailes; les palpes sont d'un jaune très clair. L'envergure du mâle est de 50 millimètres.

Nous ne connaissons pas la femelle.

Cette espèce est nettement caractérisée par les lignes noires qui précèdent le bord externe, surtout aux ailes inférieures, et qui ne sont pas dentées comme dans l'*Atella phalanta*.

L'*Atella madagascariensis* est aussi rare que sa congénère est commune. Nous avons vu quatre mâles, provenant du nord de l'île, qui appar-

IMPRIMERIE NATIONALE.

tiennent au Musée de Paris et aux collections de MM. Henley G. Smith, Boullet de Corbie et P. Mabille.

Genre SMERINA.

Le genre *Smerina* est caractérisé par la forme triangulaire de ses ailes supérieures, par leur apex qui est prolongé et arrondi et par leur bord externe qui est fortement sinué; par une tête très large et des yeux gros et velus; par des palpes dont le deuxième article est grand, dilaté et hérissé, et dont le troisième est très petit, en forme de pointe; par des antennes dont la massue est forte et arrondie.

SMERINA MANORO, Ward.

(Pl. XIII, fig. 2, 3 et 4.)

Atella Manoro, Ward, *Entomological Monthly Magazine*, t. VIII (1871), p. 121.
Smerina Vindonissa, Hewitson, *Ann. of Natur. Hist.*, t. XIV (1874) p. 359.

Le *Smerina Manoro* mâle a le dessus des ailes d'un fauve ardent, plus foncé vers la base. Les supérieures ont la côte noire; une tache très large, également noire, placée au-devant de la cellule, s'allonge obliquement et descend jusqu'au troisième rameau de la composée antérieure. La cellule porte deux taches courbes et bifides qui se relient avec la côte. Tout l'apex est noir, ainsi que la bordure des quatre ailes, qui est large et un peu fondue en dedans; sur le côté intérieur de cette bordure est disposée une série de taches fauves commençant à l'apex et formant une ligne droite, dont les deux premières sont accompagnées d'une troisième plus petite près de la côte et dont les autres se confondent avec le fond fauve et sont précédées d'un point noir. Les ailes inférieures ont aussi une ligne de points noirs qui se confondent presque avec la bordure; à l'angle anal, une petite bandelette fauve suit la frange et se perd à la hauteur de la cellule.

Le dessous des ailes est d'un rouge brun, avec une double ligne noirâtre, peu marquée, le long du bord; une autre ligne noire, bordée extérieurement de gris perle argenté, part d'un espace carré d'un lilas

argenté, placé à la côte des supérieures, et se continue jusqu'à l'angle anal des inférieures, où il y a près du bord un autre espace assez large, également argenté. Les ailes supérieures offrent une autre tache argentée à l'apex et deux dans la cellule, qu'accompagnent des zébrures noires.

La femelle est un peu plus grande, plus fauve; la bordure des ailes inférieures, au lieu d'être toute foncée, est composée de deux lignes noires, parallèles, qui sont tremblées et suivent le bord de l'aile, qui est rembruni. Le dessous est plus uniforme, grisâtre, et divisé par la ligne commune aux deux ailes, qui est épaisse et brune et qui se bifurque à la côte des ailes supérieures.

Le corps est d'un beau noir en dessus, plus clair en dessous. Les palpes sont fauves, frangés de noir; leur deuxième article est très long, en ovale s'élargissant au sommet; le troisième est très petit, en bouton conique. Les antennes sont longues, à tige rigide et noire, à massue ovoïde et aplatie.

L'envergure du mâle est de 48 millimètres, celle de la femelle de 60.

Le *Smerina Manoro* est jusqu'à présent une des raretés de la faune malgache; nous en avons vu deux exemplaires appartenant, le mâle, à la collection de M. C. Ward, et la femelle, à celle de M. Henley G. Smith, et nous en avons acquis une paire prise sur des hauteurs boisées, au sud de Tamatave.

Genre HYPANARTIA.

1. HYPANARTIA HIPPOMENE, Hübner.

(Pl. XX^A, fig. 1 et 1^a.)

Hypanartia Hippomene, Hübner, *Zuträge zur Samml. exotisch. Schmett.* (1824).
Pyrameis Hippomene, Trimen, *Rhopal. Africæ australis*, t. I (1862), p. 121.

Les quatre ailes de l'*Hypanartia Hippomene* sont, en dessus, d'un noir profond; les supérieures sont traversées en leur milieu par une bande oblique d'un rouge tirant sur le vermillon, qui est plus étroite à la côte et qui va, en s'élargissant, toucher le bord interne près de l'angle, où elle est arrondie à son extrémité. L'apex est marqué d'une ligne courbe de cinq

points blancs, dont le costal est géminé; deux autres semblables, mais plus gros, sont placés au delà, près de la côte. Le bord externe est creusé sous l'apex, qui est prolongé et coupé obliquement, et il porte des dentelures légères dont le sinus est blanc.

Les ailes inférieures ont la même bande rouge que les supérieures, mais placée sur le bord externe, dont elle n'occupe que les deux premiers tiers et qui, au delà, porte une queue assez longue et deux dents un peu inégales. Une raie noire, à laquelle est accolée intérieurement une bandelette bleue, suit la frange; contre la bande rouge et au-dessus de la queue, il y a deux ocelles, dont le premier est noir, pupillé de bleu, et dont le second est d'un rouge sombre, cerclé de noir, avec un petit point central bleu.

Le dessous des quatre ailes est noir, varié agréablement de teintes foncées, violettes ou verdâtres, et marqué de traits et de lignes jaunâtres : la côte des supérieures porte à l'apex une bandelette courte, d'un blanc jaunâtre, qui est interrompue sur la pointe du prolongement apical par un espace noir et qui recommence au-dessous pour s'arrêter sur le deuxième rameau de la composée postérieure, d'où part jusqu'à l'angle une traînée bleue antémarginale. Les points blancs de la face supérieure sont reproduits sur la côte, depuis l'apex jusqu'à la bande rouge, mais les deux premiers forment une petite bandelette; il y a ensuite deux petits points blancs et deux linéaments bleus. La bande rouge paraît, mais décolorée et jaunâtre. La base de l'aile est marquée de plusieurs traits bleus.

Les ailes inférieures sont encore plus variées que les supérieures; il y a d'abord deux petites taches blanches sur le bord antérieur, et, près de l'angle, naît une raie assez large, d'un brun roux, qui décrit un double sinus. L'espace extérieur est occupé par une série de lunules variées de gris et de blanc, dont deux seulement sont très distinctes, la deuxième, à partir du bord antérieur, qui est allongée et noire, et la cinquième, qui forme un ocelle noir, pupillé de bleu et cerclé de jaune. Entre la raie brune et le corps, contre le bord abdominal, il y a une sorte de grand triangle formé par deux raies d'un jaune clair, qui sont brisées et réunies

par les nervures de même couleur. La partie haute de l'aile est marbrée de taches noires, légèrement bordées de bleu.

Le corps est noir; les palpes et les pattes antérieures sont jaunes. Les antennes sont noires. L'envergure est de 50 millimètres.

Ce beau Papillon est rare à Madagascar; on ne le connaissait jusqu'à ces derniers temps que de la côte de Natal. Le docteur Boisduval le cite dans son ouvrage, mais il a eu en vue l'espèce suivante. Nous avons examiné plusieurs *Hypanartia Hippomene* dans la collection de M. Ch. Oberthur et nous avons étudié un mâle provenant de la côte nord-est de Madagascar dans celle de M. Henley Grose Smith; c'est ce dernier qui a servi à notre description et à la figure.

2. HYPANARTIA BORBONICA, Ch. Oberthur.

(Pl. XIV, fig. 1 et 2.)

VANESSA HIPPOMENE, Boisduval, *Faune entom. de Madag.* (1833), p. 43, pl. VIII, fig. 3 et 4.
VANESSA BORBONICA, Oberthur, *Ann. Mus. stor. nat. di Genova*, t. XV (févr. 1880), p. 35.
HYPANARTIA COMMIXTA, Butler, *Ann. and Magaz. of Nat. Hist.* (avr. 1880), p. 336.

L'*Hypanartia borbonica* est celle que le docteur Boisduval a décrite sous le nom d'*H. Hippomene*. Nous nous bornerons à faire ressortir les différences qui existent entre les deux espèces.

L'*H. borbonica* est plus grande que l'*H. Hippomene;* les dents de l'apex sont plus aiguës; la bande rouge des ailes supérieures est érodée extérieurement et n'est pas arrondie inférieurement. Les ailes postérieures portent un grand ocelle violet au-dessus du bord externe. Le dessous des quatre ailes offre de grandes différences : les marbrures noires sont toutes accompagnées de lignes ocracées, et le bord externe des ailes supérieures, qui est très dissemblable, porte, au lieu d'une bandelette blanche terminale et interrompue, une bande d'un violet obscur, qui se continue jusqu'à l'angle interne et que divise une raie noire.

La taille de l'*H. borbonica* n'est pas toujours aussi grande que celle de l'individu que nous avons figuré, mais elle surpasse toujours celle de l'*H. Hippomene*.

M. Trimen décrit sous le nom d'*Eureina Schœneia* une Vanesse qui semble être identique à l'*H. borbonica;* la description convient à notre espèce, mais comme nous n'avons pas vu l'insecte en nature, nous ne pouvons que le mentionner ici, sans décider la question. Si notre conjecture se confirme, le nom de *Schœneia* aurait la priorité.

L'*H. borbonica* semble être assez rare à Madagascar; elle a été envoyée plusieurs fois des environs de Tamatave.

Genre PYRAMEIS.

PYRAMEIS CARDUI, Linné.

Papilio cardui, Linné, *Fauna suecica* (1762), p. 276.
Papilio cardui, Linné, *Systema Naturæ* (1767), p. 774.
Papilio carduelis, Cramer, *Papillons exotiques* (1775), pl. XXVI, C. D.
Papilio cardui, Esper, *Schmetterl.* (1777), pl. X, fig. 3.
Pyrameis cardui, Hübner, *Europ. Schmetterl.* (1793), fig. 73 et 74.
Vanessa cardui, Godart, *Encyclopédie méthodique* (1819), p. 323.
Pyrameis cardui, Trimen, *Rhopalocera Africæ australis* (1862), p. 119.

Les ailes supérieures de la *Pyrameis cardui* sont, en dessus, d'un fauve un peu rosé jusqu'aux deux tiers; elles sont traversées vers leur milieu par une bande de trois taches noires; deux autres plus petites sont placées près de la base, qui est ombrée de gris olivâtre. La partie apicale est noire ainsi que le bord externe, et l'on y remarque cinq taches blanches, une grande, carrée, qui s'appuie à la côte, et quatre autres plus petites qui forment une ligne courbe devant l'apex. Le fond, au lieu d'être fauve, est souvent blanc entre la partie noire et la tache costale de la bande transverse. Une série de petites taches, alternativement noires et blanches, suit le bord. Les secondes ailes sont fauves, avec le bord antérieur noirâtre et la base plus ou moins olivâtre suivant les individus; le disque est traversé par une bande maculaire interrompue; une ligne de points noirs suit le bord, et un double cordon de points également noirs termine l'aile; la frange est coupée de blanc.

Le dessous des ailes supérieures reproduit les dessins du dessus, mais les taches noires et blanches sont plus fortes; la base de l'aile tire sur le

rouge cerise. Les ailes inférieures sont d'un gris blanc, marbrées de gris brun; il y a trois petites taches noires, presque contiguës, à l'origine des rameaux de la nervure composée antérieure; au delà du milieu, l'aile est traversée par une ligne de taches ocellées, dont l'abdominale est la plus grande, et qui est doublée en bas d'une ligne bleutée et en dehors de gris cendré.

Les exemplaires d'Europe diffèrent de ceux de Madagascar par la taille, qui est plus grande, par les taches noires, qui sont plus larges, et surtout par la base des ailes, qui sont teintées de brun olivâtre. Les individus d'Afrique sont semblables à ceux de Madagascar.

La Chenille est trop connue pour être décrite ici. Il n'est pas douteux qu'à Madagascar elle vit sur les Carduacées, comme en Europe; elle lie les bords de la feuille et se forme une sorte d'abri où elle se retire à la manière des Hespéries. Le Papillon semble voler presque toute l'année.

Genre JUNONIA.

1. JUNONIA CLELIA var. EPICLELIA, Boisduval.

(Pl. XIV, fig. 3 et 4.)

Vanessa epiclelia, Boisduval, *Faune entom. de Madagascar* (1833), p. 41, pl. VII, fig. 3.
Junonia epiclelia, Chenu, *Encyclopédie d'histoire naturelle* (1853), fig. 214.

Il est difficile de dire, quand une forme locale ne change pas, si elle doit être considérée comme une espèce distincte; c'est le cas de la *Junonia epiclelia*, qui ne semble être qu'une race insulaire de la *J. Clelia* africaine, et qui cependant ne se modifie pas, n'offre pas de passages, tandis que le type varie notablement. Les exemples de semblables variations sont assez fréquents dans les îles : à Madagascar, la *Salamis Duprei*, la *Salamis Anteva*, la *Junonia epiclelia* rappellent de si près la *S. Anacardii*, la *S. Cacta*, la *J. Clelia*, qu'on est tenté de les prendre pour de simples races locales. En Europe, nous voyons de même le *Satyrus Tigelius*, le *S. Aristæus*, la *Vanessa ichnusa*, rappeler respectivement avec beaucoup d'exactitude le *Satyrus Megæra*, le *S. Semele* et la *Vanessa urticæ*. Nous considérons donc la *J. epiclelia* comme une race de la *J. Clelia* propre à Madagascar, où le

type n'a pas encore été rencontré et n'existe probablement pas. La connaissance de la Chenille et de ses mœurs peut seule trancher la question.

La *Junonia epiclelia* est bien plus petite que la *J. Clelia*. Le mâle a les ailes supérieures noires; la cellule est coupée par deux taches sinuées, qui sont rouges et bordées de noir. Une bande oblique d'un blanc légèrement jaunâtre va du milieu de la côte à l'angle interne; elle est interrompue dans son tiers inférieur. Il y a trois taches blanches à l'apex et deux ocelles noirs à cercle rouge incomplet, placés l'un sous la première de ces taches, l'autre dans l'échancrure qui coupe la bande blanche oblique. La frange est blanchâtre, variée de noirâtre.

Les ailes inférieures sont noires avec une grande tache bleue, ovale, qui est un peu plus rapprochée du bord antérieur. La frange et le bord externe sont blanchâtres, divisés par un liséré noir et marqués de six ou sept mouchetures noires.

Le dessous des ailes supérieures est d'un gris de lin; la base porte trois bandes fauves, que séparent autant de bandelettes d'un bleu pâle. Une bandelette noire précède la bande oblique blanche, qui est oblitérée ainsi que les ocelles. L'apex est varié de roussâtre. Les ailes inférieures sont d'un gris un peu plus foncé; elles ont leur base traversée par une ombre rousse et leur milieu coupé par une ligne noirâtre transverse, qui est largement ombrée en dehors de gris roux, moucheté de brun. Les franges sont grises.

Le corps est noir en dessus, gris en dessous; les palpes sont blanchâtres, les antennes sont noirâtres, et la partie inférieure de la massue est blanche.

La femelle a les ailes supérieures plus noires, les taches de la cellule et les ocelles plus rouges. Les ailes inférieures sont entièrement noires avec le disque plus clair et sans tache bleue; elles portent deux grands yeux placés contre le bord externe et composés d'une tache noire centrale, pupillée de rougeâtre, et d'un large anneau rouge sombre, cerclé en haut de noir. Le dessous est d'une teinte plus claire; la bande médiane des ailes inférieures est rougeâtre; les ocelles y sont reproduits, et il y a entre eux deux points bruns; la base est variée de gris cendré.

Comme on peut le voir, le mâle de cette race est très voisin de la *Junonia Clelia* du continent. La femelle, au contraire, est très différente; chez quelques exemplaires, la tache bleue persiste, mais elle est très réduite et d'un bleu noirâtre.

L'envergure est de 44 millimètres chez les mâles, de 48 chez les femelles les plus grandes.

La *Junonia epiclelia* est commune à Madagascar; elle vole une grande partie de l'année, surtout dans les endroits cultivés. La Chenille a été élevée par M. D. Cowan; la Chrysalide, qui est de couleur sombre, reste quinze jours avant d'éclore. M. Butler, à qui nous devons ce renseignement, ne décrit pas la Chenille et n'indique pas sa nourriture.

2. JUNONIA ORITHYIA var. MADAGASCARIENSIS, Guenée.

(Pl. XIV, fig. 5, 6 et 7.)

VANESSA ORITHYIA var. MADAGASCARIENSIS, Guenée, dans le *Voyage à Madagascar* du docteur Vinson, Annexe, Lépidoptères (1864), p. 37.

La *Junonia Orithyia* var. *madagascariensis* mâle a la base des ailes d'un noir profond avec la côte blanche, et il y a dans la cellule trois zébrures, deux rouges et la troisième intermédiaire bleue. La partie terminale est occupée par trois bandes blanches : la plus intérieure sépare la partie noire de la partie bleue et repose près de l'angle interne sur une tache ocellée fauve à cercle et à point central noirs; la deuxième bande, qui est limitée en dehors par une étroite bandelette noirâtre allant jusqu'au bord interne, est droite, séparée de la précédente par un triangle noir qui finit en pointe fine sur le même œil, et elle porte en face de l'apex un ocelle d'un fauve pâle à point central noir; la troisième est marginale et bordée par la frange, qui est noirâtre. Les ailes inférieures ont la base noire et les deux tiers postérieurs bleus; le bord externe est suivi par un triple liséré noir, qui est placé sur une bande terminale d'un blanc bleuâtre, mouchetée de noir au bout des rameaux; deux ocelles rouges, à cercle et à point central noirs, sont situés près du bord. Le dessous des ailes est varié de roux et de blanchâtre et il a les mêmes bandes blanches qu'en dessus.

IMPRIMERIE NATIONALE.

La femelle est noirâtre; la première bande blanche existe comme chez le mâle, mais les deux autres ont en partie disparu et sont remplacées par deux taches de même couleur, l'une placée au-dessus de l'œil, l'autre près de la côte; à l'apex, il y a une troisième tache bleuâtre. Les ailes inférieures ont le disque plus clair, avec deux yeux très gros, entourés de noir. Le dessous des ailes est roux, varié de blanc; on voit sur la base des supérieures deux bandelettes blanches, puis les trois mêmes bandes blanches que chez le mâle, mais l'extérieure est coupée au milieu; les inférieures ont la base rougeâtre, marbrée de blanc sale; sur les rameaux, passe une large bande d'un brun rouge, éclairée de blanc des deux côtés, où se trouvent alignés cinq ocelles, dont l'inférieur est de beaucoup le plus grand. Le corps est de la couleur des ailes.

L'envergure du mâle est de 44 millimètres, celle de la femelle de 48.

Cette race paraît rare ou tout au moins localisée à Madagascar. Nous avons vu les types de M. Guenée, et nous avons reçu un mâle de Tamatave.

Comme l'a fait remarquer M. Guenée, la taille est petite, et il y a une telle ressemblance entre la *J. epiclelia* et la *J. Orithyia*, abstraction faite de la couleur des ailes inférieures, qu'il y a un intérêt réel à connaître les Chenilles des deux espèces et les détails de leurs mœurs.

3. JUNONIA OENONE, Linné.

Papilio Œnone, Linné, *Museum Ludov. Ulricæ reginæ* (1764), p. 274.
Papilio Œnone, Linné, *Systema Naturæ*, (1767), p. 770.
Papilio Œnone, Cramer, *Papillons exotiques* (1775), pl. XXXV, A.-C.
Vanessa Œnone, Godart, *Encyclopédie méthodique* (1819), t. V, IX, p. 318.
Junonia Œnone, Trimen, *Rhopalocera Africæ australis* (1862), p. 125.

Les ailes supérieures de la *Junonia Œnone* ont la base, le bord interne et l'apex d'un beau noir; une grande tache d'un fauve aurore, qui est contiguë à la côte, dont elle couvre le tiers intermédiaire, et qui touche le bord externe, dont elle n'est séparée que par un mince liséré, occupe tout le milieu de l'aile; le noir forme une pointe courte qui s'avance sur la tache fauve et y découpe souvent un point arrondi; une bandelette fauve

traverse l'apex sans toucher la côte; une tache d'un blanc jaunâtre, très large, occupe la partie supérieure de la tache fauve. Les ailes inférieures ont la moitié antérieure d'un noir intense, avec une grande tache ovale d'un bleu violacé; sur la partie postérieure est placée une large tache arrondie, d'un fauve aurore. Les ailes ont le même dessin en dessous qu'en dessus, mais le noir y est remplacé par du brun qui ne persiste que sur les bords; la base des supérieures est d'un fauve clair, avec trois zébrures brunes dans la cellule, dont les deux premières sont divisées par une bandelette bleue; celle des inférieures est cendrée ou roussâtre et plus ou moins striée de brun clair.

Je n'ai pas vu de femelles provenant de Madagascar; en Afrique, elles diffèrent des mâles par la tache bleue des ailes inférieures, qui est oblique et plus étroite, par la bordure des ailes inférieures, qui est plus large, etc.

L'envergure varie de 40 à 45 millimètres.

M. A. Grandidier a rapporté cette espèce du sud de l'île.

Genre PRECIS.

1. PRECIS RADAMA, Boisduval.

(Pl. XIV, fig. 8, 9 et 10.)

Junonia Rhadama, Boisduval, *Faune entom. de Madagascar* (1833), p. 44, pl. VII, fig. 2.
Vanessa Rhadama, Guérin, *Iconographie du règne animal*, Insectes (1844), p. 475.
Junonia Rhadama, Chenu, *Encyclopédie d'histoire naturelle* (1852), fig. 492.
Salamis Rhadama, Guenée, *Notes sur la Réunion* de Maillard, Lépid. (1863), G, p. 11.

Les ailes supérieures de la *Precis Radama* mâle sont d'un beau bleu foncé, traversées par une bande médiane anguleuse et par une double ligne submarginale d'un noir bleuté, qui sont elles-mêmes coupées par cinq traits de la même couleur, longitudinaux, et suivant les nervures : le fond bleu se trouve ainsi découpé en bandes transverses, maculaires, qui chez certains individus plus foncés se détachent au nombre de trois et sont séparées de la frange par une étroite bordure noire; la frange elle-même est noire, coupée de blanc. Le même dessin se continue sur les ailes inférieures, où il est en partie oblitéré et dont le bord antérieur est

noir; on voit à l'angle anal un œil composé d'une tache noire à centre bleu et à sommet rouge grenat, cerclé de jaune; un liséré noir, double, enfermant une ligne bleue, termine l'aile, dont la frange est blanche.

Le dessous des quatre ailes est d'un gris blanchâtre; les supérieures portent un œil noir, cerclé de jaune vers l'apex et accompagné de deux autres taches sombres, ou ocelles aveugles, placés en dessous en ligne droite. Les inférieures ont une bande blanche transverse, et toute la base est, comme aux supérieures, zébrée de bandelettes blanchâtres. Il y a deux ocelles, l'un à l'angle antérieur, qui est noir et cerclé de jaune, l'autre à l'angle anal, qui est semblable à celui du dessus. L'angle lui-même a une liture bleue.

Le corps est, en dessus, d'un bleu noirâtre et, en dessous, gris, ainsi que les pattes.

La femelle est un peu plus grande que le mâle; le bord externe des ailes supérieures n'est pas arrondi, mais profondément sinué, et l'apex est prolongé et tronqué; le bord externe des ailes inférieures est anguleux en son milieu et porte une dent bien marquée. Les ailes supérieures ont, près de la côte, quatre taches blanches, placées en dehors de la bande noire médiane, et trois autres en face de l'apex; la dernière bandelette bleue du fond forme une ligne terminale de taches bleuâtres qui passent au blanc. Les ailes inférieures ont deux yeux, dont l'un, au bord antérieur, porte une tache centrale violâtre, pupillée de blanc, et dont l'autre, placé à l'angle anal, est semblable à celui du mâle, mais plus grand. Le bord antérieur et le bord abdominal sont noirs, et le bleu du disque est très réduit : il disparaît même presque entièrement chez quelques exemplaires. Deux lignes noires un peu sinuées suivent le bord externe. La face supérieure ressemble à celle du mâle, mais elle est plus foncée.

Cette belle espèce diffère des autres *Precis* par la forme et la coupe des ailes. La description du docteur Boisduval montre qu'il n'avait pas vu la femelle.

Guenée mentionne une variété dont le dessous des ailes a le fond violacé; ces variations ne sont pas rares chez les Vanesses, mais nous

n'avons vu, provenant de Madagascar, qu'une seule forme, qui a la face inférieure d'un gris foncé.

La Chenille de la *Precis Radama* vit en familles nombreuses sur le *Justicia ventricosa* et les *Balcria spinosa* et *B. multiflora*. Le Papillon est très commun à Madagascar; on le voit voltiger sur les lisières des terrains boisés, dans les jardins et dans tous les lieux couverts de végétation.

2. PRECIS GOUDOTII, Boisduval.

(Pl. XIII, fig. 6 et 7.)

VANESSA GOUDOTII, Boisduval, *Faune entomol. de Madag.* (1833), p. 45, pl. VII, fig. 1.

La *Precis Goudotii* a l'apex des ailes supérieures tronqué et prolongé en une dent assez longue, au dessous de laquelle il y a un sinus profond qui les rend falquées. Les inférieures sont anguleuses et offrent une dent ou pointe saillante au bout du troisième rameau de la composée antérieure; l'angle anal est allongé et forme une sorte de double queue dont les extrémités tendent à se joindre. La couleur générale est d'un brun noirâtre, et le disque des quatre ailes est traversé par deux bandes, dont l'externe est presque noire et marquée entre les nervures de sept points blancs accompagnés le long du bord par une fine raie noire, et dont l'autre est plus ferrugineuse, également bordée de noir, surtout en dehors. Enfin la cellule des supérieures est traversée par une bande coupée par une ligne noire en deux tronçons, également de couleur ferrugineuse et bordés de noir. Il n'y a pas de points blancs aux inférieures, et l'on voit à la base même deux taches ferrugineuses. La frange est brune et précédée d'un liséré noir, qui est plus marqué aux secondes ailes.

La face inférieure est d'un brun noirâtre avec des parties plus claires, un peu olivâtres. Elles portent une bande oblique, noire, qui est sinuée aux premières ailes, et une ligne de points blanchâtres, cerclés de noir, commençant à la côte et se continuant sur l'espace terminal; cet espace, qui est obscur sur les bords, est éclairé au milieu par une traînée

d'atomes d'un gris rosé. Les bandes du dessus, sur le disque et à la base, se reproduisent en noir.

Aux secondes ailes, la bande des premières se continue, mais blanchâtre, presque droite et ombrée extérieurement de noir, et il y a sur l'espace terminal une ligne blanchâtre, entourée de noir, qui fait suite à la ligne de points blancs. Enfin, une ligne dentée d'un brun sombre, antémarginale, est commune aux quatre ailes.

Le corps est de la couleur des ailes en dessus, un peu plus clair en dessous. Les palpes sont ocracés; les antennes sont brunes, avec l'extrémité de la massue jaune. L'envergure varie de 48 à 53 millimètres.

La femelle diffère peu du mâle; elle est un peu plus grande, tous les dessins sont plus marqués, les bandelettes ferrugineuses sont plus claires et plus larges.

La *Precis Goudotii* est commune à Madagascar, mais seulement dans certaines localités; elle habite les lieux boisés et ombragés. Nous l'avons vue dans la plupart des collections, et nous l'avons reçue de Foulepointe et de Tamatave.

3. PRECIS NATALICA, Felder.

(Pl. XIII, fig. 5.)

PRECIS NATALICA, Felder, *Wien Entomolog. Monatsbericht*, t. IV (1860), p. 106.
JUNONIA HECATE, Trimen, *Rhop. Afr. austr.*, t. I (1862), p. 140, et t. II (1866), pl. III, fig. 6.

La *Precis natalica* est voisine de la *Pr. Goudotii*, mais elle est plus grande et elle a le port de la *Pr. Chorimene*. Le bord externe des ailes supérieures est aussi découpé que chez les espèces précédentes, mais les ailes inférieures sont plus arrondies, surtout chez la femelle, qui du reste ne diffère pas sensiblement du mâle.

En dessus, elle est d'un brun foncé; les ailes supérieures portent, sous la cellule, deux bandelettes rougeâtres, bordées de raies noires; à l'extrémité de la cellule commence une bande foncée, peu distincte, délimitée extérieurement par une ligne très noire, qui se prolonge sur les inférieures et finit en pointe au bord abdominal, et contre laquelle sont placées, près de la côte, trois taches blanches; un peu au delà, com-

mence, entre les nervures, une autre rangée de taches, dont la première ou costale est blanche, avec un petit point, et dont les autres sont rougeâtres, avec un point central noir; les trois premiers points sont souvent peu visibles et comme fondus dans la couleur du fond. Une raie double, noire, maculaire, suit le bord. Ces dessins se continuent sur les ailes inférieures; les ocelles, au nombre de cinq, sont à peu près égaux, et la raie double marginale est plus distincte.

Le dessous des ailes est analogue au dessus, mais avec une teinte d'un gris violet. Les ocelles sont à peine visibles. Les trois taches blanches antécellulaires sont réunies en une bande sinuée, et il y a, au bord interne, deux taches arrondies blanches.

Le corps est d'un brun noirâtre, un peu plus clair en dessous. Les palpes sont d'un gris foncé. Les antennes sont noirâtres avec le bout de la massue un peu plus clair. L'envergure est de 58 millimètres.

Nous n'avons vu qu'un seul exemplaire de cette espèce provenant de Madagascar; il appartient à M. Ch. Oberthur, de Rennes.

4. PRECIS ANDREMIAJA, Boisduval.

(Pl. XIII, fig. 8 et 9, et pl. XVIII A, fig. 1.)

VANESSA ANDREMIAJA, Boisduval, *Faune entomologique de Madagascar* (1833), p. 45.

La *Precis Andremiaja* est un fort joli Papillon; ses ailes sont fortement échancrées et prolongées à l'angle anal en une queue étroite et aiguë, comme chez beaucoup d'autres espèces de ce groupe, la *Pr. Sophia*, la *Pr. Pelarga*, etc. Le dessus des ailes est d'un noir brun, traversé par une bande blanche, étroite à la côte des supérieures, où elle est plus ou moins séparée en trois taches contiguës, dont la costale est fauve, et lavée de bleu changeant, surtout sur son bord postérieur. Les premières ont en outre, dans la cellule, trois zébrures à centre fauve, bordées de noir et de bleu. De l'apex partent deux lignes, l'une de points blancs cerclés de noir, dont les trois premiers sont seuls bien distincts, l'autre de taches fauves. Le bord externe est accompagné d'une raie noire, éclairée d'un liséré blanchâtre, maculaire. Les mêmes lignes se continuent sur les

ailes inférieures; celle de points blancs est placée sur le bord extérieur de la bande blanche; les trois premiers ocelles sont pupillés de blanc, les autres sont noirs et petits. La série de taches fauves disparaît vers le milieu de l'aile. L'espace terminal est traversé par une double bandelette noirâtre, qui est éclairée extérieurement de fauve obscur.

Le dessous des ailes est d'un brun ferrugineux; sur le milieu se dessine une bande, qui est plus large et teintée de roux clair. La base des supérieures est zébrée de trois bandelettes blanchâtres et celle des inférieures de deux; la ligne de points blancs, cerclés de noir, est reproduite sur les deux ailes, mais il n'y a point de taches fauves. L'espace terminal est traversé par une ligne brune, dentée, ondulée, qui est fortement ombrée intérieurement de ferrugineux.

Le corps est noir en dessus, roux en dessous, avec la poitrine et les palpes blancs.

La femelle diffère du mâle par les ailes, qui sont plus larges, et par leurs bords, dont les angles sont plus accusés. La bande blanche commune est lavée de bleu sur son bord extérieur et est beaucoup plus large, surtout aux secondes ailes. La série des trois taches fauves des ailes supérieures, qui est très distincte, est courbe, formée de taches en carré long que divisent les nervures, et est accompagnée du côté intérieur par la ligne de points, qui sont d'abord blancs, puis noirs; sur les ailes inférieures, elle comprend, depuis le bord antérieur jusqu'en face de la cellule, trois taches grandes et très visibles. La frange des quatre ailes est faiblement entrecoupée de blanc.

La description du docteur Boisduval laisse beaucoup à désirer et ne fait pas deviner le sexe qu'il a vu; il parle d'une bande blanche bifide, qui n'existe pas, et il ne dit pas qu'elle est lavée de bleu; elle est, ajoute-t-il, teintée extérieurement de fauve, ce qui ne peut s'expliquer qu'en considérant les deux bandes blanche et fauve comme n'en faisant qu'une seule, quand réellement il y a bien deux bandes qui sont accolées sur le disque et divergentes vers la côte et l'apex.

L'envergure est de 45 millimètres chez le mâle, de 52 chez la femelle.

La *Precis Andremiaja*, qui n'est point rare à Madagascar, vole en mars

et avril dans les endroits boisés et sur le bord des lieux cultivés; elle reparaît à la fin de l'année. Nous en avons vu un grand nombre d'exemplaires au Musée de Paris et dans les collections de MM. Henley G. Smith, C. Ward, Ch. Oberthur et P. Mabille.

5. PRECIS GALAMI, Boisduval.

(Pl. XIII, fig. 10 et 11, et pl. XVIII A, fig. 2 et 3.)

VANESSA GALAMI, Boisduval, *Faune entomologique de Madagascar* (1833), p. 46.

La *Precis Galami* a le port et la coupe d'ailes de la *Pr. Pelarga.* En dessus, ses ailes sont d'un brun noir, traversées dans leur milieu par une large bande d'un blanc un peu jaunâtre, largement lavée de fauve sur son côté externe, qui, aux supérieures, est rétrécie par une pointe aiguë, noire, venant de la base et avançant sur le premier rameau de la composée postérieure; au-dessus de cette pointe, la bande se dirige obliquement en dedans et n'est plus fauve; la partie fauve forme, en effet, une bande divergente et courbe qui va rejoindre la côte tout près de l'apex, et qui est composée de cinq taches, sur le côté intérieur desquelles est placée une rangée de points, les trois premiers blancs, les autres pupillés de blanc et formant une ligne qui est commune aux deux ailes. Le bord est précédé d'une double rangée de petites taches, les extérieures fauves et les intérieures blanchâtres; aux ailes inférieures, elles sont fauves dans les deux rangées et à peu près confluentes dans l'extérieure. La cellule des premières ailes est, en outre, coupée par deux zébrures fauves, parfois oblitérées. Les secondes ailes offrent la continuation des mêmes dessins; la bande médiane est lavée de fauve sur tout son bord extérieur.

Le corps est noirâtre en dessus, roux en dessous, ainsi que les palpes, qui sont très prolongés. Les pattes sont d'un jaune ocracé. Les antennes sont noires.

La femelle ressemble au mâle, mais elle a les ailes plus larges et les angles des découpures arrondies; la bande commune est très large, quelquefois toute jaune avec la moitié extérieure fauve. A l'angle anal, la

IMPRIMERIE NATIONALE

double rangée antéterminale est plus bleue que chez le mâle. Le dessous des ailes, dans les deux sexes, est d'un fauve rouge; la bande médiane est plus étroite qu'en dessus et limitée en dedans par une raie noire fortement dentée aux supérieures; tous les points blancs de la ligne du disque sont cerclés de noir, et la rangée antémarginale est ombrée intérieurement de noirâtre. L'angle anal est teinté de bleu. Ces dessins sont plus vifs et plus intenses chez les femelles.

L'envergure est de 44 millimètres chez le mâle, de 48 à 50 chez la femelle.

Cette Précis est assez commune à Madagascar; nous en avons vu de beaux exemplaires dans la riche collection de M. Henley G. Smith, de Londres, et nous en avons reçu trois de Nosy-Bé et de Tamatave.

6. PRECIS MUSA, Guérin.

(Pl. XIII, fig. 12 et 13.)

Vanessa Musa, Guérin, *Iconographie du règne animal*, Insectes (1844), p. 474.

La *Precis Musa* a été considérée par M. Kirby comme le mâle de la *Pr. Andremiaja;* or toutes les *Pr. Andremiaja* que nous avons examinées sont des mâles, excepté un exemplaire qui appartient à l'autre sexe, et les *Pr. Musa* que nous possédons sont des femelles. Nous avons vu dans la collection de M. Ch. Oberthur des exemplaires de la *Pr. Musa* qui nous ont paru des mâles. Nous croyons donc avec Guérin qu'il existe deux espèces, sans nous dissimuler qu'il y a une ressemblance étonnante entre la *Pr. Galami,* la *Pr. Andremiaja* et la *Pr. Musa*, et que l'élevage des Chenilles pourra révéler quelque chose d'inattendu sur ces trois espèces, qui ne diffèrent réellement que par les couleurs.

La *Precis Musa* a les ailes anguleuses; les ailes supérieures ont deux dents au bord externe, l'une au-dessous de l'apex, l'autre au bout du premier rameau de la composée postérieure, et les inférieures en ont une forte en face de la cellule; l'angle anal est prolongé en une queue longue et aiguë. Le dessus des ailes est brun; il est traversé par une large bande d'un fauve clair et vif, qui en occupe tout le tiers médian.

Les supérieures ont en outre sur la partie basilaire trois bandes courtes, de couleur rouge, bordées d'une raie noire doublée de bleu, qui coupent la cellule. Une rangée de points noirs, dont les premiers sont ocellés de blanc, se détache sur la bande fauve ; la bordure de l'aile est divisée par une ombre noirâtre, et il y a une bandelette terminale rougeâtre. Les ailes inférieures portent sur le milieu de la bande fauve trois points noirs, qui font suite à la rangée des supérieures. Un rang de taches noires limite cette bande extérieurement. La bordure est plus large et elle est divisée par une bandelette noire, qui est éclairée de fauve le long de la frange. Une liture d'un bleu métallique commence à l'angle anal et s'étend sur la queue.

Le dessous des ailes reproduit les couleurs du dessus; la teinte générale, variable suivant les individus, est d'un brun roux, de couleur feuille-morte, ou rougeâtre.

Le corps est brun en dessus, roux en dessous. Les palpes sont allongés, aigus, et blancs en dessous. La poitrine est blanche. L'extrémité des antennes est fauve. L'envergure est de 50 millimètres.

La *Precis Musa* habite la partie septentrionale de l'île et les environs de Fianarantsoa, où, d'après M. Butler, elle est très abondante. Sa Chrysalide porte des épines d'un argenté brillant.

Genre SALAMIS.

1. SALAMIS DUPREI, Vinson.

(Pl. XVI, fig. 1, 2, 3 et 4.)

Salamis Duprei, Vinson, *Annales de la Soc. entom. de France* (1863), p. 424, pl. X.
Salamis Duprei, Guenée, dans le *Voy. à Madag.* de Vinson (1864), p. 573, pl. V.
Salamis definita, Butler, *Annals and Magazine of Natural History* (1879), p. 230.

La *Salamis Duprei* varie d'une manière assez notable. Nous décrirons d'abord la femelle, car c'est le sexe où les couleurs présentent les plus grandes différences. Les ailes supérieures sont très larges, triangulaires; elles ont l'apex tronqué et prolongé en une grosse dent oblique, dirigée en arrière; au-dessous, le bord est arrondi à l'angle interne. Le fond des

ailes est d'un blanc un peu jaunâtre, avec des reflets nacrés, légèrement rosés sous un certain jour. L'apex est noir jusqu'au milieu des rameaux, et une bordure de la même couleur, de plus en plus étroite, suit le bord. La ligne qui sépare le blanc du noir est sinuée et irrégulièrement érodée dentée. La cellule porte trois bandelettes courtes, faiblement marquées; celle du milieu est formée de deux lignes qui enferment en haut une tache noire. A l'angle interne se trouve une autre tache noire surmontée d'un point. Sur la partie noire apicale, il y a quatre taches blanches, trois en ligne courbe partant de l'origine de la dent; celle qui est proche du bord est à peine visible, et la quatrième, qui est la plus grosse de toutes, est placée au-dessus de la deuxième. Une raie oblique, d'un gris perlé, qui part de l'extrémité de la cellule, traverse les deux ailes en diagonale; l'espace compris entre cette raie et le corps est d'un gris perlé à reflet nacré.

Les ailes inférieures ont le bord externe prolongé en une queue longue et étroite au bout du deuxième rameau de la composée postérieure, et l'angle anal forme une queue analogue, mais plus courte; entre ces deux queues, le bord est droit et obscurément sinué. Sur la bordure, qui est d'un gris très clair, se détache une ligne noire, qui décrit un angle assez aigu à l'origine de la queue médiane, et au-dessus de laquelle passe une seconde ligne également noire, composée d'arcs et de traits courbes, qui va finir sur la queue anale. A l'angle antérieur, il y a trois grosses taches noires, dont les deux supérieures sont contiguës et dont l'inférieure est arrondie et jointe par une traînée d'atomes gris à un grand œil placé entre les deux derniers rameaux de la nervure composée postérieure; cet œil est formé d'une tache d'un brun rouge, à point central bleu, qu'entoure un anneau jaune, cerclé de noir.

Le dessous des ailes est variable. Il est d'un ocracé d'ordinaire pâle, quelquefois foncé; la ligne médiane est brune, rarement éclairée de blanc en dehors; entre elle et le corps, l'aile est marbrée de blanc, surtout le long des bandelettes cellulaires des supérieures, et entre elle et le bord, elle est blanche et porte, aux premières ailes, une ligne de points noirs espacés et, aux secondes, deux ocelles, l'un, qui manque du reste quel-

quefois, reproduisant celui du dessus, l'autre, qui est parfois remplacé par un simple gros point correspondant à la tache noire isolée. Les ocelles des inférieures ont disparu, excepté celui de l'angle anal.

Le corps est noir en dessus, ocracé clair en dessous; l'abdomen est d'un gris cendré et les palpes sont blancs. Les yeux sont fauves et lisses. Les antennes sont noires en dessus et fauves en dessous.

Le mâle est un peu plus petit et chez lui les angles des découpures sont plus aigus. Le dessus des ailes est blanc, à reflet plus rosé; les taches noires isolées sont plus petites et plus arrêtées, et l'œil de l'angle anal est de moitié plus petit. Le dessous des ailes est blanc, entièrement saupoudré d'atomes d'un gris lilas; l'apex est plus fortement teinté; la ligne commune et la frange sont d'un brun roux; l'ocelle est remplacé par un point brun rouge, et près du bord on voit, chez beaucoup d'individus, une ligne noire, fine et dentée.

Cette espèce est très voisine de la *Salamis Anacardii*, dont à la première vue elle semble être une race locale. En effet, la *S. Duprei* semble une *S. Anacardii* simplifiée, dont elle ne diffère guère que par la coupe des ailes. Il nous paraît singulier qu'aucun auteur n'ait parlé encore de l'affinité de ces deux Papillons.

M. Butler a décrit comme espèce séparée un exemplaire qui est de taille plus petite et un peu plus chargé d'atomes gris en dessus, et qui se rapproche plus de la vraie *S. Anacardii* que la *S. Duprei;* il est en effet presque aussi foncé que le type de Zanzibar, le reflet rose est très prononcé, la base des ailes est lavée de noirâtre, mais les parties noires et les dents et les queues, quoique peu développées, montrent que c'est une *S. Duprei.* Le dessous est d'un gris de lin avec une teinte rosée.

Nous ne savons rien de précis sur les mœurs de ce bel insecte. Le Dr Vinson décrit la Chenille comme étant blanche, longue de 5 centimètres et demi et couverte d'épines rameuses, mais il ne dit ni s'il l'a élevée, ni ce qui l'a porté à croire que c'était bien celle du Papillon qu'il prenait en même temps. La figure qu'il donne de l'insecte parfait est d'une exécution médiocre; les ailes inférieures y sont dépourvues de queues, la dent apicale y est exagérée, il est d'une taille évidemment

trop grande et d'une couleur trop blanche, et, de plus, l'insecte est indiqué comme une femelle, tandis que le dessous, qui est à peine teinté de gris, indique plutôt un mâle.

L'envergure varie de 72 à 80 millimètres, si l'on mesure les ailes antérieures à la naissance de la dent apicale.

La *Salamis Duprei* vole au mois d'octobre et vient se reposer sur la terre humide au bord des ruisseaux. S'il est vrai que la Chenille se rencontre en même temps que le Papillon, l'époque d'apparition durerait plusieurs mois.

Nous avons vu de beaux exemplaires de la *Salamis Duprei* dans les collections de MM. Henley G. Smith et C. Ward, et aux Musées de Paris et de Londres.

2. SALAMIS AUGUSTINA, Boisduval.

(Pl. XV, fig. 1 et 2.)

Salamis Augustina, Boisduval, *Faune entom. de Madag.* (1833), p. 47, pl. VIII, fig. 1.

La *Salamis Augustina* a le dessus des ailes d'un brun marron avec des reflets violets ou d'un rouge foncé; les supérieures ont tout l'apex et la bordure jusqu'à l'angle externe noirs; cette bordure forme, en dedans, des sinus assez profonds et envoie au-dessous du deuxième rameau de la composée postérieure une pointe oblique en forme de crochet. Il y a près de l'apex une tache arrondie blanche ou d'un blanc bleuâtre et, au-dessous, un petit point semblable.

Les ailes inférieures ont, comme les supérieures, la base marron, et l'espace terminal est d'un ocracé beaucoup plus clair; il y a entre les rameaux une rangée de points noirs très petits et, le long du bord, deux raies noires antémarginales, dont l'extérieure est continue et épaissie sur chaque rameau et dont l'intérieure est formée d'arcs contigus.

Le dessous des ailes est d'un brun grisâtre avec trois ou quatre bandes ondées, roussâtres, bordées de noir, qui s'arrêtent sur une raie d'un brun rouge partant de la côte près de l'apex et allant jusqu'à la pointe de l'angle anal. Toute la partie située entre cette raie et le corps

est très foncée; l'autre partie, au contraire, est beaucoup plus claire, d'un gris cendré, glacée de lilas et rembrunie sur les bords. On voit en outre, surtout aux ailes inférieures, un double rang de points noirs entourés d'un petit nuage gris foncé.

Le corps est, en dessus, de la couleur des ailes. Le ventre est plus clair. Les palpes sont cendrés, et les antennes sont rousses.

La femelle diffère peu du mâle; la tache bleuâtre apicale est plus grande et accompagnée d'une série d'écailles violettes.

L'envergure est de 75 à 78 millimètres.

La *Salamis Augustina* a été trouvée dans le nord et dans l'est de Madagascar; elle semble assez rare et habite les grands bois; les individus sont isolés et ont le vol puissant, ce qui les rend difficiles à prendre.

3. SALAMIS ANTEVA, Ward.

(Pl. XV, fig. 3, 4 et 5.)

Junonia Anteva, Ward, *Entomological Monthly Magazine*, t. VI (1869), p. 225.
Salamis Anteva, Ward, *Lepidoptera africana* (1873), p. 5, pl. V, fig. 2 et 4.

La *Salamis Anteva* a les ailes supérieures échancrées à l'apex, peu prolongées; le bord externe est d'abord sinué et ensuite arrondi; l'angle anal forme une pointe prononcée.

Le mâle a le dessus des ailes d'un fauve foncé avec un reflet rouge; toute la partie apicale est noire, traversée par une bande d'un bleu chatoyant et limitée par un bord semi-circulaire, sans dentelures ni sinus.

Les ailes inférieures sont d'un brun fauve terne et se rembrunissent graduellement vers le bord externe, où l'on distingue deux lignes noires formées d'arcs contigus; le disque est glacé de violet rougeâtre. La gouttière anale, très ample, est d'un brun feuille-morte et hérissée de poils fauves; elle s'évide brusquement un peu au-dessous du corps, et le bord s'élargit en une courbe prononcée.

Le dessous des ailes est d'un brun violacé, marbré de deux ou trois bandes plus foncées, qui sont formées de lignes fines ondulées. Une ligne oblique blanche ou d'un cendré obscur part de la côte et va jusqu'au

bord abdominal, en avant de la pointe anale; elle est faible sur les premières ailes et est souvent accompagnée sur les secondes de quatre ou cinq points jaunes, placés en dedans. Sur l'espace terminal, on voit une ligne vague, cendrée ou bleuâtre, et une rangée de points noirs placés entre les nervures.

La femelle ressemble au mâle; la bande bleue apicale est plus étendue, et la partie fauve de l'aile est plus claire et a un reflet pourpré très vif; le dessous des ailes est plus marbré de gris cendré. La ligne commune aux quatre ailes, qui est variable du reste, est plus marquée et doublée de roux.

Le corps est de la couleur des ailes. Les pattes et la poitrine sont plus claires, et le dessous des antennes est blanchâtre.

L'envergure du mâle est de 60 millimètres, celle de la femelle de 68.

La *Salamis Anteva* habite le nord de Madagascar et a les mœurs des autres espèces du genre; elle ne semble pas commune. Nous en avons vu plusieurs exemplaires au Musée de Paris et dans les collections de MM. C. Ward et Boullet de Corbie.

Genre DOLESCHALLIA.

DOLESCHALLIA EURODOCE, Westwood.

(Pl. XV, fig. 6, 7, 8 et 9.)

Kallima Eurodoce, Westwood, *Genera Diurnal Lepidoptera* (1850), pl. LIV, fig. 1.
Doleschallia Eurodoce, Kirby, *Synon. Catalogue* (1871), p. 193.

La *Doleschallia Eurodoce* est une espèce remarquable, qui appartient à un genre bien tranché dont les espèces se trouvent dans l'Inde comme dans l'Afrique.

Le mâle a les ailes supérieures falquées, avec l'extrémité prolongée en pointe. Elles sont, en dessus, d'un beau noir : une bande transversale, d'un fauve orangé sombre, part de la côte et va, en se rapprochant du bord, jusqu'à l'angle interne, où elle passe sur les ailes inférieures; étroite d'abord, puis interrompue, elle porte deux points noirs presque en face de la cellule. Trois points blancs sont placés en ligne oblique de l'apex à la bande fauve.

Le bord externe des ailes inférieures est d'abord arrondi, puis il se prolonge insensiblement en une longue queue vers l'angle anal; la base est très noire; la bande qui traverse toute l'aile est fauve, ainsi que le bord, dont elle n'est séparée que par deux lignes noires, l'une assez épaisse et tremblée, l'autre plus fine qui se réunit à la précédente tout près de l'origine de la queue, où l'espace compris entre elles est d'un lilas clair. La queue est noire et l'angle antérieur est rembruni. Il y a deux ou trois points noirs sur la bande fauve.

En dessous, les quatre ailes sont d'un brun rouge chaud, strié de noir et marqué de lignes ondées. Une grande raie courbe, d'un rouge sombre, part de l'apex et va rejoindre obliquement la queue anale, qui est très noire; aux supérieures, cette ligne est accompagnée de cinq ou six points blancs, dont le dernier s'écarte beaucoup vers le bord; l'espace terminal est glacé de lilas clair. Aux inférieures, la raie est très forte, et, sur chacun des côtés, il y a un glacis d'un violet lilas, excepté au milieu du bord externe; sur l'espace terminal, il y a quatre ou cinq points blancs alignés.

En dessus, le corps est noir; en dessous, l'abdomen est d'un jaune blanchâtre. Les palpes sont blancs, très allongés et rapprochés en bec aigu. Les antennes sont blanches en dessous, et les pattes sont striées de blanc jaunâtre.

La femelle est plus grande que le mâle; l'apex, qui est falqué, se prolonge en une dent courbe et frangée des deux côtés, qui est beaucoup plus longue que chez le mâle. La bande fauve est plus claire, non interrompue, et l'espace terminal est marbré de taches grises. Les ailes inférieures portent une longue queue, et le bord abdominal a une bordure étroite d'un gris lilas; la bande fauve occupe toute la partie terminale de l'aile; la bandelette noire antéterminale a presque disparu. En dessous, les ailes sont d'un brun feuille morte très clair, surtout entre la raie brune et le corps; des bandes ondées d'un brun rougeâtre partent de la côte et traversent les deux ailes.

L'envergure du mâle est de 54 millimètres, celle de la femelle de 58.

La *Doleschalia Eurodoce* a un vol très vif et n'est pas rare dans les bois.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Nous en avons vu un certain nombre d'exemplaires, notamment une très belle paire dans la collection de M. Henley G. Smith, et nous en avons reçu plusieurs de taille moyenne des forêts qui avoisinent Tamatave.

Genre EURYTELA.

1. EURYTELA DRYOPE, Cramer.

Papilio Dryope, Cramer, *Papillons exotiques* (1779), pl. LXXVIII, E. F.
Biblis Dryope, Godart, *Encyclopédie méthodique*, t. IX (1823), Suppl., p. 824.
Eurytela Dryope, Chenu, *Encyclop. d'histoire naturelle* (1852), fig. 517.
Eurytela Dryope, Trimen, *Rhopalocera Africæ australis* (1866), p. 213.

L'*Eurytela Dryope* a le bord externe des premières ailes fortement sinué au-dessous du prolongement apical et celui des secondes sensiblement crénelé. Le dessus porte une large bande fauve, qui finit en pointe au-dessous de l'apex et devient plus large sur les ailes inférieures; le limbe est terminé par une étroite bordure noire, sur laquelle se détache une mince bandelette fauve doublée d'une ligne noire au début et bleue à l'angle anal. Chez la femelle, la bandelette fauve est plus prononcée et la ligne noire plus épaisse et éclairée de blanc argenté.

Le dessous est variable. Chez le mâle, il est d'ordinaire d'un brun rougeâtre, avec la partie basilaire plus foncée et portant deux lignes entre lesquelles sont semés des traits et des taches, le tout d'un blanc argenté, et qu'accompagne extérieurement une raie rouge doublée de noir. L'espace terminal est varié de jaune et de rougeâtre et est traversé par une bande vague et indécise, formée d'écailles argentées, sur laquelle se trouve vers le milieu de l'aile une ligne de points noirs. Le bord est précédé d'une ligne de traits anguleux, liés ensemble et doublés de rougeâtre.

Chez la femelle, la base est d'ordinaire plus sombre, d'un gris violet, et les lignes argentées sont remplacées par une bande un peu plus claire que limite de chaque côté une ligne d'un rouge brun.

Le corps est noirâtre en dessus, d'un brun jaunâtre en dessous. L'envergure varie de 53 à 55 millimètres.

Ce Papillon, qui est si répandu sur la côte ouest de l'Afrique, est rare à Madagascar, d'où il a été rapporté par M. A. Grandidier.

2. EURYTELA NARINDA, Ward.

(Pl. XVIII, fig. 3 et 4.)

EURYTELA NARINDA, Ward, *Entomological Monthly Magazine*, t. IX (1872), p. 148.

L'*Eurytela Narinda* a le dessus des ailes d'un noir profond; une bande d'un fauve rouge s'étend sur le disque, plus étroite sur les ailes supérieures, beaucoup plus large sur les inférieures, dont elle occupe toute la partie terminale. Une ligne noire, un peu tremblée, suit le bord et devient bleue à l'angle anal.

Le dessous des ailes est d'un brun pourpré; sur la base, se détachent deux lignes argentées, fines et rapprochées, entre lesquelles il y a quelques traits de même couleur. Le bord externe des ailes supérieures est fauve à l'angle interne, que rejoint une bande arquée d'un bleu argenté, partant de l'apex et suivie par une ligne également argentée, dentée, commune aux deux ailes, avec un trait séparé de même couleur à l'angle anal. Les ailes inférieures ont leur moitié terminale rougeâtre, glacée de blanc argenté qui forme un dessin à grosses dents assez vague.

Le corps est noir en dessus, brun en dessous; les palpes sont très prolongés, arqués, et ils ont le troisième article noir et les deux autres fauves, marqués d'une raie blanche.

La femelle ne diffère pas sensiblement du mâle; la couleur fauve est un peu plus pâle et les lignes argentées sont plus accusées.

L'envergure varie de 55 à 57 millimètres.

Cette espèce est rare; elle est voisine de l'*Eurytela Dryope*, dont elle ne diffère que par les ailes, qui sont moins fortement sinuées et à peine crénelées, et par le bord externe des inférieures, qui est toujours rouge.

Nous avons vu plusieurs exemplaires appartenant aux collections de MM. C. Ward et Hewitson; nous en avons reçu nous-même un exemplaire provenant de la côte occidentale.

3. EURYTELA FULGURATA, Boisduval.

(Pl. XVIII, fig. 1 et 2.)

LIBYTHEA FULGURATA, Boisduval, *Faune entom. de Madag.* (1833), p. 53, pl. VIII, fig. 5.
LIBYTHEA FULGURATA, Chenu, *Encyclopédie d'histoire naturelle* (1852), fig. 285.

L'*Eurytela fulgurata* a les ailes dentées et anguleuses; les supérieures ont sur leur bord externe un sinus profond qui correspond à la cellule, et les inférieures ont les dents, qui sont situées au bout des rameaux de la composée inférieure, plus prononcées. Les ailes sont, en dessus, d'un noir brun, traversées toutes les quatre par une large bande d'un blanc pur, qui est coupée sur les premières en deux tronçons entre lesquels est placée une tache blanche triangulaire. Une ligne noire en zigzag traverse, vers l'angle interne, le côté extérieur de la bande blanche et isole trois taches formant la suite d'une série de points blancs qui part de la côte et qui est accompagnée du côté extérieur par une ligne antémarginale de points noirs, doublés de points blancs plus ou moins nets; ces mêmes lignes se continuent sur les ailes inférieures, mais il y a à l'angle antérieur une tache blanche carrée, et la ligne de points noirs s'appuie extérieurement sur une bande terminale d'un gris cendré, que délimitent des lisérés blanchâtres et que les rameaux divisent en taches oblongues. La dent la plus rapprochée de l'angle anal est d'un rouge sombre. Les ailes antérieures portent à leur base quatre taches blanches, et les postérieures deux.

La face inférieure a les mêmes dessins, mais les parties noires sont variées de blanc, et la base est presque entièrement d'un cendré blanchâtre, marbrée de noirâtre et coupée par trois lignes noires, fines et tremblées. L'angle anal et les deux dents qui en sont voisines sont tachés de rouge sombre.

Le corps est noir en dessus. Les yeux sont cerclés de blanc, et il y a un point également blanc à la base des antennes, qui sont noires et dont la moitié inférieure est annelée de blanc en dessous.

La femelle, qui est un peu plus grande que le mâle, n'en diffère pas

notablement. Les secondes ailes ont l'espace terminal plus noir; la face inférieure est plus blanche et porte trois dents teintées de roux.

L'envergure varie de 45 à 48 millimètres.

L'*Eurytela fulgurata* habite presque toute l'île; elle n'est pas rare dans le Nord, où elle vole dans les bois et les lieux ombragés. Le docteur Boisduval en faisait à tort une *Libythea;* c'est une vraie *Eurytela,* assez voisine de l'*E. Valentina* qui se trouve à la côte occidentale de l'Afrique.

Genre HYPANIS.

HYPANIS ILITHYIA, Drury.

(Pl. XVII, fig. 11 et 12.)

Papilio Ilithyia, Drury, *Illustrat. Exot. Entomol.*, t. II (1773), pl. XVII, fig. 1 et 2.
Papilio Ilithyia, Cramer, *Papillons exotiques* (1782), pl. CCXIII et CCXIV, A. B.
Hypanis anvatara, Boisduval, *Faune entom. de Madag.* (1833), p. 56, pl. VII, fig. 5.

L'*Hypanis anvatara* a été réunie avec raison à l'*H. Ilithyia,* espèce des plus variables; les couleurs seules, en effet, avaient servi au docteur Boisduval pour caractériser cette forme, qui n'est pas spéciale à Madagascar. Nous avons reçu, en outre, une autre race, qui n'a pas encore été signalée dans l'île et qui ne peut se séparer des types de Drury et de Cramer.

En dessus, l'*Hypanis Ilithyia* de Madagascar ne diffère du type ni d'une manière sensible, ni d'une manière constante; ses ailes sont d'un fauve vif et chaud, avec une large bordure noire qui, aux supérieures, contient une série de taches fauves jusqu'au milieu du bord, l'angle restant noir, excepté chez la femelle où il y a parfois un ou deux petits points fauves, et qui produit une grosse dent également noire, comme toute la côte auprès de laquelle se voient deux longues taches fauves contiguës. Le bord interne est noir jusqu'en son milieu, et une liture qui passe devant la cellule clôt une sorte de tache basilaire fauve, dont les bords portent intérieurement sept dents, quatre au bord supérieur et trois à l'inférieur. La frange est très souvent précédée d'une raie fauve. Les ailes inférieures ont la base noire, et leur bordure porte

des taches fauves, rondes, toujours plus petites que dans l'*Hypanis Ilithyia.*

Le dessous des ailes supérieures répond au dessus, mais l'apex est fauve et traversé par une bande blanche, courte. Les ailes inférieures sont d'un roux fauve, parfois très foncé et tirant sur le brun chocolat; elles portent trois bandes blanches transversales, qui sont d'ordinaire étroites et bien limitées : la première est accolée au corps et formée de trois taches, marquées intérieurement de deux points noirs et limitées extérieurement par un trait noir; la deuxième, que sépare de la précédente un espace d'un roux foncé, au milieu duquel se détachent deux traits noirs, et qui compte huit taches séparées par les nervures, traverse toute l'aile en décrivant un angle entre le deuxième et le troisième rameau de la nervure composée antérieure et est bordée de traits noirs des deux côtés; la troisième, que sépare de la seconde un espace d'un roux foncé divisé par une raie noire sinuée, et qui est composée de huit taches, est appuyée sur l'espace terminal, qui est d'un brun fauve, un peu plus clair d'ordinaire que les autres bandes rousses, et qui est divisé par une ligne noire. La frange est plus foncée.

Le corps est brun ou noirâtre, avec le dessous plus clair. Les palpes sont fauves.

Certains exemplaires que nous avons reçus de Madagascar présentent des différences encore moins sensibles avec l'*H. Ilithyia;* cependant, en dessous, le bord postérieur des secondes ailes porte entre la ligne noire et la frange un cordon de petits traits blancs qui sont placés deux par deux entre chaque rameau, et la deuxième bande brune est le plus souvent formée de trois séries de taches distinctes : d'abord un rang de lunules fauves, puis une raie noire épaisse, et une rangée de taches grises. Enfin, il y en a dont l'espace terminal est complètement blanc et divisé par une ligne noire.

L'*Hypanis Ilithyia* est commune à Madagascar, où elle vole dans les jardins et les endroits un peu ombragés. Elle a de 38 à 45 millimètres d'envergure.

Genre CRENIS.

1. CRENIS MADAGASCARIENSIS, Boisduval.

(Pl. XVII, fig. 1 et 2.)

Crenis madagascariensis, Boisduval, *Faune entomologique de Madagascar* (1833), p. 48.
Myscelia madagascariensis, Chenu, *Encycl. d'hist. natur.* (1852), pl. XXVII, fig. 494.

Le *Crenis madagascariensis* mâle a le dessus des ailes d'un jaune fauve. Les ailes supérieures ont l'apex prolongé, et toute la partie apicale, à partir de la cellule, est d'un beau noir, ainsi que le bord externe jusqu'à l'angle. Sur cette partie noire de forme triangulaire, on voit près de la côte une petite bandelette jaune, très courte, qui disparaît quelquefois. La frange est coupée de gris cendré.

Les ailes inférieures sont arrondies, crénelées, avec une bordure noire très étroite; le bord antérieur est noirâtre, et il y a un ou deux points noirs, très petits, entre les rameaux.

En dessous, les ailes supérieures sont d'un jaune clair, avec l'apex gris et une large bande noire transversale, un peu fondue en arrière. Les inférieures sont en entier d'un gris blanc luisant, finement striées de noirâtre, avec une bande transversale plus foncée où sont dessinées vaguement des taches orbiculaires portant un petit point central noir. Quelques individus ont l'aile d'un gris uniforme. La frange est d'un gris cendré.

Le corps est, en dessus, brun, couvert de poils fauves, et, en dessous, d'un gris cendré et luisant, ainsi que les pattes. Les antennes sont noires en dessus et annelées de blanc en dessous, avec l'extrémité rousse.

La femelle diffère du mâle par la taille, qui est un peu plus grande, par la partie apicale, qui est plus large et plus noire et qui porte une courte bande fauve formée de trois taches contiguës. Le dessous des ailes inférieures a la base plus grise, et la bande, qui court sur les rameaux et qui est composée de grands cercles marqués d'un point central noir, est plus foncée. Chez beaucoup d'exemplaires, les points noirs sont reproduits en dessus. Une ligne fine et noire précède le bord.

L'envergure du mâle est de 55 millimètres, celle de la femelle de 60.

Ce Crénis est plutôt local que rare; il vole dans les lieux boisés. Nous en avons reçu de beaux exemplaires de la côte nord-est de l'île.

2. CRENIS NATALENSIS, Boisduval.

(Pl. XVII, fig. 3, 4, 5 et 6.)

Crenis natalensis, Boisduval, *Voyage de Delegorgue* (1847), p. 592.

Le *Crenis natalensis* mâle a le dessus des ailes d'un brun roux; une large tache noire occupe l'apex et rejoint l'attache de l'aile en s'amincissant sous forme de bande longitudinale. Les ailes inférieures sont d'un brun roux uniforme; elles portent sur le milieu du disque, entre les rameaux, une rangée de quatre ou cinq points noirs. La frange est crénelée et, dans chaque échancrure, il y a un petit point blanc.

En dessous, les ailes supérieures ont la base d'un fauve clair jusqu'au delà de la cellule et l'apex d'un gris clair et luisant; le disque porte une ou deux mouchetures noires, et une bande également noire, assez large, part de la côte et aboutit au milieu du bord externe. Une série terminale de traits noirs suit le bord.

Les ailes inférieures sont d'un gris foncé; la base est traversée par une large bande d'un gris un peu violet que bordent, en dehors, une ligne noire anguleuse et, en dedans, tout près du corps, une série de traits noirâtres; l'espace abdominal est d'un gris noir. Le reste de l'aile est d'un gris cendré lavé de brunâtre et traversé sur le milieu des rameaux par une rangée de huit ocelles à cercle brun et à point central noir. Une ligne dentée antémarginale suit le bord. La frange est grise.

Le corps est de la couleur des ailes, brun fauve en dessus, gris cendré en dessous.

La femelle a le dessus des ailes d'un fauve clair, un peu rayé de brun dans le sens des nervures. Les supérieures ont l'apex et une partie du bord interne noirs, jusqu'au milieu de la cellule. Deux taches oblongues fauves sont placées, l'une au bord de la cellule, et l'autre, qui est composée de trois points réunis au-dessus, près de la côte. Sur les secondes ailes, entre les nervures, il y a un rang de quatre points noirs.

En dessous, on remarque les mêmes dessins que chez le mâle. Les ailes inférieures sont plus foncées et les ocelles mieux marqués.

Nous ne pouvons admettre la synonymie donnée par M. Kirby pour cette espèce. En effet, la description du *Papilio Drusius* de Fabricius ne lui convient point; les expressions «alis integerrimis..... posticis punctis albis ocellisque duobus» ne sauraient désigner un Papillon à ailes crénelées qui a huit ocelles gris sur le dessous des ailes inférieures, et non pas deux, et qui n'a aucun point blanc. Il est probable que le *Crenis Boisduvalii* de Wallengren, qui est tout noir et de petite taille, et le *Crenis occidentalium* de Mabille, qui est d'un violet foncé et très grand, sont des espèces voisines de celle-ci, dont on ne connaît pas les femelles; du reste, ces formes sont étrangères à Madagascar.

L'envergure varie de 48 à 50 millimètres; il y a même des mâles qui n'atteignent que 45 millimètres.

Cette espèce, qui semble moins répandue que sur la côte de Natal, vole dans les endroits secs et est assez difficile à prendre. Nous l'avons reçue de la côte orientale de l'île, et nous en avons vu deux exemplaires de la même provenance dans la collection de M. Henley G. Smith.

3. CRENIS AMAZULA, P. Mabille.

(Pl. XVII, fig. 7, 8, 9 et 10.)

CRENIS AMAZOULA, P. Mabille, *Annal. Soc. entom. de Belgique* (février 1880), pl. XVI.

Le *Crenis amazula* mâle a le dessus des ailes d'un fauve très clair; les supérieures ont une bordure brune qui est interrompue vers les deux tiers de la côte et descend jusque dans la cellule; il y a quatre points noirs entre les rameaux costaux et une autre ligne de petits points également noirs qui suit le bord, lequel est rembruni. Les inférieures ont aussi une bordure brune très faible; elles sont traversées par deux lignes de points noirâtres, l'une marginale, l'autre sur le milieu du disque.

En dessous, les ailes supérieures sont d'un fauve clair; l'apex est cendré et porte une série courbe de quatre points noirs que surmonte une

petite ligne sinuée jaune; une ligne marginale de points noirs commence à l'apex et disparaît sur la partie claire de l'aile. Les inférieures sont d'un blanc cendré clair, tirant un peu sur le carné. La base est traversée par deux lignes de points noirs, dont l'extérieure en compte sept placés au delà de la cellule, dans laquelle il y a un trait jaune. Sur les rameaux s'étend une rangée d'orbes écrits en jaune, contigus et marqués d'un point central noir. Le bord est précédé d'une ligne de traits bruns.

La femelle offre en dessus les mêmes dessins que le mâle, mais la couleur fauve est moins claire et est un peu rembrunie sur les bords. Les points noirs en avant de l'apex sont plus forts et au nombre de cinq; un sixième est situé au milieu de la cellule, et une ombre noirâtre forme une tache vague, où sont placés deux traits fauves.

En dessous, les ailes inférieures sont lavées de rose carné; il n'y a que deux points jaunâtres à la base de l'aile et un troisième dans la cellule; la ligne extérieure est continue, formant une raie dentée, noirâtre, bordée d'un peu de jaune.

L'envergure est de 50 millimètres.

Le *Crenis amazula* a bien des rapports avec l'espèce précédente, peut-être même n'en est-il qu'une forme, différente seulement par le coloris. Nous lui avons conservé le nom que Boisduval avait imposé dans sa collection à un exemplaire venu de la côte d'Afrique. Il est rare à Madagascar; nous n'en avons vu que deux individus au Musée d'histoire naturelle de Paris.

Genre CYRESTIS.

CYRESTIS ELEGANS, Boisduval.

(Pl XVIII, fig. 5 et 6.)

Cyrestis elegans, Boisduval, *Faune entom. de Madag.* (1833), p. 42, pl. VII, fig. 4.
Marpesia elegans, Hübner, *Zuträge z. Samml. exot. Schmett.* (1837), f. 923 et 924.

Le *Cyrestis elegans* est plus proche du *P. Pantheus* de Drury (*C. Camillus* de Fabricius) que ne le dit le docteur Boisduval; il semble même n'en

être qu'une modification locale dont toutes les raies rousses ou jaunâtres seraient dépourvues d'ombres noires. Il possède cependant assez de caractères distinctifs pour que nous le regardions comme une espèce différente.

Il est plus délicat et plus petit que le *C. Camillus.* Les ailes sont minces, d'un blanc un peu teinté de jaune pâle; elles sont traversées vers leur premier tiers terminal par une raie sinuée, rousse, qui est plus large et d'un orangé pâle à l'angle interne, où elle se replie et remonte contre le bord abdominal, et dans la cellule des supérieures par cinq raies rousses et bordées de noir, à l'exception de la quatrième qui est composée de deux traits noirs, l'une placée sur l'attache de l'aile, deux, qui se prolongent par une bandelette rousse jusqu'au bout des inférieures, dans le milieu de la cellule, la quatrième à son extrémité, et la cinquième plus étroite un peu en dehors. Deux lignes noires, l'une antémarginale, qui est interrompue à l'angle interne où elle forme quatre points noirs, réunis deux par deux, l'autre plus fine, plus continue et doublée d'un liséré noir placé presque sur la frange, suivent le bord. Les ailes inférieures, dont le bord externe est sinué, portent une queue assez longue, bordée par la ligne noire et le liséré, et, à l'angle même, un lobe arrondi, d'un orangé pâle, marqué d'un point noir et blanc.

Le dessous est semblable au dessus, mais beaucoup plus pâle; les lignes et bandelettes sont comme effacées sur le milieu des ailes; le lobe anal est marqué d'une tache noire cerclée de blanc et l'angle anal d'une tache d'un bleu pâle avec un point central noir.

En dessus, le corselet est roux, rayé de blanc, et l'abdomen est d'un gris cendré. En dessous, la poitrine est rayée de jaune. Les antennes sont noires.

La femelle est semblable au mâle, mais ses ailes sont plus amples, plus larges, et souvent les dessins du disque sont plus pâles.

L'envergure varie de 50 à 55 millimètres.

Le *Cyrestis elegans* est très commun à Madagascar, où il vole dans les bois et les terrains cultivés. Nous en avons vu un grand nombre d'exemplaires appartenant à des collections diverses.

Genre DIADEMA.

1. DIADEMA MISIPPUS, Linné.

(Pl. XVIII, fig. 7.)

Papilio misippus, Linné, *Museum Ludovicæ Ulricæ reginæ* (1764), p. 264.
Papilio Bolina, Drury, *Illustr. Exot. Entom.* (1773), pl. XIV, fig. 1 et 2.
Papilio diocippus, Cramer, *Papillons exotiques* (1775), pl. XXVIII, B. C.
Papilio Inaria, Cramer, *Papillons exotiques* (1782), pl. CCXIV, A. B.

Le *Diadema misippus* est remarquable par la grande différence de coloration que présentent les deux sexes. Le mâle a le dessus des ailes d'un beau noir velouté, avec trois taches blanches, lavées sur les bords de bleu violet et entourées d'un anneau chatoyant de même couleur : deux sur les supérieures, dont l'une sur le disque est plus longue que large, en forme de bande courte, et dont l'autre près de l'apex est beaucoup plus petite, et une sur les inférieures grande et ovale; la frange est coupée de blanc.

En dessous, les ailes supérieures sont d'un roussâtre clair, plus foncé et presque noir au-dessous de la tache du disque et vers le bord interne; la cellule est rougeâtre, et la côte est noire avec trois petites taches blanches, alignées sur le bord supérieur de la cellule. La tache blanche des ailes inférieures forme une large bande transversale qui touche les deux bords opposés; elle est marquée d'un trait noir près du bord antérieur et d'une courte ligne noire anguleuse au bord anal. Sur la partie terminale de l'aile, il y a une ligne de points blancs, placés entre les nervures, et les quatre ailes ont une bordure noire commune avec deux arcs blancs, surmontés de deux petits traits de même couleur entre chaque nervure.

Le corps est noir en dessus, et les palpes sont blancs, avec le dernier article noir. La poitrine est blanche entre les pattes, et les flancs sont noirs, tachés de blanc. L'abdomen est grisâtre et porte deux lignes latérales de points jaunâtres. Les antennes sont noires, et la massue porte un anneau grisâtre en dessous.

La femelle est très différente du mâle et a longtemps été prise pour une espèce très éloignée, tant la différence des couleurs et même du port éloigne l'idée d'un rapprochement.

Nous avons vu deux variétés principales provenant de Madagascar. La première ressemble complètement à la *Danais chrysippus*, et si l'on néglige les caractères génériques, on ne voit d'autre différence que la bordure et les taches noires qui sont placées au bout de la cellule. L'apex des premières ailes est noir, ainsi que la côte et le bord externe; le reste est d'un brun fauve, avec les nervures noires. Une bande blanche oblique, qui est formée de quatre taches et d'un trait costal, plus ou moins séparés suivant les individus, va de la côte jusqu'au milieu du bord interne. Il y a deux points blancs sur la côte en dedans de la bande du disque, une petite tache à l'apex et deux points blancs au-dessous. Sur la bordure noire qui suit le bord de l'aile, se détache une double ligne de traits blancs, qui sont oblitérés vers l'apex; la frange est entrecoupée de blanc. Les ailes inférieures sont fauves, un peu plus claires; la bordure noire est étroite et porte une double ligne de traits blancs, disposés deux par deux entre les nervures. Il y a une forte tache noire carrée au bord antérieur et une autre au bout de la cellule, qui ne se voit que par transparence.

Le dessous des ailes ressemble au dessus, mais l'apex est d'un brun jaunâtre. La côte est bordée de noir au-dessus de la cellule, et on retrouve les quatre taches blanches alignées comme chez le mâle. Les ailes inférieures sont d'un brun jaunâtre obscur avec deux traits noirs, l'un placé contre la cellule et l'autre au bord extérieur. Il y a en outre sur le disque une éclaircie blanche et vague.

Le corps est noir en dessus, brun jaunâtre en dessous; l'abdomen a sur chaque flanc une ligne de taches blanches.

La deuxième variété[1] offre les mêmes dessins que la précédente, mais le disque des inférieures est presque blanc, comme dans la *Danais chrysippus* var. *Alcippus*, et, en dessous, ces mêmes ailes et le bord interne

[1] C'est celle que nous avons fait figurer. Voir pl. XVIII, fig. 7.

des supérieures sont d'un jaunâtre terne. Cette variété a été rapportée par M. A. Grandidier.

Ce sont là les deux principales variétés du *Diadema misippus* femelle, mais il y en a d'autres, où la teinte fauve est moins étendue; la bande blanche apicale ne disparaît jamais.

L'envergure est de 72 à 76 millimètres chez le mâle, de 80 chez la femelle.

Le *Diadema misippus* est très commun à Madagascar; nous en avons vu un grand nombre d'exemplaires appartenant à des collections diverses.

2. DIADEMA MADAGASCARIENSIS, P. Mabille.

(Pl. XX[A], fig. 2.)

DIADEMA MADAGASCARIENSIS, P. Mabille, *Annal. Soc. entom. de Belgique* (avril 1881), p. 55.

Nous n'avons vu qu'un seul exemplaire de cette espèce; sa taille et ses dessins nous ont paru assez modifiés pour la séparer du *Diadema Anthedon* de l'Afrique continentale.

Les ailes du *Diadema madagascariensis* sont courtes, ramassées, et elles ne se prolongent pas en avant de la cellule qui se dilate plus tôt, ce qui donne à l'insecte une forme carrée un peu insolite dans cette section. Le dessus est d'un beau noir; sur l'apex des premières ailes, il y a une bande oblique blanche à bord intérieur sinué, une petite tache oblique blanche à bord intérieur sinué, une autre petite tache également oblique et blanche dans la cellule, et une large tache toujours de la même couleur commence au milieu de l'aile, puis passe sur les inférieures qu'elle occupe en entier, sauf une étroite bordure noire, bien arrêtée. Toutes ces taches sont d'un beau blanc avec un léger reflet jaunâtre, sans aucune teinte bleue.

La coloration est à peu près la même en dessous; il y a un point blanc de plus au milieu de la cellule et trois autres en ligne contre le corps, dont deux sur les premières ailes et un sur les secondes. Un liséré noir, qui est parfois interrompu et qui est éclairé de blanchâtre, précède la frange. Le disque des inférieures est entièrement blanc, et le bord

extrême de l'aile est à peine ombré de noirâtre. Le bord anal et l'angle anal sont teintés de jaune et de roussâtre.

Le corps est tout noir. La tête est marquée de points blancs. Les palpes ont deux points et la poitrine a des taches de la même couleur. L'envergure n'est que de 68 millimètres.

Cet insecte diffère, comme on voit, notablement du *D. Anthedon;* la coupe de ses ailes surtout est remarquable; les inférieures sont beaucoup plus blanches, et leur bord n'est pas ombré de noirâtre rayonnant entre les nervures.

Le *Diadema madagascariensis* a été pris dans l'intérieur de l'île.

3. DIADEMA DIFFUSA, Butler.

(Pl. XVIII^a, fig. 4.)

PANOPEA DIFFUSA, Butler, *Annals and Magazine of Natural History* (1880), p. 336.

Le *Diadema diffusa* est aussi voisin du *D. Anthedon* que le précédent; il en diffère par la disposition des couleurs. Il nous a paru plus prudent de conserver les espèces affines jusqu'à ce que l'élevage des Chenilles ou des séries complètes d'individus nous permettent de nous prononcer en connaissance de cause.

Le *Diadema diffusa* est, en dessus, d'un beau noir; ses ailes supérieures portent deux séries transversales de taches blanches: la première, qui est placée sur le milieu du limbe, en renferme une de moyenne grandeur près de la côte et au-dessous une plus grande qui se fond inférieurement dans un grand espace blanchâtre, saupoudré d'atomes noirs et s'étendant jusqu'au bord interne; les nervures sont noires; la deuxième forme une bande blanche sinuée, divisée en trois tronçons par les rameaux des nervures à peu près comme dans le *D. Anthedon.* Il y a à l'apex trois points disposés en demi-cercle, dont le premier est le plus gros; le long du bord, près de l'angle interne, il y en a deux autres, et contre la frange on voit les vestiges de petits points blancs oblitérés.

Les ailes inférieures sont blanches, avec une large bordure noire qui en occupe environ le tiers; une série de six points blancs, comme chez

les *D. Drucei* et *D. dubius*, suit le bord, et il y a, le long de la frange, les vestiges d'une ligne de petits points blancs. Les nervures sont noires, ainsi que les plis internervuraux, et le bord abdominal est faiblement teinté de jaunâtre.

Le dessous des ailes offre le même dessin que le dessus, mais les taches sont moins arrêtées. Le bord interne des supérieures est noirâtre, et le sinus dont est creusé le bord externe porte une bandelette continue, étroite, qui est divisée par une ligne noire, et les inférieures sont teintées, surtout sur les bords, de roussâtre pâle.

Le corps est noir en dessus. La tête, le corselet, la poitrine et la base des ailes sont marqués de points blancs, et les palpes en ont un également sur chacun des deux premiers articles. L'envergure est de 82 millimètres.

Nous n'avons vu que deux mâles, dont l'un nous a été envoyé des forêts du nord de l'île.

4. DIADEMA DRUCEI, Butler.

PREMIÈRE RACE.

DIADEMA DRUCEI TYPICUS, Butler.

(Pl. XVIIIA, fig 5 et 6.)

PANOPÆA DRUCEI, Butler, *Transact. Entomolog. Society* (1874), p. 426, pl. VI, fig. 3.
DIADEMA DUBIA, Boisduval, *Faune entomologique de Madagascar* (1833), p. 40.

Le *Diadema Drucei* a les plus grands rapports avec le *P. dubius* de Palisot-Beauvois; nous l'avions d'abord considéré comme une modification de l'espèce africaine, mais les différences que nous avons constatées sur plusieurs exemplaires nous paraissent suffisantes pour le maintenir au rang d'espèce, jusqu'à ce que des études biologiques aient tranché la question.

Les ailes supérieures sont noires en dessus et portent deux bandes blanches transversales, l'une qui est sur le milieu même du limbe et qui comprend deux taches inégales lavées de bleuâtre sur les bords, l'autre

qui est presque apicale et qui est formée de trois taches dont les deux supérieures sont les plus petites. Une rangée antémarginale de six ou sept points blancs, suivant les individus, coupée par la bande apicale qui en laisse trois ou quatre entre elle et la côte et trois au-dessous d'elle, commence à l'apex et va jusqu'à l'angle interne; le dernier est arrondi et très fort. Le bord externe est suivi le long de la frange par une bandelette blanche interrompue et visible seulement dans la sinuosité de l'aile. Un liséré noir la divise, et la frange est mouchetée de blanc. La deuxième tache de la bande médiane est parfois très large et déborde les deux rameaux de la nervure composée postérieure; elle est alors coupée sur ses bords par deux rameaux noirs. Il y a en outre, sur la base, une petite tache blanche à côté de la première de la même bande transversale.

Les ailes inférieures sont arrondies; le limbe est blanc, et une large bordure noire, sur laquelle est placée, près de la frange, une rangée de points blancs dont le dernier à l'angle anal est double, en occupe environ la moitié. Les nervures sont noires, et les plis qui sont rayés de la même couleur s'avancent sur la partie blanche, qui est en outre un peu teintée de roux très pâle. Près de la frange, qui est coupée de blanc, il y a une double série de traits blanchâtres dont l'extérieure est peu visible.

Le dessous des ailes est semblable au dessus, mais le noir est roussâtre à l'apex des premières et sur toutes les secondes. Les bandelettes blanches marginales sont plus distinctes et plus larges.

Le corps est noir en dessus. La poitrine est marquée de points blancs comme chez les *Danaides*, et il y a, en outre, deux points également blancs sur l'attache des ailes supérieures et deux autres semblables et un troisième fauve sur celle des ailes inférieures. Les palpes sont noirs et ont un point blanc sur chacun des deux premiers articles. Les antennes sont noires et les pattes sont rousses, avec leur face extérieure blanche.

La femelle est plus grande que le mâle. Les ailes supérieures ont la bande blanche extérieure continue, non maculaire, et traversée par quatre rameaux nervuraux; la rangée antéterminale de points blancs en

IMPRIMERIE NATIONALE.

compte quatre au-dessus et trois au-dessous de la bande blanche. Les inférieures sont plus blanches, la bordure, qui est d'un noir roussâtre, n'en occupant que le tiers; en dessous, elles sont presque entièrement blanches, teintées de roux très pâle sur les bords.

L'envergure est de 89 millimètres chez le mâle, de 92 chez la femelle.

Le *Diadema Drucei typicus* paraît être assez rare à Madagascar, où il habite les localités boisées.

DEUXIÈME RACE.

DIADEMA DRUCEI var. LUTESCENS, P. Mabille.

(Pl. XVIII, fig. 8 et 9.)

Le *Diadema Drucei* var. *lutescens* est très voisin du *D. dubius* et nous paraît une modification du *Diadema Drucei* type; sa couleur lui donne un aspect particulier, mais aucun caractère sérieux ne permet de l'en séparer. Nous n'avons pas vu la femelle, et nous ne savons pas si elle diffère du mâle.

Les ailes supérieures sont noires et présentent les mêmes taches que le type; mais celles du milieu du limbe sont petites et très nettes, l'inférieure ne dépassant pas le rameau de la nervure, et celles de la bande extérieure ou apicale sont séparées. Les ailes inférieures sont d'un jaune un peu roux jusqu'au milieu; le reste est d'un noir roussâtre; des rayons foncés, très courts, s'avancent entre les nervures. Près du bord, il y a une ligne de six points blancs, dont l'anal est double. La frange est longée par une ligne de petits traits blanchâtres oblitérés; elle est blanche dans les échancrures.

Le dessous des ailes ressemble au dessus, sauf que les ailes inférieures sont teintées de jaune roux. La rangée de points ronds subterminaux est suivie, près de la frange, d'une double série de petits traits blancs que sépare une ligne noire.

L'envergure est de 80 millimètres.

Nous avons reçu un mâle de cette belle variété du nord de Madagascar. Sur la planche XVIII, la variété *D. lutescens* est nommée *D. dubia* var. *Drucei;* le type est figuré à la planche XVIII A[A].

5. DIADEMA DEXITHEA, Hewitson.

(Pl. XVIII^B, fig. 1 et 2.)

Diadema dexithea, Hewitson, *Proceedings of the Zoological Society* (1863), p. 63, pl. XL.
Diadema imperialis, Guenée, dans le *Voy. à Madagascar* de Vinson, Ann. (1864), p. 28.

Ce Diadème est l'un des plus beaux Papillons que nous offre la faune de Madagascar; l'éclat de son coloris, l'élégance de ses dessins, sa taille le rendent comparable aux plus brillants *Papilio* et aux plus riches *Nymphalis*. Il n'a aucune analogie avec les autres Papillons diurnes de l'île, et, bien qu'il ait tous les caractères du genre *Diadema*, il méritera peut-être qu'on établisse un genre pour lui, lorsqu'on aura connaissance de sa Chenille.

Le *Diadema dexithea* a les ailes dentées. Les supérieures, qui sont un peu prolongées au-dessous de l'apex et qui ont les dents courtes, sont d'un beau noir, avec une raie bleuâtre qui traverse longitudinalement la partie inférieure de la cellule et qui s'appuie extérieurement à une tache indécise d'un blanc lavé de bleu, et une large bande blanche, bleuâtre sur les bords, qui les coupe obliquement en passant sur les rameaux des nervures; il y a au-dessous de l'extrémité de cette bande deux points blancs, dont le dernier, situé près de l'angle interne, est de forme carrée et le plus gros. Le bord externe est longé par une bande marginale de taches bleues coupées par des traits noirs.

Les ailes inférieures sont amples, arrondies, fortement dentées; la dent la plus longue est au bout du troisième rameau de la composée postérieure. La base et le bord postérieur sont noirs. Le disque est tout entier occupé par une large tache d'un blanc pur, doublée en dessous d'une bande d'un fauve brun qui part du bord anal et s'arrête au second rameau de la composée antérieure. Sur la bordure, qui est noire, se détache une série régulière de taches bleues formées de deux gros traits qui s'avancent sur les dents et de deux autres plus petits placés à la base des premiers. Ce dessin, qui est moins accusé sur les ailes supérieures, est très net et ressemble à une M dont les jambages médians seraient plus longs que les latéraux.

Le dessous des ailes supérieures offre à peu près le même dessin; le bord interne est noir et le reste de l'aile est d'un brun fauve; les taches blanches sont un peu plus grandes et le dessin bleu marginal est plus net. Aux inférieures, tout le bord antérieur est d'un brun fauve et la tache se prolonge jusqu'à ce même bord, sans le toucher; la bande, d'un brun fauve, touche aux deux bords.

Le dessus du corps est d'un noir velouté; il y a quatre points blancs sur la tête et quatre autres sur la partie antérieure du corselet. En dessous, la poitrine est d'un brun fauve, l'abdomen est noir et les tibias sont blancs; les palpes sont noirs, avec la base blanche. Les antennes sont noires, avec la massue très longue, en forme de fuseau et peu prononcée. L'envergure dépasse souvent un décimètre.

Le mâle ne diffère pas sensiblement de la femelle.

Cette magnifique espèce n'est pas rare dans les bois de l'est et du nord de l'île; elle habite de préférence les endroits frais et a un vol assez rapide; elle se pose volontiers sur les troncs d'arbre. Les mâles sont plus communs que les femelles. Nous en avons vu plusieurs exemplaires dans les collections de MM. A. Grandidier, H. G. Smith et C. Ward, ainsi qu'aux musées de Londres et de Paris.

Le nom que Boisduval a donné à cette espèce n'a jamais été publié; il a seulement été mentionné par Guenée dans l'ouvrage cité ci-dessus.

6. DIADEMA GLAUCINA, Guenée.

(Pl. XVIII, fig. 10 et 11.)

PANOPEA GLAUCINA, Guenée, *Voy. à Madag.* de Vinson (1864), p. 38, pl. VI, fig. 5 et 6.
DIADEMA IMERINA, Hewitson, *Exotic Butterflies* (1865), Diadem., pl. II, fig. 5 et 6.

Le *Diadema glaucina* a le port et la coupe d'ailes du *D. Semire* de Cramer, mais il est un peu plus petit. Les ailes supérieures sont d'un noir foncé; la cellule est d'un vert d'eau clair, avec trois lobes noirs et un petit trait vert à la base. Au-dessous, il y a deux grandes taches ovales de la même couleur, qui sont juxtaposées et dont l'inférieure se prolonge par un filet mince jusqu'à la base. Le disque porte, en face de l'apex,

une série oblique de cinq taches d'un vert blanchâtre et une ligne antémarginale et sinuée de petits points presque blancs.

Les ailes inférieures sont dentelées, brunes avec des reflets d'un vert bronzé; elles ont une tache triangulaire au bord antérieur et une ligne de très petits points blancs le long du bord externe.

En dessous, les ailes supérieures ont l'apex roussâtre et la côte jaunâtre; la cellule porte trois taches noires isolées, et les taches vertes, qui sont à peu près réunies, se prolongent jusqu'au bord interne. Les ailes inférieures ont la moitié basilaire du bord antérieur jaune et blanche, toute la base d'un lilas rosé avec une légère teinte rousse et tout l'espace terminal d'un brun roux. Les points marginaux sont comme en dessus.

Le corps et les antennes sont noirs. Les palpes sont blanchâtres. La poitrine est tachetée de jaune, et les pattes sont d'un noir bronzé.

La femelle ne diffère du mâle que par la taille, qui est un peu plus grande, et par les taches vertes, qui ont un peu plus d'étendue.

L'envergure est de 53 millimètres chez le mâle, de 56 chez la femelle.

Cette espèce semble assez rare; son vol rapide et élevé est peut-être la cause de sa rareté. Nous en avons vu un certain nombre d'exemplaires; M. A. Grandidier en a pris un dans la forêt d'Alamazaotrà, et nous en possédons une paire venant de Foulepointe.

Genre PSEUDACRÆA.

PSEUDACRÆA APATUROIDES, Felder.

(Pl. XX, fig. 1 et 2.)

Panopæa apaturoides, Felder, *Reise Novara*, Lepidoptères, t. III (1867), p. 416.
Diadema Sganzini, Boisduval, in *Musæo.*
Pseudacræa Drusilla, Saalmuller, *Jahresb. Senck. Naturf. Gesellsch. Francf.* (1877), p. 81.

La *Pseudacræa apaturoides* a le port et presque la taille de la *Ps. Lucretia* de Cramer; les différences que nous allons signaler suffisent cependant pour l'en distinguer. Les ailes supérieures sont noires et traversées dans leur milieu par une bande blanche, courbe et maculaire, qui est

divisée en cinq taches, dont les trois supérieures sont éloignées les unes des autres. Il y a deux autres taches également blanches en face de l'apex et, le long du bord externe, une rangée de petits points ronds, de même couleur, nettement arrêtés. Les ailes inférieures sont noires; la bande maculaire des supérieures, qui se continue sur elles à travers le disque, est étroite et sans interruption, avec les bords parallèles, l'intérieur offrant deux dentelures. La ligne de points blancs suit également le bord externe.

En dessous, les ailes supérieures sont d'un gris noirâtre, avec la base de la côte rougeâtre; toutes les taches et les points y sont nettement reproduits. Les inférieures ont la base d'un gris cendré, marquée de sept points noirs et tachée seulement de jaune orangé à la côte et entre les points. Le bord terminal est du même gris, plus foncé.

En dessus, le corps est noir et l'abdomen a une rangée latérale de taches d'un blanc jaunâtre. En dessous, la poitrine est d'un gris cendré et les pattes sont blanchâtres.

La femelle diffère du mâle par ses ailes qui sont un peu plus amples, par ses bandes blanches qui sont plus larges, surtout aux inférieures, et par les deux taches blanches costales des ailes supérieures qui sont grandes et bien marquées.

Cette espèce se distingue de la *Ps. Lucretia* par la forme des taches blanches des ailes supérieures, qui sont courtes et bien arrêtées, par l'apex qui est noir, même sur la frange, par les bandes qui sont blanches chez les femelles et non jaunes, etc.

L'envergure est de 69 millimètres.

La *Pseudacræa apaturoides* est assez rare; elle habite les forêts.

Genre GODARTIA.

Le genre *Godartia* contient de grandes et belles espèces, dont la plupart ont été découvertes dans ces derniers temps; il a été établi et caractérisé par M. H. Lucas pour un Papillon malgache. Les catalogues les plus récents ont rejeté ce nom pour lui préférer celui d'*Euxanthe*, proposé sans

description par Hübner pour l'*E. Eurynome*. Nous étions peu disposé à suivre cet exemple, pensant qu'il est bon de n'accepter les genres mal définis de Hübner que dans le cas où d'autres auteurs leur ont donné une valeur scientifique par une diagnose, lorsqu'une autre considération nous a décidé à conserver un genre bien fait et adopté dans beaucoup de collections. L'*Euxanthe Eurynome* et la *Godartia madagascariensis* sont en effet les types de deux groupes qui présentent des différences organiques assez considérables; la femelle de cette dernière diffère singulièrement du mâle. Ceux qui tiendront à exhumer les genres de Hübner pourront donc désigner l'*Eurynome* et les espèces voisines sous le nom d'*Euxanthe;* la *Godartia trajanus* et la *G. madagascariensis* continueront, au contraire, à faire partie du genre créé par M. Lucas.

GODARTIA MADAGASCARIENSIS, Lucas.

(Pl. XIX, fig. 1, 2 3 et 4.)

Godartia madagascariensis, Lucas, *Ann. Soc. entomol. de France* (1842), p. 299, pl. XII.
Godartia madagascariensis, Chenu, *Encyclop. d'hist. natur.* (1852), pl. XXXIV, fig. 1.
Euxanthe madagascariensis, Kirby, *Catal. Synon.* (1871), p. 228.

La *Godartia madagascariensis* mâle a le dessus des ailes d'un beau noir; les supérieures ont plusieurs taches d'un vert tendre et clair, deux petites au milieu de la cellule, et, un peu au delà, sept qui sont allongées et disposées en bande oblique, puis une rangée de petits points de la même couleur, qui commence à la côte près de l'apex et se courbe obliquement pour rejoindre le bord externe et s'arrêter avant l'angle interne. Les ailes inférieures portent sur la base une grosse tache ovale d'un blanc légèrement verdâtre, et la bande médiane des supérieures s'y continue en se rapprochant davantage du bord externe : elle compte cinq taches, dont les trois dernières sont rondes; la gouttière et l'angle anal sont lavés de brun fauve.

En dessous, les quatre ailes sont d'un rouge brun très vif. Les supérieures ont leur moitié interne noire avec les mêmes taches qu'en dessus, mais plus pâles et presque blanches. Les inférieures portent quatre gros

points blancs, deux vers la base du bord antérieur et deux à l'attache de l'aile; la tache ovale est blanche, un peu réduite et accompagnée de quatre taches blanchâtres, trois du côté interne, une du côté extérieur; la bande compte, en outre des cinq taches, un point noirâtre marqué d'écailles cendrées; enfin, il y a le long du bord une ligne de points blancs et, au bout de chaque pli, un petit point blanchâtre qui est uni à la frange par un trait noirâtre.

Le corps est noir en dessus; les épaules ont chacune un point blanc; le vertex en a quatre. Les palpes sont noirs, avec une tache blanche sur chaque article. La poitrine est parsemée de points blancs. Les antennes sont entièrement noires.

La femelle de ce beau Papillon est très différente du mâle, et, bien que les dessins soient plus simples, elle n'en est pas moins remarquable. Inconnue jusqu'à ces derniers temps, elle a été rapportée par A. Crossley; nous n'en connaissons que deux individus, qui appartiennent à M. C. Ward, et c'est grâce à son obligeance que nous avons pu la décrire et la faire figurer. Les ailes supérieures sont amples, et leur bord externe est droit; elles sont noires et marquées sur la partie basilaire de quatre points blancs en ligne longitudinale, puis d'une bande blanche très large, oblique, transversale, que les nervures coupent en sept tronçons ou taches allongées et inégales, et d'un petit trait placé contre le bord interne; une ligne de points blancs décroissant en grosseur commence à l'apex et finit à l'angle interne.

Les ailes inférieures sont très larges, arrondies, avec une grande tache blanche qui occupe tout le milieu du disque; les bords sont noirs, et, le long du bord externe, s'étend une série de neuf taches blanches, dont les cinq antérieures sont rondes et les plus grandes et dont les quatre autres sont de petits points rangés deux par deux et surmontés d'un cinquième. Le bord abdominal est teinté de roux.

Le dessous des quatre ailes est d'un rouge brun; les points et les taches des supérieures sont plus larges; aux inférieures, le bord antérieur est marqué d'une tache blanche carrée, et la base de deux points de la même couleur. Entre la rangée de points blancs antémarginaux, il y en a une

seconde de petits points semblables, rapprochés, et suivis vers la frange d'une troisième rangée de points très espacés, un point de cette dernière rangée répondant à deux de la précédente.

Le corps et les antennes sont comme chez le mâle.

L'envergure est de 63 millimètres chez le mâle, de 98 chez la femelle.

Ce magnifique Papillon se trouve dans les forêts du versant oriental de la chaîne littorale, où il vole à la manière des grands nymphales. Il ne semble pas s'approcher des côtes, ce qui explique sa rareté. Nous avons vu plusieurs mâles dans les collections de MM. C. Ward, Henley G. Smith et aux Musées de Paris et de Londres. Nous en avons reçu un exemplaire qui provient, dit-on, de la côte occidentale, en face de Nosy-Bé.

Genre NEPTIS.

Les *Neptis* sont d'élégants Papillons qui ont entre eux des ressemblances frappantes et qui sont faciles à reconnaître; à Madagascar, elles forment un joli groupe, composé de six espèces, qu'on peut diviser en deux sections : la première, remarquable par ses bandes fauves, paraît assez rare; la seconde, dont les bandes des ailes sont blanches sur un fond noir, contient des espèces plus répandues, qui rappellent celles de l'Afrique; l'une d'entre elles, la *Neptis sakalava*, se retrouve même sur tout le continent. Deux des espèces sont nouvelles : nous les décrivons et figurons pour la première fois.

Les Papillons de ce genre ont un vol assez élevé; ils habitent de préférence les endroits boisés et humides, les bords des ruisseaux. Une espèce, la *N. kikideli*, est commune et se trouve dans les plantations et dans les jardins, aussi bien que dans les bois.

1. NEPTIS DUMETORUM, Boisduval.

(Pl. XX, fig. 3 et 4.)

Limenitis dumetorum, Boisduval, *Faune entom. de Madag.* (1833), p. 50, pl. VII, fig. 6.

La *Neptis dumetorum* est, en dessus, d'un brun noirâtre, avec une

IMPRIMERIE NATIONALE.

bande fauve qui traverse les ailes obliquement et qui compte, sur les supérieures, trois taches coupées par les nervures, la première contiguë à la côte, la deuxième, qui est grande et un peu arrondie, au-dessous de la cellule, et la troisième, qui est la plus petite, contre le bord interne. Il y a dans la cellule deux points blancs et deux autres en dehors et superposés. Une ligne de trois petits points également blancs part de la côte, suit le bord externe et s'arrête en face de la cellule; elle est accompagnée d'une rangée de taches, plus noires que le fond, qui sont plus distinctes aux inférieures, où la rangée est double et séparée par du roussâtre clair.

Le dessous est brun, varié de roux et glacé de lilas. La tache costale de la bande commune est blanche, et il y a six points également blancs, dont trois dans la cellule et trois en dehors, ainsi qu'un trait de même couleur à l'extrémité qui les sépare. Une rangée de traits bruns, entourés de blanc, suit le bord. La bande médiane des ailes inférieures est plus étroite qu'en dessus et d'un blanc lavé de lilas; la base et l'angle antérieur sont d'un violet clair. La ligne marginale de traits bruns se continue jusqu'à l'angle anal, et il y a sur le disque une rangée de taches également brunes. Les bords des ailes sont crénelés, avec la frange blanche dans chaque échancrure.

Le corps est noir en dessus, d'un gris jaunâtre en dessous. Les pattes sont noirâtres à l'extrémité.

L'envergure est de 50 millimètres.

La *Neptis dumetorum* est rare; elle vole dans les grands bois, où elle aime à se reposer sur des arbres en fleurs dont les branches sont très élevées.

2. NEPTIS FROBENIA, Fabricius.

(Pl. XX, fig. 5 et 6.)

PAPILIO FROBENIA, Fabricius, *Entomologia systematica*, Suppl. (1795), p. 45.
NYMPHALIS FROBENIA, Godart, *Encyclopédie méthodique* (1823), p. 430.
LIMENITIS FROBENIA, Boisduval, *Faune entomologique de Madagascar* (1833), p. 51.

La *Neptis frobenia* a les ailes d'un noir roussâtre, traversées par une

bande fauve qui, sur les secondes ailes, est continue, assez étroite et à bords droits, mais qui, sur les premières, est divisée en trois taches, une costale qui paraît double, une médiane qui est plus grande, et une très petite qui est bilobée au bord interne. Une ligne brune antémarginale bien distincte suit les bords.

Le dessous des ailes est d'un brun roux uni; les taches des supérieures sont un peu plus pâles; le bord interne est blanchâtre; aux ailes inférieures, la bande est plus étroite qu'en dessus, d'un blanc jaunâtre et fondue extérieurement. On distingue avec peine une série antémarginale de mouchetures plus colorées que le fond.

Le corps est noir en dessus, d'un gris roussâtre en dessous. Les antennes sont roussâtres avec l'extrémité noire.

L'envergure est de 47 millimètres.

Cette espèce est rare et semble localisée. Elle vole dans les bois de la côte Est. Nous en avons vu un petit nombre d'exemplaires au Musée de Paris et dans la collection de M. Ch. Oberthur.

3. NEPTIS KIKIDELI, Boisduval.

(Pl. XX, fig. 9 et 10.)

LIMENITIS KIKIDELI, Boisduval, *Faune entomologique de Madagascar* (1833), p. 50.

La *Neptis kikideli* est une belle espèce dont les ailes, d'un beau noir, sont crénelées et traversées par une très large bande d'un blanc pur, qui est continue sur les inférieures et qui, sur les supérieures, est divisée en cinq taches réunies en deux séries qui sont séparées en face de la cellule par un intervalle noir, marqué d'un petit point blanc qui manque chez la femelle. Dans la cellule, il y a sept petits points blancs, trois au milieu et quatre à l'extrémité. Le bord est suivi par deux lignes de taches plus noires que le fond, séparées par des traits blancs sur les supérieures.

Le dessous des ailes reproduit assez exactement le dessus; il y a sept ou huit taches blanches dans la cellule et quatre autres au dehors. Le bord des ailes est suivi par une raie blanche maculaire, que divise une ligne noire. Aux ailes inférieures, il y a en plus un trait blanc entre chaque

nervure contre la frange, qui est coupée de blanc. La base de l'aile est blanche, rayée de trois bandelettes noires qui se réunissent au bord antérieur.

Le corps est noir en dessus; la poitrine et le ventre sont blanchâtres. Les palpes sont blancs.

La femelle ne diffère du mâle que par la taille, qui est plus grande, et par les bandes blanches qui sont un peu plus larges, surtout aux ailes inférieures.

L'envergure du mâle est de 50 millimètres, celle de la femelle de 54.

La *Neptis kikideli* est commune à Madagascar, surtout sur la côte orientale, où elle vole dans les endroits ombragés; elle se trouve aussi à Nosy-Bé.

4. NEPTIS GRATILLA, P. Mabille.

(Pl. XVIII^A, fig. 7.)

NEPTIS GRATILLA, P. Mabille, *Bull. de la Soc. entom. de Belgique* (juillet 1880); p. CVI.

La *Neptis gratilla* est remarquable en ce qu'elle offre en dessus les dessins de la *N. Melicerta,* dont elle semble au premier abord n'être qu'une modification, mais en dessous elle rappelle la *N. sakalava.*

Les ailes supérieures sont noires; une bande blanche longitudinale part de leur attache et forme une pointe aiguë entre deux rameaux, au delà de la cellule, mais elle n'est pas coupée à son extrémité par un trait noir. A l'apex, il y a une série de quatre traits sagittés blancs, traversés par une raie noire et précédés de deux petits points également blancs près de la côte; au-dessous, quatre taches blanches, dont les deux premières sont grandes, allongées et coupées à l'extrémité par un trait noir, font suite à la bande médiane des ailes inférieures; le bord des ailes est, en outre, suivi d'une double rangée de traits de la même couleur.

Les ailes inférieures sont traversées au milieu par une large bande blanche; l'espace terminal porte une série de lunules blanchâtres et une double rangée de taches de la même couleur dont les inférieures sont des traits presque continus. Dans la *Neptis Melicerta,* il y a une triple

ligne de traits blancs. Entre les lunules grises et la première rangée de taches blanches, il y a comme un cordon de taches noires qui sépare les deux bandelettes blanches.

Le dessous des ailes reproduit toutes les taches du dessus, mais le fond est plus pâle. La base des ailes inférieures est jaunâtre avec des points noirs presque carrés en lignes irrégulières. Deux rangs de taches noires bordent la bande blanche et sont séparés par une rangée de taches également blanches. Le bord de l'aile est blanchâtre, divisé par deux lignes noires. La frange est mouchetée de blanc.

Le corps est noir en dessus, blanchâtre en dessous. Les palpes sont blancs avec le dernier article roussâtre. Les antennes sont un peu rousses. L'envergure est de 50 millimètres.

Nous n'avons vu qu'un seul spécimen de cette espèce rare, provenant des forêts près de Tamatave. C'est un mâle, et nous ne savons rien de ses mœurs.

5. NEPTIS SAKALAVA, Boisduval.

(Pl. XX, fig. 7 et 8.)

LIMENITIS SACLAVA, Boisduval, *Faune entomologique de Madagascar* (1833), p. 49.
ATHYMA SACLAVA, Chenu, *Encyclop. d'hist. natur.* (1853), p. 132, fig. 248.
NEPTIS MARPESSA, Hopffer, *Ber. Verh. Akad. Berl.* (1855), p. 640.
ATHYMA SACLAVA, Trimen, *Rhopalocera Africæ australis* (1862), p. 148.
NEPTIS MARPESSA, Hopffer, *Peter's Reise*, Zool. (1862), p. 383, pl. XIV, fig. 9 et 10.

La *Neptis sakalava* est répandue dans toute l'île, comme sur la plus grande partie du continent africain. Les ailes sont noires en dessus, avec une bande blanche qui les traverse au milieu et qui, continue sur les inférieures, compte, sur les antérieures, cinq taches dont une triangulaire au bord interne, une plus grande sur les rameaux de la composée postérieure et trois allongées près de la côte; en face de la cellule, qui contient six petits points blancs, trois à la base et trois à l'extrémité, et où la bande est interrompue, il y a deux ou trois petits points virgulaires; une double raie noire maculaire, coupée en traits et en lunules doublées de blanc, suit le bord externe. Le dessin est plus obscur aux

ailes inférieures, où se détachent une série de lunules noires, au-dessous de la bande blanche commune, et deux lignes également noires, à peine éclairées de brun roussâtre.

En dessous, le dessin est le même, mais beaucoup plus varié de blanc. La cellule des supérieures porte à son extrémité une tache arquée blanche, qu'accompagnent en dehors trois petits points également blancs, placés entre les rameaux, et six autres points semblables. La base des inférieures est variée de blanc; trois séries de petites taches, qui se confondent un peu, se détachent sur le fond, qui est brun.

Le corps est noir en dessus, blanc cendré en dessous. Les palpes sont noirs à l'extrémité.

L'envergure est de 45 millimètres chez le mâle, de 48 chez la femelle.

La *Neptis sakalava* est commune à Madagascar, mais localisée; elle habite les lieux frais et boisés. Elle se trouve aussi à Natal, dans l'Afrique australe, et en Guinée.

6. NEPTIS SEXTILLA, P. Mabille.

(Pl. XXA, fig. 3 et 3a.)

NEPTIS SEXTILLA, P. Mabille, *Le Naturaliste*, n° 13 (juillet 1882), p. 99.

La *Neptis sextilla* est à la fois voisine de la *N. sakalava* et de la *N. kikideli*. Les ailes sont d'un beau noir, traversées par une bande blanche qui, sur les inférieures, est continue, arrondie au bord antérieur, puis étroite et à peine crénelée, et qui est divisée, sur les supérieures, en plusieurs taches, deux petites arrondies près de leur base, et, au-dessous de la cellule, dans les rameaux de la composée postérieure, une grande de forme ovale, qui est un peu bifide extérieurement et séparée par une liture noire d'une autre grande tache arrondie, placée sur le bord interne et communiquant avec celle des ailes inférieures. Le bord externe est dentelé, avec les échancrures blanches, et l'espace terminal est d'un noir uniforme.

Le dessous des ailes rappelle celui de la *N. kikideli*. Les supérieures, en outre des taches, portent dans la cellule deux rangs de points blancs,

dont l'un, placé au milieu, compte six taches, et l'autre, qui est plus rapproché de la côte, six traits virgulaires. Le bord externe présente à l'apex cinq traits blancs, puis quatre grandes taches de la même couleur, que divise un liséré noir et qui sont placées en face de la cellule; il y en a deux autres semblables à l'angle interne. Aux ailes inférieures, la bande médiane est ovale et ne touche pas le bord antérieur; leur base est marquée de trois bandelettes blanches, courbes; leur bord externe est suivi de deux rangées de taches blanches, dont l'intérieure est formée de lunules très grandes et l'autre de traits allongés.

Le corps est noir. La poitrine est rayée de blanc, et l'abdomen porte deux raies blanches latérales que divise une ligne noire. Les palpes sont blancs en dessous. Les pattes sont noires en dehors.

L'envergure est de 45 millimètres.

Cette espèce est très rare; elle vient des forêts du versant oriental du grand massif. Nous n'en avons vu qu'un exemplaire, qui nous a été obligeamment communiqué par M. Henley Grose Smith.

Genre ATERICA.

ATERICA RABENA, Boisduval.

(Pl. XX, fig. 11 et 12.)

Aterica rabena, Boisduval, *Faune entomol. de Madag.* (1833), p. 47, pl. VIII, fig. 2.
Catonephele rabena, Hübner, *Zutr. z. Samml. exotisch. Schmetterl.* (1837).
Aterica rabena, Hewitson, *Doubleday's Genera Diurn. Lepidopt.* (1850), pl. XLIII, fig. 2.
Aterica rabena, Chenu, *Encyclopédie d'histoire naturelle* (1852), fig. 256.

L'*Aterica rabena* a les ailes antérieures d'un brun noir, avec la base et le bord interne d'un fauve sombre et une bande maculaire d'un jaune pâle qui les traverse obliquement de la côte à l'angle interne et dont toutes les taches sont contiguës. En avant de l'apex, il y a quatre petits points, également jaunes, que suit une rangée de trois ou quatre petites taches fauves; dans la cellule, il y a un trait courbe, jaunâtre, que précède une tache noire et qui manque chez certains individus. Les ailes postérieures sont d'un fauve clair avec la base et le bord extérieur, y compris

l'angle, noirâtres; une ligne noire suit le bord jusqu'à l'espace abdominal.

Le dessous des premières ailes offre le même dessin que le dessus, mais les taches sont plus blanchâtres, et la base et l'apex sont d'un gris jaunâtre. Les inférieures, qui sont du même gris, mais plus roussâtres, sont traversées par une bande ondée, plus foncée; il y a deux petits points noirs dans la cellule.

Le corps est noirâtre en dessus et hérissé de poils fauves; il est d'un jaune roux en dessous. La massue des antennes est rousse.

La femelle est plus grande que le mâle; elle lui ressemble tout à fait en dessus, mais en dessous les ailes inférieures sont nuancées de violacé.

L'envergure est de 60 millimètres chez le mâle, de 78 chez la femelle.

Cette espèce est commune sur toute la côte orientale, et nous l'avons reçue en outre de Nosy-Bé.

C'est le seul représentant à Madagascar d'un genre exclusivement africain, dont les espèces sont nombreuses sur la côte occidentale du continent; mais la plupart des mâles y diffèrent beaucoup des femelles par leurs couleurs et par la coupe des ailes, tandis que chez l'*Aterica rabena* il n'y a que la taille qui différencie les sexes.

Genre CHARAXES.

Le genre *Charaxes* a été établi par Ochsenheimer aux dépens des *Nymphalis* de Latreille. Le *Papilio Jasius* en est le type, et l'on a groupé autour de lui un nombre considérable d'espèces, qui parfois sont très voisines les unes des autres.

Boisduval, dans sa *Faune entomologique de Madagascar,* n'indique aucun *Charaxes* provenant de cette île, et Guenée ne mentionne que le *Ch. Phraortes.* Le vol puissant de ces Lépidoptères, leur rareté relative, expliquent comment ils n'ont été connus que dans ces derniers temps. Nous en décrivons onze espèces, et il est probable que l'on en trouvera d'autres encore. Le *Ch. Epijasius,* qui est assez répandu sur la côte orientale d'Afrique, n'a pas été signalé à Madagascar.

1. CHARAXES PHRAORTES, Doubleday.

(Pl. XXV, fig. 1 et 1ᵃ.)

CHARAXES PHRAORTES, Doubleday, *Proceedings of the Zoological Society* (1847), p. 60.
CHARAXES PHRAORTES, Butler, *Lepidoptera exotica* (1870), pl. X, fig. 6.

Le *Charaxes Phraortes* femelle est un magnifique papillon; il a le dessus des ailes d'un fauve pâle, avec la base plus foncée, tirant un peu sur le rouge brique, de sorte que le milieu du limbe, étant plus clair, forme comme une large bande commune d'un fauve jaune, qui est limitée en dehors par une large bordure d'un noir intense et qui diminue de largeur jusqu'au bord abdominal.

Les ailes supérieures sont marquées de plusieurs taches noires sur la partie costale et apicale, trois dans la cellule contre la côte, dont la plus extérieure est allongée, deux au-dessous de celles-ci, dont l'une, la plus longue, est coupée par le premier rameau de la nervure composée postérieure et dont l'autre, plus courte et presque carrée, est placée entre le troisième et le deuxième rameau de la même nervure, et enfin au delà, vers l'apex, quelques autres réunies en bandelette noire qui vont de la côte à la bordure et isolent quatre taches de la couleur du fond, dont la troisième est plus allongée; une seconde bandelette noire, plus courte, et placée de la même façon, isole aussi en avant deux taches fauves, dont l'inférieure touche presque la troisième de la série précédente. On peut dire que le bout de l'aile est noir et découpé par deux séries obliques de taches fauves qui bifurquent en allant vers la côte. Le bord est marqué de lunules fauves qui sont placées dans les sinus des crénelures marginales.

Aux ailes inférieures, le bord est fortement dentelé et porte deux queues longues et aiguës; une forte lunule fauve se trouve entre chaque dent, qui est noire; celle de l'angle anal est allongée, d'un bleu cendré et semée d'écailles bleues.

Le dessous des quatre ailes est coupé en deux parties par une large bande médiane d'un blanc nacré, qui va en se rétrécissant jusqu'au bord

IMPRIMERIE NATIONALE.

abdominal. La portion basilaire est d'un rouge pourpré très vif, découpé par des taches noires nombreuses, dont la position est caractéristique.

Aux ailes supérieures, il y a, dans la cellule, le long de la côte qui est blanche dans toute son étendue, quatre taches noires, cerclées de blanc nacré, et, à la base, cinq autres et une longue noire qui s'avance sur le blanc de la bande médiane, trois au-dessous de la cellule, qui sont placées dans des échancrures ou sinus de la portion rouge où pénètre le blanc de la bande commune, et une plus petite, qui est située à l'ouverture de la cellule placée tout près de la dernière ou quatrième de la série costale. Le sinus blanc où sont ces taches va sans interruption de la bande médiane à la côte. Au-dessus, c'est-à-dire en avançant vers l'apex, il y a deux autres grosses taches d'un rouge pourpré, dont la première est suivie de points noirs alignés et confluents près de la côte, et dont la seconde est surmontée d'une série oblique de trois ou quatre points semblables. La portion terminale de l'aile porte une rangée de demi-anneaux blancs comblés de noir qui est d'autant plus intense et plus large que l'on se rapproche davantage de l'angle interne, et qui est fondue intérieurement avec du fauve pâle qui à son tour se perd dans la bande blanche. Les demi-anneaux liserés de noir s'appuient sur une bande terminale de couleur d'ocre, que coupent les nervures chargées d'un épais trait noir et semées d'écailles cendrées.

Les ailes inférieures ont les mêmes couleurs, mais les dessins sont très différents. La base de l'aile est liserée de blanc et porte une tache noire, cerclée de blanc nacré. De la côte à la nervure composée postérieure s'étendent trois taches blanches enfermant un fort trait noir : le premier ou costal est presque isolé; les deux autres taches sont réunies, et l'intermédiaire communique en avant avec une plus grande tache blanche qui contient un trait noir, oblique, en forme de fourche, l'ouverture dirigée en bas; au delà, la bande médiane blanche limite l'espace basilaire rouge pourpré sur lequel sont placés les dessins que nous venons de décrire; quatre traits noirs sont situés sur la bande même et presque appuyés à la partie rouge; deux autres viennent ensuite et descendent sur les rameaux de la nervure composée inférieure. Au-dessous de cette ner-

vure et sur la portion rouge s'étend un dessin noir en forme de V, la pointe en bas et tout entouré de blanc nacré. L'espace abdominal qui est au-dessous de ce dessin est blanc et traversé par quatre grosses raies, les deux extrêmes rouges, les deux intermédiaires noires, qui aboutissent toutes au bord abdominal. A ce bord finit aussi la bande blanche médiane, qui est traversée un peu obliquement par une raie noirâtre sinuée qui envoie une pointe aiguë vers la portion rouge; l'espace terminal commence après cette bande et présente à sa partie anale d'abord une raie noire, puis un espace fauve, limité en avant par une ligne noire, et enfin un espace d'un brun sale marqué de deux points noirs pupillés de bleu et contigus; le reste porte une bande maculaire d'un brun rouge qui se détache sur la bande blanche et un large espace d'un gris bleu, ondé de brun clair et limité extérieurement par une raie noire. Une bandelette ocracée, liserée de noir sur les dents et les queues, et coupée de gris cendré sur les nervures, termine l'aile.

Le corps est fauve en dessus; le thorax est un peu plus foncé. La poitrine est marquée sur les côtés d'un trait noir et d'un trait blanc. Les palpes sont d'un blanc pur. L'envergure est de 105 millimètres.

Le mâle nous est inconnu. La description du *Charaxes Cinadon* d'Hewitson, quoiqu'elle lui convienne en partie, nous semble indiquer une espèce voisine, qui est remplacée à Madagascar par une des deux suivantes.

Le *Charaxes Phraortes* est rare à Madagascar, où il habite les forêts du versant oriental du grand massif. Nous avons vu l'exemplaire du Musée britannique que nous avons fait figurer avec la permission de M. Gunther, le savant directeur de cet établissement, et de M. G. Butler.

2. CHARAXES ZOIPPUS, P. Mabille.

(Pl. XXV, fig. 2 et 2a.)

Charaxes Zoippus, P. Mabille, *Bull. entom. de la Soc. de Belgique* (juin 1884), p. 185.

Nous venons de dire que la description du *Ch. Cinadon* convient en partie aux espèces que nous décrivons ici, mais elle ne s'applique ni

aux dessins du dessous des ailes inférieures, ni à la bordure de la même face des ailes supérieures; nous avons donc été amené à établir trois espèces dans les *Charaxes* malgaches de cette section.

Le dessus des ailes du *Charaxes Zoïppus* est d'un beau brun rouge, tirant sur le fauve et glacé de pourpré; la base des ailes est beaucoup plus foncée et la bordure noire, qui est large, surtout sur les inférieures, détermine une bande médiane plus claire, qui est divisée en taches nombreuses ressortant sur le noir de l'apex des supérieures. Il y a deux points noirs dans la cellule et, au delà, jusqu'à la nervure simple postérieure, cinq taches également noires qui sont contiguës et forment une bande médiane anguleuse et découpée surtout extérieurement; la première ou costale se réunit au noir de l'apex, la deuxième est carrée et fait une forte saillie sur la bande fauve. Cette bande porte, entre les rameaux de la composée postérieure, deux taches contiguës, dont l'une, qui est allongée, s'avance entre les taches supérieures de la bande noire et dont l'autre, qui est petite et presque ronde, est surmontée auprès de la côte de deux séries, obliques et en forme de fourche, de trois taches fauves chacune. En outre, la bordure noire est marquée d'une rangée terminale de petites taches également fauves dont les deux extrêmes à l'angle interne sont rapprochées.

Les ailes inférieures sont dentelées comme chez le *Charaxes Phraortes*, mais les deux queues sont un peu plus fines. La base de l'aile est obscurcie et porte trois taches plus foncées qui font suite à la bande des supérieures. La bordure est très large, marquée extérieurement, à partir de l'angle antérieur, de trois ou quatre lunules d'un fauve terne; l'angle anal a quatre points bleus, superposés deux à deux. Le disque est lavé de rouge vif. La gouttière anale est blanchâtre le long du corps et brune à l'extrémité.

Le dessous des ailes offre un dessin riche et compliqué, assez semblable à celui du *Ch. Phraortes*. Une grande bande commune d'un blanc argenté les divise en deux portions distinctes; la partie basilaire est d'un rouge brun, marquée de taches noires cerclées de blanc argenté, qui, aux antérieures, sont distribuées en deux séries parallèles partant

de la base; la série costale en comprend quatre dont trois sont placées dans la cellule et la quatrième sur la nervule, et l'interne en comprend trois, dont les deux premières sont grandes, très noires, et débordent sur la bande blanche, qui à cet endroit est légèrement lavée de rosé, et dont la troisième est petite, cerclée du côté de la côte de blanc argenté et intérieurement de rouge brun. Au-dessus de ces deux séries, la bande blanche se bifurque jusqu'à la côte, enfermant un triangle d'un brun rouge, que précède un trait noir maculaire et qui est suivi de deux points semblables, placés sur la partie blanche. La portion terminale est d'un brun rouge foncé et est traversée par une rangée antéterminale de lunules d'un blanc qui devient bleuâtre en approchant de l'angle interne et fortement ombrées de noir surtout à cet angle même. En outre, l'extrémité des rameaux est chargée d'un épais trait noir.

Si l'on compare les ailes inférieures à celles des espèces voisines, on peut les considérer comme coupées transversalement par huit bandes parallèles, de couleurs différentes; nous laissons de côté l'espace abdominal que nous décrirons à part. La première bande est sur l'attache de l'aile; c'est un ovale d'un blanc d'argent qui renferme un point noir placé contre son bord antérieur. La seconde est étroite et d'un brun rouge vif; elle finit en pointe aiguë sur la quatrième raie noire de l'espace abdominal. La troisième est d'un blanc d'argent, un peu sinuée; elle renferme des traits noirs qui se font suite. La quatrième est d'un brun rouge; elle se bifurque au bord antérieur, où elle enferme une tache ronde d'un gris blanc, puis elle se retrécit graduellement et finit en une longue pointe ou liture qui longe l'espace abdominal, coupe la bande blanche centrale et se réunit à la sixième. La cinquième ou médiane est d'un blanc argenté, presque fermée au bord antérieur et limitée à l'opposé par la liture rouge qu'envoie la quatrième bande; en outre, elle a sur ses deux bords une double série de traits noirs opposés; il y en a un de plus à son bord extérieur, appuyé sur la liture rouge. La sixième est d'un brun rouge obscur, assez large, et enferme intérieurement la septième, qui est d'un gris argenté, dentelée du côté du limbe et liserée de noir du côté extérieur. Enfin la huitième est une bandelette terminale

d'un jaune ocracé entre les deux queues et d'un jaune briqueté, coupé de jaune clair, sur les nervures jusqu'au bord antérieur.

Un liséré noir termine l'aile sur les dents et sur les queues.

L'espace abdominal a le fond blanc et il est parcouru longitudinalement par quatre raies, un peu obliques sur le bord, dont la première, qui est contre le bord même, est courte et rouge, et dont les trois autres sont noires, les deux intérieures se réunissant à un trait transversal qui va de la sixième bande au bord abdominal. Viennent ensuite un espace blanc triangulaire, bordé de noir en avant, puis un espace ocracé qui est suivi sur l'angle anal même d'une tache noire, marquée de deux points bleus contigus et doublée d'un peu de vert sur le bord.

Le corps est en dessus d'un rouge fauve; la poitrine porte une large raie blanche, et les palpes sont d'un gris blanc en dessous et fauves en dessus.

L'envergure est de 95 millimètres.

Nous avons vu un bel exemplaire mâle, appartenant à M. Smith. La femelle n'est pas connue.

Le *Charaxes Zoïppus* est, comme le *Ch. Phraortes*, une des grandes raretés malgaches. Il habite les forêts.

3. CHARAXES ANDRANODORUS, P. Mabille.

(Pl. XXI, fig. 1 et 1ᵃ, et pl. XXV A, fig. 1 et 1ᵃ.)

CHARAXES ANDRANODORUS, P. Mabille, *Bull. de la Soc. ent. de Belgique* (juin 1884), p. 184.

Le *Charaxes Andranodorus* est distinct des précédents par la forme de ses ailes, qui sont plus amples, plus arrondies, et par les dents des inférieures, qui sont moins prononcées; mais les dessins et surtout les couleurs sont semblables.

Le dessus des ailes est d'un rouge plus fauve, plus intense, et la couleur de la base, quoique un peu plus foncée, se confond avec la couleur générale. Les taches noires des ailes supérieures sont presque toutes séparées. Il y en a, dans la cellule, trois parfaitement libres, et, au-

dessous, sur le disque, une série de quatre, dont les deux supérieures seules sont plus grandes et contiguës. Au delà, l'apex est noir et présente, comme chez le *Ch. Zoippus*, une tache fauve suivie vers la côte de deux séries de taches de même couleur, faisant la fourche. La série extérieure a trois taches distinctes, celles de la série interne sont réunies en une seule. Le bord est marqué d'une rangée de petites lunules fauves.

Les ailes inférieures sont du même fauve vif, et leur base n'est pas obscurcie; la bordure noire est très large, et les échancrures du bord, près de l'angle antérieur, portent trois ou quatre traits arqués et fauves.

Le dessous des ailes offre les mêmes dessins, mais tout ce qui est blanc ou nacré chez le *Ch. Zoippus* est d'un blanc d'argent pur. Il y a huit bandes : la première est ovale et le point noir se trouve juste en son milieu; la deuxième est d'un brun rouge vif et envoie une liture parallèle au bord abdominal, qui va rejoindre, en communiquant avec la pointe de la quatrième bande, la tache ocracée de l'angle anal; la troisième, qui est d'un blanc d'argent, est évasée au bord antérieur et renferme trois traits noirs qui se font suite; la quatrième est d'un brun rouge vif, non bifurquée au bord antérieur; la cinquième ou médiane est argentée, large, non étranglée au bord, et renferme, non seulement les mêmes traits noirs que l'espèce précédente, mais en outre deux autres qui sont petits et placés à son bord intérieur au-dessus des premiers; la sixième est d'un brun rouge vif, étroite et égale; la septième est d'un gris argenté, liserée extérieurement de noir et suivie de la huitième, qui est une bandelette terminale tout entière d'un ocracé obscur. L'espace abdominal a le fond blanc, coupé par quatre raies, l'extérieure fauve, les trois autres noires : la plus interne s'appuie seule sur le trait transversal noir que nous avons signalé chez l'espèce précédente. Le reste de l'aile est à peu près comme chez le *Ch. Zoippus*.

Le corps est d'un rouge fauve en dessus. La poitrine a une bande oblique blanche. Les palpes sont blancs et les antennes sont noires.

L'envergure est de 96 millimètres.

La femelle est beaucoup plus grande; elle est d'un jaune fauve pâle. Les ailes supérieures portent les mêmes taches noires que celles du mâle, mais plus grandes. La bordure est bien plus large aux deux ailes et d'un noir tirant sur le roux, avec les taches fauves plus amples. Aux ailes inférieures, les taches marginales affectent la forme de croissants et se prolongent sur les queues, qui sont beaucoup plus grandes; elles forment une série continue tout le long du bord. Enfin, l'angle anal a deux points bleus contigus, au-dessus du long trait fauve marginal. Le disque et le bord abdominal sont en entier d'un fauve pâle, et le corps est de la même couleur. Le dessous présente les mêmes dessins dans les deux sexes.

Aux ailes supérieures, il y a plusieurs taches antémarginales qui sont très grandes; les trois dernières sont en croissant. Aux inférieures, les bandes blanches sont plus larges, toutes argentées. L'angle anal, que limitent supérieurement deux arcs noirs, est d'un gris d'argent et renferme deux taches médianes qui sont contiguës et marquées d'un trait blanc souligné d'un arc noir.

L'envergure est de 104 millimètres.

La figure de cette femelle a été faite sur un individu du Musée britannique, où il est étiqueté, ainsi que le mâle que nous lui avons rapporté, sous le nom de *Charaxes Cinadon*, nom que nous n'avons pu leur conserver parce qu'il est impossible de leur appliquer la description de Hewitson; il semble que cette description se rapporte au mâle du *Ch. Phraortes :* en effet, la phrase «une bande près de la base argentée à sa naissance sur le bord costal, noire en bas, et en forme de V là où elle est parallèle aux bandes déjà décrites» ne se rapporte à aucun des dessins de nos deux espèces; et encore cette description appliquée au *Ch. Phraortes,* le seul des trois *Charaxes* en question qui offre un dessin en forme de V, est-elle inexacte, puisque le V noir fait suite à la bande et n'en est pas la transformation.

4. CHARAXES CACUTHIS, Hewitson.

(Pl. XXII, fig. 1, 2 et 3.)

Charaxes Cacuthis, Hewitson, *Exot. Butterflies* (1863), Charaxes, pl. III, fig. 12-13.
Charaxes Antanala, Lucas, *Annales des sciences naturelles*, t. XV (1872), art. 22, p. 1.

Les ailes du *Charaxes Cacuthis* mâle sont en dessus d'un beau noir, traversées par une bande bleue; sur les supérieures, cette bande part du bord interne, où elle est plus large, et elle est obscurément divisée par les nervures en quatre taches; entre la dernière et la côte s'étend une double série de huit points blancs, séparés deux par deux, dont la première ou interne a les points plus gros, et dont l'autre, comprenant quatre points plus petits et égaux, part du deuxième point de la précédente. Il y a en outre dans la cellule deux autres points blancs, un très petit à son extrémité et un plus gros presque contre la côte. La bande des ailes inférieures est d'un bleu clair, divisée par les rameaux et les nervures en taches à peine sensibles, dont les trois premières, situées près du bord antérieur, sont blanches en dedans. Le bord externe, qui est échancré et denté, se prolonge ensuite en deux longues queues noires. Une ligne terminale de sept points blancs précède le bord, qui est suivi d'un liséré rouge depuis l'angle antérieur jusqu'à la première queue, et, au delà, d'un liséré bleu, qui devient jaunâtre à l'angle anal. La gouttière est noire, teintée de blanc cendré en face de la bande bleue.

Le dessous des ailes diffère peu de celui de la femelle, dont nous donnons la description plus loin. Il est plus gris, plus rembruni, et les dessins sont plus marqués et plus rapprochés.

La femelle est d'une taille plus grande, les bandes et les taches sont plus larges et autrement colorés. La bande du disque est blanche, bien plus grande, et les deux taches supérieures sont lavées de rougeâtre. Les deux lignes de points blancs sont remplacées par trois bandes transversales, courtes, rougeâtres, plus claires aux deux extrémités; une tache ronde, de la même couleur, est placée près de la côte. Chez quelques

IMPRIMERIE NATIONALE.

exemplaires, le milieu des bandes est noirâtre, et il y a deux séries de points rougeâtres : l'interne en comprend deux et l'externe trois, qui sont placés au-dessus d'une bande s'avançant jusque dans la cellule. La partie blanche de la bande médiane est légèrement teintée de bleu sur les bords.

Cette bande se continue sur les ailes inférieures, où elle est lavée de bleu changeant, surtout sur le bord extérieur; elle est très large et un peu fondue vers la base. La rangée antémarginale de points commence à la bandelette rouge du bord; ils sont bleuâtres et prennent un ton violet pâle à l'angle anal, où le liséré bleu marginal devient aussi violacé; enfin, les queues portent une raie blanche.

En dessous, le fond des ailes supérieures est d'un blanc gris; la bande du dessus s'y détache en blanc presque pur depuis la côte jusqu'au bord abdominal. La partie basilaire est marbrée de taches d'un brun rouge, liserées de noir, trois dans la cellule, trois autres au-dessous, dont l'inférieure est contournée et devient noire au bord interne. Le côté intérieur de la bande médiane est limité par une rangée de trois points noirs, ombrés intérieurement de gris et continués par une ligne brisée de trois traits noirs juxtaposés. L'espace terminal est ombré de gris de fer et porte une rangée de taches noires, dont l'inférieure à l'angle interne est très forte et géminée. L'aile est terminée par une bandelette blanche, que précède une raie noire et que coupent des mouchetures noirâtres contiguës à la raie.

Les ailes inférieures ont le fond blanc à la base et sur le disque et sont chargées de dessins; il y a, sur la partie basilaire, une triple série de traits anguleux, d'un brun rouge, et sur l'espace abdominal, qui est légèrement lavé de gris, trois traits noirs, anguleux, qui se relient, les deux premiers aux dessins rouges de la base et du disque, et le dernier à la première ligne de l'espace terminal. Cet espace est d'un gris verdâtre et porte deux lignes noires, qui sont maculaires au bord antérieur, puis composées de traits déliés, allant au bord abdominal. Une bandelette rouge va de l'angle antérieur à la première queue; elle est continuée par une rangée de points blancs, lavés de violet pâle, dont les deux pre-

miers, en face de la première queue, sont doublés de noir. Devant eux, le bord est d'un jaune grisâtre.

Le corps est noir en dessus dans les deux sexes, ainsi que les antennes qui sont grêles et relativement courtes. Le corselet est lavé de bleu foncé. La poitrine est blanche, ainsi que les palpes et les pattes. L'abdomen est jaunâtre.

L'envergure du mâle varie de 70 à 80 millimètres, celle de la femelle de 72 à 85.

Le *Charaxes Cacuthis,* qui est assez voisin du *Ch. Etesippe*, vole dans les parties boisées des vallées de l'Est et du Nord-Ouest. On le prend quelquefois sur la côte.

Nous en avons vu plusieurs exemplaires mâles et femelles appartenant aux collections de MM. C. Ward et Henley Grose Smith, et nous en avons reçu une femelle de Nosy-Bé.

5. CHARAXES ANDARA, Ward.

(Pl. XXII, fig. 4, 5 et 6.)

CHARAXES ANDARA, Ward, *Entomological Monthly Magazine* (1873), p. 209.

Les ailes du *Charaxes Andara* mâle sont en dessus d'un noir foncé, traversées obliquement par une bande blanche. Sur les antérieures, cette bande est formée de cinq taches séparées, depuis le troisième rameau de la nervure composée postérieure jusqu'à la côte; les trois supérieures sont petites et écartées. Le bord externe est profondément excavé et assez fortement crénelé. Une ligne de mouchetures blanches est placée sur la frange.

Aux ailes postérieures, la bande blanche s'élargit et s'arrête à la gouttière anale; ses bords sont lavés de bleu. La gouttière est noirâtre, tachée de jaune à l'extrémité et hérissée de longs poils. Le bord externe porte des dents fortes et aiguës; deux d'entre elles sont prolongées en queues fines et l'intermédiaire est très longue; les dents et les queues sont marquées de deux traits blancs qui forment une pointe. A l'angle anal, il y a deux traits bleus superposés.

Le dessous des ailes rappelle celui du *Charaxes Jasius*. Une bande blanche, assez étroite, à reflet nacré, traverse les deux ailes de la côte au bord abdominal, qu'elle atteint en faisant un coude obtus, et les divise en deux portions; celle de la base est d'un brun rougeâtre, avec des taches noires entourées de blanc nacré aux supérieures, trois dans la cellule, dont l'une est placée à son extrémité et deux au delà, le long de la côte, une sur la nervure simple postérieure, qui est grosse et a son milieu blanc, et trois autres semblables à celles de la côte entre la tache médiane et la cellule, entre les rameaux; l'espace terminal est d'un brun rouge terne, portant deux rangées de taches noires, parallèles au bord, dont l'intérieure est formée de taches plus grosses, éclairées en avant de lilas, et dont l'autre est placée sur le bord même. L'extrémité des nervures, qui traverse chaque tache, se dessine en blanc.

Les ailes inférieures ont la même disposition; la portion basilaire est d'un brun rouge vif et porte deux lignes de traits noirs liserés de blanc, dont l'une suit le bord même de la bande blanche et dont l'autre, qui est brisée à l'origine des nervures, est accompagnée intérieurement de deux traits semblables aux autres et d'une tache noire basilaire, liserée de blanc. L'espace abdominal est traversé en long par quatre raies noires liserées de blanc, dont les deux ou trois intérieures, suivant les individus, s'appuient sur un trait noir transversal qui borde la bande blanche. L'espace terminal est d'un brun rouge plus foncé et a son milieu occupé par une large bande, lavée de gris lilas, qui est bordée des deux côtés par une rangée de taches noires un peu fondues et qui dégénère à l'angle anal en une grosse tache noire, glacée de violet. Le bord est d'un rougeâtre clair.

La femelle est un peu plus grande; la couleur noire passe un peu au roussâtre sur les bords. La bande blanche est beaucoup plus large, et, aux ailes supérieures, elle se continue vers la côte, à partir du troisième rameau de la composée postérieure, par des taches lavées de rouge, d'abord deux grandes et carrées, puis une troisième étroite et allongée, qui touche le bout de la cellule, et enfin une quatrième plus petite qui est surmontée jusqu'à la côte d'une double série de taches moins grandes

dont les deux extérieures sont bien séparées et dont les deux intérieures sont presque confondues. La côte est rougeâtre, et le long du bord, entre les rameaux, se déploie une rangée de points rouges. Aux inférieures, la bande blanche est plus large que chez le mâle, et les traits qui sont placés sur les queues et sur les dents sont rougeâtres. L'angle anal est bordé d'une raie bleue que surmontent deux points rougeâtres.

Le dessous des ailes est comme chez le mâle, avec les dessins plus clairs et les bandes plus larges et moins arrêtées.

Dans les deux sexes, le corps est noir en dessus, ainsi que les antennes et les palpes. En dessous, il est de la couleur des ailes, avec une ligne noire, bordée de blanc, sur la poitrine; l'abdomen est jaunâtre et bordé de blanc sur les côtes. Les pattes sont d'un gris rougeâtre. L'envergure du mâle est de 77 millimètres, celle de la femelle de 80.

Tandis que la femelle du *Charaxes Andara* a des rapports étonnants avec celle du *Ch. Cacuthis*, le mâle ressemble au *Ch. Brutus* ou plutôt à sa femelle, qui n'en diffère que par les caractères suivants : la bande blanche du *Ch. Brutus* va jusqu'à la côte sans interruption; les taches, au nombre de six, diminuent de grosseur régulièrement; la femelle a une bande semblable, mais un peu plus large; en dessous les parties blanches n'ont pas de reflet nacré, etc. La femelle du *Ch. Cacuthis* a les taches supérieures réunies en bandelettes transversales, le bord externe des ailes inférieures porte en avant de la première queue une bandelette rouge et le dessous des ailes ressemble beaucoup à celui du *Ch. Etesippe*. Le *Ch. Brutus* n'a point été rencontré à Madagascar.

Le *Charaxes Andara* a été trouvé dans les forêts des environs de Tamatave et de Foulepointe. Nous en avons vu plusieurs exemplaires dans la collection de M. C. Ward.

6. CHARAXES ETESIPPE, Godart.

(Pl. XXIV, fig. 1, 2, 3 et 4.)

Papilio Etheocles, Drury, *Illustr. Exot. Entomol.* (1782), t. III, pl. X.
Nymphalis Etesippe, Godart, *Encyclopédie méthodique*, t. IX (1823), p. 355.

NYMPHALIS ETHETA, Godart, *Encyclopédie méthodique*, t. IX (1823), p. 356.
NYMPHALIS ETHETA, Guérin, *Icon. du règne animal* (1844), Insect., pl. LXXVIII, fig. 4.

Le *Charaxes Etesippe* mâle est en dessus d'un beau noir. Les ailes supérieures sont traversées, parallèlement au bord, par une rangée antéterminale de points assez forts, dont les premiers sont d'un blanc bleuâtre et les inférieurs, près de l'angle interne, bleus; une deuxième rangée, placée devant la cellule, compte trois points blancs, et il y en a un quatrième, isolé, dans la cellule même. Le bord est suivi de traits bleus, bien marqués à l'angle interne. La bande antémarginale se continue sur les ailes inférieures; elle y est formée de taches serrées d'un bleu brillant; une ligne brisée de six points blancs avoisine le bord, qui est marqué de quelques traits bleus et qui se prolonge en deux queues étroites et rapprochées, marquées d'un trait blanc bleuâtre. L'angle anal est prolongé, arrondi, frangé de blanc, liseré de gris verdâtre et taché de deux points bleus surmontés d'un arc blanc.

Le dessous des ailes est marbré de blanc et de noirâtre et lavé de gris verdâtre. Il y a sur la base de nombreuses taches, d'un pourpre obscur, et l'espace terminal des supérieures porte une série de taches d'un blanc enfumé, que limite des deux côtés une rangée de taches noires et qui est interrompue en face de la cellule par un grand espace blanc. Aux inférieures, la côte est blanche; une bandelette rougeâtre termine l'aile depuis l'angle jusqu'à la première queue, dont la base porte une forte tache noire. Enfin, le bord est jaune entre les deux queues.

Le corps est noir en dessus, ainsi que les antennes. En dessous, les palpes sont blancs, et la poitrine et les pattes sont d'un gris cendré, ainsi que l'abdomen.

La femelle est plus grande et très différente. Les ailes sont en dessus d'un noir foncé, traversées par une bande blanche médiane, qui se dirige obliquement vers le bord abdominal. Sur les premières ailes, cette bande est composée de taches ovales, au nombre de huit, dont les quatre premières, petites et étroites, sont près de la côte, dont les deux suivantes sont plus grosses et accompagnées intérieurement d'un point blanc, et dont les deux dernières sont réunies et touchent le bord interne en formant

une large bande. Il y a en outre deux points blancs à la côte, l'un dans la cellule, l'autre entre les rameaux. Aux ailes inférieures, la bande blanche s'étend sur tout le disque, jusque sur la gouttière anale; elle est large, d'un beau blanc, légèrement lavée de bleu changeant.

Le dessous des ailes diffère peu de celui du mâle. Les dessins sont à peu près les mêmes, mais la bande blanche est reproduite presque en entier; elle est lavée de gris verdâtre inférieurement, et les taches et dessins de la partie basilaire sont plus rouges.

L'envergure du mâle est de 71 millimètres, celle de la femelle de 80.

Le *Charaxes Etesippe* n'a été rencontré qu'une fois à Madagascar, où il paraît rare; c'est dans la collection de M. Henley G. Smith que nous l'avons vu.

7. CHARAXES ANTAMBOULOU, Lucas.

(Pl. XXIII, fig. 1, 2, 3 et 4, et pl. XXV A, fig. 3.)

CHARAXES ANTAMBOULOU, Lucas, *Annales des sciences naturelles*, t. XV (1872), art. 22, p. 1.
CHARAXES COWANI, Butler, *Ann. and Mag. of Nat. Hist.* (1878), p. 285, et (1880), p. 336.

Le *Charaxes Candiope* subit, à Madagascar, une telle modification que nous avons cru juste de le maintenir comme espèce séparée, sous le nom que lui a imposé M. H. Lucas. Il est probable que plus tard, quand la connaissance des premiers états aura éclairé les recherches des naturalistes, on réunira le *Ch. Candiope* et le *Ch. Antamboulou* avec le *Ch. Candiope* de Natal, qui par son coloris semble faire le passage entre les deux premiers. La femelle du *Ch. Candiope* ne paraît pas avoir été décrite; elle diffère du mâle par la coupe de ses ailes et par la coloration de sa face inférieure, qui du reste varie beaucoup. Nous décrivons le *Ch. Antamboulou* d'après le type de M. Lucas, qui est une femelle à coloration anormale; le mâle est le *Charaxes Cowani* de M. Butler.

Ce *Charaxes* est un peu moins grand que le *Ch. Candiope* du Congo; ses ailes sont plus étroites, moins falquées, leurs bords sont plus dentés, et les queues des postérieures sont plus longues et plus aiguës; leur premier tiers à la base est d'un fauve roux ou brûlé, plus sombre sur

les postérieures et nettement limité sur les rameaux par le noir profond qui occupe tout l'espace terminal. Aux premières ailes, cette partie noire est traversée par trois séries de taches d'un fauve rouge et sombre : la première en comprend quatre petites, qui sont à peu près alignées et au-dessus de la cellule, et la seconde sept, qui sont placées entre les rameaux des nervures; la troisième, qui est marginale, est formée de lunules très sombres, presque réunies entre elles et séparées seulement à l'angle interne. Les nervures sont fortes, un peu saillantes; leur origine est teintée de vert pomme.

Le dessin du dessous des ailes offre exactement les mêmes lignes et les mêmes traits que chez le *Ch. Candiope* et chez le *Ch. Antamboulou* femelle; la couleur seule diffère; elle est d'un roux brûlé chez le mâle. Les ailes supérieures ont la base de la côte et l'origine des nervures teintées de vert. La cellule est coupée de cinq traits noirs, et il y en a un sixième au devant et en dehors; l'espace compris entre le deuxième et le troisième, en partant de la base, est d'un roux plus foncé, l'espace suivant est d'un ocracé clair et termine à la côte une bande de même couleur qui traverse toute l'aile et passe sur les inférieures. Quelques autres traits également noirs font suite aux six premiers; il y en a un au-dessous du troisième, lequel manque chez le *Ch. Candiope*, et le sixième est suivi inférieurement de cinq autres, formant une ligne brisée transversale, qui est noire et doublée extérieurement de noir profond sur son tiers inférieur. L'espace terminal est un peu plus clair et porte en son milieu une rangée de lunules d'un brun chocolat, entourées à l'angle interne de gris lilas; le bord a une bandelette d'un roux pourpré.

Ces dessins se continuent sur les ailes inférieures en se modifiant un peu. Les traits noirs placés sur la cellule et entre les nervures forment une bande doublée de roux brûlé, qui est éclairée intérieurement d'ocracé clair et suivie extérieurement d'une bande de même couleur, descendant un peu au-dessous de la cellule. Le bord abdominal est teinté de gris lilas. Une série de taches d'un brun chocolat, qui forment une bande étroite, limitée intérieurement par une ligne de traits et d'arcs noirs, coupe l'aile parallèlement au bord; ces arcs sont éclairés de blanc argenté

en avant des taches qu'ils bordent; celui de l'angle anal est le plus grand et le plus épais. Une bandelette d'un pourpre foncé suit le bord; elle est précédée d'une rangée de taches d'un bleu violet, doublées de noir et surmontées d'arcs d'un blanc violâtre. La tache de l'angle anal figure un œil brun, limité par l'arc de la bande médiane, coupé de deux traits blanchâtres et marqué au-dessous de deux points noirs.

Le corps est en dessus d'un brun fauve ou roux; la partie antérieure est plus rouge. En dessous, les couleurs sont plus ternes. Les palpes sont d'un gris cendré, ainsi que la poitrine et la face interne des cuisses.

La femelle ne diffère du mâle que par la couleur. La partie noire est un peu moins étendue aux deux ailes, et la partie claire tire sur le jaune d'ocre, passant au brun sur les deux tiers postérieurs des secondes ailes. Les premières ont un point noir à la côte, près de la cellule. Les points fauves sont un peu plus gros, plus clairs. Il y a, à l'extrémité de la cellule, une bandelette fauve, puis deux ou trois taches, suivant les individus, et au-dessus, près de la côte, une autre tache assez grande de la même couleur. La rangée antéterminale est quelquefois d'un fauve obscur ou d'un brun fauve aux ailes inférieures.

Le dessous des ailes est tout à fait comme chez le mâle, mais la couleur générale est beaucoup plus pâle; l'espace terminal des secondes ailes est lavé de lilas clair et limité par une bordure jaunâtre.

L'individu décrit par M. Lucas est assez différent en dessous; il offre une aberration de coloris. Les ailes supérieures sont entièrement lavées de gris feuille-morte, excepté à la base qui est d'un fauve clair. Les inférieures sont tout entières d'un brun clair, et les bandes, si vivement colorées chez les autres individus, sont obscurément reproduites, se détachant à peine du fond. Les lignes de traits noirs ont presque disparu, mais l'origine des nervures est plus lavée de vert pomme. Ces variations ont du reste peu d'importance.

L'envergure du mâle est d'ordinaire de 84 millimètres et quelquefois seulement de 70; celle de la femelle est de 87.

Le *Charaxes Antamboulou* n'est pas rare à Madagascar. Il vole, avec la rapidité propre à ses congénères, dans les grands bois, autour des arbres

IMPRIMERIE NATIONALE.

en fleur ou des troncs qui suintent. Nous en avons vu beaucoup d'exemplaires pris sur la côte orientale et à Nosy-Bé.

8. CHARAXES ANALAVA, Ward.

(Pl. XXV A, fig. 2 et 2a.)

CHARAXES ANALAVA, Ward, *Entomological Monthly Magazine*, t. IX (1872), p. 3.

Le *Charaxes Analava* diffère de tous les autres *Charaxes* malgaches, par sa couleur, par les dessins du dessous des ailes et par son port.

En dessus, il est d'un blanc jaunâtre luisant; toute la partie terminale des ailes est noire et séparée de la partie jaune suivant une ligne oblique et sinuée. Sur cet espace noir, il y a une rangée sinueuse de cinq points jaunes, dont les deux médians sont bien plus forts que les autres; en outre, il y a près de la côte une assez forte tache, d'un jaune plus foncé.

Aux ailes inférieures, la bordure est moins large et s'affaiblit graduellement au-dessous de la cellule; chez le mâle, elle cesse brusquement en suivant à peu près le troisième rameau de la composée postérieure. Une raie jaune terminale longe le bord et forme la frange; elle est plus continue qu'aux supérieures. Le bord porte trois queues de longueur médiocre, que précèdent deux traits noirs. Il y a à l'angle anal une tache oblongue d'un gris bleu, marquée de deux petits points noirs. Entre les rameaux, on voit une tache ronde formée d'écailles noirâtres.

En dessous, les ailes supérieures ont le bord interne d'un ocracé clair, et toute la base et le limbe jusqu'au milieu des rameaux sont d'un brun foncé. La cellule est traversée par deux bandes argentées; vient ensuite une ligne brisée transversale d'un jaune ocracé; la partie foncée se sépare nettement de l'espace terminal, qui est d'un gris lilas, suivant une ligne sinuée ondulée, éclairée extérieurement d'argenté. Sur l'espace terminal, il y a une ligne droite de petits points noirs. Les inférieures ont la base noirâtre, zébrée d'une raie noire éclairée intérieurement d'argent; puis vient une bande plus claire, argentée sur les bords, ocracée au milieu et vers le bord anal; cette bande s'appuie sur une autre qui est noire, très étroite

au bord antérieur et éclairée extérieurement d'argent, et qui décrit un grand angle en son milieu. L'espace terminal est bien plus large qu'aux ailes supérieures et porte une bande courbe de grands ocelles d'un noir cendré et cerclés de fauve clair, qui sont très nets au bord antérieur et oblitérés au bord abdominal.

Le dessous des ailes est un peu plus foncé chez la femelle. Dans les deux sexes, les nervures sont légèrement lavées de vert tendre.

Le corps est en dessus de la couleur des ailes; en dessous, il est jaunâtre, ainsi que les pattes. Les antennes sont noires. L'envergure varie de 80 à 82 millimètres.

Nous n'avons vu qu'un petit nombre de *Charaxes Analava;* cette espèce est rare et habite les grandes forêts. M. C. Ward en possède de beaux individus, le Musée britannique en a une paire, et nous en avons reçu un individu du nord-ouest de l'île.

9. CHARAXES BETSIMISARAKA, Lucas.

(Pl. XXI, fig. 2 et 2ª.)

CHARAXES BETSIMISARAKA, Lucas, *Annales des sciences naturelles* (1872), art. 22, p. 2.

Le *Charaxes betsimisaraka* mâle a le dessus des ailes d'un blanc verdâtre, semi-transparent, avec une large bordure d'un brun très foncé. Les supérieures ont la côte noire, ainsi que deux taches dont l'une traverse la cellule et dont l'autre est plus forte et placée à son extrémité. Il y a sur la partie noire un point apical sur le disque, et une ligne de cinq autres points semblables, d'un blanc verdâtre. L'apex est prolongé et arrondi. Le bord externe est fortement excavé. Au-dessous des taches noires de la côte, on voit deux bandelettes brunes qui appartiennent à la face inférieure des ailes et qui sont visibles par transparence.

Les ailes inférieures ont la bordure noire un peu plus étroite et droite intérieurement. Le bord externe est arrondi, denté et prolongé en une longue queue à l'angle anal; entre le deuxième et le troisième rameau de la composée postérieure, il y a une dent assez longue. Une ligne de points d'un fauve clair suit le bord. Enfin un liséré fauve va depuis la

dent jusqu'à l'angle anal. Les deux derniers points sont surmontés de trois traits d'un blanc verdâtre, rangés en ligne.

Le dessous des ailes supérieures porte, sur la partie brune, une double rangée marginale de taches argentées et, près de la côte, contre la partie verdâtre, une série de trois taches semblables. Cette partie, qui est un peu plus large qu'en dessus, a un reflet argenté; elle est traversée par trois bandelettes d'un brun ferrugineux : l'intermédiaire ne dépasse pas la cellule, la basilaire forme un demi-cercle sur la base des deux ailes, et l'extérieure, qui est également commune, décrit à l'angle anal un sinus aigu qui vient rejoindre une raie de la même couleur, partant de l'attache. La bordure des secondes ailes a une rangée de taches argentées, doublées extérieurement de noir, et est elle-même longée sur le disque par une raie noire éclairée de quelques taches argentées.

Le dessus du corps est noirâtre, hérissé de poils jaunâtres. En dessous, la poitrine et les palpes sont blancs, les flancs sont bruns et le ventre est jaunâtre. Les antennes sont brunes. L'envergure est de 55 millimètres.

Nous ne connaissons pas la femelle.

Le *Charaxes betsimisaraka* a été rapporté de la partie orientale de Madagascar par M. A. Grandidier. Peut-être n'est-ce qu'un *Charaxes Zoolina;* nous hésitons cependant à réunir les deux espèces, qui nous semblent présenter certaines différences. Il serait nécessaire de connaître les femelles des deux formes et d'étudier une série nombreuse d'individus pour pouvoir se prononcer définitivement.

10. CHARAXES RELATUS, Butler.

(Pl. XXI, fig. 3 et 3ª.)

Charaxes relatus, Butler, *Ann. and Magaz. of Natural History* (1880), p. 394.

Le *Charaxes relatus* est bien voisin de l'espèce précédente; nous n'avons pu en reconnaître le sexe, et il se pourrait fort bien que ce fût la femelle du *Ch. betsimisaraka;* mais, faute d'éléments de comparaison et d'étude, nous nous résignons momentanément à la regarder comme distincte.

Les ailes sont en dessus d'un vert tendre lavé de jaune pâle, avec une

large bordure noire. Les supérieures sont plus développées que chez l'espèce précédente; le bord externe est plus profondément excavé, mais non denté; la bordure noire est plus grande; il y a un point blanc apical et trois autres qui forment une ligne interne et dont les deux supérieurs sont rapprochés; la côte est noire et forme en son milieu une dent qui s'avance sur l'extrémité de la cellule. Le bord intérieur de la bordure noire n'est pas denté, mais décrit deux angles, l'un en face de l'apex et l'autre en son milieu; sur le disque, on ne voit pas par transparence les bandes du dessous.

Les ailes inférieures sont du même vert; la bordure noire y est plus étroite. Le bord externe n'est pas dentelé et le lobe anal est seulement prolongé en une dent caudale triangulaire. Sur la bordure noire, on voit deux points blancs vers la tache anale, qui est jaune et occupe toute la dent caudale; elle est surmontée de quatre points blancs qui la débordent et qui font suite aux deux premiers déjà mentionnés; il y a au-dessus un double arc blanc.

Le dessous des ailes est d'un blanc verdâtre. Les supérieures ont la côte noire avec trois bandes de la même couleur qui sont placées sur la partie basilaire. La partie terminale est noire comme en dessus, mais traversée par trois rangées de taches blanches, qui sont parallèles au bord; celle qui est à l'intérieur en compte trois; l'intermédiaire et la terminale sont continues. La bordure noire se trouve ainsi divisée en bandelettes, qui sont plus foncées à l'intérieur et qui passent au brun roux vers le bord.

Les ailes inférieures sont du même blanc verdâtre. Elles sont traversées par deux bandes noires longitudinales qui se réunissent un peu avant la bordure, non loin de la tache anale : l'interne envoie un rameau qui remonte autour de l'attache de l'aile vers le bord antérieur; l'externe est bifurquée au même bord; en outre, une liture brune part de la bordure et va toucher le bord abdominal. Cette bordure, qui se dégrade comme aux ailes supérieures et passe au roux près du bord, offre un rang de taches d'un blanc verdâtre, dont les trois dernières à l'angle anal sont placées sur du noir foncé. La dent caudale est jaune, ainsi qu'une bandelette marginale étroite.

L'envergure est de 57 millimètres.

Cette espèce, qui a les plus grands rapports avec la précédente, n'en est peut-être que la femelle, mais nous ne l'avons pas vue en nature; elle est figurée d'après un dessin que nous avons fait faire à Londres sur le type du Musée britannique.

11. CHARAXES BETANIMENA, Lucas.

(Pl. XXIII, fig. 5, 6 et 7.)

Charaxes betanimena, Lucas, *Annales des sciences naturelles*, t. XV (1872), art. 22, p. 3.
Charaxes Andriba, Ward, *Entomological Monthly Magazine* (1873), p. 210.

Les quatre ailes du *Charaxes betanimena* ont une large bordure d'un brun tirant sur le roux, qui occupe presque tout leur tiers terminal; les deux autres tiers sont d'un jaune fauve et doré. Il y a un fort trait brun à l'extrémité de la cellule des ailes supérieures; leur bordure, qui est plus large et plus foncée qu'aux secondes ailes, offre deux taches fauves apicales et tout près d'elles, à partir de la côte, une série de cinq taches semblables, un peu inégales, qui sont placées entre les rameaux. L'apex est tronqué et le bord est profondément excavé.

Le même bord est arrondi et légèrement denté aux ailes inférieures, et le lobe anal est prolongé en une queue un peu courbe et assez longue. La partie brune terminale est très claire, tirant sur le roux jaunâtre; elle est traversée par trois raies plus foncées qui varient d'intensité suivant les individus : la plus interne est noirâtre, maculaire, et limite la partie claire de l'aile; la seconde a l'apparence d'une ombre foncée; l'externe est terminale, composée de petites taches noirâtres, souvent éclairées intérieurement de fauve, qui sont plus fortes auprès de la queue et saupoudrées d'écailles bleues; la tache anale est ronde, bleuâtre et marquée de deux points noirs.

Le dessous des ailes est d'un brun ferrugineux, strié de noirâtre. Deux lignes noires, qui parfois sont oblitérées, et dont l'intervalle est comblé d'atomes noirs, traversent le limbe; il y a en outre une rangée de points noirs, parallèle au bord, que suit une ombre noirâtre presque

terminale; ces lignes se perdent sur les secondes ailes dans les atomes noirs qui descendent jusqu'à la tache anale. Les mêmes ailes portent en outre un point blanc basilaire. Cette coloration semble varier beaucoup; nous avons vu un exemplaire qui présente des différences considérables; en effet, il est d'un brun rouge clair, avec les bords lavés de lilas, et il porte aux quatre ailes la ligne de points noirs antéterminale assez bien marquée et, entre la côte et la tache anale, une raie commune composée de deux filets noirs extérieurs et d'une raie intérieure blanche qui est elle-même divisée par un filet noir. La tache anale n'est représentée que par les deux points noirs éclairés de blanc en haut. Le point de la base persiste aux ailes inférieures. En dessus, cette jolie variété ne diffère pas du type.

Le corps est d'un fauve doré, un peu plus sombre sur le corselet; la tête est noire, marquée de quatre points blancs. En dessous, la poitrine est lilas, les palpes sont d'un blanc rosé et l'abdomen est jaunâtre. Les pattes sont blanches et les cuisses sont noirâtres. Les antennes sont rousses. L'envergure varie de 56 à 58 millimètres.

Nous n'avons vu que des mâles.

Cette espèce remarquable, qui s'éloigne notablement des autres *Charaxes,* a été rapportée de la partie orientale de l'île par M. A. Grandidier.

FAMILLE DES LÉMONIIDÉS.

SOUS-FAMILLE DES NÉMÉOBINÉS.

Genre ABISARA.

La première espèce du genre *Abisara* que l'on a connue a été considérée comme une Lycénide et rangée par Boisduval parmi les *Emesis;* depuis, sa place a été mieux reconnue et on a établi qu'elle appartient à la grande tribu des Lémoniidés et à la famille des *Nemeobinœ,* fa-

mille qui compte plus de représentants dans le nouveau monde que dans l'ancien; il y a cependant un certain nombre de genres qui sont communs dans l'Inde et dans les îles malaises; jusqu'à présent on n'a signalé qu'un seul *Abisara* en Afrique et un autre à Madagascar, ce qui établit un lien de plus entre la faune de cette île et celle de la Malaisie.

ABISARA TEPAHI, Boisduval.

(Pl. XXVI, fig. 1, 2 et 3.)

Emesis Tepahi, Boisduval, *Faune entomol. de Madagascar* (1833), p. 37, pl. III, fig. 4.

L'*Abisara Tepahi* mâle a, en dessus, les ailes supérieures aiguës à l'apex avec le bord externe droit; elles sont d'un brun noir uniforme, avec la frange un peu plus claire. Ses ailes inférieures sont un peu prolongées et ont le bord externe denté; la troisième et la quatrième dent sont caudiformes et terminent un lobe carré assez saillant. Ce bord est marqué de cinq taches ocellées; la plus grande, qui est placée entre les deux queues, est d'un brun rouge, cerclée en haut de jaune et coupée vers le milieu d'une tache violette; les autres sont noires, éclairées de bleu en dessous et cerclées de jaune en dessus. La tache ovale est très étroite et en forme d'arc.

En dessous, les ailes supérieures sont d'un brun rougeâtre; la cellule est traversée par trois demi-lignes d'un blanc cendré; une autre ligne semblable, mais oblique et plus large, va de la côte à l'angle interne, et deux autres, plus faibles, sont parallèles au bord; l'extérieure se perd au-dessous de l'apex, sur lequel elle est continuée par deux ocelles à tache noire cerclée de jaune pâle, dont le supérieur est très petit.

Les ailes inférieures sont du même brun rougeâtre; une ligne brisée, à grandes dents, éclairée extérieurement de blanc, court sur les rameaux des nervures, et le bord porte les mêmes taches qu'en dessus, mais la partie noire est moins étendue; l'angle anal est bordé de fauve, et un liséré noir précède la frange.

La femelle est plus grande que le mâle : ses ailes sont plus larges et, en dessus, la couleur générale est un peu plus claire; les taches ocellées

des inférieures sont plus grandes, plus éclairées de jaune; les queues sont plus longues; enfin les zébrures blanches du dessous sont plus accusées et plus larges.

Le corps est noirâtre dans les deux sexes. Les yeux sont cerclés de blanc. Les palpes sont d'un brun fauve et les pattes d'un gris cendré; l'abdomen a deux bandes latérales plus claires. Les antennes sont annelées de blanc.

L'envergure du mâle est de 40 à 42 millimètres; celle des femelles atteint quelquefois 47.

L'espèce malgache habite les bois, où elle vole sur les arbustes en fleur à la manière des *Thecla*.

Nous avons vu beaucoup d'exemplaires de cette espèce, qui était restée rare jusqu'à ces dernières années; les femelles sont plus communes que les mâles. Les exemplaires les plus complets que nous connaissons appartiennent aux collections de MM. C. Ward et Guenée et au Musée de Paris.

FAMILLE DES LYCÉNIDES.

La grande famille des Lycénides compte de nombreux représentants à Madagascar. Les espèces rappellent presque aussi souvent les types de l'Asie et même de l'Europe[1] que ceux de l'Afrique; une espèce, le *Lycæna Tintinga*, qui n'avait pas été retrouvée depuis le docteur Boisduval, forme un type à part, très différent des autres Lycénides.

Les mœurs de ces insectes semblent être les mêmes que dans les autres parties du monde. Les uns, comme les *L. telicanus, L. Artemenes, L. Darius,* aiment les endroits frais, les prairies humides, le bord des marécages; d'autres, comme les *L. Emolus, L. bætica,* préfèrent les champs cultivés, la lisière des bois; quelques-uns, parmi lesquels on compte surtout les *L. malathana, L. Smithii, L. scintillans,* ne sortent pas des vallées ou des bois. Le genre *Hypolycæna* nous offre de belles espèces

[1] On a trouvé à Madagascar trois espèces européennes : *Lycæna Lysimon, L. telicanus* et *L. bætica.*

IMPRIMERIE NATIONALE.

qui habitent les forêts, surtout leurs clairières; aussi sont-elles toutes assez rares et l'on ne connaît que l'un des sexes de plusieurs d'entre elles. De là vient un peu d'incertitude sur la place de ces jolis insectes, incertitude bien plus fondée encore pour deux espèces d'une grande rareté, l'*H. tsiphana* et l'*H. Batikeli;* nous en parlerons en détail plus loin.

Nous n'avons presque aucun renseignement sur les Chenilles des Lycénides malgaches ni sur leurs mœurs.

Genre LYCÆNA.

1. LYCÆNA EMOLUS, Godart.

(Pl. XXVII, fig. 1 et 2.)

Lycæna Emolus, Godard, *Encyclopédie méthodique*, t. IX (1823), p. 636.

Lycæna Emolus, Trimen, *Rhopal. Afric. austr.* (1866), p. 234, pl. IV, fig. 8 et 9.

Les ailes supérieures du *Lycæna Emolus* ont le bord externe presque droit, et elles dépassent un peu en longueur les inférieures, dont le bord externe est plus brusquement arrondi que chez les autres espèces. Les quatre ailes sont d'un bleu noirâtre à reflet violet. La frange est d'un gris foncé, précédée d'un liséré noir qui se confond avec elle. L'angle anal porte deux petites taches sombres, mal marquées, dont l'une manque quelquefois. Le premier et le deuxième rameau de la sous-médiane sont prolongés en une petite queue filiforme.

Le dessous des ailes est d'un gris brunâtre. Les supérieures ont, le long du bord, un cordon de traits sinués ou arqués qui répondent à un trait marginal droit, puis, sur le disque, une série de dessins très caractéristiques qu'on ne retrouve que chez peu d'espèces et qui diffèrent beaucoup de ce qu'on voit chez la plupart des autres Lycènes : ce sont quatre lignes blanches qui sont interrompues au sortir de la cellule et qui ne touchent pas la côte et sont continuées, vers le bord interne, par trois lignes seulement, blanches également, mais placées un peu plus en avant vers l'intérieur de l'aile et ne se raccordant pas exac-

tement avec les précédentes; la première est réduite à un trait arqué, les deux autres sont longues, mais la dernière est coupée au milieu; il y a, en outre, quelques petits points blancs entre l'origine de ces lignes et la côte.

Les ailes inférieures ont le même dessin; mais les traits blancs, qui sont plus nombreux, couvrent toute l'aile, dessinant à la base, près du bord antérieur, un anneau comblé de brun foncé. Au bord externe, il y a un gros point noir, cerclé de fauve en dessus et éclairé de blanc en dehors.

Le corps est noir, hérissé, en dessus, de poils bleuâtres et, en dessous, de poils cendrés. Le vertex est très noir; les yeux sont cerclés de blanc. L'envergure du mâle est de 28 millimètres.

Nous ne connaissons pas la femelle de ce Lycène, qui paraît rare et qui habite la côte Est et la côte Nord-Ouest de Madagascar, en face de l'île de Nosy-Bé.

2. LYCÆNA HIPPOCRATES, Fabricius.

(Pl. XXVI, fig. 4, 5, 6 et 7.)

HESPERIA HIPPOCRATES, Fabricius, *Entomologia systematica* (1793), t. I, p. 288.
PAPILIO HIPPOCRATES, Donavan, *Insectes de l'Inde* (1800), pl. XLV, fig. 3.
LYCÆNA DELICATULA, P. Mabille, *Ann. de la Soc. entom. de France* (1877), p. 215.

Le *Lycæna Hippocrates* mâle a le dessus des ailes noir. Les supérieures ont l'apex blanchâtre; la frange, blanche d'abord, devient noirâtre en descendant vers l'angle interne et est précédée d'un fin liséré noir. Les ailes inférieures ont un léger reflet bleu; leur bord externe porte, en son milieu, un œil noir surmonté d'un arc rouge, auprès duquel naît une queue filiforme, assez longue et noire; la frange, que précède un liséré noir, est blanche.

Le dessous des ailes est d'un blanc satiné jaunâtre. Il y a sur les supérieures, au bout de la cellule, un long trait presque droit, puis, sur l'origine des rameaux, six autres traits noirâtres, anguleux, et, contre le bord externe, une série d'arcs, peu marqués, roussâtres; entre chacun

d'eux et la frange, il y a un point de la même couleur. Les ailes inférieures ont le même dessin; les deux lignes marginales de traits y sont bien moins marquées et comme décolorées; l'ocelle du dessus y est nettement reproduit et le trait marginal de l'angle anal est large et très noir; sur le milieu du disque, se détache un long trait cellulaire pâle; il y a, contre le bord antérieur, deux points noirs assez gros et espacés, dont le dernier est accompagné, en dessous et à la base, de deux autres points plus petits, alignés parallèlement au corps.

Chez la femelle, le dessus des ailes a également une teinte noirâtre, mais plus claire, presque cendrée vers les bords; le milieu du disque est glacé de bleu d'azur; la frange est d'un gris cendré. Les ailes inférieures ont le disque d'un bleu moins vif, à peine changeant; le bord externe a une série marginale de cinq taches noires ocellées, qui sont placées entre les rameaux et qui sont appuyées sur un liséré terminal blanc et surmontées d'un arc blanc doublé lui-même d'un arc noir; celle de l'angle anal est géminée; la suivante est un peu éclairée de fauve en haut.

Le dessous des quatre ailes est blanc comme chez le mâle; les dessins sont un peu plus grêles, mais mieux marqués.

Le corps est noir en dessus, blanc en dessous. Les palpes sont très aigus, fins, prolongés, et ils ont leur face inférieure blanche. Les antennes sont annelées de blanc et ont la massue longue et jaunâtre au bout. L'envergure du mâle est de 26 millimètres, celle de la femelle de 24.

Cette espèce est assez rare à Madagascar. Nous avons vu une femelle dans la collection de M. Henley G. Smith, et nous avons reçu trois mâles de la côte Nord-Ouest et de Nosy-Bé.

3. LYCÆNA BÆTICA, Linné.

Papilio bætica, Linné, *Systema Naturæ*, t. II (1767), p. 789.
Papilio Coluteæ, Fuessly, *Schweiz. Insect.* (1775), p. 31, fig. 2.
Papilio bæticus, Esper, *Schmetterl.*, t. I (1778), pl. XXVII, fig. 3.
Papilio bæticus, Esper, *Schmetterl.*, t. II (1784), pl. XCI, fig. 3.

Papilio pisorum, Fourcroy, *Entomologie de Paris* (1785), p. 242.
Papilio bæticus, Fabricius, *Mantissa Insectorum*, t. II (1787), p. 69.
Papilio bæticus, Hübner, *Europ. Schmetterl.*, t. I (1798), fig. 373-375.
Polyommatus bæticus, Godart, *Encyclopédie méthodique*, t. IX (1823), p. 653.
Lycæna bæticus, Boisduval, *Faune entomologique de Madagascar* (1833), p. 23.
Lycæna bætica, Trimen, *Rhop. Africæ australis*, t. II (1866), p. 236.

Les ailes du *Lycæna bœtica* mâle sont en dessus d'un bleu violet, avec une étroite bordure noirâtre et la frange d'un gris cendré. L'angle anal des inférieures porte deux forts points noirs, entre lesquels naît une queue filiforme bordée de blanc.

Les quatre ailes ont le dessous d'un cendré foncé, rayé de bandelettes brunes ondées. Une bande blanche, continue, droite, traverse le disque au delà du milieu; elle est un peu plus étroite aux ailes supérieures, et bordée de chaque côté par une bandelette brune plus forte que les autres; aux ailes inférieures, elle s'arrête au-dessus des deux ocelles de l'angle anal, qui sont gros, marqués inférieurement de vert métallique et surmontés d'une tache fauve.

La femelle ne diffère du mâle qu'en dessus. Elle est d'un bleu violâtre, avec une large bordure aux quatre ailes; quelquefois le bleu est très réduit et a des reflets très brillants. Les deux yeux du bord postérieur s'alignent avec trois petits cercles blanchâtres placés contre la frange et sont eux-mêmes liserés de blanc.

Le corps est de la couleur des ailes en dessus et blanc cendré en dessous. Les antennes sont noires, annelées de blanc, avec un point roux à leur extrémité.

La Chenille est d'un vert plus ou moins accusé, quelquefois avec le dos lavé de rouge. En Europe, elle vit dans les siliques du baguenaudier et dans les gousses des pois; il est probable qu'à Madagascar elle a les mêmes mœurs et qu'elle se nourrit des graines de légumineuses particulières à l'île. La femelle pond un œuf dans la fleur, et la petite Chenille, une fois éclose, mange les cloisons et les graines, puis elle perce un petit trou dans une des parois de la silique et passe dans une autre; d'ordinaire, elle se laisse tomber à terre pour se changer en

Chrysalide et elle ne reste pas plus de quinze jours en cet état, si la température ne descend pas au-dessous de 12 degrés.

Le *Lycæna bætica* se trouve dans tout l'ancien monde, en remontant au Nord jusqu'au 48e degré de latitude; il est commun à Madagascar. Les individus malgaches diffèrent de ceux de l'Europe par le dessous des ailes, dont les bandelettes sont plus foncées et plus distinctes, avec les intervalles plus blancs.

4. LYCÆNA TELICANUS, Hübner.

(Pl. XXVI, fig. 8, 9, 10, 11 et 12.)

PAPILIO TELICANUS, Hübner, *Europ. Schmetterl.* (1778), fig. 371, 372 et 553.
PAPILIO BÆTICUS, Esper, *Schmetterl.* (1784), pl. XCI, fig. 2.
PAPILIO TELICANUS, Herbst, *Naturæ Schmetterl.* (1804), pl. CCCV, fig. 6-9.
POLYOMMATUS TELICANUS, Godart, *Encyclopédie méthodique* (1823), p. 655.
LYCÆNA TELICANUS, Boisduval, *Faune entom. de Madagascar* (1833), p. 24.
LYCÆNA PULCHRA, Murray, *Trans. of the Entom. Society of London* (1874), p. 524.
LYCÆNA RABEFANER, P. Mabille, *Bull. de la Soc. entomologique de France* (1877), p. 87.

Après avoir vu et comparé un nombre considérable d'individus de cette espèce, nous sommes convaincu que les *Lycæna pulchra*, *L. Rabefaner* et *L. Plinius*, provenant d'Afrique ou de Madagascar, ne sont que de faibles modifications du *L. telicanus* de l'Europe méridionale. Le *L. Plinius* de Donovan est une espèce indienne et doit être écarté.

Nous décrivons ici l'espèce telle qu'elle se trouve à Madagascar. Ce sont les femelles qui semblent différer le plus du type européen; mais, si l'on compare les individus pris en Provence, en Corse, en Andalousie et au Congo avec ceux de Madagascar, on voit que les dessins sont exactement les mêmes; la couleur du disque, qui est blanc, diffère, mais aucun caractère organique ne permet de séparer ce type, tout variable qu'il est, en plusieurs espèces.

Le mâle a le dessus des quatre ailes d'un bleu noir, velouté, à reflet violet, qui laisse à peine soupçonner les dessins du dessous; quelques exemplaires cependant ont les ailes d'un bleu tendre, à reflet légère-

ment rosé, montrant par transparence les bandelettes de la face inférieure. Une bordure noire étroite précède la frange, qui est d'un blanc sale. Le bord externe des secondes ailes porte, près de l'angle anal, deux points noirâtres et une queue filiforme.

Le dessous des ailes est d'un gris cendré, tantôt foncé, tantôt blanchâtre, et coupé de bandelettes noirâtres et transversales. La base porte un trait noir, parallèle à la côte, qui rencontre bientôt la première bandelette et, se réunissant à elle, forme un triangle où est tracée une ligne noire plus ou moins accusée suivant les individus. En comptant pour deux bandelettes les traits précédents, il y en a encore sept jusqu'au bout de l'aile, sans parler du liséré terminal, mais ils n'atteignent pas tous le milieu de l'aile : la troisième bandelette est large au bord interne et continue; la quatrième est interrompue entre le deuxième et le troisième rameau de la nervure médiane et a une tache carrée plus forte et faisant saillie en dehors; la cinquième et la sixième ne vont que jusqu'au premier rameau de la médiane, où elles s'arrêtent sur un point noir, presque isolé, entouré extérieurement d'une liture noirâtre, qui semble leur appartenir aussi bien à l'une qu'à l'autre; la septième s'arrête en face de la cellule; la huitième est ondulée, assez large, moins oblique, complète; la neuvième est composée d'une série de six points ronds ou ovales, placés entre chaque nervure. Un liséré noirâtre précède la frange, qui est d'un gris cendré.

Les mêmes bandelettes se reproduisent aux ailes inférieures sur un fond plus cendré ou plus blanc, suivant les individus; elles sont interrompues sur le disque et réduites à des taches qui se suivent. Les points de la ligne terminale sont placés comme aux supérieures, mais celui de l'angle antérieur est beaucoup plus gros que les autres, et les deux derniers, placés à l'angle anal de chaque côté de la queue filiforme, deviennent des ocelles : ils sont composés d'un point très noir, portant un demi-cercle d'écailles bleues ou d'un vert métallique, avec un anneau fauve, et s'appuient en haut à la bandelette brune, dont les taches les entourent. Il est à remarquer que l'ocelle anal a son anneau fauve échancré en dehors, et que le blanc du fond remonte ainsi, jusqu'au-dessus

du point noir, en forme de trait. Les *Lycæna telicanus* d'Europe, d'Algérie et de Syrie ont ce caractère, comme le *L. pulchra* de toute l'Afrique.

La femelle diffère beaucoup de celle du *L. telicanus*, telle que nous la connaissons. Les ailes supérieures sont brunes, avec le disque blanc, lavé, depuis la base jusqu'un peu au delà de la cellule, de bleu métallique parfois verdâtre et traversé, au devant de cette même cellule, par une raie noire, composée de trois points allongés et réunis; trois autres points noirs forment une ligne oblique qui part des rameaux costaux au-dessous de l'apex et vient rejoindre la ligne médiane en son milieu. La bordure noirâtre est divisée à l'angle interne par deux ou trois points blanchâtres alignés le long du bord.

Les ailes inférieures ont le disque d'un gris cendré, traversé par deux traits noirs, dont l'inférieur, formé de trois points réunis, est triangulaire et placé au bout de la cellule. Il y a ensuite deux bandelettes noirâtres éclairées de blanc et une rangée marginale de six points noirs, dont les deux derniers, situés à l'angle anal, sont plus foncés et surmontés d'un arc un peu bleuâtre. Le dessous est semblable à celui du mâle, avec le fond encore plus blanc et la plupart des bandelettes plus étroites et plus pâles, à l'exception des deuxième, quatrième et sixième qui sont plus sombres, parfois presque noires.

Le corps est d'un blanc cendré en dessous, avec la poitrine et les palpes gris. L'envergure est de 22 à 28 millimètres chez les deux sexes.

Nous avions appelé *L. Rabefaner* un mâle dont le dessus des ailes est opaque et d'un bleu noirâtre, et dont le dessous présente des bandelettes mieux marquées et plus continues; mais il n'y a en réalité aucune différence spécifique entre cette forme et les autres; si l'on réunit, en effet, une série de *L. telicanus*, on remarque des mâles à ailes larges, d'un bleu clair, qui laissent apercevoir par transparence toutes les bandelettes du dessous, puis des mâles à ailes inférieures un peu rétrécies, plus foncées, qui sont à peine marbrées, enfin d'autres, qui ont les ailes complètement opaques et d'un bleu très sombre. Les femelles présentent des variations analogues : les unes ont le disque tout blanc, lavé de bleu changeant, et les dessins noirs très marqués; d'autres n'ont

qu'une simple éclaircie blanche, et leurs dessins se confondent avec le fond; enfin il y a beaucoup de formes intermédiaires. La face inférieure ne varie que pour la couleur du fond, qui va du blanc au gris foncé.

Le *Lycæna telicanus* est très commun à Madagascar; nous l'avons reçu de plusieurs parties de l'île, ainsi que de Nosy-Bé et de Sainte-Marie. Les exemplaires pris sur les côtes sont plus grands et plus brillants. C'est par une erreur typographique que le *L. pulchra* a été maintenu comme espèce sur la planche XXVI.

5. LYCÆNA ARTEMENES, P. Mabille.

(Pl. XXVII, fig. 3 et 4.)

Lycæna Artemenes, P. Mabille, *Bull. de la Soc. entom. de Belgique* (févr. 1880), pl. XVI.
Castalius auratus, Butler, *Ann. and Mag. of Natural History* (avril 1880), p. 336.

Les ailes du *Lycæna Artemenes* sont, en dessus, d'un fauve noirâtre à reflet cuivreux. Leur attache est salie de brun, et les franges sont noirâtres, ainsi que les bords. Aux inférieures, le bord externe porte une queue assez prononcée et, de chaque côté, une tache métallique, dont l'une, près de l'angle anal, est bleue, et dont l'autre est d'un violet brillant.

En dessous, elles sont d'un blanc cendré, rayées de bandes noirâtres, trois sur les supérieures, qui sont doubles, composées chacune de deux bandelettes noirâtres, séparées par du gris et tendant à se rapprocher dans leur partie inférieure : la première passe sur les secondes ailes et y forme une pointe courte et courbe; la deuxième s'arrête dans la cellule; la troisième se divise au milieu du limbe et envoie une de ses bandelettes vers le bord interne, tandis que l'autre va se confondre avec une quatrième bande, composée de traits orbiculaires, qui est terminale et qui va de l'apex à l'angle interne.

Les ailes inférieures ont la base couverte de taches noirâtres, presque contiguës, qui correspondent au gros point noir de la base de l'aile supérieure. Le milieu du limbe est coupé par une bande sinueuse de taches rapprochées, qui fait suite à la troisième des premières ailes et qui se

IMPRIMERIE NATIONALE.

bifurque au-dessous de la cellule. L'une des bandelettes ainsi produites se joint à la tache du bord abdominal, l'autre forme une ligne dentée, parallèle au bord externe, en avant de laquelle sont deux points noirs, portant quelques écailles métalliques et placés de chaque côté de la queue sur la bande terminale, qui est plus faible qu'aux ailes supérieures.

Le corps de ce Lycène est noirâtre en dessus, d'un gris cendré en dessous. Les palpes ont les deux premiers articles noirs en dessus et blancs en dessous; le troisième est tout noir. L'envergure est de 26 millimètres.

Cette espèce est rare à Madagascar. Nous l'avons vue dans la collection de M. Henley G. Smith et au Musée britannique. Nous avons fait figurer l'individu mâle qui appartient à M. Smith.

6. LYCÆNA DARIUS, P. Mabille.

(Pl. XXVI, fig. 13, 14 et 15.)

Lycæna Darius, P. Mabille, *Bull. de la Soc. zoologique de France* (1877), p. 216.

Le *Lycæna Darius* mâle a les quatre ailes d'un bleu violet clair, saupoudrées de bleu foncé chatoyant sur le disque; une bordure noire très mince suit les ailes et précède la frange, qui est coupée de blanc, surtout aux inférieures.

En dessous, les ailes supérieures sont d'un gris blanc, rayées de huit zébrures d'un brun noirâtre, les cinq premières basilaires, dont les deux antérieures s'arrêtent sur les rameaux de la nervure composée postérieure; la sixième, plus pâle, courbe, se confondant au-dessous des trois premières en une ombre d'un gris clair qui occupe le bord interne; la septième, qui est foncée, très large, courbe, finissant en pointe; la huitième maculaire, réduite à une tache costale auprès de l'apex et à deux autres sur le milieu du bord externe.

Les ailes inférieures ont leur moitié postérieure plus foncée que l'antérieure; la base porte une tache en demi-cercle, noirâtre, puis, sur le bord antérieur, deux commencements de bandes également sombres,

qui sont interrompues brusquement avant d'atteindre la partie foncée, où l'on voit une large tache brune, marquée d'un gros trait noir et éclairée inférieurement par du blanc cendré qui va de l'origine de la queue à l'angle anal. Un peu au-dessus de la queue, il y a un gros point noir, cerclé de jaune, avec quelques écailles métalliques, et un autre plus petit à l'angle anal; la bordure maculaire brune dont ces deux points font partie est peu marquée.

Le corps est d'un noir bleuâtre en dessus et gris en dessous; la poitrine et l'abdomen sont hérissés de poils floconneux blancs.

La femelle a le dessus des ailes d'un gris foncé, avec un trait noirâtre au bout de la cellule et le milieu du disque blanchâtre; une ombre noire part de la côte et passe sur le milieu des rameaux; en outre, tout l'espace clair est lavé de bleu de ciel changeant, plus intense à la base. Les inférieures sont à peu près semblables, mais le disque est plus foncé et le bleu est moins vif et moins étendu. Le bord externe présente trois ocelles; celui de l'angle anal est prolongé par une liture noire jusqu'à la queue filiforme. La frange est blanche, entrecoupée de noir aux quatre ailes. En dessous, les dessins ne diffèrent pas de ceux du mâle.

L'envergure est d'environ 25 millimètres chez les deux sexes.

Nous n'avons vu qu'un petit nombre d'exemplaires de cette espèce. Nous avons fait figurer le mâle et la femelle sur des individus appartenant à la collection de M. Henley Grose Smith[1].

7. LYCÆNA SCINTILLA, P. Mabille.

(Pl. XXVII, fig. 5, 6 et 7.)

LYCÆNA SCINTILLA, P. Mabille, *Bull. de la Soc. entomologique de France* (1877), p. 100.
LYCÆNA QUADRIOCULARIS, Saalmuller, *Lepidopt. von Madag.* (1884), p. 100, fig. 7 et 8.

Le *Lycæna scintilla* mâle a ses ailes, en dessus, d'un bleu de ciel, à reflets plus vifs vers les bords. Les inférieures ont leur frange blanche,

[1] Il est probable que le *Lycæna Darius* devra être réuni au *L. lingens* de Cramer. Les différences que nous avons relevées ne nous paraissent pas avoir une importance spécifique suffisante pour séparer les individus de Madagascar de ceux du continent.

précédée d'un fin liséré noir; un peu avant l'angle anal, naît une queue filiforme également noire. Cet angle et le bord abdominal sont frangés de poils argentés.

En dessous, les ailes supérieures sont d'un gris foncé, s'éclaircissant un peu vers le bord externe. Les inférieures sont du même gris à la base et, à partir du milieu, d'un cendré blanchâtre. Les deux couleurs sont nettement séparées par une ligne blanche, ondulée, marquée de deux taches presque noires, indécises, dont l'une est placée au bord abdominal et l'autre au milieu du disque, et qui sont disposées de manière à former un triangle avec un point noir, cerclé de blanc, éclairé en haut de brun clair et plus fort qu'en dessus, qui est placé à la naissance de la queue. En outre, les ailes offrent une série de dessins très faibles, quoique distincts, formés de lignes ou chaînettes noires, éclairées de blanc; les supérieures portent un orbe noirâtre, entouré de blanc au bout de la cellule, puis une rangée de six cercles également noirâtres, à milieu blanc, placés sur un espace plus clair, bordé de chaque côté par une ombre foncée qui est située sur le milieu des rameaux, puis une série d'arcs bruns tout près du bord et enfin un liséré de la même couleur en avant de la frange, qui est blanche. Les inférieures ont, en outre des dessins déjà indiqués, au bord antérieur, deux points noirs, petits, très foncés, entourés de blanc; il y a, sur la partie grise, de petits traits blanchâtres vermiculés; la partie postérieure de l'aile est striée de gris foncé, et la rangée terminale d'arcs noirâtres, qui est du reste presque effacée chez beaucoup d'individus, se continue contre la frange. Chez quelques exemplaires mieux écrits, le point noir qui est près de la queue filiforme est surmonté d'un peu de rouge.

En dessus, le thorax est d'un bleu sombre et l'abdomen est noirâtre; en dessous, le corps est tout blanc. Les pattes sont d'un gris cendré et les tarses sont annelés de blanc.

La femelle a les ailes supérieures d'un bleu foncé, avec une bordure noire costale qui va en s'élargissant de la base à l'apex et qui se continue sur le bord externe, où elle devient plus étroite. Les ailes inférieures sont du même bleu; le bord antérieur est obscurci de noirâtre, et, en

avant de la frange, il y a deux lisérés noirs, dont l'intérieur est interrompu avant la queue filiforme et fait place à trois points dont l'intermédiaire est le plus gros. Sa face inférieure est semblable à celle du mâle, mais elle est plus foncée, les dessins ressortent en blanc cendré, et, aux ailes inférieures, les deux points du bord antérieur sont noirs, pupillés de bleu et cerclés de blanc, et l'ocelle de l'angle anal est surmonté d'une tache triangulaire rouge.

L'envergure du mâle est de 28 millimètres, celle de la femelle de 30.

Nous avons vu un mâle et une femelle dans la collection de M. C. Ward, une autre paire dans celle de M. Henley Grose Smith, et nous avons reçu deux exemplaires de Tamatave.

8. LYCÆNA SMITHII, P. Mabille.

(Pl. XXVII, fig. 9, 10 et 11.)

Lycæna Smithii, P. Mabille, *Bull. de la Soc. entomologique de France* (1877), p. 87.

Le *Lycæna Smithii* a ses ailes, en dessus, d'un bleu sombre, à reflets violets, avec la base d'un bleu plus vif; une bordure noire fine entoure les postérieures; le bord abdominal est frangé de poils argentés.

La face inférieure est d'un gris de poussière, plus sombre à la base des ailes, et traversée par des faisceaux de lignes ondulées et anastomosées, disposées ainsi qu'il suit : les premières ailes ne portent aucun dessin à la base; il y a, au devant de la cellule, quelques traits d'un blanc cendré; une bande de traits semblables, presque contigus sur le disque aux précédents et qui imitent les anneaux d'une natte, traverse les quatre ailes et est accompagnée sur les secondes d'autres traits qui remontent jusque vers la base. Le bord est longé par une bandelette composée de taches blanchâtres, triangulaires, où l'on voit un trait gris surmonté d'un arc de la même couleur, et qui, distincte aux ailes supérieures, devient confuse aux inférieures, où elle est réunie à celle du disque par d'autres traits vermiculés d'un blanc grisâtre. Au bord externe, un peu avant l'angle anal, il y a deux points, dont l'un est mi-parti de rouge et de noir et cerclé en dessous de vert métallique, et dont l'autre,

qui est noir avec un petit point rouge et quelques écailles métalliques, est accolé à un autre point très petit, placé sur l'angle même, qui manque du reste quelquefois. La frange est longue, et ses poils écailleux forment, au bout des nervures, deux petits pinceaux en avant de chacun des deux points marginaux. Il y a, au bord antérieur, près de la base, un gros point noir, cerclé de blanc.

La femelle a le dessus des ailes du même bleu violet, mais tous leurs bords sont ombrés de noirâtre; les inférieures ont en outre la base très obscure, et le bord externe est accompagné de cinq ocelles plus clairs que le fond, marqués en bas d'un point noir et appuyés sur une ligne claire qui, elle-même, est séparée de la frange par un liséré noir. Ces ocelles sont bordés en dessus de brun foncé et surmontés d'une rangée symétrique de taches claires; celui de l'angle anal est incomplet; le suivant est plus grand que les autres et tout entier occupé par un gros point noir, presque triangulaire. Le dessous porte les mêmes dessins que chez les mâles, mais il est plus foncé.

Le corps est en dessus d'un bleu sombre et blanchâtre en dessous; l'abdomen est noirâtre. L'envergure du mâle est de 26 millimètres, celle de la femelle de 27.

Le *Lycæna Smithii* est rare à Madagascar; nous n'en avons vu que quatre exemplaires, dont une paire appartenant à M. Henley G. Smith. Ce Lycène provient de l'intérieur de l'île; il a aussi été pris à Foulepointe. Hewitson avait nommé *Lycænesthes Lochias* une espèce de Madagascar dont nous nous sommes fait envoyer un dessin; nous y avons reconnu la femelle du *L. Smithii.*

9. LYCÆNA SANGUIGUTTA, P. Mabille.

(Pl. XXVII, fig. 12 et 13.)

LYCÆNA SANGUIGUTTA, P. Mabille, *Bull. de la Soc. philomathique* (juin 1879), p. 132.
LYCÆNA CÆRULEOARCUATA, Saalmuller, *Lepid. von Madag.* (1884), p. 102, fig. 9, 10 et 11.

Le *Lycæna sanguigutta* a le port du *L. Smithii.* Le dessus des ailes est d'un bleu foncé intense. Les bords sont rembrunis en avant de la frange,

qui est grise à la base et d'un blanc cendré à l'extrémité. Le bord externe des inférieures porte une petite queue filiforme, au dessus de laquelle il y a un point noir triangulaire. Le bord abdominal, qui est noirâtre dans toute son étendue, est marqué, à l'angle anal, d'une tache plus foncée, mais vague.

Le dessous des ailes est d'un gris de fer, avec des dessins plus sombres que le fond, mais peu distincts, sur les supérieures, à savoir : un trait cellulaire, une rangée de taches oblongues passant sur les rameaux et une rangée marginale de taches doublées intérieurement d'un arc ou trait sagitté. Les mêmes dessins se continuent sur les ailes inférieures, mais plus forts et plus accusés; il y a en outre deux points noirs, cerclés de blanc au bord antérieur, l'un vers le milieu, l'autre près de la base; le trait cellulaire devient un croissant assez large et est accompagné de deux petits orbes, placés l'un au-dessous du premier point noir, l'autre au-dessous du second. Au bord externe, un peu avant la queue, une des taches marginales est remplacée par un gros point d'un noir profond, que surmonte un arc rouge carmin qui se joint au point noir sans l'envahir, comme dans le *Lycæna Smithii*, où il est entouré de blanc et une fois plus petit. A l'angle anal, il y a un petit point noir qui est presque caché par les poils du bord abdominal.

Le corps est de la couleur des ailes, d'un bleu noir en dessus, d'un gris cendré en dessous. Les palpes et le front sont blancs. L'envergure est de 24 à 25 millimètres.

Le *Lycæna sanguigutta* provient du nord de Madagascar; il paraît rare. Nous n'avons vu qu'un seul mâle, qui appartient à la riche collection de M. Henley Grose Smith.

10. LYCÆNA ATROGEMMATA, Butler.

(Pl. XXIX, fig. 3 et 3ᵃ.)

LYCÆNA ATROGEMMATA, Butler, *Ann. and Mag. of Natural History* (1872), p. 290.

Le *Lycæna atrogemmata* a le port du *L. Lysimon* et lui ressemble en dessus. En effet, il est d'un brun foncé; ses ailes supérieures sont glacées

à la base de bleu métallique et portent un trait noir qui ferme la cellule; les inférieures sont aussi glacées de bleu foncé jusqu'à la frange, où des écailles métalliques, accumulées et coupées par des nervures, forment comme un cordon marginal de petites taches. Les franges sont grises.

Le dessous est d'un gris foncé, tirant sur le roux. Les ailes supérieures sont marquées d'un gros point noir basilaire, d'un autre très petit qui est placé au-dessous de lui près du bord interne et d'un troisième, plus gros que le premier, qui est situé au bout de la cellule; ces points sont d'un noir profond, cerclés de blanc. En face de l'apex, il y a trois points semblables, qui sont en ligne courbe, rapprochés, et dont l'intermédiaire est un peu plus fort que les autres. Près du bord, on distingue vaguement deux cordons de taches brunes, légèrement éclairées de blanc. Les ailes inférieures portent une ligne droite basilaire de quatre petits points noirs, un trait cellulaire et une ligne courbe de sept points, tous cerclés de blanc. Le long du bord externe court une rangée de taches blanchâtres orbiculaires, marquées d'un point central noirâtre. Il y en a deux contigus à l'angle anal, et le précédent est plus gros que tous les autres.

Le corps est noir en dessus, d'un gris roussâtre en dessous. L'envergure est de 22 à 23 millimètres.

Cette jolie espèce, qui ne ressemble à aucune autre, est remarquable par la grosseur des points noirs du dessous des ailes supérieures.

Nous avons fait figurer le type même de M. Butler; nous avons vu deux autres exemplaires, dont l'un appartient à M. Henley G. Smith.

11. LYCÆNA RETICULUM, P. Mabille.

(Pl. XXVII, fig. 14 et 15.)

LYCÆNA RETICULUM, P. Mabille, *Bull. de la Soc. d'entomologie de France* (1877), p. 101.

Le *Lycæna reticulum* a les ailes, en dessus, d'un bleu violet sombre, avec une étroite bordure noire et la frange d'un gris foncé. A la base des premières ailes et sur le disque des secondes, il y a un reflet d'un bleu argenté.

Le dessous des quatre ailes est d'un gris de fer uniforme, traversé par des dessins d'un cendré clair, qui sont composés de petits traits courbes, délicats, disposés ainsi qu'il suit : une bandelette marginale, formée de trois lignes de traits fins et blancs, arqués en face de l'apex, suit la frange, que précède un liséré obscur, et finit un peu avant l'angle interne; une autre coupe le disque et est composée de petits segments de cercle, opposés par leur côté concave et n'atteignant pas le bord interne; enfin quatre traits, disposés deux par deux et continués sur la côte, ne dépassent pas la cellule.

Les ailes inférieures sont entièrement réticulées; on peut cependant distinguer un liséré marginal doublé intérieurement d'une ligne blanche, que surmonte entre chaque nervure un arc pointu et blanc, dont le troisième, placé avant l'angle anal, contient un point noir et rond; puis trois bandelettes, dont l'une est formée d'arcs réunis par leur côté convexe et ayant la figure d'un X couché, dont l'autre, qui s'anastomose avec la précédente, est composée de deux traits courbes jusqu'à la cellule et de trois autres depuis la cellule jusqu'au bord abdominal, et dont la dernière est formée de traits doubles et de deux ou trois traits isolés sur la base.

Le corps est noir en dessus; le thorax est hérissé de poils d'un bleu argenté. Les antennes sont annelées de blanc bleuâtre, et leur massue est noire avec un anneau blanc très fin. L'envergure est de 22 millimètres.

Cette espèce est rare. Nous n'avons vu que deux mâles, dont l'un appartient à M. Henley Grose Smith.

12. LYCÆNA CISSUS, Godart.

(Pl. XXVIII, fig. 1, 2, 3 et 4.)

POLYOMMATUS CISSUS, Godart, *Encyclopédie méthodique*, t. IX (1823), p. 683.
POLYOMMATUS CISSUS, Hübner, *Zuträge exot. Schmetterl.* (1837), fig. 811, 812.
LYCÆNA CATHARINA, Trimen, *Trans. of the Entom. Soc. of London* (1862), p. 281.
LYCÆNA CISSUS, Trimen, *Rhopalocera Africæ australis* (1866), p. 252.
LAMPIDES ABERRANS, Butler, *Ann. and Mag. of Natural History* (1878), p. 289.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Le *Lycæna cissus* a le dessus des ailes d'un gris cendré luisant, glacé de bleu violet; quelques dessins vagues apparaissent sur le disque : ce sont ceux de la face inférieure de l'aile, qui se voient par transparence. La frange est cendrée, et le bord externe est légèrement rembruni. Au bord postérieur des secondes ailes se trouvent deux ou trois points noirs, dont un seul, qui est situé au sommet d'un faible coude de l'aile et qui est le plus gros, est constant, et que surmonte une bandelette rouge, composée d'ordinaire de quatre taches, quelquefois de deux; chez le mâle, la tache du gros point est toujours la plus forte.

En dessous, les ailes sont d'un gris cendré; les supérieures ont un point noir dans la cellule et un arc à son extrémité, et, sur le disque, une série de points noirs cerclés de cendré clair, dont les quatre premiers en face de l'apex sont ronds et dont les autres sont carrés ou allongés. Contre le bord court un double cordon de traits sagittés et de petites taches appuyées sur la frange, tous d'un gris cendré, plus ou moins foncé suivant les individus. Les ailes inférieures portent à la base même deux points noirs, au bout de la cellule un arc linéaire de grosseur et d'intensité variables, et sur le disque une ligne de petits points noirs, cerclés de blanchâtre, dont les deux premiers sont d'ordinaire d'un brun rouge; la série marginale des ailes supérieures est reproduite en dessous, plus distincte. La bandelette rouge est toujours plus large qu'en dessus, et le point noir, qui porte un petit amas d'écailles d'un vert métallique, est très accusé.

La femelle a les ailes un peu plus larges que le mâle; les bords sont largement rembrunis de noirâtre, et le disque est d'un cendré bleuâtre, à reflet violet pâle. Les taches rouges du bord postérieur sont plus étendues et forment presque toujours une bandelette continue.

Le corps est noirâtre en dessus et hérissé de poils bleuâtres; il est cendré en dessous. L'envergure du mâle est de 35 millimètres, celle de la femelle de 38.

Une aberration de ce grand Lycène a été décrite par M. Butler sous le nom de *Lampides aberrans* d'après un individu appartenant au Musée britannique; en dessus, la teinte générale est plus obscure et le bleu plus

foncé; en dessous, les ailes sont d'un gris sombre; aux supérieures, les dessins ont disparu, et il ne reste que le trait cellulaire et deux points noirs entre les rameaux en face de la cellule; aux inférieures, dont les dessins sont encore plus modifiés, on voit près de la côte, le long de la nervure sous-costale, un fort trait noir, suivi de trois points alignés, et à la base un gros trait noir qui précède l'arc cellulaire.

Le *Lycæna cissus* n'est pas très rare à Madagascar, du moins sur la côte occidentale.

13. LYCÆNA MALATHANA, Boisduval.

(Pl. XXVII, fig. 5, 6, 7, 8, 9 et 10.)

LYCÆNA MALATHANA, Boisduval, *Faune entomologique de Madagascar* (1833), p. 25.
LYCÆNA ASOPUS, Hopffer, *Bericht Verhandlung. Akad. Berlin* (1855), p. 642.
LYCÆNA ASOPUS, Hopffer, *Peter. Reis.*, Zool., t. V (1862), p. 410, pl. XXVI, fig. 13-15.
LYCÆNA KAMA, Trimen, *Transact. of the Entom. Soc. of London* (1862), p. 403.
LYCÆNA CONGUENSIS, P. Mabille, *Bull. de la Soc. zool. de France* (1877), p. 218.

Le *Lycæna malathana* est assez variable de taille et de coloris, et l'on trouve à Madagascar, comme en Afrique, des variétés qui ont été considérées comme des espèces particulières; la plus commune est celle qui a été décrite par le docteur Boisduval, et qui peut être regardée comme le type de l'espèce.

Le mâle a le dessus des ailes d'un gris noirâtre, avec des reflets d'un bleu terne, plus accusés sur les supérieures. Celles-ci offrent un point cellulaire noirâtre et, à l'angle interne, une série marginale de trois lunules plus foncées, légèrement éclairées de gris clair. Les inférieures sont plus noirâtres et portent deux rangées marginales de dessins blancs qui vont en s'oblitérant vers l'angle antérieur, la première composée de six traits ou arcs blancs et la deuxième formée de cinq ou six lunules blanches aiguës en haut et correspondant à la concavité des arcs de la rangée supérieure, dont la dernière, près de l'angle anal, est plus petite et géminée, dont la précédente est marquée d'un fort point noir. surmonté d'une tache fauve touchant l'arc blanc, et dont les autres renferment une petite tache foncée.

Le dessous des ailes est d'un gris de fer très clair; les supérieures offrent une lunule supérieure noirâtre, arquée et cerclée de blanc, et trois cordons marginaux, très rapprochés, de taches noirâtres entourées de blanc cendré : celles du cordon intérieur sont presque rondes, celles du cordon intermédiaire sont anguleuses en dedans. Un liséré noir précède la frange, qui est grise. A la base des ailes inférieures, il y a une rangée de trois points noirs, cerclés de blanc; un quatrième, qui est également noir et fort, est placé au milieu du bord antérieur. Les trois cordons des supérieures se continuent sur celles-ci, mais sont moins réguliers et occupent plus d'espace : le trait cellulaire est très gros et triangulaire; les taches du cordon intérieur sont placées d'une façon irrégulière; celles du cordon intermédiaire sont en forme de triangle, noires et surmontées d'un arc blanc; le cordon marginal offre des lunules, dont la dernière, à l'angle anal, a un point noir marqué d'écailles d'un vert métallique et dont la précédente est comme en dessus, mais avec le point noir doublé aussi de vert.

La femelle ressemble au mâle. Les ailes supérieures ont le disque glacé de bleu cendré très léger; le trait cellulaire est plus fort; les deux séries de dessins blancs sont plus accusés aux ailes inférieures. En dessous, le fond est un peu plus blanc.

Le corps est noirâtre en dessus; le thorax est hérissé de poils cendrés. En dessous, tout le corps est blanc. L'envergure des mâles varie de 29 à 32 millimètres, celle des femelles de 30 à 33.

Quelques individus mâles ont les ailes supérieures glacées de bleu cendré, quelquefois très vif, et leurs femelles ont le disque des inférieures d'un bleu blanchâtre; leur taille est plus grande. Hopffer les a décrits sous le nom de *Lycæna Asopus.*

D'autres sont plus petits, avec le dessus des ailes d'un gris cendré et quelques écailles d'un bleu sombre; leurs femelles ont les traits blancs des ailes inférieures peu apparents ou très réduits. Nous leur avons donné le nom de *Lycæna conguensis.*

Le *Lycæna malathana* est répandu dans toute l'Afrique; mais, comme il n'a jamais été figuré, il a été méconnu par tous les auteurs. Nous

avons vu et étudié le type même de l'espèce dans l'ancienne collection Boisduval, et il nous a été facile d'en établir la synonymie. La description publiée dans la *Faune de Madagascar* est incomplète; elle donne au mâle des ailes trop bleues et ne parle pas, par oubli sans doute, de la double rangée des dessins blancs des ailes inférieures.

Nous avons vu de nombreux exemplaires de cette espèce. La collection de M. H. G. Smith renferme un individu de la variété *Lycæna Asopus*.

14. LYCÆNA ANTANOSSA, P. Mabille.

(Pl. XXVIII, fig. 11, 12, 13 et 14.)

LYCÆNA ANTANOSSA, P. Mabille, *Bull. de la Soc. entomologique de France* (1877), p. 101.

Les ailes du *Lycæna antanossa* sont en dessus d'un gris noirâtre un peu cendré, glacées depuis la base jusqu'aux deux tiers d'un bleu verdâtre chatoyant qui se change en bleu cendré suivant l'incidence de la lumière. La côte des supérieures est, ainsi que la frange, d'un gris pâle. Aux inférieures, le milieu du limbe est saupoudré de bleu métallique; le bord antérieur est noirâtre, le bord abdominal est également terne et mat, et le bord externe porte une série marginale d'anneaux blanchâtres ou bleuâtres, qui enferment un triangle de la couleur du fond; celui de l'angle anal est géminé. Un liséré noir précède la frange.

Le dessous des ailes est d'un gris de perle, un peu plus foncé aux supérieures. Sur celles-ci, il y a un arc discoïdal noir, puis sur le disque une rangée de points également noirs, au nombre de cinq, dont les deux supérieurs sont très petits, placés devant l'apex, et enfin une double rangée terminale d'arcs et de points d'un noir roussâtre, limités par du blanc grisâtre qui se fond avec la couleur générale. La frange est précédée d'un liséré noir. Les ailes inférieures ont un dessin analogue; il y a, en plus, une ligne basilaire de trois points, placés comme les suivants sur une éclaircie cendrée, dont le supérieur, qui est près du bord antérieur, est le plus fort; un arc central noir est au bout de la cellule, et sur le disque court une ligne sinueuse de sept points qui correspond à la ligne du disque des premières ailes : les deux premiers, près

du bord abdominal, sont très petits; les quatre suivants sont plus forts et à peu près égaux, et le septième, qui est placé sur le bord antérieur, est écarté des autres et le plus gros. Il y a des éclaircies blanches et sagittées au-dessous de cette ligne et en avant de la bandelette terminale, qui est double et composée d'arcs noirs à sommet aigu et de taches triangulaires roussâtres. Le liséré terminal est net et bien marqué.

Le corps est d'un gris noirâtre, saupoudré de bleu; en dessous, il est d'un gris de poussière, ainsi que les pattes. Les antennes sont annelées de blanc, avec la massue noire.

L'envergure est de 25 millimètres.

Le *Lycæna antanossa* paraît rare. Nous en avons vu deux mâles, dont l'un appartient à M. Henley Grose Smith.

15. LYCÆNA KNYSNA, Trimen.

(Pl. XXVIII, fig. 15, 16 et 17.)

LYCÆNA KNYSNA, Trimen, *Transact. of the Entomolog. Society of London* (1862), p. 282.
LYCÆNA KHARSANDRA, Moore, *Proceed. Zool. Soc. London* (1865), p. 505, pl. XXXI, fig. 7.
LYCÆNA KNYSNA, Trimen, *Rhopalocera Africæ australis* (1866), p. 255.

Le *Lycæna Knysna* mâle a les ailes, en dessus, d'un brun noirâtre, saupoudrées d'écailles bleues jusqu'aux deux tiers; sur les supérieures, le bleu est moins étendu; les franges sont d'un gris cendré. En dessous, les quatre ailes sont d'un gris terreux; il y a, à la base de la cellule, un point noir, souvent géminé, et, à son extrémité, un arc très net, et, sur les rameaux des nervures, une ligne de sept points, dont le premier, qui est près de la côte, est écarté des autres et placé au-dessus du trait cellulaire. De l'apex à l'angle interne s'étend une double rangée de taches brunes, dont l'intérieure est la plus marquée. Tous les points et toutes les taches sont cerclés de gris cendré. Aux ailes inférieures, la double rangée marginale est semblable; sur le disque, la ligne de points est disposée en demi-cercle; le trait cellulaire est en forme de croissant, et une ligne de trois ou quatre points traverse l'aile sur la base même.

Le corps est de la couleur des ailes; brun en dessus, il est cendré en

dessous. Les antennes ont la massue noire en dessus et rousse en dessous. Les palpes ont leur dernier article noir et très aigu et leur face inférieure blanche. L'envergure est de 25 millimètres.

Nous avons vu deux exemplaires dans la collection de M. C. Ward.

Le *Lycæna Knysna* est très voisin du *L. Lysimon*, dont il n'est probablement qu'une modification et auquel M. Kirby le réunit; mais il le sépare du *L. Kharsandra*, que M. Moore a décrit sur des exemplaires indiens. Nous possédons des individus provenant du Congo, qui ont été déterminés *L. Kharsandra* par M. Moore lui-même et qui ne diffèrent de ceux de Madagascar que par une couleur un peu plus foncée.

16. LYCÆNA LYSIMON, Hübner.

(Pl. XXIX, fig. 1 et 1ª.)

Papilio Lysimon, Hübner, *Europ. Schmett.* (1798-1803), fig. 534-535.
Polyommatus Lysimon, Godart, *Encyclopédie méthodique*, t. IX (1823), p. 701.
Argus Lysimon, Boisduval, *Faune entomologique de Madagascar* (1833), p. 23.
Lycæna Lysimon, Herrich Schœffer, *Schmett. Europ.* (1843), fig. 28-29.
Lycæna communis, Herrich Schœffer, *Stett. entomolog. Zeitung* (1869), p. 72.

Le *Lycæna Lysimon* a le dessus des ailes d'un bleu sombre; une bordure noire, assez large, limite la couleur bleue aux quatre ailes; la frange est d'un gris cendré aux supérieures et blanchâtre aux inférieures.

Le dessous est d'un gris clair, un peu jaunâtre. Les premières ailes ont à la base de la cellule un point noir, souvent géminé, à son extrémité un arc noir, sur les rameaux des nervures une ligne de sept points dont le supérieur, qui est près de la côte, est un peu écarté des autres, enfin une double rangée marginale de traits bruns. Les secondes ailes ont le même dessin, mais la ligne de points du disque décrit une courbe prononcée, le trait cellulaire est très fort, et, sur la base de l'aile, il y a une ligne droite de trois à quatre points. Ces traits et ces points sont tous noirs, cerclés de blanc.

La femelle a le dessus des ailes presque noir, avec la base seulement saupoudrée d'écailles bleues. En dessous, la couleur générale est d'un

gris foncé, tirant sur le jaune terreux. Les dessins sont les mêmes que chez le mâle, mais moins marqués.

Le corps est semblable dans les deux sexes, d'un gris foncé en dessus, cendré en dessous. La massue des antennes est noire en dessus et fauve en dessous. Les palpes ont le dernier article droit, long et noir. L'envergure est de 23 à 24 millimètres.

Le *Lycæna Lysimon* est commun dans tout Madagascar. M. A. Grandidier l'a rapporté du sud-ouest, et nous en avons vu beaucoup d'exemplaires provenant de l'est et du nord de l'île.

17. LYCÆNA MYLICA, Guenée.

(Pl. XXIX, fig. 2 et 2ᵃ.)

LYCÆNA MYLICA, Guenée, dans *Notes sur la Réunion* de Maillard, t. II, Lép. (1863), p. 18.
LYCÆNA PERPARVA, Saalmuller, *Lepidopt. von Madagascar* (1884), p. 98.

Les ailes du *Lycæna mylica* sont d'un gris noirâtre uniforme, un peu glacées de bleuâtre à la côte des supérieures; la frange est grise et tout le disque des inférieures est d'un bleuâtre pâle.

Le dessous des ailes est d'un blanc grisâtre clair; les supérieures ont un trait noir au bout de la cellule, trois points ronds très noirs à la côte, dont le deuxième est presque contigu au trait cellulaire et dont le troisième, qu'accompagne un très petit point noir placé entre lui et le précédent, est rejoint devant l'apex par une ligne de cinq autres points noirs bien marqués, un peu oblique, parallèle au bord externe et légèrement éclairée de blanc. Il y a ensuite une double ligne antémarginale, dont la première, qui est sinuée continue, commence à la côte, se courbe avec l'apex et va jusqu'à l'angle externe, et dont la deuxième est formée par des taches foncées, entourées de blanc cendré et limitées par le liséré qui précède la frange. Les ailes inférieures ont trois points en ligne droite à la base, un point isolé près du corps, un arc au bout de la cellule et un point noir sur le milieu du bord antérieur, au-dessous duquel commence une ligne courbe de six points noirs équidistants; la ligne du disque semble faire le tour de l'aile et compte neuf points.

Au bord externe reparaît la double ligne des premières ailes, qui est un peu moins marquée.

La femelle est exactement semblable au mâle, mais en dessous elle est d'un gris de fer foncé et uni. Tous les points sont cerclés de blanc.

Le corps est noirâtre en dessus, blanc cendré en dessous. L'envergure est de 12 millimètres chez le mâle, de 16 chez la femelle.

Le *Lycæna mylica* est rare à Madagascar. Nous avons vu deux mâles et deux femelles dans la collection de M. Henley G. Smith. Il est très voisin du *L. Lysimon*, et il faudrait en voir des séries pour être sûr qu'il en est bien distinct.

18. LYCÆNA TINTINGA, Boisduval.

(Pl. XXIX, fig. 4 et 4ᵃ.)

LYCÆNA? TINTINGA, Boisduval, *Faune entomologique de Madagascar*, (1833) p. 27.

Les ailes supérieures du *Lycæna Tintinga* ont l'apex aigu; elles sont noirâtres, avec tout le disque jusqu'auprès de l'angle interne d'un blanc bleuâtre un peu obscurci d'atomes gris. Un trait noir est placé au bout de la cellule et se confond avec la partie noire costale; les ailes inférieures sont ovales arrondies, du même blanc bleuâtre, mais teinté de gris bleuâtre à la base et au bord antérieur et ombré de gris plus clair à l'angle anal. La frange est blanchâtre.

Le dessous des ailes supérieures, dont le fond est blanc, est couvert de petits dessins noirs, composés de traits serrés qui occupent toute l'aile, ne laissant libre qu'une assez large bande d'un blanc pur, qui va de l'apex à l'angle interne, et une petite bandelette au-dessous de la cellule, qui figure trois taches blanches réunies. Les ailes inférieures ont leur première moitié, de la base au delà du milieu, couverte des mêmes dessins; le reste est blanchâtre; on y voit quelques atomes gris et les vestiges de deux bandelettes parallèles au bord.

Le corps est noirâtre en dessus, blanc en dessous. Les antennes ont la tige cendrée en dessous et leur massue est d'un roux clair. Elles sont plus courtes d'un quart que chez les autres Lycénides. L'envergure est de 30 millimètres.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Les deux sexes nous ont paru semblables.

Cette espèce s'éloigne assez des autres Lycènes. Le docteur Boisduval n'avait vu que des exemplaires défectueux et il hésitait sur la place qu'il devait lui donner; cependant sa description suffit pour faire reconnaître l'insecte.

Le *Lycæna Tintinga* est fort rare; il a été pris à Tintingue et sur la côte Nord de l'île. Nous en avons vu plusieurs exemplaires appartenant aux collections de MM. Henley Grose Smith et C. Ward et au Musée de Paris.

19. LYCÆNA LEUCON, P. Mabille.

(Pl. XXIX, fig. 5, 5ª, 6 et 6ª.)

Lycæna Leucon, P. Mabille, *Petites nouvelles entomologiques* (janv. 1879), nº 211, p. 289.
Castalius azureus, Butler, *Ann. and Magaz. of Natural History* (sept. 1879), p. 230.

Le *Lycæna Leucon* mâle a le dessus des ailes d'un bleu vif, à reflets argentés. Les supérieures ont la côte étroitement noire et le bord externe faiblement ombré de la même couleur; les nervures sont marquées en bleu foncé ainsi qu'un arc placé au bout de la cellule. Les ailes inférieures sont un peu plus claires et le bord externe est précédé d'une rangée de points noirs placés contre les nervures et légèrement éclairés de blanc bleuâtre; celui de l'angle antérieur est linéaire, et, entre les deux points qui sont à l'angle anal, naît une queue assez longue, qui est courbe et noire. La frange est grise aux premières ailes et blanche, entrecoupée de noir, aux secondes.

En dessous, les ailes sont blanches. Les supérieures ont un gros point noir au bout de la cellule, une série courbe de cinq autres points noirs, carrés, dont les trois antérieurs sont réunis et qui sont placés sur les rameaux, et près du bord un double cordon de traits également noirs; l'extérieur est formé de petits points arrondis; un liséré foncé précède la frange. Les inférieures sont couvertes de douze grosses taches carrées et noires, une très grosse dans la cellule, trois en ligne droite à la base et huit en ligne circulaire brisée autour de la cellule : la troisième et la quatrième supérieures sont réunies; la sixième est un long trait qui touche

presque le point cellulaire. Le double cordon des ailes supérieures se continue le long du bord externe, mais les points marginaux sont plus forts; les deux placés à l'angle anal, de chaque côté de la queue, sont doublés inférieurement de bleu métallique, et le second est surmonté d'une tache orange pâle.

La femelle a aussi les ailes blanches. Les supérieures ont la côte, l'apex et le bord externe largement envahis de noir; un trait noir, qui se réunit à la partie noire costale, ferme la cellule; à l'angle interne, la bordure est divisée en deux ou trois lunules blanchâtres. Les inférieures sont arrondies et ont deux petites queues noires; le bord antérieur est occupé par une bande noire, très nette; un liséré terminal précède la frange, et, entre chaque rameau, il y a un point noir entouré d'un orbe foncé, vague et peu marqué.

Le dessous des quatre ailes est comme chez le mâle, mais les points noirs sont d'ordinaire moins forts, surtout aux inférieures; le cordon terminal a sa rangée de points plus ronds et l'intérieure est presque effacée; enfin les deux points de l'angle anal sont surmontés d'une tache fauve et n'ont presque pas de bleu métallique.

Le corps est noir en dessus, blanc en dessous. L'envergure est de 33 millimètres.

Le *Lycæna Leucon* est rare à Madagascar. Nous avons fait figurer le type mâle du Musée britannique; M. Henley Grose Smith possède une femelle, et nous en avons reçu une autre de la côte occidentale.

Genre HYPOLYCÆNA.

1. HYPOLYCÆNA PHIDIAS, Fabricius.

(Pl. XXX, fig. 3, 3ª et 4.)

Hesperia Phidias, Fabricius, *Entomologia systematica*, t. III (1793), p. 486.
Lycæna rabe, Boisduval, *Faune entomologique de Madagascar* (1833), p. 25.
Hypolycæna rabe, Hewitson, *Illustr. Diurn. Lepid.*, Suppl. (1869), pl. V, fig. 20 et 21.

L'*Hypolycæna Phidias* mâle, qui porte par erreur le nom d'*H. rabe* sur

la planche, a le dessus des ailes d'un bleu cendré; la côte, l'apex et le bord externe sont ombrés de noirâtre aux premières ailes; il y a au bout de la cellule un trait arqué très faible, et le bord externe est occupé par une double rangée de taches d'un blanc bleuâtre qui sont absorbées par la bordure de l'apex : la rangée intérieure est formée de taches échancrées en avant, ombrées de noir en arrière; l'autre, qui est séparée de la précédente par une raie noire dentée, est composée d'orbes blancs incomplets, à l'exception de celui de l'angle anal, qui est un très gros point noir entouré d'un cercle blanc.

Les ailes inférieures sont d'un bleu un peu moins clair et portent à l'angle anal une queue filiforme assez longue. Le bord externe est précédé de taches marginales d'un blanc bleuâtre qui font suite à celles des ailes supérieures; la première rangée forme une ligne brisée à l'intérieur et est séparée par une ligne noirâtre, fine et dentée, de la rangée marginale, dont les taches sont marquées vers l'angle anal d'un gros point noir. Le dessous des ailes est d'un gris cendré pâle; les dessins du dessus se reproduisent en cendré blanchâtre; il y a de plus à la côte un petit point et dans la cellule un trait un peu roussâtre. Il en est de même aux inférieures, mais les dessins sont oblitérés; en outre, le disque est traversé par une ligne irrégulière, dentée et rousse; la base porte deux ou trois traits semblables; les points noirs marginaux sont moins bien limités, et le troisième, à partir de l'angle anal, est entouré de fauve très pâle.

En dessus, le corps est noirâtre, hérissé de poils d'un bleu cendré; il est gris en dessous. Les pattes sont annelées de noir. Les palpes sont blancs; leur dernier article, qui est noir et dirigé en avant, est filiforme, aigu et plus long que les deux autres ensemble.

La femelle est un peu plus grande que le mâle, dont en somme elle diffère peu; ses ailes sont plus amples, les inférieures sont plus arrondies et d'une couleur plus bleue.

L'envergure du mâle varie de 22 à 28 millimètres, celle de la femelle est de 30.

L'*Hypolycæna Phidias* est assez commun à Madagascar; nous en avons

vu une vingtaine d'exemplaires au Musée britannique, au Musée de Paris et dans les collections de MM. Ward, Henley Grose Smith, etc.

2. HYPOLYCÆNA PHILIPPUS, Fabricius.

(Pl. XXX, fig. 1, 2 et 2ᵃ.)

Hesperia Philippus, Fabricius, *Entomologia systematica*, t. III (1793), p. 283.
Papilio Philippus, Donovan, *Insectes de l'Inde* (1800), pl. XLII, fig. 3.
Iolaus Oreius, Hopffer, *Bericht Verhandlung. Akadem. zu Berlin* (1855), p. 641.
Iolaus Oreius, Hopffer, *Peter. Reise*, Zool. (1862), p. 401, pl. XXV, fig. 10 et 11.
Hypolycæna Philippus, Hewitson, *Illustr. Diurn. Lepid.* (1865), pl. XXII, fig. 15 et 16.
Amblypodia Erylus, Trimen, *Rhopalocera Africæ australis* (1866), p. 228.
Cupido Ramonza, Saalmuller, *Jahrb. Naturforsch. Gesellschaft* (1878), p. 84.

L'*Hypolycæna Philippus* mâle a le dessus des ailes d'un noir bleu, à reflet violet, avec les franges d'un gris cendré. Les inférieures sont un peu velues et ont l'espace abdominal noirâtre; leur bord terminal est marqué, près de l'angle anal, de trois points assez gros et porte, entre les deux premiers, une queue filiforme assez longue et, entre le deuxième et le troisième, une seconde plus petite. Un liséré noir très fin précède la frange.

En dessous, les quatre ailes sont d'un gris cendré uni. Les supérieures ont un trait brun dans la cellule et deux lignes un peu divergentes de traits également bruns. Les inférieures portent à la base un gros point rouge, qui est placé sur un espace blanchâtre et qui est doublé de noir intérieurement, un trait cellulaire brun et deux lignes qui correspondent à celles des premières ailes et qui, se rapprochant à l'angle anal, forment un V, puis se séparent de nouveau avant d'atteindre le bord abdominal; un liséré noir suit la frange et s'interrompt avant la première queue, où il y a une tache carrée, jaunâtre ou orangée, marquée en bas d'un point noir. Après cette tache, et sur l'angle anal, un amas d'écailles d'un vert métallique enferme une petite tache jaune.

Le corps est de la couleur des ailes, noir bleuâtre en dessus, blanc cendré en dessous. Les antennes sont noires, annelées de blanc.

La femelle est un peu plus grande que le mâle; ses ailes supérieures

sont noirâtres, avec une éclaircie d'un cendré bleuâtre sur le disque. Les inférieures sont d'un noirâtre plus clair et ont la frange grise; un double liséré noir, que sépare une ligne blanche fine, suit le bord; les queues sont longues et divergentes; à la naissance de la deuxième se trouvent deux gros points noirs, dont le second est entouré de fauve en haut; à l'angle anal même, sur le lobe, il y a un autre point noir surmonté d'une tache jaunâtre; puis vient une bandelette d'un gris cendré, surmontée d'une forte raie noire, dentée, qui est doublée d'une bandelette cendrée plus obscure, se fondant jusqu'au milieu du disque. En dessous, les ailes sont un peu plus blanches que chez le mâle; elles ont les mêmes dessins, qui sont plus ou moins marqués, suivant les individus; le point rouge de la base des inférieures est plus petit, et le point noir qui précède la deuxième queue est souvent dépourvu de tache jaune.

L'envergure du mâle est de 28 millimètres, celle de la femelle de 31.

L'*Hypolycæna Philippus* est assez rare à Madagascar; il habite surtout les parties boisées. Nous en avons reçu plusieurs exemplaires provenant soit du nord de l'île, soit de Nosy-Bé.

3. HYPOLYCÆNA MARYRA, P. Mabille.

(Pl. XXX^A, fig. 1 et 1^a.)

L'*Hypolycæna Maryra* mâle a les ailes supérieures d'un bleu foncé très vif; l'apex et le bord externe ont une large bordure noire qui limite le bleu du disque suivant une ligne dentée; tous les rameaux sont écrits en noir et remontent vers la cellule. Les inférieures sont d'un bleu plus clair; elles ont la base foncée et luisante, et sur le bord, à l'angle antérieur, il y a un trait noir; les nervures sont noirâtres; il y a, comme dans les espèces suivantes, deux queues filiformes liserées de bleu noirâtre, dont la première a à sa naissance, de chaque côté, deux points noirs et dont la seconde ou anale est accompagnée d'un petit lobe arrondi, teinté de jaunâtre et marqué d'un petit point noir.

Le dessous des quatre ailes est d'un blanc cendré avec des reflets ar-

gentés et des lignes rouges et noires disposées ainsi qu'il suit : aux supérieures, une ligne antéterminale dentée ou plutôt formée d'une série de petits arcs aigus, une ligne sur le disque coudée en angle aigu au milieu et deux demi-lignes droites dans la cellule, toutes les quatre écrites en rouge; aux inférieures, une ligne antéterminale qui forme au milieu un angle obtus et qui est dentée et rouge dans sa partie supérieure, puis noire, une ligne sur le disque, sinuée dentée puis coudée, qui décrit plusieurs sinus en se dirigeant vers le bord anal et qui est, comme la précédente, rouge d'abord et noire ensuite, et enfin, à la base de l'aile, deux lignes rouges sinuées et coupées en plusieurs traits, dont l'intérieure en comprend un petit sur le bord antérieur et un plus long sur la cellule, et dont l'extérieure, qui est située près du corps, en contient cinq. La frange est grise et précédée d'un liséré, rouge aux ailes supérieures, noir aux ailes inférieures, et en avant s'étale une ombre noire coupée par les nervures, de sorte qu'au bord postérieur elle se trouve réduite à des points noirs carrés; celui qui est à l'origine de la première queue est placé sur un espace jaune et cerclé inférieurement de bleu métallique; celui de la seconde est noir, surmonté d'une tache blanche et doublé de vert métallique dans sa partie inférieure.

Le corps est de la couleur des ailes en dessus, blanc en dessous; les pattes sont annelées de gris. L'envergure est de 32 millimètres.

Nous n'avons vu qu'un seul mâle, qui appartient à la collection de M. Henley Grose Smith.

4. HYPOLYCÆNA CÆCULUS, Hopffer.

(Pl. XXX, fig. 8, 8ª et 9.)

IOLAUS CÆCULUS, Hopffer, *Bericht Verhandlung. Akadem. zu Berlin* (1855), p. 642.
IOLAUS CÆCULUS, Hopffer, *Peter. Reise*, Zool. (1862), p. 402, pl. XXV, fig. 12-14.
HYPOLYCÆNA CÆCULUS, Hewitson, *Illustr. Diurn. Lepidopt.* (1865), p. 52.

Les ailes supérieures de l'*Hypolycæna cæculus* mâle sont d'un noir foncé, avec le disque, de la base au tiers de l'aile, d'un bleu intense à reflet métallique un peu violet. Les inférieures sont entièrement bleues,

sans reflet violet, avec une étroite bordure noire à leur partie antérieure; à leur base il y a un espace oblong, dépourvu d'écailles bleues, sur lequel est implanté un pinceau de poils couchés; la nervure simple postérieure et le troisième rameau de la composée postérieure sont prolongés en queues filiformes, la première très longue, frangée de blanc ainsi que l'angle anal. A cet angle il y a un ocelle ovale, composé d'une petite tache noire, chargée d'écailles d'un vert métallique, que surmonte un espace plus grand de couleur jaunâtre.

Le dessous des ailes est d'un gris cendré; les antérieures sont traversées par quatre lignes, dont les deux premières sont courtes et coupent la cellule, dont la troisième court sur les rameaux des nervures et n'atteint pas le bord interne, et dont la quatrième, un peu courbe et dentée, touche le bord par une petite tache noire et vague; ces lignes sont d'un rouge carmin, ainsi que le liséré terminal, qui est presque confondu avec la frange. Les inférieures sont aussi traversées par quatre lignes : la première, qui est basilaire, est composée de quatre points; la seconde est un simple trait placé dans la cellule; la troisième est composée de deux traits obliques qui partent l'un du bord antérieur, l'autre du bord abdominal, et qui sont rouges comme les lignes précédentes et réunis par un trait noirâtre en forme de V; la quatrième, qui est à peu près parallèle à cette dernière, est rouge dans sa première moitié, puis noire et anguleuse, avec une ombre jaunâtre en face des deux queues filiformes. Une autre ombre de la même couleur remonte jusqu'à l'angle antérieur. A la naissance de chaque queue, il y a une tache ocellée, noire, avec des écailles métalliques au centre; entre ces deux taches, il y en a deux autres plus petites, noirâtres et rapprochées.

En dessus, le corps est noir, hérissé de poils à reflet bleu; en dessous, il est blanc, avec l'anus roussâtre.

La femelle est un peu plus grande. Les ailes supérieures sont bordées de noir, avec le disque tout entier d'un bleu de ciel à reflet rosé. Les inférieures ont une large bordure noire au bord antérieur; tout le reste est d'un bleu métallique, plus vif vers les bords. Une rangée de points noirs précède la frange; celui de l'angle anal est mi-parti de jaune et de vert

métallique. La queue anale est longue, frangée de blanc et de cendré; l'autre est plus courte et noire.

Le dessous des ailes est comme chez le mâle; mais le fond est d'un blanc plus satiné et plus luisant, et les lignes écrites en rouge sont plus fortes.

L'envergure du mâle est de 32 millimètres, celle de la femelle de 35.

Nous avons vu plusieurs exemplaires de cette espèce dans les collections de MM. C. Ward et Henley Grose Smith, et nous avons reçu les deux sexes de Foulepointe.

5. HYPOLYCÆNA WARDII, P. Mabille.

(Pl. XXX, fig. 7 et 7ª.)

HYPOLYCÆNA WARDII, P. Mabille, *Bull. de la Soc. zool. de France* (juin 1878), p. 82.

L'*Hypolycæna Wardii* femelle a le dessus des ailes d'un brun noir; le disque des supérieures est occupé par une tache ovale d'un blanc légèrement bleuâtre, qui est placée entre la cellule et le bord interne et qui est coupée par un rameau nervural. Les inférieures sont brunes, avec toute la partie postérieure d'un bleu cendré clair; les nervures y sont écrites en noir. Un liséré noir précède la frange, qui est blanche, et une liture blanche le sépare du fond de l'aile, qui se rembrunit et forme deux points colorés, l'un rond et noir à l'origine d'une queue filiforme, l'autre placé sur un lobe anal arrondi, très prononcé, jaunâtre, marqué d'un point central noir au-dessus duquel naît une seconde queue également filiforme[1].

Le dessous des ailes est d'un cendré clair, un peu plus foncé à la base. Les supérieures ont près du bord trois cordons de taches grises, éclairées de blanc du côté extérieur, et un trait semblable dans la cellule. Les inférieures ont une raie marginale grise, interrompue près de l'angle anal par deux taches fauves et carrées : la première, au-dessus de la queue filiforme, est marquée d'un point noir; l'autre près de l'angle anal a

[1] Cette queue est cassée dans l'exemplaire qui a servi à cette description.

IMPRIMERIE NATIONALE.

deux points d'un vert métallique et un autre noir. Sur le disque, il y a trois lignes de traits gris, éclairés de blanchâtre. La base est marquée d'un gros point rouge. Tous les dessins sont pâles et comme effacés.

Le corps est noir en dessus et d'un gris cendré en dessous. Les antennes sont noires et, en dessous, il y a à la base de la massue un petit anneau blanc. L'envergure de l'*Hypolycæna Wardii* est de 33 millimètres.

Nous ne connaissons pas le mâle de l'*Hypolycæna Wardii.*

Cette espèce est fort rare; elle provient des forêts du versant oriental du grand massif central. Nous l'avons dédiée à M. C. Ward, de Halifax, en témoignage de reconnaissance pour l'obligeance qu'il a mise à nous communiquer les espèces de sa belle collection.

6. HYPOLYCÆNA MERMEROS, P. Mabille.

(Pl. XXX, fig. 5, 5ᵃ, 6 et 6ᵃ.)

Hypolycæna Mermeros, P. Mabille, *Bull. de la Soc. zool. de France* (1877), p. 82.
Iolaus argentarius, Butler, *Ann. and Mag. of Nat. Hist.* (1879), p. 231, et (1880), p. 395.

L'*Hypolycæna Mermeros* mâle a le dessus des ailes d'un noir foncé; la base des supérieures est occupée par une tache d'un bleu brillant, à reflet métallique et argenté, qui s'étend jusque vers le bout de la cellule et de là touche le bord interne. Les ailes inférieures ont la même teinte bleue, excepté sur le bord antérieur et l'espace abdominal, qui sont noirs; deux queues filiformes terminent le bord postérieur, et au-dessus d'elles, le long de la frange, il y a une rangée de quatre taches noires, dont la dernière, placée près de l'angle anal, a le centre jaunâtre et est surmontée d'une éclaircie blanchâtre; la précédente est également entourée de gris cendré.

Le dessous des ailes est d'un gris de fer foncé; les supérieures sont traversées par un trait noir cellulaire doublé de gris cendré, par une ligne noire tremblée et doublée intérieurement d'une bandelette blanche qui va mourir à l'angle interne, et enfin par une deuxième ligne antémarginale, formée de points noirs et blancs sagittés, qui rejoint la précédente à l'angle même. Les ailes inférieures portent deux gros points

noirs, cerclés de blanc près de la base, et un troisième plus petit au-dessous; une raie blanche, large, oblique, liserée de noir en dehors, traverse le centre de l'aile, décrit deux sinus en face des queues filiformes et remonte vers le milieu du bord interne; une seconde raie blanche, fine, dentée et liserée de noir, va rejoindre la précédente à son premier sinus, où elle est interrompue par un grand espace rouge qui porte près du bord un gros point noir, et, après avoir reparu sous forme de trait au coin d'un espace blanc qui porte un autre point noirâtre entre les deux queues, elle se termine sur l'espace abdominal par un dernier trait noir qui surmonte une tache d'un vert métallique, placée à l'angle anal et marquée de noir.

Le corps est noirâtre, hérissé en dessus de poils argentés; il est d'un gris foncé en dessous. Les pattes et les palpes sont blancs. Les antennes sont noires, avec la massue fauve en dessous.

La femelle a les ailes supérieures noires en dessus, avec la côte jaunâtre, et il y a sur le disque, au-dessous de la cellule, une large tache blanche, dont les bords sont lavés de bleu métallique. Les inférieures sont noirâtres avec une éclaircie blanchâtre, saupoudrée de bleu cendré sur la cellule et, en face d'elle, sur le bord externe, qui est prolongé en deux dents aiguës et deux queues filiformes. Une raie noire épaisse précède le liséré noir terminal, dont elle est séparée par une ligne blanchâtre; elle se transforme en deux gros points ronds et noirs, situés, l'un près de la dernière dent, l'autre à l'origine de la première queue filiforme; un troisième point, doublé de bleu métallique, se détache sur le lobe anal après la deuxième queue. Chez quelques exemplaires, la raie noire est divisée en cinq points distincts.

Le dessous des ailes est semblable à celui du mâle, mais les couleurs sont très différentes. En effet, le fond est d'un blanc cendré; les lignes sont noires, plus épaisses, et ne sont pas doublées de bandelettes blanches. La tache de l'angle anal aux ailes inférieures est composée de trois points, l'un noir, l'autre vert, le troisième fauve avec des reflets métalliques. Cette espèce a beaucoup de rapports avec l'*H. longinus* de l'Inde.

L'envergure du mâle est de 32 millimètres, celle de la femelle de 34.

L'*Hypolycæna Mermeros* a été rencontrée à Fianarantsoa, à Foulepointe et sur la côte occidentale, d'où nous avons reçu deux femelles. Nous avons vu deux mâles dans les collections de MM. C. Ward et Henley G. Smith. Les deux sexes existent au Musée britannique.

7. HYPOLYCÆNA RENIDENS, P. Mabille.

(Pl. XXX[a], fig. 1 et 1[a].)

Hypolycæna renidens, P. Mabille, *Bull. de la Soc. entom. de Belgique* (1884), p. 184.

L'*Hypolycæna renidens* mâle a le dessus des ailes d'un noir foncé; les supérieures ont un éclair bleu, à reflet presque vert, qui est placé au-dessous de la cellule et qui est étroit. Les inférieures sont également noires avec un triangle du même bleu sur le disque; la frange est noire; une queue filiforme très fine continue le troisième rameau de la sous-médiane, et le lobe anal est bien développé, arrondi et bleuâtre.

Le dessous des ailes est d'un noirâtre terne; les supérieures ont dans la cellule une tache plus foncée, liserée intérieurement de blanc. Une bande analogue, faiblement éclairée de blanchâtre sur les bords, finit en pointe sur les rameaux, vers l'angle interne. Il y a près du bord une rangée de traits obscurs qui sont limités par un peu de gris clair et qui sont peu visibles. Les ailes inférieures ont la même couleur; elles offrent près du bord une double série de petits traits blancs, qui s'appuient sur une tache rouge marquée inférieurement d'un point noir et située à la naissance de la queue filiforme; le lobe anal est liseré de bleu métallique. Sur le disque, une double série de traits blancs fait un coude au-dessus de la tache rouge, puis remonte vers le bord abdominal; il y a dans la cellule deux traits blancs sinués et superposés et, à la base, une ligne de trois points noirs cerclés de blanc, dont le supérieur est écarté des autres et le plus gros. Ces dessins du dessous des ailes ont beaucoup d'analogie avec ceux de l'*Hypolycæna Wardii*.

Le corps est noir en dessus et le thorax est hérissé de poils bleuâtres. En dessous, la poitrine est couverte de poils blancs et les palpes sont tout blancs. L'envergure est de 33 millimètres.

Nous ne connaissons pas la femelle. Le mâle que nous avons figuré a été pris aux environs de Foulepointe.

8. HYPOLYCÆNA VITTIGERA, P. Mabille.

(Pl. XXX[A], fig. 2 et 2[a].)

HYPOLYCÆNA VITTIGERA, P. Mabille, *Petites nouvelles entomologiques* (1879), n° 211, p. 289.

L'*Hypolycœna vittigera* a le dessus des ailes d'un brun noirâtre, passant au gris sur le disque; les bords sont plus foncés et ont un reflet très léger d'un bleu violet; la frange est cendrée. Les ailes inférieures ont la même couleur, mais leur bord postérieur est suivi par un liséré noir et par une rangée marginale de taches cendrées, marquées d'une tache plus petite et noire, et il porte, à la place ordinaire, deux queues filiformes, dont l'anale est la plus longue et à la naissance desquelles se trouvent des points ronds très foncés : celui qui est placé près de la première est surmonté d'une tache rouge; le second, qui est situé entre les deux, est presque carré; le troisième, qui est placé sur le lobe anal, est plus petit et entouré d'un peu de jaune.

Le dessous des quatre ailes est d'un gris blanc, à reflet soyeux. Les supérieures ont en avant de la frange un liséré bleu pâle et une ligne tremblée, coupée par les rameaux, que précède une ombre grise qui se perd avant d'atteindre la côte; il y a dans la cellule un trait de la même couleur. Les inférieures portent un gros point rouge au bord antérieur, près de la base, et, un peu au delà du milieu, une bande qui est large au bord antérieur, où elle est rouge, et qui devient d'un jaune d'ocre et se divise en points jusqu'au milieu du bord abdominal. Un liséré noir suit la frange. Les trois points noirs du dessus sont reproduits; le premier est surmonté d'une tache d'un jaune clair, les deux autres sont entourés d'un cercle gris bleu.

Le corps est noirâtre, avec la face inférieure blanche. Les palpes ont le dernier article aciculaire et noirâtre en dessus. L'envergure est de 26 millimètres.

Nous n'avons vu qu'un seul exemplaire de cette espèce, qui est fort rare; il appartient à M. H. G. Smith.

9. HYPOLYCÆNA CERES, Hewitson.

(Pl. XXX A, fig. 3, 3a et 4.)

Myrina Ceres, Hewitson, *Illustr. Diurn. Lepidopt.* (1865), p. 39, pl. XVII, fig. 53.
Sithon Ceres, Kirby, *Catalogue synonymique*, p. 415, n° 61.

L'*Hypolycæna Ceres* mâle a les ailes supérieures d'un bleu foncé à reflet violet; une bordure noire assez large commence à la côte près de l'apex et va en diminuant jusqu'à l'angle interne. Les ailes inférieures sont entièrement d'un bleu clair à reflet un peu verdâtre; il y a, à leur base, un espace oblong, noir, luisant, qui est le signe caractéristique de ce sexe; leur bord externe porte deux queues filiformes qui sont placées comme dans les autres espèces et dont l'anale est la plus longue; il y a à l'angle anal une tache jaunâtre, marquée de noir inférieurement et accompagnée d'un petit trait blanc de chaque côté, et au delà deux petits points noirs, un de chaque côté de la queue.

Le dessous est d'un blanc cendré. Les ailes supérieures sont traversées par quatre lignes, en outre du liséré rouge qui précède la frange : la première, l'antémarginale, est courbe et tremblée; la deuxième est dentée et forme un angle prononcé en face de la cellule; les deux autres sont des traits d'un brun rouge qui traversent la cellule. Les ailes inférieures ont un liséré noir terminal, puis une ombre marginale noirâtre, qui se termine au-dessus des queues filiformes par trois gros points, dont le premier est surmonté d'une tache jaune; celui de l'angle anal est entouré de gris et de jaunâtre. Viennent ensuite deux lignes fines qui partent du bord antérieur et qui, après avoir formé un sinus anguleux au-dessus des points qui surmontent les queues, rejoignent le bord abdominal : la première est tremblée, dentée et noire; la deuxième a les dentelures plus grandes et, rouge d'abord, devient noire dans sa partie inférieure. Le milieu de la cellule est coupé par un long trait noir; la base de l'aile

offre une ligne de traits et de points dont les plus rapprochés du bord antérieur sont rouges.

La femelle est souvent plus grande. Le dessus de ses ailes supérieures est noir à la côte, à l'apex et au bord externe, et d'un bleu de ciel pâle dans tout le reste du limbe jusqu'au bord interne; au bout de la cellule, il y a une éclaircie blanche. Les ailes inférieures sont du même bleu, avec le bord antérieur bordé de noir et l'espace abdominal d'un gris blanchâtre; sur le bord externe, au-dessus des queues filiformes, il y a une rangée de trois points noirs, dont les deux premiers sont légèrement tachés de rouge, et dont le troisième est formé d'une tache jaune bordée de rouge. La queue anale est longue, marquée d'une ligne d'abord rouge, puis noire à son extrémité; la seconde est plus petite, également rouge à l'origine et noire à la pointe. Le dessous des ailes est semblable à celui du mâle, mais les lignes sont plus fines et rouges; la médiane est ombrée de brun en dedans; le bord est rougeâtre.

L'envergure est de 34 millimètres chez le mâle, de 31 à 36 chez la femelle.

Les exemplaires de l'*Hypolycæna Ceres* que nous avons vus proviennent du nord de l'île.

Genre DEUDORIX.

1. DEUDORIX GAMBIUS, Boisduval.

(Pl. XXX A, fig. 7, 7a et 8.)

Lycæna Gambius, Boisduval, *Voyage de Delegorgue*, t. II (1847), p. 588.
Lycæna Anta, Trimen, *Trans. of the Entomological Society of London* (1852), p. 402.
Deudorix Anta, Hewitson, *Illustr. Diurn. Lepid.* (1862), pl. V, fig. 49-51.
Sithon Batikeli, Trimen, *Rhopalocera Africæ australis* (1866), p. 232.

Le *Deudorix Gambius* mâle a le dessus des ailes d'un brun un peu rougeâtre, faiblement glacé de bleu violet, avec la frange brune. Le bord postérieur des secondes ailes porte, au bout du troisième rameau de la nervure composée postérieure, une queue assez longue, un peu flexueuse, avec un petit point noir de chaque côté. Le lobe anal, qui est arrondi et prononcé, est taché de noir et frangé de poils blancs.

Le dessous des ailes est d'un gris de fer clair. Les supérieures sont marquées d'un double arc cellulaire brun, éclairé de blanc, puis de deux lignes presque parallèles de traits courbes, très rapprochés, également éclairés de blanc en dehors, et enfin auprès du bord d'une rangée de traits semblables, mais moins accusés. Sur les inférieures, il y a à la base deux petits points noirs, dont le premier, près du bord antérieur, est très gros, puis dans la cellule deux traits courbes, et enfin des lignes ou cordons de traits qui font suite à ceux des ailes supérieures, le long du bord, en formant un angle au-dessus de la queue. Le lobe anal est d'un noir de velours, surmonté d'une tache bleue métallique; une deuxième tache est placée en avant de la queue, et, au delà, il y a un ocelle composé d'un point noir que surmonte une tache rouge.

Le corps est de la couleur des ailes; les palpes sont blancs, avec le dernier article court et noir; les antennes sont brunes, annelées de blanc, et le bout de la massue est blanchâtre.

La femelle est plus grande que le mâle et a les ailes plus larges. Elle est en dessus d'un gris noirâtre très clair, avec un léger reflet bleu sur le disque. Le lobe anal est cendré et marqué d'un point noir avec quelques écailles vertes. Le dessous ne diffère point de celui du mâle.

L'envergure du mâle est de 30 millimètres, celle de la femelle de 34.

Le *Deudorix Gambius*, qui est très commun en Afrique, particulièrement à Natal et au Congo, a été aussi rencontré dans le nord de Madagascar; nous n'en avons vu que peu d'exemplaires, dont l'un dans la collection de M. C. Ward. Cette espèce a été mentionnée plutôt que décrite par le D[r] Boisduval, et peut-être y aurait-t-il lieu de rejeter le nom de *Gambius* comme n'étant pas appuyé sur une diagnose suffisante.

2. DEUDORIX BATIKELI, Boisduval.

(Pl. XXIX, fig. 7 et 7ᵃ.)

LYCÆNA BATIKELI, Boisduval, *Faune entom. de Madagascar* (1833), p. 24, pl. III, fig. 5.

Le *Deudorix Batikeli* est en dessus d'un brun noirâtre, glacé de violet, plus intense sur le disque. Le bord postérieur des secondes ailes porte

en avant de la frange un liséré noir qui est doublé intérieurement d'une raie blanchâtre; un peu avant le lobe anal, qui est étroit, prolongé, marqué d'une tache noire ovale, naît une queue filiforme accompagnée de chaque côté d'un fort point noir; le bord est faiblement denté.

Le dessous des ailes est d'un gris blanc; les supérieures ont en avant de la frange un liséré rouge terminal, puis une ombre grise obsolète; sur les rameaux des nervures courent deux lignes rouges parallèles, dentées, qui n'atteignent ni la côte ni le bord interne; deux petits traits rouges sinués traversent la cellule. Les inférieures ont le même dessin, mais le liséré est noir et à la place de l'ombre il y a une raie noirâtre qui limite une bande marginale sur laquelle se détachent les points noirs qui sont placés à l'origine de la queue filiforme : le premier est entouré de fauve, le deuxième porte des écailles d'un vert métallique et le lobe anal est taché de noir. Les deux lignes du disque sont brisées au milieu; rouges d'abord, elles deviennent noires ensuite; après avoir décrit au-dessus des points marginaux un angle obtus, elles remontent jusqu'au bord abdominal. Il y a dans la cellule deux traits rouges et sur la base trois points de la même couleur rangés en ligne courbe.

Le corps est d'un noir bleuâtre en dessus et blanc en dessous. L'envergure est de 35 millimètres.

La femelle a le disque lavé de bleu tendre, avec des reflets légèrement violets; une large bordure noire fait le tour de l'aile. Pour tout le reste, elle ressemble au mâle.

Cette espèce habite la côte orientale. Elle est fort rare, et nous n'avons vu que l'exemplaire type de la collection Boisduval; c'est celui que nous avons fait figurer.

3. DEUDORIX TSIPHANA, Boisduval.

(Pl. XXIX, fig. 8 et 8ª.)

LYCÆNA TSIPHANA, Boisduval, *Faune entomologique de Madagascar* (1833), p. 25.
CUPIDO TSIPHANA, Kirby, *Catalogue synonymique* (1871), p. 355, n° 117.

Les ailes du *Deudorix tsiphana* mâle sont en dessus d'un bleu noirâtre

IMPRIMERIE NATIONALE.

clair, finement saupoudrées de bleu brillant et avec des reflets violets. Les inférieures ont en avant de la frange un liséré noir, que précède une liture cendrée; il y a une petite queue placée comme dans l'espèce précédente, avec un point noir de chaque côté; le lobe anal est prolongé, spatulé, marqué d'écailles dorées.

Le dessous des ailes est d'un blanc sale. Les supérieures ont des ombres vagues d'un gris roussâtre très clair, qui traversent le limbe obliquement et s'étendent jusqu'à une raie maculaire antémarginale qui est parallèle au bord. Les inférieures sont coupées en leur milieu par une large bande d'un gris roux, que limitent, du côté de la base, une ligne brisée empâtée de roussâtre aux angles et, du côté du bord externe, une raie grise, dentée, qui s'appuie, ainsi qu'une autre semblable plus rapprochée du bord, sur le point qui précède la queue filiforme. Ce point est noir et entouré de rouge; le deuxième est également noir et se réunit à la tache de même couleur placée sur le lobe anal. La base est blanche et est marquée d'un petit point noir près du bord antérieur. Un liséré noir suit la frange des quatre ailes.

Le corps est noirâtre en dessus, saupoudré de bleu gris clair en dessous. L'envergure est de 38 millimètres.

La femelle a le dessus des ailes d'un noirâtre terne sans reflets, avec la base légèrement saupoudrée de bleu.

Cette espèce est fort rare. Nous ne l'avons vue que dans l'ancienne collection Boisduval, dont nous avons fait figurer le type.

Genre THECLA.

1. THECLA RUTILA, P. Mabille.

(Pl. XXX A, fig. 6 et 6a.)

THECLA RUTILA, P. Mabille, *Bull. de la Soc. zoologique de France* (juin 1878), p. 83.

Les ailes supérieures de la *Thecla rutila* sont en dessus d'un noir foncé avec un éclair d'un fauve rouge, environné d'un reflet violet, au-dessous de la cellule et une petite tache de la même couleur à l'angle interne;

le bord interne est fortement sinué, surtout près de la base, où il y a comme une dent. Les ailes inférieures sont d'un fauve vif, liserées de noir, avec la base et le bord interne foncés; il y a une longue queue filiforme avant l'angle, qui a un prolongement arrondi, taché de vert métallique.

Le dessous des ailes est d'un gris clair; les supérieures ont sur les rameaux des nervures un double cordon de traits blancs, puis près du bord une ligne de traits semblables, mais plus petits, et dans la cellule deux traits courbes et opposés; leur bord interne est d'un gris soyeux, plus foncé, et porte une dent sur laquelle se détache un pinceau de poils rigides, noirs et couchés. Les inférieures ont à la base un gros point rouge, cerclé de blanc, et deux autres plus petits, bruns, qui sont alignés avec le premier. Il y a un double trait dans la cellule et, le long du bord externe, deux cordons de traits, d'un gris foncé, qui sont éclairés de blanc des deux côtés : le cordon marginal est interrompu près de l'angle par deux taches dont la première, placée en avant de la queue filiforme, contient un gros point noir triangulaire, entouré de jaunâtre, et dont l'autre, située à l'angle même, est double, mi-partie de vert métallique et de noir et cerclée de vert.

Le corps est noir en dessus, d'un gris blanchâtre en dessous; l'extrémité est lavée de roux. Les antennes sont noires; leur massue a un petit anneau blanc à la base. L'envergure est de 32 millimètres.

La *Thecla rutila* paraît rare à Madagascar. Nous n'en avons vu que deux exemplaires mâles, dont l'un appartient à la belle collection de M. H. G. Smith.

2. THECLA LICINIA, P. Mabille.

(Pl. XXXA, fig. 5 et 5a.)

THECLA LICINIA, P. Mabille, *Bull. de la Soc. zoologique de France* (juin 1878), p. 83.

Les ailes supérieures de la *Thecla Licinia* sont noires en dessus et ont au milieu un espace presque carré, d'un fauve vif, qui commence dans la cellule et aboutit au bord interne. Les inférieures sont du

même fauve; la base et l'espace abdominal sont noirs; l'angle anal est prolongé en un lobe arrondi, sur lequel est placée une tache noire, cerclée d'écailles bleues à reflet métallique; un peu au-dessus, il y a une longue queue filiforme, noire.

Le dessous des ailes est d'un gris rougeâtre; il y a sur les supérieures deux lignes de traits, l'une antémarginale, qui est brisée, l'autre plus courte, et deux traits dans la cellule. Tous ces dessins sont d'un brun rougeâtre, faiblement éclairés de blanc. Le bord interne porte un pinceau de poils rigides de couleur brune.

Les ailes inférieures ont à la base trois points rouges, cerclés de blanc sale, dont le supérieur est très gros, puis dans la cellule un trait et trois lignes de traits bruns doublés de rougeâtre et de blanc, qui se confondent vers le milieu et deviennent à l'angle anal deux lignes noires remontant jusqu'au bord abdominal, après avoir décrit une forte courbe. Sur le bord externe, il y a deux taches noires, l'une avant la queue, l'autre à l'angle anal; le lobe est taché de noir, doublé d'une tache nacrée.

Le corps est brun en dessus, blanchâtre en dessous. Les antennes sont noires. L'envergure est de 30 millimètres.

Cette espèce, dont nous n'avons vu qu'un mâle, est voisine de la *Thecla Livia* de Klug, mais elle en diffère par la forme des taches et par les dessins de la face inférieure.

FAMILLE DES PAPILIONIDÉS.

SOUS-FAMILLE DES PIÉRINÉS.

Genre PONTIA.

Les *Pontia* sont des espèces petites et délicates, à ailes minces et fragiles dont les inférieures sont arrondies et plus larges que les supérieures.

Les mœurs des *Pontia* sont les mêmes que celles des *Leucophasia* de l'hémisphère boréal. Elles volent dans les lieux frais et ombragés, qui sont

à l'abri des grandes chaleurs et des vents trop violents. D'après un renseignement très vague, la Chenille vit sur des Légumineuses herbacées et est verte avec une petite ligne jaune. La *P. sylvicola* de Boisduval ne nous paraît être qu'une modification de la *P. Alcesta* de Cramer[1], qui est répandue dans toute l'Afrique. La taille et les taches noires varient beaucoup, mais on ne peut constater entre les deux formes aucun caractère vraiment spécifique.

PONTIA ALCESTA var. DOROTHEA, Fabricius.

(Pl. XXXI, fig. 1 et 1ª.)

PAPILIO DOROTHEA, Fabricius, *Entomologia systematica* (1797), p. 194.
LEUCOPHASIA SYLVICOLA, Boisduval, *Faune entomologique de Madagascar* (1833), p. 20.
NYCHITONA SYLVICOLA, Butler, *Ann. and Magaz. of Natural History* (1878), p. 291.

Les ailes de la *Pontia Alcesta* var. *Dorothea* sont minces, délicates et arrondies; elles sont blanches. L'apex des supérieures, en dessus, est noir, et il y a entre les rameaux de la composée postérieure une tache carrée de la même couleur; en dessous, l'apex est taché de jaune verdâtre et la base est finement striée de brun à la côte. Les inférieures, que couvrent de nombreuses stries brunes, sont légèrement teintées de jaunâtre et traversées par deux bandes, également brunes et mal arrêtées. Il y a aux quatre ailes, sur l'extrémité de chaque rameau, un très petit point noir qui est visible sur les deux faces.

Le corps est blanc, un peu lavé de gris sur le dos. Le thorax et la tête sont verdâtres. L'envergure est de 30 à 40 millimètres.

Cette espèce est indubitablement la même que le *Papilio Dorothea* de Fabricius. Si le docteur Boisduval l'a considérée comme une espèce séparée, c'est qu'à cette époque les Lépidoptères d'Afrique étaient rares dans les collections et qu'il était difficile de faire des comparaisons. Les différences de taille et de couleur se retrouvent chez la *P. sylvicola* comme chez la *P. Alcesta* du continent; l'apex est quelquefois à peine

[1] PAPILIO ALCESTA, Cramer, *Papillons exotiques* (1782), pl. CCCLXXIX, fig. A.

taché de noir et le dessous est presque blanc, sans stries; nous avons même vu un exemplaire complètement blanc sur les deux faces, avec quelques vestiges seulement des deux bandes brunes et quelques stries sous les inférieures.

La *Pontia Alcesta* est commune à Madagascar, surtout dans les endroits ombragés, pendant la saison pluvieuse, c'est-à-dire d'octobre à février.

Genre TERIAS.

Les *Terias* sont des Papillons de taille petite ou moyenne, dont les ailes sont faibles et ont peu de consistance. Les mâles sont d'ordinaire très colorés; les femelles, qui sont très différentes, présentent de grandes difficultés pour la séparation des espèces. Il est probable qu'on devra par la suite en admettre un plus grand nombre qu'aujourd'hui; mais on ne peut se prononcer en l'absence de renseignements précis sur les mœurs, les époques d'apparition et les Chenilles.

Le *Terias senegalensis* de Boisduval n'est pas le *T. senegalensis* de Hübner. Nous avons été obligé de lui imposer un nom nouveau pour éviter toute confusion.

Les Chenilles des Terias sont grêles, effilées, pubescentes, d'un vert plus ou moins tendre; elles vivent sur des Légumineuses à tiges basses qui croissent dans les endroits humides; aussi ces Papillons sont-ils abondants dans les lieux frais et ombragés. Leur vol est assez rapide, mais n'est pas prolongé.

1. TERIAS PULCHELLA, Boisduval.

(Pl. XXXI, fig. 2, 3, 3ᵃ et 4.)

Xanthidia pulchella, Boisduval, *Faune entom. de Madag.* (1833), p. 20, pl. I, fig. 7.
Terias pulchella, Boisduval, *Species général des Lépidoptères* (1836), p. 677.
Terias Zoe ♀, Hopffer, *Bericht Verhandlung. Akad. zu Berlin* (1855), p. 640.
Terias pulchella, Trimen, *Rhopalocera Africæ australis* (1862), p. 77.
Terias Zoe, Hopffer, *Peter. Reise*, Zool., t. V (1862), p. 369, pl. XXIII, fig. 10 et 11.

Le *Terias pulchella* mâle est en dessus d'un jaune d'or qui prend

souvent avec le temps une teinte rougeâtre; une large bordure noire, qui est un peu plus large sur les antérieures que sur les postérieures, et qui intérieurement est dentée, occupe presque tout le tiers terminal des ailes; la côte étant aussi bordée de noir et l'attache étant foncée, la couleur jaune se trouve réduite à deux taches ovales.

Le dessous des ailes est d'un jaune moins vif; la bordure se voit par transparence. Les inférieures sont parsemées, surtout à leur base, de petites écailles noires et elles portent quelques mouchetures brunes, sinuées, qui forment quatre points variables de forme et d'intensité, deux à la base et deux au bout de la cellule, et une bande transversale qui est placée au delà du milieu et interrompue vers le bord abdominal. Une rangée de très petits points noirs situés au bout de chaque pli précède la frange.

Le corps est tout noir en dessus, lavé de jaunâtre sur les flancs, et d'un blanc jaunâtre en dessous. Les antennes sont noirâtres, annelées de cendré.

La femelle est d'un jaune soufre, plus ou moins vif. Les ailes supérieures ont une bordure noire, qui est large à l'apex et s'arrête brusquement avant l'angle interne; la frange est jaune ainsi que les raies placées au bout des nervures; la partie jaune est plus ou moins saupoudrée d'atomes noirs suivant les individus. Les ailes inférieures ont, à partir de l'angle antérieur, une bordure noirâtre qui est formée de fortes rayures, décroissant peu à peu et s'arrêtant au milieu de l'aile. En dessous, la couleur est la même et les mouchetures sont comme chez le mâle.

Le *Terias Zoe* de Hopffer n'est qu'une légère modification de la femelle précédente; nous avons fait figurer deux exemplaires de la collection de M. H. G. Smith qui sont conformes aux figures de Hopffer et qu'on peut considérer comme les deux extrêmes. La figure 3 représente une femelle à couleur vive, qu'on serait tenté de prendre pour le mâle de l'autre, si l'on ne faisait pas attention aux caractères anatomiques. La figure 4, au contraire, est une femelle d'un jaune très pâle, tellement saupoudrée d'atomes noirs qu'elle en est tout obscurcie; la bordure noire est plus prononcée et compte une moucheture de plus à l'angle interne,

et, sur les ailes inférieures, elle est assez large et continue et ne dépasse pas les deux tiers de l'aile.

A voir ces variations, on pourrait penser qu'il y a là une forme insulaire du *Terias drona;* mais cette espèce n'a pas encore été rencontrée dans l'île, et toutes les femelles connues, quoique ayant des rapports avec celle de l'espèce africaine, en ont encore plus avec celle du *T. pulchella;* nous penchons donc à croire qu'il n'y a qu'une espèce, dont la femelle varie sensiblement de couleur.

L'envergure est de 37 millimètres pour les deux sexes.

Le *Terias pulchella* est très répandu dans toute l'île de Madagascar. Le mâle ne varie jamais; les différences si grandes que présentent les femelles sont probablement dues aux saisons, mais on ne pourra trancher cette question fort difficile que lorsqu'on aura des renseignements précis sur les mœurs des Terias, qui sont si semblables entre eux, sur leurs époques d'apparition et sur leurs Chenilles.

2. TERIAS DESJARDINSII, Boisduval.

(Pl. XXXII, fig. 1, 1ª, 2, 2ª, 3 et 3ª.)

XANTHIDIA DESJARDINSII, Boisduval, *Faune entomologique de Madag.* (1833), pl. II, fig. 6.
TERIAS DESJARDINSII, Boisduval, *Species général des Lépidoptères* (1836), p. 78.
TERIAS DESJARDINSII, Trimen, *Rhopalocera Africæ australis* (1861), p. 78.
TERIAS DESJARDINSII, Bates, *Proceed. of the Zool. Society of London* (1863), p. 463.

Le *Terias Desjardinsii* est une jolie espèce qui est rare; le docteur Boisduval n'était pas très sûr qu'elle fût bien distincte et les auteurs n'ont pas fait ressortir tous les caractères qui la distinguent. Il y a deux formes très différentes chez le mâle, et il est possible que la seconde soit une autre espèce.

La première a les ailes inférieures coupées carrément au bord anal et non arrondies comme tous les autres Terias. Elle est d'un jaune gommegutte clair, avec la côte liserée de noir et une bordure étroite d'un noir un peu roussâtre, qui commence au-dessus de l'apex pour finir à l'angle interne et qui a une largeur uniforme, excepté à l'extrémité de chaque

nervure, qui est épaissie d'un trait plus foncé. Les secondes ailes ont un petit point noir au bout de chaque rameau. Les quatre ailes sont en dessous d'un jaune pâle; l'apex des supérieures et le bord externe sont teintés de fauve rougeâtre au lieu de noir; il y a un petit trait brun au bout de la cellule. Les inférieures ont, près du bord antérieur, un petit anneau brun auquel fait suite sur le disque une ligne de mouchetures annuliformes, un peu vagues; au-dessous de cette ligne, près de l'angle antérieur, commence une bandelette sinuée d'un jaune aurore, à la suite de laquelle se prolonge jusqu'à l'angle anal une série de fines mouchetures brunes; chaque nervure se termine sur la frange par un très petit point noir.

Le corps est noir en dessus; les antennes sont noires, annelées de jaune clair, avec le dessous jaune et le bout de la massue brun. Le ventre et la poitrine sont d'un jaune safran. Les palpes sont fauves; les tarses sont lavés de brun.

La deuxième forme a la même coupe, mais elle est d'un jaune vif comme le mâle du *Terias floricola*. La côte des ailes supérieures porte une bande noire, bien plus large que chez les espèces analogues; le bord externe est suivi par une bordure également noire, qui est un peu plus étroite sur les ailes inférieures et qui paraît dentée à l'intérieur, parce que le noir s'avance sur chaque nervure en faisant une petite pointe; la frange est jaune. Le dessous des quatre ailes est d'un jaune de safran uniforme. Les supérieures ont un point noir à la base, un anneau d'un brun noirâtre dans la cellule et un point de la même couleur en face d'elle, au delà du milieu. Les inférieures ont un point noir à la base et trois rangées de mouchetures sur le limbe, dont la basilaire comprend trois points alignés, correspondant au point de la base des supérieures, dont la deuxième fait suite à l'anneau de la cellule et dont la troisième est composée de mouchetures, l'une d'elles placée très près du bord externe et paraissant isolée. Cette forme, qui est très distincte, est peut-être le mâle de notre *Terias hapale*.

La femelle a les ailes minces et délicates comme le mâle, mais elles sont blanches avec un léger reflet jaune verdâtre et les inférieures sont

IMPRIMERIE NATIONALE.

plus arrondies. L'apex porte une tache triangulaire noire, coupée brusquement avant le premier rameau de la nervure composée postérieure. Le dessous est d'un blanc terne, lavé de jaune; il y a un point brun au milieu de la cellule, une tache ferrugineuse à son extrémité et un fragment de bandelette de la même couleur, qui naît au-dessous de l'apex et ne touche pas le bord externe. Les ailes inférieures portent les mêmes mouchetures que le mâle; seulement, au bout de la cellule, on voit deux anneaux superposés, dont le supérieur est comblé de noir.

Le corps est noir; la poitrine et le dessous de l'abdomen sont d'un blanc jaunâtre.

L'envergure du mâle est de 32 millimètres, celle de la femelle de 34.

Le *Terias Desjardinsii* provient du nord de l'île. Nous en avons vu une belle paire appartenant à la riche collection de M. H. Grose Smith. Nous avons reçu le mâle de la deuxième forme des environs de Tamatave.

Nous rapportons au *Terias Desjardinsii* femelle le *Terias aliena* de M. Butler, qui nous semble un individu aberrant qui n'a plus de noir. Les ailes sont en dessus d'un jaune clair, avec l'apex teinté de roux foncé. Le dessous est beaucoup plus pâle et marqué de roux clair, à peu près comme dans le type auquel nous le rapportons. Le *T. Desjardinsii* varie beaucoup, et il est encore impossible de bien séparer les formes et de leur attribuer un rang convenable; l'espèce suivante, que nous avons cru pouvoir distinguer, n'est peut-être qu'une forme de la femelle du *Terias Desjardinsii*.

3. TERIAS HAPALE, P. Mabille.

(Pl. XXXII, fig. 6, 7 et 7.)

TERIAS HAPALE, P. Mabille, *Le Naturaliste* (1882), n° 13, p. 99.

Le *Terias hapale* est une espèce à ailes minces et délicates dont nous avons deux formes qui diffèrent par la couleur.

La première, que par analogie nous prenons pour une femelle, quoiqu'elle soit dépourvue d'abdomen, est en dessus d'un jaune de soufre pâle; le noir de l'apex forme une tache avec trois sinus profonds et finit en

s'amincissant sur le troisième rameau de la nervure composée postérieure. Il y a aux ailes inférieures, au bout de chaque rameau, un très petit point noir, à peine visible. En dessous, elle est d'un jaune un peu plus intense; les ailes supérieures ont la partie interne blanche, un anneau noir au bout de la cellule et un point également noir sur la frange au bout de chaque rameau; la frange est salie de noirâtre à l'apex. Les ailes inférieures portent un anneau noir à l'extrémité de la cellule, une série de mouchetures noirâtres vagues sur le milieu du limbe et un petit point noir au bout de chacun des rameaux.

Le thorax est hérissé de poils blancs; les palpes sont d'un jaune pâle, frangés de noir; les pattes sont jaunâtres.

L'autre forme, qui est aussi une femelle, est d'un blanc soyeux en dessus; l'apex est noir comme dans la précédente et les dessins sont semblables. La base des ailes supérieures est d'un jaune de soufre.

Le corps est noirâtre en dessus, blanc en dessous; les palpes sont blancs, frangés de noir. L'envergure est de 35 millimètres.

Ces deux formes nous semblent appartenir au même sexe; peut-être, comme nous l'avons indiqué, l'une des formes du *Terias Desjardinsii* en est-elle le mâle, mais il est impossible, avec des exemplaires en aussi petit nombre et incomplets, de se prononcer d'une manière définitive.

Le *Terias hapale* a été pris dans les forêts du nord-est de Madagascar.

4. TERIAS FLORICOLA, Boisduval.

(Pl. XXXI, fig. 5, 5ª, 6 et 7.)

XANTHIDIA FLORICOLA, Boisduval, *Faune entom. de Madag.* (1833), p. 22, pl. II, fig. 6.
TERIAS FLORICOLA, Boisduval, *Species général des Lépidoptères* (1836), p. 671.

Le *Terias floricola* mâle est d'un jaune clair en dessus. Les ailes supérieures ont la côte liserée de noir et une étroite bordure de la même couleur, qui est un peu plus large à l'apex et qui est régulièrement dentée en dedans. Les inférieures n'ont pour tout dessin qu'une série marginale de points noirs, plus ou moins forts suivant les individus, parfois même presque nuls. L'attache des ailes est noirâtre.

En dessous, les ailes supérieures sont d'un jaune un peu plus pâle; leur bord interne est blanchâtre, leur base porte un ou deux traits noirs en zigzag et il y a, à l'extrémité de la cellule, une tache blanche entourée d'un liséré noir. Les inférieures ont à leur base trois petites taches blanches, cerclées de noirâtre, qui sont disposées suivant une ligne courbe, au bout de la cellule un point blanc liseré de noir, qui est souvent géminé, et une ligne en zigzag, noirâtre, irrégulière, interrompue près des deux bords, dont les deux traits extrêmes sont alignés avec le point de la cellule.

Le corps est noir en dessus, jaune en dessous; les antennes sont annelées de jaunâtre; les palpes sont jaunes, frangés de noir.

La femelle a les mêmes dessins noirs; elle ne diffère du mâle que par la couleur du fond, qui est d'un blanc jaunâtre; le dessous est encore plus pâle. Le docteur Boisduval dit qu'elle est d'un tiers plus grande que le mâle; ce n'est pas exact : il a probablement vu un individu appartenant à la variété suivante [1].

Il existe en effet une forme, sans doute d'une saison différente, qui est remarquable par sa taille plus forte [2]. En dessus, la bordure noire est plus étroite à l'apex, et intérieurement elle est à peine dentée depuis la côte jusqu'en face de la cellule; les taches marginales des ailes inférieures sont plus petites. En dessous, les dessins sont les mêmes, mais plus nets et plus accusés; il y a toujours deux traits noirs en zigzag à la base des supérieures et une tache apicale ferrugineuse de forme variable, qui existe aussi quelquefois chez le *T. floricola* type. Cette variété, qui portait dans la collection Boisduval le nom de *T. Arisba,* n'est en réalité caractérisée que par une taille plus grande et des dessins mieux marqués.

L'envergure est de 28 millimètres chez les mâles, de 28 à 30 chez les femelles.

Le *Terias floricola* est commun à Madagascar, où il vole une grande

[1] On a indiqué le *Terias drona* comme ayant été trouvé à Madagascar, mais ce qui nous a été communiqué ne se rapporte point à cette espèce, qui est plus grande que le *T. floricola* et dont nous avons de beaux exemplaires provenant de la côte occidentale d'Afrique.

[2] Voir pl. XXXI, fig. 7.

partie de l'année, surtout dans les lieux frais. La Chenille est verte, grêle, effilée, légèrement pubescente ou plutôt veloutée; elle a une stigmatale fine, inégale, d'un jaune pâle; une autre ligne semblable, mais décolorée par l'alcool où a été conservé l'insecte, orne ses flancs et délimite l'espace dorsal; le ventre paraît plus clair et la tête est un peu testacée; elle vit sur des Légumineuses, entre autres sur une espèce arborescente qui paraît commune dans l'île.

5. TERIAS BOISDUVALIANA, P. Mabille.

(Pl. XXXII, fig. 4, 4ª et 5.)

TERIAS SENEGALENSIS, Boisduval, *Species général des Lépidoptères* (1836), p. 672.
EUREMA HECABE var. D. SENEGALENSIS, Kirby, *Synon. Catal.* (1871), p. 448.

Le *Terias Boisduvaliana* est très voisin de l'espèce précédente, mais il s'en distingue par des caractères constants et faciles à saisir, et il est d'ordinaire un peu plus grand.

En dessus, le mâle est d'un jaune un peu plus vif; la bordure noire des ailes supérieures forme un angle émoussé au-dessous de l'apex, en face de la cellule, et elle devient plus étroite au bord externe et touche à peine l'angle interne. Aux ailes inférieures, les points noirs marginaux sont très petits et coupent un peu la frange.

En dessous, il a les mêmes dessins que le *T. floricola*, mais les taches blanches de la cellule sont plus fortes, géminées aux deux ailes et cerclées de brun noirâtre; la tache apicale ferrugineuse est bien développée; les dessins noirs sont presque nuls. Le dessous des ailes, du moins dans les exemplaires frais, n'est pas sans aucun dessin, comme le docteur Boisduval semble le dire; nous en possédons des individus du Congo qui sont tout à fait semblables à ceux qui proviennent de Madagascar.

La femelle est d'un blanc verdâtre, lavé de jaune pâle sur les bords. Elle a les mêmes dessins que le mâle, mais le plus souvent la bordure noire ne va pas jusqu'à l'angle interne des ailes supérieures. En dessous, les quatre ailes sont d'un jaune pâle et n'ont d'autre dessin que les taches de la cellule, qui sont du reste oblitérées.

Le *Terias Boisduvaliana* est répandu dans toute l'île et n'est pas rare. M. A. Grandidier l'a rapporté de la partie méridionale; nous l'avons reçu de la côte orientale.

Genre PIERIS.

Le genre *Pieris* existe sur tout le globe; les parties froides comme les parties tropicales des deux hémisphères ont leurs espèces. A Madagascar, c'est le type africain qui domine ou plutôt auquel se rapportent toutes les espèces connues jusqu'à présent.

Le groupe de la *P. mesentina* et celui de la *P. Agathina* comptent plusieurs représentants. La *P. Saba* de Fabricius, qui est très commune dans l'île, présente de nombreuses variations et, quoique anciennement connue, a été décrite sous plusieurs noms. Les mœurs des Piérides malgaches n'ont rien de particulier; elles fréquentent les lieux frais, se reposant souvent en masse sur la terre humide au bord des sources ou des ruisseaux pendant les grandes chaleurs, ou volent avec rapidité dans les champs cultivés. La plupart d'entre elles semblent avoir plusieurs générations et paraissent pendant une grande partie de l'année.

1. PIERIS ANTSIHANAKA, Ward.

(Pl. XXXIV, fig. 1 et 1ᵃ.)

Pieris antsianaka, Ward, *Entomological Monthly Magazine* (1870), p. 30.

La *Pieris antsihanaka* est en dessus d'un blanc très légèrement teinté de jaunâtre. Les ailes supérieures ont la base nacrée, un peu rosée par la transparence du coloris de l'autre face. Il y a trois points noirs, un gros entre le deuxième et le premier rameau, un plus petit au-dessus en face de la cellule et un à son extrémité. L'apex est noir, ainsi que la bordure qui descend en s'amincissant jusqu'au-dessous du deuxième rameau de la composée postérieure et qui, intérieurement, est un peu prolongée sur chaque rameau.

Les ailes inférieures ont leurs deux faces entièrement blanches, sauf en dessous où la base du bord antérieur est liserée d'orangé vif. Les supé-

rieures ont aussi la base du même côté teintée d'orangé jusqu'au delà de la cellule; tout le reste est blanc. Le point cellulaire est plus fort qu'en dessus, et, le long du bord externe, il y a une série de taches noires inégales, qui varient de nombre suivant les individus. L'un des deux exemplaires que nous avons examinés a deux taches, l'une de grandeur moyenne, l'autre, qui est placée au-dessous entre le premier et le deuxième rameau de la troisième nervure, grosse et ronde. L'autre a six taches bien alignées, dont la première, la troisième et la quatrième sont très petites et dont les autres sont beaucoup plus grandes.

Le corps est noirâtre en dessus, blanc en dessous. Le thorax est hérissé de poils argentés et le prothorax est rougeâtre. Les antennes sont blanchâtres et les pattes sont noires. L'envergure est de 68 millimètres.

Nous ne connaissons pas la femelle. M. Ward n'a décrit que le mâle; nous avons vu dans sa collection plusieurs beaux exemplaires de ce sexe. L'individu figuré appartient à la collection de M. Henley Grose Smith.

La *Pieris antsihanaka* est rare; elle a été prise dans les forêts de la côte orientale.

2. PIERIS AFFINIS, P. Mabille.

(Pl. XXXIV, fig. 2 et 2ª.)

PIERIS AFFINIS, P. Mabille, *Bulletin de la Société philomathique* (1879), p. 9.

La *Pieris affinis* est très voisine de la précédente, mais certaines différences que la description fera ressortir nous ont décidé à la considérer comme une espèce distincte.

Les ailes supérieures sont blanches, avec la base teintée de rosé luisant; elles ont l'apex arrondi. Il y a un point noir rond à l'extrémité de la cellule. L'apex porte une bordure noire qui est lobée intérieurement et qui se termine brusquement au bord externe sur le deuxième rameau de la composée postérieure; entre cette bordure noire et le point cellulaire, les ailes ont un léger reflet verdâtre. Les inférieures sont arrondies et entièrement blanches.

En dessous, les supérieures ont toute la base jusqu'au delà de la cellule d'un jaune orangé; le noir de l'apex y est reproduit en brun roux

très clair et il y a deux gros points noirs, l'un au bout de la cellule comme en dessus, l'autre vers le milieu du bord externe. Les inférieures ont une teinte uniforme d'un gris carné ou rougeâtre, plus prononcé au bord abdominal.

Le corps est noir, hérissé de poils d'un blanc argenté; en dessous, il est blanchâtre; les tarses sont noirs. L'envergure est de 62 millimètres.

La *Pieris affinis* a de grands rapports avec la *P. antsihanaka*, mais le dessous, des ailes diffère considérablement. Nous n'avons vu qu'un seul mâle, appartenant à la collection de M. Henley G. Smith. Il est regrettable que nous ne connaissions pas la femelle, qui aurait été d'un grand secours pour bien définir l'espèce.

3. PIERIS HELCIDA, Boisduval.

(Pl. XXXIII, fig. 3, 4 et 5.)

Pieris Helcida, Boisduval, *Faune entomol. de Madag.* (1833), p. 17, pl. II, fig. 1 et 2.
Pieris Helcida, Boisduval, *Species général des Lépidoptères* (1836), p. 501.
Belenois albipennis, Butler, *Ann. and Magaz. of Nat. Hist.* (septembre 1879), p. 232.

La *Pieris Helcida* mâle est en dessus d'un blanc mat, légèrement verdâtre, avec une bordure d'un noir foncé, plus large à l'apex, mince vers l'angle interne et érodée intérieurement. Les ailes supérieures ont la côte noirâtre et la base de la cellule un peu rosée par la transparence de la couleur du dessous, qui est comme en dessus, sauf à la base qui est d'un rouge brique. Les inférieures sont en dessous d'un jaune d'ocre, avec une bordure noire et l'origine du bord antérieur rouge brique.

Le corps est noirâtre, hérissé de poils blancs. Les palpes, qui sont blancs avec l'extrémité noirâtre, sont étroits et allongés. Le dessous du corps est blanc.

La femelle est plus grande que le mâle et a les ailes plus amples. Elle lui ressemble tout à fait en dessus, mais la bordure noire est plus large. Les ailes inférieures sont d'un blanc un peu transparent avec la base légèrement teintée de gris en dessous.

Nous avons représenté une remarquable variété femelle, qui est inter-

médiaire entre les deux sexes par le coloris; sa taille est plus petite; le dessous des ailes inférieures, au lieu d'être d'un beau blanc comme en dessus, est de couleur ocracée à la base et sur les bords. C'est cette variété que M. Butler a décrite sous le nom de *Belenois albipennis.*

L'envergure est de 62 millimètres chez le mâle, de 64 chez la femelle.

La *Pieris Helcida* se rencontre dans toute l'île, surtout dans le Nord et dans l'Est; la femelle est plus rare que le mâle et sa variété est encore moins commune. Nous en avons vu un grand nombre; la collection de M. C. Ward nous a offert de magnifiques exemplaires femelles; la variété était dans la collection Boisduval et le Musée britannique la possède également.

4. PIERIS MESENTINA, Cramer.

(Pl. XXXV, fig. 2 et 2ᵃ.)

Papilio mesentina, Cramer, *Papillons exotiques* (1782), pl. CCLXX, fig. A et B.
Papilio aurota, Fabricius, *Entomologia systematica* (1793), p. 197.
Pieris mesentina, Godart, *Encyclopédie méthodique* (1819), p. 130.
Pieris mesentina, Boisduval, *Species général des Lépidoptères* (1836), p. 501.

La *Pieris mesentina* est le type d'un groupe d'espèces très voisines les unes des autres. On trouve à Madagascar le type de l'Afrique orientale, de l'Égypte et de la presqu'île arabique; il y a, en outre, deux autres espèces dont l'une portait dans la collection Boisduval le nom inacceptable de *Solana :* c'est la *P. Agrippina* de Felder.

La *P. mesentina* a les ailes blanches en dessus. Les supérieures ont un gros point noir carré au bout de la cellule et une bordure également noire, divisée par une série de huit taches blanches dont les trois apicales forment presque un faisceau, l'intermédiaire étant la plus petite, et dont les autres sont triangulaires, leur pointe coupant la frange. La bordure est remplacée sur les ailes inférieures par une série marginale de quatre orbes noirs découpant des taches blanches arrondies. Il y a un trait noir assez fort au bord antérieur.

Les ailes sont blanches en dessous comme en dessus, mais à la base,

IMPRIMERIE NATIONALE.

sous la côte, il y a une liture jaune. Les inférieures sont d'un blanc nacré; deux lignes de traits et de taches noirs traversent le limbe; toutes les nervures sont écrites en noir et doublées d'ocracé entre les deux lignes transverses. Une série de traits noirs alternant avec des traits jaunes précède la frange, de sorte que l'aile semble divisée en trois séries transverses de taches blanches, bordées de noirâtre : cinq à la base, six au milieu, cinq au bord. En outre, il y a quatre traits jaunes sur le bord antérieur.

La femelle ressemble au mâle, mais le point noir de la cellule des ailes supérieures est réuni à la côte par une bandelette noire assez large.

Le corps est noir en dessus et blanchâtre en dessous. L'envergure du mâle est de 48 millimètres, celle de la femelle de 50.

La *Pieris mesentina* paraît assez rare à Madagascar; elle a été rapportée du sud de l'île par M. A. Grandidier. Nous avons reçu du centre un exemplaire mâle, un peu plus blanc que le type, sous le nom de *Pieris Gidica*, espèce qui est répandue sur toute la côte orientale de l'Afrique, mais qui n'a pas encore été rencontrée à Madagascar, quoique elle s'y trouve peut-être.

5. PIERIS AGRIPPINA, Felder.

(Pl. XXXIV, fig. 3, 3ᵃ et 4.)

PIERIS AGRIPPINA, Felder, *Reise Novara*, Lépidopt. (1865), p. 173.

La *Pieris Agrippina* est voisine de la *P. mesentina;* elle est blanche en dessus, légèrement teintée, suivant les individus, de rose ou de jaune très pâle. Le dessin noir des ailes est à peu près le même que chez la précédente : aux supérieures, la bordure est plus forte et les taches qu'elle renferme sont un peu salies de noirâtre, le point cellulaire est gros, la côte est liserée de noir; aux inférieures, le dessin est réduit à une série marginale de taches noires prolongées sur les nervures et ne formant pas d'orbes. Le trait noir au bord antérieur manque.

Le dessous des ailes supérieures ressemble au dessus; les inférieures ont les nervures blanches. Les lignes marginale et antémarginale de

traits noirs se réunissent pour former une série de taches anguleuses, blanches, bordées de noir et de jaunâtre; la ligne médiane s'arrête à la cellule par un trait anguleux et se continue ensuite par des traits jaunes qui remontent jusqu'à l'attache de l'aile. Le bord antérieur est lavé de jaune.

Le corps est tout blanc, ainsi que la tête, les palpes et les pattes. Le thorax est hérissé de poils gris.

La femelle a les ailes plus arrondies et les dessins noirs plus accusés. Aux supérieures, la côte est noire; le point cellulaire est remplacé par une bande assez large qui va de la cellule à la côte; la bordure descend jusqu'à l'angle interne. Aux inférieures, la même bordure est large et porte quatre taches arrondies, anguleuses, lavées de jaune pâle ou de rose tendre; il y a un trait noir au bord antérieur, suivi d'un autre placé au bout de la cellule.

Le dessous des ailes est comme chez le mâle, plus varié de jaune; les taches blanches marginales des inférieures et l'apex des supérieures sont teintés de la même couleur; la base des ailes est également jaune.

L'envergure du mâle est de 50 millimètres, celle de la femelle de 56.

Cette espèce, qui portait dans la collection Boisduval le nom de *P. Solana*, n'est pas très commune à Madagascar. M. Alfr. Grandidier l'a rapportée du sud-ouest de l'île, et, dans ces derniers temps, elle a été prise dans les forêts de la côte orientale.

6. PIERIS SABA, Fabricius.

PREMIÈRE RACE.

PIERIS SABA TYPICA, Fabricius.

(Pl. XXXVI, fig. 3, 3ª et 4.)

Papilio Saba, Fabricius, *Species Insectorum*, t. II (1781), p. 46.
Papilio Epaphia, Cramer, *Papillons exotiques* (1782), pl. CCVII, fig. D et E.
Papilio Hypatia, Drury, *Illustr. exot. entomol.* (1782), t. III, pl. XXXII, fig. 5 et 6.
Pieris Higinia, Godart, *Encyclopédie méthodique* (1819), p. 133.
Mylothris ortygna, Hübner, *Zuträge exot. Schmett.* (1832), fig. 785 et 786.

PIERIS ORBONA, Boisduval, *Faune entom. de Madag.* (1833), p. 18, pl. I, fig. 3.
PIERIS MALATHA, Boisduval, *Faune de Madagascar* (1833), p. 18, pl. I, fig. 4 et 5.
PIERIS ORBONA, Boisduval, *Species général des Lépidoptères* (1836), t. I, p. 407.

Cette Piéride a reçu plusieurs noms, en raison de ses variations, qui sont, en effet, bien propres à induire en erreur. La *Pieris Saba* de Fabricius en est le type, du moins à Madagascar; la *P. Malatha* de Boisduval en est la femelle. Les ailes sont blanches, opaques, parfois légèrement teintées de jaune très pâle chez le mâle; les supérieures ont la côte liserée de noir et, sur l'apex, une bordure de la même couleur, étroite mais bien marquée, qui est divisée en taches à peine séparées s'avançant en pointe sur chaque nervure; aux ailes inférieures, au bout de chaque rameau, il y a un très petit point noir. En dessous, les ailes sont sans taches; la base des supérieures est lavée de jaune jusqu'au milieu de la cellule, ainsi que le bord antérieur des inférieures dont tout le reste est d'un jaune d'ocre satiné; le bord externe porte des mouchetures noires, trois ou quatre aux inférieures, deux aux supérieures.

La femelle diffère beaucoup du mâle; elle est ordinairement de grande taille et d'un blanc enfumé. Les ailes supérieures ont tout le tiers terminal et la cellule noirs; une liture unit la cellule à la bordure, isolant ainsi une assez grande tache blanche qui va jusqu'au liséré noir de la côte; cette bordure est largement dentée intérieurement et renferme une série apicale de trois taches blanchâtres; au-dessous de la cellule, la base de l'aile est salie de noirâtre. Les ailes inférieures ont la base enfumée et une très large bordure noire qui forme un sinus très grand en face de la cellule. En dessous, les ailes supérieures ont la cellule noire, lavée de jaune à la base; l'apex est blanc et une large bande d'un noir un peu roussâtre va de la côte à l'angle interne. Les inférieures sont d'un blanc enfumé, avec le bord antérieur liseré de jaune à la base; la bordure est plus pâle qu'en dessus, avec un reflet violâtre, et elle renferme, à partir de l'angle antérieur, une série de trois taches blanchâtres marginales

Le corps est noir en dessus, hérissé de poils blancs surtout chez le

mâle, blanc en dessous, avec la poitrine d'un jaune de soufre. L'envergure du mâle est de 60 millimètres, celle de la femelle de 60 à 64.

Cette forme est très répandue à Madagascar, surtout dans la partie septentrionale, et nous avons vu un grand nombre d'exemplaires dans les diverses collections. C'est à elle que se rapporte la *P. Malatha* de Boisduval, quoique l'auteur la dise plus petite que le mâle; c'est aussi à elle que ressemble le plus le type de la côte occidentale d'Afrique ou *Papilio Saba* de Fabricius, qui est toujours de taille moyenne.

DEUXIÈME RACE.

PIERIS SABA var. EPAPHIA, Cramer.

(Pl. XXXVI, fig. 5, 5ª et 6.)

Pieris Epaphia, Cramer, *Papillons exotiques* (1782), pl. CCVII, fig. D et E,

Chez la *Pieris Saba* var. *Epaphia,* le mâle ne diffère du précédent que par la bordure des ailes antérieures, qui est plus étroite, et par le dessous des ailes inférieures, qui est à peine teinté de jaune pâle. La femelle est plus petite; les parties noires sont plus foncées, bien arrêtées et jamais fondues intérieurement; les taches de l'apex sont plus nettes; la bordure des ailes inférieures est plus étroite, n'ayant que 6 millimètres au lieu de 9 à 11; le dessous est un peu plus pâle. Mais c'est surtout par la coupe des ailes que cette variété se distingue du type; c'est à elle que se rapporte la *P. Epaphia*, quoique la figure de Cramer représente la base des ailes en dessous rayonnée de jaune, ce qui, selon Boisduval, existe quelquefois, mais ce que nous n'avons jamais vu. La *P. Ortygna* de Hübner s'y rapporte également.

TROISIÈME RACE.

PIERIS SABA var. ALBIDA, P. Mabille.

(Pl. XXXVI A, fig. 1 et 1ª.)

La *Pieris Saba* var. *albida* mâle a la bordure noire presque continue et décroissant brusquement. Le dessous des ailes inférieures est d'un blanc pur satiné.

La femelle a la bordure des ailes supérieures très nette, très arrêtée, régulièrement dentée intérieurement; la cellule est blanche, et la côte seule est bordée de gris noirâtre. Aux ailes inférieures, la bordure n'a plus que 3 ou 4 millimètres de large; intérieurement, elle est sinuée, dentée. Ordinairement, les trois taches apicales sont d'un jaune soufré, plus rarement blanches. Le dessous des ailes est comme chez la variété précédente, si ce n'est que les inférieures sont beaucoup plus jaunes.

QUATRIÈME RACE.

PIERIS SABA var. FLAVIDA, P. Mabille.

(Pl. XXXVI, fig. 7 et 8.)

Chez le mâle ou du moins chez les deux individus mâles qui ont été pris en même temps que la femelle que nous allons décrire, le dessus des ailes est comme chez les précédents, mais le dessous des supérieures est tout à fait blanc. Les inférieures ont le bord antérieur liseré de jaune, et la base des quatre ailes a une légère teinte soufrée.

La femelle[1] a les mêmes dessins noirs que la variété *P. albida*, si ce n'est que la bordure est un peu plus large; mais le fond des ailes est tout entier d'un jaune de soufre. Le dessous des ailes est comme chez la variété *P. Epaphia*.

Ces variétés sont plus rares que le type. Nous avons vu un bel exemplaire de la *P. flavida* dans la collection de M. Henley G. Smith.

7. PIERIS GRANDIDIERI, P. Mabille.

(Pl. XXXV, fig. 3 et 4.)

PIERIS GRANDIDIERI, P. Mabille, *Bull. de la Soc. entomologique de France* (1878), p. 107.

La *Pieris Grandidieri* se rapproche de la *P. mesentina* et de la *P. Agrippina*. Le mâle est en dessus d'un beau blanc, avec la côte finement liserée de noirâtre; l'apex est noir et contient quatre taches blanches, dont la

[1] Par suite d'une erreur du graveur, les figures 7 et 8 de la planche XXXVI portent l'indication ♂, tandis qu'en réalité elles représentent une femelle.

supérieure est très petite; au-dessous, trois points noirs triangulaires, qui sont placés au bout des rameaux, font suite à la bordure apicale. Les secondes ailes sont blanches avec une rangée marginale de six points noirs, dont les intermédiaires ont une forme triangulaire.

En dessous, les ailes supérieures sont d'un blanc satiné, avec la base lavée de jaune foncé et l'apex marqué de zébrures qui suivent les nervures. Les taches noires des ailes inférieures sont petites et leur disque est traversé par deux bandes de mouchetures jaunes, qui sont ondulées et courbes; leur base porte deux taches également jaunes près du bord abdominal.

La femelle est plus grande et d'un blanc plus satiné, avec la base des ailes supérieures lavée de gris rosé. En dessus, elle a les mêmes dessins noirs, mais plus étendus; il y a cinq taches blanches apicales bien accusées; aux ailes inférieures, un petit trait noir part de chaque tache marginale et remonte le long de la nervure. En dessous, il n'y a guère de différence sensible qu'aux secondes ailes, où les taches marginales sont séparées par du blanc jaunâtre.

Le corps est noir en dessus et blanc en dessous. L'envergure est de 48 millimètres chez le mâle et de 52 chez la femelle.

La *Pieris Grandidieri* provient du centre de l'île. Nous avons vu une paire qui appartient à M. Henley Grose Smith.

8. PIERIS CONFUSA, Butler.

(Pl. XXXIV, fig. 5, 5ᵃ, 6 et 6ᵃ.)

PIERIS PHILERIS ♀, Boisduval, *Faune entomol. de Madag.* (1833), p. 18, pl. II, fig. 5.
PIERIS CONFUSA, Butler, *Proceedings of the Zoological Society* (1872), p. 58.
PIERIS CONIATA, Butler, *Cistula entomologica*, t. II (1879), p. 391.
PIERIS HECYRA, Mabille, *Comptes rendus de la Soc. de Belgique* (1880), p. CV.

La *Pieris confusa* rappelle par le port et par la taille la *P. Eudoxia* de Cramer. En dessus, le mâle a les ailes d'un blanc satiné un peu jaunâtre; la cellule est lavée de rouge aurore et la côte est très étroitement teintée de gris noirâtre; l'apex est foncé, et il y a sur les nervures de courts rayons

noirs et des dents de même couleur qui se continuent en diminuant jusqu'au bord interne. Les ailes inférieures sont d'un blanc plus pur, avec un reflet verdâtre sur la base; le bord externe est marqué d'une rangée de six points noirs, qui sont placés au bout des nervures et dont les antérieurs sont les plus gros.

Le dessous des ailes est d'un blanc légèrement jaunâtre, satiné, sans aucune tache; la côte est à peine teintée de gris verdâtre; la cellule des supérieures est lavée de fauve aurore très vif; à l'angle interne, il y a sur le bout des rameaux deux taches noirâtres peu marquées. Les taches marginales du dessus sont reproduites sur les ailes inférieures en gris très pâle; souvent même on ne les voit pas.

Le corps et les antennes sont noirs en dessus; la poitrine et l'abdomen sont blancs en dessous; les palpes sont noirâtres.

Le femelle n'est guère plus grande que le mâle; la bordure noire est aussi large, mais elle est divisée en rayons noirs qui suivent les nervures et qui sont séparés par le fond de l'aile, teinté de noirâtre; la tache aurore est moins étendue et plus fondue; les points marginaux des ailes inférieures sont plus gros et plus allongés. Le dessous des ailes est comme chez le mâle; chez plusieurs individus cependant les taches marginales sont plus nettes, quoique chez d'autres elles manquent complètement.

Le docteur Boisduval a figuré cette espèce comme la femelle de sa *Pieris Phileris*. Nous n'avons pu voir aucune différence entre la *Pieris confusa* et la *Pieris coniata;* chez le mâle dont nous avons une bonne figure faite sur le type de M. Butler, l'apex est plus noir, et il y a entre les nervures quatre ou cinq taches blanchâtres; en dessous, les taches de la bordure sont reproduites en gris bleuâtre aux quatre ailes; enfin la couleur générale est d'un blanc légèrement teinté de jaune.

L'envergure du mâle est de 55 millimètres, celle de la femelle de 58.

La *Pieris confusa* ne paraît pas commune. Nous en avons reçu une paire de Foulepointe et nous en avons vu deux autres dans les collections de MM. Henley Grose Smith et C. Ward.

9. PIERIS PHILERIS, Boisduval.

(Pl. XXXIII, fig. 1, 1ᵃ, 2 et 2ᵃ.)

Pieris Phileris ♂, Boisduval, *Faune entom. de Madag.* (1833), p. 17, pl. II, fig. 3.
Pieris Phileris ♂, Boisduval, *Species général des Lépidoptères* (1836), p. 512.
Pieris Phileris, Chenu, *Encyclopédie d'histoire naturelle* (1852), pl. XVIII, fig. 1.

Les ailes de la *Pieris Phileris* mâle sont minces, comme celles de la *P. Agathina*, et d'un beau blanc; les supérieures ont la base lavée de jaunâtre et portent, au bout de chaque rameau, une série marginale de points noirs un peu allongés; l'apex porte sur la côte une tache noire qui paraît formée de deux traits réunis. Les inférieures ont une série marginale de points noirs semblables, mais plus gros et presque ronds.

Le dessous des ailes est semblable au dessus, mais la base des quatre ailes est lavée de jaune orangé et, à l'apex des premières, il y a trois points noirs qui continuent la série marginale.

La femelle diffère du mâle en ce que ses ailes sont moins opaques, presque diaphanes sur le disque; les taches marginales sont semblables, mais encore plus grosses et souvent rondes aux inférieures.

Dans les deux sexes, le corps est noir en dessus, hérissé de poils blancs, et blanc en dessous. Les antennes sont noires. L'envergure du mâle est de 60 millimètres, celle de la femelle de 65.

La *Pieris Phileris* varie peu; cependant certains exemplaires ont l'apex plus noir que les autres, et les points noirs des ailes inférieures sont tantôt gros et ovales, tantôt petits et ronds; enfin il y a des exemplaires qui ne mesurent que 52 millimètres. Elle est commune dans presque toute l'île, où elle habite de préférence les endroits frais, la lisière des bois, les champs cultivés; elle fuit les parties sèches et arides.

Comme nous l'avons dit, la femelle qui a été figurée par le docteur Boisduval se rapporte à une autre espèce, à la *Pieris confusa*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

10. PIERIS SMITHII, P. Mabille.

(Pl. XXXV, fig. 5, 5ª et 6.)

Pieris Smithii, P. Mabille, *Bull. de la Soc. philomathique de Paris* (juin 1879), p. 132.

La *Pieris Smithii* a les taches noires de la *P. Phileris,* mais elle a une coupe d'ailes particulière; en effet, les supérieures sont prolongées, amygdaliformes, et les inférieures sont étroites transversalement et obovales.

Chez le mâle, les premières ailes sont d'un blanc pur, avec la partie interne du limbe lavée de jaune orangé et une rangée de sept points noirs, plus forts et plus marqués que chez les *P. Phileris* et placés sur le bord externe, chacun au bout d'un rameau nervural : il y a deux autres points sur la côte, l'un près de l'apex, l'autre, qui est beaucoup plus éloigné, au-dessus de la bifurcation des deux rameaux supérieurs, et qui paraît entouré d'une ombre bleuâtre provenant de la transparence de celui du dessous, qui est beaucoup plus gros. La base de la côte et l'origine de l'aile sont pointillées de noir.

Les ailes inférieures sont d'un beau blanc, avec sept points noirs ovales et très accusés sur le bord : le troisième est petit.

Le dessous des ailes ressemble au dessus, mais les points noirs sont plus gros et, aux ailes supérieures, il y en a un de plus sur la côte. Toute la partie interne des mêmes ailes est lavée de jaune pâle.

Le corps, en dessus, est noir, hérissé de poils blancs; en dessous, il est gris. Les pattes et les antennes sont noires.

La femelle est un peu plus grande; ses ailes sont plus amples, semi-transparentes, satinées, luisantes; les supérieures ont sur la partie interne du limbe une teinte légère d'un blanc jaunâtre. La côte porte trois points noirs, dont le dernier est très petit.

L'envergure du mâle est de 70 millimètres, celle de la femelle de 75.

Cette espèce remarquable se distingue facilement de la *Pieris Phileris* par la coupe de ses ailes, son apex blanc, les points noirs de la côte et son coloris. C'est une des grandes raretés de Madagascar. Nous n'en

avons vu qu'une paire, fort belle, provenant du nord-est de l'île et appartenant à M. Henley Grose Smith.

11. PIERIS CREONA, Cramer.

(Pl. XXXVI, fig. 1, 2 et 2ª.)

Papilio Creona, Cramer, *Papillons exotiques* (1779), pl. XCV, fig. C et F.
Papilio Creona, Fabricius, *Entomologia systematica* (1797), p. 191.
Pieris Creona, Godart, *Encyclopédie méthodique* (1819), p. 131.
Colias Ernestius, Laporte, *Bull. de la Soc. Linn. de Bordeaux* (1830), p. 141.
Pieris Creona, Boisduval, *Species général des Lépidoptères* (1836), p. 505.
Pieris Creona, Trimen, *Rhopalocera Africæ australis* (1862), p. 31.

La *Pieris Creona* existe à Madagascar, mais un peu modifiée. Le mâle a les ailes supérieures blanches, avec une bordure noire assez étroite, qui est divisée par une rangée de cinq à six taches, et avec un très petit point cellulaire; ses ailes inférieures ont un point noir au bord antérieur et une bordure noire plus étroite que chez les individus du continent, renfermant une série marginale de quatre points blancs peu apparents. En dessous, les ailes supérieures sont lavées de jaune ocracé; il y a un point noir cellulaire, et la partie apicale de l'aile est largement noire, avec une série oblique de quatre taches blanchâtres très près les unes des autres; les inférieures ont les nervures jaunâtres, une grosse tache noire au bord antérieur et une bordure noire assez large renfermant quatre taches arrondies et blanchâtres.

La femelle a les ailes supérieures faiblement lavées de jaune fauve, avec une bordure noire plus large et un peu fondue intérieurement, et il y a en outre, près de l'apex, trois taches blanchâtres. Les ailes inférieures sont plus blanches, avec une bordure noire qui est reliée par une fine liture à un gros point carré placé au bord antérieur. Le dessous est comme chez le mâle, mais plus coloré.

L'envergure du mâle est de 40 millimètres, celle de la femelle de 45.

Cette espèce, qui est très commune en Afrique, est fort rare à Madagascar. Nous en avons vu au Musée de Paris deux exemplaires qui proviennent probablement de la partie occidentale de l'île; ils sont

de petite taille et leur coloration a subi une modification assez notable.

12. PIERIS ERIPHIA, Godart.

(Pl. XXXV, fig. 1.)

Pieris Eriphia, Godart, *Encyclopédie méthodique* (1819), p. 157.
Pontia tritogenia, Klug, *Symbolæ physicæ* (1829), pl. VII, fig. 18 et 19.
Pontia Eriphia, Lucas, *Lepidoptères exotiques* (1835), pl. XXVIII, fig. 2.
Pieris Tritogenia, Boisduval, *Species général des Lépidoptères* (1836), p. 513.

La *Pieris Eriphia* est très variable, non pour les dessins noirs, mais pour la couleur du fond et pour la taille. Les exemplaires d'Abyssinie sont très petits et jaunâtres, avec les bandes noires épaisses; ceux de l'Afrique occidentale sont d'une taille moyenne et ont le fond blanc; le seul exemplaire de Madagascar que nous ayons vu est d'un blanc pur : ses ailes supérieures sont envahies par des bandes et des taches noires qui, suivant la remarque du docteur Boisduval, ressemblent aux dessins d'une Satyride, le *M. Galathæa;* la côte est blanche jusqu'aux deux tiers, où elle se relie avec une tache apicale blanche, à bords sinués, qui est surmontée de deux autres arrondies, pointues extérieurement, et suivie en dessous d'une troisième plus grande. Il y a encore un point blanc sur le bord externe et, à l'angle externe, une tache. Le disque est traversé par une bande blanche qui fait suite à la troisième tache du bord et qui va presque jusqu'au bord interne. Les ailes inférieures sont blanches avec une bordure noire, sur laquelle sont rangées sept taches triangulaires, finissant en une pointe évasée qui coupe la frange : la seconde de ces taches, à partir de l'angle, communique avec la couleur du fond, et la quatrième est très petite. Du même angle part une bande transversale noire qui cesse avant le bord abdominal. C'est cette bande incomplète et la bordure qui constituent la différence entre la forme malgache et celles du continent; il ne s'agit, du reste, que d'une modification de coloration et, quoi qu'en dise Boisduval, il n'y a qu'une seule espèce. Le dessous des ailes supérieures est moins blanc; les taches du dessus y

sont reproduites, mais plus délayées, un peu roussâtres; la cellule porte une tache blanche. Les inférieures ont trois bandes noirâtres.

Le corps est noir en dessus, ainsi que les antennes, et blanc en dessous. L'envergure est de 55 millimètres.

Nous n'avons vu qu'un exemplaire, qui a été rapporté du sud-ouest de l'île par M. Alfred Grandidier.

13. PIERIS HELLICA, Linné.

(Pl. XXXV, fig. 7.)

Papilio hellica, Linné, *Systema Naturæ* (1767), p. 760.
Pieris Daplidice, Cramer, *Papillons exotiques* (1779), pl. CLXXI, fig. C et D.
Papilio raphani, Esper, *Schmetterl. Europ.* (1806), pl. CXXIII.
Mancipium vorax hellica, Hübner, *Samml. exot. Schmett.* (1806).
Pieris hellica et P. raphani, Godart, *Encyclopédie méthodique*, t. IX (1819), p. 129 et 130.
Pieris hellica, Boisduval, *Species général des Lépidoptères* (1836), t. I, p. 546.
Pieris hellica, Trimen, *Rhopalocera Africæ australis* (1862), p. 39.

Les ailes de la *Pieris hellica* mâle sont en dessus d'un beau blanc. Les supérieures ont une bordure noire qui s'arrête brusquement avant l'angle interne et qui est divisée par une rangée de quatre taches blanches; au bout de la cellule, qui est saupoudrée de gris surtout à la base, il y a une grosse tache noire carrée qui ne touche pas la côte. Les ailes inférieures ont la même bordure, mais réduite à quatre mouchetures noirâtres qui sont placées au bout des rameaux et précédées d'un ou deux arcs de cercle tendant à dessiner des taches blanches marginales. Il y a une tache noirâtre au bord antérieur.

Le dessous des ailes supérieures est blanc, avec la côte grise; la bordure est faiblement reproduite et d'un cendré jaunâtre; la tache de la cellule est aussi noire qu'en dessus, et, entre le deuxième et le troisième rameau de la composée postérieure, il y a de plus une tache carrée très noire. Les ailes inférieures ont la base du bord antérieur lavée de jaune; toutes les nervures sont teintées de jaunâtre, et un peu en avant du bord externe s'étend une série de cinq ou six taches noirâtres, saupoudrées de jaune, qui vont jusqu'à la frange et enferment autant de

taches ovales blanches. Il y a trois autres taches semblables, plus larges, deux sur le disque même et une à la base du bord antérieur.

Le corps est noirâtre en dessus, blanc en dessous. L'envergure est d'environ 37 millimètres.

La femelle est plus grande; en dessus, la bordure noire des ailes supérieures est plus large; les taches noirâtres des ailes inférieures sont plus foncées; les nervures sont plus ombrées de noirâtre et de jaunâtre.

Les descriptions et les figures que nous avons de cette espèce prouvent que les couleurs varient beaucoup d'intensité : Boisduval dit que le dessous des ailes postérieures est d'un gris jaunâtre avec treize taches blanches; Esper la représente d'un gris jaunâtre avec seize taches blanches; Cramer exagère les traits noirs. Mais, quoi qu'il en soit, les deux seuls exemplaires de Madagascar que nous avons vus, et qui appartiennent à la riche collection de M. Henley Grose Smith, ont le fond blanc, même en dessous, et les nervures chez le mâle sont peu colorées.

Genre CALLIDRYAS.

On ne connaissait à Madagascar, jusqu'à ces derniers temps, ni *Callidryas,* ni *Eronia.* Dans sa *Faune entomologique,* Boisduval n'a signalé aucune espèce appartenant à ces genres; il y avait lieu cependant de s'étonner de leur absence, car ils sont répandus en Afrique et dans l'Asie méridionale. Les découvertes récentes ont montré que cette île était au contraire riche en espèces intéressantes, dont plusieurs lui sont particulières.

Les *Callidryas* et les *Eronia* sont des insectes à vol puissant qu'on ne rencontre jamais en grand nombre; ils semblent avoir les mœurs des *Colias* de nos contrées et parcourent avec rapidité les lieux frais, les grandes clairières. Les femelles, qui sont plus faciles à saisir en raison de leur vol un peu moins prompt et de la nécessité de pondre, sont plus communes que les mâles dans les collections.

Les *Callidryas* sont les plus robustes des Piérides; leurs ailes sont épaisses et ont la côte très forte. Les mâles sont très différents des

femelles; ils offrent un caractère des plus singuliers qui manque chez les *Eronia* : le bord interne de l'aile supérieure porte un pli garni de longs poils qui sont couchés sur la face inférieure de l'aile et qui peuvent s'épanouir en deux rangées insérées sur la même ligne; de plus, les secondes ailes ont, le long du tronc de la nervure composée antérieure, un espace allongé et étroit qui est opaque et comme recouvert d'une substance plâtreuse, et auquel le docteur Boisduval a très improprement donné le nom de «sac glanduleux», puisqu'il n'offre aucune glande et qu'il est recouvert d'écailles très denses, très serrées : chez la *C. florella*, l'espace opaque est moins prononcé que dans les autres espèces et les poils rayonnants sont moins abondants.

Les *Eronia* semblent avoir les mêmes mœurs que les *Callidryas;* les mâles ont les ailes supérieures plus anguleuses que les femelles et présentent souvent des différences de coloration considérables.

D'après les quelques renseignements que nous avons, les Chenilles vivent sur les Légumineuses. La *C. florella* se nourrit des feuilles d'un arbuste toujours vert dont on ignore le nom.

1. CALLIDRYAS THAURUMA, Reakirt.

(Pl. XXXVIII, fig. 4, 4ª, 5 et 5ª.)

CALLIDRYAS THAURUMA, Reakirt, *Proc. Acad. Nat. Sc. of Philadelphia* (1866), p. 238.
COLIAS FIADUNA, Hewitson, *Exot. Butterflies* (1867), Callidryas, pl. I, fig. 1-4.

La *Callidryas thauruma* mâle a le dessus des ailes d'un blanc de crème; une teinte d'un jaune soufre étendue sur la base et se prolongeant sur la côte, ne dépasse pas la cellule et couvre un espace limité extérieurement par une ligne brisée et irrégulière, mais bien nette. Les ailes antérieures ont à l'extrémité de la cellule un point noir qui est parfois peu visible. Le bord interne des ailes supérieures porte une double rangée de poils divergents, d'un blanc soufré, qui, à la mort de l'insecte, sont couchés et appliqués sur la face inférieure de l'aile.

Le dessous des quatre ailes est d'un blanc jaunâtre, traversé par des stries ferrugineuses si serrées qu'elles donnent à toute la surface une

couleur feuille-morte. La base des ailes supérieures est d'un jaune citron, et le bord interne est dépourvu de stries; le point discoïdal est blanc et entouré d'un cercle ferrugineux. Un point semblable existe à l'extrémité de la cellule des ailes inférieures.

En dessus, le corps est d'un jaune pâle et le thorax est noir, hérissé de poils d'un jaune vif. En dessous, tout le corps est d'un blanc jaunâtre. Les antennes sont ferrugineuses; elles sont couvertes dans les deux sexes de poils écailleux, appliqués, qui cessent vers le milieu de la massue.

La femelle a une coupe d'ailes très différente de celle du mâle. Le bord externe est un peu concave et l'apex est légèrement prolongé; la base des quatre ailes est d'un blanc jaunâtre; à partir de la cellule, le fond devient d'un jaune clair, qui est lavé d'orangé auprès du bord. Les premières ailes portent un gros point noir au bout de la cellule; l'apex est bordé de ferrugineux, et le bord externe a une rangée de taches rondes de la même couleur qui ne va pas jusqu'à l'angle. Sur les rameaux des nervures, une deuxième ligne de points ferrugineux, moins distincte, s'arrête au milieu de l'aile. Aux secondes ailes, on remarque au-dessous de la cellule une traînée également ferrugineuse, qui semble être le reste d'une ligne de taches effacées faisant suite à celles des supérieures.

Le dessous est d'un jaune ocracé vif, avec des stries ferrugineuses éparses qui forment quelques dessins vagues. La cellule des ailes inférieures porte deux, parfois trois ocelles ferrugineux à point central argenté, dont l'un est placé dans la partie supérieure de la cellule et dont les deux autres plus petits sont à son extrémité.

Le corps est comme chez le mâle, avec les poils du thorax plus clairs.

L'envergure du mâle est de 63 millimètres, celle de la femelle de 67.

La *Callidryas thauruma* n'est pas rare dans l'intérieur de Madagascar, et M. A. Grandidier a rapporté plusieurs exemplaires des deux sexes des provinces méridionales de l'île.

2. CALLIDRYAS GRANDIDIERI, P. Mabille.

(Pl. XXXVIII, fig. 1, 1ª, 2 et 2ª.)

Eronia Grandidieri, P. Mabille, *Ann. de la Soc. entomol. de France* (1877), p. xxxviii.
Catopsilia decipiens, Butler, *Ann. and Magaz. of Natural History* (1880), p. 338.

La *Callidryas Grandidieri* mâle a, comme la *C. thauruma,* le dessus des ailes d'un blanc un peu jaunâtre avec la côte d'un jaune pâle; une teinte d'un jaune soufre très vif couvre leur base et, dépassant la cellule, se perd sur les rameaux des nervures; le point cellulaire est petit, étroit, un peu arqué. Les secondes ailes ont le disque jaune comme les premières et l'espace abdominal blanc; le bord externe est crénelé; l'espace écailleux du bord antérieur est d'un jaune terne.

En dessous, la portion antérieure des premières ailes est blanche, avec des stries fines de couleur ferrugineuse; le point discoïdal est d'un roux clair, pupillé de blanc; la portion interne de l'aile est dépourvue de stries, et la base est lavée de jaune soufre. Les ailes inférieures sont d'un blanc jaunâtre, avec le point discoïdal très petit et les nervures teintées de roux très clair.

Le corps est comme celui de la *C. thauruma.*

La femelle est en dessus d'un blanc légèrement teinté de carné pâle ou simplement un peu enfumé, avec la base lavée de jaune safran jusqu'au milieu de la cellule. Les ailes supérieures ont la côte noire et une bordure apicale également foncée, qui est étroite et qui devient maculaire sur le bord externe; il y a au bout de la cellule un fort point noir carré, qui est surmonté, près de la côte, par deux mouchetures oblongues; sur les rameaux des nervures passe une ligne de taches noires qui forme un angle sous l'apex et qui, interrompue entre le troisième et le deuxième rameau de la nervure composée postérieure, se prolonge sur les inférieures, où elle se termine par deux petits points espacés; les mêmes ailes portent quelques mouchetures sur leur bord.

En dessous, les quatre ailes sont d'un blanc teinté de gris carné uniforme et luisant; une raie d'un jaune vif va de la base jusqu'au bout de

IMPRIMERIE NATIONALE.

la cellule des supérieures, dont le bord externe est presque blanc. Les inférieures ont, sous un certain jour, un léger reflet verdâtre.

Le corps est noirâtre en dessus, blanc en dessous. Les antennes, qui sont brunes, ont leur face inférieure grise.

La *Callidryas Grandidieri* femelle varie beaucoup; nous avons vu un individu dont les ailes sont plus blanches, dont les deux points noirs de la côte et la ligne du disque ont disparu, dont la base est d'un jaune plus vif et dont le thorax est hérissé de poils verts. Un autre a toutes les mouchetures du disque oblitérées; les ailes inférieures en gardent une ou deux, mais le point discoïdal persiste toujours, et la base des ailes est jaune. Le dessous ne varie pas.

L'envergure du mâle est de 78 millimètres; celle de la femelle varie de 50 à 70.

Il est très digne de remarque que les *C. Grandidieri* et *C. thauruma* mâles ont la plus grande ressemblance, tandis que leurs femelles sont très différentes.

M. Alfred Grandidier a découvert cette espèce dans le sud de Madagascar; il en a rapporté plusieurs individus femelles. Le Musée britannique a reçu deux mâles et une femelle du centre de l'île, des environs de Fianarantsoa; enfin, je possède deux femelles qui proviennent des forêts situées sur la côte orientale, à l'ouest de Foulepointe.

3. CALLIDRYAS PYRENE, Swainson[1].

(Pl. XXXIX, fig. 1, 1ª, 2 et 2ª.)

Colias Pyrene, Swainson, *Zoological Illustrations* (1820), t. I, pl. LI.
Papilio florella, Donovan, *Natur. Reposit.* (1825), t. III, pl. XC.
Callidryas florella, Boisduval, *Species général des Lépidoptères* (1836), p. 608.
Callidryas florella, Guenée, *Notes sur la Réunion* de Maillard (1863), Lép., p. 7, pl. XXI.
Callidryas Pyrene, Butler, *Lepidoptera exotica* (1870), p. 44, pl. XVI, fig. 8-10.

[1] Comme nous l'exposons plus longuement dans la note de la p. 276, la *C. florella* de Fabricius, qui est une femelle, porte trois points argentés sur la face inférieure des secondes ailes, ce qui n'a jamais lieu dans l'espèce que nous décrivons; elle ne saurait non plus se rapporter à la *C. Philippina* du Bengale, dont la Chenille est connue et dif-

La *Callidryas Pyrene*[1] mâle est en dessus d'un blanc laiteux avec une légère teinte vert d'eau. Les ailes supérieures ont au bout de la cellule un très petit point noir, qui est parfois à peine visible; le bord externe est un peu infléchi en dedans, et, au bord interne, il y a, comme chez l'espèce suivante, une rangée de poils blancs, couchés et appliqués sur la face inférieure de l'aile; les deux tiers postérieurs du limbe ont les écailles plus denses et serrées, ce qui forme une large bordure veloutée. Les ailes inférieures ont la partie placée le long du bord antérieur opaque et d'un blanc un peu rosé.

En dessous, les ailes supérieures ont l'apex et la côte d'un jaune pâle, très finement striés de brun clair ou même de rosé; au bout de la cellule, il y a un petit point rose; le reste de l'aile est d'un blanc glauque. Les ailes inférieures sont d'un jaune plus foncé, couvertes de stries ondulées très fines et brunes; il n'y a pas de point discoïdal ou il est réduit à un petit trait peu visible.

Le corps est de la couleur des ailes; le thorax est hérissé de poils à reflet bleuâtre; le front est légèrement rougeâtre; les antennes sont d'un fauve pâle, recouvertes en dessus, dans les individus frais, d'écailles blanches et serrées.

La femelle est d'un blanc un peu jaunâtre sur les bords. Les ailes supérieures ont l'apex bordé d'un liséré noirâtre, très faible, qui descend en petites mouchetures jusqu'au milieu du bord externe; le point cellulaire est noir et bien accusé. Le dessous des ailes est semblable à

fère beaucoup de celle de l'espèce présente. Enfin la *C. Gnoma* se retrouve à Madagascar, et la description de Fabricius lui convient de tout point, pourvu que l'on regarde sa *C. florella* comme la femelle de cette dernière. Si notre supposition n'était pas exacte, il faudrait en conclure que chaque continent ou chaque grande île a son type particulier de *C. florella* des auteurs, comme nous l'avons cru tout d'abord; voyant des différences entre la *C. florella* de Donovan et la *C. Pyrene* de Swainson, nous avions désigné, dans notre collection, le type malgache sous le nom de *C. Guenei*, en l'honneur de Guenée, qui, le premier, a bien caractérisé les deux sexes de cette Callidryas; Boisduval a décrit une femelle qui se rapporte à la *C. Pyranthe* ou à la *C. Chryseis*, et M. Butler donne à sa *C. florella* une femelle jaune qui est la *C. Rhadia*.

[1] Par erreur, les figures 1 et 2 de la planche XXXIX portent le nom de *C. florella*, au lieu de *C. Pyrene*.

celui du mâle, mais plus jaune, avec les stries un peu plus fortes et plus continues, quoique toujours très fines; il y a, à l'extrémité de la cellule des quatre ailes, un petit point cellulaire de couleur ferrugineuse.

Le corps est blanc, la tête est rougeâtre et les antennes sont rosées. Dans les deux sexes, les pattes sont d'un jaune testacé, presque blanc.

Le type que nous décrivons est celui dont Guenée a parlé dans l'ouvrage de Maillard sur l'île de la Réunion : les ailes inférieures n'ont pas, comme dans les individus du continent africain, une série de petits points rouges placés sur chaque rameau au delà du milieu de la face inférieure des secondes ailes, et c'est à peine si l'on en distingue un ou deux chez la femelle.

L'envergure du mâle est de 55 millimètres, celle de la femelle de 54.

La Chenille, d'après Guenée, est verte, avec les granulations noires, divisées sur le dos en cinq ou six sillons transversaux. La stigmatale est d'un blanc jaunâtre, surmontée d'une série de points noirs; toute la partie ventrale est d'un vert plus pâle; la tête est concolore et pointillée de noir. La Chrysalide est d'un vert bleuâtre avec une ligne latérale d'un jaune brillant et une arête dorsale d'un jaune vif. La pointe céphalique est noire. Le Papillon éclôt en novembre et se trouve jusqu'en février.

La *Callidryas Pyrene* n'est pas rare à Madagascar, mais nous n'avons vu qu'une seule femelle, que nous avons fait figurer.

4. CALLIDRYAS GNOMA, Fabricius[1].

PAPILIO GNOMA et P. FLORELLA, Fabricius, *Mant. Insect.* (1787), p. 24, n°s 250 et 257.
CALLIDRYAS GNOMA, Butler, *Lepidoptera exotica* (1870), p. 43, pl. XVI, fig. 1-4.

La *Callidryas Gnoma* mâle a le dessus des ailes d'un blanc légèrement

[1] Les *Callidryas Pyrene*, *C. Gnoma* et *C. Philippina* sont très difficiles à bien spécifier, soit qu'elles appartiennent à une même espèce qui présente des variations locales dans les divers pays, soit qu'au contraire il y ait un très grand nombre d'espèces affines. Nous ne nous occuperons ici que de celles qui se rencontrent à Madagascar et que nous ne comprenons pas comme nos devanciers. En voulant tenir compte des descriptions insuffisantes de Fabricius, on se crée de nouveaux embarras; M. Butler, dans sa remarquable monographie du genre *Callidryas*, reconnaît que la *C. florella* de Fabri-

verdâtre; les supérieures, dont l'apex est assez aigu et dont le bord externe est un peu concave, ont un fin liséré brun apical et un point discoïdal noir très fort. Les inférieures n'ont aucune tache, si ce n'est l'espace écailleux du bord antérieur, qui est d'un jaune d'ocre.

Le dessous des ailes est d'un jaune verdâtre, plus foncé sur les inférieures et plus clair sur les supérieures, où toute la portion interne est blanche. Le point discoïdal est rougeâtre et pupillé de blanc; toutes les parties colorées des ailes sont marquées de fines hachures rougeâtres ou brunes; les inférieures ont également un point discoïdal pupillé de blanc nacré.

Le thorax est noirâtre, hérissé de poils blancs; le col et la tête sont jaunâtres; l'abdomen est aussi légèrement jaunâtre et blanc en dessous.

cius n'est pas la même espèce que la *C. Pyrene* de Swainson, et nous partageons tout à fait son avis. En effet Fabricius dit de sa *C. florella :* « alis subangulatis albis. . ., posticis subtus punctis tribus argenteis; » elle a donc trois points argentés sur le dessous des ailes inférieures et les ailes blanches. Or, dans cette section, les femelles seules ont à cet endroit plusieurs points ou des points plus gros; donc la *C. florella* de Fabricius est une femelle, tandis que sa *C. Gnoma*, avec son point unique en dessous à chacune des quatre ailes, est un mâle. Nous avons reçu de Madagascar une paire de Callidryas qui répond de tout point à ces descriptions, et pour nous il n'y a aucun doute que la *C. Gnoma* de Fabricius est le mâle de sa *C. florella.* Nous appellerons donc, avec M. Butler, *C. Pyrene* la *C. florella* mâle, qui est bien décrite par Boisduval et dont les deux sexes ont été encore mieux caractérisés par Guenée, et *C. Gnoma* l'espèce de Fabricius, dont la femelle porte sous les ailes inférieures trois points argentés. Il reste à savoir si ces deux formes, dont les mâles sont presque identiques, n'appartiennent pas à la même espèce, et en outre si la *C. Philippina* du Bengale est réellement différente de la *C. Gnoma*, à laquelle plusieurs auteurs la réunissent. Il semble cependant, d'après les Chenilles que l'on connaît, que plusieurs espèces devront être conservées.

Quant à la femelle jaune que M. Butler a donnée à sa *C. florella* dans ses *Lepidoptera exotica* et qu'il a décrite plus tard sous le nom de *C. rufosparsa*, c'est une espèce séparée qui est certainement identique à la *C. Rhadia* de Boisduval; Guenée, bien qu'il ait donné sur la Chenille des renseignements très propres à montrer qu'il y a là deux espèces, l'a aussi réuni à tort à sa *C. florella.* Ce qui est étonnant, c'est que le mâle n'est pas connu, ou, s'il l'est, il présente de telles différences de taille et de couleur qu'il a peut-être été rapporté à un autre genre. Dans tous les cas, nous regardons cette Callidryas comme une espèce distincte, car dans ce groupe les femelles ont presque la même couleur que les mâles et sont en général plus petites.

La femelle a à peu près la même taille. En dessus, elle est d'un blanc de crème, lavé sur les bords de jaune très faible. Les ailes supérieures ont un gros point cellulaire noir; la côte est grise et l'apex est contourné par un liséré brun qui devient rougeâtre sur le bord externe, où il forme, jusqu'au dernier rameau de la nervure composée postérieure, une bordure très étroite, crénelée en dedans. Les ailes inférieures offrent deux ou trois petites mouchetures brunes sur le bord externe.

Les ailes sont en dessous d'un jaune un peu verdâtre, plus foncé que chez le mâle, et portent les mêmes hachures, mais fines et bien visibles seulement à la loupe. Les supérieures ont toute la partie interne blanchâtre avec un point discoïdal gros et pupillé de blanc et la frange salie de brun clair. Les inférieures sont marquées de quatre ou cinq points, trois peu distincts au bout de la cellule, dont l'un en dedans qui est très gros et dont deux en dehors qui sont plus petits, et un ou deux rougeâtres sur les rameaux.

Le corps est semblable à celui du mâle.

Nous rapportons au même type une femelle qui est très différente. Sa couleur générale est moins jaunâtre en dessus et le liséré apical est moins prononcé. En dessous, les quatre ailes sont d'un jaune testacé un peu verdâtre, avec les hachures très visibles et d'un brun rouge; les supérieures ont un gros point discoïdal rouge, pupillé de rose, et une raie rougeâtre peu visible passe sur les rameaux vers la côte; l'espace interne est blanc. Les ailes inférieures sont un peu plus foncées en couleur; la cellule porte trois gros points argentés dont les cercles sont contigus et rouges; il y a au delà du milieu une ligne courbe de points rouges, qui sont ronds vers le bord abdominal et qui se réduisent à des mouchetures vers le bord antérieur. Le corps est un peu plus jaunâtre que dans les deux individus précédents.

L'envergure du mâle est de 61 millimètres, celle de la femelle de 56 à 58.

Nous avons reçu des environs de Foulepointe les trois exemplaires que nous venons de décrire. La collection Hewitson renferme aussi une *Callidryas Gnoma* venant de Magadascar.

5. CALLIDRYAS RHADIA, Boisduval.

(Pl. XXXVIII, fig. 3 et 3ᵃ.)

CALLIDRYAS RHADIA, Boisduval, *Species général des Lépidoptères* (1836), p. 617.
CALLIDRYAS CASTALIA, Doubleday, *Genera Diurn. Lepid.* (1847), p. 63.
CALLIDRYAS FLORELLA, Butler, *Lepidoptera exotica* (1870), pl. XXI, fig. 1 et 2.
CALLIDRYAS FLORELLA var. FLAVESCENS, P. Mabille, *Compt. rend. Soc. Belg.* (1880), p. CV.
CALLIDRYAS RUFOSPARSA, Butler, *Ann. and Mag. of Nat. Hist.* (1880), p. 395.

La *Callidryas Rhadia* [1] est en dessus d'un jaune vif; dans les exemplaires frais, les ailes supérieures sont blanchâtres depuis la base jusqu'au bout de la cellule, où il y a un gros point noir; la côte est un peu noirâtre et l'apex a une bordure étroite, d'un brun rouge, qui devient maculaire au bord externe, où elle forme cinq taches triangulaires placées entre les nervures. Le bord des secondes ailes porte, entre les nervures, des mouchetures rougeâtres, plus faibles qu'aux premières.

Le dessous des quatre ailes est d'un jaune d'ocre vif; les supérieures ont au bout de la cellule un point blanchâtre entouré d'un cercle ferrugineux, et une ligne brisée, également ferrugineuse, part de la côte, forme un angle sur le premier rameau costal et finit un peu au-dessous de la cellule; Boisduval dit que cette ligne apparaît sur les ailes supérieures du type provenant de l'île Maurice, et nous avons un exemplaire de Mayotte où elle est bien marquée sur les deux faces, mais elle n'existe dans aucun des exemplaires provenant de Madagascar que nous avons vus. Le bord externe et l'apex portent entre les rameaux de petits points rougeâtres ou d'un brun rouge; la partie interne est blanchâtre; le reste est marqué de fines hachures rouges. Il en est de même aux ailes inférieures, qui sont d'un jaune vif avec les hachures fortes et deux ou trois points discoïdaux, nacrés ou argentés et cerclés de ferrugineux, dont le plus grand est placé dans la cellule et dont les deux autres sont en dehors; une ligne brisée, de couleur ferrugineuse, plus ou moins accusée et formée de

[1] Par erreur, la troisième figure de la planche XXXVIII porte le nom de *Callidryas rufosparsa* au lieu de *Callidryas Rhadia*.

hachures plus serrées, passe sur les rameaux des nervures; sur la frange, au bout de chaque rameau, il y a un petit point rouge.

Le corps est jaunâtre en dessus, hérissé de poils blancs, et il est tout blanc en dessous; les palpes sont jaunes et les antennes rougeâtres. L'envergure est de 66 millimètres.

Nous n'avons vu que des femelles.

La *Callidryas Rhadia*[1] semble assez commune à Madagascar. Nous en avons plusieurs exemplaires provenant des environs de Foulepointe; le Musée britannique l'a reçue de l'intérieur de l'île. La Chenille vit, d'après Guenée, sur la *Cassia glauca* et diffère de celle de la *C. Pyrene* par le premier sillon du cou, qui est noir au lieu d'être concolore.

Genre ERONIA.

1. ERONIA BUQUETII, Hopffer.

(Pl. XXXVII, fig. 4, 5 et 5ª.)

CALLIDRYAS BUQUETII, Boisduval, *Species général des Lépidoptères* (1836), p. 607.
ERONIA BUQUETII, Hopffer, *Peter. Reise*, Zool. (1862), p. 363, pl. XXIII, fig. 9.
ERONIA BUQUETII, Trimen, *Rhopalocera Africæ australis* (1862), p. 66.

L'*Eronia Buquetii* mâle est en dessus d'un blanc un peu glauque ou légèrement jaunâtre. Les ailes supérieures ont une bordure noire apicale étroite, qui commence sur la côte et finit un peu au-dessus du mi-

[1] Nous avons exposé dans la note précédente les raisons qui nous ont fait considérer cette espèce comme distincte. Le type de Boisduval est en effet plus coloré que celui de Madagascar; il a sur les ailes supérieures, devant la cellule, une ligne brisée rougeâtre qu'on ne retrouve pas chez les individus insulaires; le dessous des ailes inférieures est plus marqué de hachures et a, au delà du milieu, une ligne de mouchetures et de points d'un brun rougeâtre, dont l'un, qui est placé près du bord abdominal, est très épais et noirâtre. Nous avons observé ce même dessin chez un exemplaire malgache, qui pour le dessus ne s'éloigne pas des autres; on voit par là que cette espèce est variable et u'il y a des passages entre les deux types extrêmes. On peut encore noter qu'un des trois points argentés du dessous des ailes tend à s'oblitérer ou à disparaître chez les individus de Madagascar.

lieu sur le bord externe; la côte est un peu enfumée. Les inférieures n'ont aucune tache.

Le dessous des quatre ailes est blanc, avec une légère teinte d'un gris carné et un faible reflet verdâtre; la côte est blanche; les ailes inférieures ont, au bout de la cellule, un petit point roussâtre. On distingue avec peine, chez les individus bien conservés, quelques écailles grises disséminées entre les rameaux des nervures.

Le corps est blanc, avec le thorax noirâtre et les antennes d'un brun roussâtre, la massue étant plus claire; il est blanc en dessous, ainsi que les palpes et les pattes.

La femelle ressemble beaucoup au mâle. Elle est un peu plus jaunâtre en dessus, et la bordure apicale est souvent plus claire et un peu fondue intérieurement. En dessous, l'apex des ailes supérieures et toutes les inférieures sont d'un jaunâtre clair qui varie d'intensité suivant les individus; ces mêmes ailes ont, au bout de la cellule, un gros point noir pupillé de gris, qui, chez les exemplaires défraîchis, s'oblitère rapidement et devient roussâtre. Toutes les parties jaunâtres des ailes sont réticulées de fines hachures ondulées d'un brun pâle.

L'envergure du mâle est de 55 millimètres, celle de la femelle de 56 à 58.

Cette espèce n'est pas rare à Madagascar. C'est M. Alfred Grandidier qui l'y a découverte le premier; il l'a rencontrée à la pointe Sud de l'île, au cap Sainte-Marie.

2. ERONIA LUCASII, A. Grandidier.

(Pl. XXXVII, fig. 1, 2, 2ᵃ, 3 et 3ᵃ.)

CALLIDRYAS LUCASII, Alfred Grandidier, *Revue et Magasin de zoologie* (1867), p. 272.
ERONIA VOHEMARA, Ward, *Entomological Monthly Magazine* (1870), p. 224.
PTYCHOPTERYX LUCASII, Brauer, *Arch. für Nat. v. Wiegmann* (1871), p. 248.

L'*Eronia Lucasii* mâle est en dessus d'un blanc jaunâtre. Les ailes supérieures ont une large tache apicale, d'un jaune vif, qui pénètre un peu dans la cellule; l'apex a, en outre, une bordure noire étroite. Les

IMPRIMERIE NATIONALE.

inférieures n'ont pas de tache. Le dessous des ailes est coloré d'une manière semblable; mais le jaune est plus pâle et s'étend depuis la base jusqu'à l'apex; la moitié interne de l'aile reste blanchâtre; il existe un point noir au bout de la cellule. Les ailes inférieures sont d'un jaune foncé, avec quelques marbrures feuille-morte à la côte et au bord externe. Nous avons vu un exemplaire où l'aile gauche est entièrement marbrée de larges taches d'un ferrugineux clair, tandis que la droite n'en a aucune.

La femelle présente deux formes ou variétés différentes; nous décrirons en premier lieu celle que nous regardons comme le type. En dessus, elle est d'un blanc de crème un peu jauni; l'apex porte une bordure noire qui, commençant vers le milieu de la côte, descend jusqu'à l'angle interne et qui, laciniée intérieurement, renferme au-dessous de l'apex une tache de la couleur du fond; une autre tache, qui est noire, s'en sépare et reste isolée entre le deuxième et le troisième rameau de la nervure composée postérieure; au bout de la cellule, il y en a une troisième rectangulaire, qui est également noire. Les ailes inférieures sont de la même couleur et portent sur leur bord deux rangées de taches noires parallèles, dont l'extérieure en compte cinq, rondes, plus ou moins grosses, et dont l'intérieure en comprend quatre semblables et une cinquième très éloignée, placée sur le bord antérieur.

En dessous, les ailes supérieures sont blanches, avec l'apex lavé de jaune clair et une assez large tache formée au milieu du bord externe par la réunion de mouchetures ferrugineuses. Les inférieures sont d'un jaune pâle et portent des taches de couleur ferrugineuse sur les bords et quelques stries de la même couleur; quelques marques légères d'un ferrugineux violâtre reproduisent vaguement la série interne de taches.

L'autre forme, qui nous semble accidentelle et qui a les couleurs des deux sexes mélangées, a un coloris plus brillant : les dessins noirs sont les mêmes, mais plus accusés; les ailes supérieures sont en outre colorées, comme chez le mâle, de jaune vif depuis l'extrémité de la cellule jusqu'à la bordure; les taches des ailes inférieures sont d'un jaune encore plus foncé, presque orangé, bordées de taches irrégulières ferru-

gineuses, à reflet violâtre, et parsemées de mouchetures de la même couleur.

Dans les deux sexes, le corps est noirâtre; l'abdomen est blanc en dessous. Les antennes sont de couleur ferrugineuse et ont une tige grêle; la massue est en dessous jaunâtre ou cendrée. Le mâle a 70 millimètres d'envergure, la femelle 72.

M. Alfr. Grandidier a rapporté plusieurs femelles de la partie méridionale de l'île; nous en avons vu, dans la collection C. Ward, de très beaux exemplaires venant de la côte orientale, et le Musée britannique en possède aussi plusieurs individus.

Genre IDMAIS.

Le genre *Idmais* renferme de jolies espèces, ornées de couleurs élégantes, qui rappellent, par leur port, les *Anthocharis;* leurs ailes sont, en général, un peu plus fortes que dans ce dernier genre, mais plus délicates que celles des *Pieris;* leur port, leurs palpes rapprochés et garnis de poils serrés rappellent les *Colias.* Leur vol est rapide, et elles se plaisent dans les endroits chauds, dans les bois clairs. La distribution géographique de ce genre donne lieu à une remarque importante; un certain nombre d'espèces en effet ont été décrites par Klug, qui les avait reçues de la côte d'Arabie, et l'on a longtemps regardé le genre comme asiatique et même comme localisé. La vérité est que les espèces de Klug sont aussi africaines et que c'est probablement l'Afrique qui les a données au continent d'Asie. Quoi qu'il en soit, on trouve à Madagascar trois espèces d'*Idmais;* nous avons décrit l'une d'entre elles comme nouvelle, sur un exemplaire incomplet; mais, ayant reçu depuis deux individus mâles en bon état, nous avons reconnu que c'était l'*I. Phisadia* de Godart. L'*I. Dynamene,* qui se trouve jusque dans l'Inde, a été rencontrée dans le sud de Madagascar par M. A. Grandidier, qui en a rapporté un certain nombre d'exemplaires des deux sexes.

1. IDMAIS PHISADIA, Godart.

(Pl. XLI, fig. 10 et 10ᵃ.)

PIERIS PHISADIA, Godart, *Encyclopédie méthodique*, t. IX (1819), p. 132.
PONTIA ARNE, Klug, *Symbolæ physicæ* (1829), pl. VII, fig. 1-4.
IDMAIS PHISADIA, Boisduval, *Species général des Lépidoptères* (1836), p. 587.
IDMAIS PHILUMENE, P. Mabille, *Compt. rend. de la Soc. de Belgique* (1880), p. CVI.

L'*Idmais Phisadia*[1] est une jolie espèce intermédiaire entre l'*I. Calais* et l'*I. Dynamene*. Ses ailes supérieures sont en dessus d'un rouge saumon tournant au rouge aurore sur le bord interne; la base est noirâtre et toute parsemée d'écailles bleues; la côte a la même couleur et se relie à un gros point cellulaire un peu allongé, noir; en outre, l'aile est terminée par une bordure très large et très noire, qui décrit intérieurement deux sinus très profonds et qui est divisée par quatre taches de la couleur du fond, deux presque confluentes à la côte, deux autres placées au-dessous et espacées; à l'apex, la côte est d'un blanc carné; la frange est de la même couleur. Les ailes inférieures sont d'un blanc verdâtre clair, avec une bordure noire très large et entière qui finit un peu avant l'angle anal; la frange est d'un blanc verdâtre; la base de l'aile est légèrement saupoudrée de gris bleu.

Le dessous des quatre ailes est d'un jaune un peu verdâtre, avec le disque plus clair aux supérieures et le bord interne presque blanc en son milieu; ces mêmes ailes portent, en outre, un gros point cellulaire noir et, à l'angle interne, deux taches également noires superposées, qui forment un commencement de bande marginale et qui sont suivies intérieurement d'un point de la même couleur. Quelquefois il y a quatre taches noires anguleuses formant une bandelette un peu courbe. Les ailes inférieures sont saupoudrées d'écailles noirâtres, et elles ont un petit point cellulaire noir.

Le thorax est noirâtre et couvert d'écailles bleuâtres; le dos de l'ab-

[1] Par erreur, la figure 10 de la pl. XLI porte le nom d'*I. Philumene* au lieu d'*I. Phisadia*.

domen est brun; tout le corps en dessous est d'un jaune verdâtre. L'envergure est de 44 millimètres.

Nous n'avons vu que trois mâles.

L'*Idmais Phisadia* habite le bord des bois de la côte Est; on la trouve aussi au Sénégal, en Arabie et dans le nord de l'Inde.

2. IDMAIS DYNAMENE, Klug.

(Pl. XLI, fig. 8, 9 et 9ª.)

PONTIA DYNAMENE, Klug, *Symbolæ physicæ* (1829), pl. VI, fig. 17 et 18.
IDMAIS DYNAMENE, Boisduval, *Species général des Lépidoptères* (1836), p. 588.

L'*Idmais Dynamene* mâle est en dessus d'un rouge saumon. Les ailes supérieures ont une large bordure noire qui porte dix taches de la couleur du fond, dont les quatre supérieures sont les plus fortes, et qui est reliée par un trait à une tache noire, carrée, placée au-dessus de l'angle interne; leur base et la côte sont noirâtres; au bout de la cellule, il y a un gros point noir rectangulaire qui se relie à la côte. Les inférieures sont de la même couleur; le bord antérieur est noir; la bordure est un peu plus large qu'aux supérieures, avec les taches plus grosses, de sorte que sa partie intérieure est réduite à une ligne noirâtre et maculaire, qui est parallèle au bord.

En dessous, les quatre ailes sont d'un jaune verdâtre; la base des supérieures passe au jaune pâle, et l'on voit, sur le disque, les dessins noirs du dessus très affaiblis; les inférieures sont d'un ton plus verdâtre, particulièrement sur les parties qui, en dessus, sont colorées en noir; la bordure a complètement disparu.

La femelle est plus grande que le mâle et d'un blanc jaunâtre ou lavé de rose très pâle; les dessins noirs sont les mêmes que chez le mâle, mais plus étendus et plus accusés; la base des ailes est tout à fait noirâtre. En dessous, elle est d'un blanc verdâtre ou d'un blanc jaunâtre, lavé sur les bords de jaune plus foncé; les dessins noirs du dessus, à l'exception de la bordure, sont reproduits, mais plus faibles et plus pâles.

Le corps est noir en dessus et d'un blanc jaunâtre en dessous. Les antennes sont noirâtres et ont leur face inférieure d'un gris cendré. L'envergure du mâle est de 37 millimètres, celle de la femelle de 43; du reste, la taille varie beaucoup, et certains individus n'ont pas plus de 32 millimètres.

M. Alfred Grandidier a rapporté plusieurs exemplaires de l'*Idmais Dynamene* du sud et du sud-ouest de l'île. Nous l'avons reçue des forêts de la côte Est. Klug avait autrefois décrit cette espèce sur des individus provenant d'Arabie; elle a été trouvée dans l'Inde et elle forme un lien de plus entre la faune de Madagascar et celle des îles Malaises et de la côte indienne.

3. IDMAIS HALIMEDE, Klug.

(Pl. XLI, fig. 6, 6ª et 7.)

PONTIA HALIMEDE, Klug, *Symbolæ physicæ* (1829), pl. VII, fig. 12-15.
PIERIS HALIMEDE, Boisduval, *Species général des Lépidoptères* (1836), p. 526.

L'*Idmais Halimede* mâle est blanche en dessus. Les ailes supérieures ont les nervures noires et une étroite bordure d'un gris foncé, qui naît vers le milieu de la côte et se continue sur le bord externe jusqu'à l'angle; il y a deux petites taches noires sur les rameaux costaux, un peu avant l'apex; la cellule est fermée par un trait noir et la base de l'aile est, jusqu'au premier tiers, d'un gris cendré; tout le milieu du limbe, depuis le troisième rameau de la nervure composée postérieure jusqu'au bord interne, est lavé de jaune orangé pâle. Les ailes inférieures ont aussi la partie antérieure du limbe lavée de jaune.

Le dessous des ailes est d'un blanc mat, légèrement teinté de jaunâtre pâle; on voit par transparence les couleurs du dessus, mais vagues et pâles. Il y a entre les rameaux, près du bord antérieur des secondes ailes, deux ou trois mouchetures brunes, rangées en ligne.

La femelle est plus grande; elle est blanche en dessus. Les ailes supérieures ont la bordure noire un peu plus large; il y a un gros point noir au bout de la cellule; sur le disque passe au travers des rameaux une

ligne courbe de sept points également noirs, assez gros; le gris de la base des ailes est moins étendu et est arrêté sur le limbe par un trait noir. Les ailes inférieures ont avant la frange une rangée de mouchetures noirâtres placées entre les nervures, et la couleur orangée est remplacée par du jaune très pâle, qui couvre toute la surface des deux ailes. Le dessous est teinté de jaune sale et de gris jaunâtre, excepté le disque des ailes supérieures, qui reste blanc.

Le corps est noir en dessus, blanc en dessous, ainsi que les pattes. Les antennes sont noirâtres chez le mâle, avec le dessous et le bout de la massue lavés de carné, et presque entièrement brunes chez la femelle. L'envergure du mâle est de 41 millimètres, celle de la femelle de 42.

Nous avons vu une belle paire dans la collection de M. Henley Grose Smith de Londres et nous avons reçu un mâle de la côte occidentale de l'île. Cette espèce n'avait été trouvée jusqu'à présent que dans le nord-est de l'Afrique et dans l'Arabie.

4. IDMAIS EUCHERIA, P. Mabille.

(Pl. XLI, fig. 5 et 5ª.)

IDMAIS EUCHERIA, P. Mabille, *Bull. de la Soc. entomologique de France* (1879), p. 174.

L'*Idmais Eucheria* a un coloris frais et très brillant. Ses ailes supérieures sont presque entièrement d'un jaune aurore clair, avec la côte noirâtre et une bordure étroite, d'un gris foncé, à l'apex et sur la première moitié du bord externe; un trait noir, très fin, ferme la cellule, et un commencement de bandelette grise transversale part de la côte un peu avant la bordure; l'attache est d'un gris bleu. Les ailes inférieures sont arrondies et moins larges que les supérieures; elles sont d'un blanc jaunâtre, avec la moitié antérieure du limbe du même jaune aurore que les supérieures.

Le dessous est d'un blanc satiné un peu jaunâtre. Le disque des supérieures est lavé de jaune depuis la base jusqu'au bout de la cellule. Les inférieures sont blanches avec une légère teinte jaune.

Le corps est noir en dessus, avec le corselet hérissé de poils argentés

et tout blanc en dessous. Les palpes sont blancs ainsi que les pattes. Les antennes sont noirâtres, annelées de blanc et ont leur face inférieure toute blanche; le bout de la massue est rougeâtre. L'envergure est de 35 millimètres.

L'*Idmais Eucheria* est voisine de l'*I. Halimede;* nous n'avons vu qu'un seul mâle, qui vient du nord-est de Madagascar, et la découverte de la femelle pourra seule affermir ou condamner la validité de cette espèce.

Genre TERACOLUS.

Le genre *Teracolus* comprend cinq espèces assez voisines des *Anthocaris* et remarquables par leur taille et par leur couleur; trois appartiennent à Madagascar. Il est regrettable que nous n'ayons pu voir une série d'individus de chacune des espèces, qui sont très semblables les unes aux autres et qui ne sont peut-être que des races locales ou même simplement des races de saison. Il est impossible de nous prononcer sur une question aussi délicate; nous attirerons toutefois l'attention sur ce fait remarquable, que l'île de Madagascar possède quatre espèces de ce genre qui n'en renferme encore que cinq.

1. TERACOLUS PROTOMEDIA, Klug.

(Pl. XXXIX, fig. 5 et 5ª.)

Pontia Protomedia, Klug, *Symbolæ physicæ* (1829), pl. VIII, fig. 13 et 14.
Pieris Protomedia, Boisduval, *Species général des Lépidoptères* (1836), p. 509.

Les ailes du *Teracolus Protomedia* sont en dessus d'un jaune tirant sur le verdâtre. Les supérieures ont une bordure noire apicale très large, qui porte deux rangées de taches de la couleur du fond, la première marginale, qui en compte huit petites de l'apex à l'angle interne, la seconde oblique, qui en comprend quatre grandes, dont la costale est très réduite, et qui s'arrête sur le premier rameau de la nervure composée postérieure; la côte, les nervures et la disco-cellulaire qui ferme la cellule sont noires. Les ailes inférieures ont une bordure noire étroite,

qui s'arrête vers la moitié du bord et renferme quatre taches carrées de la couleur du fond; la frange est jaune.

Le dessous des ailes supérieures est d'un jaune plus pâle, avec les mêmes dessins, mais leur partie supérieure est d'un ferrugineux clair; une bandelette noire ferme la cellule, et les taches des deux rangées sont presque blanches. Le fond des inférieures est d'un jaune blanchâtre; toutes les nervures sont bordées de raies ferrugineuses un peu ombrées de noir sur le bord et dessinant des bandes de taches de la couleur du fond, dont deux sont parallèles au bord externe et en comprennent chacune sept, celles de la seconde étant allongées et beaucoup plus grandes; à la base de l'aile, il y a une grande tache ovale qui occupe la cellule et autour de laquelle en rayonnent sept autres inégales : celle qui va de la base de l'aile à la côte est coupée par un rameau; l'espace abdominal est traversé par quatre grands rayons, jaunes comme les taches.

Le corps est noirâtre en dessus, d'un blanc jaunâtre en dessous. Le vertex est marqué de deux linéoles noires. Les antennes sont noires et le bout de la massue est jaune.

L'envergure est de 60 millimètres.

Nous avons reçu un beau mâle des environs de Foulepointe.

2. TERACOLUS MANANHARI, Ward.

(Pl. XXXIX, fig. 3, 3[a], 4 et 4[a].)

PIERIS MANANHARI, Ward, *Entomological Monthly Magazine* (1870), p. 224.
TERACOLUS MANANHARI, Kirby, *Synon. Catalogue* (1871), p. 500.
TERACOLUS MANANHARI, Saalmuller, *Lepidopt. von Madagascar* (1884), p. 68, fig. 33.

Le *Teracolus Mananhari* mâle a le dessus des ailes d'un jaune safran; les supérieures ont la côte un peu orangée à la base et une bordure noire apicale qui s'arrête avant l'angle interne; il y a un gros point noir au bout de la cellule. Les inférieures n'ont pas de tache.

En dessous, les ailes supérieures ont le bord interne blanchâtre jusqu'à la cellule; le reste est du même jaune qu'en dessus; le point noir cellulaire est gros et fort, et il y en a deux autres près de la côte, en

IMPRIMERIE NATIONALE.

face de l'apex. Les ailes inférieures sont d'un jaune un peu plus foncé, le bord antérieur est bordé de rouge jusqu'au milieu, et trois ou quatre mouchetures noirâtres forment une sorte de bande qui part du bord antérieur et va vers le bord externe jusqu'en face de la cellule.

Le corps est jaunâtre en dessus, avec une ombre noire sur les flancs et une raie également noire sur le milieu de l'abdomen. En dessous, il est tout entier d'un jaune pâle.

La femelle a le dessus des ailes d'un blanc soufré, avec une large bordure noirâtre fondue intérieurement qui est commune aux quatre. Il y a un point noir au bout de la cellule des supérieures et leur dessous est blanc à la base; l'apex est lavé de jaune et limité par une bande noirâtre, un peu sinuée, qui va de la côte à l'angle interne. Les ailes inférieures sont d'un jaune vif, avec la base du bord antérieur liseré de rouge.

Le corps est noirâtre en dessus et d'un blanc jaunâtre en dessous.

L'envergure du mâle varie de 55 à 70 millimètres, celle de la femelle de 68 à 70.

Le *Teracolus Mananhari* habite l'intérieur et le sud de Madagascar.

M. A. Grandidier a rapporté une femelle, et plus tard A. Crossley a envoyé plusieurs exemplaires des deux sexes à M. Ward.

3. TERACOLUS NOTHUS, P. Mabille.

(Pl. XXXVI A, fig. 2 et 2ᵃ.)

Le *Teracolus nothus* femelle a les ailes en dessus d'un blanc un peu jaunâtre, avec une bordure noire exactement semblable à celle du *T. Mananhari*. Les supérieures portent un point noir, rond et fort au bout de la cellule.

En dessous, les ailes supérieures sont blanches avec la côte grise; le point cellulaire est plus fort qu'en dessus; l'apex est lavé de jaune et il ne reste de la bordure noire du dessus qu'une bande étroite et transversale, qui va de la côte à l'angle interne. Les inférieures sont d'un jaune d'ocre, avec le bord un peu enfumé, comme si la bordure noire de l'autre face se voyait par transparence; une forte raie, d'abord jau-

nâtre, puis brune, les traverse de la base au bord externe, en passant par le milieu de la cellule; il y a un peu au delà du centre une bande brune transversale qui part du bord antérieur, fait un angle presque droit sur la raie longitudinale et se perd avant l'espace abdominal.

Le corps et les antennes sont noirs; l'abdomen et la poitrine sont blancs, ainsi que les palpes et les pattes. L'envergure est de 60 millimètres dans l'un des deux seuls exemplaires que nous avons vus et de 50 dans l'autre; tous deux sont des femelles provenant de l'intérieur de Madagascar.

Ce *Teracolus* n'est peut-être qu'une forme des deux autres que nous décrivons ici; il se distingue du *T. Mananhari* par le dessous de ses ailes inférieures, qui ressemblent beaucoup à celles du *T. flavidus*, mais il a les ailes supérieures blanches à la base en dessus et en dessous, et non pas colorées en jaune comme ce dernier. La découverte du mâle et une série d'exemplaires en bon état de conservation pourront seules trancher la question.

4. TERACOLUS FLAVIDUS, P. Mabille.

(Pl. XL, fig. 1, 1ª, 2 et 2ª.)

ANTHOCHARIS FLAVIDA, P. Mabille, *Bull. de la Soc. entomologique de France* (1877), p. 37.

Le *Teracolus flavidus* mâle a le dessus des ailes d'un jaune citron, avec l'apex noir et la frange rougeâtre; un point noir est placé à l'extrémité de la cellule, et la bordure apicale, également noire, s'arrête au dernier rameau inférieur de la nervure composée postérieure. Les secondes ailes sont du même jaune et n'ont aucune tache.

En dessous, les ailes supérieures sont d'un jaune pâle et portent une tache aurore à la base; l'apex est lavé de rougeâtre; le point noir cellulaire est très fort. Les ailes inférieures sont lavées de jaune sur les bords et saupoudrées d'écailles jaunes et brunes; une grande raie, d'un orangé sale, va de la base au bord externe par le milieu de la cellule; une autre semblable part du bord antérieur et, formant un angle presque droit sur la raie précédente, se perd au bord abdominal.

Le corps est noir en dessus et jaune en dessous; les antennes sont foncées, avec le dessous rougeâtre.

La femelle a les ailes antérieures d'un blanc jaunâtre en dessus; le point cellulaire est gros et rond; une large bordure noire finit à l'angle interne. Les ailes postérieures sont d'un jaune très pâle, avec une bordure noire assez large, fondue intérieurement et coupée par les rameaux des nervures, qui sont jaunes; la frange est orangée.

Le dessous est semblable à celui du mâle, mais de couleurs bien plus vives; l'apex des ailes supérieures, qui est limité par une série de taches noires, est orangé; la base de l'aile est colorée en jaune. Les inférieures sont d'un jaune orangé, avec les raies plus brunes et plus larges.

Le corps est noirâtre; le thorax est hérissé de poils rougeâtres, et la poitrine est teintée d'orangé.

L'envergure du mâle est de 50 millimètres, celle de la femelle de 51.

Nous avons vu une belle paire de cette espèce rare qui a été rapportée du sud de Madagascar par M. Alfred Grandidier.

Genre ANTHOCHARIS.

Le genre *Anthocharis* est l'un des plus élégants de la famille des Piérides. Les espèces sont très nombreuses à Madagascar comme en Afrique; celles de la côte occidentale du continent manquent dans l'île, où elles sont remplacées par d'autres types, dont deux surtout, l'*A. Zoe* et l'*A. Guenei,* sont remarquables et sont probablement spéciaux à la terre malgache.

Les *Anthocharis* ont le vol rapide; elles se trouvent dans tous les endroits où il y a une végétation abondante, et quelques-unes d'entre elles se plaisent dans les lieux frais, au bord des bois et même dans les champs cultivés. Les femelles sont toujours beaucoup plus rares que les mâles.

1. ANTHOCHARIS EVANTHE, Boisduval.

(Pl. XLI, fig. 1, 1ª et 2.)

ANTHOCHARIS EVANTHE, Boisduval, *Species général des Lépidoptères* (1836), p. 567.
ANTHOCHARIS EVANTHE, Trimen, *Rhopalocera Africæ australis* (1862), p. 54.
CALLOSUNE EVANTHE, Saalmuller, *Lepidopt. von Madagasc.* (1884), p. 70, fig. 22 et 23.

L'*Anthocharis Evanthe* mâle a le dessus des ailes blanc, avec la base ombrée de gris foncé. L'apex des supérieures est rouge, entouré d'un liséré noir qui est plus faible du côté intérieur et sinué; les nervures, qui sont noires à leur extrémité, coupent le bord extérieur de la bande rouge en petits lobes peu marqués. Les ailes inférieures sont blanches et portent sur la frange une rangée de petits points noirs dont chacun est placé au bout du rameau d'une nervure.

En dessous, les ailes supérieures ont la base lavée de gris bleuâtre et l'apex lavé de gris clair; il y a un très petit point noir au bout de la cellule. Les inférieures sont très légèrement teintées de jaunâtre, ou blanches et couvertes, comme chez la *Pontia Alcesta,* de petites stries brunes qui, en face de la cellule, au bord antérieur, s'épaississent et forment deux taches plus foncées, sortes de tronçons d'une bande médiane interrompue.

La femelle est blanche, avec la base des quatre ailes plus ou moins poudrée de gris ou de noirâtre; les supérieures ont une grande tache apicale noire, profondément sinuée intérieurement, qui, chez quelques individus, est plus ou moins doublée ou lavée de rouge; il y a au bout de la cellule un point noir. Les ailes inférieures sont blanches, avec des mouchetures noirâtres marginales au bout de chaque rameau, mouchetures qui s'affaiblissent vers l'angle anal.

En dessous, la femelle ne diffère pas du mâle.

Le corps est noir en dessus, blanc en dessous. L'envergure est de 42 à 43 millimètres pour les deux sexes.

L'*Anthocharis Evanthe* est commune dans toute l'île, et nous en avons vu de très nombreux exemplaires; les femelles sont beaucoup plus rares que les mâles.

2. ANTHOCHARIS ENA, P. Mabille.

(Pl. XL, fig. 6 et 6ᵃ.)

Anthocharis Ena, P. Mabille, *Bull. de la Société philomathique* (1879), p. 134.

L'*Anthocharis Ena* mâle a le dessus des ailes d'un blanc un peu jaunâtre; l'apex porte une tache d'un rouge minium, arrondie extérieurement, qui est entourée d'un liséré noir interrompu un peu au-dessous de la côte du côté intérieur et dont les bords sont denticulés. La base des ailes est saupoudrée de noirâtre. Les inférieures sont blanches.

En dessous, les ailes supérieures sont blanches, avec la partie apicale d'un rose pâle et poudrée d'atomes gris. Les inférieures sont soit lavées de rose pâle et poudrées d'atomes gris, soit blanches également saupoudrées, avec un point cellulaire noir comme aux supérieures.

La femelle est presque semblable au mâle; la tache apicale est plus étroite, d'un rouge plus clair, débordant le liséré noir intérieur, qui est devenu maculaire. Les ailes sont lavées de jaune pâle jusqu'à l'angle interne; le point discoïdal est petit; la base est teintée de gris.

En dessous, les quatre ailes sont comme celles du mâle; mais la côte des supérieures est grise et, sur les inférieures, les stries noirâtres tendent à dessiner une bande médiane plus foncée.

Le corps est noirâtre en dessus, blanc en dessous. Les palpes sont très grêles, blancs, avec les poils noirâtres à l'extrémité. Les antennes sont noires, obscurément annelées, et grises à la face inférieure. La massue est jaunâtre avec le bout noir. L'envergure varie de 32 à 35 millimètres.

L'*Anthocharis Ena* a la plus grande affinité avec l'*A. Evanthe,* dont elle semble être une réduction; nous la considérons comme une espèce séparée, à cause de sa femelle. Elle a été rapportée du sud de Madagascar par M. Alfred Grandidier.

3. ANTHOCHARIS SIGA, P. Mabille.

(Pl. XLI, fig. 4 et 4ᵃ.)

ANTHOCHARIS SIGA, P. Mabille, *Le Naturaliste* (1882), n° 13, p. 100.

L'*Anthocharis Siga* mâle a le dessus des ailes d'un blanc légèrement lavé de jaunâtre pâle. Les supérieures ont un point noir au bout de la cellule; l'apex est occupé par une large tache d'un rouge de sang, entourée intérieurement d'un liséré noir, très faible, qui forme une tache carrée entre le deuxième et le troisième rameau de la nervure composée postérieure, et qui est séparé de la frange, qui est jaunâtre, par une bordure noire très mince. Les ailes inférieures sont blanches, sans aucune tache.

En dessous, les ailes supérieures sont d'un blanc terne; le point cellulaire est noir et bien marqué; l'apex est jaune, et, à la place du liséré noir, il y a une série courbe de cinq points d'un brun rougeâtre, placés entre les nervures. Les ailes inférieures sont d'un blanc jaunâtre, avec une bande presque médiane, irrégulière, vague, d'un jaune orangé très pâle, et une grosse lunule de la même couleur dans la cellule.

Le corps est noirâtre en dessus, d'un blanc sale ou jaunâtre en dessous. L'envergure est de 34 millimètres.

Cette espèce, dont nous ne connaissons pas la femelle, a été trouvée aux environs de Tulléar par M. Alfred Grandidier, qui n'en a rapporté qu'un seul exemplaire.

4. ANTHOCHARIS ZOE, A. Grandidier.

(Pl. XL, fig. 3, 4, 5 et 5ᵃ.)

ANTHOCHARIS ZOE, Alfred Grandidier, *Revue et Magasin de zoologie* (1867), p. 272.
CALLOSUNE ZOE, Kirby, *Synon. Catalogue* (1871), p. 504.

L'*Anthocharis Zoe* mâle a les ailes supérieures, en dessus, d'un beau rouge à reflet violet, avec la base d'un gris cendré ou d'un cendré bleuâtre; il y a un point noir au bout de la cellule; toutes les nervures sont rayées de noir et se dilatent en approchant de la frange; une raie noire, fine et sinueuse, va de la côte au bord interne, en passant par le milieu

des rameaux. Les ailes inférieures sont d'un blanc un peu jaune; tout le bord antérieur est occupé par une bande très large, d'un jaune orangé, qui est coupée et tachée de noir auprès de l'angle.

Le dessous des premières ailes est d'un blanc jaunâtre, avec la base lavée de jaune clair; le point discoïdal est plus gros qu'en dessus; la raie noire transversale est complètement reproduite, et il y a en plus au bord externe, près de l'angle, deux ou trois taches noires; le rouge de la face supérieure se voit un peu par transparence et forme quelquefois au milieu du limbe une tache mal limitée, d'un rouge clair. Les ailes inférieures sont d'un blanc jaunâtre, saupoudrées de gris et traversées par deux raies brunes, l'une basilaire, peu apparente, l'autre médiane, plus épaisse et sinueuse.

Le corps est noirâtre en dessus, blanc en dessous. Les antennes sont brunes avec le dessous cendré. Les palpes sont blancs.

La femelle a les ailes antérieures blanches, presque entièrement couvertes de taches et de dessins. La base de l'aile, jusqu'au bout de la cellule, est d'un gris bleu; le point noir est gros; la côte est noirâtre; la raie médiane est très large et n'atteint pas le bord interne; les nervures sont noires et fines; il y a une tache rose devant le point cellulaire, et une large bordure noire, qui va de la côte au bord opposé, détermine, entre elle et la raie médiane, une rangée de sept taches d'un blanc jaune, dont la cinquième est teintée de vermillon. Les ailes inférieures sont blanches, avec la base lavée de jaune clair; une petite raie foncée traverse le milieu de l'aile, qui est largement bordée de noir. Le dessous est semblable à celui du mâle, mais moins jaune et avec les taches noires plus épaisses.

Une belle variété réunit les couleurs du mâle aux dessins de la femelle; les ailes antérieures ont la raie médiane très forte, et l'espace terminal, moins l'angle interne qui reste blanc, est teinté de rouge vif à reflet violet; la base est d'un gris bleu. Les ailes inférieures sont blanches; le bord antérieur offre la bande colorée du mâle, mais d'un jaune plus pâle.

L'envergure du mâle est de 47 millimètres, celle de la femelle de 48.

Cette espèce admirable semble particulière à la partie méridionale de Madagascar; c'est M. A. Grandidier qui l'a découverte et rapportée de son voyage au cap Sainte-Marie; depuis lors, elle ne paraît pas avoir été rencontrée.

5. ANTHOCHARIS DAIRA, Klug.

(XLI, fig. 3 et 3ª.)

PONTIA DAIRA, Klug, *Symbolæ physicæ* (1829), pl. VIII, fig. 1-4.
ANTHOCHARIS DAIRA, Boisduval, *Species général des Lépidoptères* (1836), p. 579.

Le fond des ailes de l'*Anthocharis Daira* mâle est d'un blanc un peu jaunâtre. Les supérieures ont une bandelette apicale d'un rouge vermillon, entourée d'un liséré noir dont les bords sont denticulés, et qui, en face des nervures du côté intérieur, est interrompue au niveau de la cellule; leur bord interne est accompagné d'une ombre noirâtre qui forme, près de l'angle, un ou deux points noirs reliés à la bordure apicale; la frange est blanche. Les ailes inférieures sont d'un blanc plus pur et elles ont une bordure noire, maculaire, plus épaisse vers l'angle antérieur; une ombre noirâtre va du bord interne au bord abdominal passant sur les rameaux au-dessous de la cellule; le bord antérieur est taché de noir.

Le dessous des quatre ailes est blanc. Les supérieures sont lavées de jaune clair; la tache apicale est d'un rouge orangé, et tout le noir du dessus est remplacé par du gris clair; seules, les taches du bord interne restent noires. Les ailes inférieures ont les mêmes dessins qu'en dessus, mais reproduits en gris; le bord antérieur est liseré d'orangé, et il y a un petit point noir cellulaire entouré également d'orangé.

Le corps est noir en dessus, blanc en dessous. La massue des antennes est rousse. L'envergure est de 36 millimètres.

Nous n'avons vu qu'un mâle, qui a été pris près de Fianarantsoa.

M. Thierry-Mieg nous a communiqué un exemplaire de l'*A. Evarne* de Klug, qu'il avait acquis comme provenant de Madagascar. L'origine de cette espèce ne nous paraissant pas suffisamment authentique, nous ne faisons que la mentionner.

IMPRIMERIE NATIONALE.

6. ANTHOCHARIS GUENEI, P. Mabille.

(Pl. XL, fig. 7, 7ᵃ, 8, 9 et 9ᵃ.)

Anthocharis Guenei, P. Mabille, *Bull. de la Soc. entomologique de France* (1877), p. 38.

L'*Anthocharis Guenei* mâle est blanche en dessus, avec une large tache apicale d'un rouge de sang, qui est bordée de noir et denticulée extérieurement. En dessous, les ailes supérieures sont d'un blanc jaunâtre, avec l'apex d'un rose carné; le point cellulaire est gris au milieu; au-dessous de l'apex, il y a une rangée de cinq points noirs suivis d'un point semblable placé au bord interne et de deux autres sur les ailes inférieures, qui sont d'un jaune gris lavé de carné et ne portent, en outre de ces deux points, qu'un anneau noirâtre dans la cellule.

La femelle est un peu plus grande, avec la base des ailes grise et la tache apicale d'un rouge orangé, plus largement bordée de noir et lavée intérieurement d'un peu de vermillon; la bordure noire forme une ligne courbe de quatre taches avec un point isolé placé au-dessous et deux autres près du bord; le point cellulaire est gros et carré. Les ailes inférieures sont blanches, et la bande de points se continue sur elles jusqu'au milieu; il y en a cinq en tout. Le dessous des ailes ressemble à celui du mâle : l'apex est d'un gris cendré, les taches noires sont très fortes et la base de l'aile est grise. Les secondes ailes sont nuancées de gris un peu rosé et portent un anneau noirâtre dans la cellule ainsi qu'une ligne de taches grises, cerclées de brun, qui répondent aux points du dessus et font suite à la ligne des premières.

Nous avons vu une variété de taille plus petite, dont la tache, d'un rouge vermillon, est plus large et réduit la bordure à une série de taches.

L'envergure du mâle est de 46 millimètres, celle de la femelle de 48.

Cette belle espèce a été rapportée du sud-ouest de Madagascar par M. Alfred Grandidier; nous l'avons dédiée à M. Guenée, à qui l'on doit de bons travaux sur les Lépidoptères de Madagascar, de Maurice et de Bourbon.

SOUS-FAMILLE DES PAPILIONINÉS.

Genre PAPILIO.

Le genre *Papilio* comprend les Lépidoptères diurnes les plus beaux et les plus élégants; Madagascar en possède de nombreux représentants, et sans contredit le *Papilio Antenor* est de tous le plus remarquable et le plus intéressant. On ne le connaissait que par la figure de Drury et l'on ignorait sa patrie, lorsqu'en 1867 M. A. Grandidier le découvrit dans son voyage à la côte Sud-Ouest de Madagascar; depuis cette époque, on l'a retrouvé sur plusieurs points de la région occidentale. D'autres *Papilio* qui passaient pour localisés dans les îles voisines ont été aussi rencontrés dans ces dernières années soit sur les côtes, soit dans les bois du versant oriental du grand massif central. Le *Papilio dissimilis*, le *P. Phorbanta* habitent Madagascar, et quoiqu'on puisse supposer qu'ils aient été importés, nous sommes peu disposé à croire que les îles Mascareignes aient des espèces particulières, dont l'aire géographique serait bornée à d'aussi petites étendues.

Nous avons rejeté de notre faune le *Papilio Nireus*, que Boisduval avait mentionné avec un certain doute. Il n'est pas impossible que ce type africain ait pénétré dans l'île, mais jusqu'à présent il n'y a pas été trouvé d'une manière authentique; il y est du reste remplacé par des espèces voisines, noires comme lui et à bande médiane verte, et il arrive presque toujours qu'un type est exclu des pays où il a des analogues.

Nous connaissons treize *Papilio* à Madagascar, plusieurs d'entre eux spéciaux à l'île.

1. PAPILIO ANTENOR, Drury.

(Pl. XLII, fig. 1, 2, 3, 4 et 5.)

Papilio Antenor, Drury, *Illustrations of Exotic Entomology*, t. II (1773), pl. III, fig. 1.
Papilio Antenor, Godart, *Encyclopédie méthodique*, t. IX (1829), p. 123.
Papilio Antenor, Boisduval, *Species général des Lépidoptères* (1836), p. 189.

Le *Papilio Antenor* est une magnifique espèce, dont les ailes supé-

rieures sont très prolongées à l'apex et ont le bord externe très oblique. Il est en dessus d'un noir légèrement poudré de gris, avec trois rangs de grandes taches d'un blanc jaunâtre également poudrées de gris, disposées de l'apex à la base : le premier est parallèle au bord externe et en comprend sept, plus deux autres intérieures, placées à l'apex, dont la supérieure est très grosse; le deuxième contourne un peu le bout de la cellule et en compte aussi sept, dont l'inférieure est la plus forte et est souvent divisée; le troisième, qui est parallèle à la côte, en comprend trois qui sont situées dans la cellule même et coupées de gris par les plis cellulaires. Le bord externe est crénelé et les échancrures sont blanches.

Les ailes inférieures sont amples, prolongées de la base à l'angle anal et terminées par une queue large, un peu spatulée. Elles ont aussi trois rangs de taches semblables à celles des premières ailes : d'abord un premier rang de trois taches basilaires, dont l'intermédiaire est très grande et dont l'abdominale est bilobée par contact avec une tache du deuxième rang; ce second rang comprend cinq taches, trois petites, qui commencent à la tache bilobée, et deux grosses, qui remontent brusquement jusqu'à la tache costale de la première série; le dernier rang, qui est marginal et se détache sur un fond poudré d'écailles cendrées jusqu'au delà du milieu, en compte sept, dont la première ou anale est isolée et placée au bout de la gouttière anale, ce qui la fait paraître occuper le milieu du bord abdominal, et dont les suivantes sont lunulées ou bilobées et d'un rouge sali de gris.

Le dessous des quatre ailes est du même noir; les taches des ailes supérieures sont plus blanches; la côte est rayée de gris cendré. Les ailes inférieures ont de plus qu'en dessus deux taches blanches, l'une sur l'attache, l'autre plus grande un peu au delà; les taches intermédiaires de la deuxième rangée sont fondues dans du gris cendré et le limbe est complètement saupoudré de gris jaunâtre; les quatre taches marginales qui commencent la série à partir du bord abdominal sont blanches avec l'intérieur rouge; les échancrures des ailes sont liserées de blanc.

Le thorax est noir; le collier, le front et les palpes sont d'un rouge

écarlate. L'abdomen, à partir du premier anneau, est blanc avec les incisions lavées de rose. Les antennes sont longues et rouges, les pattes sont noires et la face interne des cuisses de la première paire est d'un blanc jaunâtre.

La femelle ressemble tout à fait au mâle, avec quelques taches de moins : celles des ailes supérieures sont plus blanches; les trois taches intermédiaires de la deuxième rangée manquent aux inférieures, mais elles reparaissent en dessous; celles de la série marginale sont très grandes et rosées. Enfin le disque n'est pas saupoudré d'atomes jaunâtres.

L'envergure est de 130 millimètres.

La Chenille, qui a été trouvée par M. A. Grandidier, est remarquable et rappelle celle de certaines Saturnies; elle est d'un blanc légèrement jaunâtre, striée de deux ou trois lignes d'un rouge marron et pourvue sur chaque anneau de six éminences en forme d'épines, un peu dilatées ou épaissies au sommet et colorées en rouge marron, à l'exception des dorsales des deux anneaux du milieu, qui sont blanches; celles de l'anneau qui recouvre la tête sont dirigées en avant. Les pattes sont concolores. Elle vit sur un arbrisseau de la famille des Combrétacées, le *Quisqualis Grandidieri* (H. Baillon).

La Chrysalide est d'un gris verdâtre, fortement courbée en forme d'S. La tête et la poitrine sont très saillantes, et l'enveloppe des ailes est très prolongée; le dos de l'abdomen est fortement convexe dans le sens opposé. Les trois anneaux médians portent une éminence brune. Le lien est transversal et passe au-dessous de la convexité du thorax et par le milieu des ailes.

Cette espèce admirable, qui, comme nous l'avons dit, a été retrouvée par M. A. Grandidier. habite le sud et l'ouest de l'île et pénètre quelquefois jusque dans le massif central par les vallées des grands fleuves qui se jettent dans le canal de Mozambique.

2. PAPILIO MENESTHEUS, Drury.

(Pl. XLIV, fig. 1 et 1ᵃ.)

Papilio Menestheus, Drury, *Illustr. of Exotic Entomology* (1773), pl. IX, fig. 1.
Papilio Menestheus, Cramer, *Papillons exotiques* (1779), pl. CXLII, fig. A et B.
Papilio Menestheus, Godart, *Encyclopédie méthodique*, t. IX (1829), p. 59.
Papilio Menestheus, Boisduval, *Species général des Lépidoptères* (1836), p. 236.
Papilio Menestheus, Trimen, *Rhopalocera Africæ australis* (1866), pl. II, fig. 1.
Papilio Lormieri, Distant, *Entomological Monthly Magazine* (1874), p. 129.

Le *Papilio Menestheus* est en dessus d'un beau noir; ses ailes supérieures ont la cellule rayée de cinq lignes grises, avec deux taches jaunes au bout et ensuite une bande médiane maculaire de huit taches ovales également jaunes : entre la costale, qui est carrée et anguleuse, et la seconde, il y en a une neuvième, un peu extérieure; puis le long du bord externe, sur les plis internervuraux, sont alignés des points petits et jaunes auxquels répond sur la frange une ligne de points plus petits et de la même couleur. Le disque a en outre, au-dessous de la cellule, une partie cotonneuse, grisâtre, qui est digitée au delà des taches de la bande médiane. Sur les ailes inférieures, la bande maculaire devient transverse et continue; il y a ensuite une ligne de cinq taches jaunes, inégales; les échancrures de la frange sont du même jaune, et entre la dernière et la bande du disque près du bord antérieur, il y a un grand œil incomplet, composé d'un croissant vermillon que surmonte un arc bleu; le disque porte une ombre ondulée jaunâtre, terminée au bord abdominal par un trait bleu et un grand œil noir qui est cerclé de bleu en haut et fermé par un arc vermillon; les queues sont noires, longues, en spatule, et portent de chaque côté, avant l'extrémité, une tache jaune.

En dessous, les ailes supérieures ont le dessin du dessus, mais beaucoup plus pâle. En outre, la cellule est rayée de jaune et les nervures sont éclairées de la même couleur. Les ailes inférieures ont la base du bord antérieur zébrée de trois raies jaunes, la cellule marquée de fines lignes jaunes et sept taches noires inégales au-dessous de la bande

médiane, qui est plus large qu'en dessus : les deux extrêmes sont des ocelles formés d'un arc bleu et d'un croissant vermillon; les autres sont éclairées de rouge orangé; la deuxième et la sixième, à partir du bord antérieur, sont surmontées d'un trait bleu; les trois autres ont une petite tache bleue à leur partie inférieure.

Le corps est noir en dessus, ainsi que les antennes, et d'un jaune pâle en dessous. La poitrine porte trois zébrures noires et l'abdomen deux lignes de la même couleur. L'envergure est de 112 millimètres.

L'individu malgache que nous venons de décrire ne diffère certainement pas des exemplaires d'Afrique; Cramer en a donné une bonne figure. Le *Papilio Lormieri*, que nous n'avons pu voir en nature, ne paraît point, d'après la description, pouvoir en être séparé; c'est une femelle, qui différerait du *P. Menestheus* par la plus grande étendue des parties blanches; mais nous avons vu une femelle du Congo où le blanc occupe aussi presque tout l'intervalle des nervures; nous croyons donc que le *Papilio Lormieri* est une femelle du *P. Menestheus;* nous n'avons pas donné la description de ce sexe, parce que nous ne l'avons pas vu de Madagascar et qu'il nous semble assez variable.

Le *Papilio Menestheus* est très rare dans l'île; nous n'en avons vu qu'un exemplaire, qui appartient à la collection de M. Henley Grose Smith et que nous avons fait figurer.

3. PAPILIO DEMOLEUS, Linné.

(Pl. XLIII, fig. 2 et 2ª.)

Papilio Demoleus, Linné, *Museum Ludovicæ Ulricæ reginæ* (1764), p. 214.
Papilio Demoleus, Linné, *Systema Naturæ* (1767), p. 753.
Papilio Demoleus, Cramer, *Papillons exotiques* (1782), pl. CCXXXI, fig. A et B.
Papilio Demodocus, Esper, *Auss. Schmetterl.* (1785-1798), pl. LI, fig. 1.
Papilio Demoleus, Godart, *Encyclopédie méthodique*, t. IX (1819), p. 43.
Papilio Demoleus, Boisduval, *Faune entomologique de Madagascar* (1833), p. 12.
Papilio Demoleus, Lucas, *Hist. natur. des Lépidopt. exot.* (1835), pl. XVI, p. 19.
Papilio Demoleus, Boisduval, *Species général des Lépidoptères* (1836), p. 237.

Le *Papilio Demoleus* est en dessus d'un noir foncé, pointillé sur le

disque d'écailles jaunes et coupé par une bande oblique de gros points jaunes, qui devient continue sur les secondes ailes. Sur les premières, il y a six points dont les trois inférieurs se touchent. Vers le dernier tiers de la cellule se trouvent deux taches ovales, puis un peu au delà deux autres, dont la costale est très petite et dont l'inférieure est en forme de croissant. Près du bord court une rangée de neuf taches petites et rondes, à l'exception de la costale, qui est allongée; entre celle-ci et celles du bout de la cellule, il y en a trois autres assez grandes qui s'unissent à la supérieure de la bande médiane; enfin la dernière de la rangée marginale est placée presque au milieu du bord interne. Le bord externe est obscurément crénelé, et dans chaque sinus il y a un point blanc.

Sur les ailes inférieures, la bande oblique est, comme nous l'avons dit, continue; elle est évasée au bord antérieur, où elle entoure un grand œil mêlé de bleu et de violet et cerclé de noir. Au delà du milieu se trouve une rangée de grosses taches jaunes, dont la dernière, située auprès du bord abdominal, est surmontée d'un œil noir, poudré de bleu, cerclé en dessus de violet lilas et doublé en dessous d'une tache rouge. Le bord est fortement crénelé, mais n'a pas de queue, et il est marqué de six petites taches jaunes, placées dans les sinus.

Le dessous des ailes est d'un noir plus pâle; on voit aux supérieures les mêmes taches qu'en dessus, et de plus la base de l'aile a cinq rayons jaunes dans la cellule et deux autres en dessous. Les ailes inférieures ont aussi le même dessin qu'en dessus; cependant la base porte trois raies jaunes inégales, et l'espace compris entre les deux bandes est sablé de jaunâtre. De plus, une grosse tache noire, cerclée de bleu et de jaune, est placée au milieu de la cellule, et les taches de la deuxième rangée sont grandes, carrées, réunies entre elles et surmontées chacune de deux traits noirs, doublés d'une raie bleue.

Le corps est noir en dessus; les ptérygodes sont frangés de jaune : le vertex a deux lignes jaunes et les yeux sont cerclés de la même couleur. En dessous, le corps est tout jaune; l'abdomen a de chaque côté une double raie noire. Les antennes sont noires et les pattes sont jaunes avec

une ligne latérale noire, très fine. L'envergure est de 100 à 105 millimètres. Les femelles ne sont pas d'ordinaire plus grandes que les mâles, et leurs dessins sont tout à fait semblables. Nous avons vu des mâles qui n'avaient que 60 millimètres.

La Chenille vit sur les *Citrus*. Elle est d'un vert tendre un peu jaunâtre; la tête et le bord du premier anneau sont jaunâtres; l'incision qui sépare le troisième anneau du deuxième est blanche et bordée de roux violet: les flancs du quatrième sont blancs avec une tache bifide du même roux; enfin deux raies obliques de cette même couleur et bordées de blanc vont, l'une, du quatrième au cinquième anneau, et l'autre, du septième au huitième; le dernier anneau est également marqué d'une raie semblable; du reste, les Chenilles varient pour le dessin, mais les bandes persistent toujours. La Chrysalide est d'un gris carné pâle, très longue; le thorax est renflé en pointe et la tête a deux éminences obtuses.

Le *Papilio Demoleus* ne varie guère que pour la taille; cependant nous avons vu une variété de coloration que nous attribuons à un accident de conservation. Elle a été rapportée du sud-ouest de l'île par M. A. Grandidier, et, dans un récent envoi, nous en avons vu six autres exemplaires parfaitement semblables. La différence entre ces individus et le type consiste en ce que leur couleur est d'un roux brillant, au lieu d'être d'un jaune pâle.

4. PAPILIO ENDOCHUS, Boisduval.

(Pl. XLIII, fig. 4 et 4ª.)

Papilio Endochus, Boisduval, *Species général des Lépidoptères* (1836), p. 243.

Le *Papilio Endochus* est en dessus d'un blanc satiné, avec une large bordure noire qui est dentelée intérieurement aux ailes supérieures et qui renferme auprès de l'apex un point blanc; un peu au-dessus de celui-ci, on voit la trace d'un deuxième, qui est à peine marqué et qui manque le plus souvent. La côte est noire et donne naissance à deux taches, dont la basilaire va jusqu'au bout de la cellule, qu'elle couvre presque en entier, et dont l'autre est plus petite et en forme de dent. Les

ailes inférieures sont arrondies; le bord est bien denté, sans queue; la bordure noire est large, régulière, et porte près du bord un rang d'empreintes grises peu distinctes. Le sinus des crénelures est liseré de blanc.

Le dessous des ailes rappelle les dessins du dessus; mais, aux supérieures, la base de la cellule est d'un rouge vif; la bordure noire porte six grosses taches ovales d'un nacré obscur et luisant, qu'accompagnent extérieurement une tache et intérieurement deux autres semblables et quelques petits points. Les ailes inférieures ont la partie blanche lavée de jaune carné; la bordure offre deux rangées de taches nacrées et une troisième intérieure de cinq taches d'un rouge carmin; l'espace abdominal est occupé par une bande d'un brun noirâtre, et l'attache de l'aile est lavée de rouge.

Le thorax et la tête sont noirâtres, avec deux points blancs sur le vertex de chaque côté; l'abdomen est tout blanc avec une ligne latérale de mouchetures noirâtres. Les antennes sont noires, ainsi que les palpes à l'exception du premier et du dernier article, qui sont blancs. L'envergure est de 78 millimètres.

Nous n'avons pas vu la femelle, qui peut ne pas différer du mâle.

Le *Papilio Endochus* habite les vallées du versant oriental du grand massif montagneux. Il est plus rare sur les côtes. Nous en avons vu un assez grand nombre d'exemplaires dans les collections de MM. Henley G. Smith, C. Ward et Ch. Oberthur, et nous en avons reçu trois beaux individus des environs de Fianarantsoa.

5. PAPILIO EVOMBAR, Boisduval.

(Pl. XLIII, fig. 3 et 3ᵃ.)

PAPILIOR EVOMBA, Boisduval, *Species général des Lépidoptères* (1836), p. 255.

Les ailes supérieures du *Papilio Evombar* ont le bord externe un peu sinué et l'apex prolongé, mais très arrondi. Elles sont noires et coupées de bandes d'un vert pâle, qui sont confluentes au milieu et disposées ainsi qu'il suit : l'attache est d'un vert jaunâtre; la cellule est divisée par quatre bandes vertes, dont la basilaire seule va jusqu'au bord interne et

rejoint la bande médiane, qui se rétrécit en montant vers la cellule et devient maculaire avant d'atteindre la côte : elle contient cinq taches inégales et une sixième qui est placée extérieurement sous l'apex; en outre, le long du bord, il y a un rang de huit petites taches d'un vert blanchâtre.

Les ailes inférieures ont tout le disque d'un vert beaucoup plus blanc que les supérieures, avec deux longues taches au delà de la cellule et un point placé en dehors; la tache qui avoisine le bord anal est rembrunie par en bas et terminée par une bande presque blanche. Le bord externe est faiblement sinué et prolongé en une très longue queue noire que suit une rangée de taches étroites, d'un blanc verdâtre, dont les trois dernières au-dessus de la queue surmontent chacune un espace carré d'un blanc grisâtre. L'espace anal est gris, hérissé de longs poils blancs et pourvu d'un fort pli qui permet au bord de se replier en dedans. La queue est traversée par une nervure jaunâtre et liserée de blanc intérieurement.

En dessous, les ailes supérieures sont semblables, mais brunes; les taches sont d'un vert pâle; celles de la rangée marginale sont plus grandes qu'en dessus et limitées intérieurement par un point noir. Les ailes inférieures sont d'un brun roux; le grand espace médian du dessus est coupé par une bandelette d'un blanc nacré, parallèle au corps et divisée en deux tronçons; le reste forme une tache triangulaire qu'accompagnent en bas trois taches inégales, d'un blanc nacré. Le bord est suivi par une rangée de taches nacrées, bordées de noir en dedans; celles qui sont de chaque côté de la queue sont doublées près du bord d'un grand trait noir, et au-dessus de la dernière, près du bord abdominal, il y en a deux autres d'un rouge carmin; la queue est traversée par une raie jaune.

Le corps est noirâtre en dessus et hérissé de poils blancs; en dessous, il est tout blanc. Sur les flancs, il y a des raies noires, dont les antérieures sont doublées de rouge carmin. La poitrine est blanche, ainsi que les palpes, qui sont en outre frangés de noir. L'envergure est de 72 millimètres.

Les deux sexes diffèrent peu; les bandes sont un peu plus larges chez les femelles. La description du Dr Boisduval, qui est faite comparativement avec son *P. Agapenor* (*P. Antheus* de Cramer), est presque inintelligible.

Le *Papilio Evombar* est assez rare. Il se trouve dans les petits bois et parfois dans les champs cultivés de la côte Est, mais il habite surtout les forêts du versant oriental du grand massif central. Nous en avons vu plusieurs exemplaires dans les collections de MM. C. Ward, Hewitson et Boisduval.

6. PAPILIO CYRNUS, Boisduval.

(Pl. XLIII, fig. 1 et 1a.)

Papilio Cyrnus, Boisduval, *Species général des Lépidoptères* (1836), p. 239.

Le *Papilio Cyrnus* est en dessus d'un beau noir, avec des taches d'un jaune pâle ou d'un jaune verdâtre disposées ainsi qu'il suit : aux ailes supérieures, il y en a près de la côte deux inégales superposées, d'autres sur le milieu du limbe, entre les rameaux des nervures, dont la dernière, près du bord interne, est très large et remonte en pointe jusqu'à l'attache de l'aile, et dont les trois supérieures diminuent graduellement; une rangée marginale de huit points suit le bord. Aux ailes inférieures, il y a dans la cellule deux taches inégales; le bord antérieur est liseré de blanc jaunâtre et porte une tache blanche assez grande que recouvrent les ailes supérieures; sur le reste, il y a deux rangs de taches jaunes, dont l'intérieur en compte quatre ou cinq carrées et l'extérieur cinq échancrées inférieurement; le bord externe est sinué, crénelé, et les sinus sont marqués de blanc.

En dessous, les taches sont les mêmes qu'en dessus, mais le noir du fond est lavé de rougeâtre, surtout à la côte et dans la partie supérieure de la cellule. Les ailes inférieures sont entièrement d'un brun rougeâtre qui passe au rouge vif vers leur base; la tache de la cellule est comme en dessus, mais les autres sont remplacées par sept grandes taches d'un jaune pâle, marquées d'un point noir, la supérieure très étroite et lon-

geant la côte, les deux suivantes allongées et les autres rectangulaires; devant les quatre dernières, il y a un point noir, qui est double dans la cellule.

Le corps est noir en dessus, avec deux points jaunes sur la tête. Les palpes sont noirs, avec deux points jaunes latéraux. Le ventre est jaune, teinté d'orangé à la base, avec trois rangs de taches noires. Les flancs portent deux rangs de taches carrées d'un jaune pâle. Les antennes sont noires et les pattes d'un jaune pâle. L'envergure est de 80 millimètres.

La femelle ne diffère du mâle que par les taches de la face supérieure, qui sont ordinairement plus étendues et plus nombreuses.

Cette espèce est assez rare; elle est cependant répandue dans tout le nord de l'île, et nous l'avons reçue des environs de Fianarantsoa.

7. PAPILIO MERIONES, Felder.

(Pl. L, fig. 1, 1ª, 2 et 2ª.)

Papilio Brutus, Boisduval, *Faune entomologique de Madagascar* (1833), p. 12.
Papilio Brutus, Boisduval, *Species général des Lépidoptères* (1836), p. 222.
Papilio Meriones, Felder, *Reise Novara*, Lepidopt., t. I (1865), p. 93.
Papilio Meriones, Trimen, *Transact. of the Linn. Soc.*, t. XXVI (1869), pl. XLII, fig. 1.

Le *Papilio Meriones* mâle a les ailes d'un blanc de soufre; aux supérieures, la côte est noire, ainsi que la bordure, qui est large et sinuée, puis régulièrement dentée en dedans : les sinus des deux dents placées entre les rameaux de la nervure composée postérieure sont profonds et arrondis à l'apex; il y a un assez gros point d'un jaune de soufre. Les ailes inférieures ont aussi une bordure noire, mais étroite et figurant une large raie sinuée intérieurement et échancrée extérieurement par le blanc jaunâtre dont sont liserées les échancrures marginales; la queue est noire, avec l'extrémité blanche, et elle est divisée par une raie noire; sur les rameaux des nervures s'étend une bande maculaire noire, qui est composée de taches carrées, contiguës, réunies à la bordure par les rameaux nervuraux colorés en noir, et qui, après s'être interrompue brusquement au-dessus de la queue pour recommencer plus loin, contient, près de l'angle anal, une tache jaune, marquée de noir.

En dessous, les ailes supérieures ne diffèrent que par la bordure, qui est teintée de jaune roux. Les ailes inférieures sont d'un jaune d'ocre; les dessins marginaux sont à peu près semblables, mais la bande intérieure est plus large, plus continue, et n'est pas interrompue au-dessus de la queue.

Le corps est noir en dessus, blanc jaunâtre en dessous. L'envergure est de 84 à 85 millimètres.

La femelle est un peu différente du mâle : la côte n'est noire que jusqu'au milieu, où elle rejoint une tache noire rectangulaire qui va jusqu'aux deux tiers de la cellule; la bordure noire a les dents du côté intérieur moins profondes. Les ailes inférieures ont le dessin marginal plus étroit, moins marqué et parfois interrompu; la bande intérieure est réduite à quelques taches inégales, séparées les unes des autres. En dessous, les ailes supérieures sont comme chez le mâle, mais les inférieures sont d'un jaune d'ocre et l'on voit à peine la trace des bandes ou taches du dessus. Il est singulier de voir deux Papillons aussi semblables que le *P. Meriones* et le *P. Merope* avoir des femelles aussi différentes, si toutefois le *P. Hippocoon* est bien la femelle de l'espèce africaine.

Le *Papilio Meriones* est commun dans toute l'île. M. A. Grandidier en a rapporté une paire de son voyage dans le sud-ouest, et nous avons vu un certain nombre d'individus dans les collections de MM. H. G. Smith et C. Ward et au Musée de Paris.

8. PAPILIO DELALANDEI, Godart.

(Pl. XLVIII, fig. 1 et 2.)

Papilio Delalandei, Godart, *Mém. de la Soc. linn. de Paris* (1823), pl. I, fig. 1 et 2.
Papilio Delalandei, Godart, *Encyclopédie méthodique*, t. IX (1823), Suppl., p. 811.
Papilio Lalandei, Boisduval, *Species général des Lépidoptères* (1836), p. 326.
Papilio Lalandei, Weswood, *Arcan. entomol.* (1843), pl. XXXVII, fig. 1 et 2.
Papilio Delalandei, Chenu, *Encyclopédie d'histoire naturelle* (1852), pl. VII, fig. 2.
Papilio Delalandei, Lucas, *Lépidoptères exotiques* (1855), pl. XX, fig. 2.

Le *Papilio Delalandei* mâle est en dessus d'un beau noir avec la base et la partie interne du disque saupoudrées de gris brun. Les ailes supérieures

sont traversées par deux bandes de taches d'un blanc jaunâtre : l'une, qui passe sur l'origine des rameaux et est sinuée, se recourbant sous la cellule, en comprend huit inégales, dont les deux avant-dernières sont plus grandes et anguleuses; l'autre, qui est antéterminale, en compte huit petites qui sont semblables et alignées. Le bord externe est droit, crénelé, avec un petit point jaunâtre au bout de chaque pli. Vers l'extrémité de la cellule, il y a une grande tache transversale, d'un gris bleu, qui va de la bande du disque à la côte et a les bords concaves.

Les ailes inférieures, qui sont très prolongées dans le sens de leur longueur, ont le bord externe arrondi, largement crénelé, et sont terminées par une queue assez longue et large. Les dessins des premières ailes se continuent sur elles, mais avec une autre disposition : la bande qui fait suite à la bande maculaire médiane est plus large et continue, elle a son bord extérieur denté, la pointe de chaque dent se prolongeant sur les rameaux des nervures, et elle finit au-dessus de l'angle anal par deux dents égales, dont l'intérieure s'appuie sur un ocelle placé au bord abdominal; cet ocelle est composé d'une tache plus noire que le fond, qui est limitée en haut et en bas par deux lunules jaune pâle et surmontée d'une moucheture bleue. A la bande antéterminale des premières ailes correspond une série marginale de lunules de la même couleur placées au fond des échancrures du bord. La queue a une tache jaune à son extrémité, et son côté intérieur est bordé jusqu'à la moitié par un long trait semblable.

Le dessous est d'un noir brunâtre tirant un peu sur le roux; les dessins sont les mêmes, mais les taches sont presque confluentes et tendent à former des bandes continues aux premières ailes, et la tache de la cellule est réduite à un gros trait sinué. Aux ailes inférieures, la côte est liserée de blanc, excepté au milieu; la bande médiane se continue jusqu'au bord abdominal et absorbe l'ocelle, en formant un sinus assez prononcé et dans lequel sont deux taches très noires, surmontées chacune d'un trait noir doublé de blanc. Sur le bord même, il y a un petit point blanc.

Le corps est noir en dessus. En dessous, il est d'un gris roussâtre.

Les palpes sont blancs, frangés de noir : les pattes sont grises, rayées de blanc extérieurement; le ventre est blanc avec une raie noire.

La femelle ressemble au mâle; elle a les mêmes dessins, sauf quelques différences importantes. Les bandes des ailes supérieures sont d'un blanc jaunâtre, ainsi que la tache de la cellule, qui est grande et étranglée au milieu. Sur les ailes inférieures, la bande centrale a le côté interne sinué et échancré, surtout au-dessous de la cellule, et sa partie inférieure est même coupée par le troisième rameau de la nervure composée postérieure; elle se termine par deux dents très écartées, peu longues et divergentes. L'ocelle de l'angle anal est composé d'une tache noire très longue, coupée en son milieu par un arc rouge et surmontée d'un arc bleu. La queue est longue, étroite, un peu en spatule.

Le dessous des quatre ailes est d'un brun noirâtre; les dessins de la face supérieure y sont tous reproduits, mais un peu plus grands et moins arrêtés. Aux ailes inférieures, la bande médiane est plus blanche et les espaces internervuraux plus fortement ombrés de noir que chez le mâle. L'arc fauve de la tache ocellée est plus pâle, et cette tache est accompagnée de deux autres, moins longues, noires, à centre bleu, et ombrées d'écailles jaunâtres.

L'envergure est de 92 millimètres chez le mâle et de 104 chez la femelle.

Le *Papilio Delalandei* est assez rare; il semble répandu dans toute l'île, mais localisé. Il habite les forêts du versant oriental du grand massif central, où il vole dans les endroits frais et boisés. Nous en avons vu de très beaux exemplaires dans les collections de MM. Henley G. Smith, C. Ward, Ch. Oberthur. Nous avons reçu les deux sexes des environs de Foulepointe.

9. PAPILIO MANGOURA, Hewitson.

(Pl. XLIX, fig. 1, 1ª, 2 et 2ª.)

Papilio Mangoura, Hewitson, *Entomol. Monthly Magazine* (1877), t. XI, p. 226.
Papilio Mangoura, Hewitson, *Exotic Butterflies* (1877), t. V, pl. XV, fig. 49 et 50.

Le *Papilio Mangoura* mâle a le dessus des ailes d'un noir de velours;

il est traversé par une large bande médiane et commune d'un bleu un peu cendré, finissant à l'angle anal en deux pointes aiguës. Sur les ailes supérieures, cette bande est dentée extérieurement, avec une dent plus forte entre le troisième et le deuxième rameau de la composée postérieure, et sinuée en dedans; tout près de la côte, qu'elle ne touche pas, la bande se divise en deux branches à peu près égales. Au bord interne, qui est droit, il y a une série antémarginale de lunules blanches lavées de bleu, dont la dernière est réduite à un petit trait. La frange est concolore, mais il y a deux petits points blancs à l'angle même et trois autres au-dessus entre les nervures.

Sur les ailes inférieures, la bande bleue, d'abord très large, se rétrécit vers l'angle anal et finit par deux longues dents; son côté externe est droit et parallèle à la gouttière; sur le bord abdominal, on distingue une tache ronde peu marquée, composée d'écailles grises, et, au-dessous, un demi-cercle d'écailles bleues, le tout représentant un œil éteint ou effacé. Au-dessous, il y a sur la frange une tache blanchâtre, doublée de bleu, et deux autres taches également blanchâtres, l'une près de l'angle et l'autre à la naissance de la queue. Celle-ci est courte, large à l'extrémité et arrondie. Le reste du bord externe est marqué de quatre petites taches blanchâtres, lavées de bleu.

Le dessous des ailes est d'un noir brunâtre, un peu plus foncé au bord interne des premières ailes, où la bande du dessus est effacée vers la côte; au-dessous de la cellule, elle se fond en un grand espace d'un gris rosé; les points blancs marginaux sont très petits. Aux ailes inférieures, la bande est très étroite, d'un gris rosé, finissant en une seule pointe très fine; les taches marginales ont presque disparu.

Le corps est d'un gris noirâtre, avec la poitrine hérissée de poils jaunes et noirs. Les palpes sont jaunes, frangés de noir; l'abdomen est cendré, les pattes antérieures sont jaunes et les antennes sont noires.

La femelle est d'un noir un peu terne et comme roussâtre près du corps. Ses ailes sont traversées en dessus par une bande commune d'un blanc jaunâtre. Sur les supérieures, la bande est maculaire, et l'on y compte six taches, les trois inférieures prolongées extérieurement en une

IMPRIMERIE NATIONALE

dent allongée, les trois autres séparées et beaucoup plus petites. Une grande tache de la même couleur va depuis ces petites taches jusqu'à la côte; elle est étranglée au milieu; enfin, à la côte, il y a un long trait surmontant une tache carrée qui est la fin de la bande médiane interrompue en face de la cellule. Une rangée antéterminale de six points d'un blanc jaunâtre part de l'apex et s'arrête bien avant l'angle; à l'angle, le bord a deux points blanchâtres rapprochés et, au-dessus, deux autres placés entre les nervures. La bande médiane se continue sur les ailes inférieures; elle est large, divisée extérieurement en grosses dents dont la pointe suit chaque pli, à bord droit intérieurement et finissant en deux pointes aiguës et sensiblement égales.

Une série de taches blanches marginales découpe le bord, et la frange et la queue ont l'extrémité blanche. L'angle anal offre un œil composé inférieurement d'une tache blanche liserée de rouge, puis d'une grosse tache noire arrondie divisée par un trait rouge et surmontée d'un croissant d'un gris bleu. Le dessous des ailes est, comme chez le mâle, d'un brun roux, mais la bande blanche y est presque entièrement reproduite; elle finit en une longue pointe. Les lunules blanches, du bord aux ailes inférieures, sont remplacées par de petits traits blancs. Tout le reste est à peu près comme chez le mâle.

Cette remarquable et intéressante espèce est d'autant plus digne d'attention que le mâle appartient à la section des *Papilio* dont les ailes sont traversées par une bande médiane bleue et que la femelle rappelle au contraire le *P. Delalandei*. Tout d'abord, nous avons cru à une espèce différente de toutes les autres et dont le mâle nous était inconnu; mais les similitudes singulières que nous avons relevées entre le *P. Mangoura* et l'unique exemplaire femelle que nous connaissons nous ont fait regarder ces deux insectes comme les sexes de la même espèce. Depuis lors, la grande ressemblance de cette femelle avec le *P. Delalandei* nous a porté à croire que c'est peut-être une variété de ce dernier, variété où la forme des ailes et les dessins auraient subi de graves modifications.

Dans l'incertitude, nous avons laissé le nom de *P. Mangoura* aux

deux individus, mais nous avons cru nécessaire d'exprimer toute notre hésitation au sujet de la femelle.

L'envergure est de 83 millimètres.

Le *Papilio Mangoura* est encore une très grande rareté. Les deux sexes appartiennent à la riche collection de M. Henley G. Smith de Londres, qui a eu l'extrême obligeance de nous les prêter pour les descriptions et les figures.

Le *Papilio Mangoura* n'a encore été rencontré que dans les forêts du versant oriental du massif central.

10. PAPILIO ORIBAZUS, Boisduval.

(Pl. XLVII, fig. 1, 1^a, 2, 3 et 3^a.)

Papilio Oribazus, Boisduval, *Species général des Lépidoptères* (1836), p. 223.

Le *Papilio Oribazus* mâle est en dessus d'un noir velouté; les ailes supérieures ont, à l'apex, un gros point bleu à reflet verdâtre, et, sur le disque, une large bande oblique de même couleur, qui est découpée en six tronçons formant une dent extérieure entre chaque rameau et qui est interrompue un peu avant la côte, où elle se termine par trois taches contiguës; il y a, en outre, un point placé contre le bout de la cellule. On voit souvent deux petits points auprès des taches costales et parfois un autre avant le point apical. La bande médiane se continue sur les ailes inférieures; échancrée sur son bord interne, puis denticulée, elle finit en pointe vers le bord abdominal. Il y a, à l'angle anal, un petit croissant blanc, et en avant, le long du bord, une rangée de huit points bleus, dont le troisième antérieur manque souvent; les suivants sont rapprochés par paires, et le dernier est plus petit et isolé. Le bord externe est profondément sinué; la queue est en spatule et plus longue que dans les autres espèces.

Le dessous des ailes est d'un noir terne, roussâtre; les supérieures sont traversées par une large bande antémarginale d'un gris lilas, luisant, divisée au sommet par une ombre noire, élargie sur la côte. Les inférieures ont leur milieu coupé par une bande sinuée dentée, plus noire

que le fond, qui s'élargit au bord abdominal et est doublée extérieurement de blanchâtre luisant. Une bandelette antémarginale d'un gris sombre, très étroite, suit le bord et enferme, entre elle et la précédente, un espace roux en forme de bande; en outre, la base est traversée par une autre bandelette formée d'écailles grises, qui est coudée au milieu et qui se fond chez quelques individus en deux grandes taches placées chacune au bord opposé.

Le corps est noir de part et d'autre, ainsi que les antennes; les pattes sont très longues, grêles et glacées de gris luisant à la face externe.

La femelle ressemble au mâle, mais le fond des ailes est en dessus d'un noir roussâtre comme chez la femelle du *P. Phorbanta*. La bande commune est de moitié plus étroite, surtout aux ailes inférieures. Aux supérieures, on voit parfois deux ou trois points bleus alignés le long du bord, qui font suite à la rangée marginale des secondes ailes. Le dessous offre les mêmes dessins que chez le mâle, mais la bande grise antéterminale est bien plus large; elle occupe tout l'apex des premières ailes et tout l'espace terminal des secondes. En outre, les mêmes ailes ont à la base une tache rousse, large et arrondie, et le milieu de l'aile est glacé de gris luisant.

Le *Papilio Oribazus* ne varie guère; cependant, chez quelques mâles, les bandes sont d'un vert-de-gris luisant et non pas bleues.

L'envergure est de 95 à 100 millimètres.

Cette espèce est très voisine du *Papilio Nireus*, avec lequel Boisduval l'avait d'abord confondue, puisqu'il ne l'a décrite que dans son *Species*.

Le *Papilio Oribazus* n'est pas rare à Madagascar. Nous en avons vu de nombreux exemplaires dans les collections de MM. C. Ward et Henley G. Smith, ainsi qu'aux Musées de Paris et de Londres.

11. PAPILIO PHORBANTA, Linné.

(Pl. XLVI, fig. 1, 1ª, 2 et 2ª.)

Papilio Phorbanta, Linné, *Mantissa Plantarum* (1771), p. 525.
Papilio Manlius, Fabricius, *Entomologia systematica* (1798), Suppl., p. 422.
Papilio Phorbanta, Boisduval, *Faune entom. de Madagascar* (1833), p. 14.

Papilio Phorbanta, Lucas, *Hist. nat. des Lépid. exotiques* (1835), p. 18, pl. X.
Papilio Phorbanta, Herrich Schœffer, *Samm. neue Schmett.* (1855), fig. 61 et 62.

Le *Papilio Phorbanta* mâle est en dessus d'un noir velouté; les ailes supérieures portent au haut du disque trois taches bleues, qui forment une bande courte, l'une dans la cellule, les deux autres au-dessous; deux points bleus, dont l'antérieur est le plus gros, sont placés près de l'apex. Les ailes inférieures, qui sont obtusément crénelées, n'ont point de queues, mais seulement un prolongement dentiforme assez prononcé; elles ont, à la base, une grande tache bleue avec un petit point de même couleur à l'extérieur, et, le long du bord, une rangée de neuf points également bleus, dont les deux avant-derniers sont contigus.

En dessous, les ailes sont d'un brun lavé de roux clair; les inférieures ont une bande antémarginale de douze points, d'un blanc jaunâtre, une lunule au bout de la gouttière anale et plus bas une petite tache de la même couleur.

La femelle est d'un brun roussâtre avec les mêmes taches que le mâle, mais vert-de-gris et mal définies. Il y a près du bord une rangée de six points sagittés, dont le supérieur est le plus gros. Les ailes inférieures sont fortement crénelées; la tache médiane est allongée et fendue vers le bord abdominal; cinq lunules sinueuses sont placées sur les rameaux, et entre cette rangée et le bord il y a une ligne de six petits points, dont le supérieur est très écarté et engagé dans la série précédente. Le dessous est brun, avec une bande triangulaire d'un gris lilas au bord externe des ailes supérieures et deux sur les inférieures, l'une sur la base, qui s'élargit dans la cellule, l'autre antémarginale, étroite, lavée de vert pâle au bord antérieur, marquée de deux ou trois mouchetures brunes et finissant en pointe à l'angle anal, qui est marqué de deux petits points roux; il y en a un autre au bout de la gouttière anale.

Le corps est brun dans les deux sexes, plus clair en dessous; le collier et le vertex portent de petits points jaunâtres rangés deux par deux. L'envergure est de 106 millimètres.

Le docteur Boisduval croyait que cette espèce était particulière à l'île

de France, comme il croyait aussi que le *P. disparilis* était propre à l'île de la Réunion. Il paraît, en effet, que dans chacune de ces îles on n'a trouvé qu'une seule espèce, mais il n'en est pas de même à Madagascar. Le *Papilio Phorbanta* y a été pris plusieurs fois, toujours isolément, il est vrai; nous devons donc le considérer comme appartenant à la faune malgache, soit qu'il ait été importé, comme quelques-uns l'ont avancé, soit qu'il ait été pendant longtemps confondu avec le *P. epiphorbas.* Nous possédons un mâle qui a été pris à Tamatave, mais la femelle que nous décrivons provient de l'île de France.

12. PAPILIO DISPARILIS, Boisduval.

(Pl. XLIV, fig. 2 et 2ª.)

Papilio Phorbanta, Jablonsky, *Naturs. Schmett.* (1784), pl. XII, fig. 3.
Papilio disparilis, Boisduval, *Faune entom. de Madagascar* (1833), p. 15, pl. I, fig. 2.
Papilio disparilis, Lucas, *Lépidoptères exotiques* (1835), pl. X, fig. 2.
Papilio disparilis, Boisduval, *Species général des Lépidoptères* (1836), p. 227.
Papilio disparilis, Herrich Schœffer, *Exot. Schmett.* (1852-1858), fig. 63 et 64.
Papilio disparilis, Chenu, *Encycl. d'histoire naturelle* (1852), pl. V, fig. 2.

Les ailes du *Papilio disparilis* mâle sont d'un brun noir velouté, traversées dans leur milieu par une bande bleue à reflet verdâtre; celle des supérieures est composée de quatre taches, une grande, sinuée, qui est placée dans la cellule, et trois presque égales, qui sont situées au-dessous et dont la supérieure est surmontée d'un petit point; à l'apex, il y a deux autres taches inégales, coupées par les rameaux, qui se courbent en demi-cercle contre la côte; celle des inférieures est grande, triangulaire, lobée extérieurement, coupée par les nervures en sept taches inégales. Une rangée de gros points bleus, qui sont au nombre de onze, suit le bord, qui est crénelé et a les incisions liserées de jaunâtre. La queue est très courte, en forme de lobe, à peine plus longue que celle du *P. Phorbanta.*

Le dessous des ailes est d'un brun noir uniforme, avec l'apex des supérieures plus clair; aux inférieures, une bande de douze taches blanches, presque droite, suit le bord; chez quelques individus, elle

remonte sur les premières ailes en taches à demi effacées. Une lunule blanche est placée au bout de la nervure abdominale, et l'échancrure qui est au-dessous est liserée de blanc.

La femelle est très différente du mâle. Les ailes sont en dessus d'un brun roux avec la base rembrunie; les supérieures portent au sommet trois petites lunules blanchâtres qui se continuent avec les lunules marginales de la même couleur; les inférieures ont une rangée de croissants blanchâtres près du bord. Le dessous est brun avec une bande marginale d'un gris cendré, qui devient plus large aux ailes inférieures, où elle est marquée sur son côté externe de taches triangulaires, noires et confuses; sur le milieu se dessine vaguement une bande d'un gris clair.

L'envergure est de 104 millimètres.

La Chenille est, paraît-il, verte et vit sur des citronniers.

Le Muséum de Paris possède trois exemplaires mâles recueillis à Madagascar et nous en avons un qui a été pris à Foulepointe.

13. PAPILIO EPIPHORBAS, Boisduval.

(Pl. XLV, fig. 1, 1ª, 1ᵇ, 1ᶜ, 2, 2ª et 3.)

Papilio epiphorbas, Boisduval, *Faune entom. de Madagascar* (1833), p. 13, pl. I, fig. 1.
Papilio epiphorbas, Boisduval, *Species général des Lépidoptères* (1836), p. 226.

Le *Papilio epiphorbas* a les ailes en dessus d'un beau noir velouté, avec le bord externe faiblement crénelé et une assez longue queue; le sinus de chaque crénelure est liseré de jaune pâle. Le milieu des supérieures est coupé par une bande bleue à reflet un peu verdâtre, qui est composée de cinq taches, dont les deux premières, échancrées en avant, occupent la fin de la cellule sans joindre la nervule qui la ferme, et dont l'inférieure, plus grande et allongée, est appuyée sur le troisième rameau de la composée postérieure; en dehors de cette bande, il y a deux points du même bleu, placés hors de la cellule sur la nervule même, et, sous l'apex, il y en a deux autres semblables, un peu plus gros et alignés obliquement. Les ailes postérieures portent également une large bande

bleue, triangulaire, sinuée érodée extérieurement, qui finit le long du bord abdominal par une longue pointe et qui, très large en son milieu, occupe toute la cellule, sauf un très petit espace à son extrémité. Le long du bord, il y a une rangée de taches bleues, au nombre de neuf, dont les six dernières sont rapprochées par paires.

Le dessous des ailes est d'un brun noirâtre assez foncé, avec des marbrures centrales presque noires; l'apex des supérieures est lavé de gris; les inférieures ont, au bord antérieur, deux points blancs et, au bout de la nervure abdominale, une lunule d'un blanc jaunâtre; l'échancrure qui est au-dessous est liserée de la même couleur et souvent doublée d'un point semblable.

Le corps est noir en dessus, d'un brun noirâtre en dessous; les antennes sont noires.

Ce Papillon est très variable, et la description qui est donnée par Boisduval dans son *Species*, et qui est faite comparativement avec le *P. Phorbanta*, est tout à fait insuffisante; celle de la femelle donne même à penser que l'auteur n'a pas connu la vraie femelle du *P. epiphorbas*. En tout cas, il ne signale aucune des variations que cette espèce nous a offertes.

La femelle diffère le plus souvent du mâle par la couleur du fond, qui est d'un noir terne, et par la bande médiane des ailes supérieures, qui, descendant jusqu'au bord interne, est plus longue, qui est très large et dont les taches ne sont guère séparées que par les nervures noires. Une rangée de six points verdâtres part de l'apex et suit le bord. Aux ailes inférieures, la bande, qui occupe toute la cellule, tire sur le vert-de-gris et est comme fondue sur les bords. Le long du bord, il y a une rangée de cinq taches bleues arquées, dont les trois dernières, en forme de croissant, sont doublées inférieurement de deux petits points bleus rapprochés.

En dessous, les ailes supérieures ont la moitié apicale lavée de gris lilas, et les inférieures ont le disque glacé de la même teinte et parcouru en outre par une large bande noire inégale. Les deux points blancs du bord abdominal sont marqués, mais faiblement. Chez le mâle comme

chez la femelle, la queue des ailes inférieures est assez prononcée. Le corps est d'un beau noir en dessus, hérissé d'assez longs poils; en dessous, il est de la couleur des ailes.

La deuxième forme ou variété du *P. epiphorbas* est remarquable surtout par le dessous des ailes inférieures. Le mâle est souvent plus petit que le type, avec les taches de la bande petites et très nettes, deux petits points apicaux et deux ou trois autres plus petits alignés parallèlement au bord externe. La bande des ailes inférieures est plus courte, et le troisième point bleu de la rangée antémarginale est très petit, placé hors rang, tout près du bord.

Le dessous est d'un brun uniforme; l'apex des supérieures est marqué de deux petits points jaunâtres. Les ailes inférieures sont un peu marbrées et offrent une rangée antémarginale de douze points également jaunâtres, comme chez le *P. Phorbanta* et le *P. disparilis*. Chez quelques individus, cette bande est interrompue au milieu. La femelle que nous avons reçue avec ce mâle diffère à peine du type; la bande médiane est plus étroite, et les lunules de la série antémarginale des ailes inférieures sont échancrées sinuées des deux côtés.

La description de cette variété montre que les trois espèces de *Papilio* connues sous les noms de *P. Phorbanta*, *P. disparilis* et *P. epiphorbas* sont plus proches les unes des autres qu'on ne l'avait reconnu jusqu'ici. Elles semblent n'être que des formes d'un ancien type, mais la différence des trois femelles, qui est grande, s'oppose à ce qu'on les réunisse; d'ailleurs, leurs Chenilles ne sont pas toutes connues.

L'envergure varie de 80 à 85 millimètres.

La Chenille du *Papilio epiphorbas* est verte; le troisième anneau avant la tête est renflé et porte quatre taches ocellées dessinées en vert noirâtre; le dernier anneau porte deux pointes assez longues, un peu divergentes; les stigmates sont noirs, et les incisions des anneaux, ainsi que les plis, sont d'un vert sombre. La Chrysalide est d'un gris de fer ou quelquefois verdâtre. Le thorax forme une bosse prononcée, puis se déprime brusquement pour laisser la tête s'allonger en une pointe aiguë. Elle vit sur des citronniers.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Le *Papilio epiphorbas* est commun à Madagascar, mais la variété semble plus rare. Nous l'avons reçue de Tamatave.

FAMILLE DES HESPÉRIDÉS.

SECTION DES ASTYCI.

La cinquième famille des Lépidoptères diurnes est celle des Hespéridés. Ces insectes intéressants, dont l'organisation présente des caractères très tranchés, mais uniformes, comptent un certain nombre d'espèces à Madagascar; nous sommes cependant loin sans doute de connaître toutes celles qui s'y trouvent. Leur vol rapide, leur rareté, leur petite taille, le peu d'éclat de leurs couleurs, sont autant de raisons pour que les voyageurs ne les recueillent pas ou n'en rapportent que des individus isolés et souvent en mauvais état.

Les Hespéridés malgaches rappellent celles de l'Afrique et aussi celles de la Malaisie, mais elles n'ont que des rapports éloignés avec celles de l'Amérique. Il est même à remarquer qu'on ne trouve pas dans l'île une seule espèce appartenant à la première section, qui est si répandue au Brésil et dans toute l'Amérique du Sud; cette section est celle où les mâles ont, au bord antérieur des premières ailes, un pli déhiscent, garni intérieurement de poils courts et comme feutrés. A Madagascar, la famille commence par les *Ismene*, genre magnifique appartenant à la deuxième section ou *Astyci*, qui est très répandu en Afrique, en Australie et dans tout le midi de l'Asie; elles remplacent dans le vieux monde les brillants *Pyrrhopyga* du nouveau. Le fond de la faune des Hespéridés est en somme africain, mais il y a beaucoup de formes qui font penser plutôt à la Malaisie qu'à l'Afrique. C'est là une affinité qui s'est encore affirmée dans ces derniers temps par la découverte d'une *Plesioneura*, qui est un genre en grande partie asiatique.

C'est par erreur que Guenée a décrit comme malgache son *Pamphila Mango*, qui provient de l'Amérique du Sud; nous ne mentionnons cette espèce que pour la supprimer

Boisduval a décrit dans sa *Faune de Madagascar* neuf Hespérides, dont l'une, l'*H. Andracne,* fait un double emploi, et dont la seconde n'a pu être retrouvée; l'*H. Mango* étant rejetée pour la raison que nous venons de dire, on ne connaissait donc que huit Hespérides, il y a cinquante ans. A présent, nous en énumérons trente-cinq. Malheureusement plusieurs ont été établies sur des individus uniques ou en mauvais état et elles n'offrent pas toutes le degré de validité que nous aurions désiré. Le soin avec lequel nous les avons décrites et l'exactitude de nos figures permettront à nos successeurs de retrouver facilement les espèces que nous signalons et de corriger nos erreurs.

Genre ISMENE.

1. ISMENE ARBOGASTES, Guenée.

(Pl. LI, fig. 5 et 5ᵃ.)

Ismene Florestan, Boisduval, *Faune entomologique de Madagascar* (1833), p. 61.
Ismene Arbogastes, Guenée, *Notes sur l'île de la Réunion* de Maillard, (1833), Ann. G, p. 19.
Ismene margarita, Butler, *Cistula entomologica* (1879), t. II, p. 389.

L'*Ismene Arbogastes* a été prise pour l'*I. Florestan* par tous les auteurs jusqu'à Guenée. Elle ne diffère du reste de l'espèce africaine que par les couleurs et pourrait bien n'en être qu'une modification insulaire.

Les ailes supérieures sont brunes avec la base cendrée, que recouvrent des poils d'un bleu cendré à reflet légèrement verdâtre. Les ailes inférieures ont le bord externe fortement sinué et le lobe anal très saillant; les poils de l'espace abdominal sont d'un orangé clair et la frange du lobe est d'un orangé vif.

Le dessous des ailes supérieures est d'un brun noirâtre, avec le milieu du bord interne presque blanc. Celui des inférieures est noirâtre, avec une large bande d'un blanc luisant qui part du bord antérieur et vient s'arrêter en pointe obtuse sur l'espace anal, et à laquelle fait suite une petite tache blanche placée près du bord abdominal.

Le corps est noirâtre en dessous; le thorax et l'abdomen sont d'un gris

cendré et hérissés de poils bleuâtres; les yeux sont cerclés de jaune orangé pâle, le devant de la poitrine est de la même couleur, ainsi que les palpes, dont le dernier article est cependant noir et dont le deuxième est frangé d'une petite ligne également noire. Le ventre a les anneaux cerclés de blanc jaunâtre et porte une bande médiane jaune. L'envergure varie de 53 à 55 millimètres.

La femelle ne diffère du mâle que par la taille, qui est un peu plus grande, et par les ailes inférieures, qui sont un peu plus arrondies et plus sombres.

La Chenille vit sur des arbrisseaux à feuilles ovales et dures dont nous ne connaissons pas le nom; d'après un renseignement vague, elle est d'un gris verdâtre. La Chrysalide que nous avons sous les yeux repose au centre d'une feuille dont les bords sont ramenés par des fils de soie et repliés.

2. ISMENE FERVIDA, Butler.

(Pl. LI, fig. 4 et 4ᵃ.)

Hesperia fervida, Butler, *Annals and Magazine of Natural History* (mai 1880), p. 339.

L'*Ismene fervida* ressemble un peu à l'*I. Florestan* et encore plus à l'*I. keithloa*. Les ailes supérieures sont en dessus d'un brun foncé avec toute la base d'un rouge fauve vif. Les inférieures ont le bord antérieur noirâtre et tout le disque d'un fauve orangé, hérissé de poils fauves. La frange est de cette même couleur, excepté près de l'angle anal, où elle redevient noirâtre sur un très petit espace.

Le dessous des premières ailes est d'un brun uniforme; celui des inférieures est également brun et traversé par une large bande d'un blanc nacré, évasée au bord antérieur, qu'elle occupe presque tout entier, puis qui va, en se rétrécissant, finir au sinus du bord externe et que complète à l'angle anal une large tache d'un fauve vif. Sur le sinus, la frange est précédée d'un petit trait blanc.

Le corps est brun, le thorax est hérissé de poils roux et le vertex est rayé et marqué de gris clair; les anneaux de l'abdomen sont cerclés de

fauve et de noir, et rayés de blanc sur les flancs; le ventre porte une assez large raie médiane jaune. Les poils de l'anus sont orangés. L'envergure est de 50 à 52 millimètres.

La femelle ne diffère du mâle que par une taille un peu plus grande et par les ailes inférieures, qui sont un peu plus fauves.

Cette espèce, l'une des plus brillantes parmi les Ismènes, est voisine de l'*I. keithloa*, qui habite la côte d'Afrique; la bande blanche qui traverse toute l'aile et a la forme d'un triangle n'est pas marquée de points noirs.

Nous avons reçu plusieurs exemplaires de cette espèce de l'intérieur de l'île; nous en avons aussi vu un très bel exemplaire dans la collection de M. Thierry-Mieg.

3. ISMENE PANSA, Hewitson.

(Pl. LI, fig. 3 et 3ᵃ.)

Ismene Pansa, Hewitson, *Exotic Butterflies* (janv. 1867), pl. I, fig. 1 et 2.
Hesperia Ernesti, Alfred Grandidier, *Rev. et Mag. de zoologie* (1867), p. 274.

L'*Ismene pansa* est en dessus d'un brun noir; ses ailes supérieures sont saupoudrées, de la base jusqu'au bout de la cellule, d'une poussière d'un bleu brillant. Il en est de même des inférieures, dont le disque est un peu plus clair.

Le dessous des ailes est d'un brun noirâtre; les inférieures sont traversées par une bande blanche ou d'un blanc jaunâtre qui, très large au bord antérieur, se rétrécit et finit en pointe obtuse un peu avant l'espace abdominal; sur cette pointe, il y a un gros point noir. Le long du bord, on voit une traînée blanchâtre qui forme trois taches peu distinctes; l'angle anal est bordé de jaune.

Les deux sexes n'offrent point de différence.

Le corps est d'un brun noirâtre; le thorax est hérissé de poils à reflet bleuâtre. En dessous, les tibias sont hérissés de poils d'un jaune orangé. Les palpes sont aussi de cette couleur et frangés de noir. Les yeux sont cerclés de jaune. Le vertex est d'un vert métallique. L'abdomen a les

quatre ou cinq anneaux intermédiaires tachés de jaune. Les antennes sont noires. L'envergure est de 55 à 58 millimètres.

Cette espèce, sans être commune, semble répandue dans toute l'île. M. A. Grandidier l'a prise dans le sud; M. Henley G. Smith en possède plusieurs exemplaires provenant du nord de l'île et nous l'avons reçue de la côte orientale.

4. ISMENE RATEK, Boisduval.

(Pl. LI, fig. 2 et 2ᵃ.)

THYMELE RATEK, Boisduval, *Faune entom. de Madagascar* (1833), p. 61, pl. IX, fig. 1.

L'*Ismene Ratek* rappelle par son port les espèces précédentes, surtout l'*I. Arbogastes;* le dessus des ailes est d'un brun noirâtre, avec la base des supérieures plus claire et celle des inférieures d'un fauve terne. Cette couleur s'étend même, surtout chez la femelle, jusque vers l'angle anal, dont la frange est orangée.

En dessous, les quatre ailes sont d'un brun olivâtre.

Le thorax est hérissé, ainsi que le vertex, de poils à reflet verdâtre. L'abdomen est d'un brun fauve, avec une raie d'un jaune orangé en dessous. Les antennes sont noires. Les yeux sont cerclés de jaune orangé. Les palpes sont d'un jaune clair, frangés de noir; la poitrine est couverte de poils jaunâtres; les pattes sont brunes et les tibias antérieurs sont jaunes et bordés de noir, tandis que les postérieurs sont noirs avec des pinceaux de poils orangés.

La femelle est semblable au mâle; elle est cependant un peu plus grande et le dessus de ses ailes inférieures est un peu plus fauve.

L'envergure du mâle est de 52 millimètres, celle de la femelle de 55.

L'*Ismene Ratek* est commune à Madagascar. Nous en avons vu beaucoup d'exemplaires appartenant à diverses collections.

5. ISMENE RAMANATEK, Boisduval.

(Pl. LI, fig. 2 et 2ᵃ.)

THYMELE RAMANATEK, Boisduval, *Faune entom. de Madag.* (1833), p. 62, pl. IX, fig. 3.

En dessus, les ailes de l'*Ismene Ramanatek* sont d'un brun noir foncé,

avec une frange roussâtre aux premières et cendrée aux secondes; le lobe anal est d'un beau blanc. Cette couleur remonte un peu le long du bord abdominal, ce qui forme une tache à peu près carrée, bilobée en haut et frangée de blanc en bas. Le disque est hérissé de poils à reflet cendré.

Le dessous des supérieures est d'un brun clair; une large tache blanche occupe le bord interne et il y a, au bout de la cellule, un large trait, court et blanc. Celui des inférieures est d'un brun plus gris; il y a dans la cellule un gros point blanc et une bande de la même couleur qui est arquée et qui va de l'angle antérieur jusqu'au prolongement de l'angle anal, formant intérieurement deux angles; la frange est blanche et l'espace abdominal est coupé dans le sens des nervures par deux rayons blanchâtres, l'un placé sur le bord même et l'autre allant jusqu'à la bande.

La femelle est un peu plus grande que le mâle et a les ailes plus amples.

Le corps est noirâtre en dessus et le thorax est couvert, ainsi que la base de l'abdomen, de poils noirs à reflet verdâtre. En dessous, la poitrine est hérissée de poils cendrés et les pattes de poils blancs. Le ventre est blanc avec quatre rangées de points noirs, dont deux sont latérales et deux médianes. L'anus est gris, hérissé de poils orangés mêlés de poils noirs.

L'*Ismene Ramanatek* est commune à Madagascar; elle habite aussi les îles de Sainte-Marie et de Nosy-Bé. Nous en avons vu un grand nombre d'exemplaires.

Genre TANYPTERA[1].

Nous avons établi le genre *Tanyptera*, il y a quelques années, pour des insectes remarquables qui ont en partie le port des *Ismene*, mais qui offrent en même temps les caractères d'autres genres dans lesquels ils ne sauraient entrer. Voici les caractères particuliers qui limitent cette coupe générique :

Ailes minces, dont les supérieures sont très allongées dans la femelle et ont la nervure composée postérieure quadrifide et la disco-cellulaire,

[1] Tanyptera, P. Mabille, *Bulletin de la Société zoologique de France* (1877), p. 230.

très faible, qui part de la naissance du rameau supérieur, forme un coude, puis remonte s'insérer à l'origine du premier rameau apical. Corselet étroit et abdomen égalant les ailes inférieures. Tête moyenne avec les yeux gros et le vertex étroit; antennes à massue plus accusée que dans les *Ismene*, fusiforme ovoïde, à pointe fléchie égalant le quart de la massue totale. Pattes grêles, à tarses allongés, dont les tibias postérieurs sont frangés des deux côtés de poils écailleux, peu denses, étalés, fragiles, et portent une seule paire d'éperons très grêles. Palpes épais comme ceux des *Ismene*, mais avec le troisième article petit et aciculaire, dépassant à peine les poils du second.

TANYPTERA LAUFELLA, Hewitson.

(Pl. LV[A], fig. 1 et 1[a].)

Hesperia Laufella, Hewitson, *Exotic Butterflies* (1867), Hesper., pl. II, fig. 28-30.

Le *Tanyptera Laufella* mâle a les ailes supérieures minces, triangulaires, avec l'apex très prolongé et le bord externe très oblique; elles sont d'un noir foncé, à reflet métallique d'un bleu violet. Les inférieures sont arrondies, encore plus minces, sans lobe anal, avec le disque noir à reflet pourpre et les bords un peu plus clairs à reflet bleu métallique.

Le dessous des quatre ailes est d'un noir légèrement roussâtre; il y a un reflet bleu sur l'espace anal des inférieures, dont la cellule est teintée de gris.

Le corps est entièrement noir; l'anus est orangé. Les palpes, le vertex et le milieu du collier sont de la même couleur. Les pattes sont noires et très grêles; les tibias postérieurs sont garnis de chaque côté de poils flexueux, peu épais, non drapés, et ils ont une seule paire d'éperons, faibles et inégaux. Les tarses sont plus longs que les tibias.

La femelle est semblable au mâle, mais ses ailes sont beaucoup plus longues, et les inférieures offrent, ainsi que le disque des supérieures, un reflet bleu d'acier sur un fond noir.

L'envergure du mâle est de 55 millimètres, celle de la femelle de 78.

Nous devons un exemplaire mâle de cette espèce remarquable à

M. O. Staudinger de Dresde; ce savant nous a affirmé que cette espèce lui avait été envoyée de Madagascar. Ce nouvel habitat, pour une espèce qui jusqu'ici n'était connue que de la côte occidentale d'Afrique, ne nous surprend pas, car plusieurs autres espèces sont dans le même cas.

Genre PROTEIDES.

PROTEIDES BOSEÆ, Saalmuller.

(Pl. LII, fig. 10 et 10ᵃ.)

Hesperia Boseæ, Saamuller, *Lepidopt. von Madag.* (1884), p. 105, pl. I, fig. 15 et 16.

Cette espèce est l'une des plus remarquables de la faune malgache, car le genre auquel elle appartient, et dont on pourra peut-être par la suite la séparer, est presque entièrement américain. On en connaît cependant une, le *Proteides Comus*, qui vient de la côte occidentale d'Afrique; toutes les deux ont un aspect à part qui les éloigne beaucoup des autres Hespérides, soit de l'Afrique, soit de Madagascar.

Le *Proteides Boseœ* a le dessus des ailes d'un brun noirâtre : les supérieures ont la base d'un jaune clair, qui va, en se fondant, disparaître vers l'origine des rameaux, et portent en outre un petit point jaune sur la nervure simple postérieure; les inférieures ont le disque et tout le bord abdominal du même jaune, et la large bordure brune qui les termine s'avance en pointe du bord antérieur jusqu'au milieu de la cellule.

En dessous, les ailes sont également d'un brun noirâtre. Les supérieures ont la base de la côte jaunâtre; une tache triangulaire d'un blanc nacré est placée sur la côte, en face de la cellule, et une bandelette courbe et maculaire, qui est blanche d'abord, puis d'un gris jaunâtre, et qui est bordée à sa partie supérieure, jusqu'au milieu du bord externe, d'une bande noire marginale, passe sur les rameaux des nervures. Les ailes inférieures sont du même brun et portent à leur base une raie transversale d'un blanc un peu nacré, puis au milieu du limbe une grande tache ovale, noire en bas et nacrée en haut, qui est éclairée de jaunâtre en arrière et accolée à une plus petite, de forme carrée et d'un blanc ar-

genté, qui est bordée par une bandelette nacrée. L'espace terminal, plus jaune que le fond et le bord, est rembruni.

Le corps est en dessus d'un jaune ocracé. La tête et le ventre sont jaunes. L'envergure est de 44 millimètres.

Cette espèce a été rencontrée à Nosy-Bé. Il n'en existe qu'un seul exemplaire, qui est au Musée de Francfort et que nous n'avons pu voir en nature.

Genre SYSTOLE.

Nous établissons ce genre sur une Hespéride qui n'est pas moins remarquable que la précédente. En effet, par la nervulation, elle se rapproche des *Carystus* américains, mais, par ses antennes et son organisation, elle est encore plus proche des *Pamphila*. Nous connaissons deux autres espèces d'origine africaine qui pourront se placer dans le même genre : la *S. quaternata*, du Sénégal, et la *S. dysmephila*, de l'Afrique australe. Les caractères de ce genre sont les suivants :

Ailes fortes, dont les supérieures sont triangulaires ou très étroites et longues, et dont les inférieures sont ovales, arrondies au bord postérieur et plus ou moins prolongées dans le sens des nervures. Nervure discoïdale forte, formant un angle en dehors, d'où naît le rameau isolé ou indépendant de Guenée; origine du rameau apical inférieur assez éloignée de celle du précédent. Corps robuste; abdomen très gros, surtout chez la femelle, avec la partie dorsale bombée comme dans les *erionota*. Tête moyenne; points d'insertion des antennes très rapprochés; massue ovoïde, allongée, sans mucron. Cuisses et tibias postérieurs à poils flexueux et épars; tibia à une paire d'éperons rudimentaires [1].

SYSTOLE AMYGDALIS, P. Mabille.

(Pl. LI, fig. 6, 6ᵃ et 7.)

Hesperia amygdalis, P. Mabille, *Bull. de la Soc. zool. de France* (oct. 1877), p. 234.
Proteides madagascariensis, G. Staudinger, *in litteris*.

[1] La lettre de nos planches était déjà gravée et ce chapitre imprimé quand nous avons vu que M. Saalmuller avait établi ce genre, dans ses *Lépidoptères de Madagascar*, sous le nom de *Plœtzia*. Ce nom, ayant la priorité, devra remplacer celui de *Systole*.

Les ailes du *Systole amygdalis* mâle sont en dessus d'un brun cendré uniforme, avec la base des ailes supérieures et toutes les inférieures hérissées de poils assez longs.

En dessous, les ailes supérieures sont jusqu'aux deux tiers d'un brun noirâtre; tout l'espace terminal est d'un gris perle, sur lequel se détachent trois ou quatre petits points noirs placés entre les nervures; la frange est d'un gris foncé. Les inférieures sont d'un gris perle, très largement ombrées de noirâtre au bord antérieur et au bord abdominal et traversées longitudinalement dans leur milieu par une éclaircie blanchâtre. Il y a dans la cellule un anneau très fin écrit en noir et une ligne de petits orbes noirâtres très déliés, à centre d'un blanc cendré, qui est placée un peu au delà du milieu et forme un V très ouvert dont la pointe est tournée vers le bord de l'aile.

La femelle est plus grande et d'une couleur générale plus foncée, mais les dessins sont les mêmes.

Le corps est gros et bombé, et il dépasse un peu les ailes inférieures. Dans les deux sexes, le thorax et la base de l'abdomen sont garnis en dessus de poils soyeux. Le ventre est d'un blanc cendré. L'envergure est de 50 millimètres chez le mâle, de 60 chez la femelle.

Nous avons reçu cette espèce, qui vole avec rapidité dans les bois frais, de Nosy-Bé et de la partie Nord-Est de l'île. Nous l'avons aussi acquise de M. O. Staudinger sous le nom de *Proteides madagascariensis*, nom qui est resté inédit.

Genre TRAPEZITES.

Nous rangeons dans ce genre encore mal défini plusieurs espèces qui ont un facies particulier et qui rappellent les *Hesperilla* du groupe australien de l'*H. picta*. Elles ne sauraient faire partie des *Cyclopides*, dont elles n'ont pas le port et dont les éloigne d'ailleurs leur organisation robuste, mais elles ne nous semblent pas sûrement délimitées. Les *Tr. parœchus* et *Malchus* sont très voisins, et le *Tr. Gillias*, dont nous ne connaissons que la femelle, s'en rapproche beaucoup. Peut-être est-ce une espèce très variable, mais il nous est impossible de nous prononcer,

n'ayant eu à notre disposition qu'un très petit nombre d'individus, qui n'étaient pas tous en bon état.

1. TRAPEZITES CARMIDES, Hewitson.

(Pl. LIII, fig. 3 et 3ª.)

Cyclopides Carmides, Hewitson, *Description of Hesperidæ* (1868), n° 3.
Cyclopides Carmides, Hewitson, *Exotic Butterflies*, t. V, Cyclop. (1874), fig. 1.

Les ailes supérieures du *Trapezites Carmides* femelle sont épaisses, d'un brun roux en dessous, avec la base hérissée de poils fauves; elles sont marquées de trois taches semi-transparentes, d'un blanc jaunâtre, dont l'une qui semble géminée est dans la cellule et dont les deux autres sont placées au-dessous d'elle en ligne oblique. Les inférieures sont d'un brun noir avec la frange orangée; elles portent une tache centrale fauve, qui est courbe et finit en pointe vers l'attache de l'aile, et une ligne antémarginale de points également fauves, qui commence au bord abdominal et se perd vers le milieu de l'aile.

Le dessous des ailes supérieures est d'un brun foncé luisant, un peu lavé de pourpré. Les taches sont plus larges et plus jaunes qu'en dessus et il y en a une quatrième au bord interne qui est fondue dans un espace assez large et mal limité. Les inférieures sont d'une couleur uniforme tirant sur le roux pourpré; au milieu du disque, il y a une grosse tache ronde d'un blanc d'argent.

Le corps est noir en dessus, roux pourpré en dessous; les palpes et la poitrine sont plus clairs. L'envergure varie de 48 à 50 millimètres.

Le mâle du *Trapezites Carmides* est plus petit d'environ un cinquième; il ne présente pas de différences sensibles.

Cette espèce est rare; elle habite les forêts de la partie septentrionale de l'île. Nous avons vu les deux sexes chez M. Hewitson, et nous avons reçu une femelle de la côte Nord.

2. TRAPEZITES MALCHUS, P. Mabille.

(Pl. LIII, fig. 5 et 6.)

Cyclopides Malchus, P. Mabille, *Bull. de la Soc. philomatique* (juin 1877), p. 136.
Hesperia ypsilon, Saalmuller, *Lepidopt. von Madagascar* (1884), p. 110, n° 244.

Le *Trapezites Malchus* mâle est en dessus d'un brun noir; ses ailes supérieures portent, au milieu du limbe, trois taches rapprochées, qui sont d'un blanc jaunâtre et transparentes et qui sont placées, l'une dans la cellule échancrée en avant, la seconde, qui est plus grande et ovale, dans le troisième intervalle, et la dernière, qui est plus petite, dans le quatrième; au-dessous, il y en a encore une près du bord interne, qui est d'un jaune fauve, triangulaire et opaque, et près de la côte, avant l'apex, on voit une série de trois points transparents blanchâtres, rapprochés; les franges sont noirâtres. Les inférieures sont traversées au delà du milieu par une bande fauve, étroite, qui est formée de trois taches rapprochées et fondue sur les bords; des poils couchés jaunes semblent continuer cette bande sur l'espace abdominal; les franges sont fauves.

Le dessous des ailes supérieures diffère du dessus par la couleur de la côte et de l'apex, qui sont teintés de roux, et par celle du bord interne, qui est d'un gris pâle. Celui des inférieures est d'un roux ferrugineux, avec deux bandes élargies d'un brun rouge qui en occupent le milieu et se réunissent à l'espace abdominal, qui est noirâtre : la première ou basilaire est accompagnée de deux points blanchâtres, placés en dessus, et de deux ou trois autres mal définis, au-dessous.

Le corps est noir en dessus; le thorax est hérissé de poils jaunes; les pattes sont rousses; les palpes sont d'un gris jaunâtre.

La femelle est plus grande; les taches de ses ailes supérieures sont beaucoup plus larges, plus rapprochées; le dessous de ses ailes inférieures est d'un brun rouge uniforme, avec quelques ondes à peine plus foncées.

L'envergure est de 28 millimètres chez le mâle, de 36 chez la femelle.

Le *Trapezites Malchus* a été trouvé dans le nord de l'île. Nous avons vu un mâle dans la collection de M. G. Smith, et nous avons reçu un mâle et une femelle.

3. TRAPEZITES PAROECHUS, P. Mabille.

(Pl. LII, fig. 1, 2 et 2a.)

Le *Trapezites Parœchus* mâle est en dessus d'un brun noir; ses ailes supérieures portent des taches et des points d'un blanc jaunâtre : il y a à l'apex trois petits points rapprochés, presque carrés, dans la cellule une tache assez large, qui est bifide en avant, et, au-dessous, deux autres taches inégales, qui sont placées dans les angles que font les rameaux et dont l'inférieure est longue et large. En bas s'en trouve une autre allongée et d'un jaune fauve, qui est appuyée sur la nervure simple. Les ailes inférieures sont arrondies et portent sur le milieu du limbe une éclaircie triangulaire fauve, moins large que dans l'espèce précédente; la frange est d'un fauve rouge.

Le dessous des ailes supérieures est d'un brun rouge clair sur la côte et sur l'apex jusqu'à l'angle interne; la partie interne du disque est noire; les taches sont comme en dessus, mais les points apicaux sont moins distincts. Celui des ailes inférieures est de la même couleur, et l'on y voit, sur le milieu, une raie courbe d'un brun ferrugineux.

Le corps est noir en dessus, d'un brun rouge en dessous, ainsi que les pattes et les palpes. Les antennes sont noires, à massue fusiforme, avec le mucron aigu et très court.

La femelle est plus grande que le mâle et a les taches des ailes inférieures plus fortes; l'éclaircie fauve est remplacée par une bande d'un fauve vif, assez large, qui va transversalement depuis le bord abdominal jusqu'aux deux tiers du limbe et qui est coupée par les nervures.

Le dessous des ailes supérieures est comme chez le mâle; le dessous des inférieures est tout entier d'un brun rougeâtre clair, avec une rangée courbe de points noirs placés sur le milieu.

L'envergure du mâle est de 30 millimètres, celle de la femelle de 40.

Le *Trapezites Parœchus* est rare; nous le regardons comme voisin du *Tr. Malchus;* sans la différence qu'offre la femelle, nous les aurions considérés comme les variations de la même espèce. Nous en avons reçu une paire du nord-est de Madagascar.

4. TRAPEZITES GILLIAS, P. Mabille.

(Pl. LIII, fig. 8 et 8ᵃ.)

Pamphila Gillias, P. Mabille, *Petites nouvelles entomologiques* (déc. 1878), n° 210, p. 285.
Trapezites Kingdoni, Butler, *Annals and Magazine of Natural History* (sept. 1879) p. 232.

Le *Trapezites Gillias* femelle est en dessus d'un brun foncé; ses ailes supérieures sont marquées de deux points contigus dans la cellule et de trois taches d'un jaune pâle, disposées obliquement, deux entre les rameaux de la nervure composée postérieure et une appuyée sur la nervure simple; la tache antérieure est très petite, l'intermédiaire est plus grande et oblongue, l'inférieure est allongée. Il y a en outre trois points semblables devant l'apex. Les ailes inférieures sont d'un brun foncé, avec le disque couvert de poils couchés fauves; la frange est jaunâtre.

En dessous, les ailes supérieures sont d'un brun noirâtre, avec une éclaircie blanchâtre au bord externe, la côte légèrement rougeâtre et les taches du dessus moins apparentes. Les inférieures sont d'un brun noirâtre uniforme, avec une ombre ferrugineuse sur le milieu du disque.

Le corps et les antennes sont entièrement d'un brun foncé. L'envergure est de 33 millimètres.

Nous n'avons vu qu'une femelle de cette espèce rare, que nous avons reçue de Nosy-Bé.

5. TRAPEZITES HOVA, P. Mabille.

(Pl. LIII, fig. 7 et 7ᵃ.)

Cyclopides Hova, P. Mabille, *Bull. de la Soc. entomologique de France* (1876), p. 250.

Le *Trapezites Hova* mâle a les ailes d'un brun noir terne; les supérieures ont cinq taches sur le disque, deux dans la cellule, qui sont contiguës, deux autres placées au-dessous en ligne oblique, dont la supérieure est très petite et dont l'inférieure est grande et presque carrée, la cinquième au bord interne, qui est courte et continue la ligne oblique; les quatre premières taches sont d'un blanc jaunâtre, et la dernière est

d'un jaune fauve; près de l'apex, il y a en outre un tout petit point blanchâtre, transparent comme les cinq taches précédentes. Les ailes inférieures sont larges, arrondies et portent sur le disque, à la pointe de la cellule et en dehors, une tache orangée, carrée, quelquefois très réduite, et, plus près de l'espace abdominal, quelques poils couchés de couleur fauve. La frange est d'un blanc sale ou un peu jaunâtre.

En dessous, les ailes sont foncées, avec la côte et le bord interne des supérieures largement teintés de gris rougeâtre; les taches du dessus sont reproduites en jaune pâle, et il y a quelques écailles d'un gris cendré le long de l'espace abdominal des inférieures.

Le corps est d'un brun noirâtre en dessus; les yeux sont cerclés de jaunâtre, et les palpes sont d'un gris noirâtre, mêlés de poils cendrés, à l'exception du premier article, qui est presque blanc; le ventre est blanchâtre. L'envergure varie de 38 à 40 millimètres.

N'étaient les palpes jaunâtres et le front, le collier et le ventre noirâtres du *T. Gillias*, on pourrait prendre ce dernier pour la femelle du *Trapezites Hova*, malgré sa taille moindre et ses trois points apicaux; mais ces différences sont ordinairement très caractéristiques chez les Hespérides, et il nous semble préférable d'établir deux espèces.

Nous avons reçu de Madagascar trois *Trapezites Hova*, l'un de Nosy-Bé et les deux autres de l'intérieur de l'île. L'un d'eux est plus petit et dépourvu de point apical aux ailes supérieures.

6. TRAPEZITES EMPYREUS, P. Mabille.

(Pl. LIII, fig. 1, 1ª et 2.)

CYCLOPIDES EMPYREUS, P. Mabille, *Petites nouvelles entomol.* (déc. 1878), n° 210, p. 285.

Le *Trapezites empyreus* mâle est en dessus d'un brun légèrement roussâtre. Les ailes supérieures ont à la base une liture d'un rouge orangé, et le milieu du disque est saupoudré d'écailles de la même couleur; la frange est concolore. Les inférieures sont un peu prolongées à l'angle anal et portent près du bord abdominal deux taches d'un fauve orangé superposées, mais distantes. La frange est fauve depuis le milieu du bord externe et passe au rouge vif à l'angle anal.

En dessous, les ailes supérieures sont brunes, avec la liture costale d'un rouge de sang et la base du bord interne d'un gris sale. Les inférieures sont d'un beau rouge avec deux taches jaunes au milieu, qu'accompagnent en dessus une tache noire et en dessous une autre qui est double; à leur base même, il y a deux taches noires, dont l'inférieure est éclairée en dessous d'un peu de jaune; enfin la frange est précédée d'une série de points foncés, et, sur le bord abdominal, le pli est noir depuis l'angle anal jusqu'au-dessus de la tache jaune.

La femelle a le dessus des ailes un peu plus foncé, avec la côte lavée de roux à la base et trois points d'un jaune transparent aux supérieures, un dans la cellule et deux placés obliquement entre les rameaux et la composée postérieure. Les inférieures portent deux bandes d'un jaune orangé, transversales, maculaires et superposées, qui s'avancent jusqu'au milieu de l'aile : la supérieure est presque continue, l'inférieure compte quatre ou cinq taches qui deviennent confluentes à l'angle anal; la frange est jaune comme les taches de l'aile.

En dessous, les ailes supérieures ont le disque noirâtre, la côte d'un rouge vif jusqu'au milieu et l'apex d'un roux clair. Les inférieures sont d'un rouge un peu moins intense que chez le mâle et ont les mêmes taches, mais le deuxième point noir à la base de l'aile est éclairé de jaune, et la tache noire, qui est placée au-dessous de la tache jaune du bord abdominal, est suivie en bas d'une autre tache jaune plus grande, qui va jusqu'aux points noirs marginaux.

Le corps est brun en dessus dans les deux sexes; il est jaunâtre ou hérissé de poils jaunes en dessous. Les pattes sont jaunes et lavées extérieurement de rouge. Les palpes sont d'un jaune pâle. Les antennes sont noires avec la massue fléchie vers le milieu. L'envergure du mâle est de 32 millimètres, celle de la femelle de 35.

Cette belle espèce provient des forêts du nord de Madagascar. Nous n'en avons vu que trois exemplaires, un mâle qui appartient à M. Henley G. Smith, et une paire dont le mâle a été rapporté par Goudot, il y a près de cinquante ans, et que nous avons dans notre collection.

IMPRIMERIE NATIONALE.

7. TRAPEZITES FASTUOSUS, P. Mabille.

(Pl. LIII, fig. 9 et 9ª.)

Cyclopides empyreus (*pro parte*), P. Mabille, *Petites nouvelles entomol.* (1878), p. 285.
Trapezites fastuosus, P. Mabille, *Compt. rend. Soc. entomol. de Belgique* (1884), p. 184.

Nous avons hésité à considérer le *Trapezites fastuosus* comme distinct du *Tr. empyreus*, malgré la différence de taille; mais la découverte de la femelle, que nous ne connaissions pas d'abord, nous convainc aujourd'hui que ces insectes appartiennent à des espèces différentes.

Les ailes supérieures du *Trapezites fastuosus* sont d'un brun foncé, sans taches ni dessins, et les franges sont concolores. Les ailes inférieures sont noires, à frange d'un rouge vif, avec deux bandes superposées formées de taches contiguës, presque confluentes, qui vont de l'espace abdominal jusqu'aux deux tiers du limbe et dont la première est continue, d'un jaune rosé, comme la gouttière anale, et dont l'autre est divisée en trois taches inégales d'un rouge vif.

Le dessous des ailes supérieures est d'un brun roussâtre, la base de la côte est rouge. Celui des inférieures est d'un rouge écarlate, nuancé de brun noirâtre à l'angle antérieur et marqué de quatre grosses taches d'un blanc argenté, dont trois sont disposées en triangle à la base de l'aile et dont la dernière, placée le long du bord abdominal, au-dessus de l'angle anal, est isolée et séparée de la précédente par un espace noir.

Le corps est brun en dessus; le thorax est couvert en dessous de poils jaunes. L'envergure est de 53 millimètres.

D'après la taille et la largeur des ailes, on pourrait croire que l'unique exemplaire connu, et qui est privé d'abdomen et de tête, est une femelle, mais la vivacité des couleurs, surtout celle de la frange, indique plutôt un mâle; en nous en rapportant à l'analogie que nous pouvons tirer d'une comparaison avec le *Tr. empyreus*, c'est ce dernier sexe qui nous paraît le plus probable.

Ce bel insecte, qui est certainement l'une des plus brillantes Hespérides de Madagascar, appartient à la collection de M. Henley G. Smith.

8. TRAPEZITES CATOCALINUS, P. Mabille.

(Pl. LIII, fig. 4 et 4ª.)

CYCLOPIDES CATOCALINUS, P. Mabille, *Petites nouvelles entomol.* (déc. 1878), nº 210, p. 285.

Le *Trapezites catocalinus* a tout à fait le port des espèces précédentes : ses ailes supérieures sont en dessus d'un brun foncé, un peu plus claires sur le disque, où il y a une éclaircie blanchâtre mal définie et peu distincte. Les inférieures, qui sont d'un brun noirâtre plus foncé, sont traversées dans le sens de la largeur par deux demi-bandes d'un jaune fauve, qui commencent à l'espace anal et s'arrêtent au milieu de l'aile et qui sont placées au-dessous l'une de l'autre, la première ou basilaire remontant un peu vers l'attache de l'aile, l'inférieure divisée en trois taches distinctes. La frange des premières ailes est cendrée; celle des secondes, qui est d'abord fauve, devient noirâtre à l'angle antérieur.

En dessous, les ailes supérieures sont brunes, plus foncées à la côte, avec le disque d'un jaune d'ocre pâle, rayé par les nervures noires. Les inférieures sont d'un brun roussâtre; l'espace anal est lavé de rougeâtre et la frange est d'un roux sale.

Le corps est brun en dessus, très hérissé de poils, et roux clair en dessous; le milieu de l'abdomen est rougeâtre. L'envergure du mâle, le seul sexe qui nous est connu, est de 44 millimètres.

Nous n'avons vu que deux exemplaires, dont l'un est dans la collection de M. Henley G. Smith et dont l'autre nous appartient.

GENRE PARDALEODES.

Ce genre africain n'est représenté à Madagascar, du moins jusqu'ici, que par l'espèce suivante, qui diffère du reste un peu des vrais *Pardaleodes;* en la décrivant, nous l'avions d'abord classée dans le genre *Pamphila,* mais nous n'admettons plus dans ce genre que les insectes à composée postérieure nettement quadrifide et à tige antennaire courte, et il a fallu en éloigner le *P. Ariel,* qui semble voisin par ses caractères généraux du *P. Œdipus.*

PARDALEODES ARIEL, P. Mabille.

(Pl. LIII, fig. 10, 10ᵃ et 11.)

Pamphila Ariel, P. Mabille, *Petites nouvelles entomologiques* (1878), n° 210, p. 285.

Le *Pardaleodes Ariel* est noir en dessus; ses ailes supérieures ont sur le disque une bande oblique de quatre taches d'un jaune fauve, un peu transparentes, qui aboutissent à une cinquième, placée dans la cellule ; deux autres taches, étroites et allongées, se trouvent au-dessus de celles-ci, en face de l'apex et près de la côte; la dernière de la ligne oblique, entre les rameaux et près du bord interne, est un trait allongé, plus pâle et plus opaque. La frange est noire; les inférieures portent une grande tache du même jaune fauve, qui est presque carrée, bilobée inférieurement et qui remonte vers la base par des poils jaunes, plus épais sur le pli de l'espace abdominal; la frange est jaune.

En dessous, les ailes supérieures ont les mêmes taches, mais plus larges et plus pâles, un peu fondues; la côte et l'apex sont teintés de jaune; le reste de l'aile est noir. Les inférieures sont jaunes, rembrunies d'écailles noirâtres sur les bords, liserées de noir le long de la frange et marquées sur le disque de huit points également noirs, qui décrivent un angle en face de la cellule, et, à la base, d'un autre point noir plus gros. Chez certains individus, ces points sont peu marqués ou même réduits à deux ou trois; le point de la base seul persiste toujours. Nous avons vu un mâle dont le dessous des ailes inférieures est brun avec toute la partie postérieure d'un jaune clair et une ombre noirâtre vague sur le milieu du disque.

La femelle ressemble au mâle, mais les taches sont d'un jaune plus pâle, et celle des ailes inférieures est beaucoup moins étendue et ne forme plus qu'une bande transversale étroite.

Le corps est noir en dessus; le vertex est jaunâtre avec deux lignes noires. Les palpes sont noirs en dessus, cendrés en dessous. La poitrine est hérissée de poils jaunâtres; l'abdomen est jaune. L'envergure est de 30 millimètres.

Nous avons reçu plusieurs exemplaires de cette espèce de Nosy-Bé.

GENRE CYCLOPIDES.

Nous appliquons ce nom de genre aux espèces qui ont pour type le *C. Radama* et le *C. Bernieri*. Peut-être cette application n'est-elle pas la meilleure, mais il n'est guère possible de les réunir dans un même groupe avec les *Hesperia Metis*, *H. Sylvius*, etc. Ainsi délimité, le genre *Cyclopides* fait mieux ressortir l'affinité la plus importante qu'il y a entre la faune malgache et la faune américaine; en effet, le *Cyclopides exornatus* et plusieurs autres, que l'on a signalés au Chili dans ces derniers temps, se rapprochent beaucoup des espèces que nous allons décrire.

1. CYCLOPIDES CARIATE, Hewitson.

(Pl. LII, fig. 4 et 4ª.)

CYCLOPIDES CARIATE, Hewitson, *Description of Hesperidæ* (1868), p. 44.
CYCLOPIDES CARIATE, Hewitson, *Exotic Butterflies*, t. V (1874), Cyclop., fig. 8.

Le *Cyclopides Cariate* est en dessus d'un brun noir; ses ailes supérieures portent plusieurs taches fauves sur le milieu du limbe, deux petites dans la cellule, trois autres en face de l'apex, près de l'origine des rameaux costaux, et, au-dessous, quatre autres disposées obliquement, dont les deux inférieures sont plus petites et plus pâles; la côte est marquée d'un trait fauve. Les ailes inférieures n'ont aucune tache.

En dessous, les ailes supérieures ont la côte et tout l'apex lavés de fauve rougeâtre; le reste de l'aile est noir; les taches de la cellule sont fondues en haut avec le trait costal. Les inférieures sont d'un brun fauve, avec les nervures plus claires et quatre taches carrées sur le disque, qui sont d'un fauve pâle et disposées par paires, deux près du bord antérieur et deux au-dessus de la cellule. Il y a en outre une autre tache dans la cellule et une ou deux contre le bord antérieur même, près de la base.

Le corps est noir en dessus; en dessous, il est d'un blanc jaunâtre avec les pattes fauves. Les palpes et la poitrine sont cendrés. La tige des an-

tennes est fauve et la massue est noire. L'envergure est de 24 à 30 millimètres.

La femelle que nous avons vue dans la collection Hewiston est d'un tiers plus grande que le mâle et plus sombre, avec les taches un peu moins apparentes.

Le *Cyclopides Cariate* est rare. Nous en avons vu une paire chez M. Hewitson et un mâle provenant de Nosy-Bé qui appartient au Musée de Francfort.

2. CYCLOPIDES MIRZA, P. Mabille.

(Pl. LII, fig. 3 et 3ᵃ.)

Le *Cyclopides Mirza* est en dessus d'un brun noir terne; ses ailes supérieures ont dans la cellule plusieurs taches d'un fauve clair, une à peu près carrée dans la cellule, deux petites qui sont très rapprochées, près de la côte, et deux plus grandes entre les rameaux de la composée postérieure. Les inférieures sont d'un brun noirâtre, sans dessins. Les franges sont concolores.

Le dessous des ailes supérieures est d'un cendré terne, un peu jaunâtre, excepté la partie interne, qui est noire; les taches du dessus sont visibles, un peu oblitérées. Les inférieures sont d'un cendré jaunâtre, très faiblement rayées de jaunâtre plus clair entre les nervures.

Le corps est noir en dessus, d'un gris jaunâtre en dessous, ainsi que les pattes et les antennes. L'envergure est de 25 millimètres.

Nous n'avons vu qu'un mâle en mauvais état, qui appartient à la collection Hewitson.

3. CYCLOPIDES BERNIERI, Boisduval.

(Pl. LII, fig. 5 et 5ᵃ.)

Steropes Bernieri, Boisduval, *Faune entom. de Madagascar* (1833), p. 68, pl. IX, fig. 9.

Le *Cyclopides Bernieri* est en dessus d'un brun noir; ses ailes supérieures sont marquées de points d'un jaune fauve qui paraissent varier, un dans la cellule qui est d'ordinaire double et deux au-dessous entre

les rameaux de la nervure composée postérieure. Les ailes inférieures sont d'un brun noir uniforme. Les franges sont concolores.

Le dessous des ailes supérieures est d'un brun un peu plus pâle qu'en dessus, avec la côte d'un jaune fauve jusqu'aux taches de la cellule, qui se fondent avec elle et qui sont au nombre de trois; il y a en outre, entre les rameaux costaux, trois petits points fauves, qui, d'après la figure de Boisduval, seraient parfois visibles en dessus. Les inférieures sont d'un brun roussâtre, avec trois taches d'un fauve terne entre les rameaux des nervures, tout près du bord antérieur, et deux contiguës au milieu du limbe; au-dessus de ces points, il y en a encore un dans la cellule et un près de la base, vers le bord déjà cité.

Le corps est noir en dessus et en dessous, avec la poitrine hérissée de poils blancs; les palpes sont de la même couleur, et les antennes sont rousses à leur extrémité. L'envergure est de 26 millimètres.

Nous n'avons vu que des mâles.

4. CYCLOPIDES RADAMA, Boisduval.

(Pl. LVI^A, fig. 2 et 2^a.)

STEROPES RADAMA, Boisduval, *Faune entom. de Madag.* (1833), p. 69, pl. IX, fig. 10 et 11.
STEROPES RADAMA, Chenu, *Encyclopédie d'histoire naturelle* (1852), fig. 378.

Les ailes supérieures du *Cyclopides Radama* sont d'un brun noir très foncé; elles sont marquées de huit points d'un fauve rouge qui varient de grandeur, trois très rapprochés devant l'apex, deux dans la cellule, que sépare le pli cellulaire et non la nervure médiane, comme le dit Boisduval, et trois autres en dessous disposés en ligne droite et oblique sur le limbe. Les inférieures sont d'un brun noirâtre uniforme, avec la frange roussâtre; chez quelques exemplaires mâles, il y a un point fauve près de l'angle antérieur.

La femelle ressemble au mâle, mais les points sont beaucoup plus petits et moins apparents; ils varient du reste en nombre; un des exemplaires que nous avons vus ne porte que deux points à l'apex, un dans

la cellule et un entre le deuxième et le troisième rameau de la nervure composée postérieure; en dessous, les trois points reparaissent.

La face inférieure des quatre ailes est noirâtre, lavée sur les bords de roux jaunâtre, surtout chez les femelles; les antérieures offrent les mêmes points qu'en dessus; les postérieures ont trois taches jaunes à la base et, sur le disque, une rangée de sept à huit autres semblables, dont les intermédiaires sont réunies entre elles.

Le corps est noirâtre en dessus et jaunâtre en dessous. Les antennes sont noires, mais en dessous elles sont jaunes avec l'extrémité de la massue noire. Les pattes sont rousses. L'envergure est de 20 à 22 millimètres.

Le *Cyclopides Radama* est commun dans toute l'île, surtout sur les côtes. Nous en avons vu un grand nombre d'exemplaires dans les collections de MM. Henley G. Smith et C. Ward, aux Musées de Paris et de Londres, etc.; nous l'avons nous-même reçu de Nosy-Bé, de Sainte-Marie et de Tamatave.

. CYCLOPIDES MALGACHA, Boisduval.

(Pl. LII, fig. 6 et 6ᵃ.)

Steropes malgacha, Boisduval, *Faune entomologique de Madagascar* (1833), p. 67.

Le *Cyclopides malgacha* est en dessus d'un brun noir; ses ailes supérieures ont un point fauve dans la cellule, un plus petit sur la côte et une rangée courbe de six autres semblables un peu allongés, qui vont de la côte au bord interne et dont les trois premiers ou antérieurs sont plus rapprochés; il y a près de la frange, au-dessous du premier rameau costal, un point semblable aux autres, qui fait suite aux trois inférieurs de la série précédente, comme si celle-ci se continuait vers l'apex. Les ailes postérieures sont du même brun noir et portent sur le milieu du limbe deux gros points fauves et au-dessous une rangée antémarginale de quatre points plus petits, qui sont de la même couleur et placés près de l'angle anal; les franges sont d'un gris cendré, entrecoupées de brun.

Le dessous des ailes supérieures est noirâtre, avec la côte jaunâtre jus-

qu'auprès de l'apex, qui est gris; des points du dessus, on ne voit que ceux de la cellule, qui se fondent avec le jaune de la côte, les cinq points antérieurs de la rangée du limbe et le point isolé. Celui des ailes inférieures est d'un gris jaunâtre; on y voit les points du dessus, mais oblitérés et à peine plus clairs que le fond.

Le corps est noir en dessus, d'un gris jaunâtre en dessous ainsi que les pattes. Les palpes sont d'un jaunâtre clair. L'envergure est de 28 millimètres.

Nous n'avons vu qu'un seul mâle dans la collection Boisduval; le *Cyclopides malgacha* est donc une espèce rare ou très localisée.

Genre HETEROPTERUS.

Les espèces que nous allons décrire présentent de trop grandes différences pour être rangées dans le groupe précédent que nous avons désigné sous le nom de *Cyclopides;* elles ont des affinités si marquées avec l'*H. Metis* d'une part et l'*H. Morpheus* de l'autre, qu'il nous a paru plus convenable de les comprendre dans le présent genre. Du reste, toute cette partie des Hespérides est si confuse, les genres sont si mal délimités, qu'il est impossible de proposer un arrangement rationnel. Nous avons à Madagascar deux espèces remarquables, qui sont très élégantes et qui ont un cachet particulier; en outre, leurs couleurs vives contribuent à les séparer de toutes les espèces de la famille.

1. HETEROPTERUS PARDALINUS, Butler.

(Pl. LII, fig. 7 et 7ᵃ.)

Cyclopides pardalina, Butler, *Annals and Magazine of Natural History* (1879), p. 233.

Les ailes de l'*Heteropterus pardalinus* sont minces, larges, à nervures fines, et l'abdomen dépasse les inférieures. Les supérieures, qui ont le bord externe un peu convexe, sont noires avec trois taches d'un beau jaune, qui sont alignées obliquement sur le disque, et dont la première est petite et contiguë à la côte, dont la deuxième est carrée et grande, et

IMPRIMERIE NATIONALE.

dont la troisième, qui est plus petite, est traversée par le rameau médian de la nervure composée postérieure; il y a une tache allongée sur les rameaux costaux et, au-dessous, plus près du bord, un très petit point de la même couleur jaune. Les ailes inférieures sont jaunes avec une bordure noire assez large, surtout au bord abdominal; la frange est jaune.

Le dessous des ailes supérieures est noir avec les mêmes taches du limbe qu'en dessus; la côte, depuis la tache médiane, et l'apex sont jaunes. Celui des inférieures est en entier de cette même couleur, qui est moins vive qu'en dessus.

Le corps est noir en dessus, jaune en dessous, ainsi que les palpes, dont la partie supérieure est cependant foncée. Les pattes sont noirâtres, couvertes d'écailles jaunes. Les tibias postérieurs, qui sont un peu renflés, ont deux paires d'éperons, assez faibles et couchés. L'envergure est de 25 millimètres.

L'*Heteropterus pardalinus* est rare; il habite les forêts humides. Nous en avons vu plusieurs exemplaires dans la collection de M. C. Ward de Halifax; le Musée britannique l'a reçu des environs d'Antananarivo.

2. HETEROPTERUS DISPAR, P. Mabille.

(Pl. LII, fig. 8, 8ª, 9 et 9ª.)

CYCLOPIDES DISPAR, P. Mabille, *Bull. de la Soc. entomol. de France* (1877), n° 9, p. 109.

L'*Heteropterus dispar* mâle a les ailes supérieures noires avec quatre taches d'un jaune clair, dont l'une, plus grande que les autres, est dans la cellule, dont les deux intermédiaires, placées au-dessous entre les rameaux de la composée postérieure, sont très rapprochées et disposées obliquement, et dont la quatrième, la plus petite, est au-dessus, près de la côte et en face de l'apex. Les inférieures ont tout le disque jaune entouré partout d'une bordure noire, qui est plus étroite au bord antérieur et au bord abdominal.

Le dessous des ailes supérieures est plus terne, mais semblable au dessus; celui des inférieures est d'un blanc argenté, un peu mat, avec la frange noire.

La tête et le thorax sont noirs, ainsi que l'abdomen, qui porte une tache jaunâtre sur le flanc de chaque anneau; le ventre est jaune; le dernier anneau se termine par un pinceau de poils courts et noirs qui dépasse les ailes inférieures. Les palpes et la poitrine sont jaunes. Les pattes sont noirâtres; les tibias postérieurs sont très longs, renflés à l'insertion des éperons, qui sont au nombre de deux paires. L'envergure est de 30 à 32 millimètres.

La femelle est plus noire que le mâle; elle a les mêmes taches, mais d'un beau blanc. Le dessous est comme chez le mâle, un peu plus foncé cependant, et tout ce qui, dans le premier sexe, est jaune, est blanc dans celui-ci.

L'*Heteropterus dispar* est une des plus grandes raretés de Madagascar; nous n'en n'avons vu qu'une paire dans la riche collection de M. Henley Grose Smith. Il est très voisin, par les caractères organiques comme par les couleurs, de l'*H. pardalinus,* dont nous ne connaissons malheureusement qu'un sexe; nous le regrettons d'autant plus que, par analogie, nous devons conjecturer que la femelle est très différente.

Genre ACLEROS.

Nous établissons ce genre pour une petite Hespéride à facies peu caractérisé, qui passe aux *Pamphila*. Les antennes, les pattes sont celles des sections précédentes, et la nervulation est celle des *Carystus* et des *Cyclopides*. Les ailes sont minces et larges, et les inférieures sont arrondies; les palpes sont grêles, avec le troisième article long et aigu; les antennes sont longues, à tige filiforme, à massue courte, presque ovoïde, brièvement mucronée; les pattes sont grêles, avec les tibias postérieurs bien développés; l'abdomen tend à dépasser les ailes.

ACLEROS LEUCOPYGA, P. Mabille.

(Pl. LIV, fig. 3 et 3ª.)

CYCLOPIDES LEUCOPYGA, P. Mabille, *Bull. de la Soc. entomol. de France* (1877), n° 8, p. 101.

Les ailes supérieures de l'*Acleros leucopyga* sont d'un brun noir uni-

forme, avec la frange un peu plus claire. En dessous, la teinte générale est un peu terne et l'on distingue à peine de petites mouchetures d'un gris blanc au bord interne.

Les ailes inférieures sont également noires, mais avec la frange et l'espace anal d'un beau blanc, ce dernier divisé en deux lobes et coupé par les nervures foncées, dont deux ont à l'origine un petit point noir en avant de la frange. Le dessous des mêmes ailes est tout blanc, avec l'angle externe sali de noir et trois petites taches noirâtres superposées le long du bord abdominal; le disque et le bord antérieur sont réticulés de noir.

Le corps est noir; la poitrine et le ventre sont blancs. En dessus, l'abdomen est noir, mais les derniers anneaux sont blancs là où les ailes inférieures ont la même couleur. Les palpes sont noirs en dessus, jaunes en dessous, avec le troisième article long, aigu et noir; la massue des antennes est ovoïde, courbe et brièvement mucronée. L'envergure est de 26 millimètres.

Nous n'avons vu qu'un *Acleros leucopyga*, du sexe mâle; il appartient à M. Henley G. Smith, qui l'a reçu du centre de l'île.

Genre PLESIONEURA.

Les *Plesioneura* sont d'élégants Papillons, très voisins les uns des autres, qui sont très nombreux dans l'Inde et dans l'archipel malais; l'Amérique du Sud en renferme une ou deux espèces; mais, jusqu'à présent, l'Afrique n'a offert que la *Pl. Galenus,* qui n'est peut-être même pas bien placée dans ce genre, et la *Pl. proxima,* très belle espèce de la côte occidentale dans laquelle M. Hewitson ne voulait voir qu'une forme de sa *Pl. Shema,* originaire de la Guyane, qui a les ailes inférieures anguleuses et est très voisine de la *Pl. Eligius.* Nous insistons sur la présence de ce genre à Madagascar, parce que c'est un trait de plus ajouté au caractère malais de la faune malgache.

PLESIONEURA HUMBLOTI, P. Mabille.

(Pl. LIV, fig. 8 et 8ᵃ.)

Plesioneura Humbloti, P. Mabille, *Bull. de la Soc. entomol. de Belgique* (1884), p. 184.

Les ailes supérieures de la *Plesioneura Humbloti* sont larges, triangulaires, à bord externe convexe et à frange cendrée. Elles sont noires et portent deux séries de taches d'un blanc hyalin : la première, qui est placée obliquement sur le milieu du limbe, en compte deux de grande dimension et ovales, l'une dans la cellule et l'autre, qui est accompagnée en dessous de deux petits points blancs, plus bas, entre le troisième et le second rameau de la composée postérieure, et une troisième petite et punctiforme à leur point de jonction, du côté extérieur et dans l'intervalle du second et du premier rameau; la deuxième série en comprend une apicale, tout près de la côte, qui est coupée en trois par les rameaux costaux, et, au-dessous, trois petits points obliques, parallèles au bord externe. Les ailes inférieures sont amples, noires, à bord externe anguleux en face de l'ouverture de la cellule, à frange blanche entrecoupée de noir; sur le disque, il y a un gros point d'un rouge fauve, qui s'appuie sur la disco-cellulaire.

Le dessous des premières ailes est semblable au dessus, mais d'un noir plus terne, et tous les points et taches sont plus marqués et plus nets. Celui des ailes inférieures est aussi semblable au dessus, mais le point est jaune, au lieu d'être rouge.

La femelle ressemble tout à fait au mâle; ses ailes sont cependant un peu plus amples, et, sur les supérieures, les taches sont plus larges.

Le corps est noir en dessus; le ventre est également noir, avec la suture des anneaux marquée d'écailles blanches. La tête porte quatre points blancs. Les palpes sont d'un blanc de neige en dessous; il y a, sous les yeux, un coussin de poils blancs feutrés; les antennes sont noires, avec le côté extérieur argenté et la massue arquée. Les pattes sont rousses. L'envergure est de 48 millimètres.

La *Plesioneura Humbloti* est rare; nous n'en avons vu qu'une paire, pro-

venant des forêts qui couvrent le versant oriental du grand massif central. Nous l'avons dédiée à M. Léon Humblot, à qui nous sommes redevables d'importantes collections dans le nord et l'est de Madagascar. Elle rappelle la *Plesioneura leucocera* de Kollar, qui est de l'Inde, et aussi la *Plesioneura proxima*, qui est de la côte occidentale d'Afrique.

Genre EAGRIS.

Le genre *Eagris*, qui a été indiqué par Guenée[1], nous paraît devoir recevoir beaucoup d'espèces qui sont aujourd'hui réparties par différents auteurs dans les genres *Pterygospidea*, *Plesioneura* et même *Tagiades*. Les caractères principaux sont donnés par les ailes, dont les antérieures ont le bord externe non anguleux et seulement un peu sinué, et dont les postérieures sont amples, arrondies, à bord très légèrement anguleux; les pattes sont grêles, à poils épars et flexueux.

EAGRIS SABADIUS, Boisduval.

(Pl. LIV, fig. 4, 4ᵃ et 5.)

Thymele Sabadius, Boisduval, *Faune entom. de Madag.* (1833), p. 63, pl. IX, fig. 2.
Hesperia Andracne, Boisduval, *Faune entom. de Madag.* (1833), p. 67.
Hesperia Andracne, Guérin, *Iconogr. du Règne animal*, Insectes (1844), pl. LXXXII.
Antigonus Andracne, Saalmuller, *Lepidop. von Madag.* (1884), p. 112, pl. I, fig. 14.

L'*Hesperia Andracne* de Boisduval ne diffère pas de son *Thymele Sabadius;* quand l'insecte a beaucoup volé, les écailles rougeâtres du disque tombent et rendent plus visibles les dessins noirs.

L'*Eagris Sabadius* mâle est en dessus d'un roux fauve. Sur les ailes supérieures, il y a près de l'apex une ligne courbe de six petits points blancs transparents, cerclés de noirâtre, dont les deux inférieurs se voient à peine chez les individus frais, et au milieu du disque une bande oblique de sept taches vitrées, de grandeur inégale, d'un blanc jaunâtre et cerclées de noir, dont les bords sont envahis par les écailles roussâtres

[1] *Notes sur l'île de la Réunion* de Maillard (1863), p. 21.

du disque : la costale est très petite, les deux suivantes sont souvent réunies, la quatrième est extérieure à la bande, la cinquième est plus grande, et les deux dernières sont souvent réduites à des points.

Les ailes inférieures n'ont pas de taches vitrées; elles portent vers la base une tache carrée, de couleur foncée, qui est près du bord antérieur, une tache sinueuse limitée de noir et une tache également noire, carrée, placée sur l'espace abdominal; au-dessus des deux taches extrêmes du côté intérieur se trouve encore une tache carrée; quand l'insecte est défloré par un vol prolongé, l'intervalle de ces taches devient d'un jaune pâle, et le dessin paraît très différent. Au delà du milieu se trouve une bande antéterminale de cinq ou six taches un peu plus claires, bordées intérieurement de noir. Toute l'aile, surtout chez le mâle, est couverte de longs poils fauves couchés qui rendent parfois les dessins peu visibles.

La femelle est semblable au mâle, mais de taille plus grande et d'un ton plus jaunâtre; les taches hyalines sont plus larges et plus distinctes. Les ailes inférieures sont aussi plus claires, et l'on y distingue bien les bandelettes, qui sont relevées de noirâtre.

En dessous, les quatre ailes sont d'un jaune d'ocre assez clair; aux supérieures, on voit distinctement les taches du dessus; aux inférieures, il y a une ligne circulaire de points noirs, dont le premier, situé presque au milieu du bord antérieur, est très gros et isolé, dont les intermédiaires sont petits ou effacés et dont les derniers sont plus marqués; de plus, on en voit deux autres vers la base, l'un au bord antérieur, l'autre au bord abdominal.

Le corps est de la couleur des ailes. Les palpes sont jaunes en dessous, noirâtres en dessus; le deuxième est frangé de poils jaunes dans lesquels est implanté le troisième, qui est petit, cylindrique et noir. Le vertex est noirâtre, varié de poils jaunâtres. Les yeux sont cerclés de jaune.

Cette espèce, qui change beaucoup par le vol, a donné lieu à une erreur que nous avons indiquée plus haut. Boisduval l'a en effet décrite sous deux noms différents. Les individus déflorés perdent leurs poils fauves, le disque se dépouille de ses écailles colorées et le fond devient

d'un gris jaunâtre, les taches paraissent plus grandes, plus jaunes, et le noir dont elles sont bordées, ressortant davantage, forme des dessins qui paraissent tout autres; mais une comparaison attentive révèle que les *Eagris Sabadius* et les *E. Andracne* sont identiques.

L'envergure est de 35 à 37 millimètres; il y a même des femelles qui atteignent 40 millimètres.

L'*Eagris Sabadius* est commune à Madagascar; on la trouve surtout sur les côtes, où elle vole dans les endroits cultivés ou peu boisés. Elle habite aussi Nosy-Bé et Sainte-Marie. Nous en avons vu beaucoup d'exemplaires; ceux de la collection de M. Henley G. Smith sont particulièrement bien conservés.

Genre TAGIADES.

Le genre *Tagiades* est encore un genre indien, qui compte plus de vingt espèces originaires du sud de l'Asie, des îles de la Sonde et même de l'Océanie; nous n'en connaissons que deux d'Afrique et deux de Madagascar. On voit, par les deux genres qui précèdent et par celui-ci, que la faune asiatique a fait sentir son influence à Madagascar d'une manière assez notable.

1. TAGIADES INSULARIS, P. Mabille.

(Pl. LIV, fig. 6, 7 et 7ᵃ.)

Thymele ophion, Boisduval, *Faune entomol. de Madag.* (1833), p. 62, pl. IX. fig. 4.
Tagiades insularis, P. Mabille, *Ann. de la Soc. entomol. de France* (1876), p. 272.

Le *Tagiades insularis* est très voisin de l'espèce africaine *T. Ophion*, dont Boisduval ne l'avait pas distingué. Il est noir en dessus; ses ailes supérieures ont sur leur milieu, au bout de la cellule, une ligne de quatre ou cinq points blancs, vitrés, très rapprochés : un sur la côte, deux, dont un est géminé, dans la cellule, un dans le quatrième intervalle[1]

[1] Nous désignons les différentes parties de l'aile des Hespérides par l'intervalle qui se trouve entre chaque nervure et leurs rameaux, car, ces parties de l'aile étant très constantes dans cette famille, leur place désignée par un chiffre n'offre aucune obscu-

et un dans le troisième; chez la plupart des mâles, ils sont très petits, et souvent il n'y en a que trois ou quatre. En face de l'apex sont placés trois points hyalins; une bande d'écailles d'un bleu cendré obscur remonte de l'angle interne jusqu'à la hauteur de la cellule. A la base de l'aile se trouvent deux gros points noirs, presque carrés, un dans le deuxième intervalle et un au-dessus de l'angle des rameaux du troisième. En outre, la ligne médiane de points vitrés est doublée intérieurement d'une bande d'un noir foncé, qui est mal arrêtée et coupée par les nervures.

Les ailes inférieures ont le bord externe coupé droit à partir de l'angle antérieur, que suit une assez large bande d'un bleu obscur, qui est plus sombre chez le mâle et qui, s'arrêtant avant la courbure de l'angle antérieur, est limitée en dedans par une bandelette courbe, noire, crénelée, contiguë aux deux bords. Le milieu est traversé par une bande noire plus vague et séparée de la première et de la base, qui est aussi tachée de noirâtre, par deux espaces parsemés d'écailles d'un bleu obscur et formant une bande irrégulière plus claire que le reste de l'aile; ces dessins sont peu distincts et comme fondus dans la couleur générale.

En dessous, les ailes supérieures sont noirâtres, enfumées; les points apicaux sont accompagnés de deux autres plus petits; à l'angle interne, il y a deux mouchetures blanchâtres, et, en face, la frange est coupée de blanc. Les ailes inférieures sont blanches, avec la base teintée de gris. Le long du bord antérieur, qui est noir, il y a trois gros points également noirs, de forme carrée, dont l'intermédiaire est géminé et avec le dernier desquels commence parallèlement au bord externe une rangée de six petites taches noirâtres et carrées. Au-dessous se trouve une deuxième rangée antéterminale de taches semblables, plus larges, presque réunies, un peu arquées, auxquelles correspondent des traits

rité. Nous partons de l'angle interne aux ailes antérieures et de l'angle anal aux ailes postérieures; les premières ont huit intervalles débouchant sur le bord externe, comptés de 1 à 8, et cinq sur la côte, portant les numéros 9 à 13, ce dernier chiffre se rapportant à toute l'étendue de la côte, de l'extrémité de la nervure costale à l'attache de l'aile. Aux ailes inférieures, il y a neuf intervalles, dont le neuvième comprend tout le bord antérieur et le premier tout le bord abdominal et la moitié en longueur de l'espace du même nom, celui-ci étant toujours coupé par deux nervures simples.

IMPRIMERIE NATIONALE.

semblables placés sur le bord même. Chez quelques mâles, ces deux rangées sont confondues en une bande où se distinguent quelques petites taches blanches; la frange est alors noirâtre au lieu d'être grise.

Le corps est noir en dessus, blanc en dessous; les palpes sont blancs avec le dessus et le vertex noirs. L'envergure est de 40 millimètres.

La description que nous venons de faire s'applique aux deux sexes; les femelles ne diffèrent en effet des mâles que par leurs ailes un peu plus amples. Il y a, du reste, beaucoup de variétés qui ne peuvent se séparer nettement; dès que l'insecte a volé, le bleu obscur disparaît, et ses ailes paraissent ornées de dessins noirs, différents.

Le *Tagiades insularis*, qui est commun dans toute l'île, est voisin du *T. Ophion*, dont il se distingue par la taille, qui est plus petite, et par la coupe des ailes. Chez le *T. Ophion*, le bord externe des ailes inférieures est plus droit que chez les espèces indiennes et malaises; chez le *T. insularis*, il est coupé tout à fait droit au-dessous de l'angle antérieur.

2. TAGIADES SMITHII, P. Mabille.

(Pl. LVI[a], fig. 3 et 3[a].)

Le *Tagiades Smithii* est de la taille du *T. insularis* et il lui ressemble beaucoup; il s'en distingue cependant par la coupe des ailes et par la place et la forme des taches.

Il est en dessus d'un brun clair, qui passe au cendré sur le disque. Les ailes supérieures ont l'apex un peu aigu et le bord externe faiblement convexe, rentrant brusquement avant l'angle interne de manière à former un léger sinus; elles portent une bande médiane, courbe, de sept points d'un blanc transparent, entourés d'une ombre noire légère, dont les deux premiers ou costaux sont petits et espacés, dont les trois suivants sont beaucoup plus grands et dont les deux derniers sont très petits; à l'apex, il y a une série courbe de cinq petits points blancs; le bord est ombré de noir de manière à former une bordure très nette.

Les ailes inférieures sont un peu plus claires; leur bord postérieur est coupé carrément, et il y a un coude arrondi très accentué entre le deuxième et le troisième rameau de la composée postérieure; du bord interne à ce

coude, la bordure est forte et épaisse, et, du coude à l'angle anal, elle est remplacée par du bleu cendré obscur, qui se fond avec la teinte du disque. On remarque sur le milieu de l'aile trois bandes de mouchetures noires, très distinctes et caractéristiques, dont la première ou inférieure est anguleuse et compte de six à huit taches confluentes en avant de la bordure noire, dont la deuxième ou médiane en a trois ou quatre mal arrêtées et dont la basilaire n'en a que deux.

Les ailes supérieures ont le même dessin en dessous qu'en dessus; il y a cependant en plus une bande d'un gris perlé qui va de l'apex au bord interne; la côte est blanche à la base, et il y a deux points blancs accolés entre 1 et 2 près du bord interne. Les ailes inférieures sont toutes blanches, saupoudrées de noir à la côte, et elles montrent sur le disque la reproduction affaiblie des trois lignes de mouchetures de la face supérieure; le long du bord, il y a une ombre noirâtre que divisent les nervures et qui est plus forte à l'angle antérieur et presque nulle sur le coude.

Le corps est noir en dessus, tout blanc en dessous. Les antennes sont noires et ont leur face inférieure cendrée.

Cette espèce, dont nous devons la connaissance à M. H. G. Smith, est tellement caractérisée que nous n'avons pas hésité à la regarder comme distincte de sa congénère malgache, bien que nous ne connaissions que la femelle. Le *Tagiades Smithii* est plus voisin du *T. insularis* que du *T. Ophion,* mais il tient un peu des deux; en effet, en dessus, il ressemble à ce dernier et il a la coupe d'ailes du premier, mais, en dessous, il ne ressemble à aucune des autres espèces, soit de l'Asie, soit de l'Afrique.

Genre PAMPHILA.

Les *Pamphila* de Madagascar appartiennent à diverses sections. Les uns ont les ailes brunes à petits points vitrés et font partie du genre que Hübner a désigné sous le nom de *Gegenes;* le *Pamphila Sinnis* est une belle espèce qui appartient à un groupe asiatique, et le *P. Coroller* rappelle tout à la fois certaines espèces africaines et certaines espèces malaises.

1. PAMPHILA MATTHIAS var. ELEGANS, P. Mabille.

(Pl. LV, fig. 4, 4ᵃ et 5.)

Hesperia Havei, Boisduval, *Faune entomologique de Madagascar* (1833), p. 64.
Pamphila elegans, P. Mabille, *Bull. de la Soc. zool. de France* (1877), p. 232.
Pamphila Ibara, Plötz, *Stett. e. z.* (1883), p. 38[1].
Pamphila octomaculata, Saalmuller, *Lepidopt. von Madag.* (1884), p. 108, n° 237.

Les ailes supérieures du *Pamphila Matthias* var. *elegans* sont en dessus d'un brun olivâtre et elles portent chez le mâle huit points vitrés dont trois, de petite dimension, sont rapprochés à l'apex contre la côte et dont trois autres sont disposés au-dessous en ligne oblique; du dernier au bord interne s'étend une raie oblique noire, composée d'écailles relevées, dont les mâles seuls sont pourvus et que Boisduval avait appelée l'épi chez les mâles de la section de l'*H. Comma*. Au bout de la cellule, il y a près de la côte deux points blancs assez rapprochés. Les inférieures ne portent aucun point. La frange des quatre ailes est cendrée.

En dessous, les ailes supérieures sont d'un brun olivâtre et ont les mêmes points qu'en dessus; les inférieures, plus jaunâtres, ont entre les rameaux une ligne courbe de cinq points blancs placés sur une bandelette d'un gris foncé; un sixième plus gros, qui n'est pas aligné avec les précédents, est situé contre le bord antérieur, et il y en a encore un dans la cellule près de la base. Le point supérieur de la ligne courbe est carré, plus gros que les autres et d'ordinaire accompagné d'un très petit point placé extérieurement, qui manque quelquefois.

Le corps est en dessus de la couleur des ailes. Il est blanc en dessous, ainsi que les palpes. La massue est noire à son extrémité et blanche au milieu de sa face inférieure. L'envergure est de 33 à 36 millimètres.

La femelle ne diffère du mâle que par l'absence du trait oblique noir des ailes supérieures, qui est remplacé par deux points, un petit placé

[1] Nous rapportons au *Pamphila Matthias*, qui est très variable, sans en être cependant bien sûr, le *Pamphila Ibara*, Plötz, que nous n'avons pu voir en nature. Nous en dirons de même du *P. fatuellus*, Hopffer. Du reste, il faudra peut-être par la suite considérer toutes ces formes comme se rapportant au *P. mohopani*, Wall.

au-dessus du troisième ou inférieur de la rangée oblique du disque, et un plus gros aligné avec les précédents et placé près du bord interne.

Le *Pamphila elegans*, qui semble rare à Madagascar, appartient à un type très répandu dans tout l'ancien monde et assez variable; nous en avons vu une paire dans la collection de M. Thierry-Mieg, et nous l'avons reçu de Tamatave.

Il nous paraît probable qu'il faut rapporter au *Pamphila Matthias* l'*Hesperia Havei*, bien que les points de la surface supérieure soient toujours plus nombreux dans les exemplaires que nous avons sous les yeux que ne le dit Boisduval, et que l'arc de petits points placé à l'apex de la surface inférieure soit une autre différence. Voici, du reste, la description donnée dans la faune entomologique de Madagascar :

« L'*Hesperia Havei* est de la taille de l'*H. Linea*, dont elle a le port; ses quatre ailes sont d'un noir brun, avec la frange un peu grisâtre. Les supérieures sont marquées d'un point central blanc, précédé extérieurement d'un très petit point de la même couleur, à peine visible. Le dessous des supérieures est plus pâle, un peu grisâtre et offre en outre vers le sommet un arc de très petits points blancs, transparents, très faiblement distincts. Le dessous des inférieures est d'un brun grisâtre, traversé au milieu par une petite bande courte, brune, sur laquelle sont alignés quelques petits points transparents, à peine distincts; il y en a un autre un peu plus gros vers la côte. Le corps participe de la couleur des ailes. Les antennes sont brunâtres en dessus et d'un blanc jaunâtre en dessous, avec la moitié antérieure de la massue plus obscure. »

Quand le *P. elegans* est défloré par le vol, ses ailes inférieures deviennent en dessous d'un gris jaunâtre uniforme, et la bande d'un gris foncé ou violâtre sur laquelle les points sont alignés disparaît.

2. PAMPHILA ALBIGUTTA, P. Mabille.

(Pl. LIV, fig. 2 et 2ᵃ.)

Le *Pamphila albigutta* est en dessus d'un brun noir; ses ailes supérieures portent à l'apex deux points blanchâtres et vitrés et, au-dessous, une rangée oblique de trois autres points, dont le premier est très petit

et dont les deux suivants sont plus gros et fortement échancrés en avant. Les ailes inférieures sont d'un brun noirâtre, avec deux petits points blanchâtres et transparents entre les rameaux de la nervure composée postérieure; il y en a, d'ordinaire, un troisième qui leur fait suite et qui est placé au-dessous d'eux, mais qui souvent est peu visible : ils sont en ligne droite et rapprochés les uns des autres. Le *P. albigutta* a en somme les mêmes dessins que le *P. guttata,* mais sa taille est de moitié plus petite que celle de cette espèce asiatique. Le disque des deux ailes est hérissé de poils couchés d'un roux à reflet verdâtre, et les franges sont d'un gris cendré.

Les ailes supérieures sont en dessous d'un brun noirâtre, toutes poudrées d'écailles jaunâtres, excepté au bord interne. Les inférieures sont du même ton; les deux points du dessus sont reproduits en blanc argenté et placés dans le quatrième et le cinquième intervalle, et ils sont suivis de deux autres qui sont alignés dans le sixième intervalle; un cinquième, qui est situé un peu en retour dans le septième intervalle, complète une ligne presque droite et oblique. Chez les mâles, le double point du sixième intervalle manque ou est peu visible.

Le corps est d'un brun noirâtre, hérissé de poils plus clairs; en dessous, il est d'un gris cendré. Les palpes sont gris. Les antennes sont noires en dessus et leur tige est d'un blanc cendré, ainsi qu'une moitié de la massue, dont le reste est brun. L'envergure varie de 30 à 33 millimètres.

Nous n'avons vu que quatre exemplaires de cette espèce, en mauvais état, qui provenaient, les uns de Nosy-Bé, les autres de l'intérieur de l'île de Madagascar.

Le *Pamphila albigutta* rappelle beaucoup le *P. guttata,* espèce de la Chine septentrionale, et surtout le *P. Chaya* de Moore, espèce de l'Asie méridionale; il diffère de ce dernier en ce qu'il n'a pas de points dans la cellule, qu'aucun des sexes n'en a sur la nervure simple postérieure, près du bord interne, et qu'il y a sous les ailes inférieures cinq points au lieu de trois. Le *P. Chaya,* qui jusqu'ici a été placé dans des genres avec lesquels il n'a aucun rapport, sert de trait d'union entre les *P. guttata* et *P. borbonica* et appartient à ce groupe des *Gegenes* qu'a indiqué Hübner et où l'on trouve des espèces de taille très diverse.

3. PAMPHILA GEMELLA, P. Mabille.

(Pl. LV, fig. 7 et 7ª.)

PAMPHILA GEMELLA, P. Mabille, *Bull. de la Soc. entomol. de Belgique* (1884), p. 187.
HESPERIA ELLIPSIS, Saamuller, *Lepidopt. von Madagascar* (1884), p. 109, n° 243.

Le *Pamphila gemella* est en dessus d'un brun foncé tirant sur le gris cendré vers les bords. Il y a sur les ailes supérieures huit points blancs hyalins, un au bout de la cellule, qui est parfois très petit, trois à côté les uns des autres, près de la côte, et un au-dessous, quatre autres en série oblique, dont le premier ou antérieur est un peu isolé, dont le suivant est plus gros et dont les deux autres sont beaucoup plus forts et un peu échancrés en avant. Les ailes inférieures sont sinuées au bord externe, sans aucune tache, et les franges sont d'un blanc cendré.

Le dessous des ailes supérieures est semblable au-dessus, mais les bords et l'apex sont cendrés et le bord interne est plus foncé; le dernier point de la série oblique est gros, un peu fondu et légèrement jaunâtre. Les ailes inférieures sont d'un gris foncé et portent trois petits points allongés, un près du bord antérieur, dans le septième intervalle, comme chez le *P. borbonica*, et les deux autres dans les quatrième et cinquième.

Le corps est de la couleur des ailes. La partie antérieure de la poitrine et les palpes sont blancs; les antennes sont d'un gris cendré en dessous, avec l'extrémité noire. L'envergure est de 34 millimètres.

La femelle a les points un peu plus gros et les ailes plus amples.

Cette espèce est, comme la précédente et les suivantes, dépourvue chez les mâles du trait noir oblique qui se voit sur les ailes supérieures depuis le dernier point de la série oblique jusqu'au bord interne.

Le *Pamphila gemella* est très voisin du *P. borbonica*, dont il ne se distingue que par des caractères qui sont plus faciles à voir qu'à décrire. Il est assez commun sur la côte orientale d'Afrique, et c'est probablement lui que plusieurs auteurs ont pris pour le *P. borbonica;* mais il est toujours plus petit, d'un ton gris, et il a les franges d'un blanc cendré ou gris de poussière; il a un petit point blanc à l'extrémité de la cellule.

Nous avons reçu deux *Pamphila gemella* de l'intérieur de l'île, et nous en avons vu un troisième dans la collection de M. Thierry-Mieg, à Paris.

4. PAMPHILA BORBONICA, Boisduval.

(Pl. LV, fig. 6 et 6ᵃ.)

HESPERIA BORBONICA, Boisduval, *Faune entom. de Madag.* (1833), p. 65, pl. IX, fig. 5 et 6.
HESPERIA BORBONICA, Chenu, *Encyclopédie d'histoire naturelle* (1852), fig. 385.

Le *Pamphila borbonica* est en dessus d'un brun presque noir, au moins dans les exemplaires frais. Les ailes supérieures sont allongées, avec l'apex sensiblement proéminent; il y a près de la côte, en face de l'apex, trois petits points ou traits étroits et rapprochés; immédiatement au-dessous s'étend une série oblique de quatre points, d'un blanc transparent, à l'exception du dernier, qui est opaque et jaune. Les franges sont courtes, d'un jaune roussâtre. Les inférieures ont le bord externe fortement sinué et l'angle anal un peu prolongé; elles sont d'un brun foncé uniforme, avec les franges rousses ou jaunâtres.

En dessous, les ailes supérieures ont la base d'un noir foncé et toute la partie terminale roussâtre. Les inférieures sont en entier d'un brun olivâtre clair, avec trois points blancs placés comme dans l'espèce précédente, mais un peu plus gros.

Le corps est brun en dessus, cendré en dessous. Les antennes sont noirâtres avec la massue ovoïde, un peu allongée; l'extrémité en est légèrement rougeâtre. Les palpes sont blancs en dessous. L'envergure est de 40 à 42 millimètres.

Le *Pamphila borbonica* est remarquable par la coupe de ses ailes, dont les supérieures sont prolongées et excèdent de beaucoup les inférieures, ce qui n'existe pas chez les espèces voisines. C'est un Papillon commun à Madagascar; il a le vol très rapide, aussi les bons exemplaires sont-ils rares. Il n'y a pas de différence entre les deux sexes, et les dessins des ailes sont très constants.

Nous n'avons pas cité, dans la synonymie, l'ouvrage de M. Trimen, parce que nous n'avons pas encore vu de *Pamphila borbonica* de la côte

d'Afrique; il se pourrait que l'auteur des *Rhopalocères de l'Afrique australe* eût désigné sous ce nom l'espèce précédente, qui habite Natal, Delagoa et quelques autres points du littoral africain.

5. PAMPHILA SINNIS, P. Mabille.

(Pl. LV, fig. 1, 2 et 2ª.)

PAMPHILA SINNIS, P. Mabille, *Petites nouvelles entom.* (déc. 1878), n° 210, p. 285.
HESPERIA WEYMERI, Saalmuller, *Lepidopt. von Madagascar* (1884), p. 107, n° 229.

Le *Pamphila Sinnis* rappelle beaucoup le *P. Naso;* il est du même groupe. Les ailes supérieures sont en dessus d'un brun noir, avec la frange d'un gris cendré. Les ailes inférieures sont fortement sinuées au bord interne, près de l'angle anal; elles sont d'un brun noir et tout le disque de l'aile est couvert de poils roux, serrés et couchés.

Le dessous des quatre ailes est d'un noir enfumé uniforme.

Le corps est noir; le thorax est, ainsi que le dos, hérissé à sa base de poils roussâtres. En dessous, la couleur est plus claire. Les palpes sont d'un gris foncé et les yeux sont cerclés de jaune sale.

La femelle est plus grande que le mâle; le disque de ses ailes inférieures est d'un jaune terne, avec le bord et l'angle antérieurs d'un brun foncé.

Le *Pamphila Sinnis* appartient à un groupe indien et malais dont la plupart des espèces (*P. Naso*, Fab., *P. Rama*, Mab., et *P. Dravida*, Mab.) ont sur les ailes supérieures une ou deux taches transparentes.

Nous avons reçu le *Pamphila Sinnis* de Nosy-Bé et de la côte orientale.

6. PAMPHILA ALBIROSTRIS, P. Mabille.

(Pl. LVIª, fig. 4 et 4ª.)

Le *Pamphila albirostris* est de la taille du *P. Sinnis* et lui ressemble beaucoup; il présente cependant des différences organiques importantes.

Les ailes supérieures sont d'un brun foncé avec un léger reflet fauve; elles portent au milieu, au-dessous de la cellule, le signe caractéristique des mâles, qui consiste en une tache oblique en arc de cercle, d'un noir

IMPRIMERIE NATIONALE.

luisant; qui est bordée en haut par des poils et partout ailleurs par un liséré noirâtre.

Les ailes inférieures sont d'un fauve roussâtre, plus claires que les supérieures; il y a une bordure noirâtre très étroite, et le disque est hérissé de poils roux, flexueux; les franges sont d'un fauve sombre.

Le dessous des ailes est fauve, très foncé. Les supérieures ont à leur base une bande interne noire, qui s'arrête à une éclaircie d'un jaune clair qui remonte jusqu'à la cellule. Les inférieures sont un peu plus obscures.

Le corps est brun, hérissé de poils fauves. La tête et le collier ont un reflet verdâtre. En dessous, la poitrine est jaunâtre et les palpes sont couleur de soufre. Les antennes ont leur massue ovoïde et la tige courte; elles sont fauves en dessous.

Cette espèce, dont nous devons la connaissance à M. Staudinger, de Dresde, qui a bien voulu nous prêter un exemplaire mâle, est du groupe du *P. Naso;* elle diffère du *P. Sinnis* par la couleur, par la marque de l'aile supérieure, et du *P. Naso* par l'absence de points transparents.

7. PAMPHILA MARCHALII, Boisduval.

(Pl. LV, fig. 3 et 3a.)

Hesperia Marchalii, Boisduval, *Faune entomologique de Madagascar* (1833), p. 66.

En dessus, les ailes du *Pamphila Marchalii* sont d'un noir roux; elles sont plus larges que dans les espèces précédentes. Les supérieures ont l'apex aigu et le bord interne un peu sinué; leur base est hérissée de poils roux, courts et appliqués, et elles portent sur le milieu du disque, dans le troisième intervalle, une petite tache d'un blanc roussâtre, transparente, qui est en forme de rectangle très étroit et que suit une autre semblable, beaucoup plus petite, placée dans le quatrième intervalle. Les ailes inférieures sont noires, avec tout le disque couvert de poils roux, appliqués et très denses; les franges sont concolores.

En dessous, les ailes sont noires, à reflet roux; leur milieu et leur base sont teintés de roux brûlé; les points du dessus sont bien visibles.

Le corps a la couleur des ailes ; la poitrine et les premiers anneaux

de l'abdomen sont hérissés de poils d'un roux fauve. Les palpes sont d'un roux jaunâtre brillant. Les antennes sont brunes en dessus et jaunâtres en dessous. L'envergure est de 32 millimètres.

Le *Pamphila Marchalii*, qui n'avait jamais été figuré, paraît très rare à Madagascar. Nous n'avons vu qu'un seul exemplaire mâle, qui provient de Nosy-Bé. Boisduval avait reçu cette espèce de l'île Maurice.

8. PAMPHILA POUTIERI, Boisduval.

(Pl. LV, fig. 8, 8ª, 9 et 9ª.)

HESPERIA POUTIERI, Boisduval, *Faune entomologique de Madagascar* (1833), p. 65.

Le *Pamphila Poutieri*, qui est de petite taille, a le dessus des ailes d'un brun noir, avec un reflet roussâtre très faible à la base. Les supérieures portent trois petits points transparents, souvent à peine visibles, un dans le troisième intervalle, un dans le quatrième, tous les deux éloignés de l'angle de bifurcation, et un très petit en face de l'apex.

Le dessous des supérieures est couvert sur la côte d'écailles d'un jaune verdâtre luisant, et les points du dessus sont marqués en blanc sur le disque. Celui des inférieures est en entier d'un brun roussâtre, saupoudré d'écailles jaunâtres et brillantes dans les exemplaires frais; dans ceux qui ont volé, les ailes deviennent promptement noirâtres.

Les femelles ont deux points transparents à l'apex, au lieu d'un seul, et il y a sur la face inférieure des secondes ailes deux petits points transparents, qui sont placés dans le quatrième et le cinquième intervalle et qui ne sont pas visibles en dessus. Quelques mâles ont deux points apicaux et plus rarement les deux demi-transparents dont nous venons de parler; il est plus fréquent de rencontrer des mâles où les points sont tellement réduits qu'on a peine à les distinguer.

Le corps est d'un noir brun en dessus et le vertex est hérissé de poils roussâtres; en dessous, le ventre et la poitrine sont couverts de poils jaunâtres. Les yeux sont à moitié liserés de jaune. Les antennes sont brunes en dessus, rousses en dessous. L'envergure est de 28 millimètres. Cette espèce habite toute l'île et fréquente surtout les côtes.

9. PAMPHILA COROLLER, Boisduval.

(Pl. LIV, fig. 1 et 1a.)

Hesperia Coroller, Boisduval, *Faune entom. de Madagascar* (1833), p. 66, pl. IX, fig. 8.

Le *Pamphila Coroller* a les couleurs vives et appartient à une section du genre qui renferme plusieurs espèces africaines. Il paraît jusqu'ici isolé à Madagascar.

Les ailes sont noires en dessus. Les supérieures portent deux bandes d'un fauve rouge, l'une sur la côte, l'autre sur le disque, qui sont ordinairement soudées en un grand espace irrégulier, rétréci à la base, qui reste noire, et échancré sur l'apex par une tache également noire, à peu près carrée, qui s'avance en pointe à l'extrémité de la cellule et isole près de la côte une tache fauve de largeur variable; chez quelques exemplaires, elle est très petite et complètement entourée de noir; chez les femelles, elle est ouverte inférieurement. Les ailes inférieures ont tout le disque fauve, avec la base et une bordure étroite noires.

En dessous, les ailes supérieures ont toute la partie antérieure fauve et le reste noir. Les inférieures sont d'un jaune orangé, avec la base souvent rembrunie ou teintée de gris; les contours de la tache fauve du dessus y sont indiqués par de petits points noirs rangés en cercle; la frange est fauve.

La femelle ressemble au mâle; les espaces fauves sont seulement un peu plus étendus.

Le corps est noir en dessus, jaunâtre en dessous. Les antennes sont noires avec le bout de la massue fauve. L'envergure est de 28 millimètres.

Le *Pamphila Coroller* est assez commun à Madagascar. Nous en avons vu un grand nombre d'exemplaires.

C'est ici que se placerait l'*Hesperia Mango* de Guenée; mais, comme nous l'avons dit, cette espèce, qui habite l'Amérique du Sud, particulièrement Montevideo et le Para, a été signalée comme malgache par suite d'une erreur.



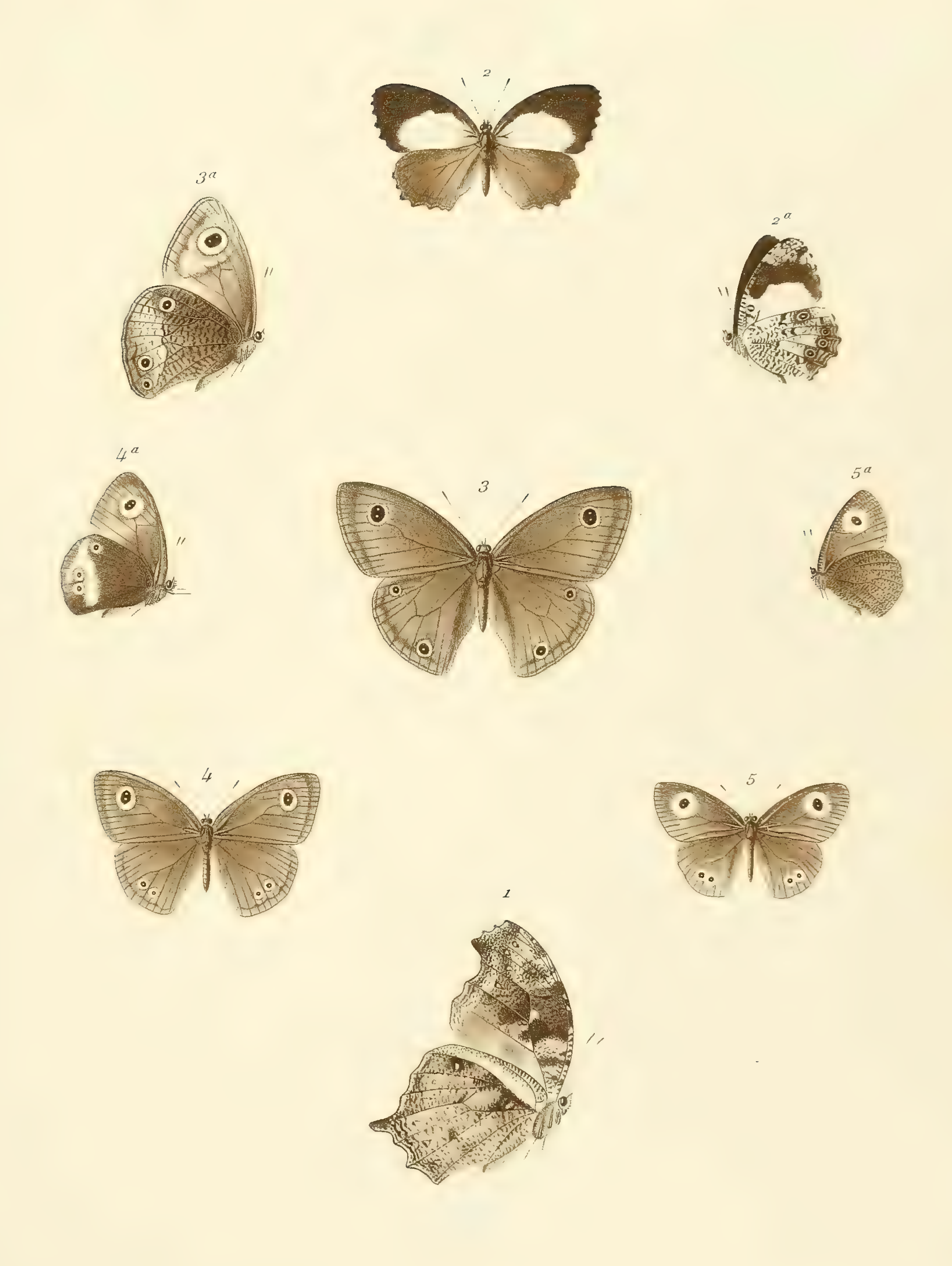
1, 2. *Amauris Phædon*. _ 3. *A. Nossima*. _ 4, 5. *Euplœa Euphon*. _ 6, 7. *E. Goudotii*.

Imp. A. Salmon, r. Vieille Estrapade; 15, Paris.



Poujade pinx.

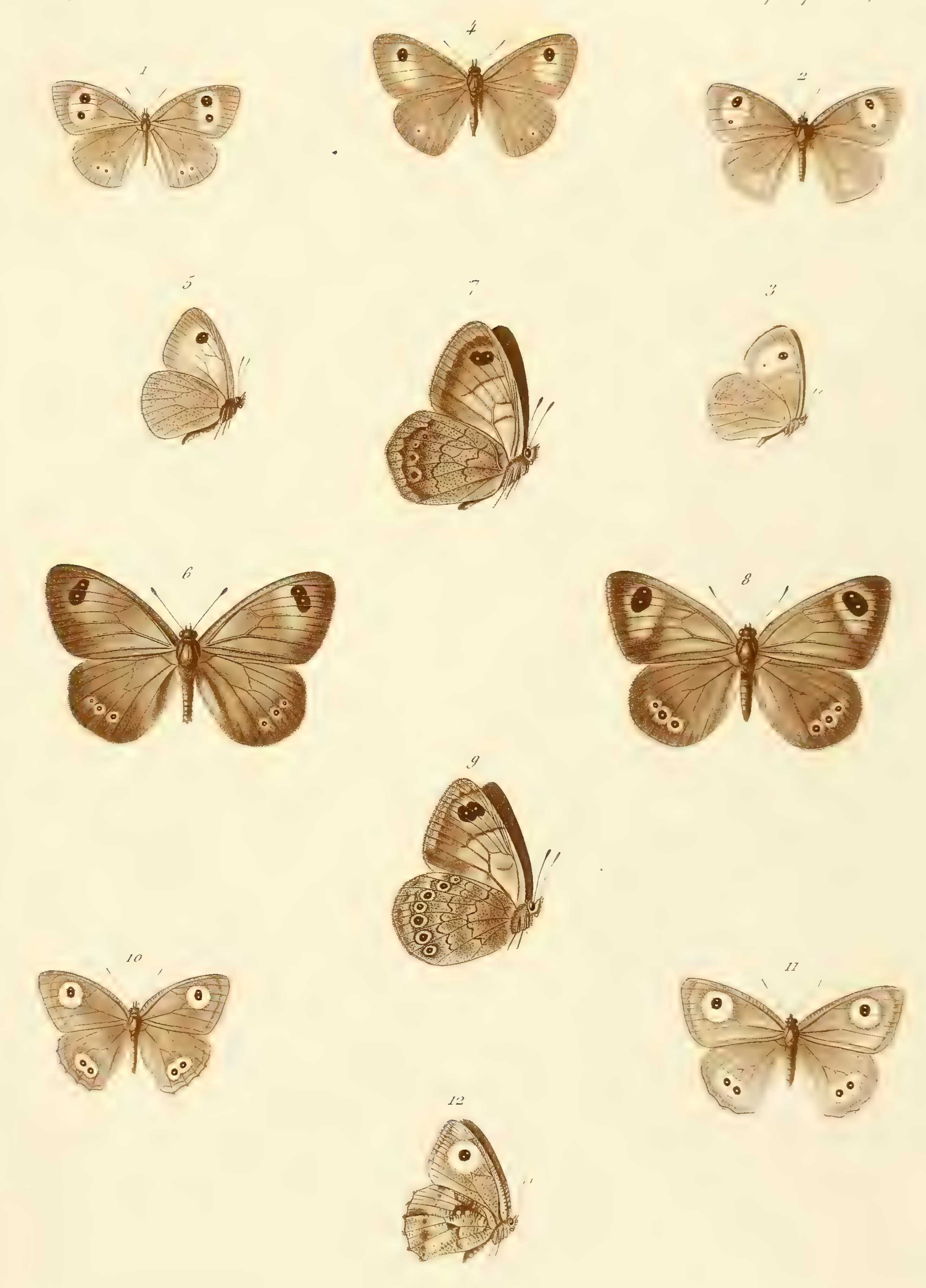
1.2. Gnophodes betsimena ♂. — 3.4. id. ♀. — 5. Melanitis Leda, var. fulvescens ♂. — 6.7. id. ♀. —
8. M. Masoura ♂. — 9. id. ♀.



Poujade pinx.t *Lebrun sc.*

1. Gnophodes betsimena, var. _ 2. Smithia paradoxa. _ 3. Strabena mopsus.
4. Str. albivittula. _ 5. Str. dyscola.

Imp. A. Salmon, r. St Jacques, 187, Paris.



Poujade pinx.

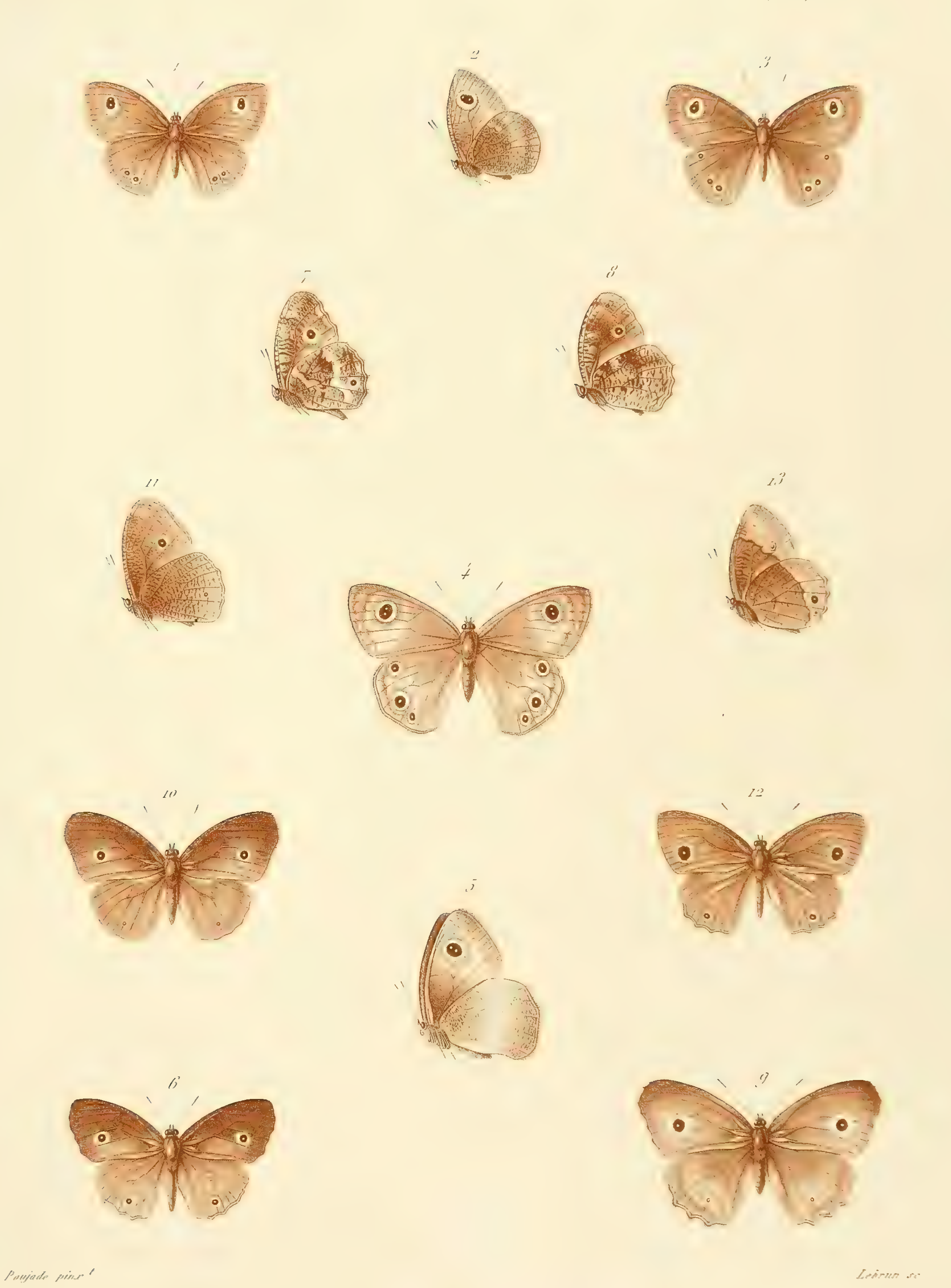
1. *Pseudonympha Goudotii.* — 2. 3. *id. var.* ♂. — 4. 5. *P. Hippia* ♂. — 6. 7. *Iphthima Cassus* ♂. — 8. 9. *id.* ♀. — 10. *Strabena Tamatavæ* ♂. — 11. 12. *id.* ♀.

Imp. A. Salmon, r. Vieille Estrapade, 15, Paris.



Poujade pinx.

1.2. Strabena Rakoto ♂. _ 3.4. Str. Smithii ♂. _ 5. id. ♀. _ 6. Str. Vinsonii ♂. _ 7. id. ♀.
8. id. var. triophthalma. _ 9.10. Str. Ibitina. _ 11.12. Str. zanjuka

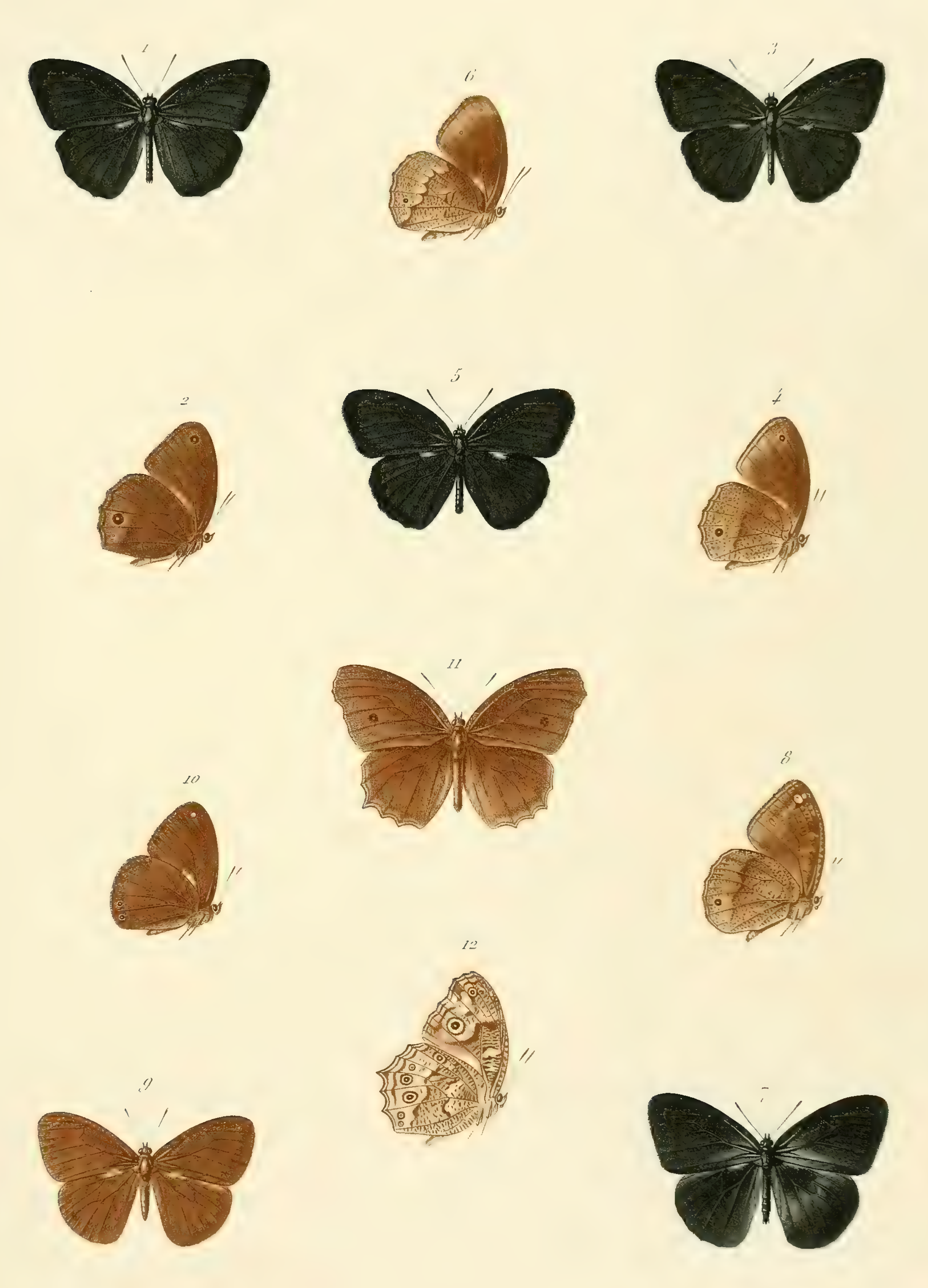


Poujade pinx[t]

Lebrun sc

1. 2. *Strabena Rakoto* ♂. _ 3. *id.* ♀. _ 4. 5. *Strabena Mopsus.* ♀. _ 6. 7. *Mycalesis andravahana* ♂. _ 8. *id.* ♂, *var.* _ 9. *id.* ♀. _ 10. 11. *M. fuliginosa.* _ 12. 13. *M. bicristata.*

Imp. A. Salmon, r. Vieille Estrapade, 15, Paris.



Poujade pinx^t

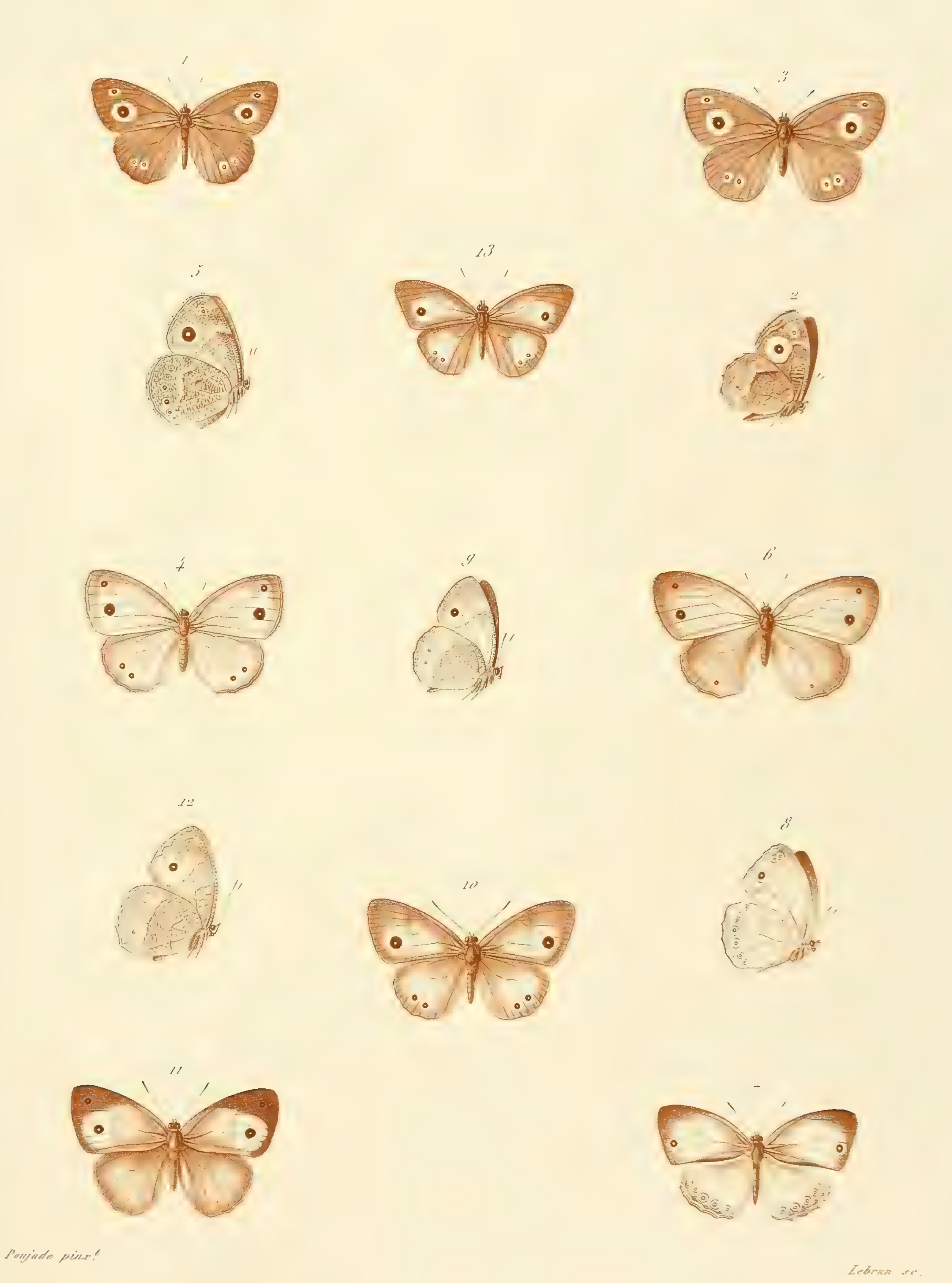
1. 2. Mycalesis Pasandava ♂. — 3. 4. M. Masikora ♂. — 5. 6. M. Andrivola ♂. —
7. 8. M. Narova. — 9. 10. M. Wardii. — 11. 12. M. Antahala.



Poujade pinx!

1. 2. Mycalesis Avelona ♂. _ 3. 4. id. ♀. _ 5. 6. M. Iboina ♂. _ 7. 8. id. ♀. _ 9. id. var. ♀. _
10. 11. M. Anganavo ♀.

Imp. A. Salmon, r. Vieille Estrapade, 15, Paris.



Poujade pinx^t

Lebrun sc.

1. 2. Mycalesis Ankova ♂. _ 3. id. ♀. _ 4. 5. M. Ankaratra ♂. _ 6. id. ♀. _ 7. 8. M. menamena. _
9. M. Narcissus ♂. _ 10. id. ♀. _ 11. 12. M. maeva ♂. _ 13. M. maeva ♂, var.

Imp. A. Salmon, r. Vieille Estrapade, 15, Paris.



Poujade pinx.t Levrier sc.

1. Mycalesis Benacus. — 2. M. difficilis. — 3. M. parva. — 4. M. Andriana, var.
5. M. angulifascia ♂. — 6. id. ♀. — 7. M. exocellata. — 8. M. cingulina.

Imp. A. Salmon, r. S.t Jacques, 187, Paris.

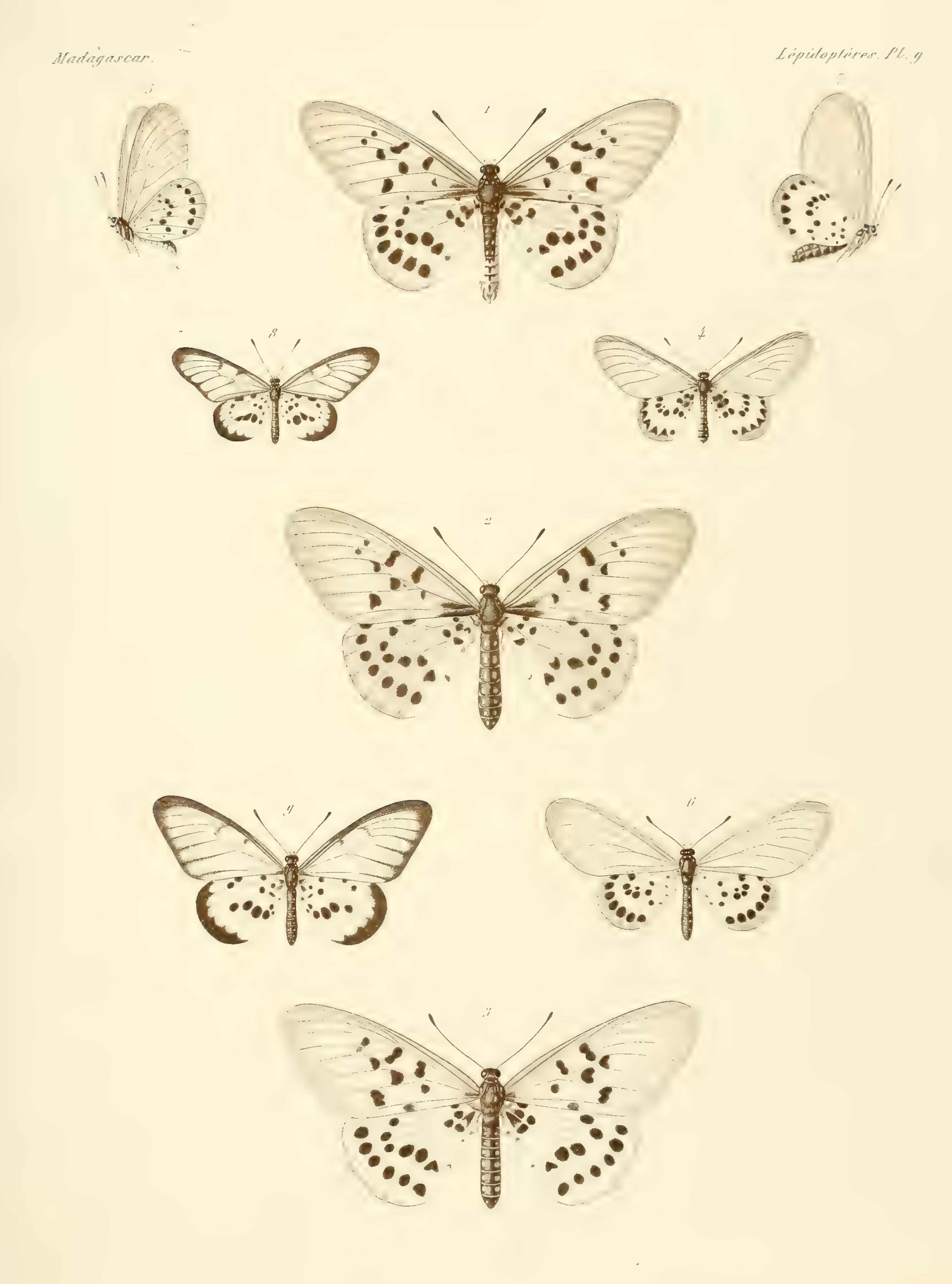


Poujade pinx!

Lebrun sc.

1. 2. Mycalesis vola ♂. _ 3. id. ♀. _ 4. 5. M. strigula _ 6. 7. Satyrus Corynetes ♂. _
8. 9. id. ♀. _ 10. 11. Heteropsis drepana ♂. _ 12. 13. id. ♀.

Imp. A. Salmon, r. Vieille Estrapade, 15, Paris.



1. Acræa Hova ♂. _ 2, 3. id ♀. _ 4. A. Ranavalona ♂. _ 5. id ♀. _ 6, 7. A. Manandaza ♀. _
8. A. Masamba ♂. _ 9. id ♀.

Imp. A. Salmon, r. Vieille Estrapade, 15, Paris



Poujade pinx.t Lebrun sc

1. *Acræa Masamba* ♂. _ 2. *id.* ♀. _ 3. *A. Masamba var. silia* ♂. _ 4. *id.* ♀. _ 5. *A. Ranavalona* ♀. *var.*
6. *A. Hova, aberr.* _ 7. *A. Obeira* ♀. _ 8. *A. Lia.* _ 9. *A. xitja, var. fumida* ♀. _ 10. *A. fornax.*

Imp. A. Salmon, r. St Jacques, 187, Paris.



1. Acræa Igati ♂. _ 2. id. ♀. _ 3. A. Damii ♂. _ 4. id. ♀. _ 5. A. Obeira ♀. _ 6. id. ♀. _
7. 8. A. Sambavæ ♂. _ 9. id. ♀. _ 10. 11. A. hippa.

Imp. A. Salmon, r. Vieille Estrapade, 15, Paris



Poujade pinx *Lebrun*

1. 2. *Acræa zitja* ♂. _ 3. 4. *id.* ♀. _ 5. *id. var. radiata* ♀. _ 6. *id. var. radiata* ♂. _ 7. *A. serena* ♂. _ 8. *id.* ♀. _ 9. 10. *A. Rahira* ♀. _ 11. *A. Lycia* ♀. _ 12. *id.* ♂. _ 13. *A. Mahela*. _ 14. *A. punctatissima*

Imp. A. Salmon, r. Vieille Estrapade, 15. Paris.

5

1 | 3

9

2 | 4

7

6 | 8

Poujade pinx.

1. 2. Acræa Cepheus ♂. — 3. 4. A. Pharsalus, ♂ var. — 5. A. Euryta, ♀ var. —
6. A. Gea ♂. — 7. id. ♀. var. — 8. 9. A. Turna.

Imp. A. Salmon r. Vieille Estrapade, 15, Paris



Poujade pinx^t

1. Atella phalanta, var. madagascariensis. _ 2. Smerina Manoro ♂. 3. 4. id. ♀. _
5. Precis natalica. _ 6. 7. Pr. Goudotii. _ 8. 9. Pr. Andremiaja. _
10. 11. Pr. Galami. _ 12. 13. Pr. Musa.

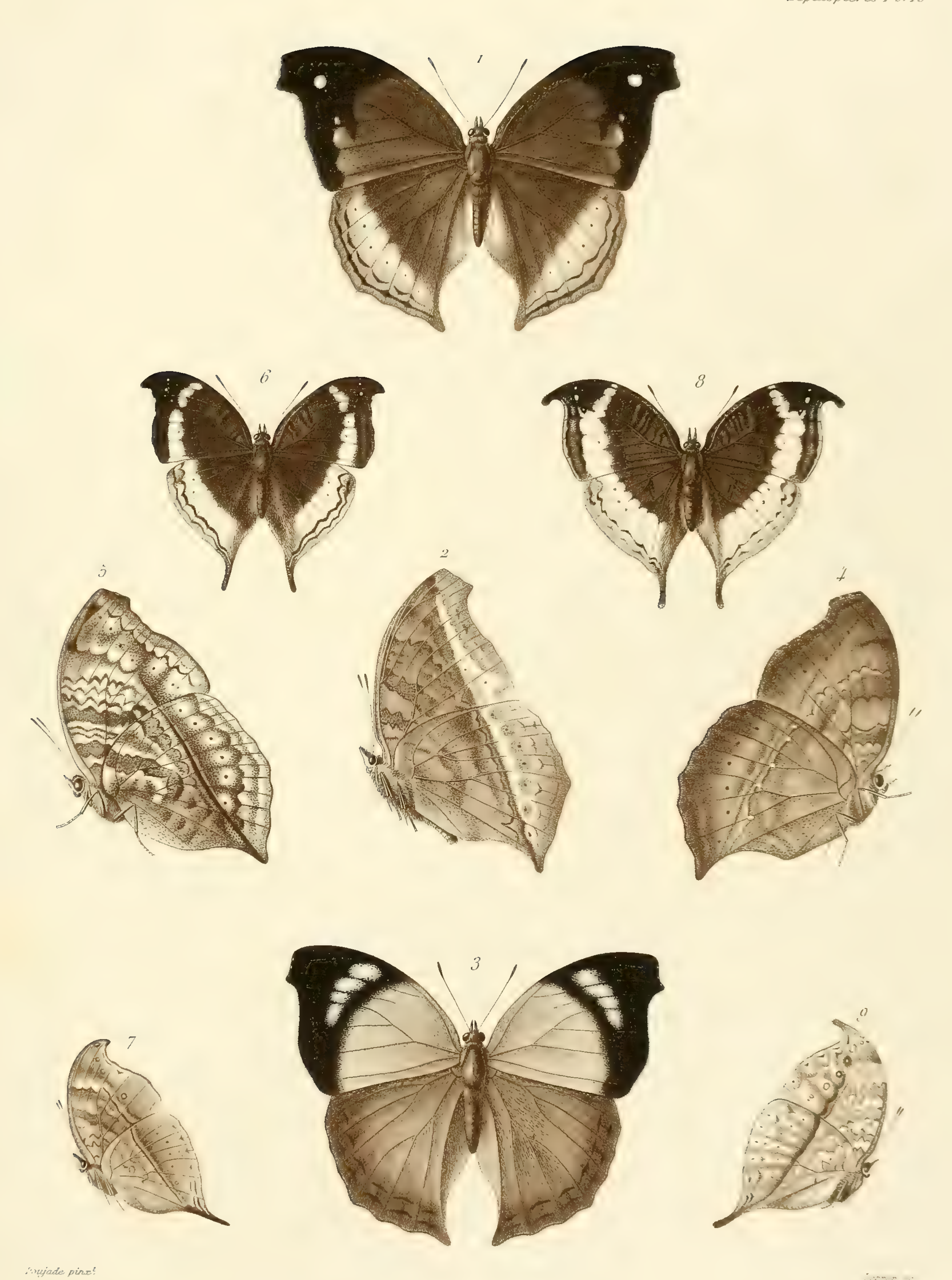
Imp. A. Salmon, r. Vieille Estrapade 15. Paris



Poujade pinx^t

1.2. Hypanartia borbonica _ 3. Junonia epiclelia. ♂. _ 4. id. ♀. _ 5. J. Orythia, var. madagascariensis ♂

6.7. id. ♀. _ 8. Precis Radama ♂. _ 9.10. id. ♀



Poujade pinx.t

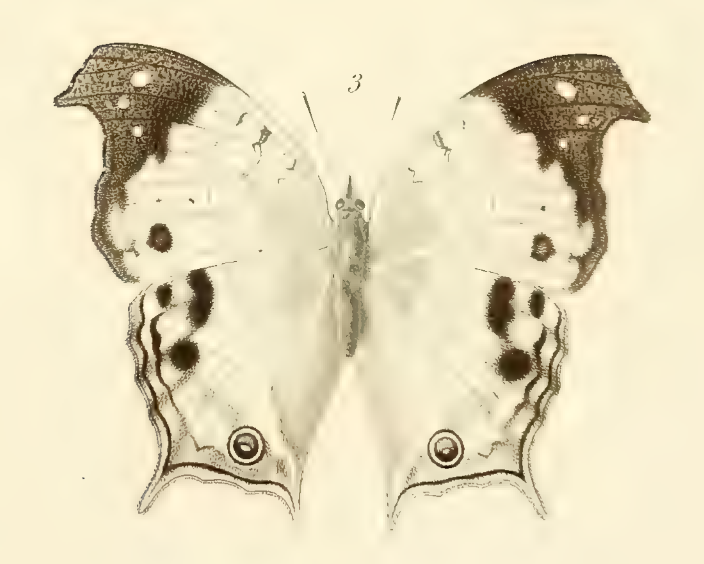
1. 2. *Salamis Augustina.* — 3. 4. *S. Anteva.* — 5. *id. var.* —
6. 7. *Doleschallia Eurodoce* ♂. — 8. 9. *id.* ♀.

Imp. A. Salmon, r. Vieille Estrapade 15, Paris









Poujade pinx.t

Lebrun sc.

Salamis Duprei.

1. 2. ♂. _ 3. 4. ♀.



*Poujade pinx*t

1.2. Crenis madagascariensis. – 3.4. Crenis natalensis ♂. – *5.6. id* ♀. –

7.8. Cr. amazula ♂. – *9.10. id.* ♀. – *11.12. Hypanis ilithya, var. anvatara.*

Imp. A. Salmon r. Vieille Estrapade, 15, Paris

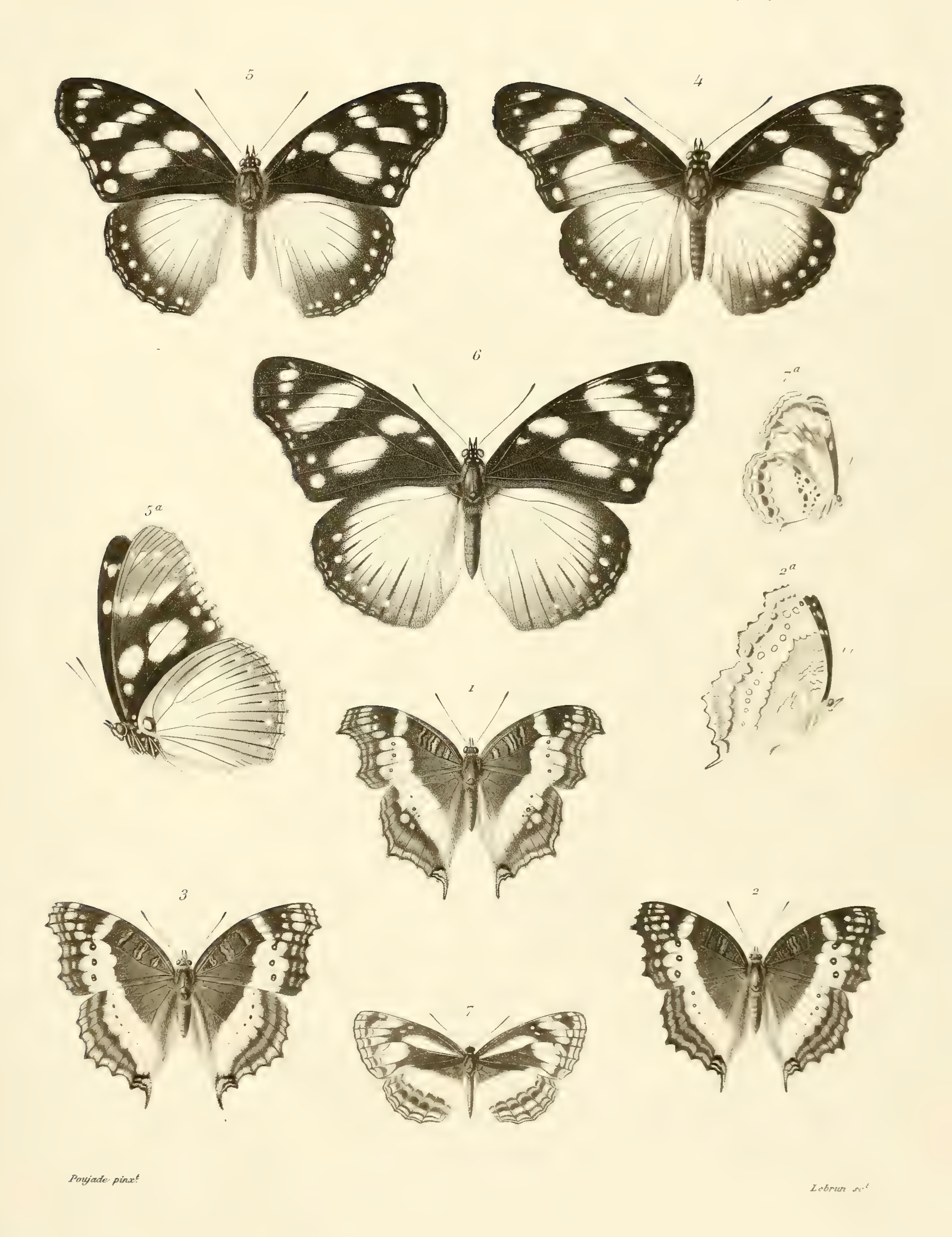


Poujade pinx.t

1.2. Eurytela fulgurata. _ 3.4. E. narinda. _ 5.6. Cyrestis élégans._

7. Diadema misippus. _ 8.9. D. dubia, var. Drucei. _ 10.11. D. glaucina.

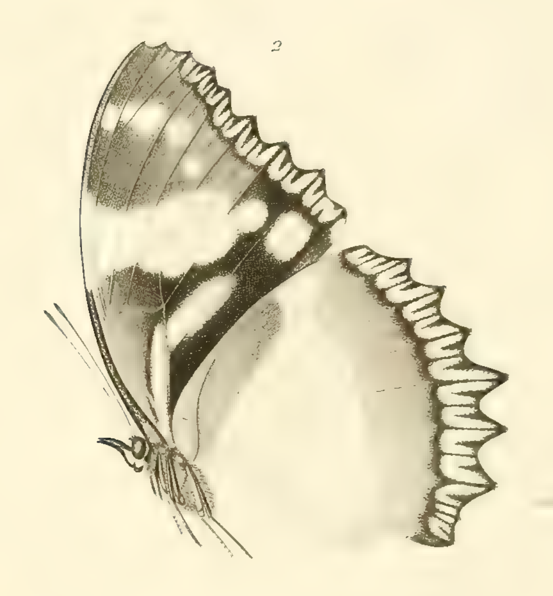
Imp. A. Salmon, r. Vieille Estrapade 15 Paris



Poujade pinx^t Lebrun sc^t

1. Precis Andremiaja ♀. — 2. Pr. Galami. ♂. — 3. id. var.
4. Diadema diffusa. — 5. D. Drucei ♂. — 6. id. ♀. — 7. Neptis gratilla.

Imp. A. Salmon, r. St Jacques, 187, Paris.

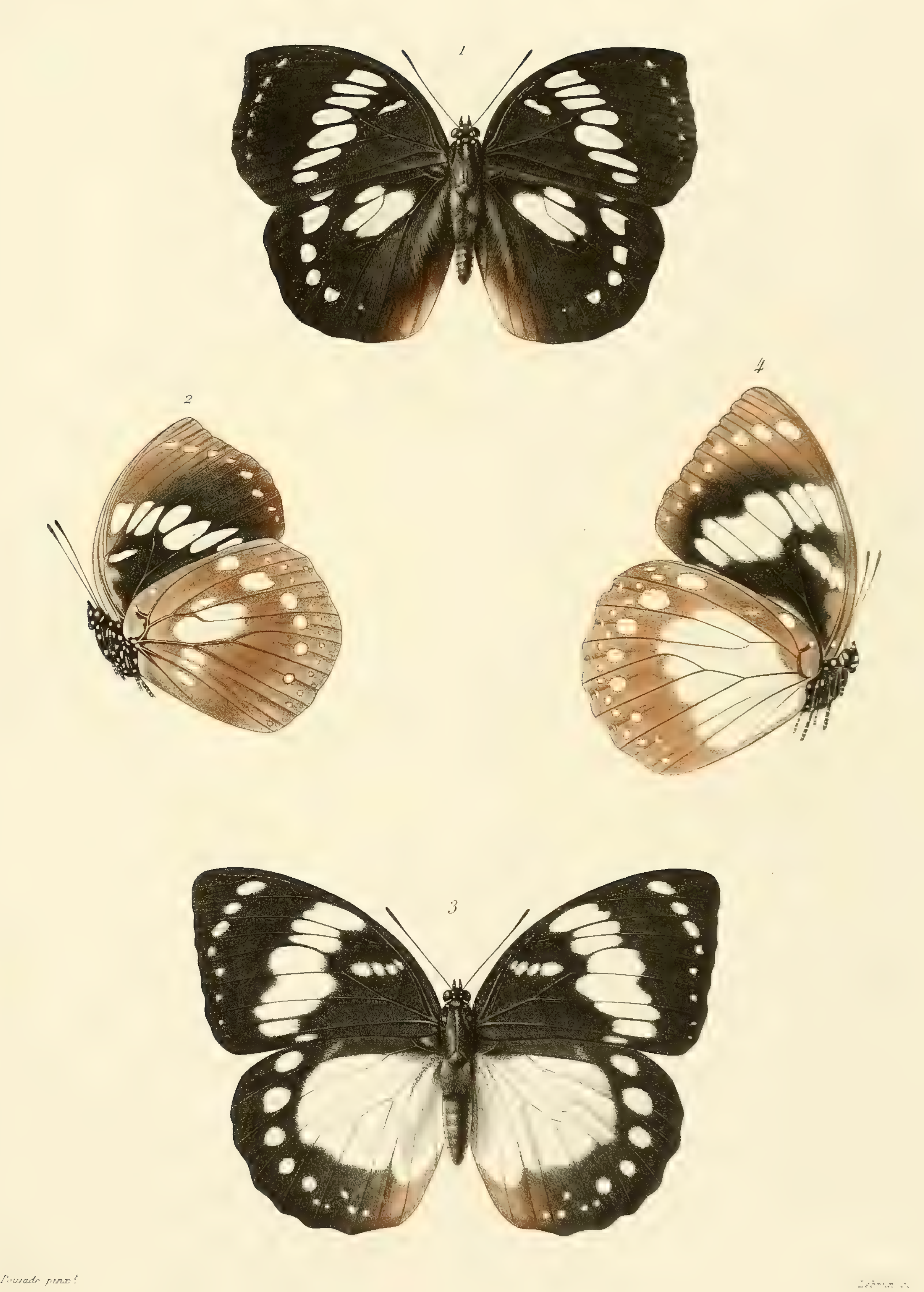




*Poujade pinx*t

1. *Diadema dexithea* ♂. — 2. *id.* ♀.

Imp. A. Salmon, r. St Jacques, 187, Paris.



Poujade pinx.t

Lebrun sc.

Godartia madagascariensis

1. 2 ♂. _ 3 4 ♀.

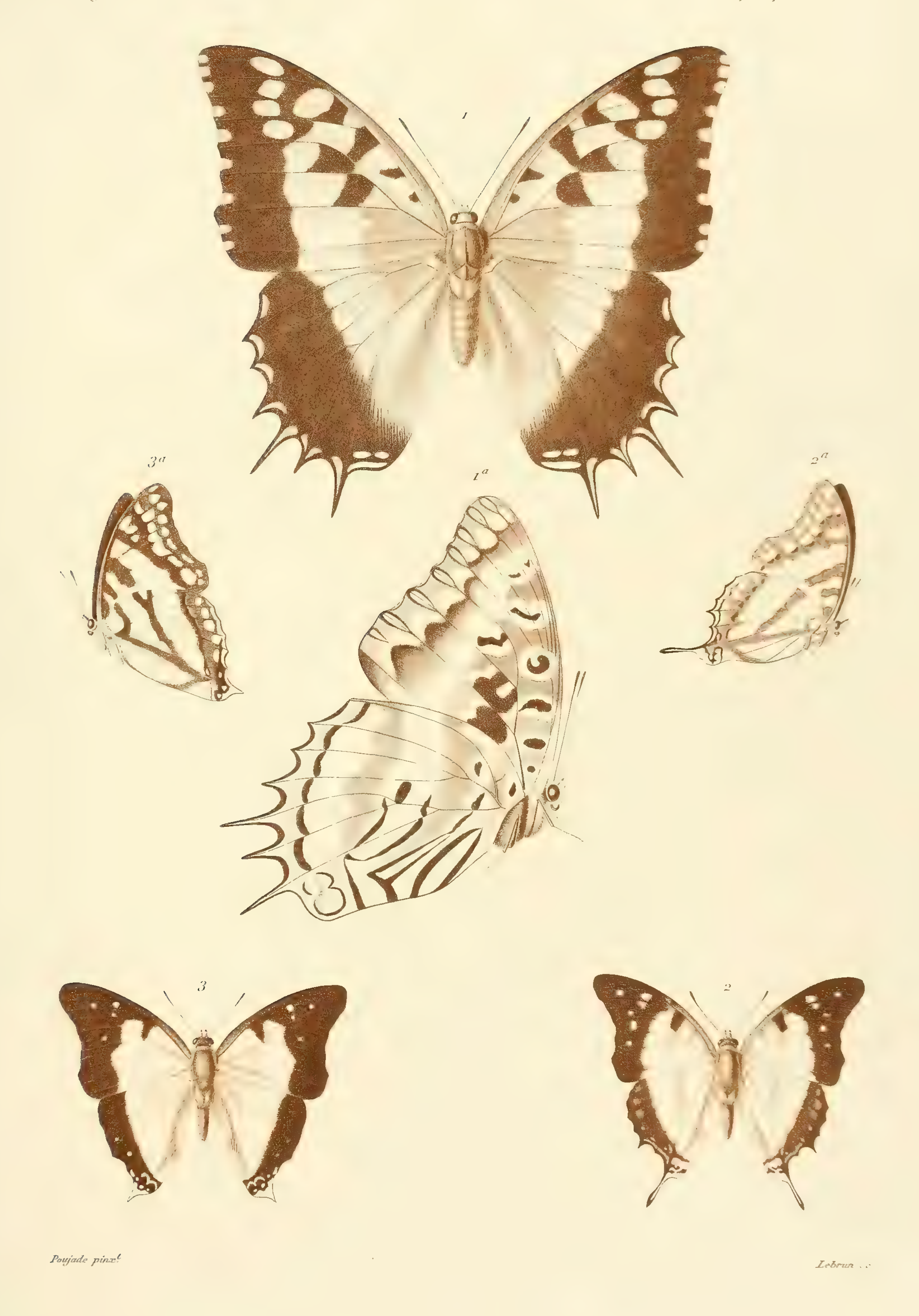


Poujade pinx.t

1.2. *Pseudarexa apaturoides*. — 3.4. *Neptis dumetorum*. — 5.6. *N. frobenia*. —

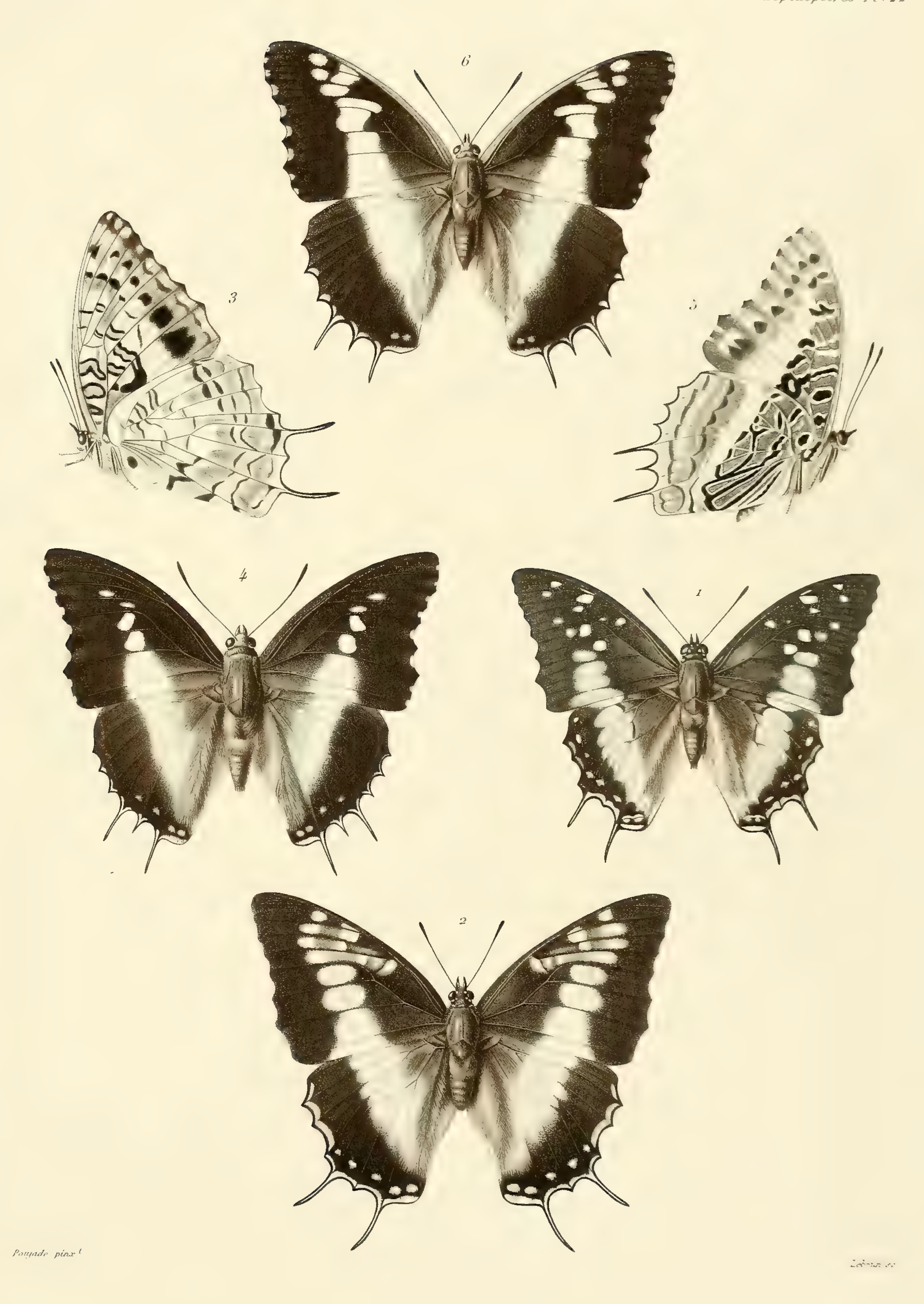
7.8. *N. sakalava*. — 9.10. *N. kikideli*. — 11.12. *Aterica rabena*.

Imp. A. Salmon, r. Vieille Estrapade 15 Paris



1. *Nymphalis Andranodorus* ♀. — 2. *N. betsimisaraka* ♂. — 3. *N. relatus* ♂.

Imp. A. Salmon, r. St Jacques, 187, Paris.



1. Nymphalis Cacuthis ♂. _ *2. 3. id.* ♀. _ *4. 5. N. Andora* ♂. _ *6. id.* ♀.

Imp. A. Salmon r. St Jacques, 187, Paris



Poujade pinx.t *Lebrun sc.*

1. 2. Nymphalis Antamboulou ♂. _ 3. 4. id. ♀. _ 5. 6. N. Betanimena ♂. _ 7. id. var.

Imp. A. Salmon, r. St Jacques 187, Paris

1



4



2



3



Poujade pinx.t *Lebrun sc.*

Nymphalis Etesippe

1. 2. ♂ _ 3. 4. ♀

2

1a

2a



Poujade pinx!

1. *Nymphalis Phraortes* ♀. — 2. *N. Zoippus* ♂.

Imp. A. Salmon, r. St Jacques, 187, Paris.



Poujade pinx!

1. Nymphalis Andranodorus ♂. _ 2. N. Analava. _ 3. N. Antamboulou ♀. var.

Imp. A. Salmon, r. S! Jacques, 187, Paris



Poujade pinx.t   Lebrun sc.

1. Abisara tepahi ♂. _ 2. 3. id. ♀. _ 4. 5. Lycæna hippocrates ♂. _ 6. 7. id. ♀. _ 8. 9. L. telicanus.
10. 11. L. pulchra ♂. _ 12. id. ♀. _ 13. 14. L. Darius ♂. _ 15. id. ♀.

Imp. A. Salmon, r. S.t Jacques, 187, Paris.



Poujade pinx.t *Lebrun sc.*

1.2. Lycæna Emolus. _ 3.4. L. Artemenes. _ 5.6. L. scintilla ♂. _ 7.8. id. ♀.
9.10. L. Smithii. ♂. _ 11. id. ♀. _ 12.13. L. sanguigutta. _ 14.15. L. reticulum.

Imp. A. Salmon, r. St Jacques, 187, Paris.









Poujade pinx^t. *Lebrun sc.*

1. Lycæna Cissus ♂. — *2. 3. id.* ♀. — *4. id., var. aberrans* ♂. — *5. 6. L. Malathana* ♀. — *7. 8. id., var. conguensis* ♂.
9. 10. id., var Asopus ♀. — *11. 12. L. antonassa.* ♂. — *13. 14. id.* ♀. — *15. L. Knysna* ♂. *16. 17. id.* ♀

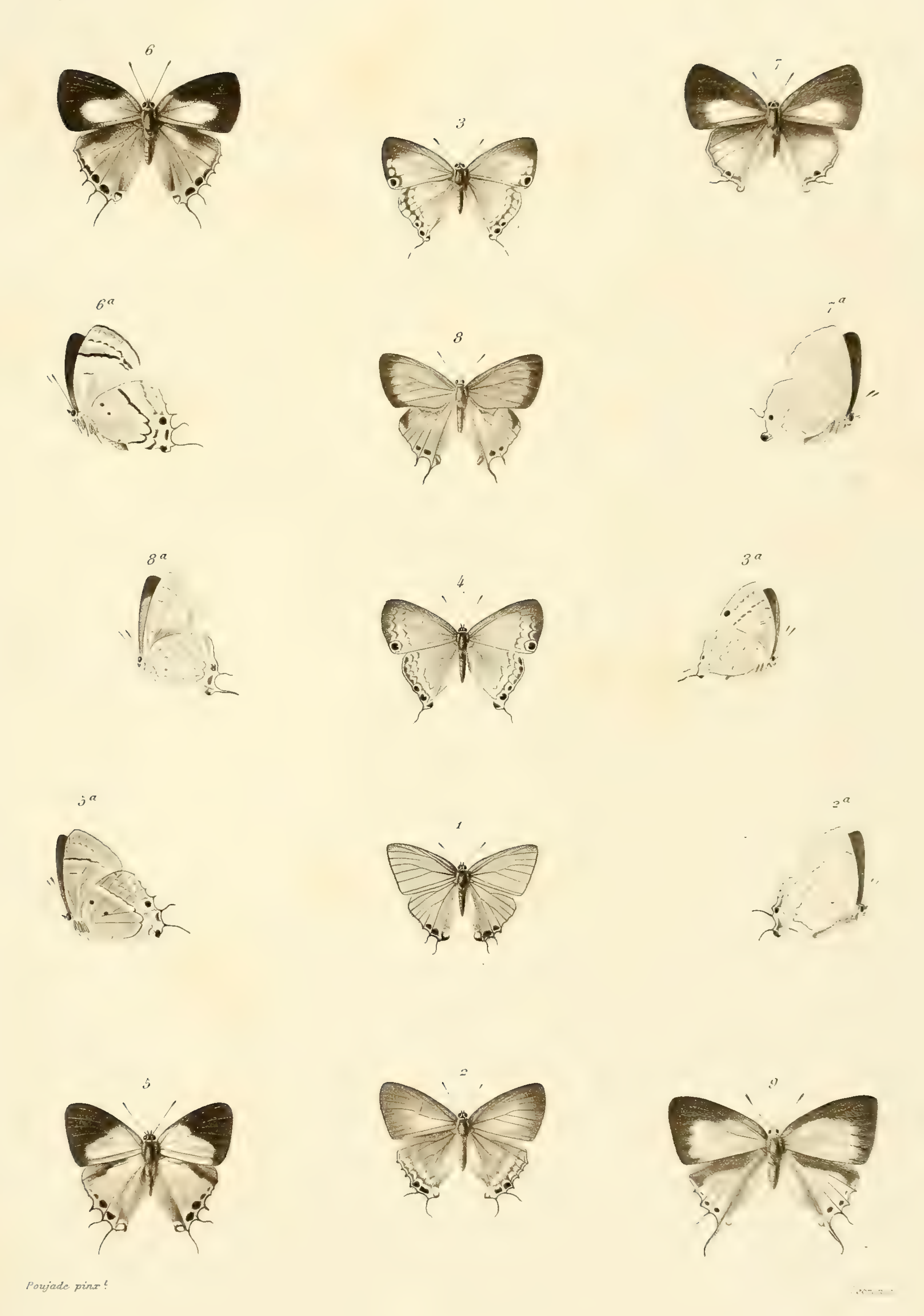
Imp. A. Salmon, r. S^t. Jacques, 187, Paris.



Poujade pinx.t Lebrun sc.

1. Lycæna Lysimon. _ 2. id. var. Mylica. _ 3. L. atrigemmata. _ 4. L. Tintinga.
5. L. Leucon ♂. _ 6. id. ♀. _ 7. L. Batikeli. _ 8. L. tsiphana.

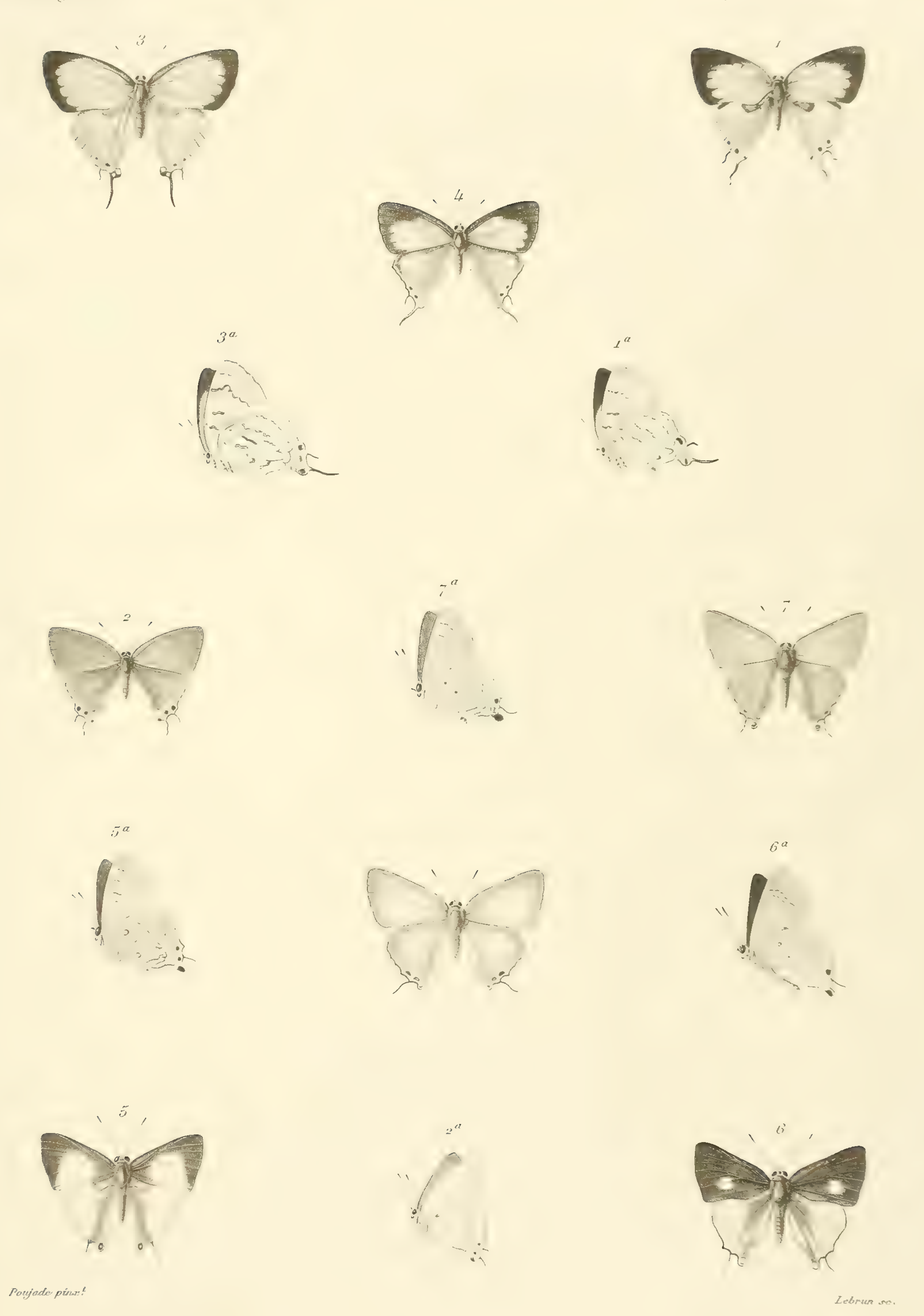
Imp. A. Salmon, r. St. Jacques 187. Paris



Poujade pinx[t]

1. *Hypolycæna Philippus* ♂. — 2. *id.* ♀. — 3. *H. rabe* ♂. — 4. *id.* ♀. — 5. *H. mermeros* ♂.
6. *id.* ♀. — 7. *H. Wardii.* ♀. — 8. *H. cæculus.* ♂. — 9. *id.* ♀.

Imp. A. Salmon r. S[t] Jacques 187, Paris



Poujade pinx.t Lebrun sc.

1. *Hypolycæna maryra* ♂. — 2. *H. vittigera*. — 3. *Sithon Ceres* ♂.
4. *id.* ♀. — 5. *Thecla licinia* ♂. — 6. *Th. rutilans* ♂. — 7. *Deudorix anta*.

Imp. A. Salmon, r. St Jacques, 187, Paris.



Poujade pinx. *Lebrun sc.*

1. Pontia Alcesta, var. Dorothea. — 2. Terias pulchella ♂. — 3. id. ♀. — 4. id., var. zoe ♀.
5. T. floricola ♂. — 6. id. var. — 7. id. ♀.

Imp. A. Salmon, r. St Jacques, 187, Paris.

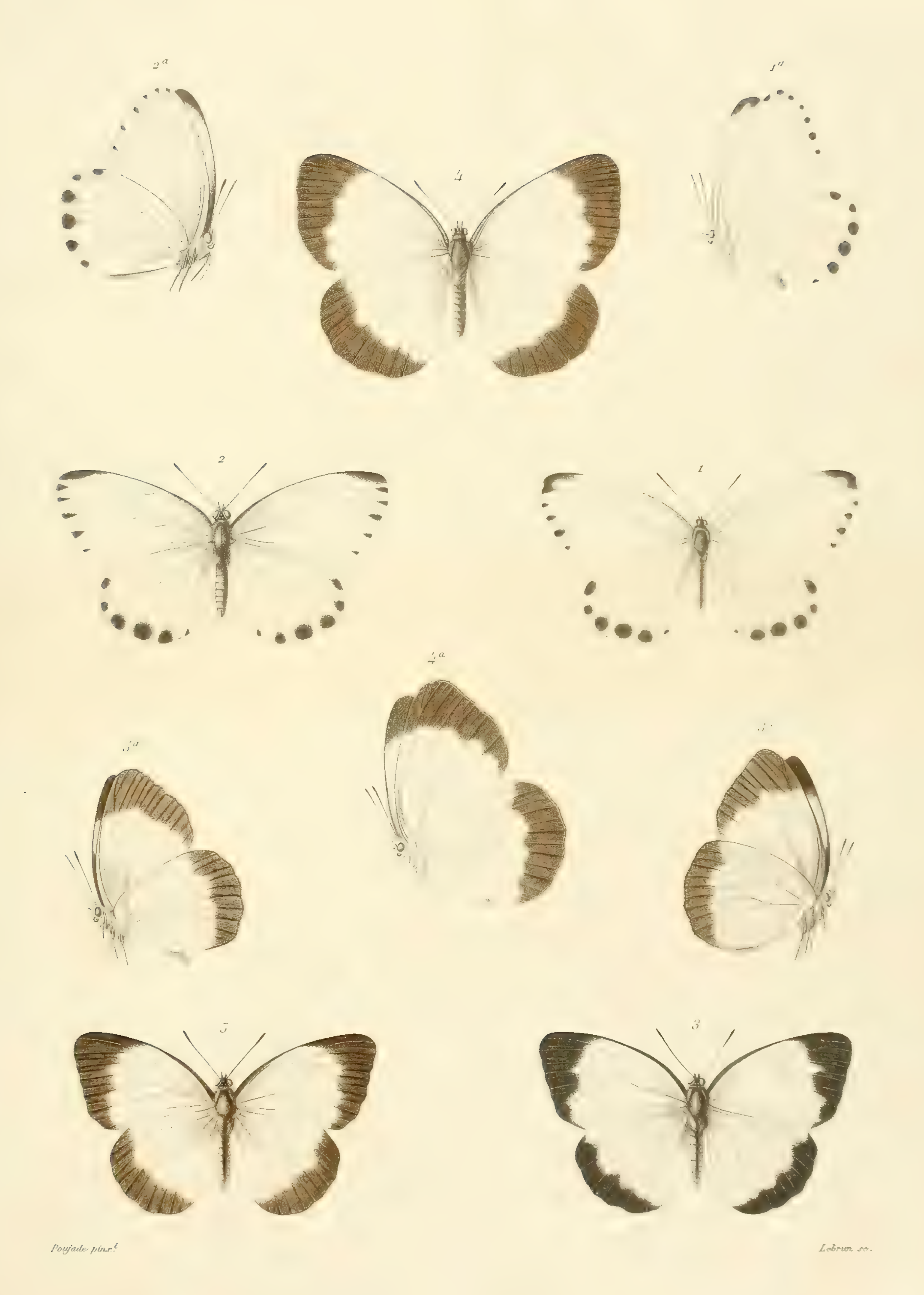


Poujade pinx.t

Lebrun sc.t

1. Terias Desjardinsii ♂. — 2. id. ♀. — 3. id. var.
4. T. Boisduvaliana ♂. — 5. id. ♀. — 6. T. hapale ♂. — 7. id. ♀.

Imp. A. Salmon, r. S.t Jacques, 187, Paris.



Poujade pinx.t Lebrun sc.

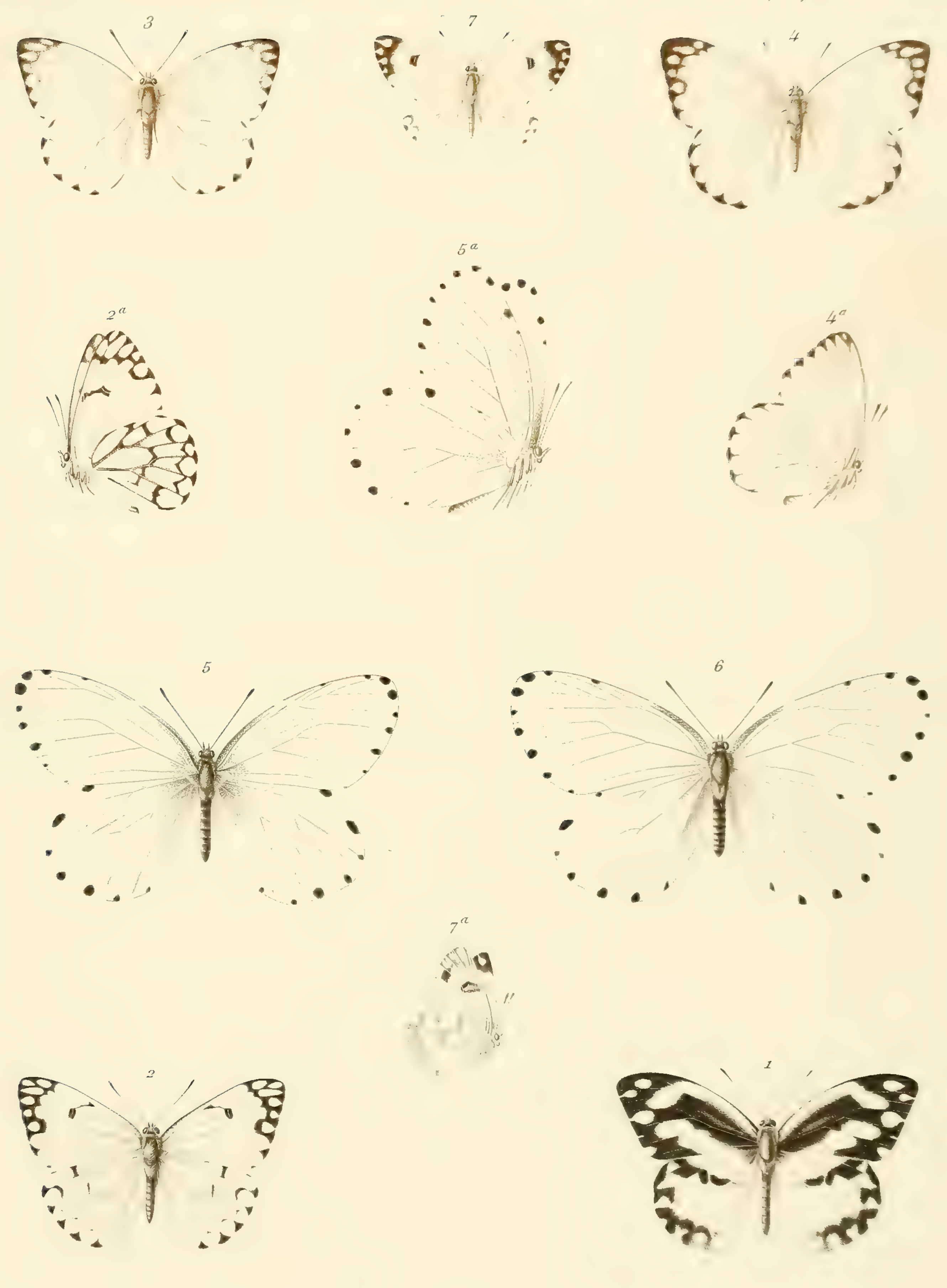
1. Pieris Phileris ♂. _ 2. id. ♀. _ 3. P. Helcida ♂.
4. id. ♀. _ 5. id. ♀. var.

Imp. A. Salmon, r. St Jacques, 187, Paris.

Poujade pinx.t Lebrun sc.

1. Pieris antsihanaka. — 2. P. affinis. — 3. P. Agrippina ♂. — 4. id. ♀.
5. P. Coniata ♂. — 6. id. ♀.

Imp. A. Salmon, r. St Jacques, 187, Paris.



Poujade pinx.t

Lebrun sc.t

1. Pieris eriphia. _ 2. P. mesentina. _ 3. P. Grandidieri ♂. _ 4. id. ♀.
5. P. Smithii ♂. _ 6. id. ♀. _ 7. P. Hellica.

Imp. A. Salmon, r. S.t Jacques, 187, Paris.

5

3

1

3a

3a

2

8

7

2a

4

6

Poujade pinx.t

Lebrun sc.

1. Pieris Creona ♂. _ 2. id. ♀. _ 3. P. Saba typica ♂. _ 4. id. ♀.
5. P. Saba, var. epaphia ♂. _ 6. id. ♀. _ 7. P. Saba, var. flavida ♂. _ 8. id. ♀.

Imp. A. Salmon, r. St Jacques, 187, Paris.



Poujade pinx.t *Lebrun sc.*

1. Eronia Lucasii ♂. — 2. id. ♀. — 3. id. var., ♀.
4. E. Buquetii ♂. — 5. id. ♀.

Imp. A. Salmon, r. S.t Jacques, 187, Paris.



Poujade pinx.t Lebrun sc.

1. Eronia Grandidieri ♂. _ 2. id. ♀. _ 3. Callidryas rufosparsa ♂.
4. C. thauruma ♂. _ 5. id. ♀.

Imp. A. Salmon, r. St Jacques, 187, Paris.

1

2

1a

2a

5a

3a

4a

3

4

Pouyade pinx.t Lebrun sc.t

1. *Callidryas florella* ♂. — 2. id. ♀. — 3. *Teracolus Mananhari* ♂. — 4. id. ♀.
5. *T. protomedia* ♂.

Imp. A. Salmon, r. S.t Jacques 187, Paris.



Poujade pinx! Lebrun sc.

1. Teracolus flavidus ♂. — 2. id. ♀. — 3. Anthocaris Zoe ♂.
4. id. ♀. — 5. id. ♀. var. — 6. A. Ena ♂. — 7. A. Guenei ♂. — 8. id. ♀. — 9. id. ♀. var.

Imp. A. Salmon, r. St Jacques, 187, Paris.



Poujade pinx.t Lebrun sc.t

1. *Anthocharis Evanthe* ♂. _ 2. *id.* ♀. _ 3. *A. Daira.*
4. *A. Siga.* _ 5. *A. Eucheria* ♂. _ 6. *Idmais halimede* ♂. _ 7. *id.* ♀
8. *I. dynamene* ♂. _ 9. *id.* ♀. _ 10. *I. philamene.*

Imp. A. Salmon, r. S.t Jacques, 187, Paris.



Poujade pinx.t

Lebrun

1. Papilio Antenor ♂. _ 2. id. ♀. _ 3. Sa Chenille.
4. Tête de la Chenille. _ 5. Sa Chrysalide.

Imp. A. Salmon, r. St Jacques, 187, Paris



Poujade pinx.t

1. Papilio Cyrnus. _ 2. P. Demoleus. _ 3. P. Evombar.
4. P. Endochus.

Imp. A. Salmon r. S.t Jacques, 187, Paris



1. Papilio Menestheus. — 2. P. disparilis ♂.

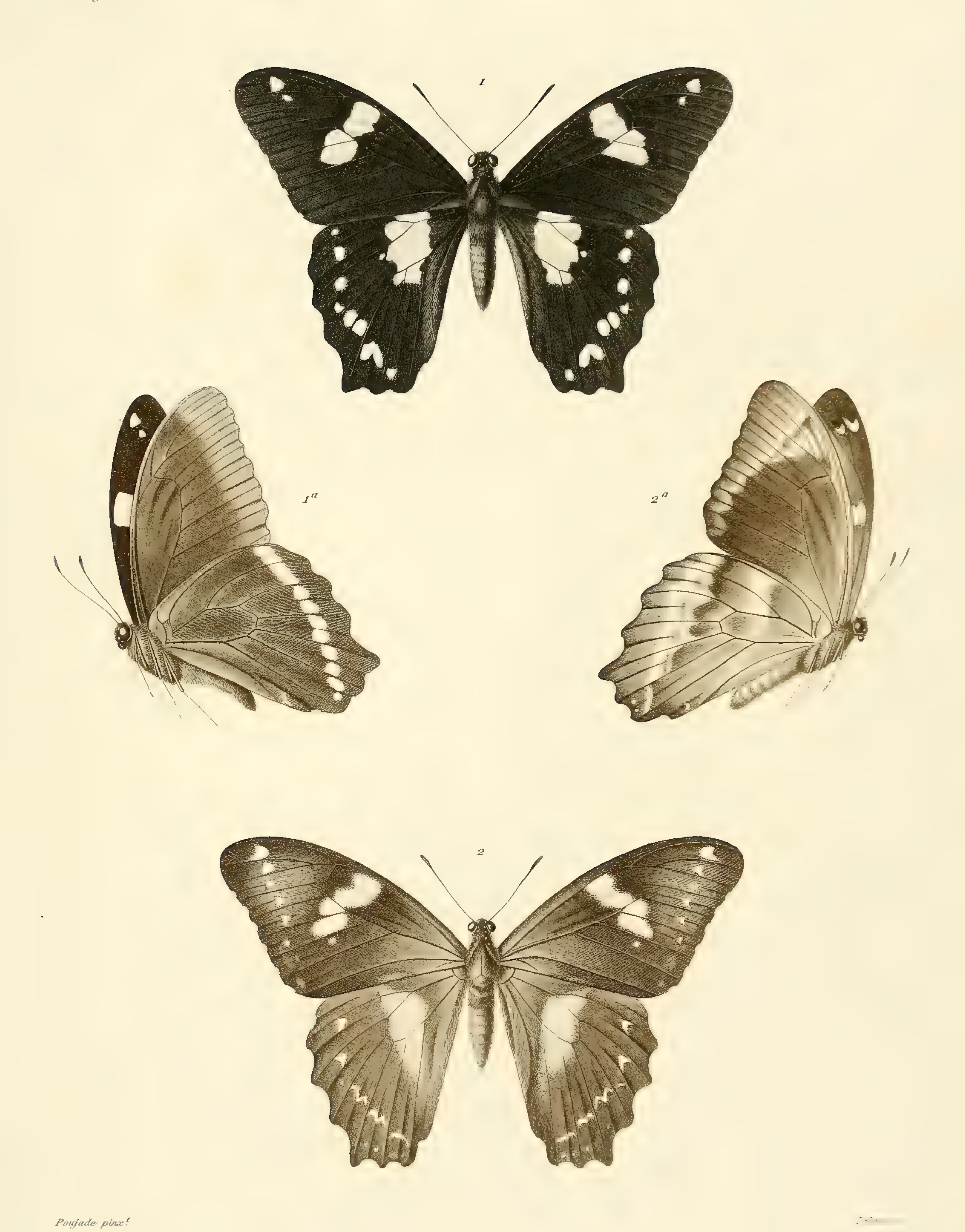
Imp. A. Salmon, r. S.t Jacques, 187, Paris



Poujade pinx.t *Lebrun s.*

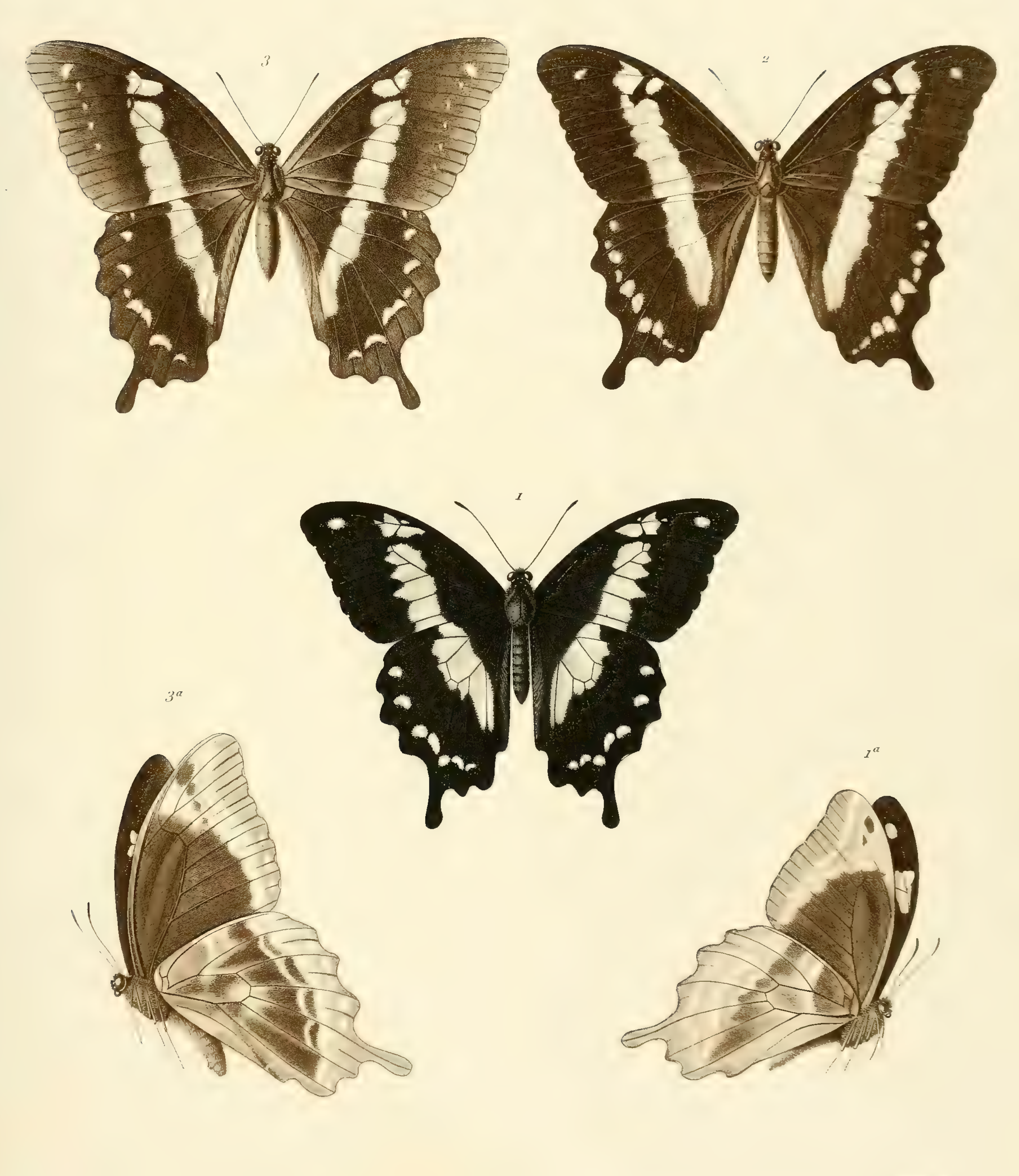
1. *Papilio Epiphorbas* ♂. _ 2. *id.* ♀. _ 3. *Sa Chenille.*

Imp. A. Salmon, r. St Jacques, 187, Paris



1. *Papilio Phorbanta* ♂. _ 2. *id.* ♀.

Imp. A. Salmon, r. St Jacques, 187, Paris



Poujade pinx[t]

Lebrun sc.

1. Papilio Oribazus ♂. _ 2. id. ♂. var. _ 3. id. ♀.

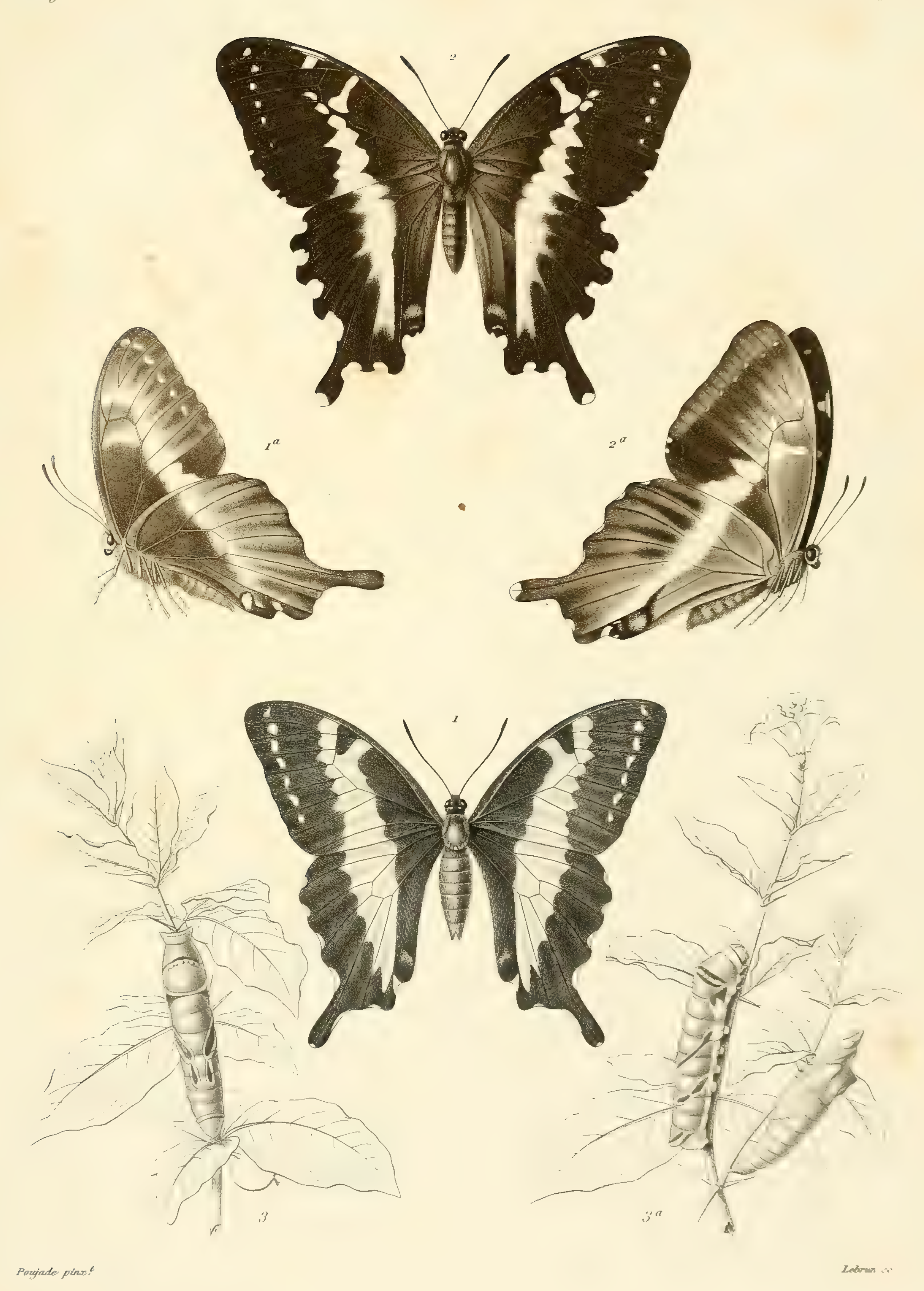
Imp. A. Salmon, r. St Jacques, 187 Paris



Poujade pinx.t Lebrun

1. Papilio Lalandei ♂. _ 2. id. ♀.

Imp. A. Salmon, r. St Jacques, 187, Paris



1. Papilio Mangora ♂. _ 2. id. ♀. _ 3. Chenille du Papilio Demoleus.

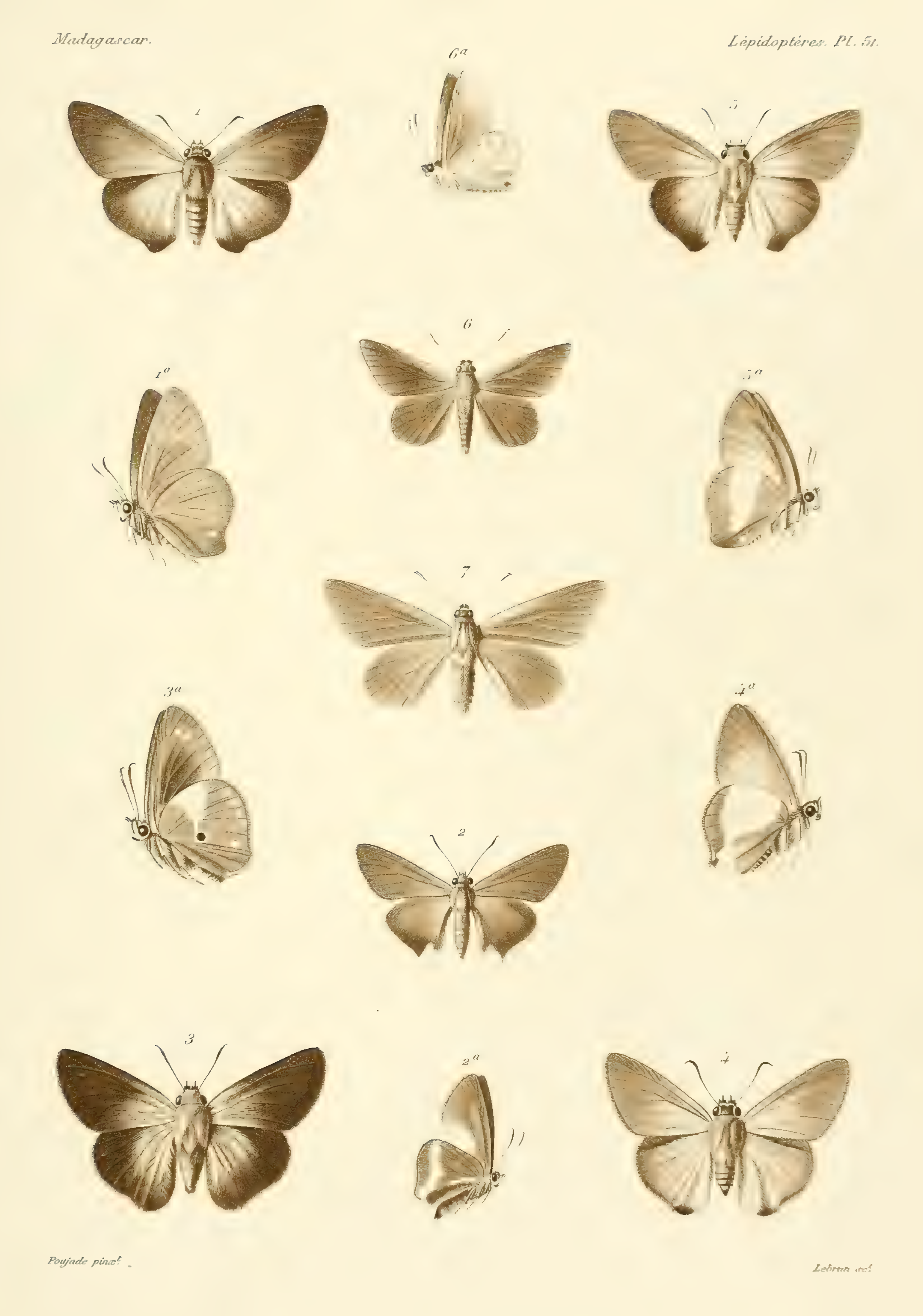
Imp. A. Salmon, r. St Jacques, 187, Paris



Poujade pinx.t Lebrun sc.

1. Papilio Meriones ♂. _ 2. id. ♀.

Imp. A. Salmon, r. S.t Jacques, 187, Paris



Poujade pinx.t Lebrun sc.t

1. Ismene Ratek ♀. _ 2. I. Ramanatek. _ 3. I. Pansa.
4. I. fervida. _ 5. I. Arbogastes. _ 6. Systole amygdalis ♂. _ 7. id. ♀.

Imp. A. Salmon, r. S.t Jacques, 187, Paris.



Poujade pinx.t *Lebrun sc*

1. Trapezites Paræchus ♂. _ 2. id. ♀. _ 3. Cyclopides Mirza ♀.
4. C. Cariate ♂. _ 5. C. Bernieri. _ 6. C. Malgacha. _ 7. C. pardalinus.
8. C. dispar ♂. _ 9. id. ♀. _ 10. Proteides Bozeæ.

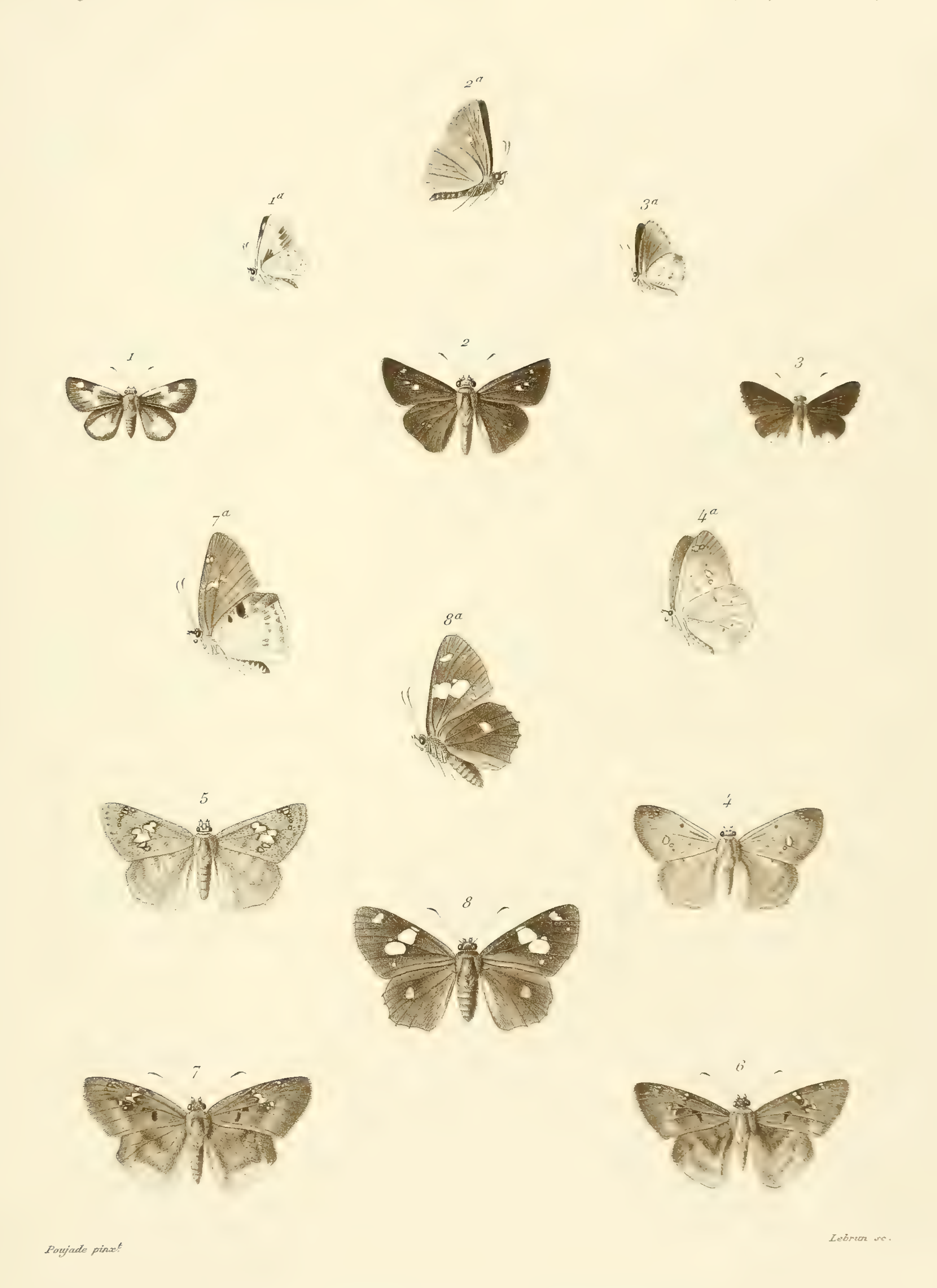
Imp. A. Salmon, r. St Jacques, 187, Paris



Poujade pinx.t *Lebrun sc.t*

1. Cyclopides empyreus ♂. – 2. id. ♀. – 3. C. carmides ♀. – 4. C. Catocalinus ♀.
5. C. Malchus ♂. – 6. id. ♀. – 7. C. Hova. – 8. C. Gillias ♀. – 9. Pardalesdes Ariel ♂. – 10. id. ♀.

Imp. A. Salmon, r. S.t Jacques, 187, Paris



Poujade pinx.t *Lebrun sc.*

1. *Pamphila Coroller.* — 2. *P. albigutta.* — 3. *Acleros leucopyga.* — 4. *Eagris Sabadius* ♂.
5. *id.* ♀. — 6. *Tagiades insularis* ♂. — 7. *id.* ♀. — 8. *Plesioneura Humbloti.*

Imp. A. Salmon, r. S.t Jacques, 187, Paris.



1 Pamphila Sinnis ♂. — 2. id. ♀. — 3. P. Marchalii. — 4. P. Matthias ♂.
5. id. ♀. — 6. P. borbonica. — 7. P. gemella. — 8. Gegenes Poutieri. — 9. id. var.

Imp. A. Salmon, r. St Jacques, 187. Paris.